UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00284402 5

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s5cahiersdelaquinz01pg

PREMIER CAHIER DE LA CINQUIÈME SÉRIE

HENRI DAGAN

l'Oppression des juifs dans l'Europe orientale

LES MASSACRES DE KICHINEF ET LA SITUATION DES PROLÉTAIRES JUIFS EN RUSSIE

139365
4.10.16

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième et de la quatrième série.*

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons deux francs.

AP
20
C15
sér. 5
no 1-5

à la mémoire de Bernard-Lazare

139865
4/10/16

Sur les courriers des cahiers, *courriers de Chine, courriers d'Indo-Chine, courriers du Japon, courriers de Finlande, courrier de Russie, cahier d'Arménie, cahier de Roumanie, courriers de France, publiés dans les trois premières séries des cahiers, se référer au*

Sixième cahier de la quatrième série, cahier de courrier, courrier de Paris, inventaire des cahiers, *en forme de catalogue, un cahier de 72 pages, un franc*

Nous publierons dans un cahier de la cinquième série le relevé sommaire des courriers publiés dans les cahiers de la quatrième série.

4 110 116

l'oppression des juifs dans l'Europe orientale

139865
4/10/16

Pendant que les chrétiens orthodoxes célébraient leurs Pâques, au mois d'avril dernier, une émeute sanglante éclatait dans la ville de Kichinef, en Bessarabie. Des scènes sauvages qui égalent en horreur les tueries du Moyen-Age et des temps barbares se déroulaient, en plein jour, sous l'œil indifférent des autorités russes.

La gravité de ces faits, leur répercussion dans l'Europe entière, leur signification sociale nous ont déterminé à écrire ce cahier. Il renseigne sur les événements récents et antérieurs ; il éclaire la situation générale du prolétariat russe ; il expose les prétextes des conflits et leurs causes profondes ; il suggère, ou peut suggérer, des idées, — plus précises que les idées courantes, — sur la nature des déchirements sociaux, présents ou futurs.

Henri Dagan

LES MASSACRES DE KICHINEF
ET LA SITUATION DES PROLÉTAIRES
JUIFS EN RUSSIE

I.

Les persécutions et massacres antérieurs 1881-1882

A l'avènement d'Alexandre III, le parti vieux-russe aggrava la politique de réaction qu'il avait entreprise sous Alexandre II, lequel inclinait à concéder quelques réformes. Sans doute, il serait inexact de dire que ce parti fut l'auteur exclusif des persécutions qui marquèrent la fin de l'année 1881 et le commencement de 1882. Mais on peut affirmer qu'il les encourageait, directement, par son attitude et son système législatif.

Un grand nombre de juifs furent égorgés, plusieurs centaines de milliers furent ruinés. Et l'on vit d'Ekatérinoslaf à Vilna la terreur et la panique s'emparer des populations, qui fuyaient en masse au delà des frontières. Quand on demandait aux émeutiers pourquoi ils couraient ainsi sus aux juifs, ils répondaient : *on dit que notre petit père le tsar le veut ainsi.* (1) La suggestion administrative était manifeste.

Les maux qu'ils avaient soufferts attirèrent aux juifs les calamités des lois d'exception.

---

(1) *Les Juifs russes*, par Léo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles ; Falk, éditeur, Bruxelles.

Ce furent les célèbres *Lois de mai 1882,* dont le général Ignatief fut l'auteur. En voici le texte officiel :

Le Conseil des ministres, vu le rapport du ministre de l'intérieur sur l'exécution des règlements temporaires concernant les israélites,

Arrête :

1. — A titre de mesure temporaire et jusqu'à la revision générale des lois qui règlent la situation des israélites, défense est faite aux israélites de s'établir à l'avenir en dehors des villes et des bourgades. Exception est faite en faveur des colonies israélites déjà existantes, où les israélites s'occupent d'agriculture ;

2. — Jusqu'à nouvel ordre il ne sera pas donné suite aux contrats faits au nom d'un israélite et qui auraient pour objet l'achat, l'hypothèque ou la location d'immeubles ruraux situés en dehors des villes et des bourgades ; est nul également le mandat donné à un israélite d'administrer des biens de la nature ci-dessus indiquée ou d'en disposer ;

3. — Défense est faite aux israélites de se livrer au commerce les dimanches et jours fériés de la religion chrétienne ; les lois qui obligent les chrétiens à fermer leur maison de commerce pendant ces jours-là seront appliquées aux maisons de commerce des israélites ;

4. — Les mesures ci-dessus ne sont applicables qu'aux gouvernements qui se trouvent dans l'étendue du territoire juif.

Comme le fait remarquer M. Errera, pour bien comprendre la portée de ces lois il faut se rappeler qu'à la faveur de la tolérance relative du temps d'Alexandre II des milliers d'artisans juifs s'étaient établis dans les petits centres du territoire, où on les avait même invités à se fixer. Et comme aucune loi

russe n'a jamais défini ce qu'on devait entendre par une *bourgade*, le champ était ouvert à l'arbitraire et nous en verrons les conséquences dans un autre chapitre.

Au mois de juin 1882 un changement plutôt favorable se produit en Russie ; le fameux comte Ignatief, ministre de l'intérieur, et qui plus souvent que le tsar dirigeait la politique, donnait sa démission et était remplacé par le comte Tolstoï. Les persécutions cessèrent presque ; deux ukases rendus par le Sénat enjoignaient à toutes les autorités de veiller à la sécurité des juifs et une circulaire du 23 juin rendait ces autorités responsables des désordres. Il est bon de noter qu'un ukase du 22 mai avait déjà démenti le bruit, fort accrédité chez les paysans de Russie, que l'empereur voulait l'extermination des juifs.

Néanmoins les émeutes ne furent pas enrayées tout de suite. Voici le tableau des persécutions qui eurent lieu du mois de décembre 1881 au mois de juin 1882 :

27 décembre	Varsovie	troubles, pillage ;
10 janvier...	Radomysl	pillage ;
18 — ...	Winnica	pillage d'un cabaret ;
23 mars.....	Saint-Pétersbourg.	fermeture des pharmacies juives ;
mars.....	Kief.....	expulsions ;
—	Moscou.....	—
—	Odessa	—
2 et 3 avril ..	Mordarovka.....	désordres ;
— ..	Walegozoulof	pillage, incendies ;
6 avril..	Kherson	incendies ;
15 — ..	Latitcheos.....	pillage ;
10 au 12 avril	Balta	massacres, incendies, 40 tués, 220 blessés, viols ;

avril, Pâques	Varsovie	désordres graves, pillage, blessures;
—	Beresnegovatié	désordres;
—	Buchte	—
—	Doubasson	—
—	Doubossary	6 blessés, 1 mort;
—	Nowa Praga	désordres;
—	Kiedanof	—
—	Smolensk	troubles et pillage;
—	Tchasknick	— —
—	Vissiounsk	— —
—	Latystchef	— —
—	Miendzyboge	— —
—	Karpovitch	— —
—	Abazovka	désordres, 1 juif tué;
—	Mohilef Podolsk	incendie;
—	Kitaygrod	—
—	Karpocomy	pillage;
mai	Gombine	luttes, assauts, pillage, beaucoup de blessés;
—	Smila	5 incendies, pillage;
—	Tastovo	incendie;
—	Czervinsk	troubles;
—	Pilivitski	—
—	Kovno	incendie considérable;
—	Elisabethgrad	nouveaux troubles;
—	Alexandrovsk	désordres, pillage;
—	Bouda	assassinat d'un juif;
8 au 10 mai.	Talne	incendie;
—	Borki	—
—	Biala-Cerkiew	—
—	Ignacewka	—
—	Bielhorodok	—
—	Human	—
—	Atoki	—
—	Watziliski	—
fin mai	Kaynary	massacre d'une famille;
—	Oullé	incendie;
—	Karpovitch	désordres;

fin mai	Jalibine.....	incendie;
—	Ekaterinoslaf.....	désordres;
—	Alexandrof.....	—
—	Human.....	nouveaux désordres;
—	Vilna.....	pillage des cabarets juifs;
mai	Kinki.....	incendie;
—	Smorgony.....	—
—	Tchougonief.....	—
—	Slobine.....	—
—	Yochnie.....	désordres;
22 juin	Viesmerzice.....	—
25 —	Okna.....	désordres graves;
29 —	Balta.....	nouveaux désordres.

Chassés de leurs demeures incendiées, de leurs biens détruits ou confisqués, des milliers de juifs se réfugièrent en Galicie, principalement à Brody. Et l'on estime à vingt-quatre mille ceux qui vinrent chercher asile sur le territoire autrichien. (1)

Il y eut en Europe un mouvement de protestation assez grand.

Le premier février 1882 un grand meeting convoqué par le Lord Maire de Londres se réunit au *Mansion-House*. L'archevêque de Canterbury, le comte de Shaftesbury, l'évêque de Londres, l'évêque d'Oxford, l'évêque de Gloucester et Bristol, l'évêque de Manchester, le cardinal Manning assistèrent à la réunion ou s'y associèrent.

---

(1) L'*Alliance israélite universelle* envoya un délégué chargé de s'occuper de cette masse indigente sans asile et sans pain. Mais le nombre était trop considérable pour espérer des soulagements sérieux. L'*Alliance* s'entendit à New-York pour recevoir les émigrants, créer des comités dans les villes, distribuer la population indigente dans les différents États, leur procurer du travail, etc. J'ai déjà parlé ailleurs du prolétariat juif aux États-Unis.

A Paris, un comité fut créé sous la présidence de Victor Hugo. Il publia l'appel suivant :

A nos concitoyens

Chaque jour, nous arrive de Russie le récit de nouvelles atrocités commises contre la population juive.

Ce ne sont pas seulement des scènes de pillage, comme l'année dernière.

Des milliers de juifs inoffensifs sont cruellement maltraités et expulsés ; les maisons sont saccagées et incendiées ; les femmes sont livrées aux derniers outrages.

Devant de tels faits, qui sont une honte pour la civilisation, la conscience publique proteste.

Partout les sympathies sont éveillées en faveur des victimes.

Il faut, dans un haut sentiment d'humanité, venir en aide à de si grandes infortunes et au besoin faciliter à tant de malheureux les moyens de gagner des contrées où ils puissent vivre sous la protection des lois.

Nous comptons sur la générosité de la nation française qui, dans toutes les circonstances et sans distinction de pays ni de culte, sait secourir ceux qui souffrent.

Paris, le 31 mai 1882.

Les membres du Comité de secours pour les israélites de Russie :

VICTOR HUGO, président

Parmi les signataires de cet appel nous relevons : M. Bapst, directeur du *Journal des Débats ;* Michel Bréal, de l'Institut ; Carnot, sénateur ; Cyon, directeur du *Gaulois ;* Émile Deschanel, sénateur ; Ernest Desjardins, de l'Institut ; Léon Gambetta, député ; de Hérédia, député ; Clovis Hugues, député ; Henri de Lacretelle, député ; de Lanessan, député ; Ferdinand de Lesseps, de l'Institut ; de Molinari ; Alfred Naquet ; Gaston Paris ;

Camille Pelletan ; Eugène Pelletan ; Arthur Ranc ; Ernest Renan ; Albert Réville ; Scheurer-Kestner ; Jules Simon ; Waldeck-Rousseau ; etc.

En outre le cardinal archevêque de Paris écrivit une lettre à Victor Hugo, — 4 juin, — pour s'associer aux protestations.

Ce mouvement général de sympathie ou d'indignation, accompagné d'ailleurs de quelques secours, toujours insuffisants en pareil cas, n'eut pas d'autre résultat que d'attirer l'attention du public sur ces iniquités. Les mêmes faits devaient se reproduire avec intensité dix ans plus tard, — et vingt ans après.

Les persécutions de 1890, 1891, 1892 et 1893

A la fin de l'année 1890 des projets de lois étaient en préparation au ministère de l'intérieur russe, qui avaient pour objet d'étendre à toute la Russie et d'appliquer avec plus de sévérité les fameuses *Lois de mai 1882*. Vers le mois de février on apprit que ces nouveaux projets de lois ne seraient pas soumis à la sanction de l'Empereur. C'était une feinte.

Le 22 avril le *Messager Officiel* publiait l'ordonnance suivante :

Ordre supérieur concernant la défense faite aux mécaniciens, distillateurs, brasseurs, tous patrons et tous ouvriers juifs, de s'établir soit dans la ville soit dans le gouvernement de Moscou.

Le ministre de l'intérieur a obtenu l'approbation impériale à l'effet de prendre les mesures suivantes :

1. — A partir de ce jour et jusqu'au moment où les mesures prescrites par l'article 157 et l'observation 3 de la loi sur les passeports (édit 1890) seront revisées, il sera défendu aux mécaniciens, distillateurs, brasseurs, comme à tous patrons et ouvriers juifs, de venir du territoire du domicile légal des juifs ou des autres parties de la Russie pour s'établir dans la ville ou le gouvernement de Moscou.

2. — Le ministre de l'intérieur, d'accord avec le gouverneur général de Moscou, pourra prendre telles mesures qu'il jugera convenables pour expulser de Moscou tous mécaniciens, distillateurs, brasseurs, comme tous patrons et

ouvriers juifs actuellement dans la ville et pour les ramener dans le territoire du domicile légal.

Sur le rapport présenté par le ministre de l'intérieur, S. M. Impériale a daigné approuver l'exécution de cet ordre.

Gatchina, 28 mars-9 avril 1891

Cette mesure antipopulaire atteignait, d'après les estimations les plus modérées, quatorze mille artisans. Le désespoir et la misère qui s'ensuivirent ont été exprimés dans une lettre que le *Times* du 5 mai publia à ce sujet :

Il y a vingt-six ans, Alexandre II autorisa les artisans juifs « habiles » à s'établir dans tout l'Empire ; c'était un grand bienfait pour des milliers d'ouvriers qui ne trouvaient pas à exercer leur métier dans les limites restreintes du territoire juif ; mais leur passeport contenait une clause portant qu'il n'est valable que pour les villes où ils sont spécialement autorisés à résider. C'est sur cette clause que l'administration s'est appuyée pour chasser les ouvriers juifs de la ville et du gouvernement de Moscou. C'est cette même clause qui a servi de prétexte aux expulsions dans les autres villes, comme Saint-Pétersbourg et Kief. Il faut dire que la tolérance accordée de tout temps à ces artisans était toute relative, ils n'avaient le droit de vendre que les objets fabriqués par eux-mêmes et de fabriquer que des objets appartenant au métier inscrit dans le passeport. Ainsi, un horloger ne pouvait faire autre chose que de réparer des montres. Si les autorités le surprenaient à *vendre* des montres, on lui confisquait ses marchandises et on l'expulsait de Moscou, quoique, légalement, un artisan ne puisse être expulsé de la ville que s'il a été préalablement rayé des cadres de la corporation à laquelle il appartient. L'administration a choisi un singulier moment pour agir contre les juifs : c'est pour Pâques que l'expulsion devait avoir lieu. Le premier jour de la Pâque fut un jour de deuil pour les juifs russes de Moscou. Au milieu de la nuit,

la police et les gendarmes avaient déjà commencé leurs visites domiciliaires pour examiner les passeports; aux uns, on accorda trois jours pour quitter la ville; aux autres, on donna l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. Tous ceux qui avaient les moyens de partir quittèrent la ville; ceux qui n'avaient pas de ressources et ceux qui n'étaient pas partis dans les délais prescrits furent jetés en prison pour être renvoyés dans le Territoire *par étapes*, enchaînés avec des voleurs et des assassins. Dans un grand nombre de cas, des enfants furent arrachés des bras de leurs parents, parce que leurs noms ne figuraient pas sur les passeports des parents. Je connais de nombreuses familles juives très respectables qui passèrent la nuit dans des maisons mal famées pour se soustraire aux recherches de la police. A Madina Rochtcha, un faubourg presque entièrement habité par les juifs, la panique fut indescriptible; il y eut là des scènes déchirantes; l'attitude de la police a été impitoyable; un grand nombre d'israélites s'enfuirent dans les forêts voisines, où ils errent en désespérés; ceux qui ont obtenu un délai de trois jours ont cherché à réaliser leur avoir; on comprend que, dans de telles conditions, ils n'en aient retiré qu'un prix dérisoire; on a abusé de ces pauvres gens à tous les points de vue; quelques-uns ont préféré détruire leur mobilier que de le vendre pour le prix qu'on leur offrait. Pour comble de malheur, les chrétiens qui étaient débiteurs des expulsés ne les payaient pas, et bien des ouvriers qui, hier, étaient aisés, sont absolument ruinés aujourd'hui et n'ont pas même de quoi payer un billet de chemin de fer pour retourner dans le Territoire. Ils y seront reconduits par étapes. J'ai vu conduire à la gare un convoi de ces derniers; on dirait un troupeau de criminels qui se sont rendus coupables des pires forfaits. Les plus endurcis ne pouvaient voir sans commisération ces pauvres gens subir les traitements les plus humiliants et les plus cruels pour leur qualité de juifs.

Les autorités de Moscou ne se laissèrent pas émouvoir par l'opinion : le 10 mai le directeur de la police,

M. Jurkovski, adressa à ses subordonnés la circulaire suivante :

Me référant aux ordres supérieurs du 28 mars-9 avril concernant les mécaniciens et ouvriers juifs, j'ordonne que tous les juifs des catégories susnommées venant du Territoire légal des juifs ou d'une autre partie de l'empire devront être expulsés de Moscou le jour même de leur arrivée par le premier train et qu'ils ne pourront rester à Moscou sous aucun prétexte. Les propriétaires d'hôtels, de chambres garnies ou de restaurants doivent s'engager par écrit à signaler au bureau de police le plus proche l'arrivée d'un juif. Les juifs étrangers, dont le passeport a été visé par les consuls russes, peuvent séjourner à Moscou pendant six mois.

Comme il devenait matériellement impossible d'expulser en même temps tous les ouvriers israélites, le directeur de la police fit parvenir le 21 juillet aux divers commissaires de la ville de nouvelles instructions :

Après entente avec le ministre de l'intérieur au sujet de l'exécution de l'ukase impérial concernant l'expulsion des ouvriers juifs de la ville et du gouvernement de Moscou, les délais suivants ont été fixés pour les trois catégories suivantes : première catégorie, ouvriers juifs célibataires qui ne demeurent pas depuis plus de trois ans à Moscou ou dans le gouvernement de Moscou, ou mariés, mais sans enfants, et n'employant qu'un ouvrier ; deuxième catégorie, ouvriers juifs habitant le département de Moscou depuis quatre années au moins, dont la famille se compose de quatre membres et qui emploient quatre ouvriers ; troisième catégorie, ouvriers juifs qui ont de grandes familles et emploient plus de quatre ouvriers et qui sont établis dans le gouvernement de Moscou depuis plusieurs années. Pour le départ volontaire des juifs de la première catégorie, il est accordé un délai de trois à six mois, pour ceux de la deuxième catégorie, un délai de six à neuf mois, et pour ceux de la troisième catégorie, un délai de neuf à douze mois.

Tous les ouvriers soumis à l'expulsion doivent être avertis par écrit de la mesure qui les frappe, au moins trois mois avant l'échéance du terme fixé pour leur départ. Les ouvriers juifs qui possèdent des immeubles (maisons, fabriques) devront vendre leurs immeubles dans l'espace de deux ans et quitter Moscou. Pour ce qui concerne les autres juifs, qui ne sont pas ouvriers, et qui sont établis à Moscou ou dans le gouvernement de Moscou, en vertu des circulaires du ministre de l'intérieur des années 1881, 1882 et 1886, numéro 30, les mesures précitées leur sont applicables, et il ne leur est accordé que deux délais, savoir, six mois pour ceux qui sont représentants de maisons de commerce juives de première guilde et pour ceux qui sont propriétaires de petites industries; douze mois pour ceux qui sont propriétaires de grandes maisons ou qui sont en relations avec de grands fabricants chrétiens; les fabricants chrétiens devront être avertis six mois à l'avance de la mesure qui frappe leurs correspondants. Les représentants ou fondés de pouvoir des fabriques russes de tout premier ordre devront avoir quitté Moscou dans un délai de deux ans. Pour fixer le délai d'expulsion de chacune de ces catégories, il devra être tenu compte de tous les documents commerciaux ou fiscaux, valables jusqu'au premier janvier 1892. Les juifs qui auront payé des patentes, guildes ou impôts, jusqu'au premier janvier 1892 pourront rester à Moscou jusqu'à cette date, lors même qu'ils seraient compris dans la catégorie pour laquelle a été fixé le plus court délai, celui de trois mois.

Les délais ci-dessus prévus pour les trois catégories courront à partir du jour de la publication de cette circulaire, c'est-à-dire à partir du 14-26 juillet 1891. Des commissions spéciales seront nommées pour examiner le cas des juifs habitant les petites villes avoisinant le gouvernement de Moscou.

Ces instructions furent sévèrement exécutées. Aussi les ouvriers compris dans la première catégorie avaient presque tous quitté Moscou avant l'expiration du délai

prescrit ou en avaient été expulsés par force; ceux de la dernière catégorie ont été expulsés le 14 janvier 1892. Leur nombre se serait élevé à trois mille.

Le maire de Saint-Pétersbourg, se référant au décret du 9 avril, expulsa tous les ouvriers israélites de cette ville.

La ville de Kief, quoique située dans le *Territoire*, (1) est considérée comme ville sainte et le séjour en est interdit aux israélites. Néanmoins, par suite de la longue tolérance des autorités, un grand nombre d'israélites s'y sont établis. L'administration décida de mettre fin à cette situation. Le gouverneur, comte Ignatief, ancien gouverneur de la Sibérie, créa une commission chargée d'examiner les droits de résidence des israélites. Il avait demandé à l'empereur l'expulsion de tous les artisans juifs, sans distinction, en dépit de la loi de 1865, qui accorda aux artisans juifs « habiles » le droit de résider dans tout l'Empire, mais l'empereur ne consentit pas, paraît-il, à rapporter officiellement cette mesure. Le comte dut se contenter de sévir contre les juifs au moyen des lois existantes. Il imagina alors d'expulser *les artisans qui n'avaient pas assez de travail pour être constamment occupés* ou dont le travail ne paraîtrait pas suffisamment achevé à la commission chargée de le vérifier. Cette commission se rendit d'un artisan juif à l'autre pour examiner son travail et ses aptitudes, et on laisse à penser combien d'artisans

(1) La partie de la Russie où peuvent résider les juifs se compose des dix anciennes provinces de la Pologne et de quinze gouvernements (sur cinquante) de la Russie propre ; ces derniers constituent ce qu'on appelle le *Territoire juif;* ils sont situés à l'ouest de l'empire, et faisaient partie de l'ancienne République de Pologne.

furent déclarés par elle *habiles* dans leur métier! Tous les ouvriers qui n'avaient pas obtenu le brevet d'habiles reçurent l'ordre de quitter immédiatement la ville.

Dans le gouvernement d'Astrakhan, dans la région transcaspienne, dans le Caucase, dans le Kouban, à Novgorod et dans le Transbaïkal sibérien, des expulsions eurent lieu par milliers et les israélites renvoyés dans le *Territoire*.

A Kalouga, dans le gouvernement de ce nom, dit le correspondant du *Times* du 5 mai, il y a trois cents israélites qui y vivent depuis vingt et trente ans, et qui entretiennent des relations cordiales avec les chretiens; la plupart d'entre eux ont fait leur service militaire et ont été d'excellents soldats. Quoique le décret du 9 avril ne s'applique qu'aux ouvriers israélites de Moscou, j'avais appris que ce décret était néanmoins exécuté non seulement à Kalouga, mais à Toula et à Kazan; je me suis rendu à Kalouga pour m'en assurer et j'ai pu voir que ce bruit était fondé. Plusieurs familles ont reçu l'ordre de partir dans les trois jours. Je me suis entretenu avec une pauvre veuve, mère de deux petits enfants, à qui un ordre de départ immédiat avait été notifié; la malheureuse femme avait supplié le gouverneur, M. Boulyguine, de lui accorder un jour de répit; ce fonctionnaire lui aurait répondu qu'il ne se souciait pas de désobéir à un ordre du tsar pour quelques brutes juives.

On pourrait citer des cas innombrables où la police russe, non contente d'exécuter avec sévérité les ordres d'expulsion, usait, dans l'accomplissement de sa tâche, de procédés absolument barbares. Des malades, des femmes nouvellement accouchées, des vieillards infirmes ont été chassés de leurs demeures et obligés de partir sans délai. Il semble qu'on aurait apporté plus d'humanité dans cette cruelle besogne si, à la place d'israélites, il s'était agi de chasser des bandes de brigands.

Arrachés, presque du jour au lendemain, à leur foyer, à leurs affaires, obligés de vendre à vil prix ou d'abandonner complètement leurs marchandises, leurs créances, tous ces milliers d'expulsés devaient rentrer dans les villes du Territoire. Y a-t-il au moins la place dans ces villes pour les recevoir ? Quand on sait la misère terrible qui règne parmi les israélites du Territoire, leur entassement dans des logis malsains, trop étroits, l'avilissement du prix de la main-d'œuvre, la concurrence acharnée qu'ouvriers et marchands sont obligés de se faire pour gagner le morceau de pain qui empêche leur famille de mourir de faim, on ne s'étonne pas que les expulsés de Moscou, de Kief, de Saint-Pétersbourg et des gouvernements de l'est et du centre aient envisagé avec désespoir l'idée de rentrer dans cet immense et misérable ghetto qu'on appelle le Territoire. Devant la sombre et douloureuse perspective qui s'ouvrait devant eux, beaucoup ont vu leur courage faiblir et leur cœur se briser. Ils cherchèrent à se soustraire aux mesures d'expulsion en embrassant la religion chrétienne, mais le clergé chrétien avait reçu ordre de n'accepter que les israélites qui satisferaient à certaines conditions spéciales, et quelques-uns seulement furent autorisés à entrer dans la religion grecque.

Leur seule ressource, leur seule issue était dans l'émigration vers des pays plus cléments et plus hospitaliers.

Tous les moyens imaginables pour empêcher les israélites de vivre en dehors du *Territoire* furent employés par les gouverneurs. C'est ainsi que ceux de Saint-Pétersbourg et de Moscou publièrent des circulaires ordonnant que dans toutes les enseignes des maisons de commerce, boutiques et ateliers appartenant à des israélites, le nom du propriétaire, le nom de son père et le nom de famille fussent écrits lisiblement, afin que les passants reconnussent immédiatement que la boutique était celle d'un israélite. Voici le

texte de la circulaire du gouverneur de Saint-Pétersbourg, elle est datée du 15 mars 1891 :

Dans l'ordre du jour du 7 novembre de l'année dernière, j'ai demandé que sur toutes les enseignes des magasins ou des maisons de commerce appartenant à des juifs, ainsi que sur les enseignes des ateliers d'ouvriers juifs, le nom du propriétaire, le nom de son père et le nom de famille soient écrits lisiblement, afin que les passants connaissent immédiatement que la boutique appartient à un juif et qu'ainsi tout malentendu soit évité. J'apprends que les juifs ont exécuté mes ordres, mais qu'ils ont écrit en petits caractères illisibles sur les côtés de leurs enseignes, dans un endroit peu en vue, leurs nom et prénom qui trahissaient leur origine juive ; de cette manière, le but poursuivi n'a pas été atteint. Je recommande strictement à tous les commissaires de police de chaque quartier de veiller sévèrement à ce que le nom du propriétaire, le nom du père et le nom de famille des juifs soient écrits sur leurs enseignes lisiblement et de manière à frapper la vue des passants, conformément au modèle ci-joint. Toute infraction à la présente ordonnance devra m'être immédiatement signalée.

Il était naturel que ce mouvement d'hostilité, parti d'en haut, eût un contre-coup chez les populations et surtout chez les paysans. En effet, des troubles graves eurent lieu dans plusieurs localités de la Russie, qui avaient pour but le pillage.

A Elisabethgrad, où déjà, en 1882, des troubles s'étaient produits, on vit, le 26 juillet au matin, plusieurs milliers de paysans se réunir et se concerter en vue du pillage des maisons israélites. Au cri de : *à bas les juifs!* ils se ruèrent sur les boutiques juives et en commencèrent le pillage. Après les boutiques, on passa aux maisons d'habitation. Il y eut trois israélites tués et un grand nombre blessés.

A Charaïevo, bourgade située dans le gouvernement de Kherson, les israélites ont vécu de tout temps en bonnes relations avec les chrétiens. Sur les excitations d'agitateurs étrangers à la localité, des émeutes se produisirent. De son côté le maire encourageait les émeutiers dans leurs projets en confirmant les bruits répandus de tous côtés que les israélites allaient être expulsés de toute la Russie et qu'on pouvait, en attendant, les piller et les mettre à mort sans le moindre danger. Les troubles éclatèrent le 13 juin au soir, ils se prolongèrent jusqu'au lendemain. Le gouverneur de Kherson, prévenu par télégramme, arriva le 11 juin et, par son intervention énergique, mit fin aux excès. Le maire fut destitué et arrêté, ainsi que les principaux meneurs. A la suite de ces faits, le commissaire, M. Ivachenko, adressa la circulaire suivante aux maires des communes de son district :

Une agitation s'est produite dans la population, elle aurait pour but de piller les biens des israélites et de faire subir à ceux-ci de mauvais traitements. J'ordonne à l'administration communale de faire savoir aux maires des communes et aux chefs des villages, qu'ils aient à prendre des mesures énergiques et immédiates, afin de préserver les israélites et leurs biens de toute atteinte, et de ne pas perdre de vue l'ordre de M. le gouverneur de Kherson du 2 juin 1882, numéro 31, ordre publié suivant le manifeste de l'empereur et reproduit dans l'ukase du Sénat de l'Empire du 10 mai 1886, numéro 6.885 et relatif aux mesures à prendre contre les troubles anti-israélites. Pour cet objet, le maire et les chefs des villages devront choisir parmi les habitants des gens paisibles et considérés, leur faire prendre l'engagement écrit de surveiller les tendances de la population et de contrôler la conduite des gens mal intentionnés envers les israélites, et de faire connaître à la population

la fausseté des bruits ineptes qui circulent au sujet des israélites et qui ont pour but d'attenter à la vie et aux biens de ceux-ci : finalement, de propager parmi les habitants la certitude que le gouvernement punira sévèrement toute atteinte portée aux biens et aux personnes habitant l'Empire, à quelque culte qu'elles appartiennent. Les gens qui feraient courir des bruits faux avec l'intention de provoquer des troubles seront arrêtés immédiatement, et vous aviserez le commissaire de l'arrondissement des arrestations effectuées.

Je laisse aux maires et aux chefs des villages toute la responsabilité des troubles qui peuvent survenir dans leurs villages respectifs, et je tiens à leur rappeler que, d'après l'article 341 du Code pénal, les autorités qui, par leur incurie, n'auront pas empêché des troubles populaires, sont passibles de la perte de leurs droits civils et de la relégation en Sibérie.

Plus tard, ce fut dans des localités du gouvernement de Tchernigof qu'on signala de nouvelles émeutes, notamment à Starodoub où elles prirent un caractère particulier de gravité.

Le 11 octobre une troupe de paysans s'était massée de bonne heure sur la place du marché. Sur les injonctions de la police elle se dispersa, mais pour se reformer un peu plus loin. Lorsque les juifs ouvrirent leurs magasins, les paysans se précipitèrent sur eux, la police fut vite débordée et bientôt la place du marché fut occupée par une foule immense, brisant les vitres, enfonçant les portes et commençant à détruire et à jeter par les fenêtres les meubles et les marchandises appartenant aux juifs. En peu de temps tout ce qui pouvait être détruit dans les maisons juives fut anéanti. C'est en vain que deux prêtres chrétiens s'interposèrent pour calmer la fureur des émeutiers, ils ne purent se

faire écouter. Vers sept heures du soir un incendie éclata à côté de la cathédrale. La foule ne se dérangea pas de son œuvre de destruction pour l'éteindre. « Ce sont des maisons de juifs qui brûlent. » L'incendie dévora une dizaine de maisons. Les émeutiers gorgés de vin et d'eau-de-vie continuèrent leur besogne jusqu'au matin, puis les paysans repartirent pour leurs villages, emportant des charrettes de nombreux objets volés dans les maisons et boutiques juives.

On évalue à trente le nombre d'israélites tués et à cent les blessés dans cette émeute de Starodoub.

Vers la fin du mois de décembre, des troubles eurent lieu particulièrement dans les districts ravagés par la famine. Le bruit s'était répandu que des juifs avaient réuni de grands approvisionnements de vivres. La foule affamée et irritée se précipita sur les magasins juifs pour les piller. N'y trouvant pas les approvisionnements espérés, elle se mit à démolir les maisons des israélites.

Des scènes de ce genre eurent lieu à Samozansk et à Kerson.

En même temps les vexations, les tracasseries, les injustices pleuvaient sur les israélites de toutes classes et de toutes conditions : exclusion des étudiants israélites des écoles supérieures, rigueurs ordonnées contre les rares journaux russes qui cherchaient à défendre les israélites; renvois prononcés contre des employés, chefs de gare, commis de banque, clercs de notaires ou d'avocats ; mesures d'exception prises contre l'augmentation du nombre d'avocats israélites, etc.

Voici une preuve bien caractéristique de la rigueur

extrême avec laquelle les lois les plus absurdes sont appliquées aux israélites :

Il faut savoir qu'en Russie la loi est très tolérante pour certains petits commerces de peu d'importance où le paysan et l'ouvrier pauvre trouvent un supplément de ressources pour leur ménage ; entre autres, le petit commerce de lait n'est soumis à aucune patente lorsque le marchand ne vend que le lait de ses propres vaches.

(*Novosti* du 12 février 1891)

Dans le numéro 10 du *Kievlamin*, portant la date du 23 janvier, on lit sous la rubrique des tribunaux la note suivante :

« Le vingt-et-un janvier, le tribunal de Kief appela la cause des dix juives, accusées d'avoir violé l'article 1171 du Code pénal. Toutes les accusées avaient fait le commerce à Kief sans y être autorisées, huit d'entre elles vendaient du lait, une du pain et une de la poterie. Leurs maris travaillent à Kief comme ouvriers, mais ils n'ont pas le droit, comme on sait, de pratiquer le commerce. Les dix juives furent reconnues coupables et le tribunal ordonna leur expulsion immédiate de la ville. »

Dans cette courte notice, on peut prendre sur le fait l'antisémitisme tout entier et l'on voit toutes les faces de la fameuse « question juive ».

Mais qui parmi nos lecteurs connaissait cet article 1171, qui interdit à la femme d'un pauvre ouvrier juif de vendre du lait ou du pain ? Voici le texte de cet article :

« Les juifs qui, hors du territoire qui leur est assigné pour leur résidence permanente, se livreront à un commerce qui ne leur serait pas expressément permis par la loi, seront condamnés à la confiscation de leurs marchandises et à l'expulsion immédiate. »

C'est en vertu de cet article que le tribunal de Kief a découvert le grave délit de ces dix juives, que le parquet et le juge d'instruction ont mis en mouvement l'action pu-

blique et que ces pauvres femmes ont été condamnées à l'expulsion.

L'origine de cette loi est claire ; c'est un de ces legs du passé, du temps où les juifs étaient confinés dans des quartiers séparés, de l'époque qui vit la Saint-Barthélemy et alluma les bûchers de l'Inquisition. Si on la conserva dans nos codes, c'est parce qu'elle diminuait les droits des juifs, c'est surtout parce qu'on l'y oublia ; pas un homme de bon sens ne peut comprendre qu'on condamne à une peine grave, terrible, une pauvre femme qui vend le lait de ses vaches.

Il est difficile de demander à un homme d'obéir à des lois ou à des défenses qui sont en contradiction absolue avec tous les droits naturels et avec les devoirs mêmes d'un honnête homme. On défend à des individus de se livrer à l'agriculture, il ne leur est même pas permis de vendre du lait, du pain. Que doivent-ils devenir ? Doivent-ils voler ? Il est bien entendu que de pareilles lois ne sont pas observées ; la population et l'administration contribuent à cette violation, la première par humanité, la seconde par intérêt.

Mais voyez la conséquence du jugement du tribunal de Kief. Pour avoir violé une loi absurde, que personne ne connaissait, dix femmes vont être expulsées de leur ville, de leur foyer, loin de leurs maris, de leurs enfants, de leurs intérêts et de leurs affections. L'hiver est rude, le ménage pauvre et dehors il vente et neige à faire pitié ; n'importe, la loi est formelle : « seront expulsés immédiatement ». Ce qui est plus extraordinaire que le jugement lui-même, c'est qu'il se soit trouvé des juges pour appliquer une loi datant du Moyen-Age, et qu'ils n'aient pas reculé devant la pensée des malheurs et des misères que leur jugement entraîne avec lui.

On signale encore pour l'année 1892 d'autres émeutes dans les gouvernements de Saratof et de Pensa. Voici à ce sujet une lettre publiée par la *Neuzeit* du 15 janvier 1892 :

Près de deux mille familles ont été réduites à la misère, quelques centaines de juifs gravement blessés et plus de

quatre-vingt-dix maisons détruites en tout ou partie. Voici quelques détails sur ces tristes événements :

Le gouvernement de Saratof, qui souffre le plus de la disette, renferme aussi le plus grand nombre de malheureux. Des milliers de paysans affamés, sans travaux, parcourent la contrée, et lorsqu'on ne leur donne pas de secours ils prennent de force ce qu'ils rencontrent. A Samozansk le bruit se répandit que les juifs avaient réuni de grands approvisionnements de vivres, mais qu'ils les tenaient cachés. La foule se précipite sur les magasins des juifs pour les piller. L'atelier du riche pelletier Maitrof fut pillé en quelques instants, il en fut de même des magasins voisins, toutes les marchandises furent jetées dans la rue. Ce qu'on ne pouvait pas enlever fut détruit. Les maisons particulières ne furent pas épargnées, toutes les chambres furent soigneusement visitées et les meubles mis en pièces. Comme on ne trouva pas les provisions qu'on cherchait, les pillards s'avisèrent que les juifs les avaient trompés et les maltraitèrent sans pitié. La police ne tenta rien pour mettre fin à ces scènes odieuses et les pillards purent tranquillement continuer leur œuvre de destruction. Entre temps, ils avaient vidé quelques tonneaux d'eau-de-vie, et une fois excitée par sa propre fureur et par l'alcool, la foule, armée de pioches et de haches, se mit en train de démolir les maisons. Cinquante-neuf habitations juives furent détruites en l'espace d'une heure et demie. Les démolisseurs avaient ramassé une centaine de pains volés pour les manger, leur besogne achevée. Des femmes et des enfants juifs, plus affamés sans doute que leurs persécuteurs, se jetèrent sur ces pains et se mirent à les dévorer. En apercevant cela, les pillards se précipitèrent sur ces malheureux. Il se passa alors des scènes indescriptibles, femmes et enfants furent traités avec la plus cruelle sauvagerie.

Des scènes analogues eurent lieu à Kerson, dans le gouvernement de Pensa. De même qu'à Samozansk, la colère de la foule ignorante et fanatique fut lentement excitée contre les juifs, et, au moment voulu, on lança sur eux des forcenés, que leur propre misère ne prédisposait que trop

à croire que les juifs avaient réuni et cachaient des vivres en grande quantité, mais qu'ils ne voulaient pas les vendre aux chrétiens. Le 5 janvier, les maisons des juifs de Kerson furent pillées et démolies ; des centaines de familles sont restées sans asile.

A Yousofka, dans le gouvernement d'Ekatérinoslaf, eurent lieu au mois d'août des désordres qui ont fait également des victimes parmi les israélites. Les ouvriers des mines de charbon, au nombre de plusieurs milliers, pillèrent, saccagèrent et incendièrent les maisons situées dans le quartier juif. Ce n'est qu'à l'arrivée de deux bataillons d'infanterie que les scènes prirent fin. Il y eut, d'après les *Annales gouvernementales d'Ekatérinoslaf*, 192 magasins, 57 maisons et synagogues pillés et incendiés. Les pertes et les dommages subis par les israélites se montaient à trois millions de roubles environ.

L'*Odesski Listok* du 21 octobre-2 novembre publiait à ce sujet les renseignements suivants :

Le gouverneur militaire de la Russie méridionale, comte Moussine Pouchkine, a fait insérer dans les *Annales officielles* l'acte d'accusation dressé contre les émeutiers de Yousofka. Les inculpés sont divisés en deux catégories : les émeutiers proprement dits, et les voleurs qui ont fait main basse sur les marchandises et les valeurs enfermées dans les maisons envahies et saccagées par les premiers. Les inculpés de la première catégorie sont au nombre de 189. Voici comment l'acte d'accusation s'exprime à leur égard : « Dans la matinée du 2 août, les émeutiers saccagèrent les baraques construites pour les cholériques, puis mirent le feu aux magasins d'approvisionnements militaires. Conduits par les inculpés dénommés ci-dessus, les émeutiers se jetèrent sur les boutiques et les maisons juives, et après avoir pillé meubles et marchandises

ils y mirent le feu. Ils parcoururent ensuite la bourgade en brandissant des torches enflammées et en cherchant des israélites pour les mettre à mort. Les cris : *à mort les juifs!* retentissaient de tous côtés. La population affolée fut obligée de chercher le salut dans la fuite. Les pertes causées par l'émeute sont énormes. Un grand nombre d'habitants ont été maltraités et grièvement blessés.

Le second groupe se compose de 34 personnes, dont la plupart sont des paysans d'alentour venus à Yousofka pour tirer profit de l'émeute.

L'année 1893 vit se continuer la persécution.

Voici l'ordonnance que le ministre de l'intérieur adressa aux gouverneurs à la date du 14-26 janvier 1893 :

Le 3 avril 1880, le ministère de l'intérieur a invité les gouverneurs à ajourner, en attendant des instructions spéciales, l'expulsion hors des gouvernements non situés dans le Territoire, des juifs qui s'y sont établis et qui n'avaient pas le droit strict de demeurer en dehors du Territoire juif. Cette ordonnance a été confirmée par une nouvelle ordonnance du 21 juin 1882, et les gouverneurs furent invités à prendre des mesures rigoureuses afin qu'à l'avenir les règlements en vigueur sur les droits concédés aux juifs de s'établir dans les provinces intérieures de l'Empire fussent respectés.

Reconnaissant actuellement la nécessité d'abroger les ordonnances ci-dessus de mes prédécesseurs, je prie Votre Excellence, sans vérifier en détail les droits des juifs domiciliés dans votre gouvernement, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire émigrer dans le Territoire tous les juifs qui ne possèdent pas le droit de séjour dans les provinces intérieures.

Afin d'appliquer graduellement cet ordre et d'éviter de trop grandes pertes d'argent aux juifs expulsés, vous recommanderez immédiatement aux autorités locales d'informer les juifs qui n'ont pas le droit de séjour, que leur

renvoi dans les gouvernements du Territoire est définitivement décidé et qu'ils auront un délai d'au moins quatre mois pour quitter leur résidence actuelle. Ce délai de quatre mois peut être prolongé dans les cas où on le jugerait utile, mais il ne devra pas dépasser le premier novembre 1893 et il ne pourra être accordé qu'aux juifs possédant un commerce ou des biens immobiliers, ou bien à ceux qui auraient une profession bien définie ou encore qui auront une nombreuse famille. Mais la condition formelle est que vers le commencement de l'hiver prochain, l'expulsion des juifs sera complètement terminée et que dans la province administrée par vous, l'on ne trouve plus que des juifs possédant le droit de séjour en dehors du Territoire.

Cette ordonnance ne sera pas appliquée à ceux des juifs qui, avant l'expiration des délais qui leur seront accordés pour quitter leur domicile actuel, pourront prouver qu'ils possèdent le droit de continuer à résider hors du Territoire juif.

Je prie Votre Excellence de me tenir au courant de toutes les mesures que vous prendrez pour mettre à exécution la présente ordonnance concernant le renvoi des juifs, et de me renseigner exactement sur le nombre des juifs qui doivent être renvoyés, ainsi que sur les sursis qui leur seront accordés.

D'autre part l'*Odesski Listok* du 30 janvier-11 février 1893, donnait les renseignements suivants :

Sur l'ordre du ministre de l'intérieur, le gouverneur de la province de Kherson a décidé, par décision spéciale du 5 janvier 1893, que les bourgades de la province seront transformées en villages. Conformément à cette ordonnance, soixante-trois bourgades de la province de Kherson sont transformées en villages et les juifs n'y auront plus de droit de séjour.

Par suite de cette mesure la province de Kherson ne compte plus une seule bourgade ; il n'y a plus que des grandes villes et des villages et l'on sait que les juifs ne peuvent pas demeurer dans les villages.

La rigueur de ces exécutions fut extrême, comme on peut en juger par le cas suivant :

Dans le village de Duzinof, dans le gouvernement de Kharkof, demeurait, depuis de longues années, un israélite nommé Samuel Astrakan, gérant des propriétés d'un chrétien nommé Jurekof. Comme Astrakan avait su gagner la confiance de son maître par son honnêteté et son activité, Jurekof lui abandonna toute l'administration de ses biens et le nomma mandataire général. Le chef du village voyait d'un œil jaloux qu'un israélite eût le pouvoir de gérer librement la fortune d'un chrétien et résolut de se débarrasser d'Astrakan. Pour arriver plus facilement à ses fins, il déclara aux autorités que le gérant juif s'était établi dans le village postérieurement au 3 mai 1882. Tous les témoignages, toutes les preuves qu'Astrakan fit valoir contre cette assertion mensongère ne servirent de rien. C'est en vain également que le propriétaire fit des démarches en sa faveur auprès du gouverneur, qu'il connaissait de longue date. L'ordre arriva au pauvre israélite de quitter immédiatement le village avec sa famille. La femme d'Astrakan était à ce moment gravement malade. Le médecin qui la soignait demanda pour elle un sursis, un voyage, dans l'état où elle se trouvait, pouvant lui être fatal. Tout fut inutile. Par un froid terrible, la malade dut se lever de son lit, on la plaça sur un traîneau et le convoi se mit en route pour la ville voisine. Les agents de police qui escortaient la malheureuse famille remplirent leur mission avec zèle : la malade expira sur la grande route, ils ramenèrent en ville un cadavre.

Tels sont, résumés dans leurs traits essentiels, les principaux événements relatifs aux persécutions juives dans les deux décades écoulées. Nous passons les petits faits intermédiaires qui ne nous apprendraient rien de plus, et nous abordons les événements récents.

Les massacres de Kichinef, avril 1903

Notons d'abord que pendant l'année 1902 le gouvernement du tsar a continué d'appliquer rigoureusement les mesures d'exception et d'arbitraire à l'égard des juifs russes.

Cette attitude n'était pas faite pour calmer les passions antisémites de la foule.

On ne tarda pas à s'en apercevoir. Ce fut à Kichinef que la haine fit explosion avec une violence inouïe. Cette importante ville compte 108.796 habitants d'après le recensement de janvier. Elle comprend environ 45.000 juifs ; le reste est formé pour deux tiers de Moldo-Valaques, pour un tiers seulement de Russes proprement dits, les uns et les autres chrétiens orthodoxes ; enfin il y a deux mille Arméniens et un millier de luthériens. La ville est un centre d'affaires considérable où s'achètent les produits agricoles d'une région qui passe pour être la plus riche de la Russie : fruits, vins, légumes, tabacs, etc.

Le commerce des grains, des cuirs, des laines, des tissus, des eaux-de-vie, y est également important, la ville possédant des voies ferrées nombreuses, des communications télégraphiques et téléphoniques qui la tiennent en relations constantes avec Pétersbourg, Odessa, Moscou, etc.

Les israélites sont mêlés à la vie économique du pays d'une manière active. La grande industrie n'a pas encore pris tout son essor, mais la petite industrie y est très développée. Il y a environ 1.200 patrons à Kichinef. Ce sont les juifs qui constituent le plus fort contingent de la classe ouvrière. Ils sont menuisiers, bouchers, serruriers, peintres en bâtiment, etc. ; ils s'adonnent aussi au petit commerce. Néanmoins quelques juifs ont de grands établissements dans la bijouterie et les tissus par exemple. Mais le gros de la population se compose de petites gens dépourvus de fortune sérieuse.

Tel est le théâtre des événements sanglants que nous allons relater. Nous aurions pu, à l'aide des documents que nous avons recueillis, composer un récit dramatique. Cela eût été plus agréable au lecteur ; mais la vérité aurait pu en souffrir. Il ne s'agit pas ici de plaire, mais d'instruire. Nous ne faisons pas œuvre de littérateur, mais d'historien impartial. Nous laisserons donc parler souvent les faits ; nous apporterons les documents eux-mêmes, articles de journaux russes, lettres privées de correspondants, rapports officiels, etc. C'est le seul moyen de ne pas altérer la vérité et de faire un contrôle par la comparaison des sources.

Quelques jours avant les Pâques chrétiennes, qui tombaient le 19 et le 20, on découvrit près de la petite ville de Doubossary le cadavre affreusement mutilé d'un adolescent de dix-sept ans, nommé Rybalenko. Aussitôt on accusa les juifs d'avoir commis ce crime pour des besoins rituels. *Bessarabetz,* journal anti-juif très violent, fut le principal inspirateur de cette accusation.

Une instruction fut ouverte. Elle établit qu'il n'en était rien et que cet assassinat avait eu pour mobile des querelles de famille à propos d'un héritage. Mais comme l'émotion publique ne se calmait pas, une commission fut appelée de Saint-Pétersbourg pour procéder à une seconde autopsie. Ses conclusions confirment les précédentes. Ce qui n'empêche pas *Bessarabetz* de continuer sa campagne.

Et lorsque le grand rabbin de Kichinef,

dit M. B.-A. Henry, (1)

s'adressa à l'archiéréï (évêque) pour lui demander d'apaiser les esprits, ce prélat répondit qu'il croyait fermement que les juifs emploient le sang chrétien pour la fabrication de leurs pains azymes.

C'est alors qu'une association se forma, en vue d'organiser et de régler le massacre. Elle tenait au café *la Russie* des réunions quotidiennes où l'on centralisait le personnel et l'argent. On y enrôla des gens du bas peuple qui furent distribués en groupes ayant chacun leur chef et une besogne assignée d'avance. Le plan général était de commencer l'action au même moment dans les seize quartiers de la ville, en partant de la périphérie pour converger vers le centre. La consigne était de ne pas prendre d'armes à feu et de n'employer que des barres de fer.

Les hommes ainsi enrôlés pour le meurtre n'étant pas très nombreux, comme on le verra, il s'agissait de leur créer un milieu sympathique de telle façon que la masse ambiante, loin de s'opposer au massacre, fût disposée et même intéressée à l'encourager. Ce fut l'œuvre d'un prospectus qui fut rédigé et distribué à profusion par le comité d'organisation. « Le tsar, disait ce manifeste, a donné la permission d'attaquer les juifs pendant les deux premiers

(1) *Les massacres de Kichinef*, publication du *Siècle*.

jours de la sainte fête de Pâques. » En conséquence, ajoutait le pamphlet, le premier jour de Pâques, il y aurait un massacre général des juifs : on invitait les chrétiens, pour ne pas être confondus avec les israélites, à placer des icones devant les fenêtres et on terminait en disant que tout homme imbu de sentiments chrétiens avait le devoir de marcher dans cette lutte décisive contre les juifs.

Lorsque la population fut ainsi surexcitée, il suffit d'une étincelle pour amener l'explosion. Le 19 avril, la foule se rua sur les demeures des juifs. Pendant les deux jours de Pâques, l'émeute ne s'arrêta pas : 45 juifs furent tués, 425 blessés, dont plusieurs mortellement.

Voici une lettre d'un correspondant du journal russe, les *Novosti*, numéro 101, 14-27 avril :

Pendant les deux jours de Pâques, une foule chrétienne en fureur, composée de jeunes gens et d'adultes, d'ouvriers et même de personnages en uniformes, de fonctionnaires, a pillé et détruit toutes les maisons juives, leurs boutiques et leurs magasins, tué et blessé beaucoup de personnes parmi lesquelles on compte un grand nombre de femmes et d'enfants. Ces derniers ont été simplement jetés par les assassins de la hauteur des deuxièmes et troisièmes étages sur le pavé... Plusieurs synagogues ont été pillées, et les rouleaux de la Thora déchirés et profanés. Dans quelques synagogues, les serviteurs ont tenté de résister aux pillards, ils ont été assommés. Toutes les rues sont couvertes d'une couche épaisse de plumes et de duvet provenant des couvertures déchirées, et tout le mobilier des maisons pillées est brisé en petits morceaux. Même les planchers, les poêles et les foyers n'ont pas trouvé grâce et ont été détruits. J'ai été témoin du pillage en 1882, à Kief ; mais ce que j'ai vu là n'est rien à côté de ce que j'ai observé ici durant ces deux jours. Ce que les pillards ne pouvaient pas détruire et emporter, ils l'arrosaient de pétrole et le brûlaient. Le nombre des juifs blessés, en dehors des tués, atteint trois cents personnes.

Il est nécessaire de faire remarquer que les troubles ont cessé sans qu'on ait tiré un coup de feu et dès que le petit état de siège eut été proclamé.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions de roubles; des milliers de personnes sont restées sans abri, sans vêtement et sans nourriture.

Tout le monde est convaincu que ces troubles sans précédent sont la conséquence de la propagande abominable faite par M. Krouchevan dans le journal *Bessarabetz*, attendu qu'avant cette propagande, les juifs s'accordaient bien avec la population locale.

Voici, d'autre part, un passage du récit fait par un témoin oculaire du pillage de Kichinef :

Déjà quinze jours avant Pâques, les bruits ont couru avec persistance qu'à Pâques on attaquerait les juifs. Ces bruits se sont confirmés dès le premier jour. Les pillards, partagés en groupes de huit à dix hommes, envahissaient tranquillement les maisons et les boutiques juives, les pillaient en frappant les maîtres ou en les tuant. Quand il s'agissait d'attaquer une maison où il n'y avait que des femmes, deux ou trois pillards seulement opéraient. La plupart du temps, c'est en présence d'une grande foule, tranquille, en fête, que les pillards accomplissaient leur besogne ignoble. Le 7-20 avril, je me rendis au centre des troubles et je m'efforçai d'amener les spectateurs à défendre les juifs qu'on attaquait. J'y réussis en partie, mais lorsque je vis qu'on torturait un juif âgé, je m'élançai pour le délivrer. A ce moment, un coup terrible à la figure faillit me faire tomber. Le coup me fut porté à la joue, de l'oreille à l'œil, et me blessa aux yeux. Je chancelai comme un homme ivre et des coups commencèrent à pleuvoir sur moi de tous côtés. On m'aurait sans doute tué si quelques personnes, qui me connaissaient, ne s'étaient pas mis à crier : « Mais vous assommez un orthodoxe. » C'est alors que les coups cessèrent. Maintenant je soigne ma blessure. J'ai exposé tout cela en détail au procureur de la cour de justice d'Odessa.

Voici maintenant un récit emprunté au journal *Viedomosti*, de Saint-Pétersbourg, numéro 100, 15-28 avril; correspondance de Kichinef :

Depuis l'apparition dans *Bessarabetz*, dans le *Novoie Vremia* et dans le *Sviet* des articles qu'on connaît relatifs aux israélites d'ici, la population de notre ville avait pris une attitude nettement hostile à ces derniers. Des bruits alarmants circulaient en ville : « Il semble, disait-on, que l'on va tuer les juifs à Pâques. » Mais étant données les mœurs plutôt douces de la population roumaine, qui forme la majorité, personne n'attachait une importance sérieuse à ces bruits. Toutefois, tout était tranquille jusqu'à Pâques. Vint le dimanche de Pâques. Tous les magasins étaient fermés, la ville avait un air de fête. La foule qui, pour des motifs que nous ne connaissons point, se trouvait privée cette année des distractions organisées les années précédentes par le Comité contre l'alcoolisme, s'était massée sur l'une des places de la ville, la place de Choufline, où l'on avait établi des balançoires et des guinguettes appartenant à des entrepreneurs privés. Au milieu des chrétiens on voyait circuler un certain nombre d'israélites venus pour regarder comment s'amusaient leurs concitoyens. Vers midi, tout d'un coup, un mouvement se dessina parmi la foule : on vit plusieurs juifs se détacher des groupes et s'enfuir vers leurs maisons. Ils étaient poursuivis par des petits groupes de chrétiens, composés principalement de tout petits jeunes gens qui leur jetaient des pierres au cri : *tuez les juifs*. Le cri se propagea avec la rapidité d'un courant électrique dans la foule, déjà mal disposée envers les juifs. Immédiatement les groupes se dispersèrent dans diverses directions. Le principal enfila la rue Alexandrovskaïa, se dirigeant vers le Nouveau Bazar. De formidables hourrahs, poussés par des milliers de gosiers abreuvés d'alcool, ébranlèrent les airs. Le bruit des vitres cassées, des portes enfoncées par la pression de la foule, se confondait avec les hurlements et les coups de sifflet des assaillants, les cris de détresse des juifs frappés, les pleurs des femmes et des enfants. C'était une cacophonie infernale dont l'écho

faisait trembler la population du centre de la ville. Dans l'espace d'une demi-heure au plus, la populace occupa tout le quartier voisin de la gare et c'est alors que se passa quelque chose de terrible, d'indescriptible. Tous les juifs que l'on trouvait étaient immédiatement frappés jusqu'à ce qu'ils eussent perdu connaissance. Un juif, qu'on avait aperçu dans une voiture de tramway, fut arraché de son siège et frappé jusqu'à ce qu'on le crût mort. Les misérables baraques des pauvres gens, presque indigents, furent détruites de fond en comble, tout ce qui s'y trouvait fut jeté dans la rue. La nuit fut tranquille, du moins dans le centre. Beaucoup de personnes supposaient même que les troubles avaient pris fin. Pouvait-il en être autrement puisqu'il y avait des patrouilles de cavalerie, des détachements d'infanterie bien armés, de la police? Mais on s'était trompé. Dès les premières heures de la matinée, on sut que la populace, formée en bandes énormes, exerçait des sévices au Nouveau Bazar et dans les rues Nicolaïevskaïa, Gostinaïa, Kharlampievskaïa, Pouchkinskaïa et d'autres. Les agresseurs étaient armés de marteaux, de haches et de barres de fer. Les magasins les plus riches furent aussitôt assaillis, ouverts, les marchandises enlevées, détruites ou jetées dans la rue. Au vu de tout le monde, on enlevait des vêtements, des chapeaux, des chaussures. Beaucoup d'entre les pillards s'habillaient à neuf sur les lieux mêmes; d'autres emportaient ce qu'ils pouvaient ou s'en allaient tranquillement. La police admonestait très sévèrement les assaillants. Les soldats en patrouille, le fusil sur l'épaule, rappelaient à l'ordre, non moins sévèrement, les brigands dont la passion s'était surexcitée. Mais ceux-ci n'écoutaient guère et continuaient avec acharnement leur œuvre. Vers midi, on sut que, dans les divers quartiers de la ville, un assez grand nombre de juifs avaient été massacrés. Les malheureux, saisis de panique, abandonnaient tout ce qui leur appartenait et se cachaient avec femmes et enfants où ils pouvaient, dans les caves et sous les toits. Ce jour-là, toutes les rues où l'on pouvait trouver des habitations juives furent dévastées. Les synagogues ne furent point épargnées: rue Gostinaïa la synagogue fut

envahie, saccagée, les rouleaux de la Thora déchirés et jetés dans la rue. La grande synagogue de la place Siannaïa subit le même sort. Les chrétiens, même ceux qui appartenaient aux classes cultivées, se sont conduits d'une manière révoltante ; ils n'ont pas fait l'ombre d'un effort en vue de mettre un terme au massacre et au brigandage. Ils ont assumé là une responsabilité terrible : le public se promenait et contemplait l'horrible « travail ». Des habitants des classes supérieures allaient en voiture voir le spectacle. Vers cinq heures, on vit enfin, dans la rue Pouchkinskaïa, des patrouilles de soldats et quelques gens saisir les pillards, leur enlever le butin et arrêter les coupables. Mais entre temps, les troubles recommencèrent dans les parties hautes de la ville. On apprit que les faubourgs avaient été envahis par de nouvelles bandes venues des villages voisins, afin d'avoir leur part de butin. La panique fut alors plus vive encore et les brigands, encouragés par ces bruits, « travaillèrent » avec plus de bestialité. Ce n'est que vers le soir (du lundi) que la tranquillité commença à revenir. Les bandes poursuivies par des patrouilles (qui heureusement n'eurent même pas à faire usage de leurs armes) paraissaient de plus en plus rarement et, pendant la nuit, tout se calma complètement. La ville était à tel point silencieuse qu'elle paraissait complètement morte et ce silence n'était que rarement interrompu par les pas des chevaux des patrouilles passant au galop par les rues. Les juifs, cruellement éprouvés, se cachaient où ils pouvaient et ne donnaient pas signe de vie. Vint le troisième jour de Pâques. Dans presque tous les quartiers de la ville de fortes patrouilles étaient postées, le bruit circulait qu'elles avaient reçu l'ordre de s'opposer avec énergie à toute tentative de renouvellement des troubles, sans reculer devant des mesures de rigueur. Pendant de longues heures, les juifs, effrayés, n'y croyaient pas ; ce n'est que peu à peu qu'ils se rassurèrent et commencèrent à se montrer dans les rues. Des quartiers de la ville basse on vit alors des files de voitures portant les malades, les blessés, les morts s'acheminer vers le centre. Dans d'autres voitures on avait empilé toutes sortes d'objets qu'on avait

pu sauver des mains des assaillants. Les voitures étaient suivies par de longues files de femmes et d'enfants. Tout cela fuyait les lieux où tant de sang avait été versé, où tant de richesses avaient été détruites.

Les rues présentent un aspect épouvantable. Certaines d'entre elles sont impossibles à traverser en voiture et même à pied étant encombrées par les débris des meubles de toute sorte, de pianos, de tableaux, de vaisselle, tout cela couvert d'une couche épaisse de plumes.

L'hôpital juif, assez étendu, est transformé en poste de secours pour les blessés. Tous les lits sont occupés ; au 8-21 avril, on comptait 62 personnes grièvement blessées. Beaucoup d'entre elles sont couchées par terre. Il y a 37 cadavres, dont plusieurs rendus méconnaissables par les blessures reçues. Les cris et pleurs des femmes font mal à entendre. En ce moment il règne une misère effroyable. Aujourd'hui 9-22 avril, tous les magasins juifs qui, par miracle, n'ont pas été pillés, restent fermés. On manque de pain et, en général, de vivres. Des secours sont en voie d'organisation.

Voici maintenant des extraits d'une lettre particulière de Kichinef datée du 8-21 avril :

Voilà le troisième jour que toute la ville est agitée. Les troubles ont commencé le dimanche ; une centaine d'hommes se sont mis à casser les carreaux, à piller çà et là. La police les avait d'abord dispersés, mais elle se retira bientôt et se tint près des bâtiments communaux. La foule continuait à piller, et gagnait, en criant, d'autres rues de la ville. Les juifs se cachèrent en attendant que la troupe arrivât. Les régiments, les brigades et les bataillons qui sont ici ou dans la banlieue comptent de huit à dix mille soldats. Mais ils n'ont été appelés que le troisième jour, alors qu'il était déjà trop tard. Les scènes les plus terribles se sont déroulées le deuxième jour, le lundi 7 avril. Sentant que ni la police ni la troupe n'interviendraient, les pillards sont devenus plus hardis. Il s'est formé des bandes comptant jusqu'à trois cents hommes. Elle a envahi

les boutiques, les logements des troisièmes étages, les greniers et partout a pillé et cassé. Dès qu'un juif se montrait on le faisait taire à coups de canne et de lance portés à la tête et plusieurs (maintenant on sait qu'il y en a quarante) se sont tus pour toujours. Que Dieu ait leur âme dans l'autre monde... Un enfant de deux ans a été jeté de la hauteur d'un deuxième étage; deux juifs qui avaient empêché les pillards d'entrer dans une synagogue, y ont été tués. Dans les rues, vers la fin de la deuxième journée, un silence de mort régnait. On n'osait s'y montrer. De temps en temps on entendait des plaintes et des gémissements. Aujourd'hui la patrouille parcourt les rues. Des plumes provenant des oreillers déchirés, couvrent les trottoirs ainsi que des petits morceaux de peluche, de velours, de soie, des fragments de meubles. Les maisons n'ont ni portes ni fenêtres, elles sont complètement vides. Les victimes sont principalement des pauvres gens, artisans, petits marchands, employés. Les cadavres ne seront transportés qu'aujourd'hui à l'hôpital et au cimetière. Dans la hâte on les a oubliés. Le nombre des cadavres est déjà de plus de trente et un. Voilà un journalier qu'on transporte et que je connais. Les enfants orphelins suivent et sanglotent... Il y a encore dix cadavres dans divers quartiers de la ville. Dans les hôpitaux il y a soixante à soixante-dix personnes grièvement blessées; beaucoup d'entre elles sont près de mourir, les médecins n'ont plus d'espoir.

Sur les atrocités commises, voici des détails empruntés au *Peterbourgskia Viedomosti*, numéro 109 :

Les massacreurs à coups de hache, de barres de fer, etc. frappèrent les juifs et saccagèrent leurs maisons, leurs magasins et leurs biens. Après la mise à sac d'un magasin de fer appartenant à un israélite qui fut massacré, les juifs, en danger de mort, supplièrent les fonctionnaires de police et les patrouilles qui stationnaient dans la rue, de les défendre, mais ces derniers assistaient avec indifférence au spectacle du pillage et du massacre. On tuait les juifs dans les maisons, dans les caves et dans la rue. On les arrachait

des tramways qui passaient, et sur le champ, en présence du public, on les piétinait et on les mettait à mort. D'autres juifs furent pendus et tués aux abattoirs. Le docteur Stern faillit être tué au moment où il prodiguait des soins à un israélite blessé. Le docteur N.-A. Dorochevski abrita dans sa maison quelques-uns de ses collègues avec leur famille et d'autres israélites de la classe cultivée. M. Linko, propriétaire de la pharmacie située rue Nicolaïevskaïa, fit preuve de la plus grande charité chrétienne : il sauva tous les locataires israélites de sa cour, y compris la famille du docteur Stern et du dentiste G.-M. Levit. Les israélites, constatant l'inaction de la police, coururent au télégraphe, mais leurs dépêches ne furent reçues nulle part. C'est alors que M. J.-S. Moutchnik partit pour la station de Mirenu et, de là, envoya à Saint-Pétersbourg des informations sur les massacres de Kichinef. Le 8-21 avril, la ville de Kichinef fut déclarée en état de siège. Les massacres et pillages cessèrent aussitôt, comme par enchantement. On procéda à l'arrestation des émeutiers. Un millier d'hommes furent arrêtés. Beaucoup furent empoignés nantis des objets pillés, chez d'autres le butin fut trouvé au moment des perquisitions. On établit avec évidence qu'une bande bien organisée et dressée par des assassins intelligents avait opéré contre les israélites. Avant de tuer, les monstres causaient à leurs victimes des souffrances inouïes. A un menuisier on coupa les mains à l'aide de sa propre scie. A un autre israélite on ouvrit le ventre et, après en avoir enlevé les entrailles, on le remplit du duvet des matelas. Dans la tête d'une juive on enfonça des clous.

Il suffit d'entrer dans les cimetières et d'y examiner les cadavres mutilés pour en frémir d'épouvante.

Voici trois femmes : l'une a le ventre coupé en forme de croix ; l'autre a dans les narines des clous qui traversent le crâne ; la troisième a les seins coupés. Voilà un élève de septième du Gymnase qu'on a tué et à qui on a arraché la langue. Plus loin on voit un enfant étranglé. Il y a en tout au cimetière quarante-six cadavres. En outre, à l'hôpital, il y a beaucoup de personnes mortellement blessées. Les pillards ne se contentèrent pas de tuer les habitants de la

ville et de leur prendre leurs biens, ils gagnèrent les environs. Ils y détruisirent les vignobles et toutes les constructions et massacrèrent les juifs qui y vivaient. Beaucoup de victimes furent trouvées dans les greniers où elles s'étaient cachées pour échapper aux assassins. Nombre de cadavres furent découverts dans les cabinets d'aisance.

D'autre part, voici les renseignements fournis aux *Novosti*, 23 avril-6 mai, numéro 110, par son correspondant, qui les tient de personnes bien informées telles que M. le docteur N.-A. Dorochevski, chrétien, médecin de l'hôpital communal :

1. — On a enfoncé dans les narines de Sara Fonarji deux clous qui ont traversé la tête. Elle est morte ;

2. — Lys, qui a été trouvé au coin des rues Svietchnaïa et Gastinaïa, avait les mains et les pieds désarticulés ;

3. — On a coupé les lèvres à Khariton et on lui a arraché la langue avec des tenailles ;

4. — Zeltzer, qu'on a pris sur le Novy Bazar *avait l'oreille coupée et douze blessures à la tête. Ce malheureux est devenu fou et il est en traitement à l'hôpital ;*

5. — Au coin des rues Svietchnaïa et Gastinaïa on a mis une femme enceinte sur une chaise et on l'a frappée au ventre à coups de bûche.

Rue Kirovskaïa, on a jeté de la hauteur du deuxième étage des enfants sur le pavé. Des mineures ont été violées et sont mortes entre les mains de leurs bourreaux. On a aussi trouvé une fillette coupée en deux.

Quatre mille familles environ sont restées sans abri et sans secours. (1)

---

(1) Des souscriptions furent ouvertes dès le lendemain à Kichinef même, et depuis en Allemagne, en Angleterre et en Amérique. Le grand rabbin de France, M. Zadoc Kahn, adressa un appel au public par l'organe du *Temps* (5 mai).

Voici comment *Bessarabetz,* journal antisémite, instigateur principal de l'émeute à Kichinef, raconte les événements :

Le mercredi, 9-22 avril, les juges d'instruction des premier et troisième arrondissements de la ville de Kichinef ont procédé à l'expertise médico-légale des cadavres juifs, victimes des derniers troubles. Il y en a trente-sept, dont une partie a été transportée à l'hôpital israélite et l'autre au cimetière juif.

Les causes de ces décès sont aisées à établir, les victimes ayant été principalement atteintes à la tête de coups de fragments de meubles, de bûches et de gourdins. Aucune autopsie ne sera donc faite.

A l'hôpital juif, il y a soixante-deux personnes grièvement blessées, surtout à la tête. Plusieurs ont subi des mutilations terribles et ont le nez cassé, les yeux pochés et les mâchoires pendantes. L'état de la plupart est désespéré.

L'hôpital juif présente l'aspect d'un lieu de pansement après une bataille. Il est rempli de blessés et les lits occupent non seulement les salles, mais aussi les couloirs, les réfectoires, les salles de réception et toutes les autres pièces. Près des cadavres les membres de leurs familles se lamentent.

Des masses de juifs visitent l'hôpital et le cimetière. L'identité de quelques cadavres n'est pas encore établie. Il y a deux cadavres chrétiens à l'hôpital communal. (1)

---

(1) Le journal *le Drapeau* apprécia les nouvelles des massacres : « Avec les juifs il en est toujours ainsi : ils commettent d'abord des méfaits, puis ils poussent de grands cris et en appellent à la pitié du public. » Dans un autre numéro on lisait : « Quoi qu'il en soit, la tragédie effroyable s'est dénouée. Il reste à souhaiter qu'elle serve de leçon aux juifs, au moins pour l'avenir, et surtout qu'elle ne soit pas une cause de souffrances pour les malheureux chrétiens qui sont obligés de vivre à côté des juifs, de rester auprès d'une poudrière au risque d'être à chaque instant *victimes* de son voisinage fatal. » Enfin, dans un troisième numéro, on recommande un moyen sûr d'éviter les *pogromes* (nom donné aux massacres). Voici ce

Dans son numéro du 24 avril-7 mai *Voskhod* donnait des détails précis sur le massacre, citant les noms, l'âge des victimes et les circonstances de leurs supplices. Ce numéro a été interdit par une ordonnance du ministre de l'intérieur en date du 18 avril 1903, dont voici la teneur :

En raison de la tendance malfaisante du journal *Voskhod* manifestée, entre autres, par l'article intitulé *Pour la semaine*, qui a paru dans le numéro 17 de cette publication, le ministre de l'intérieur, en vertu de l'article 144 du règlement de la Censure et de la Presse, code pénal, volume XIV (édition de 1900), a décidé de donner au journal *Voskhod* un premier avertissement en la personne de son rédacteur-éditeur M. Maxime Syrkine, avocat assermenté.

Voici des passages de l'article incriminé :

Joso Tokar, quarante-quatre ans, père d'une famille nombreuse (formant huit enfants, presque tous en bas âge). Le lundi 7 avril, ayant appris qu'on pillait et massacrait, s'est hâté de se réfugier dans la cave, avec femme et enfants, en emportant des oreillers et des couvertures de lit, ainsi qu'un petit nombre d'autres objets. Vers une heure de l'après-midi, une bande composée d'une quarantaine d'hommes armés de lourds marteaux, de barres de fer et de matraques, enfonça la porte de la maison et détruisit tout ce qui s'y trouvait à l'intérieur. Le mobilier fut jeté dans la rue. Après quoi les assaillants pénétrèrent dans la cave, enlevèrent Tokar et, après l'avoir dépouillé de tout l'argent qu'il avait sur lui, soit 8 roubles et 25 kopecks (environ 22 francs), le frappèrent jusqu'à ce

---

moyen : les juifs doivent être conciliants envers le peuple au milieu duquel ils vivent : ils doivent s'accommoder des mœurs de ce peuple, ne pas le fuir ; ils doivent lui prouver qu'ils ne sont pas des parasites, mais des citoyens aussi dévoués à la patrie que ses fils véritables ; qu'ils respectent les lois et qu'ils sont prêts à sacrifier à cette patrie « jusqu'à la dernière goutte de leur sang ». (*Le Drapeau*, numéros 99, 100 et 102)

qu'il eût perdu connaissance. Tokar ne se rappelle plus rien de ce qui s'ensuivit. Il y avait dans la cour de sa maison un hangar où se trouvaient des meubles d'une valeur d'environ 500 roubles (1.300 francs). Tokar est de son métier menuisier. Tout a été brisé. Il était la veille un maître-artisan plutôt aisé. Le voilà indigent. Sa femme et ses enfants couchent depuis dix jours dans des hangars, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre d'entre ses amis qui sont restés indemnes. Cette famille vit d'aumônes.

Chléma Gueld, cinquante-six ans. Blessé à la tête. Ne se rappelle pas comment il est arrivé à l'hôpital. A un bras cassé. Tout ce qu'il possédait a été détruit, on lui a pris 20 roubles qui représentaient toutes ses économies. Gueld habitait la rue Gostinaïa, dans la maison même où furent tués Herch Bolgar, père de six enfants, et Herch Liss. Gueld a entendu les victimes supplier les assassins et appeler au secours, mais il n'a pu les aider. A côté de Bolgar est couché Alter Liss, fils de Herch, grièvement blessé à la tête. Il ignore encore la mort de son père, déjà enterré.

Joss Saganovski, vieillard de soixante-quatorze ans. Étant arrivé à Kichinef le lundi 7 avril, venant de Bendery, a été saisi par une bande, dépouillé de ce qu'il avait sur lui (35 roubles, environ 93 francs) et laissé pour mort dans la rue.

Le journal le *Pravo (le Droit)* a également été interdit pour avoir publié dans son numéro du 27 avril-10 mai un article de M. Nobokof, dans lequel celui-ci cherche à dégager les responsabilités.

Voici, d'autre part, quelques extraits de lettres particulières datées de Kichinef émanant de personnes appartenant aux conditions les plus diverses. (1)

Nous nous sommes sauvés, grâce à Dieu, quoique la foule ait traversé notre rue cinq fois. Quand la foule des-

(1) Citées par Roubanovitch dans *Pages Libres* du 16 mai 1903.

cendit jusqu'à nous, je me mis à crier et je me réfugiai dans la chambre de la cour, où s'est trouvée Sonia et les enfants dans une panique effroyable. Nos domestiques chrétiens persuadèrent la foule qu'ici habitaient des chrétiens, d'autant plus qu'à toutes nos fenêtres étaient exposées des images saintes. Beaucoup de juifs firent de même et grâce à cela se sauvèrent. Trois jours nous restâmes sans manger et sans dormir. Mais enfin arriva le directeur du département de la Police et nous partîmes pour Odessa, abandonnant tout notre bien à Kichinef. On ne pouvait pas quitter la ville plus tôt, car on jetait les juifs hors des voitures et on les frappait dans la rue.

Un chrétien donna l'abri à une famille composée de quatre juifs et les tua ensuite lui-même. Tout a été probablement organisé d'avance. Avant qu'on n'ait reçu la dépêche qu'on pouvait tirer sur la foule et avant que la ville fût déclarée en état de siège, tout a été saccagé et les brigands n'avaient plus rien à faire.

Autre lettre :

Mon cher ami J..., tu vivras sûrement dix ans de plus parce que tu n'as pas vu dans ta ville natale les scènes sanglantes qui se déroulent ici depuis des jours. On nous assassine et on démolit tout. Quelque chose d'aussi effroyable n'a jamais été vu. Toutes les maisons juives sont littéralement démolies.

La police jusqu'aujourd'hui ne fait qu'encourager les émeutiers. Les soldats eux-mêmes prennent part au pillage et aux massacres. Des tas de juifs assassinés jonchent le long des rues ; les hôpitaux regorgent des blessés et des mourants. Les cheveux se dressent à la vue de ces horreurs. Depuis trois jours nous ne nous sommes pas couchés... et d'une minute à l'autre nous nous attendons à être massacrés par la foule. La police ne fait que désigner les maisons juives. J'entends les agents de la police dire : « Assez par ici... allez plus loin ». Ne crois pas que j'exagère. Oh ! non, je ne puis te décrire la millième partie de tous les crimes commis sous nos yeux et qui continuent sans interruption.

Un petit groupe de juifs de notre rue se tient dans notre cour pour résister aux assassins. — *Signé :* S...

D'une autre personne de Kichinef :

Le massacre de Kichinef a commencé le lundi 20 avril à quatre heures du matin, à la sortie de l'église, aux environs et au centre de la ville en même temps. Les assassinats et les tortures commencèrent presque immédiatement.

La foule fut menée par une bande d'assassins. Cette bande éventrait les femmes, violait les jeunes filles et les enfants, enfonçait des clous dans les têtes juives; on coupait les nez et les oreilles aux juifs que l'on ne tuait pas. On remarquait dans la foule des étudiants, des fonctionnaires, des prêtres orthodoxes, des élèves du séminaire.

Le gouverneur envoya dire aux juifs venus implorer son intervention qu'il ne « pouvait pas se faire du mauvais sang pour si peu de chose ». Ce n'est qu'à la fin de la troisième journée qu'il envoya une dépêche à Pétersbourg et ce n'est que douze heures plus tard qu'il reçut en réponse *la permission* de mettre fin « aux désordres ». — *Signé :* F...

Cette lettre-ci, surtout, est fort instructive :

Le pogrome de Kichinef portait les traces d'une affaire parfaitement organisée d'avance. On disait ouvertement qu'aux jours des Pâques les juifs seraient massacrés. Les événements se préparaient depuis plusieurs mois et la police non seulement en fut informée, mais y prenait une part active. Nous pouvons citer des preuves. Le sous-commissaire de police Dobrosselski vint la veille de Pâques au bureau de tabac de M. Benderski, prit dans la caisse *cinq roubles* et s'en alla. Le propriétaire du bureau protesta. Alors ce fonctionnaire dit : « C'est égal, les jours des Pâques vous serez massacrés. » Dans la maison de M. Roudy, la foule était en train de casser un coffre-fort ;

elle y mit deux heures : pendant ce temps le commissaire de police assistait à ce travail, qu'il encourageait pour partager le butin avec les « travailleurs ».

Dans un endroit, pendant le pillage, les juifs formèrent un groupe de résistance qui tint tête aux émeutiers. A l'appel de ces derniers, le commissaire de police fit venir les troupes, qui à coups de baïonnettes mirent en fuite les juifs résistants. Quelques dizaines de juifs, se sauvant sur les toits des maisons, vinrent s'abriter derrière les bâtiments de la police : immédiatement ils furent saisis et livrés à la foule qui les assassina instantanément. On trouva après le pogrome des proclamations ainsi conçues : « La police a commencé le pillage, et maintenant, ayant reçu un pot-de-vin des juifs, elle veut nous mettre en prison... » On lisait dans le peuple des « manifestes » du tsar appelant au massacre des juifs... et le peuple disait que ces manifestes étaient authentiques, car autrement « la police n'aurait pas permis de tuer et piller les juifs pendant deux jours ».

Un soldat a déclaré : « J'exécute des ordres : hier on m'a ordonné de piller, j'ai pillé ; demain, si l'on m'ordonne de tirer, je tirerai. »

La foule n'attaquait que des maisons juives ; et bien que dans plusieurs maisons il y eût des boutiques chrétiennes à côté des boutiques juives, *il n'y avait pas une seule erreur.* Il y avait même des drapeaux avec cette inscription : *mort aux juifs !*

Quels furent les organisateurs de ce pogrome ? La rumeur publique et les dépositions des témoins oculaires désignent des personnes occupant une haute situation officielle. Ainsi, on appelle : M. Stcherban, grand propriétaire foncier ; M. Pissarjevski, notaire ; M. Balinski, grand propriétaire foncier ; M. Davidovitch, juge d'instruction ; M. Popof, étudiant et fils du membre du tribunal, etc.

Quelques-unes de ces personnes étaient à la tête des bandes et leur indiquaient les maisons à piller. Il y avait des vélocipédistes qui conduisaient la foule. On distribuait à la foule de l'argent. Les organisateurs du massacre avaient leur quartier général à l'hôtel « Rossya » : ici fut

préparé le plan de la campagne, et ici se trouvait la caisse de l'entreprise !

L'enquête ordonnée par le gouverneur montre la vraie conduite du gouvernement central. L'enquête est confiée au juge d'instruction, M. Davidovitch, l'un des principaux rédacteurs du journal *Bessarabetz*, et l'un de ceux qui prirent une part active et ouverte au pogrome ! Notons que le journal de M. Krouchevan a ouvert une souscription *en faveur... des chrétiens arrêtés !* Le vice-gouverneur est M. Oustrougof : il est le censeur de Kichine et un anti-sémite impitoyable.

Ne terminons pas le chapitre des massacres sans noter le corps médical, dont le dévouement, comme on voit, a été absolu.

L'opinion en Europe

La plupart des grands écrivains et publicistes russes ont manifesté hautement leur réprobation devant les atrocités antisémites de Kichinef.

Réunis sous la présidence du professeur N. Annenski, ils votèrent un ordre du jour de condoléance et d'indignation.

Les chrétiens de Moscou adressèrent au maire de Kichinef un télégramme de protestation et d'indignation. Ce télégramme porte les signatures de Léon Tolstoï; le professeur de l'Université de Moscou, N. Storojenko; le prince Sombutof; E. Ozerof; le prince S. Troubetzkoï, etc.

Voici un extrait d'une lettre adressée par Tolstoï à un israélite :

Je ne puis considérer les juifs autrement que comme des frères que j'aime, non pas parce que juifs, mais parce que nous et eux nous sommes fils d'un seul père : Dieu. Cet amour ne me coûte pas d'effort, car j'ai rencontré et je connais parmi les juifs des hommes excellents. Mon opinion au sujet du crime de Kichinef découle également de mes convictions religieuses. A la suite des premières informations publiées par les journaux et avant même de connaître tous les détails affreux qui ont été communiqués plus tard, j'ai compris toute l'horreur de ce qui s'était passé et j'ai éprouvé un sentiment poignant, à la

fois de pitié pour les victimes innocentes des cruautés de la populace et d'étonnement devant la bestialité de ces hommes, soi-disant chrétiens, du dégoût et de la nausée pour ces soi-disant hommes cultivés qui ont excité la foule et sympathisé avec ses actes et surtout de l'horreur pour le vrai coupable à savoir notre gouvernement avec son clergé qui abêtit et fanatise le peuple et sa bande de tchinovniks brigands. Le crime de Kichinef n'est que la conséquence directe de la propagande de mensonge et de violence que le gouvernement russe poursuit avec tant d'énergie. L'attitude que le gouvernement a adoptée en face de cet événement n'est qu'une nouvelle preuve de ce grossier égoïsme qui ne recule devant aucune cruauté, dès qu'il s'agit d'arrêter des mouvements qui lui paraissent dangereux, ainsi que de son indifférence absolue (pareille à celle du gouvernement turc lors des massacres arméniens) vis-à-vis des actes de cruauté les plus horribles, pourvu que ceux-ci ne touchent pas à ses intérêts.

Nous reproduisons également l'opinion de Maxime Gorki, le merveilleux conteur populaire qui a conquis en France et dans l'Europe entière une réputation méritée :

Depuis quelques années, notre pays est de plus en plus fréquemment le théâtre d'événements qui le déshonorent. Mais l'événement le plus déshonorant, événement qui excite l'horreur, la honte et l'indignation, c'est l'épouvantable massacre des juifs de Kichinef.

Des hommes qui se considèrent comme chrétiens, des hommes qui prétendent croire en Dieu, le Dieu de pitié et de miséricorde, ces hommes, pendant les jours qu'ils consacraient à fêter la résurrection de leur Dieu, tuent des enfants et des vieillards, violent des femmes, dépouillent et torturent d'autres hommes appartenant au peuple qui leur a donné le Christ !

Qui faut-il accuser de ce crime ignoble qui nous marque tous, nous autres Russes, du signe sanglant de l'infamie, d'un signe que les siècles ne pourront pas effacer des pages de la douloureuse histoire de notre pays barbare ?

Il serait injuste et il serait aussi trop simple d'en accuser la « populace » qui a massacré les juifs ; la « populace », c'est la main. Le vrai coupable, c'est l'opinion pervertie qui l'a poussée au vol et à l'assassinat.

On sait qu'à Kichinef la « populace » était commandée par des hommes appartenant à la société cultivée. Mais qu'est-ce que la société cultivée russe ? C'est la même populace, une populace pire encore, car notre peuple est irrité par la dure vie qu'il mène, il est aveugle et enchaîné par les ténèbres qu'on crée artificiellement autour de lui.

Quant à la populace cultivée, c'est une foule d'esclaves, lâches, dépourvus de tout sentiment de dignité et de toute notion de leurs droits, toujours prêts à adorer à plat ventre la force, disposés à adopter tout mensonge, du moment où il contribue à assurer leur tranquillité. C'est une masse incolore, impuissante et sans droits, n'ayant ni conscience d'elle-même, ni pudeur en dépit de ses dehors convenables.

Des faits honteux et épouvantables, accomplis à Kichinef, notre société cultivée est aussi coupable que ceux qui ont assassiné et violé. Elle est coupable, non seulement parce que, loin de protéger ceux qu'on assassinait, elle a contemplé les assassinats avec plaisir, mais surtout parce que, pendant de longues années, elle s'est laissé pervertir par ces ennemis du genre humain qui depuis longtemps ont acquis la gloire méprisable de valets et d'apologistes du mensonge, tels que Alexis Souvorine, Victor Bourénine, Vassili Vélitchko, Serge Charapof, Vissarion Komarof, Krouchevan, Piatkovski, et d'autres encore.

Voilà les vrais auteurs du crime de Kichinef qui nous couvre d'opprobre et nous épouvante.

A tous les mots atroces qu'on avait depuis longtemps coutume d'accoler au nom de ces hommes méprisables, il faut ajouter encore les appellations bien méritées de « fauteurs d'assassinats et de pillages ».

Les hypocrites qui invoquent Dieu et pervertissent la société russe en prêchant la haine des juifs, des Arméniens et des Finlandais, déversent, à l'heure qu'il est, sur les cadavres des victimes de leurs excitations, des flots de calomnies lâches et ignobles : ils continuent d'une façon éhontée

l'œuvre de dégradation des sentiments et de la pensée de la société russe, privée de toute volonté.

Honte à ces hommes méchants, et que le feu du remords dévore leur cœur pourri, animé d'ambitions de valet et rempli d'humilité servile devant la force !

A l'heure qu'il est, la société russe, qui a honteusement obéi aux excitations de ces parias, a le devoir de démontrer qu'elle n'est pas encore complètement pervertie par ces prostitués de la pensée, qu'elle n'est pas solidaire de ces fauteurs d'assassinats et de vols, qu'il lui est resté une ombre de vrai sentiment humain.

La société russe, afin d'alléger sa conscience au moins d'une partie de la honte et de l'opprobre dont l'a couverte l'affaire de Kichinef, doit venir en aide aux orphelins et aux juifs ruinés, nation qui a donné au monde tant d'hommes véritablement grands et qui, en dépit de sa situation horrible et de l'oppression qui pèse sur elle, continue à en produire, à nous donner des maîtres en Vérité et en Beauté.

Ainsi donc, vous tous qui ne vous estimez point valets de valets, qui avez conservé une étincelle de dignité humaine, au secours des juifs !

Pour quiconque se dit homme dans le véritable sens de ce mot, il ne doit y avoir ni hellène ni juif, mais seulement des hommes.

Signé : Maxime Gorki

A côté de ces hauts témoignages qui marquent d'une flétrissure indélébile le gouvernement russe, il convient de dire que des meetings de protestation ont eu lieu en France, en Belgique, aux États-Unis.

Une grande réunion eut lieu à Paris le 15 mai, sous la présidence de M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut.

Parmi les assistants on remarquait M. Frédéric Passy, membre de l'Institut ; M. Paul Viollet, membre de l'Institut, président du *Comité catholique pour la*

défense du droit; MM. Aulard, Seignobos et Brunot, professeurs à la Faculté des Lettres ; Lyon-Caen et Gide, professeurs à la Faculté de Droit; Lapicque, de la Faculté des Sciences; Bloch, maître de conférences à l'École normale supérieure ; Georges Brandès ; etc.

L'Assemblée vota à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Les professeurs et les étudiants de l'Université de Paris, réunis le 15 mai 1903, à l'hôtel des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Anatole Leroy-Beaulieu, après avoir entendu l'exposé des atrocités et des crimes abominables commis à Kichinef, adressent aux victimes l'expression de leur douloureuse sympathie ; flétrissent tous les instigateurs et tous les complices de ces actes de barbarie, et protestent avec indignation contre des massacres qui, en se renouvelant, déshonoreraient la Russie aux yeux du monde civilisé.

A Bruxelles, la *Ligue belge des Droits de l'Homme* organisa un meeting, sous la présidence de M. Rousseau, professeur à l'Université libre. On remarquait dans l'assistance madame Hector Denis; MM. Jules Lejeune, ministre d'État, Lucien Anspach, Léo Errera, professeurs à l'Université ; Furnemont, Demblon, Vandervelde, députés.

Signalons aussi l'appel lancé par le *Bureau Socialiste international*, que nous reproduisons intégralement :

Aux travailleurs de tous les pays !

La presse vous a apporté la nouvelle des massacres de Kichinef. Pendant deux jours on a tué, on a commis des atrocités abominables, sans que ni l'autorité russe, ni ses agents locaux, si prompts à intervenir lorsqu'il s'agit d'une manifestation d'ouvriers ou simplement d'étudiants, ou

encore lorsqu'il s'agit de confisquer les libertés séculaires au peuple de Finlande, aient fait quoi que ce soit pour protéger ces malheureux, dont le seul crime est d'être juifs.

Quiconque connaît les procédés de Nicolas II ne saurait voir dans ces douloureux événements qu'un essai d'intimidation, en même temps qu'une vengeance exercée contre les juifs, à raison de l'action révolutionnaire du prolétariat juif en Russie.

L'absolutisme russe cherche dans les excitations à la haine des races et à la haine des religions un dérivatif au mécontentement général et un prétexte pour noyer dans le sang une population qui, luttant pour conquérir son émancipation, le menace dans son existence.

Nous dénonçons cette politique odieuse à tous les travailleurs, à tous les honnêtes gens.

Douloureusement émus à la pensée des victimes tombées sous les coups des agents du tsarisme, profondément révoltés en songeant à ces actes exécrables, nous adressons au monde civilisé un suprême appel, afin d'empêcher le retour de ces abominations !

Nous lui crions aussi nos vives appréhensions. Des hécatombes nouvelles se préparent ! Dans la Russie méridionale, en Pologne, en Lithuanie, régions où la population israélite est très dense, on redoute la reproduction des événements de Kichinef.

Travailleurs !

Si les gouvernements ne veulent ni parler, ni agir, parlez, agissez ! S'il ne reste plus aux gouvernements ni pitié, ni sentiments humains, faites entendre votre protestation, et exprimez votre indignation !

Travailleurs !

Votre silence serait un crime, car ce n'est pas contre une race ou une religion que le tsarisme dirige ses coups, c'est avant tout contre une classe. Celui-ci poursuit l'extermination du prolétariat conscient.

Parlez, agissez par vous-mêmes ! que votre voix s'élève

pour flétrir ces crimes de lèse-humanité ! Que votre souvenir aille aux martyrs du peuple !

Le Bureau socialiste international :

Angleterre : Henry Hyndman, Henry Quelch ; Allemagne : J. Auer, Paul Singer, Karl Kautsky ; Australie : Ch. Eyre ; Autriche : V. Adler, F. Skaret ; Belgique : Émile Vandervelde, E. Anseele ; Bohême : A. Némée, Fr. Soucup ; Bulgarie : G. Kyrkoff, E. Dabeff ; Danemark : P. Knudsen, J. Jensen ; Espagne : Pablo Iglesias, A.-G. Quejido ; États-Unis : G.-D. Herron ; France : Édouard Vaillant, Francis de Pressensé ; Hollande : P.-J. Troelstra, Henri Van Kol ; Hongrie : J. Weltner, E. Garani ; Italie : Enrico Ferri, F. Turati ; Japon : Seu Katayama ; Norvège : O. Kringen, A. Hazelan ; Pologne : B. Jedrzejowski, C. Wojnarowska ; Russie : George Plékhanof, Boris Kritchevski ; Suède : Hj. Branting, C. Wickman ; Suisse : W. Fuerholz ; Serbie : V.-M. Stoyanovitch.

Le secrétaire : Victor Serwy

Enfin nous ne pouvons passer sous silence le discours récent et très élevé du Président de la République des États-Unis : M. Roosevelt, recevant les délégations des citoyens juifs de ce pays, venus pour lui apporter leur pétition concernant les événements de Kichinef, avec prière de la remettre au gouvernement russe, a tenu le discours suivant :

Je n'ai aucunement besoin d'exprimer le sentiment d'indignation générale avec lequel le peuple américain a appris les effroyables excès dont les juifs de Kichinef ont été victimes. Durant toute ma longue carrière, je n'ai jamais constaté dans ce pays une aussi rapide explosion de sympathie pour les victimes et une aussi profonde indignation devant l'horreur des événements.

Il est naturel que les sentiments qui se sont emparés du monde civilisé, aient trouvé leur expression la plus puis-

sante, la plus intense dans les États-Unis, car de toutes les Puissances, les États-Unis ont le plus fait depuis le commencement de leur existence nationale, pour réparer les injustices faites à la race juive et pour rendre justice aux citoyens américains d'origine et de religion juives.

L'un des poèmes les plus émouvants de notre grand poète Longfellow est consacré au cimetière juif de New-York et tout homme qui visite les cités funéraires de nos villes évoquant les vieilles époques de la colonisation, lira avec reconnaissance les noms d'Américains de race juive qui, dans la paix comme dans la guerre, ont voué toutes leurs forces à la fondation de notre nation.

De toutes les réunions d'anciens combattants auxquelles il m'a été donné d'assister, une particulièrement est restée inoubliable pour moi. C'est celle des vétérans de religion juive qui s'étaient assemblés au temple « Emmanuel » à New-York, pour saluer les soldats qui revenaient de la guerre hispano-américaine.

J'ai moi-même pris part à cette guerre et auprès de moi combattit un des plus vaillants capitaines de mon régiment, un juif. L'un des commandants de vaisseaux qui se sont le plus glorieusement distingués au blocus de l'île de Cuba, fut un juif. Dans mon propre régiment, je fis élever cinq soldats au grade d'officier, pour leur bravoure devant l'ennemi ; le hasard voulut, car j'ignorais absolument la confession à laquelle ces hommes appartenaient, que deux d'entre eux fussent protestants, deux catholiques et un juif. Quoique fortuite, cette circonstance est néanmoins suggestive, elle montre que tout ce que l'on réclame ici de l'homme, c'est qu'il soit un bon Américain, sans s'inquiéter de sa religion ni du lieu qui l'a vu naître.

Laissez-moi vous raconter un petit événement qui a trait à la question de persécution de races et de religions. Vous vous souvenez peut-être, — quelques-uns de mes amis new-yorkais se le rappelleront certainement, — que dans le temps où je remplissais les fonctions de chef de la police à New-York, un prêtre européen arriva dans cette ville dans le but d'y créer une agitation antijuive ; il se préparait à organiser des réunions dans lesquelles les israélites devaient

être pris à partie. Le fait fut porté à ma connaissance. Je n'avais évidemment pas le droit d'interdire ces réunions ; aussi, après avoir mûrement réfléchi, fis-je choix d'un brigadier de police juif et de quarante agents juifs pour protéger l'orateur ; je voulais que ceux contre qui il voulait ameuter les passions fussent ceux mêmes chargés de sa protection.

C'était là, d'après moi, la meilleure réponse et en même temps une manifestation indiquant l'attitude de nous autres Américains devant de pareils agissements.

L'un des agents en question avait été enrôlé par moi dans les circonstances suivantes :

Lors d'une visite que j'avais faite à l'Association chrétienne de jeunes gens, on me parla d'un jeune juif qui, dans un incendie, sauva au péril de sa vie plusieurs personnes d'une mort certaine. L'opinion générale était que ce jeune homme avait en lui la vraie étoffe d'un agent de la sécurité publique ; je le fis donc venir et lui donnai le conseil de se présenter à l'examen d'admission. Il suivit mon conseil, passa son examen et non seulement devint un agent hors ligne, mais préleva sur son salaire de quoi donner l'instruction à ses frères et sœurs plus jeunes et pour faire venir auprès de lui ses vieux parents restés en Russie.

Je vous ai donné là quelques exemples d'hommes qui ont servi sous mes ordres, soit dans mon régiment, soit dans la police new-yorkaise. Mais en dehors d'eux, plusieurs de mes meilleurs amis, de ceux avec qui je suis dans la vie politique dans le contact le plus étroit, sont des juifs.

J'éprouve naturellement pour vous une haute sympathie personnelle devant l'effroyable tragédie qui vient de se passer. Je puis donc vous assurer, messieurs, que mes sentiments sont absolument identiques aux vôtres. De même que je serais en droit d'attendre de vous la même indignation devant une tragédie dont un peuple chrétien serait la victime, de même me considérerais-je indigne de la situation que j'occupe si je ne ressentais pas la même douleur, la même indignation devant les violences dont les

juifs seraient victimes dans n'importe quelle partie du monde.

Je suis certain que les manifestations de sympathie qui se sont fait jour dans tout ce pays, sans distinction de cultes, ont déjà fait beaucoup de bien. C'est déjà une grande satisfaction de constater que le gouvernement russe partage avec le peuple américain, les sentiments d'horreur et d'indignation qu'ont inspirés à ce dernier les événements de Kichinef et que des mesures sont prises pour empêcher le retour d'événements de ce genre et en punir les instigateurs. Le gouvernement russe condamne ces événements tout comme notre gouvernement condamne les lynchages qui se sont passés chez nous et qui ne sont certes la caractéristique ni de notre gouvernement ni de notre nation. L'ambassadeur de Russie m'a de sa propre initiative rendu visite et m'a personnellement informé que le gouverneur de Kichinef a été relevé de ses fonctions, que trois à quatre cents personnes ayant pris part aux massacres avaient été arrêtées et seront punies avec la dernière rigueur.

J'examinerai avec beaucoup de soin votre motion et je verrai ensuite si, dans les circonstances présentes, il serait judicieux et utile aux malheureux survivants avec qui nous compatissons si profondément de lui donner une suite officielle.

Aucun événement de ces temps derniers n'a attiré et n'attirera davantage mon attention. Toute mesure promettant un résultat quelconque sera prise, pour prouver la sincérité de la devise historique des États-Unis, d'après laquelle chacun doit être jugé selon ses mérites, sans égard pour sa religion, sa race ou son origine.

L'optimisme du président Roosevelt au sujet des bonnes intentions du gouvernement russe a sa source dans l'esprit politique dont un chef d'État ne peut guère se départir.

Nous allons examiner l'attitude du gouvernement russe.

Les explications du gouvernement russe

Quelle a été l'attitude de l'administration supérieure devant ces meurtres et ces désastres ? Pour le savoir il faut lire la circulaire officielle adressée par M. de Plehwe aux gouverneurs, maires et chefs de police :

Les 6 et 7 avril, à Kichinef, une foule d'individus appartenant pour la plupart aux classes inférieures de la société, a attaqué la population israélite de cette ville. Quarante-cinq personnes ont été tuées et ont succombé à leurs blessures, sept ont été grièvement blessées et trois cent cinquante légèrement. Ces troubles ont été accompagnés de pillage. Sept cents maisons et six cents boutiques appartenant à des juifs ont été saccagées. L'enquête ordonnée à ce sujet a établi que ces émeutes avaient eu pour cause la tension des rapports entre les chrétiens et les juifs de Bessarabie. La moindre calomnie répandue contre les juifs devait suffire à provoquer une explosion des passions de la populace. On avait faussement accusé des juifs d'avoir tué, pour des besoins rituels, des chrétiens à Doubossary (village voisin du gouvernement de Kherson), à Kief et à Kichinef même. A la suite de ces bruits mensongers, les ouvriers et la populace avaient commencé à parler avec insistance de la nécessité d'attaquer les juifs. Des feuilles manuscrites avaient même été mises en circulation, qui reproduisaient les accusations portées contre les juifs et incitaient la population à les égorger.

Le premier jour de Pâques, le 6 avril, une foule, rassemblée sur la place de Tcheuflin, attendait l'ouverture des baraques, et d'autres établissements d'amusement. On ne remarquait rien d'anormal dans son attitude. Vers quatre

heures de l'après-midi une femme chrétienne, avec un enfant sur les bras, s'assit sur un carrousel.

Le propriétaire du carrousel, qui était juif, bouscula la femme pour la faire descendre et lui donna un coup tel qu'elle laissa tomber l'enfant. Cet incident fut le point de départ des troubles. La foule en fureur se mit à jeter des pierres contre les fenêtres des maisons juives du voisinage; les troubles gagnèrent ensuite toutes les rues voisines; des bandes se répandirent dans quelques quartiers, détruisant les boutiques et les maisons juives. Aux émeutiers qui détruisaient les maisons succédèrent des pillards. Les troubles prirent des proportions telles qu'il ne fut plus possible de les réprimer, et, dans la soirée du 6 avril, la violence de la foule ne se limita plus aux biens des juifs, elle s'attaqua à leurs personnes. Neuf hommes furent tués; vers dix heures du soir les troubles cessèrent.

Le lendemain matin, sur la place de la ville de Kichinef, une foule nombreuse de juifs armés de bâtons a attaqué un petit groupe de chrétiens qui se trouvait là. Ce ne fut qu'une escarmouche ; mais, de l'autre côté de la place, des juifs se sont de nouveau rassemblés et ont attaqué des chrétiens. Les juifs étaient cette fois encore en majorité. Les troubles ont recommencé sitôt après : les maisons juives ont été pillées et des juifs massacrés. La troupe qui, le soir, faisait des patrouilles, était insuffisante et on a demandé des renforts. Le gouverneur a transmis ses pouvoirs à l'autorité militaire chargée de maintenir l'ordre. La première force armée qui a été appelée n'a pas réussi à réprimer les émeutes, parce que la police, ayant manqué de direction, n'a pas su agir, et les rues étaient encombrées non seulement des fauteurs de troubles, mais aussi de masses de curieux; mais quand la troupe a été systématiquement répartie dans les quartiers envahis par les émeutiers, les troubles ont pris fin le soir du 7 avril et le lendemain ne se sont plus renouvelés.

Les événements de Kichinef ont jeté l'inquiétude parmi la population israélite de nombreuses localités de l'Empire et dans les milieux chrétiens ont circulé aussi des bruits de nouveaux désordres antisémitiques. Dans cer-

taines villes les juifs forment des associations pour se défendre eux-mêmes.

Après avoir pris connaissance des informations susmentionnées sur la marche des troubles et qui ont été recueillies sur les lieux par le directeur du département de la police, S. M. l'Empereur a daigné ordonner de faire savoir aux chefs des gouvernements et aux maires des chefs-lieux de gouvernement qu'ils ont le devoir de prendre, sous leur responsabilité personnelle, les mesures nécessaires pour prévenir les actes de violence et pour tranquilliser la population, afin que toute crainte de renouvellement de troubles de nature à mettre en danger la vie et les biens des habitants soit écartée.

En communiquant à Votre Excellence cette volonté du tsar, je crois devoir ajouter ce qui suit : 1. — Aucune association d'individus pour leur défense personnelle n'est tolérée ; 2. — L'autorité civile, en exécution exacte des dispositions des paragraphes 15 et 16, ajoutés à l'article 316 de la loi pénale, n'a pas le droit, lorsqu'on fait appel à la troupe, de transmettre ses pouvoirs pour le maintien de l'ordre à l'autorité militaire, mais elle doit, se trouvant sur les lieux, diriger l'action commune de la troupe et de la police, en vue d'une répression habile et énergique des troubles.

Conformément au sens des ordonnances sus-énoncées, l'autorité civile ne cesse de donner des ordres directs qu'après avoir invité les commandants de troupe à faire usage de leurs armes et seulement pendant la durée de cette action et dans les cas où l'on se voit forcé pour rétablir l'ordre de recourir à cette extrémité.

Relevons les inexactitudes de cette circulaire officielle.

1. — S'il est vrai que la tension des rapports entre juifs et chrétiens soit une des causes générales des troubles, on ne peut admettre qu'elle ait été assez violente à Kichinef pour produire de tels événements. Cette série d'assassinats a été sûrement concertée. Les juifs

ne constituent pas une ploutocratie prépotente dans cette ville.

Voici ce que dit le *Peterbourgskia Viedomosti* sur la situation économique des juifs :

Dans les riches et fertiles régions de la Bessarabie, il y a assez de place pour l'activité paisible de toutes les catégories de la population. Pour des raisons historiques, différents éléments sont agglomérés à Kichinef ; il y a des juifs, des grecs, des arméniens et un petit nombre d'ouvriers venus des gouvernements de l'intérieur; mais ce sont les roumains qui forment la majorité de la population et c'est à cette nationalité qu'appartiennent les nobles et les grands propriétaires fonciers de l'endroit. Bien qu'on ait eu à traverser de durs moments, à subir de mauvaises récoltes, il n'y a jamais eu de collision ou de tension de rapports entre les différentes couches de la population. Elles se sont toujours très bien accordées.

2. — Il est bon de noter que la circulaire ne parle pas des excitations du journal *Bessarabetz*. Or les excitations de la presse antisémite ne sont possibles en Russie que par le silence ou la complicité de la censure, cette censure qui s'exerce de la façon la plus rigoureuse, qui étend son pouvoir non seulement sur les travaux déjà prêts à être publiés, mais qui indique aux directeurs de journaux les articles à faire et les sujets sur lesquels il convient de garder le silence.

3. — Le ministre prétend que ce sont les juifs qui attaquaient les chrétiens. Or le 8, au matin, les juifs qui s'étaient réunis pour se défendre contre de nouvelles agressions annoncées, avaient été dispersés par la police et les soldats et *obligés* par la force à rentrer chez eux où ils furent assaillis plus tard sans aucun moyen de défense.

Voici ce que dit à ce sujet *Voskhod :*

Les juifs n'ont donné aucun prétexte à l'effervescence de la populace. Quand ils entouraient un groupe d'émeutiers, ils se criaient les uns aux autres : « Surtout, ne frappez pas, ne tirez pas ! », et ils ne touchèrent pas un seul homme ; et, quand ils furent attaqués par la police et les patrouilles, un seul coup de feu fut tiré.

4. — L'inaction de la police et des autorités démontre surabondamment la complicité. Quand le général, chef de la garnison, est venu proposer ses services au plus fort de l'émeute, le gouverneur répond qu'il n'a pas reçu d'instructions.

Le *Times* du 18 mai expliquait l'inaction des autorités par la circulaire confidentielle suivante que le ministre de l'intérieur, M. de Plehwe, aurait adressée au *gouverneur de Kichinef :*

Il est venu à ma connaissance que d'ici peu de temps auront lieu dans le gouvernement qui vous est confié des désordres dirigés contre les juifs, considérés comme exploiteurs de la population de ce pays.

Étant donné l'effervescence qui s'y manifeste partout, et qui ne cherche qu'un prétexte pour éclater, et vu qu'il serait peu désirable d'éveiller des sentiments hostiles au gouvernement dans une population qui jusqu'ici n'a pas été atteinte par la propagande criminelle, Votre Excellence cherchera à faire cesser les désordres prévus par des exhortations sans recourir à la force armée.

Signé : PLEHWE

Huit jours après qu'il eut connaissance de la publicité donnée à cette circulaire par la presse européenne, M. de Plehwe se décida à la faire démentir dans le *Messager du Gouvernement.*

On va voir ce que vaut ce démenti.

En mars 1903, les juifs de Doubossary, craignant des troubles à la suite de l'absurde légende du meurtre rituel, avaient envoyé une délégation à Saint-Pétersbourg pour solliciter des mesures de protection. Le ministre de l'intérieur la reçut et lui promit qu'il assurerait la sécurité des juifs de Doubossary. Il adressa effectivement au gouverneur de la province de Kherson, — qui comprend la ville de Doubossary, — la circulaire confidentielle ci-dessus. En affirmant qu'il n'a pas adressé cette circulaire, M. de Plehwe a menti. La circulaire est authentique, il en est l'auteur; qu'elle ait été adressée au gouverneur de Kherson ou à celui de la Bessarabie, elle montre que le ministre engage ses subordonnés *à faire cesser les désordres par des exhortations* et qu'il leur défend *de recourir à la force armée.*

Voici d'ailleurs quelques faits qui prouvent la complicité de la police. (1)

Pendant deux jours le téléphone de Kichinef n'a pas fonctionné pour les israélites. Ceux-ci, constatant l'inaction de la police, coururent au télégraphe, mais leurs dépêches ne furent reçues nulle part. C'est alors que M. J.-S. Moutchnik partit à la station *Mireni* et de là envoya à Saint-Pétersbourg des informations sur les massacres.

Après les troubles on a trouvé dans un jardin un billet incorrectement écrit et ainsi libellé : « La police a commencé à piller. Maintenant, quand elle a reçu un pot-de-vin de la part des juifs, elle nous met en prison. »

---

(1) Cités par M. B.-A. Henry, même étude.

Le paysan Solovief, qui avait participé aux massacres, est allé au commissariat déclarer qu'il avait tué un juif. Le lendemain du jour de son arrestation, on l'a trouvé pendu dans sa cellule.

Chez le commissaire Dobrocelski on a découvert de l'argent et des objets précieux cachés derrière les images saintes.

Les dragons ont arrêté des agents de police qui avaient les poches pleines de bijoux.

Un officier de paix arrêté a annoncé qu'il avait loué un appartement d'avance pour y déposer le butin pillé. (1)

Enfin voici des extraits d'une lettre particulière envoyée de Kichinef et datée du 10-23 avril :

La conduite des autorités dans l'affaire de Kichinef a été des plus coupables. Le 6 et le 7, lorsque les troupes avaient été mises à la disposition de la police, celle-ci, loin de retenir la foule déchaînée, l'invitait au contraire à poursuivre son œuvre. « Assez par ici, mes garçons ; avançons

---

(1) M. B.-A. Henry émet les hypothèses suivantes sur l'incurie de l'administration supérieure.

A l'heure où le mouvement révolutionnaire travaille d'une façon inquiétante le monde russe, il est possible que les troubles sanglants de Kichinef aient été tolérés comme un dérivatif et un exemple.

Le prolétariat juif est, en divers centres ouvriers, mais non pas à Kichinef, le mieux organisé et le plus redoutable qui soit dans l'empire : le gouvernement s'imagine peut-être le contenir ou le faire hésiter par une démonstration de cette nature.

Il est, d'autre part, incontestable que le monde moscovite est, dans son ensemble, animé de sentiments peu bienveillants pour les juifs, dont il y a six millions refoulés sur le Territoire, c'est-à-dire dans la partie de l'empire où la population des prolétaires offre la plus grande densité. Dans ces conditions, il n'est pas invraisemblable que le pouvoir ait songé à couper en deux la masse redoutée des prolétaires et à opposer deux forces révolutionnaires.

plus loin, avançons. » A quelques endroits les juifs, voyant que la police encourageait manifestement les pillards, s'armaient de matraques et formaient des groupes compacts pour arrêter ce mouvement agressif. Mais les patrouilles et les détachements de troupes avaient reçu l'ordre de disperser les juifs « afin d'éviter une effusion de sang ». Les officiers et les chefs militaires, le chef de la garnison général Beckman en tête, ne demandaient pas mieux que de mettre fin au carnage par la force armée, mais ils n'ont pas reçu « l'ordre ». Le 7 avril, à midi, le gouverneur proposa au général Beckman de se charger du rétablissement de l'ordre. Le général demanda alors un ordre écrit. Mais le gouverneur différa et en référa au ministère de l'intérieur ; or, en vertu de la loi, il était tenu de prendre lui-même les mesures urgentes. La correspondance dura jusqu'à huit heures du soir, et ce fut précisément durant ces huit heures que le pillage prit un caractère des plus violents et que le sang coula à flots.

En attendant, le chef de la police faisait ses visites de Pâques ; non sans orgueil il faisait remarquer son activité peu ordinaire qui lui permettait en même temps que de surveiller le pogrome, de faire des visites. Hier, il a été établi qu'un des commissaires de police du quartier avait loué à l'avance un local convenable pour y mettre le butin. Ce commissaire a été arrêté. Le 8 avril le pillage prit fin. Seulement, par ci par là se produisirent encore des manifestations isolées et des tentatives de renouvellement de désordres. Mais ces tentatives furent aussitôt réprimées. Malheureusement la plupart des pillards ont été laissés en liberté ; au delà de la barrière de la ville, ils s'assemblent à la dérobée et forment des campements de bohémiens. Lorsqu'on demanda au général Beckman de les disperser, celui-ci répondit qu'en sa qualité de commandant de la ville, il n'avait de pouvoir que dans l'enceinte de la ville et non en dehors. Par suite, la population continue à être sur le qui vive d'autant plus que dimanche prochain, le 13, doit avoir lieu la « reconduite » et le 17, la sortie de « l'icone ».

Pour disculper le représentant de la police qui avait loué

avant le commencement des désordres un local destiné à y cacher les objets volés, le maître de police a fait placarder aujourd'hui dans la ville un avis invitant les habitants à porter au bureau de police les objets qui ont été « ramassés » dans les rues ou qui ont été pillés et cachés ; les personnes qui rendront elles-mêmes ces objets, ajoute l'avis, ne seront pas poursuivies.

L'une des députations est allée voir le gouverneur pour le prier de suspendre, ne fût-ce que provisoirement, le journal *Bessarabetz*. Elle l'informa que, après que le calme était un peu rétabli, un des organisateurs du pogrome, M. Stcherban, criait dans une de nos principales rues, devant une foule heureusement peu nombreuse, qu'il fallait massacrer les juifs, que tout ce qu'on venait de leur faire était encore insuffisant. Ces paroles peuvent être confirmées par des témoins. Le gouverneur répondit, quant à la suspension du journal, qu'il fallait recueillir les articles les plus pernicieux et les plus séditieux parus dans le journal *Bessarabetz* durant ces dernières années et les lui présenter. Il promit de faire marcher l'affaire dans le but de suspendre tout à fait la publication de ce journal. Quand on le pria d'arrêter M. Stcherban afin de le mettre pour quelque temps hors d'état de nuire, le gouverneur répondit qu'il réfléchirait, mais... le 10 est arrivée la dépêche de l'empereur ordonnant « de prendre les mesures les plus énergiques pour mettre fin aux désordres qui durent depuis trop longtemps ». D'autre part, un télégramme chiffré a été envoyé du Kremlin, ayant un caractère des plus désagréables pour le gouverneur. Les auteurs des troubles furent on ne peut mieux organisés et guidés par une main habile. On dit qu'ils avaient été « invités » ici. En tout cas ils se trouvaient dans la ville avant Pâques, tout le monde les a vus excepté la police. Le rabbin avec d'autres représentants des juifs étaient allés voir le maître de police pour le mettre au courant des bruits menaçants qui circulaient dans la ville, mais le maître de police les rassura, disant qu'ils pouvaient se fier à lui.

Lorsque le procureur de la cour de justice est venu ici, quelques chrétiens de la classe cultivée ont été le voir et

lui ont rapporté des faits qui démontrent on ne peut plus clairement l'inaction coupable de toute l'administration, laquelle, au lieu d'agir, n'était préoccupée que de ses affaires personnelles. Quelques officiers qui commandaient (le 6 et le 7) des pelotons ont rapporté à leurs commandants que des crimes et des violences se commettaient sous leurs yeux sans qu'ils pussent rien faire, car chaque fois qu'ils adressaient aux représentants de la police la question : que faire ? on leur répondait : « rien ». Oustrougof, le maître de police, fait retomber toute la responsabilité sur le gouverneur : il oublie pourtant que pendant les longues années qu'il a passées en Bessarabie en qualité de chef de la régence du gouvernement il n'a jamais manqué une occasion de rendre, même au mépris de la loi, plus dure encore la situation déjà si intenable des juifs ; que c'est grâce à lui que la population s'est aperçue que les juifs étaient dans le pays en dehors de la protection des lois. Il créa le volcan dont l'éruption fut provoquée par Krouchevan. Quant au gouverneur, sa faute a été de ne pas comprendre la situation et de perdre la tête lorqu'il l'a comprise. D'ailleurs il est vrai aussi qu'il ne s'intéressait guère à ce qui se passait autour de lui.

Ajoutons que si l'on cherche aujourd'hui les responsabilités, *on a confié l'instruction au juge Davidovitch, un des principaux collaborateurs de* Bessarabetz, *où il a signé pendant quatre ans, sous le pseudonyme de* Vitch, *des articles violemment antisémites !*

Prétextes des troubles

Souvent les troubles et les manifestations antijuives ont pour *prétexte* des accusations de meurtre rituel.

Qu'on nous permette de dire quelques mots sur cette question qui double son intérêt social d'un intérêt historique.

On a remarqué que Bernard de Clairvaux (1091-1153), qui s'occupe beaucoup des juifs, ne parle pas du meurtre rituel. L'historien H.-L. Strack (1) voit pour la première fois cette accusation en 1236. Mais alors l'accusation est catégorique. Thomas de Cantimprey, mort en 1263, parle de « la malédiction des pères » qui a permis que la prédisposition au crime se transmît aux enfants « par voie de stigmate du sang ».

L'accusation d'user du sang chrétien se renouvelle fréquemment au quatorzième siècle. Quelle en est l'origine ? La réponse n'est pas facile. A-t-elle toujours été sans fondement ? Nous n'osons l'affirmer, mais ce qui est certain, c'est que rien absolument, dans une immense quantité de textes et de témoignages, n'apporte

---

(1) *Le sang et la fausse accusation de meurtre rituel*, par H.-L. Strack.

à la thèse du meurtre rituel une ombre de preuve. Quoi qu'il en soit, les juifs ne furent pas seuls à supporter le poids de cette accusation incertaine. Les chrétiens en pâtirent, principalement ceux des deuxième et troisième siècles. Saint Justin, martyr, est obligé de défendre sur ce point ses coreligionnaires dans le chapitre XII de son *Apologie*. Il dit entre autres paroles : « Si nous nous y adonnions, nous n'aurions aucunement à le nier. Nous pourrions commodément appeler nos réunions *Mystères de Chronos. Si nous nous gorgions de sang comme on le dit,* nous pourrions l'expliquer par une adoration dans le genre de celle de Jupiter Latiaris, — et vous n'y trouveriez rien à redire. »

Athénagore (177 après Jésus-Christ) écrit à Marc Aurèle dans sa pétition pour les chrétiens : « On nous adresse trois sortes de reproches : impiété, repas thyestéens et mélanges œdipodéens, et cependant les animaux ne touchent pas les animaux de leur espèce. »

Dans les lettres d'Eusèbe écrites par des chrétiens de Lyon et de Vienne, il est question des mêmes accusations. (1)

Dans l'*Octavius* de Minucius Félix, ce thème est débattu. (2)

Enfin, citons ce passage significatif de Tertullien (*Apologie*, chapitre VII) : « On nous traite de scélérats en nous imputant la mystérieuse coutume d'assassiner des enfants et de les manger... On nous appelle ainsi, mais vous ne prenez pas le moindre souci de le prouver... »

---

(1) *Histoire ecclésiastique*, V, 1.
(2) *Le païen Caecilius*, chapitre IX, 30, 31.

Comme le remarque Strack, ces accusations étaient d'un usage fréquent entre partis religieux ennemis, même entre ennemis particuliers. L'historien anglais Eliot Warburton raconte dans l'*histoire du prince Rupert et des cavaliers* (Londres, 1849, I, page 17; II, page 89) que les Puritains avaient répandu la nouvelle que les cavaliers de Charles premier égorgeaient et mangeaient les petits enfants. C'est ainsi que les mères intimidaient leurs enfants par la terreur de Rupert du Palatinat. *(Oest Wochenschrift*, 1892, numéro 19)

Pour revenir aux juifs et aux accusations de meurtre rituel, nous citerons l'interdiction de consommer le sang qui figure à plusieurs reprises dans le Pentateuque *(Lévitique*, XVII, 10-14) :

Et tout homme, qu'il soit de la maison d'Israël ou un étranger parmi vous, qui mange du sang, je tournerai ma face contre lui et je l'exterminerai du milieu de son peuple. Car le sang c'est l'âme, et je vous l'ai donné pour l'autel afin que vos âmes fussent ainsi pardonnées. Car le sang fait l'expiation pour l'âme. Voilà pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : que nulle âme entre vous ne mange du sang, et nul étranger non plus qui demeure parmi vous. Et tout homme, qu'il soit de la maison d'Israël ou un étranger parmi vous, qui prend à la chasse une bête ou un oiseau qu'on peut manger doit en verser le sang et le recouvrir de terre. Car l'âme de toute chair, c'est son sang qui est dans son âme, et dans le sang tant qu'il vit; et j'ai dit aux enfants d'Israël : vous ne mangerez pas le sang d'une chair; car l'âme de toute chair, c'est son sang ; quiconque en mange sera exterminé. (1)

---

(1) *Lévitique*, chapitre VII, 26 et suivants. Voir encore *Lévitique*, chapitre III, 17; chapitre XIX, 26; *Deutéronome*, XII, 2, 16, 23, chapitre XV, 36. Puis, livre I de *Samuel*, chapitre XIV, 32-34. *Actes des Apôtres*, chapitre XV, 29.

Sans doute, comme le fait remarquer Strack, la défense *expresse* de consommer du sang *humain* n'est pas formulée dans le Pentateuque. Mais il faudrait être de mauvaise foi pour en inférer que la chose était autorisée. Ce serait comme si on voulait soutenir qu'il était permis, à Rome, de tuer son père, parce qu'il n'y avait pas de loi spéciale contre le parricide.

Mais Moïse Maimonides (1135-1204) écrit dans son grand *Code rituel* au chapitre VI (1) : « § 2. — Le sang humain est interdit par décision rabbinique, s'il est séparé du corps ; la violation de cette règle est punie de fustigation. On peut avaler le sang des gencives *(parce qu'il se trouve encore dans la bouche, qu'il n'est pas séparé du corps)*. Mais celui qui mord dans un morceau de pain et qui y trouve du sang doit gratter le sang avant de manger ce pain, parce que le sang était séparé du corps. »

Il ressort de tout ceci que rien n'autorise à croire à l'existence du *meurtre rituel*. Il est possible que quelques juifs, à l'exemple d'autres hommes appartenant à des religions diverses, aient eu des croyances superstitieuses à l'endroit du sang et qu'ils aient tué pour cette raison. Mais cela ne prouve rien en faveur de l'existence du meurtre *rituel*. Aucun passage des livres juifs, aucun texte de la loi talmudique, ne le laisse soupçonner.

Rappelons enfin le mémoire publié en 1759 par le cardinal Ganganelli pour la défense des juifs polonais ac-

---

(1) *Venise*, 1524, folio 361 b, § 1.

cusés d'un meurtre rituel et qui se termine ainsi : « Nous chrétiens, nous ne devons pas oublier que dans les premiers siècles du catholicisme, ses adeptes furent accusés par les païens de meurtres d'enfants. » (1) Ajoutons que les papes Innocent IV et Clément XIII ont protesté contre ces accusations. (2)

---

(1) Il est bon de rappeler que de nos jours, en Chine, on accuse les missionnaires catholiques de tuer des enfants chinois pour employer les yeux et d'autres parties du corps des victimes à la préparation de certains remèdes mystérieux.

(2) Répondant à M. Rickert à la tribune du Landtag dans la séance du 9 février 1892, le pasteur Stoecker, chef du parti antijuif, fit les déclarations suivantes : « Je ne suis pas de ceux qui ont cherché à exciter l'opinion au sujet de l'affaire Buschhof, je n'en ai jamais parlé dans aucune réunion publique. Je ne suis pas non plus de ceux qui ont parlé du meurtre rituel. Je n'ai jamais employé ce terme et j'ai prié mes amis de ne pas s'en servir. Je déclare hautement qu'il me paraît incompréhensible qu'on soutienne que les rites juifs prescrivent des sacrifices humains ou que les juifs font usage du sang dans un but rituel. »

Les causes de l'antisémitisme en Russie. — La situation juridique des juifs

I. — Causes générales et économiques. — Le fanatisme religieux pas plus que la haine des races ne saurait expliquer les persécutions antijuives : *Leur fondement se trouve dans le conflit permanent des intérêts; mais une législation d'exception rend ce conflit plus aigu et plus violent qu'il aurait pu être.*

Dans un pays comme la Russie, où le tsar est à la fois Pape et Empereur, où l'existence de la religion orthodoxe est liée par des intérêts matériels à l'existence du gouvernement et des avantages qu'il confère, il ne faut pas s'étonner qu'on surveille les progrès des autres religions et qu'on s'oppose, de toute manière, à leur développement exagéré.

Ainsi au milieu du seizième siècle, le gouvernement russe refuse déjà au roi de Pologne l'autorisation qu'il demandait pour les juifs de son royaume de venir en Russie, où ils désiraient faire le commerce, alléguant « qu'ils pourraient détourner les masses du christianisme ». C'est ce qui explique aussi le mot théâtral de l'impératrice Élisabeth en 1743. Comme le Sénat lui représentait que la présence des juifs dans la Petite

Russie et à Riga serait utile aux intérêts de l'État, Élisabeth écrivit de sa main en marge de la pièce : « Des ennemis du Christ je ne désire aucun avantage pécuniaire. »

Ensuite Catherine II refuse de rien changer, à son avènement (1762), de peur d'agiter les esprits et de mécontenter *les petits commerçants*. Comme on le voit, il s'agit toujours de concurrence et non de fanatisme.

Si l'on conservait des doutes à ce sujet il faudrait savoir que :

A Kief, ce furent les marchands qui, de 1810 à 1837, essayèrent de faire chasser les juifs de la ville. En 1829 des pétitions furent adressées pour le même objet au gouvernement par des marchands et bourgeois des provinces baltiques ; en 1853, ce fut le tour des habitants de Kamenetz-Podolsk ; en 1846, les forgerons de Jitomir s'avisèrent de vouloir expulser les forgerons juifs de cette ville. Ces demandes étaient tantôt accueillies et tantôt repoussées. Il est à remarquer que souvent les rapports des autorités locales étaient favorables aux juifs dont on demandait l'expulsion. Le rapport de 1827 à Kief constate que les demandes des négociants ne s'inspirent que de sentiments d'envie ; celui de 1833, de la même ville, fait remarquer l'utilité de la présence des Juifs pour le consommateur chrétien, qui payait moins cher que s'il avait eu affaire aux négociants chrétiens seuls.

La rivalité mercantile et la concurrence des bas salaires qui déterminent principalement l'animosité contre les juifs est aggravée par leur situation misérable et les lois restrictives dont ils sont victimes.

Le prolétariat juif est l'un des plus misérables qui existent. (1) « On parle beaucoup, aujourd'hui, du relèvement du prolétariat et de rédemption sociale, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu; je puis affirmer que, dans notre Europe, il n'est rien de plus pauvre, rien qui ait plus de mal à gagner son pain de seigle que les neuf dixièmes des juifs russes. Et il n'en saurait guère être autrement. Ils sont trop nombreux pour un sol restreint. Ils ont trop peu de débouchés pour leur activité; trop peu de métiers leur sont ouverts; les plus honorables ou les plus lucratifs restent interdits. Artisans ou boutiquiers, ils sont contraints de se faire les uns aux autres une concurrence meurtrière. Ils sont enlacés dans un filet de lois restrictives qui forment autour d'eux un réseau aux mailles si serrées que le juif ne peut guère se mouvoir sans en déchirer une. » (2)

Rappelons que l'ancien ministre des finances Reutern déclarait dans un mémoire présenté à l'empereur que « la pauvreté des juifs est extrême, et que la démoralisation extraordinaire de la race juive en Russie est due en grande partie aux conditions extrêmement défavorables où ils sont placés pour gagner leur vie ». (3)

Il a été prouvé par les recensements que dans les provinces du *Territoire,* quand on mesure la superficie des logements habités par les chrétiens et les juifs, on trouve que 410 à 510 chrétiens occupent le même espace que 1.229 juifs. (4)

---

(1) Voir *le Prolétariat juif mondial*, par Henri Dagan.
(2) *Journal des Débats*, 15 août 1890.
(3) Voir *Code complet des lois*, volume XL, 42, 264.
(4) Souravski. — *Description du gouvernement de Kief*, volume I, page 247.

A Berditchef, par exemple, la statistique officielle nous apprend :

Les juifs sont serrés les uns contre les autres plutôt comme des harengs salés que comme des êtres humains ; des dizaines de mille d'entre eux n'ont aucun moyen d'existence fixe et vivent au jour le jour ; plusieurs familles sont souvent entassées dans une ou deux chambres d'une hutte à moitié en ruines, de sorte que, la nuit, il ne reste absolument aucune place entre les dormeurs... Dans la journée, les locataires transforment ces chambres en boutiques ; ils y épurent la cire, fabriquent des chandelles, tannent le cuir, etc. ; des familles entières vivent, travaillent, dorment et mangent ensemble dans cette atmosphère fétide, avec leurs outils et leurs matériaux éparpillés de tous côtés autour d'eux. (1)

La *Gazette de Moscou*, décrivant l'état des juifs de Berditchef, dit :

Les rues du quartier juif de la ville n'ont pas plus de quatre pieds de large ; de chaque côté les vieilles maisons penchées semblent prêtes à tomber ; des enfants sont étendus dans la rue, devant les maisons, dans un état de nudité presque complète, se roulent dans la boue, et au milieu d'eux on voit des quantités de femmes sales, mères de ces enfants, également étendues en long et en large dans la rue et dormant sous les rayons brûlants du soleil.

Le statisticien M. Bobrovski, (2) parlant de la situation des juifs dans le gouvernement de Grodno, dit :

La plus grande partie de la population juive est pauvre et toujours tourmentée de la même pensée : comment gagner le pain quotidien ? Chargés d'une nombreuse famille, les juifs vivent dans une misère dont il est impossible de se

(1) Souravski.
(2) *Description du gouvernement de Grodno*, volume I, page 858 et suivantes.

faire une idée. Souvent une baraque composée de trois ou quatre chambres loge jusqu'à douze familles, dont la vie est une suite ininterrompue de privations et de souffrances. Des familles entières vivent quelquefois pendant tout un jour d'une livre de pain, d'un hareng salé et de quelques oignons. Dans le gouvernement de Kovno (et j'ajoute : dans tous les gouvernements habités par les juifs), il y a des familles qui ne rompent le jeûne que le soir, et cela seulement quand le père ou celui qui nourrit la famille a trouvé de l'ouvrage dans la journée et a touché son salaire. (1)

Tous les rapports officiels, tous les voyageurs, tous les statisticiens s'accordent à décrire la misère affreuse des juifs du *Territoire*. A ceux que nous avons cités déjà, il convient d'ajouter le témoignage de Tchoubinski sur les provinces du sud-ouest, celui de Zelenski sur la Russie-Blanche et le Polessié, celui de Toundoukley dans la description statistique du gouvernement de Kief, celui de Domontovitch sur le gouvernement de Tchernigof. (2)

M. Zablotski a montré dans ses études statistiques que, dans la limite du *Territoire*, la mortalité des chrétiens a augmenté, de 1840 à 1843, de 17 3/4 o/o, celle des juifs de 37 o/o. Dans le gouvernement de Minsk (32.879 contribuables), en 1860 on comptait 18.324 individus incapables de payer les impôts, et sur ce nombre la moitié au moins étaient juifs.

Ces témoignages multiples et de sources les plus diverses nous montrent suffisamment la situation géné-

---

(1) Afanassief. — *Description du gouvernement de Kovno*, pages 582-583.

(2) Voir *la Question israélite en Russie*, par le prince Demidof San Donato.

rale des juifs de Russie. La conséquence toute naturelle c'est, en ce qui concerne le travail des ouvriers, une diminution des salaires par la surabondance des bras inoccupés ; en ce qui concerne le commerce et l'industrie, une augmentation du nombre des petits trafiquants et boutiquiers juifs se contentant de petits bénéfices et concurrençant les négociants de la religion orthodoxe. C'est plus qu'il n'en faut pour aggraver l'animosité antijuive, déjà préparée par la haine superstitieuse contre la race. (1)

---

(1) On trouvera une confirmation de ce que nous venons de dire en examinant la situation économique de Kichinef, où la population prolétarienne juive ne cesse d'augmenter.

Un recensement opéré en 1897 accuse pour Kichinef une population de 108.796 habitants, dont 50.000 juifs ; le reste est en majeure partie moldave.

Les israélites de Kichinef prennent une part considérable à l'activité commerciale de cette ville qui est un centre de transactions pour le blé, le vin, le tabac, les grains, la laine, les peaux, etc.

Mais c'est surtout dans les corps de métiers qu'on les trouve en grand nombre. En 1893, le nombre des artisans juifs était de 6.807, celui des contremaîtres de 2.155. Un tiers environ des artisans sont des tailleurs et des couturières dont le gain annuel ne dépasse pas 258 roubles. Les cordonniers (925), menuisiers (625), ne gagnent pas davantage, et il est des métiers (typographes) dont le salaire annuel est encore moindre. Les manœuvres juifs sont au nombre de 877, dont la moitié environ sont portefaix, journaliers, avec un gain quotidien de 40 à 50 kopecks. Les israélites travaillent aussi dans les usines de distilleries, dans les manufactures de tabac et les moulins à vapeur. Les charretiers (226) et les cochers (124) gagnent 4 à 5 roubles par semaine. Le nombre des ouvriers israélites augmente encore au moment de la vendange ; nombreux sont ceux qui pressent le raisin : 200 familles environ s'occupent de la fabrication du vin ; 95 s'adonnent au jardinage, beaucoup d'autres font la culture du tabac.

Le chiffre des indigents de Kichinef est considérable ; il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer le nombre de personnes ayant dû demander des secours aux établissements de bienfaisance au cours de ces dernières années. En 1895, 1.200 familles demandaient assistance pour les fêtes de Pâques ; en 1899, le chiffre s'élève à 1.505 familles ; en 1900, il était de 2.204 familles.

2. — Causes particulières et administratives. — Situation juridique des juifs de Russie. — Nous avons cité dans le premier paragraphe de cette étude la fameuse loi de 1882, dont M. Ignatief est l'auteur.

L'article premier de cette loi a pour effet, en empêchant les juifs de quitter désormais les villes, de créer une zone d'entassement à l'intérieur de la zone existante.

L'article II tend au même but en diminuant les moyens d'existence des juifs établis antérieurement dans les campagnes. Ne pouvant acquérir des terres ni par achat, ni par hypothèques, ni par location, ils sont obligés de quitter peu à peu les villages ; d'où surpeuplement dans les villes où ils viennent concurrencer la population existante. (1)

Appliquées par endroits et par intermittences dans tout le *Territoire juif*, ces *Lois de mai* sont inscrites dans le Code. Les ouvriers juifs en ressentent particulièrement les effets lorsqu'ils veulent s'échapper du *Territoire* où ils sont parqués.

Sans doute Alexandre II avait accordé en 1865 aux *artisans juifs* le droit de libre circulation. Mais le texte de la loi fournit aux fonctionnaires du tsar des moyens de la tourner. En effet quelles sont les catégories d'ouvriers comprises sous cette dénomination d'« artisans »? On ne sait. Ainsi l'administration de Smolensk a décidé que les boulangers, bouchers, vitriers et

(1) Par exemple l'évacuation des villages environnants de Tchernigof. En dix-huit mois à peu près, la population juive de cette ville qui était déjà encombrée s'est élevée de cinq mille à vingt mille habitants et à présent quatre personnes doivent gagner leur vie où une seule y parvenait autrefois avec difficulté. On comprend quelle aversion il en résulte contre les juifs.

vinaigriers juifs ne doivent plus être considérés comme artisans, et, par suite, les juifs appartenant à cette profession ont été forcés de quitter Smolensk et de retourner dans le *Territoire*. Les autorités de Simbirsk ont profité de l'occasion pour expulser plusieurs artisans juifs avec leurs familles. Un vinaigrier qui y vivait depuis trente ans et qui exerçait son métier depuis 1869, fut obligé de partir, la corporation des artisans ayant déclaré peu de temps auparavant que la fabrication du vinaigre n'était pas un métier d'artisan, bien que le Sénat eût décidé l'année précédente que les vinaigriers étaient des artisans et devaient être autorisés à résider dans toute l'étendue de l'Empire. Ce pauvre homme avait soixante-douze ans et une famille à sa charge, il ne fut pas moins obligé de partir ; lui et sa famille sont ruinés. On a expulsé de la même ville un boulanger juif qui y résidait depuis vingt-cinq ans, probablement parce qu'un boulanger n'est pas non plus un artisan. Comme toujours l'ordre d'expulsion comprenait toute la famille. Le fils aîné, élève de la première classe du Gymnase, fut aussi obligé de quitter la ville et forcé d'interrompre ses études, juste au moment où il allait atteindre le grade universitaire qu'il ambitionnait. Le droit de résider hors du *Territoire* ne passe pas des parents aux enfants, à moins que ceux-ci ne soient également artisans. A l'âge de vingt et un ans les enfants doivent rentrer dans le *Territoire juif*.

Voici un autre exemple de l'élasticité du mot « artisan ». Il y a quelques années vingt-cinq ouvriers juifs, employés dans une imprimerie bien connue de Moscou, furent congédiés sans avertissement préalable et renvoyés dans le *Territoire*, bien que plusieurs d'entre

eux eussent exercé le métier de compositeur depuis 1874 en dehors du *Territoire*. Lorsqu'on s'informa de la cause de cette mesure, il fut répondu que la typographie n'est pas un métier, mais un art, et que par conséquent les compositeurs ne sont pas des artisans, mais des artistes. D'ailleurs, il y a mille moyens de tourner la loi de 1865. En effet cette loi accorde le droit de circulation aux artisans « habiles » et on comprend tout le parti que les fonctionnaires du gouvernement tirent de ce mot. Avec l'extrême division du travail dans l'industrie moderne il est rare de trouver un ouvrier habile dans toutes les branches de son métier, qu'il ne connaît pas bien. La police prend, par exemple, un tailleur juif qui sait la coupe et l'examine sur le repassage ou *vice versa;* la malheureuse victime échouera sûrement, elle sera expulsée de la corporation et de la ville. La plupart du temps, le chef de la corporation locale est appelé à juger des capacités de l'ouvrier. On cite un cordonnier juif de la Livonie qui a été expulsé sur le jugement d'un chef de corporation qui était son voisin et son concurrent. En outre, un artisan juif doit travailler constamment de son métier pour conserver le privilège de demeurer hors du *Territoire*. Par conséquent la police descendra chez lui le jour du Sabbat et le renverra si elle ne le trouve pas occupé à son travail. La même mesure est appliquée encore aux ouvriers devenus trop vieux pour travailler. Ils sont chassés sans pitié des localités où ils ont toute leur vie travaillé honorablement et sont renvoyés dans le *Territoire*.

Même dans les limites du *Territoire*, on fait des chicanes aux artisans juifs des villages sous prétexte que,

dans les *Lois de mai*, il n'y a pas d'exception en leur faveur. Dans le village de Lepeticha (district de Melitopol) on a expulsé cent familles, parce que leurs noms ne figuraient pas sur les registres communaux avant le mois de mai 1882. La vérité est qu'aucun bureau spécial d'enregistrement n'existait dans le village ni avant cette date, ni même à cette date. Il était donc impossible aux juifs de fournir une preuve officielle et écrite, mais les voisins déclarèrent tous que ces juifs habitaient l'endroit depuis plus de dix ans; beaucoup d'expulsés étaient des artisans dont les certificats prouvaient qu'ils travaillaient dans le village avant 1882, mais tout cela ne leur servit de rien. Ils firent alors valoir qu'en leur qualité d'artisans, ils avaient le droit de demeurer dans n'importe quelle partie de la Russie, mais on leur opposa les *Lois de mai.* Il en résultait cette jurisprudence étrange et paradoxale qu'ils étaient autorisés à s'établir dans toutes les provinces de l'Empire, excepté justement dans les villages du *Territoire.*

Ainsi, à l'intérieur du *Territoire,* on fait tout ce qu'on peut pour interner les juifs dans les villes, et, d'autre part, on use de tous les subterfuges pour rejeter dans le *Territoire* les juifs, la plupart artisans, qui ont réussi à en sortir. (1) Les moyens mis en œuvre pour limiter le nombre des juifs qui, à l'avenir, pourront quitter le

(1) Il est rigoureusement interdit à l'artisan juif de vendre hors du Territoire des objets qu'il n'a pas fabriqués lui-même : source inépuisable de chicanes. Des horlogers juifs ont été expulsés pour avoir vendu des clefs de montre ; des tailleurs l'ont été parce que les boutons des vêtements qu'ils confectionnaient n'étaient pas fabriqués par eux ! Des femmes d'artisans juifs ont été chassées de Kief pour s'être rendues coupables d'avoir vendu un peu de lait. De tels actes justifient toutes les représailles de la part des pauvres ainsi traqués, juifs ou chrétiens.

Territoire, sont encore plus arbitraires. La liberté de circulation n'est accordée qu'à deux catégories : les personnes qui ont obtenu des grades universitaires, en particulier celles qui exercent des professions libérales, — et les négociants de la première guilde. (1)

Nous avons dit que les *corporations* délivraient aux « artisans » les certificats professionnels. Un décret récent enlève à ces corporations tout contrôle sur les artisans juifs établis en dehors du *Territoire* et soumet ceux-ci à l'autorité de la police locale. L'arbitraire des fonctionnaires de la police va créer de nouvelles difficultés aux artisans. Il suffit pour s'en convaincre de lire la circulaire suivante du préfet de police de Kief :

Les artisans juifs munis d'un certificat professionnel doivent avoir un atelier et des ouvriers.

Un contremaître juif ne pourra séjourner en dehors du Territoire que s'il prouve qu'il a conclu un engagement formel avec un patron.

Les artisans juifs non munis d'un certificat doivent exercer leur métier à l'aide d'un contremaître dans un atelier leur appartenant.

Ne sont pas considérés comme exerçant un métier manuel : les charpentiers, les terrassiers, les paveurs, les maçons et les bouchers.

A la suite de ce décret cinq cents familles juives dont les chefs font partie de ces dernières catégories d'ouvriers ont été sommées de quitter Kief dans un délai de quinze jours.

A Kief plusieurs juives avaient été admises comme

(1) Pour faire partie de cette guilde il faut payer des impôts s'élevant à 1.000 roubles par an ; ces marchands forment naturellement une exception.

infirmières à l'hôpital Kirilof : le gouverneur les fit congédier.

Quand vers le mois d'août 1890 la ligne du chemin de fer de Libau fut rachetée par l'État, tous les employés israélites de la Compagnie furent renvoyés successivement. L'un d'eux, M. Koiranski, ingénieur, dont le caractère et les mérites professionnels avaient gagné toutes les sympathies, y était employé depuis vingt-six ans : on lui fit savoir qu'il serait éliminé à son tour s'il ne se faisait baptiser. Il préféra se tuer : son inhumation eut lieu à Vilna le 3 novembre 1890. Dans le courant de l'été 1893 les deux compagnies de navigation opérant sur le Dniéper ont été avisées d'avoir à chasser leurs employés de religion juive : ces malheureux, au nombre de quatre-vingts environ, ont reçu leur congé en même temps que l'ordre de la police de partir immédiatement.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le ministre des voies et communications vient d'étendre la mesure à *toutes* les sociétés de chemins de fer concédés, ce sont encore *huit mille* israélites qui vont, sans avoir mérité l'ombre d'un reproche, être jetés demain sur le pavé. (1)

Il va sans dire que les restrictions légales sont toujours appliquées d'une façon inique et brutale. En voici quelques exemples, entre mille :

Un israélite de Nakhitchvan (Caucase) était venu à Kharkof pour subir une grave opération à l'hôpital municipal de cette ville. L'opération faite, il reçut, à la fois, l'ordre de quitter la ville sur le champ, malgré son état de santé encore précaire, et l'assignation à comparaître devant le tribunal de simple police qui le condamna à cinq roubles d'amende pour séjour illégal.

A Jarochevko (gouvernement de Podolie) habitaient

---

(1) *Les Juifs russes*, par Léo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles.

depuis de longues années quelques familles juives. Un jour, le commissaire de police, pris de zèle, les fit comparaître devant la juridiction criminelle pour cause de séjour illégal. Les soi-disant délinquants furent condamnés à être expulsés et au paiement des frais du procès. Ce jugement a été annulé en appel.

A Kief, enfin, malgré les récents arrêts du Sénat relatifs aux abus de pouvoir dont s'est rendu coupable le commissaire de police de cette ville, celui-ci continue à interpréter et appliquer les lois selon ses fantaisies.

Voici le texte de la dernière résolution prise par lui :

Considérant que l'arrestation et le renvoi par voie administrative d'un juif qui n'a pas le droit de séjourner à Kief est conforme aux articles 29 et 89 de la loi qui fixe le droit de séjour des juifs ;

Considérant, d'autre part, que cette loi s'applique aux vagabonds, et que les juifs séjournant illégalement dans cette ville sont assimilés aux vagabonds, l'autorité administrative de Kief ne donne pas suite à la plainte du juif Iblouski, arrêté dans cette ville et renvoyé dans son pays par voie administrative.

Nous venons de montrer la persécution exercée contre les ouvriers. Disons quelques mots, pour être complet, des vexations dirigées contre les familles de la petite bourgeoisie, et des lois d'exception à leur égard. En 1880, les autorités commencèrent à réduire le nombre des juifs admis dans les Écoles supérieures. En 1882, le nombre des étudiants juifs à l'École de médecine militaire fut limité à 5 o/o ; aujourd'hui on n'y reçoit plus du tout de juifs. En 1883, le nombre des étudiants juifs à l'École des mines fut également réduit à 5 o/o ; à peu près vers la même époque, on réduisit aussi leur nombre à l'École des ponts et chaussées. En 1885 le nombre des élèves juifs qu'on peut admettre à

l'École des arts et métiers de Kharkof fut limité à 10 o/o. En 1886, les juifs furent exclus de l'École vétérinaire de Kharkof. En 1887, le nombre des juifs admis à l'École des ingénieurs civils fut fixé à 3 o/o. Enfin, d'après les propositions du Conseil des ministres qui reçurent la sanction impériale aux dates du 5 décembre 1886 et du 26 juin 1887, le ministère de l'instruction publique *fut autorisé à restreindre le nombre des juifs dans tous les établissements d'instruction. Là-dessus, le ministère réduisit, dans toutes les écoles et universités, le nombre des juifs à 10 o/o dans l'intérieur du Territoire, et à 5 o/o en dehors.* A Saint-Pétersbourg et à Moscou, on n'admit que 3 o/o du nombre total des élèves dans chaque école ou à l'Université, et tout cela, sans avoir égard au chiffre de la population juive dans les villes où se trouvent ces écoles ou universités. (1)

Écartés des écoles publiques, les juifs de Russie pourraient demander avec raison le droit de créer des écoles supérieures à leur usage.

D'ailleurs, le bénéfice net de la taxe spéciale mise sur les animaux tués selon le rite juif est, par une disposition formelle de la loi, affecté à cet usage, mais en réalité il ne reçoit que rarement cette destination. Le gouverneur de Kichinef a « *emprunté* » un jour 100.000 roubles sur ces taxes *pour se construire une résidence officielle*. Dans plusieurs circonscriptions, les juifs essayèrent néanmoins de fonder des Écoles supérieures à leurs frais, mais un édit le leur interdit, sous

(1) Dans certaines villes, le nombre des juifs est de 80 0/0 de la population totale. A Berditchef, et dans d'autres villes, il atteint et dépasse 90 0/0.

prétexte que les écoles publiques leur étaient ouvertes. (1)

Après avoir atteint l'enfant, les lois restrictives appliquées aux juifs de Russie atteignent les hommes. Nous avons vu les mesures odieuses qui ont été prises à l'égard des ouvriers et des artisans, nous allons voir que les classes moyennes ne sont pas ménagées.

Les professions d'avocat et d'avoué sont interdites aux juifs qui n'obtiendraient pas une autorisation spéciale du ministre de la justice (on devine quel système de corruption il en résulte ; aussi la Russie est-elle, de l'avis de tous les voyageurs, le pays du pot-de-vin par excellence). D'après une décision du Conseil des ministres, l'exclusion complète des avocats juifs ne doit s'appliquer qu'aux tribunaux du ressort de la Cour d'appel de

---

(1) Le gouvernement russe refusa d'accepter les 50.000.000 (cinquante millions) que le baron de Hirsch lui avait offerts pour être affectés à l'enseignement élémentaire et professionnel des juifs russes.

On ne pouvait dire plus clairement : « Je veux que les juifs pauvres restent dans l'ignorance. »

Ce refus est d'autant plus odieux que la population juive est extrêmement mal desservie par les écoles primaires comme on peut en juger par les statistiques suivantes :

Le district scolaire de Kief compte 295 écoles primaires juives, privées et communales avec un effectif de 13.115 élèves, dont 10.529 garçons et 2.586 filles. En outre, dans les écoles chrétiennes privées, on compte 710 élèves juifs et, dans les écoles chrétiennes communales, 8.280 élèves juifs. Si l'on y ajoute les 4.010 élèves juifs des lycées et colléges, on arrive au total de 26.115, alors que dans le district de Kief 165.000 enfants juifs sont en âge de fréquenter l'école. Même si l'on tient compte de 26.115 élèves qui fréquentent les *cheder*, il reste encore plus de 60 0/0 d'enfants juifs privés de toute instruction.

En Lithuanie, 458 localités contenant de nombreux israélites n'ont aucune école.

Mais c'est en Bessarabie que l'état de choses est le pire. D'après les données officielles de l'inspection scolaire, 87 0/0 des enfants israélites sont exclus des écoles primaires.

Varsovie, comprenant les dix provinces de l'ancienne Pologne, c'est-à-dire l'une des régions où les juifs sont le plus nombreux. Ailleurs, il est prescrit que le nombre des avocats juifs ne doit pas dépasser 10 o/o de celui des avocats chrétiens. De plus, aucun juif ne pourra plus désormais faire partie de l'ordre des avocats. (1)

Les israélites ne peuvent être élus membres des assemblées provinciales *(zemstvos)*; bien mieux, quel que soit leur nombre dans un district, ils ne peuvent pas même participer à l'élection de ces assemblées. (2) On ne peut les élire aux fonctions de maire, ni d'adjoint au maire, (3) ni de président du conseil municipal, (4) ni de conseiller de police. (5) Dans les dix gouvernements de la Pologne ils ne peuvent être nommés « Anciens » d'un hameau, à moins que tous les habitants de ce hameau ne soient juifs. (6) Les comités de corporation composés de chrétiens et de juifs ne peuvent choisir un juif ni comme président, ni comme vice-président. (7) Les juifs ne peuvent pas être nommés membres de la commission de recrutement par les habitants de la ville où ils demeurent. (8)

A la Bourse d'Odessa ainsi qu'à celle de Varsovie, les juifs pouvaient faire partie du comité de la Bourse, être courtiers, experts et notaires. Il y avait en 1892, à Odessa, 65 o/o de courtiers israélites et 35 o/o de

---

(1) *Kievlamin*, 21 octobre-2 novembre 1892. Ce nombre a été un peu élevé récemment.
(2) *Recueil des lois*, numéro 63, § 597.
(3) *Institutions locales*, article 2035.
(4) *Circulaire du ministre de l'intérieur*, 12 octobre 1879, numéro 7795.
(5) *Recueil des lois*, volume IX, § 989.
(6) *Règlements civiques du royaume de Pologne*, I, § 16; VII, § 1.
(7) *Recueil des lois*, volume XI, § 338, 474.
(8) Ordre impérial du 20 mai 1874.

chrétiens ; à Varsovie 75 o/o d'israélites et 25 o/o de chrétiens. Mais une loi de 1892 a diminué encore les droits des israélites ; désormais, les présidents et les membres des comités des Bourses ne pourront être choisis que parmi les chrétiens ; il en est de même des experts, notaires et greffiers. Quant aux courtiers israélites, leur nombre ne devra pas dépasser le quart du nombre total. (1)

La législation russe faisait jusqu'ici une petite place aux juifs dans les conseils municipaux. La nouvelle loi municipale, sanctionnée par le tsar le 11 juin 1892, met à néant ce droit des israélites. Autrefois, ils étaient électeurs municipaux et pouvaient faire partie des conseils dans la proportion d'un tiers, qui fut bientôt réduite à un cinquième. La loi nouvelle les prive de tout droit d'électeurs et ne leur permet plus d'être élus par leurs concitoyens : ils pourront seulement être désignés comme *délégués-adjoints* au conseil par l'autorité locale ; encore le nombre de ces *désignés* ne peut-il être supérieur au dixième du nombre total des conseillers. Ainsi, dans certaines villes du nord-ouest de la Russie, où il y a parfois 70 o/o d'israélites, et plus, les affaires municipales seront tout entières aux mains d'une minorité, souvent hostile et haineuse.

Si les juifs,

dit M. Léo Errera à qui nous empruntons ces renseignements,

ont été dépouillés de ces droits déjà si réduits, on croira peut-être que cela tient à ce qu'ils se sont très mal acquittés des fonctions municipales là où ils en avaient

(1) *Odesski Listok*, 2-14 septembre 1892.

été investis. Or, c'est précisément le contraire qui est vrai. Voici un témoignage récent et peu suspect, emprunté à une publication officielle, *les Annales du gouvernement de Kovno :* « Nous ne sommes pas habitués à chanter les éloges des juifs, cependant nous devons reconnaître que les conseillers municipaux de confession israélite ont apporté beaucoup de soin dans la gestion des affaires municipales et ont contribué efficacement au développement matériel de notre ville dans ces dernières années. » (1)

Il s'en faut que nous ayons tout dit. Des règlements officiels interdisent aux juifs de s'intéresser à telle mine, de faire partie du conseil d'administration de telle société sucrière, de posséder une seule action de l'Association des propriétaires fonciers, ou de la Société des places du marché de Moscou, et ainsi de suite. Le baptême ne leur confère pas même le droit de devenir actionnaires de cette dernière entreprise !... Et les exclusions légales dont nous n'avons pas épuisé la liste, s'aggravent encore des interdictions prononcées par des corporations privées que le zèle ou l'égoïsme pousse à imiter le gouvernement. Parmi ces mesures il en est de tristes : les pharmaciens de Saint-Pétersbourg ont décidé en 1891 de ne plus accepter d'apprentis juifs et de fermer ainsi ce métier aux israélites. (2) Il en est aussi de grotesques comme lorsqu'un club de joueurs d'échecs, dont les meilleurs joueurs sont israélites, décide de ne plus recevoir de juifs à l'avenir. (3)

Nous n'avons pas fini d'explorer ce maquis de lois restrictives. Le gouvernement russe a osé se plaindre de ce que, dans un pays essentiellement agricole, les juifs ne prennent aucune part aux travaux de la terre. Or d'après les lois sur la propriété immobilière les juifs, à peu d'exceptions près, sont privés du droit

---

(1) *Annales du gouvernement de Kovno,* reproduites dans *Voskhod,* 31 janvier-12 février 1893.

(2) *Jewish Chronicle,* 24 avril 1891.

(3) *Les Juifs russes,* Léo Errera.

d'acquérir ou de posséder des maisons ou des terres hors des villes du *Territoire*.

Les immeubles ruraux, y compris les terres concédées aux paysans à titre perpétuel, ne peuvent être vendus à des juifs. (Volume IX, loi sur le statut personnel, supplément I au § 330, note, § 3, 1887)

Il est interdit aux juifs de posséder des terres d'aucune sorte dans les provinces Baltiques. (30 mai 1869, numéro 47.157, ukase impérial; 18 février 1866, numéro 43.031, etc.)

Les juifs ne sont pas admis aux adjudications publiques des biens de la Couronne. (Volume IX, supplément § 2)

Les juifs ne sont pas admis aux adjudications publiques de lots de terres saisies chez les paysans qui n'ont pas payé l'impôt du rachat du servage ou l'impôt foncier, ou, en Bessarabie, la taxe sur les terres. (Règlements sur les paysans, supplément au volume IX, etc.)

Il est interdit à tous juifs sans exception d'acheter des terres des propriétaires ou des paysans dans les neuf provinces de l'Ouest. (Volume IX, loi sur le statut personnel, 1886)

Dans toute l'étendue du *Territoire,* l'exécution de contrats pour l'achat des terres, de maisons ou de propriétés hypothéquées faits au nom de juifs est suspendue; de plus, aucun juif ne sera inscrit comme locataire de terres situées hors des villes; il n'est pas permis non plus de donner procuration aux juifs en vue d'exploiter ce genre de propriétés et d'en disposer. (Volume IX, § 2, note 4 du § 959)

Les juifs pourvus d'un diplôme de docteur en médecine et en chirurgie, ou d'un diplôme de docteur ou de

professeur, ou d'un diplôme ordinaire de première classe de l'une des Facultés de l'Université, ne peuvent transmettre à leur femme ou à leurs enfants le droit qu'ils ont d'acquérir des propriétés immobilières hors du *Territoire*. (Décision de l'Assemblée plénière du premier Département et du Département de Cassation du Sénat impérial, 1889, numéro 25), etc., etc., etc. (1)

Après cela on peut comprendre la bonne foi de ceux qui déclarent que les juifs ne veulent pas s'occuper d'agriculture. Sous les règnes d'Alexandre premier et de Nicolas premier, on autorisa la fondation de quelques colonies agricoles dans des localités choisies par le gouvernement, et qui subsistent encore, mais il n'est plus permis d'en fonder en Russie. (2)

On objectera que ces interdictions ne se rencontrent qu'en Russie et qu'ailleurs le juif pourrait s'occuper d'agriculture. C'est, alors, qu'on ne tient pas compte des conditions antérieures de la vie juive. « Voilà bientôt deux mille ans qu'il a été déraciné du sol. Les lois même l'ont, durant tout le Moyen-Age, emprisonné dans les ghettos des villes. Or, l'on sait que les populations urbaines ne retournent jamais aux travaux des champs. Nulle part le citadin ne s'est refait paysan. C'est là une loi historique... Le dur labeur de la glèbe est de ceux auxquels l'homme ne se remet plus une fois qu'il l'a

---

(1) Le droit d'acquérir des propriétés immobilières en dehors du Territoire a été retiré aux juifs il y a quelques mois.

(2) En 1893, le prince Kondakhof, sur les terres de qui une centaine de familles juives étaient établies depuis trente ans, demanda à pouvoir renouveler avec elles le contrat de fermage. Les autorités refusèrent et répondirent que les juifs seraient expulsés le jour même de l'échéance du bail, c'est-à-dire le premier juin 1893. *(Voskhod,* 18-30 avril 1893)

quitté. Le juif n'en aurait même pas toujours la force physique. L'énergie musculaire a été affaiblie chez lui ; la vie urbaine, la claustration du ghetto, la pauvreté héréditaire l'ont débilité depuis des générations. » (1)

La répugnance des juifs pour l'agriculture serait donc toute naturelle. Néanmoins, elle est loin d'être absolue. Partout où les israélites placés dans de bonnes conditions et doués de force musculaire se sont livrés à l'agriculture ils ont réussi. Ainsi, l'entrée de la Sibérie est interdite aux juifs ; mais il existe encore quelques agriculteurs, descendants de colons libres, qui sont allés s'établir dans ce pays, au commencement du siècle, à leurs risques et à leurs frais. Un document publié par le ministre des Domaines atteste officiellement leurs grandes qualités agricoles : « Tous ces juifs, y est-il dit, sont dans une situation aisée ; ils sont devenus de véritables laboureurs, ils font tous les travaux des champs et cultivent leurs terres d'une façon très convenable. Plusieurs d'entre eux, surtout dans les communes de Baïmolt et d'Isklims, peuvent même être cités comme des cultivateurs modèles ; ce sont eux qui donnent l'impulsion aux autres cultivateurs pour l'introduction des machines perfectionnées et des instruments aratoires. Généralement ils sont à la tête de toutes les améliorations à appliquer à la culture des terres. » (2)

Il n'y a donc pas d'aversion congénitale, — comme disent quelques publicistes superficiels, — de la part des juifs contre l'agriculture. Veut-on d'autres exemples ?

---

(1) Leroy-Beaulieu. — *L'Empire des Tsars*, tome III, page 627.

(2) *Matériaux pour l'étude de la population rurale en Sibérie* recueil XIV.

En Bessarabie, on a eu besoin, pendant l'été de 1893, de travailleurs agricoles, peut-être aussi s'est-on ému de la détresse affreuse qui règne parmi les israélites (1) et, malgré les lois de 1882, on s'est décidé à en embaucher quelques milliers. Le journal russe qui apporte cette nouvelle remarque que l'émigration s'est immédiatement ralentie et s'arrête dans cette région « tant il est vrai qu'il suffit que le pauvre juif trouve à gagner son pain pour qu'il ne songe pas à quitter la Russie ». (2) Il en est de même dans la province de Kief, où la baronne Wrangel a engagé, en 1893, quatre cents ouvriers israélites, et dans la Podolie, où la princesse Tcherbatof en a pris autant sur ses terres, leur donnant en même temps des marques touchantes de sa sollicitude. (3) Partout ces ouvriers agricoles juifs se comportent vaillamment et les propriétaires fonciers sont *unanimes* à faire leur éloge. (4)

Nous avons indiqué la tentative d'Alexandre premier (de 1807 à 1810), qui envoya des milliers de colons israélites sur les terres inoccupées de la Couronne. Mais, dit M. Errera, des ordres et des contre-ordres survinrent, les promesses qu'on avait faites ne furent pas tenues, l'argent destiné aux colonies naissantes fut dilapidé par les fonctionnaires ; à ces obstacles s'ajoutèrent encore des désastres : mauvaises récoltes, épidémies, climat rigoureux, privations de toutes sortes. « Les colons juifs, disent les rapports officiels du temps, meurent de faim et de froid au milieu des steppes. »

---

(1) *Les Juifs russes*, Léo Errera, page 139.
(2) *Odesski Listok*, 25 juillet-6 août 1893.
(3) *Kievlamin*, 15-27 août 1893.
(4) *Odesski Listok*, 8-20 août 1893.

Cinq mille d'entre eux, sur dix mille environ, succombèrent en peu d'années. (1)

Sous le tsar Nicolas les essais de colonisation furent repris et malgré les conditions les plus défavorables, les règlements vexatoires, les obstacles administratifs et les calamités naturelles, les juifs se sont adaptés. Les colonies agricoles des gouvernements de Kherson et d'Ekaterinoslaf comptaient en 1892 près de quarante mille habitants. Un rapport russe, approuvé par la censure, où ces colonies sont étudiées en détail, nous apprend (2) que :

Les colons russes sont bien mieux outillés que les paysans chrétiens, qui ne possèdent pas toujours une bonne charrue... En comparant les colonies juives avec les villages chrétiens les plus prospères de la région, les preuves sont décisives en faveur de la bonne exploitation rurale par les colons juifs... Si nous considérons, continuent les enquêteurs, toutes les difficultés et les misères qui ont accablé les premiers colons, nous pouvons affirmer qu'ils ont résolu d'une manière plus que satisfaisante le problème des aptitudes des juifs pour l'agriculture. Sur une population juive de plus de cinq mille âmes dans les colonies d'Ekaterinoslaf on ne trouve pas d'éléments étrangers, le travail est exclusivement accompli par des colons juifs. Il n'y a pas de meilleure réponse à faire à ceux qui soutiennent que les juifs sont incapables de se livrer aux travaux manuels ou de devenir agriculteurs.

En dépit de tous ces faits, irrécusables et probants, le

---

(1) *Les Juifs de Russie*, page 360 et suivantes, prince Demidof San Donato, traduction française, page 32 et suivantes.

(2) Ce rapport a été fait par MM. Weber et Kempster, deux commissaires américains chargés en 1892 d'une mission en Europe pour étudier les causes de l'immigration croissante d'étrangers sans ressources aux États-Unis.

gouvernement russe fait tout ce qu'il peut pour empêcher les juifs de s'occuper d'agriculture.

Aussi ne doit-on pas s'étonner de les voir s'adonner au commerce et au brocantage. Mais, là encore, ils sont en butte à des restrictions nombreuses.

Ils ne peuvent sortir des localités où ils sont inscrits sans être munis d'un passeport. Dans les passeports accordés aux marchands, il est mentionné la religion à laquelle ils appartiennent. La police examine le passeport à l'arrivée pour constater si le juif peut visiter les capitales. Ils n'ont donc pas le droit d'aller et de venir accordé à tous les sujets russes, de n'importe quelle confession. La privation de ce droit n'est infligée aux non-juifs dans la législation russe (§§ 30 et 32, 48, 49 et 51 du Code pénal, 1885) que pour divers crimes.

En Sibérie, les patentes commerciales ne sont accordées qu'aux juifs des catégories suivantes : 1° aux enfants des déportés juifs qui y sont venus avec leurs parents ou qui y sont nés ; 2° aux déportés juifs qui ont été condamnés à la déportation sans perte de leurs droits civils. (Volume IX, supplément au § 974, note 3, 1887)

Par conséquent les criminels juifs et leurs enfants sont les seuls juifs qui aient le droit de faire le commerce dans la Sibérie, dont certaines parties sont extrêmement prospères et renferment de grandes richesses naturelles. Dans les localités où les juifs possèdent le droit de séjour (le *Territoire)* il leur est interdit de faire des affaires le dimanche et aux principales fêtes chrétiennes. (Volume IX, § 959 ; volume XIV, Code de procédure pénale, § 16, note) C'est une des fameuses *Lois de mai 1882*. Elle crée de grandes difficultés dans les villes où les juifs forment la majorité de la population. Dans beau-

coup de villes, le dimanche est le jour de marché légal et habituel; les musulmans et autres non chrétiens peuvent librement faire le commerce le dimanche, etc.

Nous arrêtons cette série de lois et de règlements restrictifs. On les retrouve partout : dans les opérations industrielles, dans le service civil, dans les fonctions électives, dans le service militaire, dans la procédure, etc.

En résumé, la tendance générale des lois russes à l'égard des juifs a été de leur enlever tous les moyens de se livrer à un travail productif quelconque et de les rejeter dans le commerce (où, cependant, ils trouvent encore des entraves). « Acheter, vendre, revendre et prêter de l'argent, ont été jusqu'ici les seules professions accessibles au plus grand nombre d'entre eux. De plus, dans le petit commerce de détail auquel ses maigres ressources le condamnent, le marchand juif est obligé d'acheter des licences presque pour chacun des articles qu'il vend. Le thé, le sel, le tabac, les spiritueux paient de lourdes impositions. Le commerçant juif est ainsi devenu une source de revenus pour l'État, (1) et comme il faut qu'il se rattrape sur les prix qu'il fait payer au

---

(1) Outre les impôts ordinaires, les juifs ont à payer les impôts spéciaux qui suivent :

L'impôt du tronc, qui se compose : 1° d'un droit fixe perçu sur chaque bête tuée selon le rite juif (kacher) et sur chaque livre de viande vendue comme kacher ; 2° d'un impôt particulier qui se compose d'un tant pour cent sur les loyers, les maisons, les boutiques, etc. des juifs ; d'un tant pour cent sur les bénéfices des fabriques, établissements industriels, etc. ; une taxe sur le costume spécial des juifs (cinq roubles argent par an pour porter une calotte !) — Voir § 1, 5, 8, 10, note sur le § 281, loi sur les impôts, volume V, 1857.

L'impôt des bougies (sur les lumières du Sabbath).

L'impôt sur les imprimeries qui est de vingt roubles pour chaque presse à main, de cent vingt roubles pour chaque petite presse à va-

client, il se trouve chargé, en quelque sorte, de la fonction peu enviable de percevoir sur les pauvres les contributions indirectes. L'instinct de la conservation est si fort chez l'homme, que le juif, plus pauvre que tous les pauvres, s'en tire avec quelque profit. Où son rival chrétien ne voit qu'un caillou, il s'arrange pour trouver du pain. Les descriptions que les écrivains russes nous font des demeures des juifs indigents dans certains lieux sales et malsains où ils sont forcés de s'entasser, sont navrantes, et expliquent, si elles sont exactes, les craintes continuelles qu'on peut avoir d'y voir éclater des maladies pestilentielles. La nécessité est une dure maîtresse, et une longue suite de privations a enseigné aux juifs à se passer presque de tout, plutôt que de mourir. » (1)

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé tout le sujet. Mais ce qui précède peut suffire pour éclairer les gens de bonne foi, dissiper des préventions et renseigner sur la cause des événements tragiques auxquels nous assistons et qui ne semblent pas devoir finir de sitôt.

En résumé :

L'antisémitisme russe, comme l'antisémitisme français, — et, l'on peut dire, comme toute espèce connue

---

peur, et de deux cents roubles pour chaque grande presse à vapeur. (Note sur le § 158, volume XIV, loi sur la censure, 1886)

Nota bene. — L'impôt du tronc et l'impôt des bougies, ainsi que la taxe pour l'entretien des établissements d'instruction et le revenu de la fondation Gunsbourg destinée à fournir des subsides aux agriculteurs juifs, ne sont pas inscrits au budget du ministère. (Supplément au § 221, deuxième partie ; note 2, §§ 1 et 3, volume I, partie 2, loi sur le Cabinet)

(1) Extraits du *Times*, 9 et 13 octobre 1890.

d'antisémitisme, — est une expression particulière de la concurrence vitale, déguisée sous des prétextes divers. (1)

Dans la classe des commerçants et des négociants de religion « orthodoxe » il s'agit d'une rivalité mercantile nettement affirmée dans les cas précis que nous avons cités.

Chez les artisans non juifs c'est le ressentiment naturel contre une catégorie de travailleurs, — les juifs pauvres, — dont la présence multipliée accentue la baisse des salaires.

Chez les paysans russes, généralement très misérables, c'est une manifestation de mécontentement et une occasion favorable, — nous l'avons vu, — de butin et de pillage, sous l'œil complaisant des autorités.

Enfin, de la part du gouvernement russe, l'hostilité évidente contre les israélites résulte en partie de la pression de l'opinion, — nous voulons dire des éléments sus-nommés, — en partie de la crainte que l'on voie un jour le judaïsme contrebalancer la puissance « orthodoxe ». (2)

---

(1) Voir dans mon *Enquête sur l'Antisémitisme* (chez Stock) le chapitre sur la *Signification de la Presse antisémitique.*

(2) M. Pobedonostzef, procurateur général du Saint-Synode, ancien précepteur du tsar, a dit publiquement ces paroles significatives : « Si les juifs continuent comme ils font, il y a quelques années, on doit craindre qu'ils n'arrivent à dépasser les Russes en tout. » D'ailleurs, Pobedonostzef s'est efforcé de combattre également et avec la même énergie l'influence des Polonais, des Finlandais, des Allemands; il poursuit sans distinction toutes les communautés qui n'appartiennent pas à l'Église orthodoxe, les luthériens, les catholiques romains, les raskolniks, les uniates; mais contre les juifs il a des griefs particuliers. Ils se convertissent plus difficilement que les autres à la religion dont Nicolas II est le Pape. Et Pobedonostzef considère cela comme une « dépravation »...

Ces haines sont considérablement aggravées par les lois restrictives et particulières appliquées à la population israélite. D'abord, elles jettent un discrédit moral sur cette population et, par là-même, donnent une apparence de justice à l'animosité latente qui se manifeste contre elle et dont elle est victime. Ensuite, en reléguant les juifs dans les villes, et dans certaines villes, ces lois augmentent les difficultés d'existence non seulement des juifs, mais des non-juifs. La pauvreté de ce peuple augmente, et comme sa prolificité est extrême, la concurrence des artisans et des boutiquiers s'accentue, et rend plus difficile les affaires de tous. D'où aggravation de l'animosité, persécutions, massacres, pogromes.

Cet état de choses ne pourrait s'améliorer que par l'application aux juifs *de la législation commune.* Ce ne serait pas seulement une mesure d'équité, — ce langage n'est pas entendu des gouvernements, — mais une mesure de bonne politique.

HENRI DAGAN

TABLE

Pages

L'oppression des juifs dans l'Europe orientale . . 5

Les massacres de Kichinef et la situation des prolétaires juifs en Russie 9

Les persécutions et massacres antérieurs, 1881-1882. 11

Lois de mai 1882, texte ; tableau des persécutions qui eurent lieu du mois de décembre 1881 au mois de juin 1882 ; mouvement de protestation en Europe ; grand meeting du premier février 1882 convoqué par le Lord Maire de Londres au *Mansion-House;* appel du comité parisien, Victor Hugo président.

Les persécutions de 1890, 1891, 1892 et 1893 . . . 19

Ordonnance du 22 avril 1890 ; les effets, lettre publiée par le *Times* du 5 mai ; circulaire de M. Jurkovski, directeur de la police ; nouvelles instructions du même ; instructions exécutées ; Kief, expulsions ; autres expulsions ; Kalouga, expulsions, d'après le correspondant du *Times* du 5 mai; circulaire du gouverneur de Saint-Pétersbourg, datée du 15 mars 1891, portant sur les enseignes des magasins juifs ; troubles à Elisabethgrad ; émeutes à Charaïevo ; circulaire du commissaire M. Ivachenko ; graves émeutes à Starodoub ; autres persécutions ; le tribunal de Kief, *Kievlamin* du 23 janvier ; autres émeutes, dans les gouvernements de Saratof et de Pensa, *Neuzeit* du 15 janvier 1892, à Samozansk et à

Pages

Kerson; désordres à Yousofka, *Odesski Listok* du 21 octobre-2 novembre; ordonnance du ministre de l'intérieur aux gouverneurs, 14-26 janvier 1893, *Odesski Listok* du 30 janvier-11 février 1893; exécutions.

Les massacres de Kichinef, avril 1903 39

Kichinef; l'assassinat de Rybalenko; campagne de *Bessarabetz;* instruction; commission; les massacres; lettre d'un correspondant des *Novosti,* numéro des 14-27 avril; récit d'un témoin oculaire; récit du journal *Viedomosti,* numéro du 15-28 avril, correspondance de Kichinef; extraits d'une lettre particulière; détails empruntés au *Peterbourgskia Viedomosti;* renseignements fournis aux *Novosti,* 23 avril-6 mai; la version de *Bessarabetz;* appréciations du *Drapeau;* récit du journal *Voskhod,* numéro du 24 avril-7 mai, interdit par une ordonnance du ministre de l'intérieur en date du 18 avril, dont la teneur; passages de l'article incriminé; interdiction du *Pravo;* extraits de lettres particulières, citées par Roubanovitch dans *Pages Libres.*

L'opinion en Europe 59

Ordre du jour de la plupart des grands écrivains et publicistes russes; télégrammes des chrétiens de Moscou au maire de Kichinef; extrait d'une lettre adressée par Tolstoï à un israélite; opinion de Maxime Gorki; à Paris réunion du 15 mai, ordre du jour; à Bruxelles, meeting; appel du *Bureau socialiste international;* discours de M. Roosevelt.

Les explications du gouvernement russe 69

Circulaire officielle adressée par M. de Plehwe aux gouverneurs, maires et chefs de police; plu-

Pages

sieurs inexactitudes de cette circulaire ; sur la situation économique des juifs, le *Peterbourgskia Viedomosti ;* sur les responsabilités, *Voskhod ;* sur l'inaction de la police et des autorités, d'après le *Times* du 18 mai, circulaire confidentielle que M. de Plehwe aurait adressée au gouverneur de Kichinef ; les juifs de Doubossary ; sur l'attitude de la police, extraits d'une lettre particulière.

Prétextes des troubles. 79

L'accusation de meurtre rituel ; résumé très sommaire de la question ; Thomas de Cantimprey ; accusations contre les chrétiens dans l'antiquité ; apologie des chrétiens ; exemples d'accusations politiques ; interdiction biblique de consommer le sang ; interdiction talmudique ; autres protestations.

Les causes de l'antisémitisme en Russie. — La situation juridique des juifs 85

Causes générales et économiques. — Conflit permanent d'intérêts ; législation d'exception ; résumé très sommaire ; la rivalité mercantile et concurrence des bas salaires ; misère du prolétariat juif ; les juifs de Berditchef, la *Gazette de Moscou ;* statistiques ;

Causes particulières et administratives. — *Situation juridique des juifs de Russie.* — Les *Lois de mai ;* le *Territoire ;* les *artisans ;* les *habiles ;* villes, bourgades, villages ; une circulaire du préfet de police de Kief ; exécutions ; les écoles ; professions libérales ; interdictions ; les juifs et l'agriculture ; essais de colonisation ; une attestation officielle ; commerce ; interdiction de circuler ; impôts spéciaux ; résumé ; conclusion.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration : ces fonctions demeurent libres.

Nous servons :

des abonnements de souscription à cent francs;
des abonnements ordinaires à vingt francs;
et des abonnements de propagande à douze francs.

Il va de soi qu'il n'y a pas une seule différence de service entre ces différents abonnements. Nous voulons seulement que nos cahiers soient accessibles à tout le monde également.

Le prix de nos abonnements ordinaires est à peu près égal au prix de revient; le prix de nos abonnements de propagande est donc sensiblement inférieur au prix de revient. Nous ne consentons des abonnements de propagande que pour la France.

Nous acceptons que nos abonnés paient leur abonnement par mensualités de un ou deux francs.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

L'abonnement de propagande cesse de fonctionner pour chaque série à l'achèvement de cette série; la quatrième série normale ayant fini fin juin 1903, on pouvait jusqu'au 30 juin 1903 avoir au prix de propagande les vingt premiers cahiers de cette série.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit

l'achèvement de cette série ; ainsi du premier juillet au 31 décembre 1903 on peut encore avoir pour vingt francs les vingt-deux cahiers de la quatrième série complète. Le dixième cahier de cette série, Romain Rolland, *Beethoven,* était épuisé depuis plusieurs mois ; nous avons procédé pendant les vacances à une seconde édition et nous avons complété par des exemplaires de cette seconde édition les quatrièmes séries acquises par la voie de l'abonnement. Cette seconde édition, tirée à trois mille exemplaires, est en vente au bureau des cahiers.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à partir du premier janvier 1904 la quatrième série sera vendue au moins trente-cinq francs.

M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, reçoit pour l'administration et pour la librairie tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, — de huit heures à onze heures et de une heure à sept heures.

M. Charles Péguy, gérant des cahiers, reçoit pour la rédaction le jeudi soir de deux heures à cinq heures.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille quatre cents exemplaires de ce premier cahier le mardi 13 octobre 1903.

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PAYEN, administrateur), 9, rue du Pont. — 8002

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, toute la correspondance d'administration et de librairie : abonnements et réabonnements, rectifications et changements d'adresse, cahiers manquants, mandats, indication de nouveaux abonnés. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom.

Adresser à M. Charles Péguy, gérant des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, la correspondance de rédaction et d'institution. Toute correspondance d'administration adressée à M. Péguy peut entraîner pour la réponse un retard considérable.

Nous avons fait tirer à cinq mille exemplaires pour ce cahier un vient de paraître *constitué par l'introduction et par la* table *détaillée* des matières.

Les cahiers publiaient régulièrement les œuvres et les travaux de Bernard-Lazare. Ils avaient publié particulièrement :

BERNARD-LAZARE. — *L'Oppression des Juifs dans l'Europe orientale.* — **Les Juifs en Roumanie**, — huitième cahier de la troisième série, un cahier de 116 pages, deux francs

DEUXIÈME CAHIER DE LA CINQUIÈME SÉRIE

PAUL DUPUY

la vie d'Évariste Galois

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième et de la quatrième série.*

Nous mettons ce cahier dans le commerce ; nous le vendons deux francs.

13986

Sur les vies *publiées dans les éditions des cahiers antérieures à la fondation des cahiers et dans les trois premières séries des cahiers, se référer au*

Sixième cahier de la quatrième série, cahier de courrier, courrier de Paris, inventaire des cahiers, *en forme de catalogue, un cahier de 72 pages, un franc*

Nous publierons dans un cahier de la cinquième série le relevé sommaire des vies, *biographies et bibliographies publiées dans les cahiers de la quatrième série.*

Évariste Galois

139866
4/10/16

Les œuvres mathématiques de Galois forment un volume de soixante et une pages ; (1) l'auteur est mort à vingt ans, tué en duel. La veille de sa mort, il a écrit à son ami Auguste Chevalier une lettre où sont résumées ses principales découvertes, les résultats certains qui « étaient depuis un an dans sa tête », et où sont indiquées, d'un trait, les idées qui fermentaient en lui ; « ... mais je n'ai pas le temps, et mes idées ne sont pas encore bien développées sur ce terrain, qui est immense ». Elle se termine par ces mots : « Après cela, il y aura, j'espère, des gens qui trouveront leur profit à déchiffrer ce gâchis. »

Cette phrase méprisante est trop dure ; mais il est vrai que ceux qui ont retrouvé ou éclairci la pensée de Galois, et qui en ont développé les conséquences ont aussi été les plus grands mathématiciens du dix-neuvième siècle.

Tant qu'il y aura des mathématiciens sur la terre, le nom de Galois sera illustre ; il restera attaché aux plus belles découvertes du dernier siècle ; les quelques pages qu'il a laissées seront lues par un petit nombre de

---

(1) Elles ont été réunies par Liouville qui les a publiées en 1846 dans son *Journal de mathématiques pures et appliquées*. La Société mathématique de France en a donné une édition définitive, précédée d'une Introduction par M. Émile Picard.

savants, seuls capables d'en comprendre le sens ou d'en saisir la portée.

Elles se rapportent aux parties les plus élevées et les plus abstraites de l'Algèbre et de l'Analyse ; mais la pensée y est si profonde qu'elle dépasse le plus souvent son objet, et les doctrines de Galois ont pénétré dans presque toutes les parties des mathématiques, qu'elles dominent aujourd'hui.

Les travaux comme ceux de Galois sont regardés comme inutiles par les philosophes à vue courte, qui ne veulent regarder dans la science que ses applications immédiates : ces applications ne sont possibles que parce que nous connaissons mieux le monde au milieu duquel nous vivons ; seules, les mathématiques peuvent mettre dans notre connaissance l'ordre et l'enchaînement ; elles ont elles-mêmes un ordre et un enchaînement logique qui leur sont propres, et qu'il faut découvrir en ne s'attachant qu'à elles. Ceux qui en sont capables seront toujours rares.

Que dire du génie de Galois, qui, peut-être, a été unique ? Combien de semaines de sa vie brève et agitée cet enfant de vingt ans a-t-il données à la science, qui lui doit tant ?

JULES TANNERY

LA VIE D'ÉVARISTE GALOIS

La vie *que l'on va lire a été publiée pour la première fois dans les* Annales de l'École normale supérieure, *troisième série, tome XIII, 1896; ce tome est aujourd'hui épuisé en librairie.*

E. GALOIS

LA VIE D'ÉVARISTE GALOIS

Les premiers éléments de cette étude ont été réunis au cours de recherches relatives à l'histoire de l'École normale. Je m'étais proposé de les utiliser en rédigeant une courte biographie, comme annexe à l'étude purement scientifique que M. Sophus Lie a écrite sur Galois, dans le *Livre du centenaire de l'École normale.* Le temps m'a fait défaut, moins pour écrire que pour compléter les recherches qui me semblaient indispensables. Je les ai reprises lorsque la *Société mathématique* a annoncé une édition des œuvres de Galois, jusqu'ici dispersées dans les divers recueils scientifiques où elles ont paru, ou réunies dans le *Journal de Liouville,* que les mathématiciens n'ont pas toujours facilement à leur disposition. L'occasion m'a paru bonne pour achever mon enquête, que j'ai poussée dans toutes les directions, en cherchant à pénétrer la personne de Galois le plus intimement possible, et à l'éclairer aussi du dehors par une connaissance exacte du temps et des circonstances particulières où il a vécu.

J'avais d'abord à ma disposition un certain nombre de notes, très intéressantes assurément, mais fort incomplètes aussi, publiées sur Galois dans différents recueils, et qui ont fourni jusqu'à présent les éléments des articles parus dans les dictionnaires biographiques

ou encyclopédiques. La plus ancienne et la principale est celle que son camarade d'école et ami, Auguste Chevalier, inséra en novembre 1832 dans la *Revue encyclopédique* d'Hippolyte Carnot et Pierre Leroux. La note est précédée d'un avant-propos, où je crois bien reconnaître la main de Pierre Leroux. Quatorze ans plus tard, Liouville, en publiant les mémoires inédits de Galois, rédigea aussi une notice qui n'ajouta rien à celle de la *Revue encyclopédique*. En 1848, le *Magasin pittoresque* publia à son tour une courte biographie non signée, mais que M. Ludovic Lalanne (1) m'a dit être de Flaugergues, (2) et un portrait fait de mémoire par Alfred Galois, frère d'Évariste Galois. En 1849, les *Nouvelles Annales de mathématiques* donnèrent à la suite d'une notice sur M. Richard, le professeur de spéciales de Galois, une courte note sur Galois lui-même. Enfin, dans ces dernières années, l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a signalé dans les Mémoires d'Alexandre Dumas père un passage intéressant sur le duel où Galois fut mortellement blessé.

Tel était l'ensemble des documents, accessibles à tout le monde, que je pouvais utiliser tout d'abord. Pour les contrôler, les critiquer et les compléter, il m'a fallu entreprendre des recherches dans différents dépôts d'archives. J'ai trouvé à glaner aux archives de l'École normale, à celles du Ministère de l'Instruction publique et de l'Académie de Paris, aux Archives nationales, à

(1) M. Ludovic Lalanne a connu Galois à Louis-le-Grand ; il en a surtout entendu parler par son frère Léon, qui était en Mathématiques spéciales avec Galois.

(2) Flaugergues, camarade de Galois à Louis-le-Grand, le retrouva pendant les derniers mois de 1830 à l'École normale, dont il fut mis à la porte comme lui.

celles du Bourg-la-Reine, de la Préfecture de la Seine, de l'hôpital Cochin, des prisons de la Conciergerie et de Sainte-Pélagie. Malheureusement celles de la Préfecture de police, de la cour et du tribunal de Paris, où devaient se trouver des notes intéressantes et toute la procédure de ses affaires judiciaires, ont été brûlées en 1871. Les collections de journaux du temps, conservées soit à la Bibliothèque nationale, soit à celle de l'Arsenal, ne permettent de suppléer que très incomplètement à l'absence de ces documents. Pourtant la *Gazette des Tribunaux* a donné un compte rendu de tous les procès de Galois. D'autres journaux, comme la *Tribune*, m'ont fourni un certain nombre de détails intéressants. Un autre, la *Gazette des Écoles*, complète les documents conservés aux Archives nationales et aux archives de l'École normale sur l'affaire qui amena l'expulsion de Galois de l'École normale.

Les livres sur le temps où a vécu Galois ne manquent pas, mais ne fournissent en général sur lui, sauf les *Mémoires* du préfet de police Gisquet et les *Lettres sur les prisons de Paris* de Raspail, que des indications très brèves, impropres à ajouter à sa biographie. A vrai dire, il n'existe rien encore qui nous permette de nous rendre un compte précis de l'histoire du parti républicain dans cette période héroïque de son existence ; et j'espère que, lorsque les papiers, mémoires ou correspondances des principaux chefs du parti seront livrés au public, on y rencontrera sur Galois, et en particulier sur les circonstances dans lesquelles il a trouvé la mort, des renseignements nouveaux, propres à en éclaircir le mystère. Il m'a été impossible de le faire.

Je me suis enfin adressé à la famille de Galois qu'une heureuse chance m'a fait retrouver très rapidement. L'unique survivant parmi les normaliens qui ont connu Galois à l'École, M. Bénard, a précisément épousé une cousine germaine de son camarade ; par elle et par les autres parents survivants dont elle m'a fait faire la connaissance, j'ai pu recueillir tantôt des souvenirs directs, tantôt des traditions conservées dans la famille depuis soixante-quatre ans que Galois a disparu. De ce côté mon acquisition principale a été celle du portrait de Galois fait d'après nature, lorsqu'il avait quinze ou seize ans. Je le dois à l'extrême obligeance de sa nièce, madame Guinard, fille de la sœur aînée de Galois, madame Chantelot. Qu'il me soit permis de lui adresser ici tous mes remercîments, pour le zèle avec lequel elle m'a secondé. Je n'en dois pas moins à M. et à madame Bénard, au colonel Guinard, à M. Gabriel Demante, ancien professeur à la Faculté de droit de Paris, et à son frère, M. l'abbé Demante, auxquels je suis redevable d'un grand nombre de détails curieux et précis sur l'enfance de Galois.

Il va sans le dire que je me suis efforcé de contrôler les uns par les autres tous les documents que j'ai eus entre les mains. Je me suis efforcé de le faire sans parti pris, bien qu'avec une sympathie sans cesse croissante pour le génial et infortuné jeune homme, qui paya de tant de souffrances l'incroyable puissance de ses facultés ; j'ai tenu surtout à l'expliquer, ou du moins à expliquer ce qu'il y avait d'explicable dans son caractère et dans ses aventures. Je l'ai toujours vu au milieu des choses, des gens, des événements, des institutions de son époque ; un intérêt d'histoire s'ajoutait ainsi pour moi à un

intérêt de biographie. Mon souhait essentiel est de substituer un portrait exact de cet illustre mathématicien aux vagues croquis que l'on en possédait ; mais j'avoue que ce serait aussi pour moi une vive satisfaction, si l'on jugeait qu'en racontant la vie de Galois j'ai pu éclairer d'un jour curieux quelques coins de la Révolution de 1830, et des années troublées et si vivantes entre lesquelles elle s'insère.

I

Évariste Galois est né le 25 octobre 1811, au Bourg-la-Reine, dans une maison qui porte aujourd'hui le numéro 20 de la Grand Rue. Avant d'être peinte en vert et en saumon et de s'appeler pour le Parisien *Villa de Bourg-la-Reine*, cette maison était naguère encore une institution de jeunes gens, dont l'origine remontait au delà de la Révolution. Elle avait eu alors pour propriétaire le grand-père d'Évariste. Loin de souffrir de la Révolution, le grand-père Galois lui avait dû au contraire la prospérité de son pensionnat : le Bourg-la-Reine, devenu le Bourg-l'Égalité, jouissait d'un calme relatif à petite distance de Paris ; la plupart des collèges ou des autres pensionnats, tenus presque tous par des prêtres, avaient disparu ou étaient devenus suspects : c'étaient autant de circonstances favorables dont l'institution Galois avait profité ; elle avait dû aussi une part de son succès aux sentiments ardents avec lesquels la famille Galois s'était ralliée d'abord à la Révolution, puis à l'ordre de choses qui en était issu. Pendant que son fils aîné, officier dans la garde

impériale, se battait un peu partout en Europe, M. Galois avait cédé sa pension à son cadet, Nicolas-Gabriel, et celui-ci, lorsque naquit Évariste, était devenu depuis un an un véritable fonctionnaire, le chef d'une institution de l'Université impériale.

Nicolas-Gabriel Galois avait alors trente-six ans : c'était bien un homme du dix-huitième siècle, aimable et spirituel, habile à rimer des couplets ou à tourner des comédies de salon ; il était en même temps profondément pénétré de philosophie. Il avait vu avec joie la chute de la royauté et, même au déclin de l'empire, il aurait encore préféré tout au retour de l'ancien régime. La première restauration fit de lui le chef du parti libéral au Bourg-la-Reine. Pendant les Cent jours, le vote de l'assemblée primaire lui confia la mairie du village. Après Waterloo, il aurait dû rendre la place à son prédécesseur ; mais celui-ci, dans l'intervalle, avait été disqualifié par de mauvaises affaires et venait de quitter le pays : M. Galois profita de l'embarras du préfet pour lui demander d'être confirmé ou remplacé, et, faute d'autre candidat, il fallut le renommer officiellement à la fonction qu'il n'avait pas cessé d'exercer. (1) Il devait la conserver jusqu'à sa mort, scrupuleux observateur, sans aucun doute, du serment de fidélité qu'il avait prêté au roi, mais assez fort de l'appui de ses administrés pour résister très fermement à l'omnipotence du curé.

Il avait épousé sous l'empire une jeune fille, Adélaïde-Marie Demante, dont la famille, bien connue à la Faculté de droit de Paris, habitait le Bourg-la-Reine,

(1) Archives de la Seine.

presque en face de la maison Galois. Là aussi, dans une aisance modeste, se conservaient depuis longtemps des traditions de culture intellectuelle dont Évariste Galois devait recueillir l'héritage dès son enfance. Son grand-père maternel, Thomas-François Demante, était docteur agrégé à la Faculté de droit de l'ancienne université de Paris ; l'empire en avait fait un magistrat et, lorsque naquit Évariste, il présidait le tribunal de Louviers. C'était un latiniste passionné d'ancien régime : lui-même, il avait rompu tous ses enfants, filles et garçons, aux exercices de la vieille éducation classique ; il leur avait en même temps donné une solide instruction religieuse ; mais sur sa fille Adélaïde-Marie l'empreinte de l'antiquité avait été la plus forte. A travers la monotonie apparente des traductions quotidiennes du *Conciones,* les leçons sans cesse renouvelées du stoïcisme romain avaient pénétré jusqu'au fond l'âme de la jeune fille et lui avaient donné une trempe virile ; non qu'elle eût cessé d'être chrétienne ; elle fit au contraire toute sa vie profession de l'être, mais sans aucune nuance de dévotion féminine, rapprochant des textes sacrés ceux de Cicéron et de Sénèque et réduisant presque la religion au rôle d'enveloppe des principes de la morale. Avec cela une imagination ardente, qui exaltait encore chez elle la force du caractère et donnait à ses vertus, que ce fût le sentiment de l'honneur ou le pardon des injures, quelque chose de passionné. (1)

---

(1) La plupart de ces renseignements sur le père et la mère de Galois m'ont été fournis par sa famille, notamment par M. Gabriel Demante.

Telle était la mère d'Évariste Galois. Il faut la connaître pour le bien comprendre lui-même, et il faut savoir aussi que, jusqu'à l'âge de douze ans, il n'eut pas d'autre maître. Sur cette première partie de sa vie, ce qu'on sait de sa mère est à peu près tout ce qu'on sait de lui. Comme elle n'est morte qu'en 1872, âgée de 84 ans, il m'a été assez facile de rencontrer des personnes qui l'ont bien et longtemps connue : elles ont gardé très précis le souvenir de son intelligence restée vivace jusqu'au bout, de sa générosité poussée, paraît-il, jusqu'à l'imprévoyance ; il m'est arrivé même de l'entendre taxer d'originalité et de bizarrerie, et j'ai cru devoir le noter, parce que cela aussi aide à expliquer des jugements analogues portés sur son fils, qui tenait assurément d'elle les principaux traits de sa personne morale. Quant à lui, mort si jeune et depuis soixante-quatre ans, les parents ou les amis qui l'ont connu, lorsqu'il était encore l'élève de sa mère, sont devenus très rares, et les souvenirs qu'ils ont gardés de ce temps, bien lointains et bien vagues. Cependant sa cousine germaine, madame Bénard, née Demante, fille et sœur des jurisconsultes bien connus qui professèrent à la Faculté de droit, se rappelle encore un garçon sérieux, aimable, grave et affectueux, qui tenait une grande place dans le petit monde d'enfants groupés autour de la grand mère Demante. C'était Évariste qui, dans les fêtes de famille, en digne fils de son père, composait les dialogues ou rimait les couplets à l'ancienne mode, dont sa sœur, ses cousins et ses cousines régalaient la vieille dame. Je ne suis même pas bien sûr que quelques refrains de la façon de Galois ne rôdent encore dans la mémoire de madame Bénard ; je n'ai

pas osé insister pour obtenir de sa complaisance ces vers, qui n'ont sans doute aucun autre intérêt que celui de souvenirs intimes. Mais ce que madame Bénard m'a dit très volontiers, c'est, en contraste avec la gaîté juvénile des années passées au Bourg-la-Reine, le vide laissé par le départ de Galois, lorsqu'il entra à Louis-le-Grand, et, bientôt après, le changement de caractère qui coïncida avec la première éclosion de son génie mathématique et préluda aux dernières années de sa vie, si pleines, si agitées, si étranges.

C'est en 1823 que Galois quitta sa famille pour le collège. Deux ans auparavant, une demi-bourse lui avait été accordée au collège de Reims ; (1) mais sa mère avait préféré le garder encore près d'elle et il ne la quitta que pour entrer en quatrième à Louis-le-Grand comme interne.

Sensible comme il l'était, l'enfant dut éprouver une impression singulière, en passant du village natal et de la maison paternelle, où la vie était grave et riante à la fois, dans cette sombre demeure du vieux Louis-le-Grand, toute hérissée de grilles et remuée de passions sous son aspect de geôle : passion du travail et des triomphes académiques, passion des idées libérales, passion des souvenirs de la Révolution et de l'Empire, haine et mépris de la réaction légitimiste. Depuis 1815 les révoltes n'y avaient pas cessé ; deux proviseurs s'y étaient déjà usés en huit ans : le premier, M. Taillefer, parce que sa présence seule était une cause de mutinerie ; le second, M. Malleval, au contraire, parce que,

(1) Archives du Ministère de l'Instruction publique.

pour obtenir la paix, il avait laissé carte blanche au libéralisme. Au moment où Galois entra à Louis-le-Grand, un nouveau proviseur, M. Berthot, venait d'en prendre la direction et s'apprêtait à gouverner à la manière forte. Aussitôt les internes jugèrent qu'il n'avait été mis là que pour préparer le retour des Jésuites et manifestèrent contre lui, en s'abstenant de chanter à la chapelle; la répression ne se fit pas attendre : elle eut pour résultat de donner à la sédition une forme moins négative et de la faire passer dans les salles d'études ; on jeta alors les principaux mutins dans la rue, sans même avertir leurs familles, et telle fut l'exaspération des élèves qu'à la Saint-Charlemagne de 1824 ils résolurent de garder le silence lorsque le proviseur porterait le toast accoutumé au roi. Non seulement ils se turent, mais quelques professeurs ayant répondu sans ensemble, leurs voix, qui faisaient long feu, furent couvertes par des rires. Scandale abominable ! Atterré et furibond, M. Berthot n'hésita pas à mettre à la porte tous les élèves présents au banquet ; il décapita ainsi son collège. (1)

Galois ne comptait pas encore parmi les tout premiers de sa classe à la fin de janvier 1824, puisqu'il ne fut pas expulsé. Peut-être même le prix et les trois accessits qu'il obtint à la distribution furent-ils dus en partie à ce bouleversement ; ils suffirent en tout cas pour attester que l'enfant avait fait honneur aux leçons de sa mère et n'avait pas perdu les habitudes de travail régulier qu'elle lui avait données. Cependant, lorsqu'on sait la suite, il faut bien penser que ce qu'il

(1) Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe.*

vit à Louis-le-Grand, pendant cette première année d'internat, eut une influence décisive sur son caractère ; ce fut, sans doute, la première crise de sa vie d'enfant. Jusqu'alors il n'avait connu que dans les livres et les entretiens maternels les luttes et les sacrifices pour la liberté, les conjurations contre la tyrannie ; et voici qu'il venait de les trouver tout de suite réalisés dans ce monde, nouveau pour lui, du collège, d'où la crainte ne réussissait pas à écarter les souffles de la liberté, où l'étroitesse même des murs et les sévérités du règlement leur donnaient plus de force sur de jeunes âmes enivrées par les délices des premiers enthousiasmes. La sienne avait été trop bien préparée pour n'être pas aussitôt prise à ce qu'il y avait de généreux dans l'esprit de désordre qui régnait alors dans la plupart des collèges de Paris. C'est alors, j'en suis convaincu, que s'enracinèrent dans son cœur les sentiments qui firent la foi de sa vie : il est resté jusqu'à son dernier jour un Louis-le-Grand de 1824.

Cette crise morale ne ralentit pas d'ailleurs son travail : il releva encore son rang dans sa classe, et obtint, à la fin de la Troisième, le premier prix de vers latins et trois accessits ; un accessit de version grecque au Concours général le classa parmi les élèves sur lesquels le collège devait compter pour l'avenir. C'est en Seconde seulement que parurent les premières marques de lassitude et de dégoût pour le travail scolaire ; il n'eut que quatre accessits au lycée. Il avait probablement aussi été mal portant pendant l'année ; pour ménager sa santé et raffermir ses succès, le proviseur proposa de lui faire redoubler la Seconde. D'après une lettre qu'il écrivit au père de Galois, il pensait surtout

que l'enfant n'avait pas encore le jugement assez mûr, et n'estimait pas à leur juste valeur les prix et le Concours général : une nouvelle Seconde lui ouvrirait les yeux sur ses véritables intérêts. (1) Je me permets de croire que le proviseur ne voyait pas le mal de Galois tel qu'il était et n'en avait pas découvert le remède. C'était un très brave homme que le successeur de M. Berthot, M. Laborie ; mais il était assez borné. La Congrégation l'avait mis là surtout comme ancien chouan ; il avait tout juste un petit bout de grade pris avant la Révolution dans l'université de Perpignan : il ne fallait pas lui demander autre chose que d'exécuter sa consigne rondement et sans faiblesse, en bon capitaine de gendarmerie ; quant à démêler ce qui se passait dans une tête comme celle d'Évariste, il en était tout à fait incapable : en dehors de l'émulation, il ne voyait pas bien ce qui aurait pu déterminer un élève à travailler plutôt qu'à ne rien faire. Il ne s'apercevait pas qu'une sourde transformation s'opérait dans l'intelligence de Galois, que l'enfant était las des exercices scolaires où l'on prétendait enfermer l'activité de son esprit, et, au moment même où cette lassitude se manifestait à des signes certains, il prétendait lui faire piétiner une seconde fois la route où s'était endormi son ennui.

Le père résista tout d'abord, et, à la rentrée de 1826, Évariste entra en Rhétorique. Son travail y fut jugé médiocre, sa conduite dissipée, son esprit trop jeune pour profiter de la classe ; il fallut, en janvier, céder

---

(1) Archives du Lycée Louis-le-Grand. — Voir *Pièces justificatives*, page 83.

aux instances du proviseur : Évariste retourna en Seconde, dans la division de M. Saint-Marc-Girardin, et il y retrouva le succès, mais sans se donner aucune peine. Ses allures parurent des plus bizarres à son maître d'étude : si le sujet d'un devoir lui déplaisait, il le bâclait ou s'en dispensait ; pour les leçons, point de milieu : ou très bien sues ou pas du tout ; en réalité, il ne consacra que les quinze derniers jours de l'année aux facultés de sa classe. C'était sans doute assez pour son amour-propre, puisque, outre un second prix de version grecque, il obtint des accessits dans les quatre autres facultés, et un accessit de version grecque au Concours. C'était beaucoup, si l'on songe que cette Seconde redoublée avait été pour lui l'année de crise intellectuelle, comme la Quatrième avait été celle de crise morale.

Les classes de mathématiques n'avaient pas alors, comme aujourd'hui, une existence indépendante ; elles ne prenaient qu'une partie du temps de leurs élèves et les recrutaient dans les diverses classes supérieures de lettres, selon la force, les convenances et les vues d'avenir de chacun. Ainsi Galois avait profité de son retour en Seconde pour entrer en même temps en Mathématiques préparatoires, première année. C'est là qu'il eut, sans plus tarder, la révélation de ses extraordinaires facultés. A peine eut-il entre les mains la Géométrie de Legendre, qu'il la lut d'un bout à l'autre, comme un autre eût fait d'un roman, m'a dit son ancien condisciple, M. Ludovic Lalanne ; et, lorsqu'il eut fini, toute la longue série de théorèmes demeura fixée dans son esprit, aussi complète et aussi claire qu'au bout de deux années d'étude appliquée pour

n'importe quel autre élève. Dans cet ordre de spéculations, son intelligence ignora toujours l'effort : d'un coup d'aile, du premier, elle quitta les plaines pour s'élever tout de suite aux sommets. Une note du *Magasin pittoresque* de 1848, qui est probablement de son camarade Flaugergues, (1) nous apprend que les livres élémentaires d'algèbre ne satisfirent jamais Galois, parce qu'il n'y trouvait pas la marque des inventeurs : dès sa première année de mathématiques, il recourut à Lagrange; il fit son éducation algébrique dans les ouvrages classiques de ce grand homme : la *Résolution des équations numériques,* la *Théorie des Fonctions analytiques,* les *Leçons sur le calcul des Fonctions.* Déjà, sans doute, il supportait malaisément la direction de son professeur, M. Vernier, bien que celui-ci dût constater son zèle : il n'eut que le deuxième accessit de sa classe, mais enleva le prix au Concours général. Il avait enfin mis le pied sur cette terre nouvelle, dont le désir obscur le travaillait depuis un an déjà, et l'avait détaché des études littéraires : il y entrait en conquérant, à la stupeur de ses camarades et de ses maîtres ; lui-même en ressentit un immense orgueil, en même temps qu'il était entraîné, avec une rapidité vertigineuse, par un désir fou de marcher en avant, où s'absorbèrent bientôt toutes ses facultés. C'est vers ce temps que le changement de son humeur fut remarqué par toute sa famille : il devint concentré. Au collège ses manières devinrent de plus en plus étranges ; au commencement de l'année son maître

(1) D'après M. Ludovic Lalanne. Le frère de M. Ludovic Lalanne, Léon Lalanne, avait été en Mathématiques spéciales avec Galois.

d'étude le trouvait encore « très doux, rempli d'innocence et de bonnes qualités », mais ne pouvait s'empêcher de noter en lui quelque chose de singulier ; à la fin du second trimestre, il le juge original et bizarre, pas méchant, mais frondeur, singulier, aimant à contrarier et à taquiner ses camarades ; les dernières notes l'accusent enfin d'avoir quelque chose de caché dans le caractère, lui reprochent une ambition et une originalité affectées, une bizarrerie qui le sépare entièrement de ses camarades. Il semble, en lisant ces notes, que l'on assiste à la transformation opérée dans l'enfant par la découverte des mathématiques ; il s'enfonce de jour en jour davantage dans ses méditations solitaires, et n'en sort que par de brusques détentes, où maîtres et camarades doivent pâtir de son humeur et surtout de l'opinion très haute et très juste qu'il s'est formée de lui-même.

Ce fut bien autre chose l'année suivante. Il entra dans la division de Rhétorique de MM. Pierrot et Desforges, en même temps que dans la seconde année de Mathématiques préparatoires de M. Vernier. Les notes des deux premiers ne sont qu'une suite de lamentations : « Sa facilité ne paraît plus qu'une légende à laquelle on cessera bientôt de croire ; — il n'y a trace dans les devoirs, quand il daigne en faire, que de bizarrerie et de négligence ; — il est toujours occupé de ce qu'il ne faut pas faire, il l'affecte même ; — il prend à tâche de fatiguer ses maîtres par une dissipation incessante ; — il baisse tous les jours. » Il est clair que la lassitude est devenue du dégoût, et que désormais les mathématiques l'absorbent tout entier. Les notes du maître d'étude sont à cet égard plus expressives encore que celles des

professeurs de Rhétorique : ce maître a la plus haute opinion des facultés de Galois, qui lui paraissent hors ligne aussi bien pour les lettres que pour les mathématiques ; aussi a-t-il essayé tout d'abord de lui faire accepter une distribution de temps qui sauvegarde la Rhétorique ; malgré les promesses de Galois, le plan n'a pas tenu : désormais le maître juge la conduite de l'élève fort mauvaise et son caractère peu ouvert, avec un amour-propre et une affectation d'originalité insupportables. « Mais, dit-il textuellement, *la fureur des mathématiques le domine*. Je pense qu'il vaudrait mieux pour lui que ses parents consentent à ce qu'il ne s'occupe que de cette étude : il perd son temps ici et n'y fait que tourmenter ses maîtres et se faire accabler de punitions. »

C'est à cette année que se rapporte l'un des renseignements les plus intéressants donnés, en 1832, par Auguste Chevalier, dans la *Revue encyclopédique*. « A seize ans, dit-il, Galois commit la même erreur qu'Abel sur la résolution des équations générales du cinquième degré. » En présence d'un pareil élève, M. Vernier était tout désorienté ; en vain il essayait de le retenir, l'autre lui échappait, et l'excellent homme lui reprochait de plus en plus de compromettre son succès en travaillant sans méthode ; il ne lui donna à la fin de l'année que le septième accessit. Mais il s'agissait bien de cela pour Galois : simple élève de préparatoires, tout seul, il s'était préparé aux examens de l'École polytechnique, qu'il n'aurait dû aborder qu'après une année d'élémentaires et une de spéciales, et il osa s'y présenter : il échoua. Cet échec lui fut amer et lui parut le premier des dénis de justice qui, réels ou imaginaires, finirent par empoi-

sonner sa vie. (1) Une des formes de sa fureur pour les mathématiques était, en effet, l'ardente volonté d'entrer à l'École polytechnique, où il sentait d'avance que trouveraient leur emploi toutes les énergies de son cerveau et de son cœur. N'était-elle pas, en même temps que la première école de mathématiques, une fille de la Révolution restée fidèle à ses origines, malgré tous les efforts des princes et des rois pour l'attacher à leur dynastie? N'était-ce pas sur son exemple que se réglaient les pensées de toute la jeunesse libérale? Et, du fond de leurs sordides études, quand les collégiens d'alors organisaient l'émeute, ne prenaient-ils pas pour modèles les frères aînés du collège de Navarre, ces grands et généreux enfants qui, rien qu'en chantant, faisaient trembler la Cour et l'Église? Tout attirait Galois à l'École polytechnique : il s'y sentait prédestiné ; elle était faite pour lui comme il était fait pour elle.

Il voulut donc se représenter et, sautant la classe de Mathématiques élémentaires, à la rentrée de 1828 il entra tout droit dans celle de spéciales.

Cette classe avait alors pour professeur à Louis-le-Grand un homme dont le nom est resté en vénération à tous ceux qui l'ont approché : M. Richard était justement un esprit capable d'apprécier à sa valeur exacte le talent de Galois. Il savait, dit la Notice que M. O. Terquem publia sur lui, en 1849, dans les *Nouvelles Annales de Mathématiques,* il savait s'élever au-dessus des programmes officiels : toujours au courant des progrès de la science, auditeur assidu de M. Chasles

(1) *Magasin pittoresque.*

à la Faculté, les questions qu'il posait tendaient à élargir l'esprit, non à le rétrécir : il devina dans Galois un génie destiné à sonder toutes les profondeurs et à étendre le domaine de la science. « Les solutions originales que ce brillant élève donnait aux questions posées dans la classe, dit de son côté la note de Flaugergues dans le *Magasin pittoresque,* étaient expliquées à ses condisciples avec de justes éloges pour l'inventeur, et M. Richard proclamait hautement qu'il devait être admis hors ligne à l'École polytechnique. » Il lui donna le premier prix. Au Concours général, Galois obtint le quatrième accessit avec une composition qui, m'a-t-on assuré, ne se distinguait de celle de Bravais, classée la première, que par une tendance à généraliser qui n'était déjà plus d'un élève. Aussi bien, les notes trimestrielles de M. Richard sur Galois sont conservées dans les archives de Louis-le-Grand : elles sont parfaitement simples : « Cet élève a une supériorité marquée sur tous ses condisciples; — il ne travaille qu'aux parties supérieures des mathématiques. »

Pendant cette année, en effet, Galois publia son premier Mémoire, *Démonstration d'un théorème sur les fractions continues périodiques,* dans le cahier du premier mars 1829 des *Annales de Gergonne.* Il fit aussi sa première communication à l'Académie des Sciences. « Cette même année, dit Auguste Chevalier, (1) *à dix-sept ans,* Galois fit des découvertes de la plus haute importance sur la théorie des équations. Cauchy se chargea de présenter à l'Académie des Sciences un extrait de la théorie conçue par le jeune collégien ; il

(1) *Revue encyclopédique.*

l'oublia ; l'extrait fut perdu pour son auteur qui le réclama inutilement au secrétariat de l'Académie ; il avait été égaré. Le peu d'attention donné par l'Institut au premier travail soumis à son jugement par Galois commença pour lui des douleurs qui, jusqu'à sa mort, devaient se succéder de plus en plus vives. »

Si du moins il avait pu se consacrer tout entier à ses recherches mathématiques. Mais non : d'autres obligations de travail et de discipline venaient à la traverse; il n'avait plus de classes de lettres, mais une classe de physique à suivre et c'était un autre sujet de discorde entre l'administration du collège et lui. Celle-ci ne pouvait prendre son parti de la note « *travail nul* » que le professeur, M. Thillaye, inscrivait régulièrement, à la fin de chaque trimestre, devant le nom de Galois : elle persistait à juger que c'était là une bizarrerie voulue, affectée ; peut-être même ne se trompait-elle pas tout à fait, et en tout cas ce jugement rendait de plus en plus tendus ses rapports avec lui. C'étaient de brusques et perpétuels soubresauts entre les périodes d'application où il s'absorbait à fond dans son travail, et du même coup devenait raisonnable, et les périodes de détente où les reproches exaspéraient son esprit frondeur, où la discipline retombait de tout son poids sur ses épaules prêtes à la révolte. Deux désastres achevèrent de tout gâter et de lui briser les nerfs.

Sa seconde candidature à l'École polytechnique ne fut pas plus heureuse que la première. Il fut refusé à la suite d'un examen demeuré légendaire. Vingt ans après, on retrouve un écho de la colère que cet échec excita chez tous ceux qui connaissaient Galois, dans

une Note des *Nouvelles Annales Mathématiques :* « Un candidat d'une intelligence supérieure est perdu chez un examinateur d'une intelligence inférieure. *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis !* » Qui n'avait pas compris Galois ? était-ce M. Binet ou M. Lefébure de Fourcy ? Je ne sais, mais la tradition veut qu'après une discussion où l'un d'eux avait eu tort, le candidat exaspéré ait jeté à la figure de l'examinateur le torchon à effacer la craie. Un pareil mouvement de colère était probablement aussi un mouvement de désespoir : Galois voyait la vie qu'il avait rêvée lui échapper pour toujours ; il sentait que la force qu'il portait en lui l'avait mortellement frappé. Sur ces entrefaites, il perdit son père dans des circonstances tragiques.

La lutte entre les libéraux et le clergé avait pris partout une intensité extrême à la suite des élections de 1827 ; partout l'hostilité du roi contre le ministère Martignac, en excitant l'audace du parti réactionnaire, faussait les ressorts de la vie publique. Un jeune prêtre, récemment nommé à la cure du Bourg-la-Reine, y prit position contre le maire, qui depuis quinze ans avait su conserver son indépendance. Il lia partie avec un adjoint pour supplanter M. Galois : une cabale fut montée, des couplets à la fois bêtes et licencieux coururent et furent attribués au maire, calomnie d'autant plus perfide qu'un membre même de sa famille y était tourné en ridicule. Tant de méchanceté atteignit trop bien son but : la nature bienveillante de M. Galois ne put résister à cette attaque : il fut pris du délire de la persécution, et, le 2 juillet 1829, profitant d'une absence de sa femme, il s'asphyxia dans l'appar-

tement qu'il avait à Paris, rue Jean-de-Beauvais, à deux pas du collège de Louis-le-Grand. Évariste conduisit le deuil de son père. De Saint-Étienne-du-Mont où les prêtres avaient consenti à recevoir le corps du suicidé, il suivit le cercueil jusqu'au cimetière du Bourg-la-Reine, où le conseil municipal avait offert une tombe; la population du village vint au-devant de son maire jusqu'au pavé de Bagneux; on l'enleva du corbillard et on le porta à bras d'hommes pendant une demi-lieue; devant l'église où le clergé attendait le cortège, il y eut une petite émeute : le curé fut insulté et blessé d'une pierre au front. M. Galois fut descendu dans sa fosse devant son fils, au milieu du tumulte des passions politiques déchaînées. (1)

Dans l'âme d'Évariste une pareille catastrophe, suivie d'un pareil spectacle, devait laisser une impression profonde. Il haïssait l'injustice d'autant plus énergiquement qu'il s'en croyait déjà la victime; la mort et l'enterrement de son père exaspérèrent encore cette haine pour tout ce qui était injuste et bas, et en même temps sa tendance à voir partout injustice et bassesse. Ce fut en persécuté et en désespéré, comme son père, que, à défaut de l'École polytechnique, il se retourna vers l'École préparatoire. Il y fut nommé le 25 octobre 1829, le second d'une liste de cinq élèves destinés à la section des sciences; il se prépara à y entrer comme un polytechnicien en exil.

Pour juger toute la différence qu'il y avait alors entre l'École polytechnique et l'École préparatoire, il faut se

(1) D'après les renseignements fournis par différents membres de la famille.

rappeler que celle-ci n'existait que depuis trois ans : humble et pâle copie de l'ancienne École normale supprimée en 1822, elle n'avait pas même d'existence propre en dehors du collège de Louis-le-Grand, dans lequel elle était logée, et dont elle avait le proviseur pour directeur. Depuis le ministère de M. de Vatimesnil elle avait, il est vrai, reçu un directeur des études, M. Guigniault, et d'une étude et d'un dortoir du collège elle avait été transférée dans ceux des bâtiments annexes du Plessis que n'occupaient pas des logements de professeurs ; mais là même elle n'était encore qu'un prolongement du collège, où, sous une surveillance sévère, les aspirants au professorat devaient s'y préparer loin des bruits du dehors et à l'abri des passions qui agitaient le monde. Fort heureusement la réalité n'était pas tout à fait conforme à la lettre du règlement. Il est bien difficile qu'une réunion de jeunes gens volontairement appliqués à l'étude, si réduite et si bridée qu'elle soit, ne devienne pas un foyer de libéralisme ; mais en outre il est rare que les régimes condamnés par le sort omettent aucune des maladresses propres à gâter leurs affaires : l'École préparatoire n'était donc pas telle que l'avait rêvée son fondateur, monseigneur Frayssinous. Par un choix d'une perspicacité douteuse ou d'une charmante et involontaire fantaisie, l'un des premiers bergers préposés à la garde du troupeau sans tache avait été Armand Marrast, un carbonaro, et il lui fallut un an pour devenir suspect. On me persuadera malaisément que cet élégant révolutionnaire se soit borné à distraire les élèves, en leur chantant sur la guitare des airs pyrénéens ; sans doute il n'y a pas lieu de penser qu'une Vente de la Charbonnerie ait été fondée

à l'École préparatoire comme à l'École polytechnique; mais enfin il serait bien surprenant que, quatre ans avant 1830, le futur rédacteur en chef de la fougueuse *Tribune* n'ait pas semé sur son passage des germes qui fructifièrent après lui. On le vit bien d'ailleurs lorsque Guizot, Villemain, Cousin reparurent dans leurs chaires de la Faculté des Lettres, dont les élèves de l'École préparatoire suivaient nécessairement les cours. Ils n'eurent pas d'auditeurs plus fervents que ces jeunes gens recrutés par les inspecteurs généraux avec tant de soins méticuleux, tant de garanties de leurs principes, tant de preuves de leur attachement à la religion et au roi. Rien ne prouve mieux d'ailleurs combien ces garanties étaient illusoires que l'admission de Galois : il venait de passer cinq années dans un collège sur lequel la Congrégation avait la haute main, il avait été cinq ans sous l'œil de M. Laborie, sans qu'on soupçonnât les passions politiques qui grondaient déjà dans son cœur, sans qu'on eût deviné que sa foi était morte, sans que jamais les notes sur son attitude à la chapelle eussent relevé autre chose que des dissipations sans conséquence. D'un autre côté, cet aveuglement des maîtres ne saurait s'expliquer sans une certaine contrainte extérieure des élèves; le régime du collège était un régime d'hypocrisie, racheté de temps à autre par des révoltes. Ce régime se prolongeait à bien des égards dans l'École préparatoire, et Galois, en y entrant, ne quittait pas le milieu qu'il avait pris en horreur.

Il le quittait d'autant moins qu'il n'était pas encore bachelier, et que, jusqu'à ce qu'il le fût, le règlement de l'École l'obligeait à suivre le cours de Philosophie du

collège ; il ne pouvait d'ailleurs être admis définitivement qu'après avoir pris les grades de bachelier es lettres et es sciences. Le premier lui donna quelque peine ; refusé une première fois le 2 décembre, il fut reçu le 14, avec des épreuves littéraires mauvaises, mais deux *très bien* en mathématiques et en physique. Quinze jours après, MM. Francœur, Hachette et Lefébure de Fourcy le reçurent bachelier es sciences, avec deux boules blanches et une rouge. (1)

Les baccalauréats n'étaient pas la seule condition de son admission définitive. La première liste de nominations était alors établie d'après le résultat de compositions écrites qui n'étaient pas les mêmes pour toutes les Académies ; un examen oral de vérification, passé à l'École même, permettait aux maîtres de conférences d'écarter les jeunes gens qui ne leur paraissaient pas suffisamment instruits. Cette dernière épreuve, que Galois subit au mois de décembre 1829, faillit encore mal tourner pour lui. M. Leroy, il est vrai, lui donna 8 sur 10 pour les mathématiques, avec cette observation : « Cet élève laisse quelquefois de l'obscurité dans l'expression de ses idées, mais il a de l'intelligence et montre un esprit de recherche très remarquable. Il m'a communiqué des remarques neuves sur l'analyse appliquée. » Mais M. Péclet, qui l'examina sur la physique, se fâcha tout à fait : « C'est le seul élève, déclara-t-il, qui m'ait mal répondu ; il ne sait absolument rien. » Jusqu'ici rien d'étonnant, puisque Galois n'avait rien fait dans la classe de M. Thillaye ; mais, où l'on

(1) Archives de la Faculté des Lettres et de la Faculté des Sciences.

ne peut s'empêcher de sourire, c'est quand on voit M. Péclet ajouter : « On m'a dit que cet élève avait de la capacité en mathématiques; cela m'étonne beaucoup ; car d'après son examen je lui crois peu d'intelligence, ou du moins il l'a tellement cachée qu'il m'a été impossible de la découvrir; si cet élève est réellement ce qu'il m'a paru être, je doute fort qu'on en fasse jamais un bon professeur. » (1)

Il ne faudrait pas, je crois, abuser de la franchise de cette note contre la mémoire de M. Péclet : Galois avait l'habitude de travailler presque uniquement de tête, et, même en mathématiques, il se trouvait embarrassé dès qu'il fallait répondre au tableau. Mais, en même temps que cette gêne, il y avait chez lui un dédain trop peu déguisé pour quiconque ne s'inclinait pas spontanément et immédiatement devant sa supériorité, une rébellion contre un jugement que, dans son for intérieur, il récusait par avance, et comme un plaisir maladif à égarer davantage encore ce jugement et à le retourner tout à fait contre soi. C'est, en effet, un trait fréquent chez les personnes qui croient avoir le plus à se plaindre de la persécution, qu'elles s'en passeraient difficilement et qu'au besoin elles la provoquent; c'est aussi une façon de se moquer des gens, et non la moins savoureuse, que de se faire passer à leurs yeux pour un sot. Il y avait de tout cela chez Galois; on en retrouve la marque dans ses procès politiques; et je ne serais pas autrement surpris qu'il eût tendu à M. Péclet un piège, où d'ailleurs il risquait de trébucher lui-même. Cette fois il s'en tira, fut définitivement

(1) Archives de l'École normale.

admis et signa, le 20 février 1830, l'engagement décennal qui le liait à l'Université. (1)

A l'École préparatoire Galois ne changea rien aux procédés de travail qui avaient tant indisposé contre lui l'administration du collège de Louis-le-Grand ; il ne cachait pas son dédain pour ses maîtres, suivait à peine leurs conférences, travaillait non pour eux, mais pour lui. Ses examens de licence le préoccupaient fort peu, et, dans le désordre qui suivit la révolution de Juillet, il les passa sans difficulté, se donnant même le luxe de mieux réussir à l'examen de physique qu'à celui de mathématiques. (2) Tout cela n'était rien; son activité intellectuelle ne s'était partagée qu'entre les événements politiques qui, depuis la constitution du ministère Polignac, faisaient prévoir une crise définitive, et ses recherches mathématiques qu'il poursuivit ardemment. Le *Bulletin de Férussac* donna trois mémoires de lui pendant la première moitié de 1830; en avril, l'*Analyse d'un mémoire sur la résolution algébrique des équations;* en juin, une note *sur la Résolution des équations numériques* et un mémoire sur la *Théorie des nombres*. Une note publiée avec celui-ci annonçait qu'il faisait partie des recherches de Galois sur la *Théorie des permutations et des équations algébriques*. L'ensemble de ces recherches avait été présenté à l'Académie des Sciences au mois de janvier pour le concours du grand prix de mathématiques. Galois, dit Liouville, y avait travaillé dès les bancs du collège, et, d'après la note du *Magasin pittoresque,* avant même

(1) Archives de l'École normale.
(2) Archives de la Faculté des Sciences.

d'entrer dans la classe de M. Richard. Le manuscrit fut remis au secrétaire perpétuel, M. Fourrier, qui l'emporta chez lui et mourut avant de l'avoir examiné; on ne le retrouva pas dans ses papiers. Après l'oubli de M. Cauchy l'année précédente, c'était là un coup du sort qui aurait jeté dans le désespoir et la colère un jeune homme moins persuadé de sa valeur que ne l'était Galois. Dans ces mésaventures répétées il vit l'effet non du hasard, mais d'une organisation sociale mauvaise, qui condamnait le génie à un éternel déni de justice au profit de la médiocrité; il en rendit responsable le régime d'oppression politique contre lequel s'accumulait l'orage. Il ne le haïssait pas seulement de la haine qui brûlait au cœur de toute la jeunesse libérale, il le haïssait aussi de ses rancunes personnelles et de tout ce qu'il avait souffert depuis son premier échec à l'École polytechnique jusqu'à la perte de son second mémoire à l'Académie des Sciences. Quelle joie il dut ressentir lorsque, au lendemain du jour d'anxiété et de colère qui suivit la publication des *Ordonnances*, *le Globe* apporta à l'École préparatoire le manifeste des journalistes, et que, par delà les hautes murailles du Plessis, il entendit les premiers coups de feu!

S'il n'avait tenu qu'à lui, il serait aussitôt descendu dans la rue. Il en fit assurément la proposition à ses camarades; mais, bien qu'aucun d'eux n'approuvât les *Ordonnances*, l'accord était loin de régner entre eux sur la conduite qu'il convenait de tenir dans ces circonstances critiques. Bien peu osaient reporter d'un bond leur pensée aux souvenirs de la grande Révolution; hormis lui, et peut-être deux ou trois autres, il n'y avait pas de républicains à l'École préparatoire; l'opposition

doctrinaire était presque l'unique maîtresse de ces jeunes esprits, et elle n'avait pas prévu la violence. Depuis les élections *le Globe* s'évertuait à deviner les péripéties probables de la bataille parlementaire, sans avoir risqué aucune hypothèse extra-constitutionnelle; une fois les *Ordonnances* rendues, ceux que pouvaient arrêter des scrupules de légalité devaient reconnaître qu'au moins la dissolution de la Chambre des députés n'était pas contraire à la Charte; c'était la thèse que Casimir-Perier soutenait de toutes ses forces, et, si son avis avait prévalu, la révolution aurait avorté. Il n'était donc pas surprenant que des pensées analogues se fussent insinuées dans l'esprit de beaucoup d'élèves de l'École préparatoire; elles étaient favorisées, d'autre part, par l'état moral de l'École. La suppression de l'École normale avait rompu toute tradition; aucune n'avait eu le temps de s'établir depuis 1826; les élèves étaient trop peu nombreux pour se sentir bien hardis, et Galois apparaissait à la plupart d'entre eux comme un cerveau brûlé; déjà fonctionnaire à demi par son engagement décennal, chacun sentait son avenir à la merci de ses chefs et l'intérêt individuel s'opposait sans cesse à la naissance de l'esprit de corps; de temps à autre il y avait quelques poussées de fraternité où l'on s'essayait à l'opposition, mais sans la franchise d'allure des révoltes de collégiens; une fois l'expansion passée, beaucoup songeaient à se faire pardonner dans le particulier la turbulence des démarches communes, (1) et, en tout cas, de l'aveu même de M. Guigniault, le directeur des études, quelques-uns des élèves étaient les

(1) *Gazette des Écoles.*

confidents de ses plus secrètes pensées. Rien de pareil à l'École polytechnique; les élèves ne s'y occupaient ni du gouvernement, ni de leurs chefs, mais de la tradition de l'École, loi sacrée à laquelle tous se croyaient tenus d'obéir; (1) elle venait, dès le premier jour, de les jeter aux barricades. Personne, à l'École préparatoire, n'eût osé sortir sans l'assentiment de M. Guigniault.

Lui-même, M. Guigniault, n'était pas homme à se jeter du premier coup dans une mêlée dont il ne pouvait pas encore prévoir l'issue. Non qu'il manquât de courage : il avait eu celui de ne pas démissionner en 1829, après la formation du ministère du 8 août; il était resté à son poste pour sauver le plus longtemps possible l'École préparatoire des entreprises de la Congrégation; mais les révolutions violentes n'étaient pas du tout son fait; eût-il même été libre vis-à-vis du gouvernement, il est bien probable qu'un bonnet à poil de grenadier sur les tours de Notre-Dame aurait suffi pour le tenir en respect. Certes son sentiment intime était contre les Ordonnances et, dès le 26, il l'avait dit en confidence à quelques élèves. Il leur avait annoncé qu'une lutte longue et terrible allait s'engager entre le pays et le gouvernement, et dit que, quel que fût le sort de l'École, leur place devait être marquée du côté des idées libérales. (2) Il s'apprêtait donc à une énergique opposition de principes, et il en envisageait les

(1) *Gazette des Écoles.*

(2) J'ai pris soin de n'employer, pour tout ce qui suit, que le récit donné par la lettre de l'élève Bach, que celui-ci publia au mois de décembre pour justifier M. Guigniault contre les attaques de Galois. Cette lettre a été insérée par M. Guigniault dans son rapport au ministre sur le renvoi de Galois. — Voir *Pièces justificatives*, page 91.

conséquences sans trembler pour lui-même; mais il était d'un tempérament trop pacifique pour se douter un seul instant que la crise pût se dénouer en trois jours par une insurrection armée. Qu'on juge de sa surprise et de son trouble, lorsqu'il vit tout d'un coup l'École enveloppée par le torrent révolutionnaire, qui roulait à grand fracas du haut en bas de la montagne Sainte-Geneviève et de la rue Saint-Jacques. Il sut que le 27 juillet plusieurs élèves avaient proposé à leurs camarades de sortir : le 28, il fut dans les études dès cinq heures et demie du matin. Son langage indigna Galois : il voulait que chaque élève s'engageât sur l'honneur à ne pas quitter l'École; Galois refusa, et avec lui, son futur cousin Bénard. (1) Alors, au lieu de le leur interdire formellement, il exigea d'eux la promesse qu'ils ne mettraient pas leur projet à exécution avant le lendemain, et qu'ils ne partiraient pas sans l'avoir averti. Il ajouta que, en sa qualité de chef de la maison, il pourrait requérir l'intervention de la force armée, mais que tous devaient savoir combien une pareille mesure était loin d'entrer dans ses vues. Il eut enfin la maladresse de faire une allusion à la situation embarrassante où se trouvaient les militaires, obligés de sacrifier leur serment ou la liberté. Ces propos parurent odieux à Galois : les renvoyer au lendemain lui sembla une lâcheté; les menacer de la force armée, une ridicule sottise; il était trop décidé lui-même pour que l'apitoiement sur les soldats ne lui fit pas l'effet d'une hypocrisie. La nuit, il essaya, sans y réussir, de franchir le mur qui séparait la cour du Plessis de la rue du Cime-

(1) Détail fourni par M. Bénard.

tière Saint-Benoît. (1) Le 29, le passage qui faisait communiquer le Plessis avec Louis-le-Grand resta obstinément fermé, bien que ce fût jeudi; (2) le soir seulement on apprit à l'École préparatoire la retraite des troupes royales sur Saint-Cloud et la formation du Gouvernement provisoire; les élèves surent en même temps quelle part l'École polytechnique et les étudiants avaient prise à la révolution, et que, pendant qu'on les tenait sous clef, un de leurs anciens de l'École normale, Farcy, avait été tué la veille sur le Carrousel, à l'attaque des Tuileries. Eux seuls n'avaient été pour rien dans ces trois journées, déjà baptisées *les Trois Glorieuses*, et la liberté ne leur était rendue qu'au moment où ils n'en pouvaient plus rien faire. Jamais Galois ne sentit avec plus d'amertume que ses échecs à l'École polytechnique avaient gâté sa vie : il prit en horreur et l'École préparatoire et M. Guigniault. Son esprit rigoureux et passionné interpréta avec malveillance toutes les démarches officielles par lesquelles son directeur accepta les faits accomplis; après la prudence des trois jours, l'ostentation avec laquelle tous les journaux du 30 annoncèrent que M. Guigniault mettait ses élèves à la disposition du Gouvernement provisoire le fit souffrir comme une odieuse réclame; il vit avec rage la mort de Farcy exploitée par des gens qui n'étaient pas descendus dans la rue à l'heure du danger. Si l'on ajoute à tout cela que l'avènement de Louis-Philippe lui parut un coup de surprise et sa politique

(1) Détail fourni par M. Bénard.

(2) La porte particulière du Plessis sur la rue Saint-Jacques était alors condamnée.

une trahison, on se fera une idée de la violence de ses sentiments au moment où se termina sa première année d'École, et où commencèrent les vacances de 1830.

Que fit Galois pendant ses vacances de 1830? Je n'ai pu obtenir aucun renseignement précis sur ce moment de sa vie, où je devine pourtant le tournant décisif. Sa cousine, madame Bénard, se rappelle encore avec quelle sombre passion il proclamait et défendait les droits des masses devant sa famille consternée. Je ne puis rapporter ces paroles à une autre époque, car le moment n'était pas éloigné où, absorbé entièrement par ses amis politiques, il allait se faire de plus en plus rare pour les siens. Probablement il fut sollicité (1) du côté du saint-simonisme, par son meilleur ami d'école, Auguste Chevalier, qui venait de terminer ses deux années d'études et renonçait au professorat, pour entrer dans la nouvelle église à la suite de son frère Michel. Mais si les saint-simoniens avaient pour les masses populaires une sympathie propre à toucher Galois, ce n'était cependant pas la sympathie fraternelle que réclamait son cœur. Leur peu d'estime pour le libéralisme révolutionnaire, leur hiérarchie trop rigoureuse de la société d'après les mérites achevait d'écarter l'âme républicaine de Galois de la doctrine à laquelle Chevalier voulait le conquérir. Les sociétés révolutionnaires, qui s'organisaient pour défendre les résultats de la révolution de 1830, étaient bien mieux faites pour le séduire, pour satisfaire sa rancune et flatter ses aspirations généreuses. Je n'en ai pas la preuve, mais

(1) Voir la *lettre de Galois à Chevalier*, page 73.

j'ai la conviction qu'avant la fin des vacances de 1830, il était déjà enrôlé dans la *Société des Amis du peuple*, et qu'il y entra au moment où, supprimée par arrêté, elle se reforma secrètement. Je pense que cette affiliation fut pour beaucoup dans l'attitude qu'il prit après la rentrée vis-à-vis de M. Guigniault et qui motiva son renvoi de l'École.

II

Pour bien comprendre les incidents qui, au mois de décembre 1830, amenèrent l'expulsion de Galois de l'École normale (l'École préparatoire avait repris ce nom dès le 6 août), il faut encore une fois se rendre compte des circonstances environnantes et de l'état d'esprit où elles devaient mettre Galois. Pendant les derniers mois de 1830, la fermentation de Paris était aussi violente qu'aux époques les plus fiévreuses de la grande Révolution : le maintien de la Chambre élue avant les journées de Juillet, les tiraillements entre les ministres qui voulaient une politique de progrès démocratique et ceux qui désiraient une politique de résistance, les manœuvres du roi pour se soustraire aux engagements tacites de l'Hôtel de Ville et, en louvoyant entre les deux partis, aboutir à son *juste milieu*, ce qu'il y avait d'absurde dans une quasi-légitimité comme ce qu'il y avait de généreux dans les combinaisons tentées pour sauver la tête de M. de Polignac, tout ce qui se faisait ou se préparait dans le gouvernement de Louis-Philippe irritait profondément les classes populaires et, avec elles, plus qu'elles-mêmes, quiconque

cherchait les antécédents de Juillet, non pas dans la révolution anglaise de 1688, mais dans la révolution française de 1789. Galois jugeait la situation générale avec les mêmes colères que le parti républicain tout entier; à cela s'ajoutaient les motifs de mécontentement plus immédiats et plus personnels qu'il trouvait dans l'Université et à l'École normale.

Nulle part la curée des places n'avait été plus âpre que dans le monde universitaire : là, dès le lendemain de la révolution, plus vivement et plus haut encore que partout ailleurs, les doctrinaires avaient dit : « La maison est à nous! » M. Cousin, qui n'avait pas paru pendant les trois journées et qui allait se faire donner la décoration de Juillet, M. Cousin, qui n'avait cessé, sous le règne précédent, de réclamer la suppression du Conseil royal de l'Instruction publique, venait de s'y installer et de se faire attribuer à la fois la direction de l'enseignement de la philosophie dans les collèges et la haute surveillance de l'École normale. M. Dubois qui, à la tête du *Globe,* avait conduit le chœur des doctrinaires contre le gouvernement de Charles X, venait d'abandonner son journal pour se caser dans une inspection générale des études, d'où il jugeait que choses et gens étaient désormais à leur place. De moindres seigneurs s'installaient à leur exemple dans ces fiefs universitaires dont Renan devait voir la ruine, dix-huit ans plus tard, avec tant d'intime satisfaction. Pour connaître les sentiments avec lesquels un jeune homme de dix-neuf ans, cœur ardent et esprit rigoureux comme Galois, assistait à cette conquête de l'Université, il faut moins tenir compte des invectives d'un Barbier ou d'un Méry que du jugement d'hommes parfaitement modérés,

et qui se déclaraient eux-mêmes démoralisés par un pareil spectacle. Ainsi Eugène Burnouf, alors maître de conférences à l'École normale, et dont l'écœurement remplit ses lettres intimes de cette époque : le 16 octobre 1830, il écrivait à Mohl : « Nous avons les doctrinaires au pouvoir, dissertant en long et en large sur l'ordre légal, sur les utopies dangereuses, sur les agitateurs, etc., puis se plaçant très lestement aux gros emplois que les ultras ont laissés vacants, reconstruisant à petit bruit la boutique de Charles X... Le peuple est beaucoup plus furieux que lorsqu'il chassait les Suisses... Je voudrais bien vous dire que je suis heureux, ou satisfait au moins; je suis profondément affecté des affaires publiques; je n'aurais jamais cru que je pusse y prendre un intérêt si vif, mais le commencement était si beau que je m'y suis attaché malgré moi, et maintenant je souffre ; *desinit in piscem*... Je ne fais rien du tout, je ne vois absolument personne. Toutes mes connaissances sont devenues sous-préfets, ou même conseillers d'État. Le plus petit nombre se fait prendre mesure d'habits noirs pour solliciter encore. Mais, au milieu de tout cela, ne vous désolez pas sur le sort de notre ami Cousin. Il a empoigné le Conseil royal, qui eût dû sauter avec Charles X... Et Sphynx? O Mégas ! Sphynx est radieux et en même temps sombre, comme un mythe qui se dégage des profondeurs de l'intuition pour se réaliser dans l'épopée active. Il faut le voir, sabrant les agitateurs, écrasant les folliculaires, faisant guerre à mort aux utopies dangereuses. Il est, en vérité, tout à fait amusant! » Qui est-ce, Sphynx? L'éditeur des lettres de Burnouf s'est bien gardé de nous le dire. Mais, d'après l'allusion aux études reli-

gieuses, il semble bien que ce soit M. Guigniault lui-même. Il avait en effet fort à faire avec les folliculaires, représentés par un petit journal universitaire très hardi et très méchant, la *Gazette des Écoles*, dont le rédacteur en chef était M. Guillard, agrégé pour les mathématiques au collège de Louis-le-Grand. M. Guillard avait, avant Juillet, fait courageusement campagne contre l'ancien Conseil royal de l'Instruction publique, qui n'avait pu le faire taire en le frappant de suspension; depuis la révolution, il avait retourné son opposition contre le nouveau Conseil et la faction doctrinaire : il n'y avait personne qu'il prît plus souvent et plus fortement à partie que le directeur de l'École normale, et ses polémiques donnèrent précisément naissance aux incidents qui, au mois de décembre 1830, mirent aux prises Galois et M. Guigniault.

Ces incidents avaient d'ailleurs été préparés par d'autres dans la vie intérieure de l'École : depuis la rentrée, les préventions que le directeur et l'élève nourrissaient l'un contre l'autre n'avaient cessé de croître. Plus que jamais la gloire et la popularité acquises par les polytechniciens enfonçaient dans l'esprit de Galois la conviction qu'il avait manqué sa destinée. Il fut de ceux qui eurent l'enfantillage de demander un uniforme pour les élèves de l'École normale : évidemment à l'imitation de l'École polytechnique; M. Guigniault refusa. Une autre fois, plusieurs de ses camarades et lui sollicitèrent des armes pour s'exercer aux manœuvres militaires : toujours comme à l'École polytechnique; M. Guigniault refusa encore. Il trouva même la demande ridicule et le dit; il parla à cette occasion de l'esprit pitoyable qui animait les collèges, et menaçait de ruiner l'Université et

même l'École polytechnique. (1) C'était là aux yeux de Galois un blasphème impardonnable. Cependant un nouveau règlement d'études concerté entre MM. Cousin et Guigniault venait d'être promulgué par le Conseil royal. Il avait pour Galois le premier tort de fixer à trois ans la durée des études de l'École normale, et de reculer ainsi l'époque de l'affranchissement; outre cela, les prescriptions qui concernaient la section des sciences, assez mal combinées d'ailleurs, puisqu'il fallut les réformer après un an, le menaçaient dans la liberté qu'il avait pu garder pour son travail personnel, tant que l'École normale n'avait été que l'École préparatoire, et que les menaces mêmes dont son existence était entourée en avaient retardé l'organisation précise : le système des examens de passage en particulier était gros de menaces pour Galois. On sentait trop qu'une main vigoureuse venait de se poser sur l'École et ne la lâcherait plus : Galois en fit personnellement l'expérience, et, vers la fin de novembre, se vit infliger par M. Guigniault une consigne indéfinie. (2) A ce moment même, les élèves de l'École polytechnique s'assemblaient pour délibérer et voter sur leur règlement, en présence de leur directeur Arago, et, à force de chanter la *Marseillaise* aux oreilles de leur directeur d'études, le très dévot M. Binet, ils le forçaient à se retirer. (3) Le contraste entre les deux maisons était décidément trop violent, le lieu d'exil trop étroit pour le malheureux jeune homme, conscient de son génie, et pénétré jus-

(1) Voir la lettre de Galois, à la *Gazette des Écoles*, page 47.
(2) Lettre de L., camarade de Galois. — Voir *Pièces justificatives*, page 96.
(3) G. Pinet, *Histoire de l'École polytechnique*.

qu'aux moelles de ce même esprit qui faisait la popularité et la liberté des polytechniciens. Sa haine contre l'École normale et contre M. Guigniault éclata. Intervenant dans une polémique que son directeur soutenait alors contre la *Gazette des Écoles*, et où celle-ci n'avait pas le beau rôle, il adressa à ce journal la lettre que voici :

3 décembre 1830

Monsieur,

La lettre que M. Guigniault a insérée hier dans le *Lycée*, à l'occasion d'un des articles de votre journal, m'a paru fort inconvenante. J'ai pensé que vous accueilleriez avec empressement tout moyen de dévoiler cet homme.

Voici des faits qui peuvent être attestés par 46 élèves.

Le 28 juillet au matin, plusieurs élèves de l'École normale désirant aller au feu, M. Guigniault leur dit à deux reprises qu'il pourrait appeler la gendarmerie pour rétablir l'ordre dans l'École. La gendarmerie, le 28 juillet !

Le même jour, M. Guigniault nous dit avec son pédantisme ordinaire : « Voilà bien de braves gens tués de part et d'autre. Si j'étais militaire, je ne saurais à quoi me décider. Que sacrifier, ou de la liberté ou de la légitimité ? »

Voilà l'homme qui, le lendemain, ombragea son chapeau d'une cocarde tricolore. Voilà nos libéraux doctrinaires !

Sachez aussi, monsieur, que les élèves de l'École normale, mus par un noble patriotisme, se sont présentés tout dernièrement chez M. Guigniault pour lui manifester l'intention où ils étaient d'adresser une pétition au ministre de l'Instruction publique pour avoir des armes, s'exercer aux manœuvres militaires, afin de pouvoir défendre le territoire, en cas de besoin. Voici la réponse de M. Guigniault. Elle est aussi libérale que sa réponse du 28 juillet : « La demande qui m'est adressée nous couvrirait de ridicule ; c'est une imitation de ce qui s'est fait dans les collèges : cela est venu d'en bas. Je ferai observer que lorsque pareille demande fut adressée par les collèges au ministre, deux membres seulement du Conseil royal votèrent pour, et ce

furent précisément ceux du Conseil qui ne sont pas libéraux. Et le ministre a accordé : c'est qu'il a craint l'esprit turbulent des élèves, esprit pitoyable qui paraît menacer d'une ruine complète l'Université, et même l'École polytechnique. »

Au surplus, je crois que, sous un certain rapport, M. Guigniault se défend avec raison du reproche de partialité pour la nouvelle École normale. (1) Pour lui rien n'est beau que l'ancienne École normale, tout est dans l'ancienne École normale. Dernièrement nous lui avons demandé un uniforme ; il nous l'a refusé : à l'ancienne École, il n'y en avait pas. On faisait trois années d'études à l'ancienne École ; on avait reconnu lors de l'institution de l'École préparatoire l'inutilité d'une troisième année ; M. Guigniault a obtenu qu'elle fût rétablie.

Bientôt, à l'instar de l'ancienne École normale, nous ne sortirons qu'une fois par mois, et nous rentrerons à cinq heures. Il est si beau d'appartenir au régime de l'École qui a produit MM. Cousin et Guigniault.

Tout en lui annonce les idées les plus étroites et la routine la plus complète.

J'espère que ces détails ne vous déplairont pas, et que vous voudrez bien en tirer, dans votre estimable feuille, tout le parti possible.

Un élève de l'École normale (2)

Quelques circonstances atténuantes que l'on puisse plaider en faveur de Galois, et bien qu'il n'y eût rien de faux dans sa lettre, (3) elle n'en était pas moins inadmissible. Sa publication jeta le trouble le plus profond parmi les élèves, qu'elle mettait directement en cause

---

(1) C'était là le sujet de la polémique entre MM. Guigniault et Guillard.

(2) Galois avait signé de son nom ; ce fut le directeur du journal qui mit la signature anonyme. — Voir *Pièces justificatives*, page 90.

(3) Cela résulte de la comparaison de sa lettre avec celle de Bach, qui fut écrite en réponse. — Voir *Pièces justificatives*, page 94.

en invoquant leur témoignage. Qu'il en fût l'auteur, personne n'en doutait : lui-même, avant d'écrire, avait annoncé son intention à plusieurs de ses camarades. Ceux-ci n'en furent pas moins stupéfaits de voir qu'il eût mis son projet à exécution. Que faire ? Se solidariser avec lui par le silence paraissait impossible; mais d'autre part protester contre sa lettre ne semblerait-il pas une dénonciation indirecte ? Pas plus qu'aux journées de Juillet l'accord complet ne put s'établir.

Je ne voudrais pas abuser du témoignage de la *Gazette des Écoles,* qui dans l'occasion peut paraître suspect, surtout si, comme cela est probable, elle tenait ses renseignements de Galois lui-même ; mais, sachant combien l'agitation persista dans l'École après son départ, combien les démêlés entre M. Guigniault et ses élèves furent vifs et nombreux en 1831, sachant aussi ce que fut le gouvernement de M. Cousin dont M. Guigniault n'était que l'humble serviteur, je pense qu'il y a beaucoup de vrai dans ce tableau des dissentiments entre normaliens, que la *Gazette des Écoles* publia en janvier 1831, après que le Conseil royal eut ratifié le renvoi de Galois : « Les élèves des Sciences sont moins accessibles à l'esprit de coterie que les élèves des Lettres, et, parmi ces derniers, il faut distinguer les élèves des Lettres proprement dits des élèves de Philosophie. Ceux-ci, cousinistes enragés, ne jurent que par le maître : ils le suivent déjà dans ses dédains pour tout ce qui n'est pas à la hauteur de la science. C'est à l'École qu'ils font provision de mépris ; ils en ont pour les élèves des Sciences eux-mêmes ; ils en ont pour ceux de leurs camarades qui ne pourront jamais s'élever à une classe de Rhétorique ou de Philosophie...; ils

en ont pour leur directeur lui-même, dont tout le mérite, disent-ils, se réduit à savoir le grec et à avoir fait des notes. » Quelques jours après, une lettre, venue évidemment de l'École, priait la *Gazette des Écoles* d'ajouter à ces distinctions celle des élèves de première année et des élèves de deuxième année : ceux-là nommés après la révolution et beaucoup moins dociles que leurs camarades. L'entente ne pouvait se faire aisément dans ce petit monde ainsi divisé. Un texte de lettre à la *Gazette des Écoles* fut proposé, mais ne réunit pas l'unanimité ; beaucoup sans doute refusaient d'agir avant M. Guigniault; quatre élèves seulement persistèrent à envoyer cette protestation au directeur du journal, qui refusa de l'insérer. « Il faut, disait-il, de deux choses l'une, ou que la lettre porte toutes les signatures, ou que les quatre signataires actuels se contentent de ne parler qu'en leur propre et privé nom. » Ceci le 9 décembre ; le même jour M. Guigniault mettait Galois à la porte. Ce fut seulement le lendemain qu'une nouvelle lettre fut écrite et envoyée à la *Gazette des Écoles;* et il résulte de son texte que l'accord n'avait pu s'établir entièrement entre les élèves de deuxième année Lettres et ceux de deuxième année Sciences. Les premiers avaient signé ce qui suit :

Paris, le 10 décembre 1830

Monsieur,

Ce n'est pas à nous, élèves résidant encore à l'École normale, qu'il appartient de repousser les attaques parties de dehors contre notre directeur. Nous ne voulons donc pas engager ici une longue polémique avec la *Gazette des Écoles*, ni chercher à réfuter ses injures. Mais nous avons été vivement indignés que l'un de nous prétendît se constituer le représentant de toute l'École et affirmer en notre

nom des faits que nous attestons être faux ou dénaturés par la manière odieuse dont ils sont présentés. Nous désavouons entièrement l'esprit aussi bien que la forme de la lettre écrite dans le numéro de la *Gazette des Écoles* du 5 décembre. Loin de partager les sentiments qu'elle exprime, nous saisissons avec empressement cette occasion de témoigner à M. Guigniault notre reconnaissance pour la manière aussi noble que ferme dont il a défendu nos intérêts pendant tout le cours de son administration, et dans les moments les plus critiques pour l'École. Nous déclarons que nous lui sommes redevables d'avoir joui d'une liberté de penser que l'on cherchait alors à étouffer partout, et que, pendant les derniers jours de Juillet, dans ses rapports avec nous, sa conduite n'a pas démenti ce qu'il avait tenu jusqu'alors. Nous espérons, monsieur, qu'après avoir accueilli avec tant d'empressement l'accusation de l'un d'entre nous, vous recevrez de même la réclamation de tous les autres, et que vous insérerez notre lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, sans nous forcer de recourir aux voies légales.

Les élèves de seconde année résidant encore à l'École, témoins des faits

Après ce long et chaleureux *satisfecit* donné à M. Guigniault par les littéraires, venait un *post-scriptum* beaucoup plus sec signé par les scientifiques :

Les élèves de seconde année, non témoins des faits, déclarent toutefois qu'ils refusent à l'auteur de la lettre insérée dans le numéro de la *Gazette des Écoles* du 5 décembre le témoignage qu'il réclame d'eux.

Ainsi, tandis que les littéraires couvraient de fleurs leur directeur et traitaient Galois de menteur, les scientifiques, ses camarades immédiats, sous le prétexte inadmissible qu'ils n'avaient pas été témoins des faits, se bornaient, sans un mot pour M. Guigniault, à relever

l'incorrection qu'avait commise Galois en invoquant publiquement leur témoignage sans y avoir été autorisé. Le désaccord entre les deux sections est donc flagrant.

M. Guigniault voulut absolument faire croire que le coupable lui avait été dénoncé par ses camarades. Il le dit expressément dans un rapport au ministre, (1) daté du jour même de l'expulsion. « Cet élève, écrivait-il, m'a été déclaré coupable, tant par la déclaration de plusieurs de ses camarades, que par un aveu plein d'impudence fait après de vains essais de dénégation. » Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que, quelques lignes plus loin, il écrivait : « Galois, m'étant désigné par tous les *indices* comme l'auteur de la lettre, j'ai pensé qu'il ne convenait pas de laisser plus longtemps l'École entière sous le poids de sa faute. » *Indices* paraît bien faible pour une dénonciation des camarades et un aveu du coupable. Il est également étrange que, dès le 9, M. Guigniault, dans un autre passage de son rapport, ait assuré au ministre que les élèves de l'École avaient dès le premier moment pris l'initiative d'un désaveu unanime, quand on sait par les faits les mieux établis, que l'unanimité n'avait pas été obtenue avant le 9 décembre, et que, pour le désaveu du 10, les Lettres et les Sciences n'avaient pu adopter une formule commune. Le 18, M. Guigniault insiste encore sur l'initiative des élèves dans une lettre adressée au *Constitutionnel*. Il n'avait pas eu besoin, disait-il, de faire d'information parce que les camarades mêmes de Galois

(1) Archives nationales, carton F17, 70355. — Voir *Pièces justificatives*, page 92.

s'en étaient chargés et qu'ils *avaient pris l'initiative* pour l'honneur de l'École. Or le rôle de M. Guigniault avait été beaucoup plus actif qu'il ne voulait bien le dire; j'en ai trouvé la preuve dans une lettre intime écrite le 11 par un élève d'autant moins suspect qu'il a pris énergiquement la défense du directeur. (1) « M. Guigniault, dit-il, *nous rassembla plusieurs fois chez lui*, et nous témoigna toute sa douleur, et en même temps la satisfaction qu'il avait éprouvée en apprenant nos démarches pour le justifier complètement aux yeux du public. » Comme la seule démarche valable était du 10, M. Guigniault n'avait pu en remercier les élèves chaque fois qu'il les avait réunis, et, sous la formule rapide de la lettre, il est facile de deviner toute une série de négociations qui auraient été inutiles si, dès le premier moment, tous les élèves de l'École s'étaient unanimement accordés pour désavouer Galois et défendre M. Guigniault.

Il y a enfin, et nous ne pouvons la négliger, la version de Galois lui-même sur les conditions dans lesquelles il fut exclu de l'École. Elle ne s'accorde pas du tout avec celle de M. Guigniault, et elle concorde au contraire dans son ensemble avec les faits essentiels qui résultent de l'examen des autres textes. D'après la *Gazette des Écoles* du 12 décembre, M. Guigniault avait rassemblé tous les élèves, puis, s'adressant à chacun d'eux en particulier, leur avait dit : « Êtes-vous l'auteur de la lettre écrite dans la *Gazette des Écoles?* » Les quatre premiers avaient répondu négativement; le

(1) Cette lettre m'a été communiquée par le fils de cet élève, normalien lui-même.

cinquième, interrogé de la même manière, dit : « Monsieur le directeur, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question, parce que ce serait contribuer à dénoncer un de mes camarades. » A cette réponse pleine de noblesse et de fermeté, M. Guigniault laissa voir du dépit. S'adressant alors à un élève plus éloigné dans les rangs, il l'accusa d'avoir écrit la lettre en question et, sans plus de formalités, lui interdit l'entrée de l'École.

Ainsi, d'après cette note du journal, inspirée évidemment par Galois, le désaccord des élèves se serait manifesté en présence même de M. Guigniault, et le renvoi aurait été décidé, non pas à la suite d'une enquête faite par les élèves eux-mêmes, mais d'après la dénonciation de quelques-uns ou les soupçons du directeur, et à la suite d'une sorte d'enquête publique interrompue dès le début.

Enfin, le 30 décembre, le même journal publia la lettre suivante adressée à ses camarades par Galois :

Mes camarades,

Une lettre sans nom, signée simplement *un élève de l'École normale*, a paru dans la *Gazette des Écoles* sur M. Guigniault, notre directeur. Vous avez cru devoir protester contre les interprétations données par l'auteur de cette lettre aux faits qu'elle rapporte.

Votre protestation n'a été signée qu'après que M. Guigniault, sur un simple soupçon, et comme il en convient lui-même, sur des préventions de longue main, m'eut exclu de l'École comme auteur de la lettre.

Il n'appartient ni à vous ni à moi de prononcer définitivement sur le droit que s'est arrogé M. Guigniault. Mais ce que vous ne devez pas souffrir, c'est qu'il vous charge de toute la responsabilité de mon exclusion ; c'est qu'après les

témoignages de confraternité que j'ai reçus de vous à mon départ, il ose déclarer que vous avez pris l'initiative pour amener mon expulsion.

Il est bien vrai qu'avant mon départ, nécessité par un refus matériel de subsistance, on vous avait suppliés de consommer cet *acte de justice*, et quoique rien n'eût troublé notre union, on vous conseillait par l'organe de M. Haiber, maître-surveillant, de vous opposer à mon plus long séjour à l'École ; mais vous avez repoussé ces honteuses insinuations. Faites plus, mes camarades ; je ne vous demande rien pour moi ! mais parlez pour votre honneur et suivant votre conscience. Vous avez décliné la responsabilité que semblait vous imposer l'auteur de la lettre. Démentez maintenant une assertion d'autant plus fâcheuse que votre silence soutiendrait la raison du plus fort. Je suis jusqu'à la décision du ministre votre condisciple et, pour la vie, votre dévoué camarade,

E. Galois

Bien entendu cette lettre resta sans réponse ; mais elle est extrêmement précise et écrite sur un ton de vérité dont on ne peut pas ne pas être frappé. Elle est d'ailleurs confirmée, pour ce qui concerne les adieux, par la lettre du camarade dont j'ai parlé. C'était un littéraire et un philosophe ; il ignorait totalement la valeur de Galois et n'y faisait pas la plus petite allusion : il le présentait à son correspondant comme un mauvais sujet s'il en fut, du caractère le plus profondément pervers et sournois ; il l'accusait de perfidie, d'invectives atroces, d'imputations bassement mensongères ; M. Guigniault lui paraissait au contraire l'homme le plus franchement libéral qu'il eût jamais connu ; mais, ajoutait-il, « que j'ai été affligé, quand ce pauvre insensé, sortant ignominieusement de l'École, est venu nous dire adieu ! » Galois n'a donc pas quitté l'École comme il eût été

obligé de le faire, si l'unanimité de ses camarades se fût dès le premier moment prononcée contre lui et pour son exclusion.

En tout cas, pour apprécier équitablement ce pénible épisode de l'histoire de l'École normale, il ne faut pas perdre de vue le déchaînement de passions au milieu duquel il s'est produit. Il est nécessaire aussi, j'ose le dire, de ne pas oublier qui était Galois, et combien il avait déjà souffert dans son légitime orgueil. Certes M. Guigniault n'avait pas tort lorsque, dans son rapport au ministre, il assurait qu'il avait eu contre Galois, depuis son entrée à l'École, des sujets de plainte continuels. Il se rendait justice à lui-même en ajoutant : « Trop préoccupé de l'idée de son incontestable talent pour les sciences mathématiques, et me défiant de mes propres impressions, parce que j'avais déjà eu des sujets de mécontentement personnel contre lui, j'ai toléré l'irrégularité de sa conduite, sa paresse, son caractère intraitable, dans l'espoir, non pas de changer son moral, mais de le conduire à la fin de ses deux années, sans ravir à l'Université ce qu'elle avait droit d'attendre de lui. » Mais comme il se trompait déjà, en taxant de paresse l'indiscipline intellectuelle de Galois, et comme il se trompait davantage encore, en assurant, pour terminer, qu'il n'y avait plus de sentiment moral chez le jeune homme, et peut-être depuis longtemps. Ce n'est pas assez dire que, pour un génie comme celui de Galois et pour une époque comme celle où il vécut, les appréciations à la mesure des temps paisibles et des hommes ordinaires risquent aisément de tomber dans l'injustice. La vérité, c'est que l'erreur de conduite qui priva l'École normale de Galois doit être attribuée avant tout

à des sentiments de droiture intransigeante, exaltés chez lui par la conscience d'un génie supérieur, auquel avait été refusée la seule récompense qu'il ambitionnât vraiment : l'admission à l'École polytechnique.

Galois avait quitté l'École normale le 9 décembre ; son expulsion ne fut prononcée définitivement par le Conseil royal que le 3 janvier 1831. D'après Auguste Chevalier, (1) le Conseil aurait aussi décidé que Galois ne perdrait ni le titre, ni les avantages des élèves de l'École. C'est une erreur. Il n'y a rien de pareil ni dans le brouillon d'arrêté griffonné par M. Cousin en marge du rapport de M. Guigniault, ni dans le texte des registres ; (2) la vérité, c'est que, dans le Conseil, M. Villemain, l'intime ennemi de son ami Cousin, insinua qu'il n'y aurait peut-être pas eu en tout cela de quoi fouetter un chat, si les journaux n'avaient grossi l'affaire par le bruit qu'ils avaient fait autour d'elle ; c'est encore que M. Poisson s'intéressa au talent de Galois, lui conseilla de récrire le manuscrit perdu chez Fourrier, et se chargea de le présenter à l'Académie des Sciences dès le 17 janvier ; c'est enfin que le ministre, M. Barthe, mis au courant de tout, fit venir Galois et l'assura qu'il ne serait pas inquiété pour la rupture de son engagement décennal.

Du reste Galois n'avait encore que dix-neuf ans et ne devait tirer au sort qu'en 1832 ; d'autre part il ne renonçait pas du tout à l'enseignement, puisque, dès le jeudi 13 janvier, il ouvrit chez Caillot, libraire, rue de Sorbonne numéro 5, un cours public d'algèbre supé-

---

(1) *Revue encyclopédique.*
(2) Archives du Ministère de l'Instruction publique.

rieure. « Ce cours, annonçait la *Gazette des Écoles*, aura lieu tous les jeudis à une heure et quart ; il est destiné aux jeunes gens qui, sentant combien est incomplète l'étude de l'algèbre dans les collèges, désirent approfondir cette science. Le cours se composera de théories dont quelques-unes sont neuves, et dont aucune n'a jamais été exposée dans les cours publics. Nous nous contenterons de citer une théorie nouvelle des imaginaires, la théorie des équations qui sont solubles par radicaux, la théorie des nombres et les fonctions elliptiques traitées par l'algèbre pure. »

Passé sans plus tarder au rang des maîtres, comment Galois aurait-il regretté son expulsion de l'École ? Avant même qu'elle fût définitive, il avait usé de sa liberté recouvrée pour se lancer en pleine mêlée politique. La bataille était alors plus ardente que jamais ; elle se livrait autour de la Chambre des pairs qui jugeait les ministres de Charles X, et les étudiants y tenaient les premiers rangs. C'étaient là des tentations irrésistibles pour Galois. Des débats de son dernier procès politique il résulte que, à peine sorti de l'École normale, il entra malgré sa jeunesse dans l'artillerie de la garde nationale. Celle-ci en effet ayant été dissoute le 31 décembre 1830 par ordonnance royale, comment Galois, qui ne fut pas compris dans la réorganisation, aurait-il eu un uniforme le 14 juillet 1831 et se serait-il cru le droit de le porter, s'il n'avait pas été enrôlé régulièrement entre le 9 et le 31 décembre ? Le ministère public ne contesta pas du reste qu'il eût appartenu à la garde nationale. Or, sur les quatre bataillons de l'artillerie, il y en avait deux qui étaient presque entièrement composés d'*Amis du peuple*, dont les officiers étaient tous

les principaux chefs de cette Société républicaine, (1) et c'est ce qui m'a fait supposer que Galois avait fait partie des *Amis du peuple* dès les vacances de 1830. En tout cas, c'est à côté d'eux qu'il se rangea aussitôt qu'il fut libre, et il appartint désormais à la fraction la plus agissante du parti républicain. Il était sans doute avec son bataillon dans la cour du Louvre, le jour où fut rendu le jugement des ministres, et où Cavaignac, Trélat, Guinard furent accusés d'avoir voulu livrer leurs canons au peuple ; il fut ensuite, lui-même s'en vanta en juin 1831, (2) de toutes les émeutes qui secouèrent quotidiennement Paris pendant les six mois qui suivirent le procès des ministres.

Je ne pense pas que, dans ces conditions, le cours d'algèbre supérieure, qu'il avait ouvert devant une quarantaine d'auditeurs, ait été bien régulier ni bien long. D'un autre côté, l'Académie des Sciences lui ménagea une déception nouvelle : M. Poisson rapporta au bout de quatre mois le mémoire que Galois lui avait remis sur une *Question de la résolution générale des équations* et le déclara incompréhensible. (3) Dès lors Galois se donna tout entier à la politique : suivant sa propre expression, son cœur se révolta contre sa tête. Avec la fougue de sa jeunesse et l'intransigeance habituelle de son caractère, il atteignit bien vite les extrêmes limites de l'exaltation. « S'il fallait un cadavre pour ameuter le peuple, disait-il, je donnerais le mien. » (4) Tel était son

---

(1) De la Hodde, *Histoire des Sociétés secrètes.*

(2) Procès du 15 juin. (*Gazette des Tribunaux*)

(3) *Revue encyclopédique.* C'est le mémoire publié en 1846 par Liouville.

(4) Communiqué par sa famille.

état d'esprit, lorsque, le 9 mai 1831, il assista au fameux banquet des *Vendanges de Bourgogne* et s'attira par un toast régicide sa première poursuite politique.

Après la dissolution de l'artillerie de la garde nationale, les officiers suspects d'avoir voulu livrer leurs canons au peuple avaient été poursuivis par le gouvernement. Ce procès, connu sous le nom de procès des *Dix-neuf*, aboutit en cour d'assises à un acquittement. Un banquet fut donné pour le fêter dans un restaurant de Belleville, les *Vendanges de Bourgogne*, le 9 mai 1831 ; deux cents républicains environ y assistaient ; beaucoup avaient, pour protester contre la dissolution et la réorganisation de l'artillerie, revêtu le costume d'artilleur de la garde nationale auquel ils n'avaient plus droit. A la fin du repas, des toasts furent portés à la révolution de 93, à la Montagne, à Robespierre, et acclamés ; d'autres à la révolution de 89 et à celle de 1830, hués. Un artilleur s'écria : « Au soleil de juillet 1831 ! puisse-t-il être aussi chaud que celui de 1830, et ne pas nous éblouir ! » — « Plus tôt ! plus tôt ! » répondit-on de tous les côtés. Les esprits étaient donc très montés, lorsque Galois, placé à l'une des extrémités de la table, se leva et, tenant de la même main son verre et un couteau ouvert, dit simplement : « A Louis-Philippe ! » L'assemblée se méprit d'abord sur le sens du toast et y répondit par une bordée de sifflets ; mais Galois s'expliqua, on vit le couteau et, tandis que l'un des convives, Gustave Drouineau, se retirait en protestant contre une pareille horreur, (1) qu'Alexandre Dumas et quelques autres passaient par la fenêtre dans le jardin

(1) *Gazette des Écoles.*

pour ne pas se compromettre, (1) la plupart des assistants acclamèrent Galois : on l'imita, en levant les bras avec des gestes de menace et en répétant : « A Louis-Philippe ! à Louis-Philippe ! » Après quoi les plus jeunes, s'étant formés en bande, descendirent sur le boulevard, le parcoururent en poussant des cris et finirent leur soirée en allant danser autour de la colonne Vendôme. (2)

C'était la première fois que paraissait publiquement la pensée d'un attentat contre le roi. Galois fut arrêté chez sa mère et mis à Sainte-Pélagie en prison préventive. Il y eut d'abord chez lui un premier mouvement de surprise et comme un étourdissement assez naturel chez un jeune homme de cet âge : il écrivit à son ami Auguste Chevalier : « Je suis sous les verrous !... tu as entendu parler des *Vendanges de Bourgogne*. C'est moi qui ai fait le geste... Mais ne m'adresse pas de morale, car les fumées du vin m'avaient ôté la raison... » (3) Il cherchait encore à s'excuser; vers la fin de l'instruction, il se laissa persuader par son avocat et par ses amis de dire qu'il avait ajouté à son toast : « s'il trahit », que cette restriction s'était perdue dans le tumulte des sifflets, mais que ses voisins de table l'avaient bien entendue ; ceux-ci témoignèrent dans le même sens. Mais ce mensonge pesait à Galois et, le 15 juin, à l'audience de la cour d'assises, il finit par se rétracter publiquement, malgré le témoignage de ses

---

(1) Alexandre Dumas, *Mémoires*.

(2) C'est le lendemain que le maréchal Lobau fit jouer les pompes au même endroit, sans beaucoup de succès d'ailleurs, l'eau ayant manqué.

(3) *Revue encyclopédique*.

amis et ses propres déclarations dans l'interrogatoire. La prévention adoptée contre lui était le délit de *provocation, par des discours proférés dans un lieu et dans une réunion publics, à un attentat contre la vie et la personne du roi des Français, sans que ladite provocation ait été suivie d'effet.* L'attitude de Galois pendant les débats du procès fut agressive et ironique. Dans ses réponses au président, il reconnut l'exactitude des faits qui lui étaient reprochés; il vanta la commodité du couteau, dont il s'était servi avant son toast pour découper du poulet et du dindon; il déclara que son toast était bien une provocation pour le cas où Louis-Philippe trahirait et sortirait de la légalité. « Tout, dit-il, nous engage à porter nos prévisions jusque-là. La marche actuelle du gouvernement peut faire supposer que Louis-Philippe est capable de trahir la nation, parce qu'il ne nous a pas donné assez de garanties de sa bonne foi pour ne pas nous faire craindre ce résultat. Tout ce que nous voyons nous rend sa loyauté suspecte; son avènement au trône préparé depuis longtemps ... » Il allait sans doute parler du serment de fidélité prêté par le duc d'Orléans à Charles X dans la cérémonie du sacre, lorsque son avocat l'interrompit et pria ironiquement le président de ne pas maintenir l'interrogatoire sur un terrain dangereux pour le roi.

L'audition des témoins n'aurait pas offert grand intérêt si Drouineau, celui-là même qui avait hautement protesté contre le toast, n'avait refusé de prêter serment et ne s'était fait infliger une amende. Il fut bien établi que Galois n'était pas, comme il l'avait écrit à Chevalier, privé de raison par les fumées du

vin; il n'y avait eu qu'une seule bouteille de vin devant chaque convive, et la plupart n'avaient pas été vidées; de liqueur Galois n'en avait pas bu, par la bonne raison qu'on n'en avait pas servi. Quant au *« s'il trahit »*, tous ses voisins de table déclarèrent qu'ils l'avaient entendu.

Le réquisitoire de l'avocat général porta surtout sur deux points : il voulut prouver que les *Vendanges de Bourgogne* étaient bien un lieu public; il contesta que Galois eût mis aucune restriction à sa menace, en faisant remarquer que, pendant la première partie de l'instruction, l'accusé n'en avait pas parlé.

Avant de laisser parler son défenseur, Galois tint à présenter lui-même ses observations sur le réquisitoire. « Je vais, dit-il, répondre à quelques erreurs de l'accusateur public. Il m'a d'abord objecté mes réponses dans l'instruction et l'omission du correctif *« s'il trahit! »*. Je dois dire que j'ai mieux aimé céder au vœu du juge d'instruction que de m'exposer à rester trois ou quatre mois en prison. J'avoue d'ailleurs qu'il y a eu peut-être un peu de malice dans mon fait : vous ne vous figurez pas la joie du commissaire de police quand il a cru avoir découvert en moi un conspirateur. Peu s'en est fallu qu'il n'ait cru sa fortune faite; il doit être un peu détrompé. Je ne puis laisser passer sans réponse ce que vous a dit l'accusateur public, qu'il était impossible que le roi trahît; personne n'a aujourd'hui la niaiserie de croire qu'un roi soit impeccable, surtout depuis que les juges qui, sous Charles X, nous poursuivaient pour avoir dit qu'un roi pouvait faillir, ont prêté serment à un autre roi placé sur le trône par suite de la sottise du roi déchu. » Il se mit alors, dit la

Gazette des Tribunaux, à lire un discours extraordinairement exalté : il dit qu'il était de ceux qui, depuis plusieurs mois, avaient parcouru plusieurs fois les rues en armes, et qu'il aurait voulu se trouver à l'audience du samedi précédent, où, dans une affaire de complot, ses amis avaient insulté les témoins, les juges et les jurés, envahi le prétoire et accueilli par des sifflets et des huées les ordres du président. Le président, très paternel, dut l'interrompre avec douceur et lui faire observer qu'il nuisait lui-même à sa défense.

Celle-ci fut présentée par un des défenseurs attitrés des accusés républicains, maître Dupont. Laissant de côté la question du correctif, puisque l'accusé s'était enlevé à lui-même cette circonstance atténuante, il fit surtout une réfutation juridique du réquisitoire et soutint que le restaurant ne pouvait être considéré comme un lieu public. Après un échange de répliques animées entre le défenseur et l'avocat général, le président résuma les débats et finit, comme celui du procès des *Dix-neuf,* en faisant appel aux sentiments des jurés comme pères de famille. Comme le juge d'instruction, il était touché par la jeunesse de l'accusé. C'était sans doute aussi le sentiment des jurés, car il leur suffit de dix minutes de délibération pour apporter un verdict négatif. Galois se leva tranquillement, descendit dans le prétoire, prit son couteau sur la table des pièces à conviction, le ferma, le mit dans sa poche, et sortit sans mot dire. (1)

Il ne resta pas libre un mois. Pour le 14 juillet 1831 le parti républicain avait préparé une manifestation : plusieurs arbres de la liberté devaient être plantés, un

(1) Alexandre Dumas, *Mémoires.*

entre autres sur la place de Grève. On comptait que le gouvernement n'oserait pas interdire cette commémoration; mais le préfet de police déclara la veille qu'il la considérerait comme séditieuse et s'y opposerait. Parmi les mesures de précaution qui furent prises figurait l'arrestation de Galois; on n'avait rien à lui reprocher, on tenait seulement à s'assurer de lui comme du plus farouche ennemi du roi. A six heures du matin, le commissaire de police du quartier Saint-Victor vint pour l'arrêter dans la maison de la rue des Bernardins où il habitait seul depuis son acquittement; Galois avait déjà décampé. Vers midi et demie, une troupe de jeunes gens, descendant la rue de Thionville (rue Dauphine), déboucha sur le Pont-Neuf pour aller à la Grève par le Châtelet; deux tout jeunes gens la précédaient, habillés en artilleurs de la garde nationale et armés de carabines : l'un d'eux était Galois, l'autre un de ses amis, Duchâtelet, étudiant en droit. Le Pont-Neuf était un des passages les plus surveillés : la police laissa les deux chefs s'engager sur le pont, et, les prenant par derrière, leur mit aussitôt la main au collet en les séparant de leur bande, qui fut dispersée. On trouva sur Galois, outre sa carabine chargée, des pistolets et un poignard.

L'arrestation du *républicain* Galois fut annoncée à toute la France par les journaux philippistes comme une prise de premier ordre. On le tenait et, cette fois, on se promettait de ne pas le lâcher de sitôt. L'imprudence de Duchâtelet fournit un premier prétexte pour allonger démesurément la détention. Tous deux avaient été conduits d'abord du poste de la place Dauphine au dépôt de la préfecture de police, et là, Duchâtelet avait

eu la fâcheuse idée de crayonner sur les murs de sa chambre la tête du roi à côté d'une guillotine et, au-dessous, cette inscription : *Philippe portera sa tête sur ton autel, ô Liberté!* On en profita pour le poursuivre de ce chef en correctionnelle avant d'engager l'autre affaire : mesure inique en ce qui concerne Galois puisque, au moment de son arrestation, il n'avait en réalité commis encore aucun délit et qu'il n'avait fait aucune résistance. Le 26 août, Duchâtelet fut acquitté pour ses dessins ; le ministère public en appela et la cour ne fut saisie de l'affaire qu'un mois plus tard ; le 23 septembre, elle confirma la sentence des premiers juges. Plus de deux mois s'étaient écoulés depuis que Galois avait été transféré à Sainte-Pélagie : on consentit enfin à s'occuper de lui. Mais de quoi l'accuserait-on ? On avait pensé d'abord à un complot contre la sûreté de l'État : on y renonça, moins à cause du ridicule d'une pareille accusation que parce qu'elle entraînait un procès en cour d'assises, où l'acquittement était probable ; trois mois de prévention ne paraissaient pas suffisants pour réparer l'acquittement du 16 juin ; il fallait une bonne condamnation, et l'on n'avait chance de l'obtenir que des juges correctionnels. Malheureusement pour lui, Galois n'en avait pas assez fait : le 23 octobre, il comparut en police correctionnelle avec Duchâtelet, sous l'inculpation de port illégal d'un costume militaire.

Les deux prévenus répondirent pour leur défense qu'ayant appartenu avant le premier janvier à l'ancienne artillerie de la garde nationale, ils s'étaient cru le droit d'en porter encore l'uniforme, comme l'avaient fait d'ailleurs beaucoup de leurs amis sans être in-

quiétés. On leur fit voir qu'ils s'étaient trompés, mais inégalement, paraît-il, puisque Duchâtelet en fut quitte pour trois mois de prison, tandis que Galois en eut le double. (1)

Si l'on en croit un passage du *journal* de sa sœur, madame Chantelot, (2) cette condamnation surprit profondément Galois. Il ne pouvait se figurer que sa longue détention préventive ne serait pas jugée suffisante pour punir un aussi mince délit : il eut la naïveté d'en appeler et de faire ainsi le jeu de ses ennemis. En vain son défenseur prouva-t-il qu'il avait bien appartenu à l'artillerie en décembre 1830; la cour ne voulut pas admettre la bonne foi et décida que, du moment qu'il n'avait pas été compris dans la réorganisation, il avait bien commis le délit prévu par l'article 259 du code pénal, délit aggravé par le port de carabine et de pistolets chargés. Le poignard caché sous les vêtements de Galois, en réveillant le souvenir des *Vendanges,* justifiait pour lui une peine double de celle qu'on infligeait à son ami.

Ce jugement définitif fut rendu le 3 décembre. Galois retourna à Sainte-Pélagie et y fut écroué comme condamné le 17. Sa peine ne devait expirer que le 29 avril 1832. « Passer encore cinq mois sans prendre l'air ! c'est une fort triste perspective, écrivait sa sœur, et je crains bien que sa santé n'en souffre beaucoup. Il est déjà si fatigué. Ne se livrant à aucune pensée qui puisse le distraire, il a pris un caractère sombre qui le fait vieillir avant le temps. Ses yeux sont creux comme s'il avait cinquante ans. »

---

(1) *Gazette des Tribunaux.*
(2) Communiqué par madame Guinard, sa fille.

Sauf huit jours de transfert à la Force, (1) dont j'ignore le motif, Galois fit toute sa prévention et toute sa peine à Sainte-Pélagie jusqu'au 19 mars 1832, jour où il fut envoyé dans une maison de santé.

A Sainte-Pélagie, le régime des prisonniers politiques était relativement doux. La nuit, ils étaient enfermés par groupes dans des chambres situées aux étages supérieurs de la façade qui se dressait comme une falaise au-dessus de la rue du Puits-de-l'Ermite ; elle était alors toute neuve et éblouissante de blancheur. Le jour, ils pouvaient rester dans la chambrée, aller à la cantine, ou se promener dans la cour qui leur était réservée.

L'enfant qui ignorait tout de la vie trouva là, à côté de quelques compagnons dignes de le comprendre, comme F.-V. Raspail, (2) la foule assez mêlée des prisonniers pris dans les innombrables émeutes qui bouleversaient Paris depuis juillet 1830 ; gens du peuple de mœurs grossières, vieux grognards de l'Empire, que sa jeunesse, sa petitesse, ses allures sauvages et méditatives surprirent, et qui, tout en l'aimant beaucoup, le firent horriblement souffrir. Il s'était remis au travail, travail de tête suivant son habitude, et marchait souvent plusieurs heures de suite dans la cour en méditant. Cependant la plupart des autres détenus passaient leur temps à boire, dans une cantine spéciale tolérée par le directeur, l'eau-de-vie que la femme d'un prisonnier apportait tous les jours, cachée dans une paire de bottes. Ils voulurent que Galois bût avec eux. Raspail

(1) Registre d'écrou de Sainte-Pélagie.

(2) La plupart des détails donnés sur le séjour de Galois à Sainte-Pélagie sont tirés des *Lettres sur les prisons de Paris* de F.-V. Raspail.

s'en indignait. « Cette cantine-là, écrit-il dans ses *Lettres sur les prisons de Paris*, fait mon désespoir : nos soiffeurs finissent par y entraîner tout ce que nous possédons de plus généreux parmi nos jeunes camarades. Quoi ! vous êtes buveur d'eau, jeune homme ! ô Zanetto, laissez là le parti des républicains, retournez à vos mathématiques ! Tenez, voilà au contraire un franc luron qui vous rend raison d'un toast avec la même élégance qu'il vous assomme un sergent de ville !... Allons, allons, mon pauvre Zanetto ! il faut vous faire parmi nous ! acceptez pour essai ce petit verre ; on n'est pas homme sans les femmes et le bon vin !... Refuser ce défi, c'est un acte de couardise ; et notre pauvre Zanetto a dans son grêle corps tant de bravoure qu'il donnerait sa vie pour la centième partie de la plus petite bonne action ; il saisit le petit verre avec le même courage que Socrate prenait la ciguë, il l'avale d'un trait, non sans cligner de l'œil et se tordre les lèvres ; un second petit verre n'est pas plus difficile à vider que le premier. Au troisième, le débutant perd l'équilibre ; triomphe ! victoire ! honneur au Bacchus de la geôle ! on a saoulé une âme candide qui a horreur du vin !... Grâce pour cet enfant si chétif et si brave, sur le front duquel l'étude a déjà gravé, en rides profondes, et dans l'espace de trois années, soixante ans des plus savantes méditations ; au nom de la science et de la vertu, laissez-le vivre ! dans trois ans, il sera le savant Évariste Galois ! »

Une autre fois, toujours d'après le même témoin, Zanetto-Galois travaillait en arpentant la cour, pensif et rêveur, sobre comme un homme qui ne tient à la terre que par le corps, et qui ne vit que par la pensée.

Les bravaches d'estaminet lui crièrent de la fenêtre : « Eh ! notre vieillard de vingt ans, vous n'avez pas seulement la force de boire, vous avez peur de la boisson. » Il monta pour marcher droit vers le danger, vida d'un trait une bouteille, puis la jeta à la tête de l'impertinent provocateur. C'était une bouteille d'eau-de-vie ! Il redescendit d'abord droit et ferme sur ses jambes, mais bientôt Raspail dut venir à son aide. Galois, au désespoir, s'accrocha à son bras, lui disant : « Que je vous aime ! et en ce moment plus que jamais : vous ne vous soûlez pas, vous; vous êtes sobre et ami de la pauvreté ! Mais, que se passe-t-il dans mon être ? Je porte deux hommes en moi ! et malheureusement je devine celui qui l'emportera sur l'autre ; je suis trop impatient d'arriver au but : les passions de mon âge s'imprègnent toutes d'impatience ; la vertu même a ce vice chez moi. Voyez plutôt ! je n'aime pas le vin ; et sur un mot je le bois en me bouchant le nez et je me soûle !... Savez-vous bien, mon ami, ce qui me manque ? Je ne le confie qu'à vous : c'est quelqu'un que je puisse aimer, et aimer de cœur seulement. J'ai perdu mon père, et personne ne l'a plus remplacé là, vous m'entendez ! Oh ! quel bien vous m'avez fait de n'avoir pas ri de moi ! dans quel cloaque sommes-nous ? et qui nous en tirera par quelque chose de digne ? » Après cela ce fut l'ivresse violente. Il fallut remonter Galois dans la chambrée et l'étendre sur un lit ; des mouvements tétaniques le secouaient : il se relevait, retombait sans connaissance, se relevait encore avec une nouvelle exaltation et « prophétisait des choses sublimes, qu'une réticence rendait souvent ridicules ». Il se serait tué, si l'on ne s'était pas jeté sur lui. Enfin il s'endormit.

Rien n'est plus navrant que ce récit de Raspail, bien qu'il semble avoir été arrangé après coup, en vue de la publication. J'en ai supprimé bien des détails écœurants. Heureusement pour Galois la prison n'était pas perpétuellement un cloaque, et, sans parler de son travail, il s'y passait tous les jours une scène bien propre à plaire à l'exaltation de son âme. Chaque soir, avant de remonter dans les chambrées pour y être *bouclés,* tous les prisonniers politiques s'assemblaient autour d'un drapeau tricolore : ils chantaient en chœur des chansons patriotiques et terminaient par la *Marseillaise.* Au couplet « *Amour sacré de la patrie !* » tout le monde s'agenouillait; puis, du haut des fenêtres grillées, les jeunes détenus, ceux qu'on appelait les *mômes,* gamins abandonnés ou vagabonds qui partageaient le quartier des politiques, suspendus en grappes aux barreaux, entonnaient à leur tour la strophe des enfants : elle paraissait tomber du ciel.

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre !

Quand les voix claires des enfants s'étaient tues, les hommes défilaient devant le drapeau et le baisaient avant de remonter. Les geôliers pouvaient alors fermer les chambrées : chacun avait emporté dans son cœur une émotion qui l'élevait au-dessus de lui-même, et effaçait ou faisait oublier jusqu'au lendemain les

misères et les hontes de la prison. Ce devait être pour Galois un énergique stimulant moral, en harmonie avec l'enthousiasme naturel de son âme, avec ce penchant au sacrifice de soi-même, qui n'est jamais plus fort que vers la vingtième année, et qui l'était chez lui à un si haut degré.

Un soir, la scène grandiose eut une fin terrible pour lui. Il était à peine arrivé depuis une semaine à Sainte-Pélagie, lorsqu'on y célébra par une messe solennelle l'anniversaire des journées de Juillet. Les prisonniers, s'emparant du catafalque qui avait été dressé dans la chapelle, le transportèrent dans leur cour, et le 27, le 28 et le 29, firent devant lui la cérémonie du drapeau. Le 29, ils étaient depuis quelques instants rentrés dans leurs chambrées, lorsqu'un coup de feu, parti d'une mansarde de la rue du Puits-de-l'Ermite, en face de la prison, blessa de quelques grains de plomb un prisonnier dans la chambrée de Galois. Aux cris de ses camarades les guichetiers accoururent, et redescendirent avec le blessé et deux ou trois de ses compagnons qui voulaient témoigner devant le directeur de la prison. Galois en était. Avec le flegme méprisant qu'il affectait souvent lorsqu'il était ému ou quand il parlait à des gens entre les mains desquels il se sentait, il accusa du coup de feu un porte-clefs de la prison, qui demeurait en effet en face. Peut-être ajouta-t-il quelque froide insulte à l'adresse du directeur, comme il en avait eu à l'adresse de ses juges dans son premier procès ; toujours est-il qu'il fut immédiatement mis au cachot. Lorsque les prisonniers l'apprirent le lendemain matin, ils se révoltèrent et, avec l'aide des *mômes*, se rendirent maîtres de la prison jusqu'au soir : il fallut bloquer

Sainte-Pélagie avec de la troupe et, pour ramener l'ordre sans effusion de sang, promettre que Galois serait retiré de son cachot. La seule punition fut le départ des enfants.

Au moment où se passa cette scène, Galois n'était pas encore connu du personnel de la prison : c'était avant tout l'homme qui voulait tuer Louis-Philippe. On s'aperçut sans doute à la longue de ce qu'il était réellement et de ce qu'il valait, car, au moment où le choléra de 1832 sévit avec le plus d'intensité, il fut l'objet d'une mesure de bienveillance motivée par le mauvais état de sa santé. On le fit sortir de la prison le 16 mars et on l'envoya dans une maison de santé de la rue de Lourcine. Mais il était marqué par le sort et cette bienveillance même fut cause de sa perte. Chez M. Faultrier, il fut prisonnier sur parole et noua l'intrigue d'amour au bout de laquelle il rencontra la mort. Si j'en crois une allusion de Raspail, Galois aurait livré son cœur vierge à quelque coquette de bas étage. La police n'était point derrière elle, comme l'ont cru les parents de Galois, sans quoi le soupçonneux écrivain n'eût pas manqué d'y faire allusion. L'enfant, qui déclarait à Sainte-Pélagie qu'il n'aimerait qu'une Tarpéia ou une Gracque, se donna tout entier à sa première passion avec sa violence ordinaire de sentiments, et finit par y trouver la même amertume dont il avait été déjà abreuvé tant de fois. Il eut à ce sujet une correspondance avec son ami Chevalier, qui s'était retiré à Ménilmontant, où il partageait avec l'éloquent Barrault le service du cirage des bottes. (1) Chevalier essayait

(1) *Journal de Paris.*

sans doute d'attirer Galois dans la retraite où lui-même goûtait la paix du cœur ; il en recevait des réponses comme cette lettre navrante datée du 25 mai :

Mon bon ami, il y a du plaisir à être triste pour être consolé ; on est vraiment heureux de souffrir quand on a des amis. Ta lettre, pleine d'onction apostolique, m'a apporté un peu de calme. Mais comment détruire la trace d'émotions aussi violentes que celles où j'ai passé ?

Comment se consoler d'avoir épuisé en un mois la plus belle source de bonheur qui soit dans l'homme, de l'avoir épuisée sans bonheur, sans espoir, sûr qu'on est de l'avoir mise à sec pour la vie ?

Oh ! venez après cela prêcher la paix ! Venez demander aux hommes qui souffrent d'avoir pitié de ce qui est ! Pitié, jamais ! Haine, voilà tout. Qui ne la ressent pas profondément, cette haine du présent, n'a pas vraiment l'amour de l'avenir.

Quand la violence ne serait pas une nécessité dans ma conviction, elle le serait dans mon cœur. Je ne veux pas avoir souffert sans me venger.

A part cela, je serais des vôtres.

Mais laissons cela ; il y a des êtres destinés peut-être à faire le bien, mais à l'éprouver, jamais. Je crois être du nombre.

Tu me dis que ceux qui m'aiment doivent m'aider à aplanir les difficultés que m'offre le monde. Ceux qui m'aiment sont, comme tu le sais, bien rares. Cela veut dire, de ta part, que tu te crois, quant à toi, obligé à faire de ton mieux pour me convertir. Mais il est de mon devoir de te prévenir, comme je l'ai fait cent fois, de la vanité de tes efforts.

J'aime à douter de ta cruelle prophétie quand tu me dis que je ne travaillerai plus. Mais j'avoue qu'elle n'est pas sans vraisemblance. Il me manque, pour être un savant, de n'être que cela. Le cœur chez moi s'est révolté contre la tête ; je n'ajoute pas comme toi : « C'est bien dommage. »

Pardon, pauvre Auguste, si j'ai blessé ta susceptibilité

filiale en te parlant lestement de l'homme à qui tu t'es dévoué. (1) Mes traits contre lui ne sont pas bien acérés, et mon rire n'a rien d'amer. C'est beaucoup de ma part, dans l'état d'irritation où je suis.

J'irai te voir le premier juin. J'espère que nous nous verrons souvent pendant la première quinzaine de juin. Je partirai vers le 15 pour le Dauphiné.

Tout à toi.

E. Galois

En relisant ta lettre, je remarque une phrase où tu m'accuses d'être enivré par la fange putréfiée d'un monde pourri qui me souille le cœur, la tête et les mains.

Il n'y a pas de reproches plus énergiques dans le répertoire des hommes de violence.

De l'ivresse ! Je suis désenchanté de tout, même de l'amour de la gloire. Comment un monde que je déteste pourrait-il me souiller ? Réfléchis bien. (2)

Ainsi, quatre jours avant le duel où il fut blessé mortellement, il était las de son amour, et plus désespéré, plus violent que jamais ; mais il était libre, puisqu'il se proposait d'aller à Ménilmontant le premier juin et de partir pour le Dauphiné le 15. Quel est l'incident qui détermina ce duel ? On ne sait. Son cousin, M. Gabriel Demante, m'a écrit qu'à un dernier rendez-vous, Galois se serait trouvé en présence d'un prétendu oncle et d'un prétendu fiancé, et que chacun d'eux l'aurait provoqué en duel. Mais cette version n'est pas du tout conciliable avec celle que Raspail indique par quelques mots rapides : « Je n'aime pas les femmes, et il me semble que je ne pourrais aimer qu'une Tarpéia ou une Gracque, et, vous l'entendrez dire, je mourrai

(1) Sans doute le père Enfantin.
(2) *Revue encyclopédique.*

en duel, à l'occasion de quelque coquette de bas étage; pourquoi pas? puisqu'elle m'invitera à venger son honneur qu'un autre aura compromis. » Raspail devait, comme tous les patriotes, savoir exactement ce qui s'était passé, et il n'aurait pas mis cette prophétie dans la bouche de son Zanetto si l'histoire de l'oncle et du fiancé avait été vraie. La tradition de la famille a, je crois, été créée presque de toutes pièces par Alfred Galois, le frère d'Évariste, qui n'avait que dix-huit ans en 1832, (1) et qui, par amour et par admiration pour son frère, crut toute sa vie qu'il avait été victime de la police personnelle du roi. D'après Alfred Galois le duel n'aurait pas été vraiment loyal : Évariste, chétif et myope, aurait eu affaire à de véritables spadassins soudoyés pour le tuer ; il aurait d'abord tiré en l'air, puis il aurait été blessé mortellement par la première balle de son premier adversaire. On sent aisément dans tout cela l'invention romanesque: les choses se sont passées bien plus simplement. Rien n'était plus fréquent alors que les duels chez les républicains, les patriotes: ils se piquaient de gentilhommerie en tout, aussi bien dans leur conduite privée que dans leur conduite politique, et l'une des conséquences de cet oubli complet de soi-même, qui fait leur noblesse devant l'histoire, était la facilité avec laquelle, souvent pour de très légers motifs, ils se rendaient sur le terrain. Or, d'après Galois lui-même, c'est à deux patriotes qu'il eut affaire et, toujours d'après lui, ceux-ci étaient les dupes d'une infâme coquette: ils étaient de bonne foi. Alexandre Dumas, dans ses *Mémoires*, dit expres-

(1) Né le 17 décembre 1814. (Archives du Bourg-la-Reine)

sément que l'un d'eux était Pécheux d'Herbinville, l'un des acquittés du procès des *Dix-neuf*, et que c'est lui qui blessa Galois. Or Pécheux n'était certainement pas un faux frère : tous les hommes de la police qui s'étaient glissés dans les sociétés secrètes sous le règne de Louis-Philippe furent démasqués en 1848, lorsque Caussidière prit la préfecture de police, témoin Lucien de la Hodde. Si Pécheux avait été suspect, il n'aurait pas alors été nommé conservateur du château de Fontainebleau. Il faut donc absolument écarter l'idée de l'intervention de la police et du duel déloyal, de l'assassinat. On a dit encore que Galois avait été abandonné sur le terrain, même par ses témoins : cela non plus n'est pas vraisemblable, s'il est exact, comme me l'a écrit M. Demante lui-même, que l'un de ces témoins soit venu, le lendemain même du duel, faire une visite à la mère de Galois. Peut-être les témoins étaient-ils partis à la recherche d'une voiture ou d'un médecin, lorsque Galois fut trouvé par un paysan, qui passait avec sa charrette auprès de l'étang de la Glacière, sur le territoire de Gentilly, et amené par cet homme à l'hôpital Cochin.

C'est d'ailleurs au témoignage de Galois lui-même qu'il convient de s'en rapporter pour juger la physionomie de l'affaire. Comment révoquer en doute ce témoignage donné dans la triste journée du 29 mai, la veille du duel, alors que, sûr de la mort inévitable dont la pensée le hantait depuis longtemps, Galois mit fiévreusement par écrit les résultats de ses recherches auxquels il tenait le plus, griffonnant sans cesse en marge : « Je n'ai pas le temps, je n'ai pas le temps », et, après avoir ainsi rédigé son testament scientifique, écrivit aux

patriotes républicains et à deux de ses amis les belles lettres (1) que voici :

Lettre à tous les républicains

29 mai 1832

Je prie les patriotes mes amis de ne pas me reprocher de mourir autrement que pour le pays.

Je meurs victime d'une infâme coquette. C'est dans un misérable cancan que s'éteint ma vie.

Oh! pourquoi mourir pour si peu de chose, mourir pour quelque chose d'aussi méprisable!

Je prends le ciel à témoin que c'est contraint et forcé que j'ai cédé à une provocation que j'ai conjurée par tous les moyens.

Je me repens d'avoir dit une vérité funeste à des hommes si peu en état de l'entendre de sang-froid. Mais enfin j'ai dit la vérité. J'emporte au tombeau une conscience nette de mensonge, nette de sang patriote.

Adieu! j'avais bien de la vie pour le bien public.

Pardon pour ceux qui m'ont tué, ils sont de bonne foi.

E. Galois

Lettre à N. L... et à V. D... (2)

Paris, 29 mai 1832

Mes bons amis,

J'ai été provoqué par deux patriotes... il m'a été impossible de refuser.

Je vous demande pardon de n'avoir averti ni l'un ni l'autre de vous.

Mais mes adversaires m'avaient sommé *sur l'honneur* de ne prévenir aucun patriote.

Votre tâche est bien simple : prouver que je me suis

---

(1) Publiées par Chevalier, dans la *Revue encyclopédique*.
(2) Peut-être Duchâtelet.

battu malgré moi, c'est-à-dire après avoir épuisé tout moyen d'accommodement, et dire si je suis capable de mentir, de mentir même pour un si petit objet que celui dont il s'agissait.

Gardez mon souvenir, puisque le sort ne m'a pas donné assez de vie pour que la patrie sache mon nom.

Je meurs votre ami,

E. Galois

Et au bas de cette dernière lettre, résumant sa propre destinée, telle qu'il la voyait alors clairement, ces mots : *Nitens lux, horrenda procella, tenebris aeternis involuta.* (1)

Le duel eut lieu le 30 au matin, de très bonne heure, près de l'étang de la Glacière, sur le territoire de Gentilly. La balle qui atteignit Galois avait, d'après l'autopsie, été tirée à vingt-cinq pas ; elle entra dans le ventre par le côté droit et traversa à plusieurs reprises l'intestin, pour venir se loger sous la fesse gauche. Le paysan qui releva le blessé l'amena à neuf heures et demie du matin à l'hôpital Cochin. (2)

Galois s'était trop peu fait d'illusions la veille pour en conserver après sa blessure. Il vit la mort en face. Son jeune frère, seul de la famille, avait été prévenu: il accourut auprès de lui tout en larmes. Évariste essaya de l'apaiser par son stoïcisme : « Ne pleure pas, lui dit-il, j'ai besoin de tout mon courage pour mourir à

---

(1) Note de Flaugergues, dans le *Magasin pittoresque.*

(2) *La Tribune.* Registre d'entrées de l'hôpital Cochin. — La note de Flaugergues, dans le *Magasin pittoresque.* dit qu'il fut relevé par un ancien officier. La version que je reproduis est celle que m'a communiquée M. Gabriel Demante.

vingt ans. » (1) En pleine connaissance, il refusa l'assistance d'un prêtre. (2) Vers le soir la péritonite inévitable se déclara et l'emporta en douze heures : il rendit le dernier soupir le 31 mai à dix heures du matin. (3)

La *Tribune* annonça son enterrement en ces termes : « Les obsèques de M. Évariste Galois, artilleur de la garde nationale parisienne, et membre de la *Société des Amis du peuple,* auront lieu aujourd'hui samedi 2 courant. Le convoi partira de l'hospice Cochin à 11 heures et demie du matin. » Deux ou trois mille républicains s'y donnèrent rendez-vous : il y eut des députations de l'École de Droit, de l'École de Médecine, de l'artillerie de la garde nationale, sans parler, bien entendu, d'une nuée d'agents de police. Le préfet de police, M. Gisquet, se méfiait en effet. La veille, il avait interdit une réunion de la *Société des Amis du peuple*, dans une maison de la rue Saint-André-des-Arts, et fait faire plusieurs arrestations, sous prétexte qu'on voulait préparer des troubles pour l'enterrement de Galois. Lui-même l'a dit dans ses *Mémoires ;* il a prétendu aussi que, si le général Lamarque, à l'agonie depuis plusieurs jours, n'était pas mort précisément le matin du 2 juin, l'émeute qui ensanglanta Paris cinq jours plus tard aurait éclaté ce jour-là même au cimetière Montparnasse. Peut-être eût-ce été là les funérailles qu'avait rêvées Galois. Mais tout fut calme. Les patriotes se contentèrent d'enlever le cercueil, dès que le corbillard fut arrivé à la barrière ; comme autrefois

(1) Communiqué par M. Gabriel Demante.
(2) Communiqué par M. l'abbé Demante.
(3) Registre de décès de l'hôpital Cochin.

le corps de son père sur la route de Bagneux au Bourg-la-Reine, celui d'Évariste fut porté par les bras de ses amis jusqu'au bord de la fosse. Plusieurs discours furent prononcés. Parmi les orateurs figurèrent deux des principaux chefs de la *Société des Amis du peuple*, Plagniol et Charles Pinel. (1)

Comme il fut mis dans la fosse commune, (2) il ne reste plus trace aujourd'hui de la sépulture de Galois.

Telle a été cette vie si courte et si extraordinaire. Il n'est pas rare d'entendre les mathématiciens en déplorer la brièveté : que n'eût pas donné un tel génie si la mort ne l'avait pris à vingt ans ! Mais non, Galois, semble-t-il, a rempli toute sa destinée. Si, comme il l'avait ardemment souhaité, il était entré à l'École polytechnique, il aurait été tué avec Vaneau sur une des barricades de Juillet. Et comme il avait raison, deux ans plus tard, en regrettant de mourir « pour quelque chose d'aussi méprisable » ; car s'il n'avait pas péri dans son duel, c'eût été certainement aux journées de juin 1832, et il aurait pu croire alors qu'il mourait pour son pays. Mais la mort avait marqué sa jeunesse, et il le savait bien lui-même, lui qui écrivait au milieu de ses calculs :

L'éternel cyprès m'environne :
Plus pâle que la pâle automne,
Je m'incline vers le tombeau. (3)

---

(1) *National* et *Tribune* du 3 juin. La mort et les obsèques du général Lamarque, en absorbant l'attention de toute la presse, ont empêché les journaux de donner aucun renseignement détaillé sur la mort et les obsèques de Galois.

(2) Registre d'inhumations du Cimetière du sud.

(3) *Revue encyclopédique.*

Du moins le tombeau ne l'a-t-il pas pris tout entier ; les quelques pages qu'il a laissées ont suffi pour que la patrie sache son nom : sa vraie patrie, la plus belle et la plus large de toutes, celle où fraternisent nécessairement, dans les conceptions rigoureuses et profondes des mathématiques, tant de nobles intelligences dispersées sur tous les points du monde. Si, comme il le disait, l'immortalité n'est que la trace laissée dans la mémoire des hommes, (1) il est assuré de l'immortalité tant qu'il y aura des hommes : ignoré de la foule, son nom est défendu contre l'oubli par l'admiration d'une élite ; c'est pour elle que j'ai écrit cette étude, en souhaitant d'ajouter à l'admiration du génie quelque sympathie pour l'âme ardente, pour le cœur tourmenté et misérable, et de dresser enfin, à côté de ce nom qui ne représentait que des idées, la figure vivante d'un homme.

PAUL DUPUY

(1) Communiqué par M. Gabriel Demante.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Acte de naissance d'Évariste Galois
(Archives du Bourg-la-Reine)

L'an mil huit cent onze, le vingt-six octobre, une heure après midi, par devant nous, maire du Bourg-la-Reine, faisant fonction d'officier public de l'état civil, est comparu M. Nicolas-Gabriel Galois, directeur d'un pensionnat de l'Université impériale, âgé de trente-six ans, demeurant dans cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier à une heure du matin, de lui déclarant et d'Adélaïde-Marie Demante, sa femme, et auquel il a déclaré vouloir donner le nom d'Évariste, lesdites déclaration et présentation faites en présence de M. Thomas-François Demante, président du Tribunal civil séant à Louviers, département de l'Eure, âgé de cinquante-neuf ans, grand-père maternel de l'enfant, et de M. Pierre-Ambroise Gandu, maître d'écriture, âgé de cinquante-trois ans, demeurant en cette commune, et ont les père et témoins signé avec nous, maire, le présent acte de naissance après lecture faite.

Gandu, G. Galois, Demante, Lavisé

II

Lettre de M. Laborie, proviseur du collège Louis-le-Grand, au père de Galois

Archives du lycée Louis-le-Grand, registre de correspondance, I, numéro 856

21 août 1826

Monsieur,

L'intelligence, l'esprit peuvent suppléer au travail, mais ne peuvent remplacer le jugement qui ne mûrit qu'avec

l'âge. Telle est, n'en doutez pas, l'unique cause de la défaite qu'a éprouvée monsieur votre fils cette année. M. Roger, avec lequel je me suis longtemps entretenu sur son compte, m'a témoigné le désir de le voir redoubler. Quoique je vous en ai fait plusieurs fois en vain la proposition, je me détermine néanmoins avec plaisir à cette nouvelle démarche, car toute espèce d'amour-propre cesse chez moi du moment qu'il s'agit du bien-être d'un élève. Or dussé-je éprouver un nouveau refus, je ne craindrai pas de dire que cette mesure est l'unique moyen de ramener le succès du jeune homme et de ménager sa santé : qu'il se garde du reste de croire que ses nouveaux rivaux lui laisseront une victoire facile. Il aura affaire à une des meilleures classes du collège, et je ne doute pas que son travail ne doive être soutenu, s'il veut se maintenir au premier rang. J'espère que, privé de nominations au Concours général et au lycée, il ouvrira les yeux sur ses véritables intérêts.

LABORIE

III

NOTES TRIMESTRIELLES DE GALOIS, AU COLLÈGE LOUIS-LE-GRAND, DE 1826 A 1829

(Archives du lycée Louis-le-Grand)

1826-1827. RHÉTORIQUE, PUIS SECONDE ET MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES

PREMIER TRIMESTRE

Notes d'étude. —	Devoirs religieux. .	Bien.
	Conduite	Bonne.
	Dispositions.	Heureuses.
	Travail	Soutenu.
	Progrès	Sensibles.
	Caractère	Bon, mais singulier.

Cet élève, quoiqu'un peu bizarre dans ses manières, est très doux, et paraît rempli d'innocence et de bonnes

qualités. J'ai eu l'occasion de m'apercevoir que l'ambition d'obtenir de bonnes places le guidait beaucoup plus que le désir de faire un bon devoir pour plaire à ses maîtres.

Rhétorique

Notes de M. Camus. —	Conduite. .	Dissipée.
	Travail. . .	Médiocre.
Notes de M. Desforges. —	Conduite. .	Bien.
	Travail. . .	A du zèle.

C'est un esprit bien jeune pour profiter beaucoup en Rhétorique.

DEUXIÈME TRIMESTRE

Notes d'étude. —	Devoirs religieux. .	Bien.
	Conduite	Assez bien.
	Travail	Satisfaisant.
	Dispositions	Heureuses.
	Progrès.	Assez sensibles.
	Caractère.	Original et bizarre.

Cet élève, qui travaille bien la généralité de ses devoirs, et quelques-uns avec ardeur et goût, se rebute facilement quand la matière ne lui plaît pas, et alors il néglige le devoir. Il en est de même pour les leçons qu'il sait généralement bien, mais quelquefois qu'il n'apprend pas du tout. Jamais il ne sait mal une leçon : ou il ne l'a pas apprise du tout ou il la sait bien. Quant à ses qualités personnelles, elles sont bien difficiles à définir. Il n'est pas méchant, mais frondeur, singulier, bavard, aime à contrarier et à taquiner ses camarades.

Seconde

Note de M. Saint-Marc-Girardin. — Son travail n'est pas assez régulier ; sa conduite est passable.

Mathématiques préparatoires

Note de M. Vernier. — Zèle et succès.

TROISIÈME TRIMESTRE

Notes d'étude. —	Devoirs religieux. . .	Bien.
	Conduite	Passable.
	Travail	Inconstant.
	Dispositions.	Heureuses.
	Progrès.	Peu satisfaisants.
	Caractère	Caché et original.

Cet élève, sauf depuis quinze jours à peu près qu'il travaille un peu, n'a cultivé les facultés de sa classe que par la crainte de pensum, et par suite à coups de punitions ; tantôt, et c'était le plus souvent, il ne faisait pas la dernière partie de ses devoirs, et tantôt il les brochait, et pour quelques narrations latines, il ne faisait que transcrire la matière. Son ambition, son originalité souvent affectée, et la bizarrerie de son caractère le séparent de ses camarades.

Pour le troisième trimestre, les autres notes manquent.

1827-1828. RHÉTORIQUE ET MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES

PREMIER TRIMESTRE

Note d'étude. — Conduite assez bonne. Quelques étourderies. Caractère dont je ne me flatte pas de saisir tous les traits ; mais j'y vois dominer un grand amour-propre. Je ne lui crois pas d'inclination vicieuse. Ses moyens me paraissent tout à fait hors de ligne, et je ne lui en crois pas moins pour les lettres que pour les mathématiques ; mais jusqu'ici il a négligé beaucoup ses devoirs de classe. Voilà pourquoi il n'a pas été bien placé dans ses compositions. Il paraît décidé à donner désormais plus de temps et plus de soins à la Rhétorique ; nous avons fait ensemble là-dessus une distribution de temps. Nous verrons s'il se tient à lui-même sa propre parole. Il ne paraît pas manquer de sentiments religieux. La santé est bonne, mais délicate.

Rhétorique

Note de M. Pierrot. — Travaille peu pour moi, il cause souvent. Sa facilité à laquelle il faut croire, quoique je n'en aie encore eu aucune preuve, ne le conduira à rien : il n'y a trace, dans ses devoirs, que de bizarrerie et de négligence.

Note de M. Desforges. — Toujours occupé de ce qu'il ne faut pas faire. Baisse chaque jour.

Mathématiques préparatoires

Note de M. Vernier. — Zèle et progrès très marqués.

DEUXIÈME TRIMESTRE

Note d'étude. — Conduite fort mauvaise, caractère peu ouvert. Il vise à l'originalité. Ses moyens sont distingués, mais il ne veut pas les employer à la Rhétorique. Il ne fait absolument rien pour la classe. C'est la fureur des mathématiques qui le domine; aussi je pense qu'il vaudrait mieux pour lui que ses parents consentent à ce qu'il ne s'occupe que de cette étude; il perd son temps ici et n'y fait que tourmenter ses maîtres et se faire accabler de punitions. Il ne se montre pas dépourvu de sentiments religieux, sa santé paraît faible.

Rhétorique

Note de M. Pierrot.—Travaille quelques devoirs. Du reste, causeur comme à l'ordinaire.

Note de M. Desforges. — Dissipé, causeur. A, je crois, pris à tâche de me fatiguer, et serait d'un fort mauvais exemple s'il avait quelque influence sur ses camarades.

Mathématiques préparatoires

Note de M. Vernier. — Intelligence, progrès marqués. Pas assez de méthode.

TROISIÈME TRIMESTRE

Note d'étude. — Conduite mauvaise, caractère difficile à définir. Il vise à l'originalité. Ses moyens sont très distingués; il aurait pu très bien faire en Rhétorique s'il avait voulu travailler, mais, dominé par sa passion des mathématiques, il a totalement négligé tout le reste. Aussi n'a-t-il fait aucun progrès. Je ne crois pas qu'il soit dépourvu de sentiments religieux. Sa tenue à la chapelle n'est pas toujours exempte de reproches. Sa santé est bonne.

Rhétorique

Note de M. Pierrot. — S'est assez bien conduit, mais a peu travaillé : va mieux depuis quelques jours.

Note de M. Desforges. — Paraît affecter de faire autre chose que ce qu'il faudrait faire. C'est dans cette intention sans doute qu'il bavarde si souvent. Il proteste contre le silence.

Mathématiques préparatoires

Note de M. Vernier. — Des dispositions. Succès qui serait plus grand si cet élève travaillait avec plus de méthode.

1828-1829. MATHÉMATIQUES SPÉCIALES

PREMIER TRIMESTRE

Note d'étude. — Conduite inégale et méritant souvent des reproches; il a travaillé avec ardeur, ses moyens sont surprenants, ses progrès rapides. Son caractère est très inégal : tantôt doux et raisonnable, il est quelquefois fort désagréable. Il se tient passablement pendant les exercices religieux. Depuis quelque temps il a mal aux oreilles.

Mathématiques

Note de M. Richard. — Cet élève a une supériorité marquée sur tous ses condisciples.

Chimie

Note de M. Thillaye. — Distrait, travail faible.

Physique

Note de M. Thillaye. — Distraction; travail : néant.

DEUXIÈME TRIMESTRE

Note d'étude. — Se conduit généralement bien; cependant parfois sa conduite est répréhensible; il travaille beaucoup et est doué de grands moyens et d'une facilité étonnante. Ses progrès répondent à son travail et à sa facilité. Il a de la bizarrerie dans le caractère, il est quelquefois très léger et souvent aussi paraît raisonnable. Il se tient assez bien pendant les exercices religieux. Sa santé est bonne.

Mathématiques

Note de M. Richard. — Cet élève ne travaille qu'aux parties supérieures des mathématiques.

Physique

Note de M. Thillaye. — Conduite passable, travail nul.

Chimie

Note de M. Thillaye. — Conduite passable, travail nul.

TROISIÈME TRIMESTRE

Note d'étude. — Se conduit assez bien par intervalles, et de temps à autre se conduit aussi fort mal. Ses dispositions pour les sciences sont connues. Lorsqu'il est à son travail, il s'en occupe exclusivement, et il perd rarement son temps. Ses progrès sont proportionnés à l'étendue de ses moyens

et à son goût pour les sciences. Son caractère est bizarre, et il affecte plus de bizarrerie qu'il n'en a réellement. Sa tenue dans les exercices religieux n'est pas toujours aussi bonne qu'on pourrait le désirer. Sa santé est bonne.

Mathématiques

Note de M. Richard. — Conduite bonne, travail satisfaisant.

Physique

Note de M. Thillaye. — Fort distrait, travail nul.

Chimie

Note de M. Thillaye. — Fort distrait, travail nul.

IV

ARTICLE DE LA « GAZETTE DES ÉCOLES » DU 5 DÉCEMBRE 1830, DANS LEQUEL SE TROUVE INSÉRÉE LA LETTRE DE GALOIS QUI MOTIVA SON RENVOI DE L'ÉCOLE NORMALE.

Réplique à M. Guigniault et au Lycée

. . . . . .

Maintenant expliquons-nous nettement sur la mauvaise humeur de M. Guigniault à notre égard.

Décidément, M. Guigniault est piqué que nous l'ayons appelé : *Directeur musqué de l'École normale.* Monsieur veut avoir le langage, le ton, toutes les manières des doctrinaires, voire même le canapé, et que nous n'en disions mot ; nous nous tenons pour avertis. Ainsi, nous ne nous permettrons plus à son égard cet *accompagnement de personnalités grossières dont la pudeur publique a déjà fait maintes fois justice;* nous comprenons parfaitement que les personnalités paraîtront toujours très grossières aux

gens qui veulent faire tranquillement leur chemin et sans qu'on les observe; à l'avenir, si nous voyons quelques personnes donner des coups de coude à droite et à gauche et renverser tout ce qui les gêne sur leur passage, nous ferons comme si nous n'avions rien vu et nous prendrons notre lorgnon pour prouver que nous avons la vue basse; au lieu de dire grossièrement à M. Guigniault qu'il a su habilement profiter de la maladie de M. Gibbon, directeur des études à l'École préparatoire, pour se glisser à sa place, nous nous exprimerons d'une manière vague sur le compte des ambitieux, des intrigants; au lieu de dire que M. Guigniault n'a pas été plus tôt directeur des études qu'il a sollicité et obtenu le titre de directeur même de l'École, puis celui d'inspecteur général des études; au lieu de dire, encore par *conjecture*, qu'il s'accommoderait volontiers du titre de conseiller-chef de l'École normale, s'il était assez heureux pour obtenir qu'on rétablît la chose sur l'ancien pied, nous préférerons blâmer d'une manière générale les avancements trop rapides : cela n'afflige personne, et on ne se cause pas de chagrin à soi-même; au lieu de dire que, non content de tout cela, il travaille à se procurer aux dépens des autres toutes les petites commodités de la vie, et qu'ainsi il voudrait faire déloger du collège du Plessis un professeur qui y occupe un logement gratuit, nous garderons le silence, car le silence est plus poli...

Nous ne pouvons pas mieux compléter notre réplique qu'en la faisant suivre de la lettre ci-après, que nous recevons à l'instant. (1)

Note du rédacteur. — En publiant cette lettre, dont nous supprimons la signature, quoiqu'on ne nous en ait pas fait la recommandation, nous devons faire remarquer qu'aussitôt après les trois mémorables journées de Juillet, M. Guigniault fit publier dans tous les journaux que le Directeur de l'École normale *en avait mis tous les élèves à la disposition du gouvernement provisoire!*

---

(1) Voir le texte de la lettre de Galois, page 46.

V

Lettres de M. Guigniault au Ministre sur l'expulsion de Galois

(Archives nationales, carton F[17], 70355)

— I —

Monsieur le Ministre,

C'est avec une profonde douleur que je me vois forcé de vous rendre compte à l'instant d'un acte qu'il m'a fallu prendre sur ma responsabilité et dont j'invoque la ratification immédiate.

Je viens de renvoyer de l'École normale et de faire conduire chez madame sa mère l'élève *Galois*, pour le fait indiqué dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire avant-hier. Cet élève m'a été démontré, tant par les déclarations de plusieurs de ses camarades que par un aveu plein d'impudence, fait après de vains essais de dénégation, devant M. Jumel l'un des maîtres-surveillants et devant moi, être l'auteur d'une démarche qui, dès dimanche dernier, avait soulevé d'indignation toute l'École. Il s'agit d'une lettre insérée dans le numéro du même jour de la *Gazette des Écoles,* puisqu'il faut l'appeler par son nom, et signée trop réellement *Un Élève de l'École normale.* Cette lettre a paru à toutes les personnes qui en ont eu connaissance et qui m'en ont parlé, compromettre trop gravement l'honneur même de l'École pour qu'il me fût possible de n'y pas donner suite. D'ailleurs les élèves avaient, du premier moment, pris l'initiative, par un désaveu unanime, qui pouvait suffire à leurs consciences, mais qui ne suffisait ni à la justice, ni à ma dignité.

L'auteur de la *Gazette* ayant, dans son numéro d'aujourd'hui, décliné ce désaveu, et, d'une autre part, *Galois* m'étant désigné par tous les indices comme l'auteur de la lettre, j'ai pensé qu'il ne convenait pas de laisser plus longtemps l'École entière sous le poids de la faute d'un seul et que, le

coupable reconnu, lui et moi ne pouvions, dès cet instant, demeurer ensemble dans la maison. Je l'ai donc expulsé à mes risques et périls, et j'ai fait tardivement, en cela, ce que vingt fois j'avais été tenté de faire, dans le cours de l'année dernière, et même depuis le commencement de celle-ci.

Galois, en effet, est le seul élève contre lequel j'aie eu, depuis son entrée à l'École, des sujets de plainte presque continuels, tant de la part des professeurs que de celle des maîtres-surveillants. Mais, trop préoccupé de l'idée de son incontestable talent pour les sciences mathématiques, et me défiant de mes propres impressions, parce que j'avais eu déjà des sujets de mécontentement personnel contre lui, j'ai toléré l'irrégularité de sa conduite, sa paresse, son caractère intraitable, dans l'espoir non pas de changer son moral, mais de le conduire à la fin de ses deux années, sans ravir à l'Université ce qu'elle avait droit d'attendre de lui, sans plonger dans la douleur une mère que je savais avoir besoin de compter sur l'avenir de son fils. Tous mes efforts ont été superflus, et j'ai eu beau mépriser mes injures, même depuis dimanche dernier, j'ai reconnu que le mal était sans remède; il n'y a plus de sentiment moral chez le jeune homme, et peut-être depuis longtemps.

Ce n'est point à moi, personnellement insulté dans la *Gazette des Écoles*, qu'il appartient, Monsieur le Ministre, de provoquer des mesures qui mettent enfin un terme au scandale périlleux donné chaque jour par cette feuille, dans le sein même de l'Université. Mais qu'il me soit permis, comme chef du premier établissement universitaire, de déplorer les menées ouvertes qui ne tendent à rien moins qu'à diviser les maîtres d'avec les élèves, les élèves d'avec eux-mêmes, et à semer partout la défiance et le désordre. Non pas que l'École normale ait rien à craindre de ces misérables instigations : la circonstance présente a fait éclater dans tout son jour l'excellent esprit des jeunes gens qui la composent; ils se sont conduits avec une fermeté pleine de modération et de délicatesse; je puis répondre d'eux comme ils répondent de moi. Mais le mal, aussitôt expulsé qu'introduit parmi nous, se propage dans

d'autres établissements où il ne trouve point le contrepoids de l'âge et des lumières. Déjà nous en avons vu les effets déplorables. Je m'arrête, Monsieur le Ministre ; les excès dont je parle n'ont pu manquer de fixer votre attention. Bientôt, sans doute, des mesures, telles qu'on est en droit de les attendre du chef suprême de l'Université, donneront la discipline sans laquelle il ne saurait exister d'études, et qui est pour nous la condition du travail, au même titre que l'ordre est la condition de la liberté...

(En marge de cette lettre se trouve le brouillon de l'arrêté d'exclusion, de la main de M. Cousin.)

— 2 —

Le 14 décembre, nouvelle lettre de M. Guigniault au Ministre pour lui adresser la copie d'une lettre « qu'envoie à la *Gazette*, par l'intermédiaire de ses camarades, l'un de nos meilleurs élèves placés cette année..., jeune homme aussi distingué par le caractère que par le talent, et qui mérita d'être quelquefois le dépositaire de mes plus secrètes pensées, durant les temps difficiles que nous avons parcourus ensemble ».

Lettre de Bach

... Tous mes anciens camarades savent comme moi que l'inébranlable fermeté de M. Guigniault a seule soutenu l'École dans des temps bien difficiles ; ils savent tous que si, depuis le 8 août 1829, M. Guigniault n'a pas résigné ses fonctions de Directeur, c'est uniquement dans l'intérêt de l'École ; ils savent que nous aurions tous regardé le départ de M. Guigniault comme le signal de notre dispersion, car avec lui la liberté aurait disparu de l'École...

Aussitôt que M. Guigniault connut les ordonnances subversives de la Constitution, il me fit venir à différentes reprises avec quelques-uns de mes camarades choisis tantôt parmi les anciens, tantôt parmi les nouveaux ; il nous dit qu'une lutte longue et terrible allait s'engager entre le pays et le gouvernement ; que, quel que fût le sort de l'École,

notre place dans cette lutte était marquée, que nous devions nous dévouer au triomphe des opinions libérales, etc. Il ne pouvait point prévoir alors que dans trois jours le peuple aurait puni le parjure et conquis la liberté.

Le 28, ayant appris que plusieurs élèves désiraient aller au feu, et se croyant responsable envers leurs parents de tout ce qui pourrait leur arriver, il se rendit dans les salles à cinq heures trente minutes du matin, et là, loin de menacer à deux reprises d'appeler la gendarmerie pour rétablir l'ordre qui n'était pas troublé, il se contenta de faire promettre sur l'honneur à ceux qui voulaient partir qu'ils ne mettraient pas leur projet à exécution avant le lendemain et qu'alors même ils ne partiraient pas sans l'en avoir prévenu; il ajouta, il est vrai, qu'en sa qualité de chef de maison il pourrait requérir l'intervention de la force armée (de la gendarmerie si l'on veut), mais que nous devions tous savoir combien une pareille mesure était loin d'entrer dans ses vues.

Quant à la seconde phrase qu'on lui impute, elle est en partie vraie, en partie fausse ; il a dit que nombre de braves gens avaient été tués de part et d'autre, mais il n'a pas ajouté que, s'il était militaire, il ne saurait à quoi se décider; seulement il reconnaissait avec tout le monde que la position des militaires était fort embarrassante, parce qu'ils se voyaient placés dans l'alternative ou de sacrifier la liberté, ou de manquer au serment qui les retenait sous les drapeaux... Quant à la légitimité, il est complètement faux que M. Guigniault en ait parlé dans cette circonstance; je ne crois même pas lui avoir entendu prononcer ce mot pendant tout le temps que j'ai passé à l'École.

Autant de phrases, autant de mensonges; car il est encore faux qu'une fois la victoire décidée, M. Guigniault se soit empressé d'ombrager son chapeau d'une immense cocarde tricolore : cinq élèves avaient été désignés par leurs camarades pour porter en terre le corps du jeune Farcy, tué dans les Journées. J'étais du nombre de ces élèves. Nous nous rendîmes chez le Directeur, qui devait assister avec nous au convoi ; nous avions tous pris les couleurs nationales; seul, il n'avait point de cocarde : « Messieurs, nous

dit-il, vous m'avez devancé, mais il y a longtemps que nous la portions dans notre cœur ; on peut la porter là aussi. » Nous savions tous qu'il disait vrai...

VI

Extrait d'une Lettre d'un camarade de Galois relative a son expulsion

(Communiquée par le fils de cet élève, M. L., normalien lui-même)

École normale, 11 décembre 1830

Mon cher Prosper,

Des événements d'un caractère très grave se sont passés à l'École depuis que je ne t'ai vu; et je vais t'en parler, quoiqu'ils ne m'aient pas atteint; tu pourrais croire en lisant certains journaux que je suis impliqué dans l'affaire.

Un de mes condisciples, mauvais sujet s'il en fut, du caractère le plus profondément pervers et sournois, avait à se plaindre de notre directeur, qui l'avait consigné indéfiniment. Notre mauvais garnement nourrissait une haine secrète, et méditait un projet dont il avait même parlé à plusieurs d'entre nous; mais nous n'avions jamais voulu y ajouter foi tant il nous paraissait absurde. Enfin, il y a quinze jours environ, notre directeur écrivit dans le *Lycée*, journal de l'Université, une lettre contre le rédacteur de la *Gazette des Écoles*, nommé Guyard. L'élève mécontent saisit cette occasion d'envoyer au sieur Guyard une lettre contre M. Guigniault, notre directeur : cette lettre est dégoûtante, pleine d'invectives atroces, et d'imputations bassement mensongères. Tu penses quel effet a produit cette lettre et sur l'esprit du directeur, et sur les esprits des élèves. Il y eut grande rumeur, on lança des soupçons, on se réunit et l'on convint de le démentir publiquement par la voie du même journal qui avait eu l'impudeur d'accueillir ses pitoyables calomnies. Nous envoyâmes donc à

M. Guyard une lettre justificative signée de tous les élèves alors présents à l'École. Le sieur Guyard ne voulut pas insérer la lettre sous prétexte que certains élèves avaient mis des restrictions à certains articles de notre lettre. Enfin, nous en avons fait une signée de tous les élèves, excepté un, le coupable; et cette fois s'il ne l'insère pas, on aura recours à l'huissier. M. Guigniault nous rassembla plusieurs fois chez lui et nous témoigna toute sa douleur, et en même temps la satisfaction qu'il avait éprouvée en apprenant nos démarches pour le justifier complètement auprès du public. Il nous rassembla jeudi dernier, et nous déclara l'intention de sévir contre le traître comme il le méritait; et en effet, le jeudi soir, il n'était plus à l'École. Sais-tu que ce misérable n'a que sa mère presque réduite à la mendicité, et voilà tout son avenir compromis. Pour moi, je n'ai pris, comme tu le penses bien, aucune part dans l'affaire. J'ai été indigné de voir un perfide vouloir faire prendre pour un jésuite l'homme le plus franchement libéral que je connaisse; mais aussi, que j'ai été affligé quand ce pauvre insensé, sortant ignominieusement de l'École, est venu nous dire adieu...

VII

ARRÊTÉ D'EXPULSION DE GALOIS, RELEVÉ SUR LES REGISTRES DU CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 4 JANVIER 1831.

(Archives du Ministère de l'Instruction publique)

Sur le rapport de M. le conseiller Cousin,

Vu le rapport de M. Guigniault, directeur de l'École normale, relatif au renvoi provisoire de Galois et les motifs à l'appui,

Arrêté :

Galois quittera immédiatement l'École normale.

Il sera statué ultérieurement sur sa destination.

VIII

Dernier écrou de Galois a Sainte-Pélagie

Numéro 15438 Gallois *(sic)* Évariste
Écroué le 17 décembre 1831.
Condamné le 3 décembre 1831
par la Cour royale,
pour port d'armes prohibées, etc.,
à la peine de six mois;
a déclaré être âgé de 20 ans.
Profession de répétiteur.
Né au Bourg-la-Reine, département de Seine-et-Oise *(sic)*;
demeurant lors de son arrestation à Paris, rue des Bernardins numéro 16.
Amené de la Conciergerie.

Signalement :

Taille de	1,67 centimètres.
Cheveux.	châtains.
Sourcils.	id.
Front	carré.
Yeux	bruns.
Nez	gros.
Bouche	petite.
Menton	rond.
Visage.	oval.

L'an mil huit cent trente-deux, le 22 janvier, le dénommé en l'écrou ci-contre a été transféré à la Force, par ordre de M. le Préfet de police.

Réintégré le 31 janvier 1832.

Transféré à la maison de santé du sieur Faultrier, rue de l'Oursine numéro 86, le 16 mars 1832.

Signé : Affroy

Sur l'appel interjeté par le nommé Gallois Évariste, âgé de 20 ans, né à Bourg-la-Reine, répétiteur, demeurant rue des Bernardins numéro 16, d'un jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de Paris le 29 décembre 1831, qui en le déclarant coupable d'avoir porté un costume qui ne lui appartenait pas et des armes prohibées, et faisant application des articles 259 et 314 du Code pénal, l'a condamné à six mois de prison et aux frais, la Cour royale de Paris, chambre des appels de police correctionnelle, par arrêt en date du 3 décembre 1831, a confirmé purement et simplement le jugement ci-dessus daté et énoncé.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général ce requérant.

Le greffier en chef,

LOT

IX

ACTE DE DÉCÈS DE GALOIS

(Archives de la Préfecture de la Seine. — Reconstitution des actes de l'État-civil)

RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL DE PARIS

Expédition délivrée sur papier libre, en exécution de la loi du 12 février 1872, par maître Bournet de Verron, notaire à Paris, soussigné, le 30 décembre mil huit cent soixante-douze, d'une copie authentique d'acte de décès, annexé a la minute, étant en sa possession, d'un acte de notoriété reçu le 31 mars 1848 par maître Bournet-Verron.

Extrait du registre des actes de décès de la douzième mairie du premier juin 1832, à midi. Acte de décès d'Évariste Galois, décédé hier, à dix heures du matin, à Paris, à l'hôpital Cochin, âgé de 21 ans, mathématicien, né à Bourg-la-Reine (Seine), célibataire, fils de feu Nicolas-Gabriel Galois et d'Adélaïde-Marie Demante. Sur la déclaration de Paul Sylvestre, âgé de 38 ans, et de Charles Chapais, âgé de 26 ans, employés audit hôpital, y demeurant, lesquels ont signé par devant nous, maire du

douzième arrondissement de Paris, lecture faite dudit acte. — Signé : *Sylvestre*, *Chapais* et *Auguste Salleron*, maire.

Pour copie conforme, Paris, le 29 mars 1848.

Le Maire du douzième arrondissement,

Signé : Goriset

Expédié et collationné :

Bournet de Verron

X

Procès-verbal de l'autopsie de Galois

(*Gazette des Hôpitaux* du 7 juin 1832)

Hôpital Cochin

Le jeune Galois Évariste, âgé de 21 ans, bon mathématicien, connu surtout par son imagination ardente, vient de succomber en 12 heures à une péritonite suraiguë, déterminée par une balle tirée à 25 pas.

A la nécropsie faite après 24 heures, on a trouvé sur les parties latérales gauches de la tête une large ecchymose dans l'épaisseur du cuir chevelu.

Dépouillé de son enveloppe, le crâne présente les deux portions formant le coronal chez les jeunes enfants réunies en un angle obtus. Cet os a tout au plus deux lignes et demie d'épaisseur. Le bord du coronal, s'articulant avec les pariétaux, offre une dépression assez profonde, aplatie, circulaire, suivant la réunion des os entre eux ; les bosses pariétales sont très développées, écartées l'une de l'autre ; le développement de cette portion est remarquable, comparé à celui de l'occipital qui l'est très peu. L'épaisseur de l'occipital est de plus de trois lignes.

Enlevée circulairement, la voûte du crâne présente en avant les parois opposées des sinus frontaux très rapprochées ; l'espace laissé libre n'a pas deux lignes d'épaisseur ;

au milieu de la voûte, deux enfoncements correspondent aux bases décrites plus haut. A la base du crâne, les fosses antérieures avancent beaucoup aux dépens de l'atrophie des sinus frontaux. Les fosses latérales moyennes sont profondes, et le rocher aminci peu volumineux ; les fosses occipitales sont petites.

Le cerveau est lourd, ses circonvolutions larges, ses anfractuosités profondes surtout sur les parties latérales ; des éminences correspondent aux cavités du crâne ; une en avant de chaque lobe antérieur, deux au sommet de la face supérieure ; la substance cérébrale est molle généralement ; les cavités ventriculaires sont petites, vides de sérosité ; la glande pinéale volumineuse contient quelques granulations grises ; le cervelet est petit ; le poids du cerveau et du cervelet réunis est de trois livres, deux onces, moins un gros.

Galois, placé de profil, a reçu la balle à un pouce en dedans de l'épine antérieure et supérieure de l'os des îles du côté droit ; elle a traversé les viscères abdominaux, percé les muscles psoas, iliaque et l'os des îles lui-même, et est venue faire saillie sous la peau entre les muscles moyen et grand fessier.

Dans son trajet à travers la peau, elle a blessé des branches ascendantes de l'artère iliaque antérieure, fait un pont à travers le caecum, un autre dans la partie moyenne des intestins, rasé le colon descendant qu'elle a déchiré et a passé, comme dans une filière, à travers l'os des îles du côté gauche qu'elle a brisé en éclats en dehors. On voit, sur les angles formés par les éclats, des débris de plomb, et sur la balle les rainures que ces angles ont produites.

Six onces de sang étaient épanchées dans le petit bassin, des adhérences unissaient déjà les intestins au péritoine qui était pointillé de rouge.

TABLE

Pages

JULES TANNERY. — *Évariste Galois* 5

Le portrait d'Évariste Galois, avant la page 9

PAUL DUPUY. — **La vie d'Évariste Galois** 9

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Acte de naissance d'Évariste Galois 83

II. — Lettre de M. Laborie, proviseur du collège Louis-le-Grand, au père de Galois 83

III. — Notes trimestrielles de Galois, au collège Louis-le-Grand, de 1826 à 1829 84

IV. — Article de la *Gazette des Écoles*, du 5 décembre 1830, dans lequel se trouve insérée la lettre de Galois qui motiva son renvoi de l'École normale. 90

V. — Lettres de M. Guigniault au Ministre sur l'expulsion de Galois 92

Inclus, dans la deuxième, lettre de Bach . . 94

VI. — Extrait d'une lettre d'un camarade de Galois relative à son expulsion 96

VII. — Arrêté d'expulsion de Galois, relevé sur les registres du Conseil royal de l'Instruction publique, 4 janvier 1831 97

VIII. — Dernier écrou de Galois à Sainte-Pélagie. . . 98

IX. — Acte de décès de Galois 99

X. — Procès-verbal de l'autopsie de Galois. 100

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce deuxième cahier le mardi 27 octobre 1903.

Le Gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PAYEN, administrateur), 9, rue du Pont. — 8078

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration : ces fonctions demeurent libres.

Nous servons :

des abonnements de souscription à cent francs ;
des abonnements ordinaires à vingt francs ;
et des abonnements de propagande à douze francs.

Il va de soi qu'il n'y a pas une seule différence de service entre ces différents abonnements. Nous voulons seulement que nos cahiers soient accessibles à tout le monde également.

Le prix de nos abonnements ordinaires est à peu près égal au prix de revient; le prix de nos abonnements de propagande est donc sensiblement inférieur au prix de revient. Nous ne consentons des abonnements de propagande que pour la France.

Nous acceptons que nos abonnés paient leur abonnement par mensualités de un ou deux francs.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

L'abonnement de propagande cesse de fonctionner pour chaque série à l'achèvement de cette série; la quatrième série normale ayant fini fin juin 1903, on pouvait jusqu'au 30 juin 1903 avoir au prix de propagande les vingt premiers cahiers de cette série.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier juillet au 31 décembre 1903 on peut encore avoir pour vingt francs les vingt-deux cahiers de la quatrième série complète.

Le dixième cahier de cette série, Romain Rolland, *Beethoven,* était épuisé depuis plusieurs mois; nous avons procédé pendant les vacances à une seconde édition et nous avons complété par des exemplaires de cette seconde édition les quatrièmes séries acquises par la voie de l'abonnement. Cette seconde édition, tirée à trois mille exemplaires, est en vente au bureau des cahiers.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués; ainsi à partir du premier janvier 1904 la quatrième série sera vendue au moins trente-cinq francs.

M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, reçoit pour l'administration et pour la librairie tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, — de huit heures à onze heures et de une heure à sept heures.

M. Charles Péguy, gérant des cahiers, reçoit pour la rédaction le jeudi soir de deux heures à cinq heures.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, toute la correspondance d'administration et de librairie : abonnements et réabonnements, rectifications et changements d'adresse, cahiers manquants, mandats, indication de nouveaux abonnés. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom.

Adresser à M. Charles Péguy, gérant des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, la correspondance de rédaction et d'institution. Toute correspondance d'administration adressée à M. Péguy peut entraîner pour la réponse un retard considérable.

Nous avons fait tirer à cinq mille exemplaires pour ce cahier un vient de paraître *constitué par l'avertissement de M. Jules Tannery, par trois passages du cahier et par la* table *détaillée* des matières.

Nous avons fait tirer à trente exemplaires sur grand papier le portrait de Galois reproduit en tête de ce cahier; l'exemplaire deux francs

TROISIÈME CAHIER DE LA CINQUIÈME SÉRIE

TEXTES ET COMMENTAIRES

CAHIER DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DE RENAN A TRÉGUIER LE DIMANCHE TREIZE SEPTEMBRE DIX-NEUF CENT TROIS

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième et de la quatrième série.*

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons deux francs.

Sur les textes et les commentaires publiés dans les trois premières séries des cahiers, se référer au

Sixième cahier de la quatrième série, cahier de courrier, courrier de Paris, inventaire des cahiers, *en forme de catalogue, un cahier de 72 pages, un franc*

Nous publierons dans un cahier de la cinquième série le relevé sommaire des textes et commentaires publiés dans les cahiers de la quatrième série.

139867
10.1

Ce cahier n'est pas un cahier de Renan; nous ferons un cahier de Renan, si nous le pouvons, quand sa famille et ses éditeurs auront achevé la publication de ses œuvres; ce cahier est un cahier de la récente inauguration du monument de Renan à Tréguier.

Le monument de Renan à Tréguier a été inauguré le dimanche 13 septembre dernier; nous empruntons au Temps, *numéro daté du lundi 14 septembre,* supplément, *le compte rendu officiel de cette inauguration; au commencement de la cérémonie, mademoiselle Moreno, de la Comédie Française, a récité la* Prière sur l'Acropole :

PRIÈRE QUE JE FIS
SUR L'ACROPOLE QUAND
JE FUS ARRIVÉ A
EN COMPRENDRE LA
PARFAITE BEAUTÉ

PRIÈRE QUE JE FIS SUR L'ACROPOLE QUAND JE FUS ARRIVÉ A EN COMPRENDRE LA PARFAITE BEAUTÉ

O noblesse ! ô beauté simple et vraie ! déesse dont le culte signifie raison et sagesse, toi dont le temple est une leçon éternelle de conscience et de sincérité, j'arrive tard au seuil de tes mystères ; j'apporte à ton autel beaucoup de remords. Pour te trouver, il m'a fallu des recherches infinies. L'initiation que tu conférais à l'Athénien naissant par un sourire, je l'ai conquise à force de réflexions, au prix de longs efforts.

Je suis né, déesse aux yeux bleus, de parents barbares, chez les Cimmériens bons et vertueux qui habitent au bord d'une mer sombre, hérissée de rochers, toujours battue par les orages. On y connaît à peine le soleil ; les fleurs sont les mousses marines, les algues et les coquillages coloriés qu'on trouve au fond des baies solitaires. Les nuages y paraissent sans couleur, et la joie même y est un peu triste ; mais des fontaines d'eau froide y sortent du rocher, et les yeux des jeunes

filles y sont comme ces vertes fontaines où, sur des fonds d'herbes ondulées, se mire le ciel.

Mes pères, aussi loin que nous pouvons remonter, étaient voués aux navigations lointaines, dans des mers que tes Argonautes ne connurent pas. J'entendis, quand j'étais jeune, les chansons des voyages polaires ; je fus bercé au souvenir des glaces flottantes, des mers brumeuses semblables à du lait, des îles peuplées d'oiseaux qui chantent à leurs heures et qui, prenant leur volée tous ensemble, obscurcissent le ciel.

Des prêtres d'un culte étranger, venu des Syriens de Palestine, prirent soin de m'élever. Ces prêtres étaient sages et saints. Ils m'apprirent les longues histoires de Cronos, qui a créé le monde, et de son fils, qui a, dit-on, accompli un voyage sur la terre. Leurs temples sont trois fois hauts comme le tien, ô Eurhythmie, et semblables à des forêts ; seulement ils ne sont pas solides ; ils tombent en ruine au bout de cinq ou six cents ans ; ce sont des fantaisies de barbares, qui s'imaginent qu'on peut faire quelque chose de bien en dehors des règles que tu as tracées à tes inspirés, ô Raison. Mais ces temples me plaisaient ; je n'avais pas étudié ton art divin ; j'y trouvais Dieu. On y chantait des cantiques dont je me souviens encore : « Salut, étoile de la mer,... reine de ceux qui gémissent en cette vallée de larmes », ou bien : « Rose mystique, Tour d'ivoire, Maison d'or, Étoile du matin... » Tiens, déesse, quand je me rappelle ces chants, mon cœur se fond, je deviens presque apostat. Pardonne-moi ce ridicule ; tu ne peux te figurer le

charme que les magiciens barbares ont mis dans ces vers, et combien il m'en coûte de suivre la raison toute nue.

Et puis si tu savais combien il est devenu difficile de te servir ! Toute noblesse a disparu. Les Scythes ont conquis le monde. Il n'y a plus de république d'hommes libres ; il n'y a plus que des rois issus d'un sang lourd, des majestés dont tu sourirais. De pesants Hyperboréens appellent légers ceux qui te servent... Une *pambéotie* redoutable, une ligue de toutes les sottises, étend sur le monde un couvercle de plomb, sous lequel on étouffe. Même ceux qui t'honorent, qu'ils doivent te faire pitié ! Te souviens-tu de ce Calédonien qui, il y a cinquante ans, brisa ton temple à coups de marteau pour l'emporter à Thulé ? Ainsi font-ils tous... J'ai écrit, selon quelques-unes des règles que tu aimes, ô Théonoé, la vie du jeune dieu que je servis dans mon enfance ; ils me traitent comme un Évhémère ; ils m'écrivent pour me demander quel but je me suis proposé ; ils n'estiment que ce qui sert à faire fructifier leurs tables de trapézites. Et pourquoi écrit-on la vie des dieux, ô ciel ! si ce n'est pour faire aimer le divin qui fut en eux, et pour montrer que ce divin vit encore et vivra éternellement au cœur de l'humanité ?

Te rappelles-tu ce jour, sous l'archontat de Dionysodore, où un laid petit Juif, parlant le grec des Syriens, vint ici, parcourut tes parvis sans te comprendre, lut tes inscriptions tout de travers et crut trouver dans ton enceinte un autel dédié à un dieu qui serait *le Dieu*

inconnu. Eh bien, ce petit Juif l'a emporté ; pendant mille ans, on t'a traitée d'idole, ô Vérité ; pendant mille ans, le monde a été un désert où ne germait aucune fleur. Durant ce temps, tu te taisais, ô Salpinx, clairon de la pensée. Déesse de l'ordre, image de la stabilité céleste, on était coupable pour t'aimer, et, aujourd'hui qu'à force de consciencieux travail nous avons réussi à nous rapprocher de toi, on nous accuse d'avoir commis un crime contre l'esprit humain en rompant des chaînes dont se passait Platon.

Toi seule es jeune, ô Cora ; toi seule es pure, ô Vierge ; toi seule es saine, ô Hygie ; toi seule es forte, ô Victoire. Les cités, tu les gardes, ô Promachos ; tu as ce qu'il faut de Mars, ô Aréa ; la paix est ton but, ô Pacifique. Législatrice, source des constitutions justes ; Démocratie, (1) toi dont le dogme fondamental est que tout bien vient du peuple, et que, partout où il n'y a pas de peuple pour nourrir et inspirer le génie, il n'y a rien, apprends-nous à extraire le diamant des foules impures. Providence de Jupiter, ouvrière divine, mère de toute industrie, protectrice du travail, ô Ergané, toi qui fais la noblesse du travailleur civilisé et le mets si fort au-dessus du Scythe paresseux ; Sagesse, toi que Zeus enfanta après s'être replié sur lui-même, après avoir respiré profondément ; toi qui habites dans ton père, entièrement unie à son essence ; toi qui es sa compagne et sa conscience ; Énergie de Zeus, étincelle qui allumes

(1) ΑΘΗΝΑΣ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑΣ. Le Bas, *Inscr.*, I, 32ᵃ.

et entretiens le feu chez les héros et les hommes de génie, fais de nous des spiritualistes accomplis. Le jour où les Athéniens et les Rhodiens luttèrent pour le sacrifice, tu choisis d'habiter chez les Athéniens, comme plus sages. Ton père cependant fit descendre Plutus dans un nuage d'or sur la cité des Rhodiens, parce qu'ils avaient aussi rendu hommage à sa fille. Les Rhodiens furent riches ; mais les Athéniens eurent de l'esprit, c'est-à-dire la vraie joie, l'éternelle gaieté, la divine enfance du cœur.

Le monde ne sera sauvé qu'en revenant à toi, en répudiant ses attaches barbares. Courons, venons en troupe. Quel beau jour que celui où toutes les villes qui ont pris des débris de ton temple, Venise, Paris, Londres, Copenhague, répareront leurs larcins, formeront des théories sacrées pour rapporter les débris qu'elles possèdent, en disant : « Pardonne-nous, déesse ! c'était pour les sauver des mauvais génies de la nuit », et rebâtiront tes murs au son de la flûte, pour expier le crime de l'infâme Lysandre ! Puis ils iront à Sparte maudire le sol où fut cette maîtresse d'erreurs sombres, et l'insulter parce qu'elle n'est plus.

Ferme en toi, je résisterai à mes fatales conseillères ; à mon scepticisme, qui me fait douter du peuple ; à mon inquiétude d'esprit, qui, quand le vrai est trouvé, me le fait chercher encore ; à ma fantaisie, qui, après que la raison a prononcé, m'empêche de me tenir en repos. O Archégète, idéal que l'homme de génie incarne en ses chefs-d'œuvre, j'aime mieux être le dernier dans ta

maison que le premier ailleurs. Oui, je m'attacherai au stylobate de ton temple ; j'oublierai toute discipline hormis la tienne, je me ferai stylite sur tes colonnes, ma cellule sera sur ton architrave. Chose plus difficile ! pour toi, je me ferai, si je peux, intolérant, partial. Je n'aimerai que toi. Je vais apprendre ta langue, désapprendre le reste. Je serai injuste pour ce qui ne te touche pas ; je me ferai le serviteur du dernier de tes fils. Les habitants actuels de la terre que tu donnas à Érechthée, je les exalterai, je les flatterai. J'essayerai d'aimer jusqu'à leurs défauts ; je me persuaderai, ô Hippia, qu'ils descendent des cavaliers qui célèbrent là-haut, sur le marbre de ta frise, leur fête éternelle. J'arracherai de mon cœur toute fibre qui n'est pas raison et art pur. Je cesserai d'aimer mes maladies, de me complaire en ma fièvre. Soutiens mon ferme propos, ô Salutaire ; aide-moi, ô toi qui sauves !

Que de difficultés, en effet, je prévois ! que d'habitudes d'esprit j'aurai à changer ! que de souvenirs charmants je devrai arracher de mon cœur ! J'essayerai ; mais je ne suis pas sûr de moi. Tard je t'ai connue, beauté parfaite. J'aurai des retours, des faiblesses. Une philosophie, perverse sans doute, m'a porté à croire que le bien et le mal, le plaisir et la douleur, le beau et le laid, la raison et la folie se transforment les uns dans les autres par des nuances aussi indiscernables que celles du cou de la colombe. Ne rien aimer, ne rien haïr absolument, devient alors une sagesse. Si une société, si une philosophie, si une religion eût possédé la vérité

absolue, cette société, cette philosophie, cette religion aurait vaincu les autres et vivrait seule à l'heure qu'il est. Tous ceux qui, jusqu'ici, ont cru avoir raison se sont trompés, nous le voyons clairement. Pouvons-nous sans folle outrecuidance croire que l'avenir ne nous jugera pas comme nous jugeons le passé? Voilà les blasphèmes que me suggère mon esprit profondément gâté. Une littérature qui, comme la tienne, serait saine de tout point n'exciterait plus maintenant que l'ennui.

Tu souris de ma naïveté. Oui, l'ennui... Nous sommes corrompus : qu'y faire ? J'irai plus loin, déesse orthodoxe, je te dirai la dépravation intime de mon cœur. Raison et bon sens ne suffisent pas. Il y a de la poésie dans le Strymon glacé et dans l'ivresse du Thrace. Il viendra des siècles où tes disciples passeront pour les disciples de l'ennui. Le monde est plus grand que tu ne crois. Si tu avais vu les neiges du pôle et les mystères du ciel austral, ton front, ô déesse toujours calme, ne serait pas si serein ; ta tête, plus large, embrasserait divers genres de beauté.

Tu es vraie, pure, parfaite ; ton marbre n'a point de tache ; mais le temple d'Hagia-Sophia, qui est à Byzance, produit aussi un effet divin avec ses briques et son plâtras. Il est l'image de la voûte du ciel. Il croulera ; mais, si ta cella devait être assez large pour contenir une foule, elle croulerait aussi.

Un immense fleuve d'oubli nous entraîne dans un gouffre sans nom. O abîme, tu es le Dieu unique. Les

larmes de tous les peuples sont de vraies larmes ; les rêves de tous les sages renferment une part de vérité. Tout n'est ici-bas que symbole et que songe. Les dieux passent comme les hommes, et il ne serait pas bon qu'ils fussent éternels. La foi qu'on a eue ne doit jamais être une chaîne. On est quitte envers elle quand on l'a soigneusement roulée dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts.

ERNEST RENAN

M. Paul Guieysse, *député du Morbihan, président des* Bleus de Bretagne, *a fait en ces termes remise du monument au maire de Tréguier :*

Monsieur le président du conseil,

Monsieur le ministre,

Au nom des « Bleus de Bretagne », je vous souhaite la bienvenue dans notre pays, et ne peux résister au désir de vous remercier le premier du témoignage de haute sympathie que vous nous donnez au nom du gouvernement de la République, en venant présider l'inauguration du monument élevé à l'homme illustre dont s'honorent la ville de Tréguier et la Bretagne. La gloire de Renan a dépassé la France elle-même; tous ceux qui savent penser dans le monde entier, et les témoignages que nous avons reçus de tous les pays en sont la preuve, se sont associés à cette manifestation grandiose en l'honneur de celui qui avait su dégager son esprit des liens étroits qui l'avaient enserré, et s'était élevé, sans oublier ses origines, aux plus hautes conceptions de la libre critique et de la saine raison.

Renan, comme tous les Bretons, adorait son pays natal; il avait, depuis longtemps, retrouvé sa place à l'ancien foyer de famille; l'estime et l'affection de ses compatriotes, de ses anciens amis de jeunesse ne lui avaient jamais manqué, tellement les sentiments vrais, les convictions sincères savent s'imposer à tous, même aux adversaires quand ils sont de bonne foi. Et c'est pour consacrer l'ancien retour de Renan au pays, pour perpétuer son souvenir dans l'avenir, que nous avons tenu, en dépit des critiques des uns, des folles injures des autres, à élever notre monument à Tréguier même, au cœur de sa ville natale.

Il a fallu, néanmoins, un rare courage au maire de Tréguier, M. Guillerm, et à ses amis pour accepter et défendre l'idée d'ériger cette statue, idée lancée et mûrie par l'association des « Bleus de Bretagne ».

Après Hoche, symbole de l'honneur militaire dans ce qu'il a de plus pur, de plus élevé, Renan, le plus noble représentant de la pensée philosophique et du libre examen, le continuateur de cette grande famille de penseurs bretons, qui s'étend d'Abélard à Lamennais.

Pour mener notre œuvre à bonne fin, rien ne nous a manqué, monsieur le maire, ni les encouragements venus de tous les points de la Bretagne même, ni aussi les outrages que des fanatiques grossiers ont déversés sur le compatriote que nous avons voulu honorer, et les insultes adressées à tous ceux qui ont coopéré à notre œuvre commune. Ne nous y arrêtons pas! Nous n'avons pour les repousser qu'à rappeler les paroles si sincères que prononçait Renan, il y a vingt ans, à son retour à Tréguier, au milieu de ses amis de France et de Bretagne :

« Oui, j'ai aimé la Vérité, je l'ai cherchée, je l'ai suivie, où elle m'a appelé, sans regarder aux durs sacrifices qu'elle m'imposait. J'ai déchiré les liens les plus chers pour lui obéir. Je suis sûr d'avoir bien fait. »

Et il ajoutait que, si « nul n'est sûr d'avoir le mot de l'énigme de l'univers », il y a au moins une chose qu'on peut affirmer, « la sincérité du cœur, le dévouement au vrai et le sentiment des sacrifices qu'on a faits pour lui ». Ce témoignage, continuait-il, « je le porterai sur ma tête au jugement dernier. En cela j'aurai été vraiment Breton ».

Ces paroles résument bien la pensée de Renan; ses compatriotes les ont comprises. C'est pourquoi, monsieur le maire, les « Bleus de Bretagne » vous remettent avec confiance l'œuvre si belle de notre compatriote Boucher. Se pénétrer de l'esprit de Renan inspiré par la divine Athênê, sous notre ciel brumeux comme au soleil de l'Acropole, tel doit être notre but, à nous tous Bretons.

Vous serez les gardiens fidèles du monument, et vos enfants élevés sous l'inspiration de celui qui vous aimait tant, dont le cœur était rempli de sentiments si profonds d'affection pour son pays natal, vos enfants ayant sous les yeux cette vivante et touchante image du Grand Breton, seront comme leurs pères, d'honnêtes gens et de bons citoyens.

M. Guillerm, *maire de Tréguier, a répondu ainsi :*

Monsieur le ministre,

Mesdames,

Messieurs,

Je veux d'abord remercier M. Paul Guieysse du grand acte de générosité qu'il vient de faire en offrant, au nom de l'Association des « Bleus de Bretagne », le monument d'Ernest Renan à la ville de Tréguier, dont j'ai l'inappréciable honneur d'être le maire en ces circonstances mémorables.

Je tiens aussi à dire à M. Paul Guieysse, — et j'ai la conviction d'être le fidèle interprète de tous les républicains bretons, — que nul n'était plus propre à rallier ici, à l'association de propagande républicaine qu'il dirige avec tant d'autorité, plus d'actives et d'ardentes sympathies.

En prenant l'initiative de cette fête commémorative, à laquelle, je dois le dire, la ville de Tréguier a prêté son plus ardent concours, les « Bleus de Bretagne », dont la bienfaisante et féconde influence pénètre chaque jour, plus profondément, l'âme bretonne, et l'oriente vers des destinées nouvelles, ont en effet proclamé, à la face du monde entier, que notre vieille province n'était pas absolument abandonnée au fanatisme et à l'ignorance, et que l'esprit de la Révolution, l'esprit de justice et de vérité pouvait encore y être publiquement glorifié dans ses plus hautes personnifications.

Quels exemples salutaires, quelles éloquentes leçons que les inaugurations des statues de Hoche, à Quiberon, de Renan, à Tréguier !

Mais la gloire de Renan rayonne bien au delà des murs de sa petite ville natale et des limites de la Bretagne !

Elle appartient à la France tout entière !

Aussi, monsieur le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en vous remerciant d'avoir prêté votre haut patronage à cette grande solennité, je vous demande

de vouloir bien recevoir, de la ville de Tréguier, le dépôt sacré de ce monument commémoratif, avec la partie de la place sur laquelle il se dresse et qui semble son cadre naturel.

C'est à Tréguier que devait d'abord s'élever la statue d'Ernest Renan, au centre même de cette petite ville où il naquit et que son nom illumine de gloire.

Mais c'est à la France, c'est au gouvernement de la République qu'il appartient d'être le gardien jaloux de ce monument, dans lequel quelques esprits fanatiques ou volontairement aveugles veulent voir une provocation, alors qu'il n'est que le symbole de l'esprit de tolérance et que l'expression d'une réparation tardive et à laquelle s'est associé l'univers entier, par l'adhésion des hommes les plus illustres de tous les pays.

Attenter à son existence, ce serait attenter à la gloire de la France et faire une injure profonde à la dignité de la pensée humaine!

Puis **M. Chaumié**, *ministre de l'instruction publique, a pris la parole :*

DISCOURS DE M. CHAUMIÉ

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Messieurs,

C'est l'an dernier, au pied de la statue de Hoche, que celui qui parlait, à la fois, au nom de la Ligue des « Bleus de Bretagne », dont il était le fondateur, et du ministre de l'instruction publique, dont il était le délégué, émit le vœu que la ville de Tréguier élevât, elle aussi, sans tarder, une statue à son plus illustre enfant.

C'est merveille de voir quel écho a répondu à cet appel.

Quelques jours ne s'étaient pas écoulés, que le conseil municipal de Tréguier choisissait une des places de la ville pour y ériger cette statue, et formulait, dans des considérants d'une concision saisissante et d'une remarquable justesse, les raisons dominantes qui imposaient sa décision.

« Il est de son devoir, disait-il, de rendre un public hommage à la grande mémoire d'Ernest Renan, qui restera un des écrivains et un des penseurs les plus illustres du monde; il importe de réparer l'injuste ostracisme dont l'apôtre de la tolérance a été si longtemps frappé sur le sol de sa patrie bretonne. »

Glorifier l'écrivain et le penseur, honorer l'apôtre de la tolérance au lieu même où l'intolérance dut lui être le plus dure à subir, car rien n'est plus cruel que d'être méconnu des siens, quelle entreprise plus noble pourrait éveiller l'empressement de tous ? De tous côtés, les adhésions sont venues en foule, fières, enthousiastes, émues. Pas un concours attendu n'a fait défaut.

Le gouvernement de la République a tenu, dès la première heure, à apporter le sien.

L'hommage est grandiose, digne de la grande mémoire à laquelle il est rendu.

Au spectacle de cette cérémonie, ma pensée ne peut s'empêcher de se reporter en arrière, d'évoquer le souvenir des passions, des calomnies, des outrages, des haines qui se déchaînèrent jadis contre Renan, avec quelle violence sauvage, vous le savez; de se rappeler ce gouvernement d'alors, partageant ces passions ou en ayant peur, fermant la porte du Collège de France au maître qui devait y enseigner avec tant d'éclat, et dont ces disgrâces et ces orages ne parvenaient pas à troubler la fière sérénité.

Certes, les haines n'ont pas désarmé, nous assistons à cette heure même à leur explosion; mais si leur violence est égale, leurs clameurs, de jour en jour plus rares, s'éteignent au milieu du concert d'admiration qui, de toutes parts, monte vers cette grande œuvre et ce grand nom.

Je songe aux éclatantes réparations apportées depuis, je songe à la chaire rouverte par la République, à l'Académie française, s'honorant d'accueillir l'écrivain admirable, aux funérailles solennelles, à la glorification d'aujourd'hui, et, à chacune de ces étapes, je salue un pas en avant de l'esprit de vérité, de progrès, de lumière, de liberté.

L'heure était venue de cette consécration. Il était bien que ce suprême hommage fût rendu à Renan, ici, dans sa ville natale, qu'il a rendue glorieuse et qui, dût-elle être emportée dans quelque cataclysme, est assurée désormais de vivre dans la mémoire des hommes par l'impérissable portrait que son enfant a tracé d'elle et qui défendra son souvenir contre l'oubli.

Tréguier place ce monument sous la sauvegarde de l'État. Le gouvernement accepte avec joie cette mission qui l'associe de façon plus intime à l'œuvre de justice accomplie aujourd'hui.

D'autres diront, avec une autorité à laquelle je ne saurais prétendre, quel incomparable écrivain fut Renan, étudie-

ront cette langue simple, sans apprêt comme sans effort, tour à tour familière et élevée, aussi propre à traduire la poésie pénétrante des souvenirs émus qu'il évoque ou des paysages charmeurs qu'il décrit, qu'à envelopper d'une forme parfaite les récits d'histoire ou les sévères études philosophiques, toujours pure, toujours sincère, toujours claire.

D'autres aussi diront sa science profonde, sa surprenante érudition, la rigueur et la sûreté de sa méthode. Là encore, il est le maître, et sa place est au premier rang. Mais si grand que fût son génie, quelle que soit la place que ce génie lui a assurée parmi les gloires littéraires ou scientifiques de ce temps, c'est par ailleurs qu'il a exercé sur son siècle une action puissante et décisive.

Il a été une conscience, une lumière et un guide. Il a eu l'amour passionné de la vérité. « Quoi qu'on dise, a-t-il écrit, elle est supérieure à toutes les fictions. On ne doit jamais regretter d'y voir plus clair »; et plus tard, jetant un regard en arrière et se rendant témoignage à lui-même il s'écriait : « Je veux qu'on mette sur ma tombe : *Veritatem dilexi.* Oui, j'ai aimé la vérité, je l'ai cherchée, je l'ai suivie où elle m'a appelé, sans regarder aux durs sacrifices qu'elle m'imposait. J'ai déchiré les liens les plus chers pour lui obéir, je suis sûr d'avoir bien fait. »

Lorsqu'il a cru découvrir la vérité ailleurs que dans les croyances au milieu desquelles s'était complu son enfance, et que ses maîtres lui avaient enseignées, il n'a voulu se laisser déterminer ni par des impressions ni par des sentiments. C'est à la science qu'il a demandé les éléments de sa conviction.

Avec quel respect, mais aussi avec quelle liberté, il a soumis à sa critique patiente et rigoureuse les bases mêmes de sa foi religieuse, et quand enfin sa conviction a été faite, avec quelle grandeur sereine, en pleine conscience de l'avenir assuré qu'il perdait, des risques et des difficultés de la vie qu'il allait aborder, malgré les déchirements et les tristesses, il a accompli sa libération, n'emportant de cette crise ni rancune, ni colère contre ceux qui lui repro-

chaient ce qu'ils appelaient sa désertion ou même son apostasie.

Serviteur passionné de la vérité, au prix même des plus cruelles souffrances, il sut donner à son siècle une leçon plus haute encore, il pratiqua la tolérance, il fut l'apôtre de cette vertu des grandes âmes.

Sa tolérance ne fut pas la manifestation veule et banale d'une indifférence qui ne veut pas se donner la peine de combattre et de haïr, ou d'un scepticisme qui, doutant de ses propres croyances, ne se reconnaît pas le droit d'attaquer et de détruire les croyances opposées. Ceux qui ont pu penser le contraire, trompés peut-être par certaines apparences, se sont étrangement mépris. La tolérance dont Renan fut l'apôtre, et qu'aujourd'hui nous glorifions en lui, est faite, à la fois, d'un attachement réfléchi à ses convictions propres souvent chèrement conquises, et d'un respect sincère pour les convictions différentes. Ceux-là la pratiquent bien qui sentent vraiment tout le prix de la liberté de conscience. Nulle joie plus haute ne peut être donnée à une âme fière que d'appliquer la tolérance aux intolérants. Renan goûta cette joie et donna cet exemple.

Voilà plus de dix ans qu'il s'est endormi. Un grand artiste vient de le faire revivre. Voyez-le, son âge incline vers le soir ; las de sa marche, il s'est assis sur un banc de granit en face d'un horizon cher et familier.

Ne le troublez pas, il poursuit un songe intérieur. Devant sa mémoire vont se dérouler, depuis son plus jeune âge, les étapes de sa vie. Nous assistons à l'évocation de ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, dont le récit doit être un des plus purs joyaux de notre littérature. Il écoute sa mère lui conter les légendes du pays breton, ou les histoires des gens d'autrefois ; il revoit les rues tranquilles de Tréguier, l'ombre des grands murs du vieux cloître, ses anciens maîtres toujours vénérés, Saint-Nicolas-du-Chardonnet et le premier jour entr'ouvert sur le monde, Issy et ses longues charmilles, où il s'attardait lisant, assis sur un banc de pierre, comme il est là, Saint-Sulpice enfin, où, au milieu de ses études acharnées, il sent naître, croître, se fortifier ses premiers doutes, s'accomplir le long travail de

lumière que couronne la résolution définitive. Et toujours, au passage, il rend impartialement, souvent même avec une affectueuse émotion, hommage et justice aux figures qui revivent devant lui.

Maintenant, c'est la petite pension de la rue des Deux-Églises, où la destinée lui réservait un des biens les plus précieux de ce monde : une haute amitié, et avec quel ami ! Quel lieu d'élection que cette chambre pauvre, où obscurs encore, se rencontraient, s'attachaient l'un à l'autre, se communiquant les premières ardeurs, les premiers enthousiasmes de leur génie, Berthelot et Renan !

Puis, ce sont les paysages de Palestine, « ces longues journées de Ghazir », où seul avec sa sœur Henriette, « il écrivait ces pages inspirées par les lieux qu'ils avaient visités ensemble ». Il la revoit « silencieuse à côté de lui, relisant chaque feuille et la recopiant sitôt écrite, pendant que la mer, les villages, les ravins, les montagnes se déroulaient à leurs pieds ». Il demande encore à celle qui l'entoura de tant de dévouement et qui fut un bon génie, de lui révéler « à lui qu'elle aimait, ces vérités qui dominent la mort, empêchant de la craindre et la font presque aimer ». Il entend de nouveau les clameurs d'outrages et n'en est pas ému ; il se rappelle sa fière réponse au gouvernement impérial : *Pecunia tua tecum sit ;* il se venge en enrichissant son pays de chefs-d'œuvre, et, au milieu des admirations de jour en jour plus conquises, il se sent monter vers la gloire. Lui dont le nom est assuré de ne point périr, il enseigne magnifiquement la résignation à l'oubli, en montrant aux plus humbles et aux plus obscurs que leur vie n'a point été inutile et qu'ils ont leur part dans l'œuvre divine du progrès.

Revenu sur « les bords de la mer sombre, hérissée de rochers, battue par les orages », où ses yeux se sont pour la première fois ouverts, il évoque encore l'image de « la déesse aux yeux bleus dont le culte signifie raison et sagesse », à laquelle il adressa sur l'Acropole une si superbe prière. Après cette revue de ses jours, il songe « qu'il gardera jusqu'à la fin la foi, la certitude, l'illusion, si l'on veut, que la vie est un fruit savoureux. Ceux qui la

comparent, pense-t-il, à la rose de Jéricho qu'on trouve en la froissant pleine de cendre mettent leur propre faute sur le compte de la nature. Il ne fallait pas la froisser, une rose est faite pour être sentie, regardée, admirée, non pour être froissée. » Il remercie de la vie qui « lui a été douce et précieuse, entouré qu'il a été d'êtres excellents ». Il affirme « qu'il n'y a pas une créature humaine à qui il en veuille ». Il prête enfin l'oreille au son lointain des cloches de la ville d'Ys, avant de se remettre plus ardent au travail de l'avenir.

M. Berthelot, *sénateur, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a prononcé le discours que voici :*

DISCOURS DE M. BERTHELOT

I

Messieurs,

La cérémonie qui nous réunit devant ce monument, consécration suprême d'un grand homme, au sein de la ville de Tréguier, où Renan est né et dont il avait gardé un si tendre souvenir, a pour moi un caractère tout particulier : j'ai été son compagnon de route, chacun de nous développant sa carrière originale au cours de nos destinées fraternellement conjointes ; chacun de nous a été un témoin fidèle et dévoué de la vie de son compagnon. Nous avons lutté côte à côte, combattu le bon combat pour la science et pour la liberté, pour l'amour et le perfectionnement de nos concitoyens ! C'est un dernier devoir pour moi de m'associer à cet hommage de sympathie nationale et universelle pour l'existence de Renan, si pure et si digne !

Je vais essayer de vous présenter en peu de mots la physionomie de Renan, de résumer son évolution intellectuelle et morale et son œuvre, au cours des temps où je l'ai connu.

II

J'ai vu Renan, pour la première fois, en 1845, dans une petite pension, dont les élèves suivaient les cours

du collège Henri IV. Un jour, au moment où je sortais de ma chambrette située sous les combles, j'aperçus sur le seuil voisin une nouvelle figure qui ne ressemblait à celle d'aucun de mes camarades ; c'était un jeune homme sérieux et réservé, de tournure ecclésiastique : le regard de ses yeux pers était franc et modeste, la tête grosse et ronde ; le visage rasé ne manquait ni de finesse, ni d'expression. Il suivait à la Sorbonne les cours de littérature et de philosophie de MM. Le Clerc et Garnier ; au Collège de France, les cours de sanscrit et d'hébreu de MM. Eugène Burnouf et de Quatremère. Nous nous observâmes pendant quelques jours, et nous ne tardâmes pas à nous lier d'une affection de plus en plus étroite. Tous deux travailleurs acharnés, curieux de connaissances précises et de philosophie, et ouverts aux quatre vents de l'esprit, quoique poursuivant des directions bien différentes : Renan, l'érudition historique et philologique, et moi-même, les sciences mathématiques et expérimentales. Chacun de nous concourut à compléter l'éducation de son ami. Nous étions également initiés à l'histoire et à la littérature. Il me communiqua son admiration pour les pastorales bibliques de Herder et même pour le lexique hébraïque de Gésénius ; je lui inspirai quelque estime pour la géométrie analytique et pour l'anatomie. Renan a retracé, dans la préface de ses *Dialogues philosophiques,* le tableau de cette élaboration commune ; *l'Avenir de la science,* écrit alors, représente le résultat un peu confus de cette digestion en partie double de nos lectures des philosophes grecs et des philosophes modernes, depuis Galilée et Descartes jusqu'à Condorcet et Hegel.

Nous entrâmes d'abord avec le même enthousiasme

dans les espérances illimitées qui suivirent la Révolution de 1848. Mais Renan ne tarda pas à être découragé par les fautes et les catastrophes qui amenèrent la ruine de la seconde République et il ne me suivit plus du même pas dans mes tendances démocratiques.

Tel fut le premier Renan que j'ai connu, celui dont la pensée a été peut-être le plus étroitement associée à la mienne.

III

Renan ne tarda pas à prendre une tournure plus séculière et à manifester au dehors une originalité, dont cette première période d'études et de tâtonnements contenait les germes. Soutenu par le dévouement de sa sœur Henriette, qui avait sacrifié sa propre destinée pour assurer celles de sa mère et de son frère, Renan poursuivit sa carrière avec quelque sécurité.

L'*Histoire comparée des langues sémitiques,* couronnée par l'Académie des inscriptions en 1848, commença sa précoce réputation. Cette première œuvre est celle d'un érudit, d'un type un peu austère, tel qu'Henriette le rêvait alors pour son frère. Le style brillant et imagé que nous avons connu plus tard n'y apparaît pas encore, quoique la finesse critique de ses vues et de ses hypothèses perce de tous côtés.

Une mission philologique le conduisit en Italie en 1849. En même temps qu'il consultait les manuscrits grecs du Vatican, il eut la révélation d'un monde nouveau, celui de l'art, qui transforma à la fois son style et sa pensée. Une forme littéraire plus délicate et plus riche caractérise les articles et les ouvrages de Renan,

tandis que son autorité scientifique est sanctionnée par sa nomination à l'Académie des inscriptions.

Cette nouvelle phase se manifesta à la suite de l'entrée de Renan dans le monde artistique dont s'entourait Ary Scheffer, et surtout de son mariage avec Cornélie Scheffer, nièce du grand peintre. Sous l'influence de l'amour, la nature de Renan s'assouplit, son imagination se développe et les fantaisies des impressions personnelles de l'artiste prennent dans ses compositions une part de plus en plus éclatante et goûtée du public.

L'expression la plus haute qu'il ait donnée à ce nouvel ordre de sentiments est assurément « l'Hymne de l'Acropole à Pallas Athênê », rappelé dans la composition qui immortalise à la fois Renan et sa ville natale, sur la place publique de Tréguier.

IV

Au cours de la période actuelle de sa carrière, Renan ne s'abandonnait pas à la fougue indisciplinée des conceptions purement artistiques. Dès sa jeunesse il avait conçu comme l'objet et le but essentiel de sa vie l'accomplissement d'une œuvre fondamentale : l'étude des Origines du Christianisme. Ce fut l'axe fixe de sa carrière, le point sur lequel il ne varia jamais ; c'est cette œuvre qui devait consacrer son autorité devant ses contemporains et sa gloire devant les historiens du dix-neuvième siècle ; c'est par là qu'il est devenu l'un des grands adversaires de l'oppression théocratique, l'un des grands libérateurs de la pensée humaine !

Le problème des origines des religions est, en effet, capital dans l'histoire de l'humanité. Mais pour bien comprendre quelles relations il présente avec le développement de la science et de la morale il faut remonter aux plus vieilles traditions de nos races; car les religions modernes sont des formations secondaires. Les religions les plus anciennes reposaient sur une certaine intuition des puissances naturelles qui nous environnent et réagissent sans cesse sur notre destinée; puissances impitoyables, indifférentes au bien et au mal, et que les populations primitives s'efforçaient de se concilier par les prières et les sacrifices. Une perception confuse du pouvoir scientifique que l'homme devait acquérir un jour sur la nature, avait fait naître cette opinion d'autrefois qu'il était possible de conjurer et de dominer les dieux par la seule force de la méditation et des formules magiques, réputées si puissantes en Égypte, dans l'Inde, à Babylone.

Cependant, à mesure que la civilisation humaine se développait, l'évolution spontanée des instincts sociaux conduisit les races supérieures à une conception plus haute, étrangère aux premiers cultes, celle du devoir désintéressé et de la moralité. Au cours des siècles, ces notions avaient commencé à s'infiltrer dans les religions antiques de la Grèce, de Rome et des peuples orientaux.

L'origine n'en est pas douteuse, quoique l'on ait cherché à la dissimuler sous le nom équivoque de religion naturelle. En réalité, telle est la source purement humaine des inspirations de justice, de pitié et d'amour d'autrui, qui jouent un si grand rôle dans le second ordre des formations religieuses proclamées

sous les noms de Bouddha et de Jésus. Heureux les hommes si les religions avaient pu s'affranchir en même temps des superstitions antérieures : le culte des images et des reliques ; l'adoration de l'aliment divinisé, la croyance aux prophètes et aux miracles, au pouvoir surhumain des anges et des démons ; les terreurs mystérieuses de l'enfer et du paradis, et plus tard l'exploitation du purgatoire et l'organisation du monachisme. Plus heureux encore s'ils n'avaient point été livrés à l'intolérance des corporations sacerdotales, qui prétendaient à la théocratie, à la domination politique et intellectuelle du monde, en s'appuyant sur l'infaillibilité d'un dogmatisme attribué à la révélation divine et maintenu par l'oppression sanglante de la science et de la libre pensée, pendant les longs siècles du moyen âge !

Espérons que l'humanité, affranchie de tout dogmatisme imposé, proclamera désormais comme son œuvre propre la morale du devoir et de la bonté, de la justice et de la solidarité, morale de l'avenir désormais séparée de tout symbole et de tout surnaturel.

C'est à ce point de vue que se plaça Renan quand il entreprit d'étudier d'une façon purement rationnelle la création du christianisme, avec son mélange de grandes vérités morales et de grandes erreurs scientifiques. « Le livre le plus imposant du dix-neuvième siècle, écrivait-il alors, avec l'enthousiasme d'un novateur, devrait avoir pour titre : *Histoire critique des Origines du Christianisme.* »

Certes un prophète aurait fort surpris Platon et Aristote, il y a vingt siècles, s'il avait annoncé que c'était le rêve messianique d'une peuplade syrienne qui allait

hériter de leur civilisation et saisir pendant de longues générations la direction religieuse et philosophique du monde. Je ne sais si, dans un avenir de durée égale, je veux dire après vingt ou trente siècles nouveaux écoulés, le christianisme ne sera pas à son tour oublié ; je veux dire entré dans les limbes de l'histoire, comme les religions antiques qui l'ont précédé. Le culte égyptien a été aussi soutenu pendant cinquante siècles par la majesté de ses cérémonies, la science réelle ou prétendue de ses prêtres et le fanatisme de ses adorateurs, les plus superstitieux des hommes, suivant Hérodote. Et cependant un jour vint où la foi tomba. Elle florissait encore au temps de Dioclétien; mais un siècle suffit pour que l'empereur chrétien Théodose, avec l'intolérance brutale d'un souverain orthodoxe, pût fermer sans résistance les temples païens : bientôt disparut toute trace du culte d'Isis et d'Osiris.

Le christianisme à son tour a atteint depuis deux siècles son époque critique. Nous avons connu l'ironie de Voltaire, instrument de lutte; il s'agit maintenant d'envisager les religions à un point de vue purement scientifique et avec plus de sérénité. Voilà l'œuvre à laquelle Renan s'est voué. On ne saurait contester qu'elle marque une date dans l'histoire de la civilisation moderne.

L'influence exercée par la publication de la *Vie de Jésus* a été d'autant plus profonde que cette œuvre ne repose pas seulement sur une exposition systématique, sujette à des revisions partielles, mais sur l'appel aux instincts esthétiques et moraux les plus profonds de l'âme humaine. Le poète et l'artiste ont, à cet égard, des privilèges auxquels le savant pur ne

saurait prétendre, car leur œuvre conserve à jamais la marque de leur individualité, tandis que l'œuvre du savant est d'autant plus grande et plus solide qu'elle est plus impersonnelle.

Telle fut l'entreprise, le rêve de Renan; à partir du jour où il entra dans la vie laïque, il s'attacha avec autant d'obstination que de génie à sa réalisation. Le point culminant de l'œuvre, la *Vie de Jésus,* en était en même temps le point de départ.

La vie des fondateurs de religion a toujours été racontée comme un mélange de mythes et de légendes, associés à des réalités incertaines. C'est ce mélange que Renan s'est efforcé d'analyser, en dégageant les données historiques conservées dans le portrait idéal du Christ. Pour plus de vraisemblance, il est allé confronter sur place ses interprétations avec la vue des pays réels de la Galilée et de la Palestine, où l'existence du Christ s'est déroulée.

De cette étude est sorti un livre incomparable : la *Vie de Jésus.* Ce n'est plus le Dieu crucifié et intolérant que le moyen âge a adoré, mais le Jésus tendre et miséricordieux, dont le culte subsiste dans tant de cœurs endoloris. Renan a retracé les traits de ce Jésus évhémérisé, avec une poésie, un charme de sentiments, une délicatesse de nuances qui ont enchanté toute une génération de femmes et de philosophes mystiques. Les vrais croyants, fermement attachés à l'infaillibilité du dogme, furent à la fois séduits par cette œuvre exquise et émus jusqu'au scandale par les conséquences de ces affirmations.

Renan avait prévu les sympathies et les haines qu'il allait exciter, et il rappelait souvent à cette occasion

une parole attribuée au Christ par l'évangéliste Matthieu : « Ne pensez pas que je suis venu apporter la paix sur la terre ; je suis venu apporter non la paix mais l'épée. » Ce fut en effet la lutte de toute sa vie.

A cette époque ce n'était pas une entreprise banale que de ramener dans un enseignement officiel le Dieu aux proportions humaines ; nul ne l'avait osé jusque-là parmi nous. Renan a été acclamé par la jeunesse, lors de sa première leçon au Collège de France, où il exposa ses opinions avec une sincérité aussi éclatante que respectueuse. Mais le téméraire fut aussitôt foudroyé. Dès le lendemain son cours était suspendu et le professeur ne tarda guère à être destitué.

Pendant sept ans, il ne cessa de réclamer au nom de la liberté de penser. Ce fut seulement après la chute de l'Empire et au milieu du siège de Paris que je pus rappeler au gouvernement de la Défense nationale que le moment était venu de réintégrer Renan dans sa chaire. « Il faudra voir ce que dira Trochu », me répondit Jules Simon. Pelletan appuya ma demande. Trochu ne dit rien, et un décret réintégra Renan dans la chaire des langues sémitiques, qu'il devait occuper encore pendant vingt-deux ans.

Il n'avait pas attendu cette réparation pour suivre son entreprise. A la *Vie de Jésus* succédèrent six volumes embrassant l'histoire des Origines du Christianisme, appuyée sur des documents qui devenaient plus certains à mesure que leur composition s'éloignait de la période des légendes initiales. Le talent de l'auteur, sa forme littéraire incomparable, en même temps que la profondeur de ses vues, ne cessaient de s'accroître.

Son âge mûr construisit ainsi jusqu'au bout le monument rêvé par sa jeunesse.

V

Renan avait accompli son œuvre; il était parvenu à une réputation universelle et à une sympathie partagée par les esprits indépendants. Sa figure avait changé, ainsi que ses façons d'agir et même de philosopher. Sa curiosité était toujours en éveil et sa sincérité inflexible. Mais le nombre des vérités dont nous sommes certains diminue avec les années. Renan vieillissant glissait de plus en plus sur la pente d'un scepticisme apparent, sympathique pour tout sentiment naturel, pour toute pensée de bonne foi.

La sévérité de sa vie privée lui donnait le droit d'être indulgent pour autrui, pourvu qu'il y retrouvât le souci de l'art et de l'idéal. Il souriait avec une bienveillante ironie aux jeux des enfants et aux dires des hommes. Ses dernières publications : *Caliban, l'Eau de Jouvence, le Prêtre de Némi, l'Abbesse de Jouarre,* le font apparaître sous un nouvel aspect.

Les systèmes auxquels il consentait autrefois à s'associer dans une certaine mesure ne sont plus à ses yeux que les aspects fuyants d'une vérité incarnée dans les personnages symboliques de ses romans. La beauté vaut pour lui la vertu.

Mais il a quelque désenchantement de la politique. C'est sur ce point que nous nous séparions parfois, parce que je croyais davantage au triomphe, ou plutôt à la prépondérance finale de la liberté, de la justice et

de la raison : « Sans doute les flots de la démocratie, lui disais-je, sont mobiles comme la mer; mais n'importe ! ayons la foi. Ces flots nous porteront; ils porteront le vaisseau de la raison et de la démocratie, construit, avec tant de souffrances et souvent d'amertumes, par nous et par nos prédécesseurs, et dont la solidité a déjà été éprouvée par tant de tempêtes. Confions-nous à l'onde agitée et à notre propre énergie; fions-nous aux nobles instincts de la nature humaine. Non seulement le dévouement au bien, au vrai, au beau trouve en lui-même sa propre récompense, mais soyons convaincus qu'un jour il dominera le monde. »

Ainsi, nous finissions toujours par confondre, comme aux jours de notre jeunesse, nos pensées, nos désirs, nos espérances et notre amour invariable de la France, du peuple et de l'humanité !

M. Anatole France, *membre de l'Académie française, a parlé ensuite :*

DISCOURS DE M. ANATOLE FRANCE

Mesdames et messieurs,

Je sens vivement l'honneur qui m'est échu de porter à la mémoire d'Ernest Renan l'hommage des « Bleus de Bretagne » et de parler dans ces fêtes de l'intelligence, après l'homme illustre que vous venez d'applaudir. Berthelot, Renan. J'unis vos deux noms pour les honorer l'un par l'autre. Hommes admirables qui, situés sur les deux extrémités des sciences, en avez élargi les frontières. Tandis que Renan, avec une perspicacité sans égale et un rare courage intellectuel, appliquait au langage et aux religions la critique historique, vous Berthelot, par des expériences innombrables, toujours délicates et souvent périlleuses, vous établissiez l'unité des lois qui régissent la matière, et vous rameniez les énergies chimiques aux conditions de la mécanique rationnelle. Ainsi tous deux, portant la lumière dans des régions inconnues, vous avez gagné à la raison humaine, sur les larves et les fantômes, un immense territoire.

Cette réflexion, messieurs, m'a mis au cœur de mon sujet.

Renan avait l'esprit fait pour sentir très vite la difficulté de croire. Tout jeune, au séminaire, il esquissa

dans son esprit une philosophie des sciences. Il n'avait pas entendu parler de Lamarck, ni de Geoffroy Saint-Hilaire. Darwin n'avait pas encore publié son livre sur l'*Origine des espèces*. Écartant, comme enfantine et fabuleuse, l'idée de la création telle qu'elle est exposée dans les vieilles cosmogonies, sans initiateur et sans guide, il conçut une théorie du transformisme universel, une doctrine de la perpétuelle évolution des êtres et des métamorphoses de la nature. Ses croyances fondamentales étaient dès lors établies. En réalité, Renan, dans le cours de sa vie, changea peu. Ceux qui le croyaient flottant et mobile n'avaient pas pris la peine d'observer son monde de pensées. Il ressemblait à sa terre natale ; les nuées y couraient dans un ciel agité, mais le sol en était de granit et des chênes y plongeaient leurs racines. A vingt-six ans, après cette révolution de février, source pour lui de grandes espérances, de grandes illusions, il déposa toute sa philosophie dans ce livre de *l'Avenir de la science*, que plus tard il appelait son vieux Pourâna, entendant par là que c'était le recueil de ses jeunes et chères croyances, les premières incarnations de ses dieux bons. A cela près que le livre est un peu plus optimiste que de raison et n'a pas cette douceur, ce moelleux de la maturité, on y trouve Renan tout entier, Renan dévoué à la science, attendant le règne de la science et le salut du monde par la science.

Ses premières contributions à la linguistique et à la critique furent un *Essai sur l'origine du langage*, une étude sur Averroès et la philosophie arabe au moyen âge, et cette *Histoire générale des langues sémitiques*, dont l'esquisse date de 1847. Messieurs, je n'étalerai pas devant vous les titres des nombreux ouvrages de

Renan comme les enseignes et les tablettes d'un cortège triomphal. Si je rappelle ses œuvres de jeunesse, c'est pour montrer qu'à vingt-cinq ans, il est en pleine possession de sa méthode et de sa philosophie. L'histoire est pour lui la science unique des choses mouvantes ; et toutes les choses, à ses yeux, se meuvent et se transforment. « Les langues, dit-il, étant le produit immédiat de la conscience humaine et se modifiant sans cesse avec elle, la vraie théorie des langues n'est, en un sens, que leur histoire», et il dit ailleurs : « La science des littératures et des philosophies, c'est l'histoire des littératures et des philosophies ; la science de l'esprit humain, c'est l'histoire de l'esprit humain. » Dès ces débuts, il est détaché de tout dogmatisme scientifique. Pour lui toute la science est la science critique.

Vous savez, messieurs, comment ces études de linguistique et d'histoire l'amenèrent à chercher les Origines du Christianisme. Il entreprit cette grande tâche avec la sérénité du savant, il se disait : « Les religions sont des faits, elles doivent être discutées comme des faits, et soumises aux lois de la critique historique. » Toutes les qualités nécessaires pour écrire l'histoire religieuse, il les réunissait : une science vaste et profonde, une philosophie bienveillante, le culte de la vérité, cette connaissance des hommes que le savoir ne donne guère, et qui avait chez lui la sûreté d'un instinct, le respect des illusions consolantes, une disposition naturelle à comprendre, à aimer les erreurs et les faiblesses des simples.

De plus, il avait gardé de sa première éducation une très haute idée de la valeur morale du christia-

nisme. La disposition favorable de son esprit paraît dès l'examen des sources. Avec quelles précautions il manie ces documents fragiles et comme on voit qu'il veut en sauver pour l'histoire autant et plus même qu'il n'est possible !

Dans ces textes où Strauss ne voyait que des mythes, Renan avec autant de bon vouloir que de sincérité, s'efforça de déchiffrer une histoire vraie. Il fit mieux : il en tira des récits animés et des tableaux d'une fraîcheur délicieuse. Il traça du Nazaréen une image charmante et fit flotter autour d'elle le parfum qui lui restait d'une croyance desséchée. Tout le ravissait dans l'idylle galiléenne, même l'esprit communiste, qu'ailleurs il goûtait peu. Il sut peindre avec suavité les saintes femmes, les bateliers, les publicains, les pauvres gens qui suivaient le maître. Il eut des trésors de tendresse pour les premiers hommes apostoliques.

La critique voltairienne faisait une grande part à la fraude dans la fondation des religions. Les philosophes du dix-huitième siècle, trop disposés à croire que l'homme est partout et toujours le même, se figuraient volontiers les apôtres comme des capucins fripons. La critique renanienne, habile à saisir les états obscurs de la conscience, ramène volontiers la fraude aux illusions d'un cerveau malade et pieux. Renan, qui avait voyagé en Syrie, concevait que ces Juifs enthousiastes et tendres eussent vécu dans un mirage perpétuel. Sans doute, la thaumaturgie, la glossolalie, tout le merveilleux de la primitive Église, qui paraissait si ridicule à un lettré comme Lucien, ne lui plaisait guère. Il ne s'y arrête qu'autant que sa probité d'historien l'y oblige et n'en tient pas de compte dans ses jugements sur les

hommes, dans ses considérations générales sur les mœurs.

Messieurs, il y a peu de temps, j'ai eu le rare plaisir de causer avec un prince oriental d'une belle intelligence, qui a vécu sa jeunesse dans une contrée où la puissance créatrice de l'esprit religieux n'est pas épuisée, et qui produit encore des prophètes, des apôtres et des martyrs.

Il me demandait avec une surprise à peine feinte et un orgueil asiatique, comment il se faisait que l'Occident n'eût point de prophètes, lorsque d'Orient il s'en levait sans cesse des milliers.

— Aujourd'hui comme autrefois, me disait-il, par tout l'Islam, on trouve des prophètes, au bazar, dans la boutique du barbier, au coin de la rue où hurlent les chiens errants. Et les Européens n'en découvrent pas un seul, alors qu'ils en auraient le plus besoin. Voyez les Français, par exemple. Quel avantage il y aurait pour eux à ce que M. Combes fût prophète !

Nous parlâmes des dieux morts et des dieux vivants. J'écoutai avec une attention singulière cet oriental qui sait comment se font les religions, qui en a vu faire, qui peut-être en a fait une. Il ne me confia pas sans doute toute sa pensée, mais j'appris de lui qu'il faut trois choses pour faire une religion. D'abord une idée générale d'une extrême simplicité, une idée sociale. En second lieu, une liturgie ancienne, depuis longtemps en usage, dans laquelle on introduit cette idée. Car il est à noter qu'un culte naissant emprunte toujours son mobilier sacré au culte régnant et que les nouvelles religions ne sont guère que des hérésies. Troisiè-

mement (et j'obtins cet aveu sans trop de difficultés), il y faut un tour de main, il y faut cet art des prestiges qu'on appelle dans notre vieille Europe la physique amusante. Et je ne sais, après avoir entendu ce prince intelligent et religieux, si parfois la nouvelle école n'a pas noyé trop complaisamment le miracle dans le demi-jour de la pathologie nerveuse, s'il ne faut pas admettre de temps en temps l'hypothèse de la fraude consciente, s'il n'y aurait pas lieu, enfin, sur ce point, comme sur plusieurs autres, de concilier Voltaire et Renan.

La *Vie de Jésus* parut le 24 juin 1863. Elle déchaîna sur la tête de son auteur une effroyable tempête d'invectives et d'injures. Toute l'Église tonna. Il avait prévu l'orage ; il n'avait cherché ni à l'attirer ni à le détourner. Il se faisait une obligation de dire tout ce qu'il croyait être la vérité. Sa maxime invariable était « qu'il n'est pas permis au savant de s'occuper des conséquences qui peuvent sortir de ses recherches ».

Fière revendication des droits de la science, juste sentiment du devoir intellectuel ! Combien nous en avons vu de philosophes et de savants, faute de suivre cette règle, devenir complices de l'erreur et du mensonge, du préjugé barbare, trahir la vérité ! « Je voudrais parler, disait l'un, mais je ne puis, ce serait ébranler les fondements des sociétés humaines et creuser un abîme. » Et l'autre déclarait avec l'énergie de la faiblesse que, connût-il le secret de l'univers, il n'en révélerait rien de peur d'inquiéter dans sa conscience un berger sur la montagne, un matelot sur la mer. Nous

avons vu mieux encore, nous avons vu des hommes graves, affranchis de toutes croyances, des athées, professer un sombre catholicisme pour le salut de nos institutions.

Renan, sans entendre les menaces des superbes et les plaintes des humbles, accomplit sa tâche. Dans un des plus beaux et des plus grands livres qu'on ait jamais écrits, monument de la probité la plus sévère et du plus vaste génie, il mit au jour de l'histoire les origines obscures du christianisme. Il fit voir la première Église de Jésus persécutée par l'orthodoxie de Jérusalem ; les missions de saint Paul, qui n'eurent d'effet que sur quelques petites associations juives établies dans le monde hellénique ; l'entrée inaperçue du christianisme à Rome, où il eut bientôt la fortune incomparable de souffrir par Néron, de trouver en Néron l'ennemi de Jésus, l'antéchrist, de paraître d'un coup et pour les siècles le bien opposé au mal ; puis la destruction de Jérusalem qui périt en donnant à l'univers un Dieu qu'elle reniait et qui, par sa mort, délivra l'Église d'une mère ennemie. Il montra ensuite la seconde génération chrétienne fixant la légende et substituant à la communauté primitive la hiérarchie sacerdotale. Il conduisit son histoire jusqu'aux temps où l'Église eut ses livres sacrés, le germe de ses dogmes, les premières formes de sa liturgie, et il la termina à la mort de Marc-Aurèle, qui fut la mort du monde antique.

Ce livre nous découvre dans l'humilité même du christianisme, la cause de son triomphe. Rome étend sa puissance bienfaisante sur tout le monde connu. Plus grande dans la paix que dans la guerre, elle administre les provinces avec une souveraine sagesse. Elle

maintient la sûreté des mers et des routes, la tranquillité des campagnes, la police des villes. Elle élève partout des aqueducs, des thermes, des théâtres. Elle respecte, sur toute l'étendue de l'empire, les coutumes des peuples et leurs religions. Douée d'un admirable esprit politique, elle identifie les dieux des Grecs et des Barbares avec ses propres dieux. Elle vénère dans les cités grecques les images et les symboles de la liberté. Les peuples reconnaissants élèvent des temples à Rome tutélaire. Mais des millions d'esclaves et de misérables échappent à ses bienfaits. Elle ne les connaît pas. Victorieuse et pacificatrice, fière de ses orateurs et de ses légions, elle dédaigne les artisans et toutes ces petites gens qui s'occupent de produire ou de transporter les choses nécessaires à la vie. Elle méprise le travail manuel et considère tout trafic comme indigne d'un citoyen. Elle se fait servir par des armées d'esclaves, auxquels, dans sa cruelle prudence, elle n'enseigne que la terreur des supplices. Elle voit sans crainte la misère orientale ronger comme une lèpre les berges du Tibre. Là, les Juifs issus des prisonniers de Pompée et une foule sans cesse accrue de Syriens, de Chaldéens, d'Égyptiens vivent des métiers les plus vils, déchargent les chalands, échangent des allumettes contre des verres cassés, vendent des loques et des rogatons ; leurs femmes vont dire la bonne aventure dans les maisons des riches ; leurs enfants mendient pieds nus dans les bosquets d'Égérie.

Rome châtie avec une sévérité impitoyable et distraite leurs émeutes et leurs turbulences. Sa police apaise à coups de bâton leurs querelles au sujet d'un certain Christus, puis cette Rome, providence de l'univers, les

laisse dédaigneusement croupir dans la misère et l'infamie. Elle n'essaie pas d'adoucir leurs maux ; elle ne fait rien pour les gagner à elle. Elle ne leur apprend rien de romain ; elle n'apprend d'eux rien d'humain. Elle ignore leur humble pensée, leur foi, leurs espérances. Ils sont la lie de l'humanité, le rebut des peuples, ces Juifs du Janicule. Dans leur abjection et leur dénuement, ils n'ont que leurs rêves. Ce sont leurs rêves qui changeront le monde. De l'infâme Suburre, des ergastules, des carrières, des prisons, va sortir l'Église que Constantin fera asseoir dans la pourpre, qui arrachera de la curie la statue de la Victoire et qui, debout sur les ruines de Rome, disputera l'empire aux césars germains et se fera baiser les pieds par les rois et les empereurs.

Toutes les puissances de la terre grandissent dans l'opprobre. Que les dominateurs du peuple regardent à leurs pieds, qu'ils cherchent parmi les peuples qu'ils oppriment et les doctrines qu'ils méprisent : c'est de là que sortira la force qui doit les abattre.

Le christianisme triomphe. Mais il triomphe aux conditions imposées par la vie à tous les partis politiques et religieux. Tous quels qu'ils soient, ils se transforment si complètement dans la lutte, qu'après la victoire, il ne leur reste d'eux-mêmes que leur nom et quelques symboles de leur pensée perdue.

Paul a édifié ses Églises de Corinthe et d'Éphèse. Ce fut en annonçant la fin du monde, la conflagration immédiate de l'univers, en enseignant le renoncement à la famille, à l'État, à la société, à la terre, qu'il fonda pour vingt siècles des dogmes, des mœurs, une société, plus contraires peut-être à son esprit ardent de vision-

naire et de pauvre que les mystères et les cultes orientaux dont il détournait avec horreur sa petite troupe de saintes femmes et de Juifs ignorants.

Mais je me garderai de développer devant cette statue des considérations sur le christianisme. Il ne faut pas apporter des chouettes à Athènes. Quand il eut achevé cette grande œuvre, composé ces sept volumes des *Origines,* Renan, déjà vieux et atteint des troubles qui lui annonçaient sa fin, se donna une autre tâche assez vaste pour remplir une existence entière, mais à laquelle il était préparé par les études et les réflexions de toute sa vie. Il entreprit d'écrire l'histoire du peuple d'Israël et de relier ainsi les développements du christianisme à ceux du judaïsme. La destinée historique et religieuse d'Israël, quel sujet pour ce grand observateur des transformations des peuples et des métamorphoses des idées !

Israël conçoit d'abord les Eloïm, images monotones du désert; son âme, aride comme le sable, ne parvient pas à se figurer chacun de ces génies sous une forme distincte. Son impuissance à réprésenter la diversité de la nature par la diversité des symboles le conduit à se faire un dieu unique et assure ainsi son originalité religieuse au milieu des peuples d'une imagination plus savante et d'une pensée plus philosophique. Iahvé, le dieu d'Israël, mena longtemps la vie de la grande tente. Il était nomade et patriarcal. Il aimait les troupeaux. Il avait l'esprit pacifique. Plus tard, quand son peuple chercha une terre pour s'y établir, il changea de caractère. Le patriotisme le rendit sanguinaire et féroce. Il se prit de querelle avec les dieux des

nations étrangères, Moloch, Khamos, qui lui ressemblaient à s'y méprendre et qui étaient aussi méchants que lui. Il ne se plaisait que dans les massacres et les exterminations. Il avait à chaque instant des caprices odieux. Un jour, en voyage, son coffre de dieu nomade, son arche manqua de tomber. Un homme serviable y porte la main. Iahvé, furieux, le tue. Enfin c'était, comme dit Renan, « une abominable créature ». Mais voici venir les prophètes d'Israël qui, de ce dieu cruel et stupide, feront un dieu juste. Dans les deux derniers siècles de la royauté juive, et durant la captivité de Babylone, Israël crie, par la bouche de ses prophètes, sa soif de justice. Il soupire : « que l'équité jaillisse comme l'eau des fontaines et la justice comme un fleuve intarissable ! » Tandis que Rome achève la conquête du monde, les Juifs élèvent d'une ardente haleine leur plainte en faveur de l'opprimé, appellent le Messie qui fera régner la paix sur la terre, promettent aux doux un royaume en ce monde, annoncent aux pauvres qu'ils verront Dieu. Iahvé est devenu le défenseur des faibles, le vengeur de l'innocence persécutée, et Jésus va naître.

Ces pages où Renan montre les prophètes construisant pièce à pièce le dieu qui va conquérir le monde sont parmi les plus belles qu'il ait écrites. Il termina le cinquième et dernier volume de l'*Histoire d'Israël* le 24 octobre 1891. Son œuvre s'achevait avec sa vie. Il exprima le contentement de la tâche accomplie dans des termes que je veux rapporter parce qu'on y voit que ni l'âge ni la maladie n'avaient altéré en lui ce sentiment exact du devoir que je vous ai montré comme le principe et le fondement de sa vie.

« Si je venais à mourir demain, l'ouvrage, avec l'aide d'un bon correcteur, pourrait paraître. L'arche du pont qui me restait à jeter entre le judaïsme et le christianisme est établie. Dans la *Vie de Jésus,* j'ai essayé de montrer la majestueuse croissance de l'arbre galiléen depuis le col de ses racines, jusqu'à son sommet où chantent les oiseaux du ciel. Dans le volume que j'ai fini l'été dernier, je pense avoir réussi à faire connaître le sous-sol où poussèrent les racines de Jésus. Ainsi mon principal devoir est accompli. A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le travail sur les rabbins touche aussi à son terme, et le *Corpus inscriptionum semiticarum* est en excellentes mains. Tout cela me cause une grande satisfaction intérieure, et voilà ce qui me fait croire qu'après avoir ainsi payé toutes mes dettes, je pourrais bien m'amuser un peu. »

Quel dévouement dans cette grande âme ! Quel bon ordre dans cette admirable vie ! Son *Histoire d'Israël* est terminée, sa contribution à l'histoire littéraire de la France est fournie, le *Corpus* est en bonnes mains, Renan meurt en souriant.

Le *Corpus* était l'objet de sa plus vive sollicitude. Déjà vieux, il disait à sa fille : « Je voudrais avoir deux tables, l'une pour mes travaux historiques, l'autre pour le *Corpus.* » J'ignore si ce vœu fut comblé. Mais on sait à l'Académie des inscriptions que Renan suivait assidûment les séances consacrées à ce grand recueil épigraphique dont il avait eu l'initiative. Notre ami Armand Dayot rapporte que l'auteur des *Origines du Christianisme* et de tant de beaux livres, disait parfois :

« De tout ce que j'ai fait, c'est le *Corpus* que j'aime le mieux. »

« Je pourrais bien m'amuser un peu », écrivait-il dans la joie de sa tâche accomplie. Les amusements du beau soir de sa vie, ce furent ces livres profonds et charmants, ces dialogues, ces discours familiers, ces drames philosophiques, dans lesquels il exprimait avec grâce de fortes pensées ; il confiait à ses amis inconnus les craintes, les espérances, les doutes qui l'agitaient, exposait sa philosophie et confessait sa foi. En 1891, comme en 1848, il croyait fermement que l'avenir était à la science et à la raison.

Sa philosophie morale était celle du parfait savant. Il considérait que le plus noble emploi qu'on pût faire d'une vie humaine était de pénétrer les secrets de l'univers. Comme le mystique aspire à s'abîmer en Dieu, il aspirait à s'abîmer dans la science. L'humanité lui était précieuse parce qu'elle produit la science. Il tenait absolument à la moralité parce que des races honnêtes peuvent seules être des races scientifiques. Sa politique procédait de sa morale. Pour lui, le gouvernement le plus favorable aux intérêts de la science était le meilleur. Mais là commençait la difficulté, et comme il était très honnête, la politique l'embarrassait beaucoup. C'est une science incertaine, qui n'a pas fait de progrès depuis Aristote. Renan a exposé ses doutes et ses contradictions à ce sujet dans deux drames philosophiques : *Caliban* et *l'Eau de Jouvence*.

Le gouvernement qui lui plaît le mieux n'est pas, à vrai dire, une démocratie. C'est un gouvernement aristocratique d'un caractère très particulier, puisque le

prince y prend un savant pour premier ministre et qu'il est lui-même un savant. Ce prince se nomme Prospéro, et Renan après Shakespeare le tient pour habile et vertueux. Au contraire, Renan comme Shakespeare se défie de Caliban. Caliban, fils de Sycorax, a les oreilles pointues et un crâne de gorille. Il est informe et velu. C'est le peuple ignorant. Renan voulait que Caliban attendît pour s'emparer du gouvernement, que ses oreilles s'accourcissent et que son cerveau s'enrichît de circonvolutions nouvelles. Mais Caliban n'attendit pas. Il renversa Prospéro dont il prit la place. Renan s'en consola et il ne souhaita pas que Prospéro fût restauré.

— « J'aime Prospéro, dit-il, mais je n'aime guère les gens qui le rétabliraient sur son trône. Caliban, au fond, nous rend plus de services que ne le ferait Prospéro restauré par les jésuites et les zouaves pontificaux. Loin d'être une renaissance, le gouvernement de Prospéro, dans les circonstances actuelles, serait un écrasement. »

Et il conclut :

— « Gardons Caliban. »

Plutôt que de sacrifier la science à la démocratie, Renan eût sacrifié la démocratie à la science. Mais dès qu'il s'aperçut que la science avait moins à perdre avec Caliban qu'avec Prospéro, il préféra Caliban.

Ces drames, dans lesquels il montre en souriant les difficultés de la politique, sont des chefs-d'œuvre de grâce, d'ironie et de finesse.

On ne trouve jamais d'expressions assez simples pour louer l'art de Renan, qui est la simplicité parfaite.

Il se défiait de l'éloquence et avait la rhétorique en aversion. Son discours fluide est moins dans la manière des Latins que dans celle des Grecs, qui est inimitable. Comme les Grecs il évita toujours l'emphase et la déclamation. Il a mis de l'art dans tout, puisque dans tout il a mis de l'ordre, et qu'il a toujours approprié la manière d'écrire au sujet, et toujours subordonné le détail à l'ensemble.

Mais où son art se montre avec le plus de charme, facile à tous et précieux aux connaisseurs, c'est dans ces *Souvenirs d'enfance,* qui sont dans son œuvre comme la fleur d'or sur les rochers de sa Bretagne.

De tous ses livres, c'est le plus aimable parce que c'est celui où il a mis le plus de lui-même. On l'y voit tel qu'il était, très grand et très bon. Je célébrerais mal sa mémoire si je n'appelais pas autour de ce monument les âmes qu'il aima : Henriette, si haute et si pure (j'emprunte au frère les louanges de la sœur), Henriette qui, lorsqu'il avait vingt ans, lui tendit la main pour franchir un pas difficile et qui, dans les nuits de Ghazir, renouvelait avec lui, d'une pensée plus forte, les entretiens d'Augustin et de Monique sur le rivage d'Ostie ; la compagne de sa vie, Cornélie Scheffer, belle, simple, de l'esprit le plus vif, nourrie de vertus aimables et fortes ; son fils, Ary, qui vécut peu de temps, penché sur la mort dans une langueur qui se répandit en charme et en grâce sur sa peinture et sa poésie. Auprès de ces ombres chères, j'appellerai celle qui reçut de lui le nom de Noëmi, comme un souvenir touchant et comme un heureux présage, la femme accomplie qui charme et pénètre de respect tous ceux qu'elle reçoit à cette table de famille, couronnée d'enfants, où l'image

de Renan flotte encore, comme celle du maître à la table des pèlerins d'Emmaüs.

J'appellerai les professeurs et les élèves de ce Collège de France, qui fut la demeure de son intelligence et la maison de sa pensée. J'appellerai ses amis, ses disciples, et tous ceux qui l'ont connu. Ils témoigneront tous de sa bonté, de sa tendresse, de sa douceur et de son courage.

Renan se fit toujours du devoir une idée précise et rigoureuse. Pour satisfaire à ses obligations de linguiste, d'épigraphiste, d'exégète, d'archéologue, je ne dirai pas qu'il se priva de tout plaisir. Si nous en croyons d'excellents philosophes, c'eût été commettre le plus gros des péchés. Mais il mit tout son plaisir dans l'accomplissement de ses devoirs, et prit aux moindres un intérêt fidèle. Il se garda même des amusements de l'esprit et des joies de l'art qui ne s'accordaient pas avec la régularité professionnelle.

Que cette entente des obligations, cette ponctualité se soit trouvée dans un si vaste esprit, il ne faut pas s'en étonner. De sa nature, le génie est plus ponctuel, plus exact, que la médiocrité. Et ce n'est pas certes une intelligence générale de la nature qui peut affaiblir en nous le sentiment du relatif et du nécessaire.

Renan était vertueux de la façon la plus rare : il l'était par grâce. Il avait des vertus fortes et des vertus charmantes. Il était bienveillant et serviable. Il mettait tout son soin à ne désobliger personne. Il s'efforçait de se faire pardonner sa supériorité à force de simplicité, de déférence pour autrui, et, pour y mieux réussir, il prenait volontiers les dehors d'un homme ordinaire. Dans

des souffrances longues et parfois cruelles, il gardait sa douceur, et sa joie restait abondante : il la composait de la joie des autres. Il gardait du bien qu'on lui voulait une mémoire toujours fraîche, et le mal qu'on lui faisait, il l'ignorait toujours. On pourrait lui appliquer ce vers de Sophocle : « Je naquis pour partager l'amour et non la haine. »

Voilà l'homme sur lequel l'Église a, pendant un demi-siècle, versé l'injure et l'outrage. Il les souffrit avec une tranquillité souriante. Il disait dans une de ses préfaces de la *Vie de Jésus :*

« J'écris pour proposer mes idées à ceux qui cherchent la vérité. Quant aux personnes qui ont besoin, dans l'intérêt de leurs croyances, que je sois un ignorant, un esprit faux, ou un homme de mauvaise foi, je n'ai pas la prétention de modifier leur avis. Si cette opinion est nécessaire au repos de quelques personnes pieuses, je me ferai un véritable scrupule de les désabuser. »

Il s'attendait à ce que sa mort fût contée dans des légendes pieuses avec une grande abondance de détails horribles, comme l'Église a fait pour les derniers moments d'Arius et de Voltaire. « Mon Dieu, que je serai noir ! » s'écriait-il avec un effroi plein de bonhomie.

Il ne se trompait pas. Vous avez vu ce matin encore les éternels ennemis de la science et de la raison, obstinés à le noircir. Ce serait trahir sa mémoire que d'opposer pour la défendre l'injure à l'injure. Nous n'attaquerons pas l'Église. Bien mieux ; nous ne voulons pas la juger aussi sévèrement qu'elle se juge elle-

même quand elle se proclame immuable. Nous voulons croire qu'elle s'adoucit avec l'âge. Ne l'écoutons pas, elle est plus accommodante qu'elle ne dit, elle est plus humaine qu'elle ne voudrait le faire croire. De ses vieilles habitudes, il lui reste, il est vrai, la manie importune de fulminer sans cesse, mais songez que c'est un progrès moral et qu'elle faisait bien pis autrefois. On peut, sans trop d'inconvénient, lui laisser la liberté de ses anathèmes et de ses excommunications.

Que les foudres éclatent, mais qu'elles soient spirituelles ! Et que l'État n'en fasse plus les frais.

Messieurs,

Le sculpteur dont l'œuvre vient d'être dévoilée devant vous n'a pas sans raison représenté Pallas Athênê au côté de Renan. Homère nous l'apprend : Athênê a coutume de descendre du vaste ciel pour s'entretenir avec les hommes qui lui sont chers. Elle visita plusieurs fois cet Ulysse, qui avait beaucoup enduré et qu'elle aimait parce qu'il était subtil. Mais le héros ne savait pas tout de suite que ce fût elle et manquait de confiance. Un jour, sur le rivage d'Ithaque, elle le lui reprocha doucement :

— N'as-tu donc point reconnu Pallas Athênê qui t'assiste dans tes travaux et te protège ?

Et le héros fit cette réponse, à laquelle nous trouvons plus de sens que le fils de Laërte n'en a mis.

— Il est difficile à un homme de te reconnaître, même au plus sage.

Comme autrefois sur le rivage de la mer bleue qui vit naître la science et la beauté, maintenant au bord

du sombre océan dont la voix berça les rêves d'une race patiente, Pallas Athênê converse avec un ami terrestre. Elle dit :

— « Je suis la Sagesse. Il est difficile aux hommes les meilleurs de me reconnaître dès l'abord, à cause de mes voiles et des nuées qui m'enveloppent, et parce que, semblable au ciel, je suis orageuse et sereine. Mais toi, mon doux Celte, tu m'as toujours cherchée, et chaque fois que tu m'as rencontrée, tu as mis tout ton esprit et tout ton cœur à me reconnaître. Tout ce que tu as écrit de moi, poète, est véritable. Le génie grec me fit descendre sur la terre, et je la quittai quand il expira. Les Barbares qui envahirent le monde, ordonné par mes lois, ignoraient la mesure et l'harmonie. La beauté leur faisait peur et leur semblait un mal. En voyant que j'étais belle, ils ne crurent pas que j'étais la Sagesse. Ils me chassèrent. Lorsque, dissipant une nuit de dix siècles, se leva l'aurore de la Renaissance, je suis descendue sur la terre. J'ai visité les humanistes et les philosophes dans leur cellule, où ils gardaient précieusement quelques livres au fond d'un coffre, les peintres et les sculpteurs dans leurs ateliers, qui n'étaient que de pauvres boutiques d'artisans. Quelques-uns se firent brûler vifs plutôt que de me désavouer. D'autres, à l'exemple d'Érasme, échappaient par l'ironie à leurs stupides adversaires. L'un d'eux, qui était moine, riait parfois d'un rire si gros en contant des histoires de géants, que mes oreilles s'en seraient offensées, si je n'avais pas su que parfois la folie est sagesse. Peu à peu, mes fidèles grandirent en force et en nombre. Les Français, les premiers, m'éle-

vèrent des autels. Et tout un siècle de leur histoire m'est dédié.

« Depuis lors, depuis que la pensée, dans ses hautes régions, est libre, je reçois sans cesse l'hommage des savants, des artistes et des philosophes. Mais c'est par toi, peut-être, que me fut voué le culte le plus austère et le plus tendre ; c'est de toi que j'ai reçu les plus pures et les plus ferventes prières. Sur ma sainte Acropole, devant mon Parthénon dévasté, tu m'as saluée dans le plus beau langage qu'on ait parlé en ce monde, depuis les jours où mes abeilles déposaient leur miel sur les lèvres de Sophocle et de Platon.

« Les immortels doivent plus qu'on ne croit à leurs adorateurs. Ils leur doivent la vie. C'est un mystère auquel tu fus initié. Les dieux reçoivent leur aliment des hommes. Ils se nourrissent de la vapeur qui monte du sang des victimes. Tu sais qu'il faut entendre par là que leur substance se compose de toutes les pensées et de tous les sentiments des hommes. Les offrandes des hommes bons nourrissent les dieux bons. Les noirs sacrifices de l'ignorance et de la haine engraissent les dieux féroces. Tu l'as dit : les dieux ne sont pas plus immortels que les hommes. Il y en a qui vivent deux mille ans, courte durée si on la compare à celle de la terre, ou seulement à celle de l'humanité, moment imperceptible de la vie des mondes. En deux mille ans, les soleils ardemment lancés dans l'espace n'ont pas seulement eu l'air de bouger.

« Moi, Pallas Athênê, la déesse aux yeux clairs, je te dois de vivre encore. Mais c'était peu de prolonger ma vie : je plains les dieux qui traînent dans les fades vapeurs d'un reste d'encens leur pâle et morne déclin.

Tu m'as rendue plus belle que je n'étais et plus grande. Tu m'as nourrie de ta force et de ta doctrine, et par toi, par ceux qui te ressemblent, mon esprit s'est élargi jusqu'à pouvoir contenir l'univers de Képler et de Newton.

« Je suis née intelligente chez les Grecs heureux. Déjà, dans ma jeunesse, j'avais pénétré bien des lois de la vie, que le Dieu nouveau, qui m'a chassée, ne soupçonna jamais. Mais le monde alors était petit. Le soleil n'était pas plus grand que le Péloponèse et le ciel ne dépassait pas la pointe de ma lance. Je ne savais pas plus de géométrie qu'Euclide, ni plus de médecine qu'Hippocrate, ni plus d'astronomie qu'Aristarque de Samos.

« O savants modernes, vous m'avez fait voir au delà du neigeux Olympe l'infini des univers, et dans chacune des poussières que foulait ma sandale, l'infini des atomes, astres eux-mêmes soumis aux lois qui régissent les astres. Mes regards n'embrassaient que l'Attique et ses montagnes violettes où croît l'olivier. Je ne connaissais de Barbares que les Scythes. Les navires phéniciens mouillés au Pirée renfermaient pour moi tout le commerce du monde. J'étais législatrice. Du haut de ma roche sacrée, je gouvernais quelques milliers d'hommes libres, habiles à la parole. Sur les tables des lois, on sculptait mon image dans une attitude simple et pensive, d'une telle beauté, que les hommes d'aujourd'hui ne peuvent la voir sans en être émus. O Renan, j'ai mérité les noms que tu m'as donnés de Salutaire, Pacifique, Protectrice du travail, Archégète, Démocratie et Victoire. Mais qu'est-ce que la cité antique auprès des grands peuples modernes? O sages, vous m'avez décou-

vert un horizon plus vaste que l'empire romain. Sur un sol trépidant du souffle de la vapeur et des chocs de l'électricité, les nations immenses, naguère ennemies, rivales, encore prises toutes à la fois, irritées et en armes, dans le réseau d'acier dont la science et l'industrie ont enveloppé le globe, cités, peuples, races, un milliard six cents millions d'hommes travaillent les uns pour les autres et les uns contre les autres, s'ignorant ou se haïssant dans les liens qui déjà les unissent.

« Comment se réglera ce conflit de toutes les énergies et de toutes les passions ? Qui vaincra ? La haine ou l'amour, l'ignorance ou la science, la guerre ou la paix, la barbarie ou la civilisation, la force de ceux que tu as appelés « les rois issus d'un sang lourd », ou la puissance de la démocratie ? Ne le demande pas. L'avenir est caché même à ceux qui le font. Ne demande pas quelle sera la cité future. Mais sache que c'est moi qui la construirai. Car seule, je suis architecte et géomètre, et ce n'est pas en vain que les savants et les philosophes m'ont rappelée sur la terre.

« Pendant que les Titans ennemis des Dieux justes entassent les rochers et que les géants impies forgent leurs armes, je fonde la Ville sainte. A voir mes ouvriers creuser la terre et transporter les matériaux, parfois les sages eux-mêmes ont peine à discerner mes plans ingénieux. Dans les chantiers où l'on taillait, au lendemain de Salamine, les marbres de mes Propylées, il était difficile de découvrir parmi les blocs épars la pensée harmonieuse de Mnésiclès. C'était là pourtant qu'elle prenait sa forme et naissait à la lumière. L'avenir ne s'y trompera pas : on reconnaîtra mes œuvres à leur stabilité. Les édifices de l'ignorance et de l'erreur

s'écroulent misérablement. Tu l'as dit : Rien ne résiste, rien ne dure, que ce qui a été mesuré et calculé par moi, car je suis la prévoyance, l'ordre et la mesure, car je suis la pensée de tous les hommes qui pensent, la science de tous les hommes qui savent, ta science et ta pensée, ô Renan !

« Reçois de mes mains le rameau d'or que tes soins ont fait croître ; vis dans la gloire, vis dans les plus nobles cœurs et dans les plus fortes âmes des hommes, vis en moi, ô le meilleur de mes amis. Tu as obtenu l'immortalité à laquelle tu aspirais. Tout ce que tu as conçu de beau et de bien demeure et rien n'en sera perdu. Lentement, mais toujours, l'humanité réalise les rêves des sages. »

M. Psichari, *gendre d'Ernest Renan, a parlé au nom de la famille :*

Messieurs,

L'homme bon à la mémoire duquel vous rendez un hommage dont je viens vous remercier au nom de sa famille, aurait été ému dans les profondeurs de son cœur fidèle, de voir sa Bretagne aimée, accourir à ces fêtes, auxquelles la France républicaine, auxquelles le gouvernement de la France donnent aujourd'hui un éclat glorieux. Tréguier, dont l'ardeur a si bien défendu cette haute mémoire, les « Bleus » qui la font triompher avec poésie et courage, tant de communes bretonnes et, pour ne point les oublier, Louannec, où repose la petite Noémi des *Souvenirs d'enfance*, Perros-Guirec, où Renan, un mois avant de mourir, se promenait encore, trouvent une récompense supérieure dans l'amour même qu'a su leur inspirer une grande cause et une grande idée.

Sans doute, il est difficile de faire parler les morts. Quelques-uns ne s'en sont point privés toutefois ; ils y avaient peut-être intérêt. Ces personnes avisées ont peu connu Ernest Renan, l'homme sérieux, pour avoir pu supposer, escompter même de sa part, dans cette circonstance touchante et significative, le sourire indifférent, ironique, presque hostile du scepticisme. Ceux qui ont vécu près de sa pensée peuvent dire que Renan ne souriait pas de cette façon. Son sourire philosophique est le témoin de l'honnêteté délicate de son génie : soucieux de justice envers toutes les opinions humaines, leurs contradictions, qu'il essayait de comprendre, le portaient à l'indulgence. Cette indulgence intellectuelle et toute scientifique le soutint souvent ; il se vit, sans surprise, sous l'Empire, destitué de sa chaire au Collège de France. Mais, précisément parce qu'il connaissait les outrages à la liberté, il se serait réjoui de l'éclatante cérémonie trécorroise. Il y aurait salué, à cause

du caractère nouveau de ces fêtes, à cause de ce concours du peuple et des plus hautes autorités, c'est-à-dire de la République elle-même, un progrès immense accompli, — n'est-ce point au progrès qu'il voua sa science et sa conscience ? — et, détaché comme il l'était essentiellement de sa propre personne, il aurait senti l'hommage rendu, en ce jour, à l'esprit émancipateur, au sens intime de son œuvre.

Renan, poète et citoyen, ne dédaignait, sans rien demander jamais, aucune des récompenses de la Cité. La Cité s'honore en les décernant et s'affirme ; il savait que parfois ces récompenses sont la consécration d'une idée ; il savait aussi que les consécrations de ce genre ne s'obtiennent jamais sans une action inlassable de l'âme, il savait que la victoire ne va guère aux indifférents. Lui, sceptique ? Lui, dédaigneux de la lutte ? Comment le croire, lorsque sa vie fut une lutte perpétuelle ? Ne nous y trompons point : la forme aimable que prit chez lui la vérité n'excluait pas la capacité du sacrifice ; elle recouvrait une volonté de granit. Non, Renan ne souriait pas d'un devoir ; il lui souriait, et si l'on avait pu lui prédire ces fêtes, il aurait considéré comme un devoir joyeux d'y associer tout son cœur. Le devoir, simplement accepté, rempli simplement, sans nul souci des préjugés et des insultes, tel fut le mobile de sa vie, le fond de sa morale intransigeante. Le sentiment méditatif et gai du devoir nous donne peut-être aussi le secret de son style, ce style dont il s'étonnait qu'on vantât le charme, alors que lui, il écrivait parce qu'il tâchait avant tout d'avoir quelque chose à dire.

Magnum opus facio, et non possum descendere, se plaisait-il à nous répéter. Cher père ! Il ne descendra pas de son piédestal. Rendons honneur au statuaire. Renan eût aimé à se voir sous la protection de la déesse dont il comprit si bien le culte, de cette déesse étrange qui devait nous conduire à l'examen critique de tous les dieux. Cela n'empêche point Pallas Athênê de porter au front une chimère. La pensée dégagée des superstitions qui l'énervent, n'en atteint le rêve que plus sûrement. Qui mieux que Renan nous l'a prouvé ? La réalité, l'humaine et cosmique réalité donne à l'idéal son essor véritable. La poésie de

Renan a dû ses caresses les plus douces à cette réalité divine par elle-même.

Messieurs, j'éprouve à vous remercier, à me trouver au milieu de vous, une émotion particulière, après tant de deuils et d'épreuves qui nous ont frappés depuis sa mort. C'est d'un cœur attendri, comme un fils pieux et aussi, me sera-t-il permis d'ajouter, comme un tout petit arrière-neveu de la Glaucopide, que je viens aujourd'hui, sur la terre bretonne, dans l'évocation de l'Idée hellène, glorifier avec vous le génie qui sut fondre et unir le Rêve et la Raison.

Après les discours, mademoiselle Moreno a dit la Réponse de la déesse, *poésie de M. Anatole Le Braz.*

La musique des équipages de la flotte s'est fait entendre à la fin de la cérémonie.

Nous sommes heureux de joindre à ce cahier de commémoration l'étude suivante, que nous avons reçue de M. René Litalien, professeur au lycée de Brest; nos anciens abonnés, qui ont lu le vingtième cahier de la troisième série, Universités Populaires 1900-1901, départements, *se rappellent que la notice afférente à l'U. P. brestoise avait été rédigée par notre camarade, secrétaire de cette U. P.*

René Litalien

LA CRISE RELIGIEUSE DE RENAN

De 1842 à 1845, toute la vie de Renan se décide. Avant 1842, il est encore, chez les prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et même d'Issy, l'élève docile que les prêtres de Tréguier ont préparé à devenir prêtre. En 1845, il a cessé non seulement d'être clerc, mais d'être catholique; il sera un savant laïque, libre de tout lien avec toute Église. Cette crise dont le dénouement fut, pour un si loyal esprit, l'abandon à jamais des croyances et des rêves de son adolescence, la rupture avec les traditions et les souvenirs les plus vénérés, la naissance à une vie nouvelle et redoutable, ne fut connue jusqu'à la mort de Renan que par quelques chapitres des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Renan s'attache surtout à y faire connaître d'une façon précise l'enseignement théologique de Saint-Sulpice, à montrer comment l'examen critique de la Bible fait échec aux théories du surnaturel et de la révélation, comment l'examen critique des Évangiles fait échec à la théorie catholique des sacrements. Il y met en relief les raisons « d'ordre philologique et critique » qui l'ont guidé. Ni les dogmes, ni l'histoire de l'Église n'ont suffi à le détacher du catholicisme; dans cette lutte, c'est

l'hébraïsant, c'est le patient analyste des Écritures qui a vaincu le scolastique.

Les Lettres publiées depuis, et surtout les *Lettres intimes de Renan et de sa sœur Henriette,* permettent, en confirmant la vérité essentielle des *Souvenirs,* d'exposer, dans l'ordre où ils se sont succédé, les motifs assez complexes qui ont agi sur l'âme de Renan. Elles permettent de substituer au tableau un peu impersonnel des *Souvenirs,* qui pourrait presque s'intituler : « Pourquoi un critique moderne ne peut pas être catholique », une description plus particulière où l'on voit se révéler les tendances personnelles de Renan, et l'action dominante de sa sœur.

*
* *

Renan seul pouvait tracer le portrait de cette âme mélancolique et secrète, qu'apprécièrent quelques rares amis, et qui semble n'avoir vécu que des joies amères du sacrifice. La vie pauvre et difficile, la mort de son père, lui avaient donné « une précoce maturité ». Elle était déjà, à douze ans, quand naquit son frère, « une personne sérieuse, fatiguée de soucis, obsédée de pensées graves et de sombres pressentiments ». (1) C'est à lui qu'elle attacha toute son affection, et Renan conserva toujours le souvenir de ces années où à Tréguier, à Lannion, cette active et ardente amitié le choya, l'enveloppa, le protégea. Chez Henriette, les affections étaient inséparables de rudes devoirs. Pour assurer à sa mère une vieillesse tranquille et respectée,

(1) *Ma sœur Henriette,* page 12.

à son jeune frère la libre détermination de sa vie, elle avait accepté à Tréguier, puis à Paris, la tâche quelquefois humiliante, toujours pénible, de l'institutrice. Mais, avant d'abandonner Tréguier, elle avait pris déjà dans l'âme de Renan une place éminente qu'elle ne quitta jamais. Elle fut pour lui comme une mère plus proche ; (1) et elle put toujours le mieux comprendre, parce qu'elle l'avait précédé. A dix-sept ans, Henriette voulait entrer au couvent de Sainte-Anne à Lannion ; mais une instruction plus étendue, l'étude surtout, semble-t-il, de l'histoire, (2) l'avait détachée de la foi catholique. Elle avait reconnu, dit Renan, « l'insuffisance de tout dogme particulier ». Elle avait aussi reconnu dès lors une opposition très nette entre l'esprit de l'Évangile et celui de ses ministres ; elle était probablement très près de ce que Renan appellera, après Kant, le « christianisme pur ». Telles étaient ses dispositions quand, en 1838, elle fit venir à Paris son frère, son « enfant d'adoption » ; (3) quand, de 1838 à 1840, elle allait le voir chaque semaine à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On laissait à l' « enfant » une entière liberté ; et il en usait pour suivre « la direction toute cléricale », (4) que ses vieux maîtres de Tréguier et le milieu même où il avait grandi avaient déjà donnée à son éducation. Henriette aurait désiré au contraire qu'on résistât longtemps avant de céder aux goûts de

---

(1) « L'une de *tes mères*, tu parviens à lui persuader que tu es heureux ; mais celle qui dans ce moment pleure si douloureusement avec toi... » (*Lettres intimes*, pages 218-219)

(2) *Ma sœur Henriette*, page 22. Cf. *Lettres intimes*, pages 179, 266-267.

(3) *Lettres intimes*, page 108.

(4) *Ma sœur Henriette*, page 23.

son frère. (1) Elle connaissait mieux que personne son esprit, son caractère, ses aptitudes ; sans lui en parler, elle prévoyait, elle prédisait les incertitudes qui devaient l'assaillir ; nul ne voulait le croire, et seule elle ne put vaincre. (2) Elle dut céder ; mais, dans ses conversations avec son frère, lui laissa-t-elle complètement ignorer son regret ? On pourrait le croire quand on lit dans *Ma sœur Henriette :* « Elle savait le respect que mérite la foi d'un enfant. Jamais elle ne me dit un mot pour me détourner d'une ligne que je suivais en toute spontanéité... (3) Elle s'était toujours gardée d'exercer sur moi aucune influence à ce sujet. » (4)

Les *Lettres intimes* nous permettent de mieux comprendre l'attitude d'Henriette. Sans doute elle usa avec son frère des mêmes ménagements dont il usa plus tard avec sa mère ou avec ses vieux maîtres de Bretagne ; sans doute elle ne troubla pas, elle ne scandalisa pas sa foi ; elle ne le provoqua ni au doute dogmatique, ni à l'abandon de la vie à laquelle il se sentait appelé ; mais elle lui parla du sérieux avec lequel il fallait choisir une profession, des mauvais effets d'une décision précipitée, de la nécessité de consentir librement, avant de s'y engager, à la destinée que rêva quelquefois une fantaisie d'enfant. Le jeune séminariste écoutait, sans se les appliquer à lui-même, ces réflexions qui ne se présentaient pas comme des conseils ; il n'avait pas encore médité sur les problèmes dont il possédait les solutions certaines, ni sur la possi-

(1) *Lettres intimes*, page 107.
(2) *Ibid.*, page 219.
(3) *Ma sœur Henriette*, page 23.
(4) *Ibid.*, page 28.

bilité d'une vie différente de celle de ses maîtres. Et Henriette le quitta, en 1841, pour aller vivre en Pologne, avant que l'irrésolution fût entrée en lui. Peut-être déjà entrevoyait-il, par moments, quelques difficultés : il « évitait de les approfondir ». (1) S'il eut déjà des « tentations contre la foi », il suivit la pratique ordinaire : il n'y fit pas attention. (2) Mais lorsqu'à Issy il commença de réfléchir sur son avenir, lorsqu'il fut frappé « de l'influence prodigieuse des premiers actes de la vie sur cet avenir, et pourtant de la légèreté avec laquelle on les fait », (3) c'était sans doute le mouvement propre de sa pensée qui l'y avait amené, c'était aussi la pensée d'Henriette qui lentement l'avait pénétré, n'attendant qu'une occasion pour se révéler au grand jour. Voilà pourquoi il pouvait lui écrire à ce moment : « Je me suis rappelé tout ce que tu m'as souvent répété, mais que je ne comprenais guère autrefois. » (4) Et alors elle qui auparavant tardait à lui écrire (5) lui exprime aussitôt toute sa joie : « Oui, mon bon ami, les premiers débuts de la vie ont une influence souvent irréparable sur toute l'existence et je le sentais profondément lorsque j'appelais sans cesse tes réflexions sur cette vérité. » (6) Nous trouvons donc, dans les premières des *Lettres intimes,* un écho de ces conversations que nous voudrions connaître mieux, une révélation du lien qui les unit aux réflexions que Renan poursuit alors. Cette influence d'Henriette, nous la retrouverons, tantôt

(1) *Lettres intimes,* page 115.
(2) *Souvenirs,* page 305.
(3) *Lettres intimes,* page 98.
(4) *Ibid.*, 15 septembre 1842, page 98.
(5) *Ibid.*, page 93,
(6) *Ibid.*, page 104.

discrète, tantôt plus claire, à tous les moments de la crise qui commence.

***

Lorsqu'après ses trois années d'études littéraires à Saint-Nicolas, Renan revint à l'étude des mathématiques, pour lesquelles il avait montré en Bretagne un goût très vif, et qu'il commença l'étude de la philosophie, il sentit qu'il entrait dans le domaine véritable de son esprit; l'exercice de la raison, dans la rude escrime de la scolastique cartésienne ou dans les minutieuses analyses de la philosophie écossaise, le passionna. « Pour rien au monde, écrit-il à sa sœur, je ne voudrais désormais retourner aux déclamations de la rhétorique ». (1) Sa curiosité toujours en éveil, son éternel besoin d'apprendre, était en effet à la fois excité et satisfait par ces études qui lui montraient « des singularités partout ». (2) Il découvrait avec surprise, avec « un peu de fièvre », (3) toutes les erreurs que recouvre la pensée vulgaire ou le langage courant; toutes ses convictions s'ébranlaient sous ces chocs répétés, et il était tenté de conclure à un scepticisme universel ». (4) Ce n'étaient encore que des velléités; un long respect des dogmes, l'exemple de ses maîtres, le retenaient; l'incertitude des systèmes tournait à la

(1) *Lettres intimes*, 23 mars 1842, page 86. Cf. *Lettres du séminaire*, 26 février 1842.
(2) *Lettres intimes*, 15 septembre 1842, page 97.
(3) *Ibid.*, page 98.
(4) *Ibid.*, 15 septembre 1842, page 96.

glorification de la vérité révélée ; (1) si ce qu'il saisissait de la philosophie allemande le « fascinait étrangement » (2) et risquait de l'éloigner de l'Eglise, il en saisissait encore peu de chose, et, suivant les conseils de M. Manier, il lisait surtout les travaux de l'école écossaise, qui « rassérène, et conduit au christianisme ». (3) Il n'entrevoyait la ruine des doctrines chrétiennes que comme une hypothèse à laquelle on ne s'arrête pas. « Quand même le christianisme, écrivait-il, ne serait qu'une rêverie... » (4) Mais aurait-il osé, au sortir de Tréguier, examiner cette hypothèse, l'exprimer sous cette forme ? Peu à peu sa raison s'éveillait, se dressait en lui, sans qu'il prévît encore que ce pût être une ennemie. Il sentait cependant que la philosophie était « merveilleusement propre » à « corriger les excès » d'une « dévotion spirituelle », qu'elle l'en avait déjà éloigné, et qu' « une réaction trop violente sur ce point » était « seule à craindre ». (5) Ses maîtres n'étaient pas sans inquiétude sur la marche future de cet esprit singulier ; on sait le mot, qui le troubla un moment, du mystique M. Gottofrey : « Vous n'êtes pas chrétien ! » (6) Cependant, d'après les *Lettres* comme d'après les *Souvenirs,* tant qu'il resta à Issy, c'est-à-dire tant qu'il n'aborda pas l'étude des textes

---

(1) *Souvenirs*, page 258.

(2) *Ibid.*, page 246; cf. *Lettres intimes*, 15 septembre 1842 : « J'aime beaucoup la manière de tes penseurs allemands, quoique un peu sceptiques et panthéistes. Si tu vas jamais à Koenigsberg, je te charge d'un pèlerinage au tombeau de Kant. » Cf. Cognat, *Correspondant*, 10 juillet 1882.

(3) *Souvenirs*, page 247.

(4) *Lettres intimes*, 15 septembre 1842, pages 100-101.

(5) *Ibid.*, 15 septembre 1842, page 100.

(6) *Souvenirs*, page 260.

sacrés eux-mêmes, sa foi chrétienne ne fut pas sérieusement atteinte ; ce ne fut pas le dogme qui l'effraya le premier, ce fut la discipline.

*
* *

Avec le sérieux et la bonne foi qu'il mettait en toute chose, c'est à lui-même qu'il appliqua d'abord les habitudes d'examen philosophique qu'on venait de lui faire prendre. Il chercha à connaître « ses goûts et le fond de son caractère », (1) il s'interrogea sur sa vocation ; et, en même temps qu'il en parlait avec son directeur M. Gosselin, il communiquait à Henriette ses réflexions.

La première marque de la vocation ecclésiastique, c'est l'éloignement des choses du monde, et des gens qui aiment le monde. (2) Elle est manifeste chez l'ancien élève de ce collège de Tréguier où se perpétuait l'état d'esprit des élèves du moyen âge ou des plus austères chrétiens du dix-septième siècle. Quand il considère les différentes professions qui s'offrent à son choix, il jette sur le monde le regard hautain du sermonnaire ; il se débarrasse par une allusion rapide des « occupations ordinaires des hommes » ; (3) il dénonce, sans doute sur la foi de Bossuet, qu'il lit beaucoup à cette époque, le vide de la vie « des cercles et des salons » ; (4) il ne saurait s'arrêter à une vie tout

(1) *Lettres intimes*, 15 septembre 1842, page 98 ; cf. page 116.
(2) Cf. *Théorie et pratique des sacrements*, Paris, 1736, tome III, page 34.
(3) *Lettres intimes*, page 117.
(4) *Ibid.*, page 99.

extérieure, où l'homme reste « étranger à soi-même ». (1)

Cet éloignement du monde a pour conséquence le goût des choses spirituelles et divines, qui inspire l'amour de la retraite. Mais il faut aimer la retraite pour « mieux servir Dieu et se donner tout à lui », et non pour « vivre en repos et s'entretenir soi-même ». (2) Renan trouve en effet en lui « un goût constant et exclusif pour une vie retirée et tranquille », mais cette vie lui apparaît comme une vie « d'étude et de réflexion ». (3) Rien là de mystique, rien même de particulièrement religieux. L'âme religieuse n'est jamais seule ; elle est continuellement en présence d'une *personne* divine à qui elle adresse ou soumet toutes choses ; elle prie. et on lui répond. Renan, certes, aime encore la prière ; sa dévotion est encore ardente, elle survivra à sa foi ; il prie, mais sa prière semble une effusion plus qu'un appel ; dès ce premier moment. dans la solitude qu'il rêve, on cherche en vain la figure de Dieu ; déjà le but de sa vie n'est pas le service divin ; à côté de sa piété chrétienne grandit dans son âme le culte de l'impersonnelle vérité.

Le prêtre, homme de prière, est aussi, dans la conception catholique, un homme d'action ; on oppose l'agitation de la vie ecclésiastique au repos de la vie religieuse ; « ambassadeur », « intercesseur » des hommes auprès de Dieu, il est en même temps chargé

---

(1) *Lettres intimes*, page 118.

(2) *Théorie et pratique des sacrements*, III, 34.

(3) *Lettres intimes*, pages 116-117 ; cf. *Lettres du séminaire*, [à sa mère] 12 mai 1843 : « Ce sont les goûts paisibles et studieux que j'ai puisés à vos côtés qui m'ont conduit vers le sacerdoce. »

de répandre parmi les hommes les grâces de Dieu; il est le serviteur de Dieu, le serviteur du « prochain ». Renan sent déjà qu'il n'est pas fait pour l'action, mais pour la pensée; il est tout entier au plaisir, à la « passion », à la « fureur » (1) de la recherche et de la spéculation; il est déjà « le pur chercheur de vérité ». (2) C'est une anomalie singulière que le séminaire prépare à l'action par l'isolement; la réflexion solitaire n'a pas développé chez Renan le zèle de l'action sociale; la société semble à peine exister pour lui; il ne rêve que de trouver dans l'étude « le peu de calme qui fait le charme de nos quelques instants ici-bas, et qui cherche sans cesse à nous échapper ». (3) Ce n'est ni le service de Dieu, ni celui de ses semblables, mais son « progrès intellectuel » qui « sera toujours la plus chère de ses intimes pensées »; (4) c'est « l'appétit de vérité » qui est déjà « le mobile de son existence ». (5) « Il étudiera, étudiera sans cesse, lui dit M. Pinault dans le parc d'Issy; mais, *quand le soin des pauvres âmes le réclamera, il étudiera encore*. Bien fourré dans sa houppelande, il dira à ceux qui viendront le trouver : Oh ! laissez-moi, laissez-moi. » (6) Il sent que ses goûts ne vont pas aux fonctions attachées à l'état ecclésiastique; il admet une distinction entre ses goûts et cet état, et l'un ne lui paraît qu'un moyen pour donner aux autres le plus de satisfaction possible. Encore, malgré le préjugé créé par toute son éducation, l'état ecclésias-

(1) *Souvenirs*, page 244.
(2) *Lettres intimes*, page 188.
(3) *Ibid.*, page 189.
(4) *Ibid.*, pages 211-212.
(5) *Souvenirs*, page 341.
(6) *Ibid.*, pages 242-243.

tique ne lui paraît-il pas seul à pouvoir satisfaire ses goûts « studieux et sédentaires » : il discute entre l'Église et l'enseignement. Un de ses professeurs, M. Manier, lui « fait souvent envisager » ce que cette dernière carrière « a d'honorable ». (1) Mais il a vu les déboires, les souffrances que sa sœur y a rencontrés. Cette carrière lui « répugne par les manœuvres qu'elle nécessite pour sortir de la poussière de l'enseignement élémentaire ». (2) Il ne lui reste donc que l'état ecclésiastique. D'ailleurs, quand il le considère en lui-même, le sacerdoce lui semble « un type divin », « sublime », « un heureux mélange de vie privée et publique, de solitude pour soi, de sacrifice pour les autres ». (3) Il s'exalte quand il en parle; le sacerdoce, dans son type abstrait, lui apparaît comme « le beau idéal de la vie heureuse et parfaite ». (4) Mais il sait déjà, comme ses directeurs le lui diront plus tard, que « le ministère ordinaire, ce qu'on peut appeler le ministère des paroisses, ne serait nullement la fonction convenable à son esprit »; (5) son rêve eût été la vie du « bon Thomas Reid », « la vie paisible d'un ecclésiastique laborieux, attaché à ses devoirs, dispensé du ministère ordinaire pour ses recherches ». (6) Thomas Reid fut à la fois « philosophe et ministre du Saint Évangile »; pourquoi Renan ne le serait-il pas, lui aussi?

Cependant, déjà, il s'inquiète. L'Église reconnaît comme une des marques de la vocation ecclésiastique

---

(1) *Souvenirs*, page 262.
(2) *Lettres intimes*, page 117.
(3) *Ibid.*, page 101.
(4) *Ibid.*, page 118.
(5) *Ibid.*, page 169.
(6) *Souvenirs*, page 247.

la défiance de soi-même, la docilité d'esprit. Or Renan a au plus haut degré le sentiment des devoirs délicats qu'entraîne l'exercice de la raison, mais toute docilité lui répugne ; pour l'Église, préoccupée de hiérarchie, de gouvernement, de bon ordre social, il est nécessaire que tout individu soumette toutes les décisions de son jugement à d'autres individus investis d'une autorité supérieure; Renan, qui saura encore se soumettre, est cependant déjà, essentiellement, l'idéaliste qui ne conçoit d'autre discipline que celle de la vérité. S'il désire une vie d'étude, il la comprend comme une vie libre; sa recherche ne doit pas être enchaînée; il entend rester toujours maître de ses pensées et de ses actions. L' « état ecclésiastique », c'est le sacrifice de cette double liberté. C'est « un lien indissoluble », (1) c'est la soumission éternelle. Il vient d'éprouver, en commençant ses études philosophiques, l'instabilité des idées; il sait, puisqu'il a été tenté, qu' « on n'est pas sûr de ne pas changer de croyance à l'avenir, quelque certitude qu'on ait du présent et du passé » ; comment pourrait-il, « sans hésiter, jurer de l'avenir de sa pensée ». (2)

Il est vrai que l'autorité à laquelle il lui faudra se soumettre est exercée par les représentants de Dieu sur la terre; sans doute il doit se remettre aveuglément entre leurs mains; mais ils méritent que sa confiance en eux soit entière; le chrétien qui se sent « mené » par Dieu pense au moins qu'il est « bien mené »; le prêtre, dans son abdication de soi-même,

(1) *Lettres intimes*, page 115.
(2) *Souvenirs*, page 404.

aura la même conviction... Mais non. Le monde ecclésiastique est à peu près le seul que connaisse alors Renan, et il lui paraît corrompu par « la malice des hommes ». (1) Il ne croit plus trouver dans l'autorité à laquelle il se soumettra une image de la justice divine; il sait que cette autorité est « ombrageuse et souvent crédule »; (2) il prévoit le cas où elle lui commanderait de faire une « bassesse »; il ne saurait s'y plier. Autour de lui trop de caractères lui semblent vils; il estime les prêtres de Saint-Sulpice, mais il sait que « bien peu leur ressemblent »; (3) il aura pour collègues des gens qu'il est « forcé de mépriser » (4) pour leur « frivolité », leur « duplicité », leur « caractère courtisan et rampant ». (5) Il a beau traiter ces vues de « superficielles », déclarer qu'il faut « faire abstraction des hommes et voir les choses en elles-mêmes, si l'on veut trouver quelque chose de bon et de beau »; (6) *solvuntur objecta*, sans doute; mais ces objections cependant reviennent toujours dans son esprit, parce que toujours la réalité est là qui le choque. Et quand on le voit écrire à sa sœur : « Hélas! ma bonne Henriette, je ne me flatte point le tableau... Mais que veux-tu donc que je fasse? », (7) on ne peut s'empêcher de s'attendre à le voir trouver bientôt une autre réponse à cette question désolée.

Il n'en a pas hâte cependant; toutes ces incertitudes

---

(1) *Lettres intimes*, pages 118.
(2) *Ibid.*, page 99.
(3) *Ibid.*, page 119.
(4) *Ibid.*, page 115.
(5) *Ibid.*, page 99.
(6) *Ibid.*, page 119.
(7) *Ibid.*, page 117.

lui sont pénibles, mais plus pénible lui serait encore une décision, qu'elle l'enchaînât pour toujours à la discipline, ou qu'elle lui fît rompre des liens qui si longtemps ont été pour lui des soutiens. Avant de s'engager ou de se dégager, il goûte longuement le plaisir de pouvoir se déterminer dans un sens ou dans l'autre.

Il s'y attarde d'autant plus que, dès ces premiers jours, c'est le rêve de sa mère qu'il craint de blesser un jour : « Ce qui me cause une peine indicible, écrit-il, c'est que je ne sens que trop que le bonheur de ma pauvre mère en dépend. » (1) Par là encore, il n'est pas « appelé ». Pour mener à bien son action sociale autant que pour s'acquitter pleinement du service divin, le prêtre catholique doit rompre avec toutes les affections particulières; il doit comme le firent Jacques et Jean, les pêcheurs de Galilée, laisser « ses filets et son père » (2) pour suivre Jésus; ou prendre pour exemple le parfait détachement de saint François Xavier, qui, passant à trois lieues de la maison paternelle quand il allait partir pour les Indes, refusa d'aller saluer ses parents. Les lettres de Renan montrent pour sa mère une sensibilité ingénieuse et tendre, d'une fraîcheur d'accent toute féminine. « D'où vient », auraient pu lui dire ses maîtres, « que vous pensez si souvent à vos parents, que vous leur écrivez si fréquemment, que vous avez tant de joie quand vous recevez de leurs lettres? que vous êtes si sensible à leurs prospérités et à leurs disgrâces? que vous pensez si souvent à cette maison maternelle, au voyage que

(1) *Lettres intimes*, page 120.
(2) Matthieu, IV, 22.

vous méditez d'y faire? enfin que vous aimez jusqu'au chemin qui y conduit? » (1) Ce mauvais clerc, c'est bien Renan : lorsqu'approchent les vacances et qu'il doit les passer à Tréguier, la pensée qu'il va bientôt retrouver sa mère « l'occupe tout entier »; sa mère « est le centre naturel où se portent ses désirs et ses espérances, dans les moments où il les laisse libres de suivre leur pente naturelle »; (2) et il a peu l'habitude de les contrarier.

Henriette lui promet, comme il le demande, d'épargner à sa mère le récit d'hésitations dont on ne peut encore prévoir l'issue, (3) qu'elle s'emploie à hâter. Elle ne combat pas les idées de son frère sur la sublimité de l'institution sacerdotale ; (4) qu'importe en effet ce qu'il pensera de cet idéal, pourvu qu'il voie avec netteté le réel? Elle insiste donc sur les traits qu'avait déjà tracés son frère, sur le « serment indélébile » (5) qu'il devra prêter, sur l'entière soumission : « Un ecclésiastique peut-il disposer de lui-même? n'est-il pas obligé de suivre la direction que lui donnent ses supérieurs? » « Le nombre et la coutume n'entraînent-ils pas la minorité et le devoir ? » Ainsi vont les questions, renvoyant à Renan un écho plus précis et plus fort de ses doutes, de ses hésitations. Et elle ne dit pas toute sa pensée; si elle ne prévoyait pas beaucoup d'objections, « son langage serait probablement plus explicite encore ». (6) Elle excelle à

(1) Retraite pour les ordinans, Paris, 1709, tome II, page 323.
(2) *Lettres intimes*, page 183.
(3) *Ibid.*, pages 108-109.
(4) *Ibid.*, pages 106-107.
(5) *Ibid.*, page 99.
(6) *Ibid.*, page 127.

entrer dans les idées de son frère pour les pousser où peut-être elles ne seraient pas allées toutes seules. Elle approuve absolument ce qu'il lui a écrit sur l'enseignement; puis elle continue : « Remarque *cependant* que si je parle de grandes difficultés,... je suis loin de croire qu'on ne puisse pas y atteindre... *D'ailleurs* il faut bien penser qu'il n'est pas une profession où les premiers pas ne soient difficiles. » (1) Elle insiste, après son frère, sur les mauvais côtés de l'enseignement; mais elle ajoute un mot : de l'enseignement « privé »; et elle déclare que, « pour un homme », l'enseignement « public » est « bien préférable ». Et voilà une idée importante qu'elle présente, en même temps que M. Manier, à l'esprit de Renan. Elle n'oublie pas de montrer, dans la Pologne où elle vit, « l'esprit de fanatisme et de haine religieuse »; elle note l'hostilité réciproque et sans scrupule du juif et du chrétien; « nulle part on ne couvrit plus souvent les passions des hommes du nom de la divinité ». « Partout on voit se former des haines au nom de celui qui n'a enseigné que paix et charité. » (2) Peut-être, hors de la Pologne, le jeune séminariste pourra-t-il en trouver d'autres exemples. Elle a enfin des mots qui laissent voir clairement au passage sa conviction ou son désir : « Lors même, écrit-elle à son frère, que tu persisterais dans tes opinions présentes... » (3) On ne saurait mieux faire entendre combien il est improbable que ce philosophe studieux devienne prêtre.

Ces efforts ne sont pas vains. Après avoir lu les

(1) *Lettres intimes*, page 129.
(2) *Ibid.*, pages 112-113.
(3) *Ibid.*, page 108.

réflexions d'Henriette sur la discipline ecclésiastique, Renan est frappé d'y reconnaître si exactement les siennes. (1) Et elle de son côté ne feint pas d'ignorer son influence ; elle s' « accuse souvent de creuser de plus en plus l'abîme des pensées » de son frère, en « le portant à les sonder, en les approfondissant avec lui ». (2)

L'opposition entre l'amour de la liberté et la discipline, entre le rêve de la perfection morale et la bassesse de la vie, semble donc devenir de plus en plus forte dans l'âme de Renan; il va bientôt passer d'Issy à Saint-Sulpice ; « l'envie, le petit esprit » de ceux qui l'entourent le font de plus en plus souffrir. C'est à ce moment qu'on lui propose de prendre un premier engagement de vie cléricale, en recevant la tonsure. (3) On juge de ses hésitations. C'est le sujet de longs entretiens avec son directeur, M. Gosselin, à qui il confie l'état de son âme. En effet, « ce n'est pas à ceux que Dieu appelle d'être juges de leur vocation. Il ne leur donne pas d'ordinaire cette connaissance par eux-mêmes,... mais par les lumières des autres de qui ils doivent dépendre, et qu'il a établis pour les juger et les conduire. » (4) « La vocation divine, écrit Renan à sa mère, ne se connaît que par la volonté d'un sage directeur. » (5) La placidité, la sérénité du bon M. Gosselin, son diagnostic un peu émoussé, (6) le faisaient pencher pour une prompte décision qui lui paraissait d'une évidente sagesse; ses conseils furent

(1) *Lettres intimes*, pages 115-116.
(2) *Ibid.*, page 127.
(3) *Lettres du séminaire*, 28 avril 1843.
(4) *Théorie et pratique des sacrements*, tome III, pages 32-33.
(5) *Lettres du séminaire*, 28 avril 1843.
(6) *Souvenirs*, page 233.

même, à un certain moment, « positifs », (1) mais les tentations, les incertitudes de son élève redoublant, il dut consentir à un délai. C'est probablement à la suite de cette crise que M. Gosselin devina chez l'excellent séminariste « certaines tendances d'esprit qu'il n'avait pu suffisamment définir, mais qu'il jugeait dangereuses ». (2) Ce n'est pas seulement avec son directeur que Renan délibère, c'est avec sa mère. Déjà la pensée de sa mère, de son bonheur ou de sa peine, tourmente le cœur de Renan. Sans lui « exposer à nu » « cet état d'anxiété et d'incertitude » (3) où il se débat, il semble avoir essayé discrètement d'éveiller ses réflexions sur la gravité de l'engagement qu'on lui proposait ; dans un moment où M. Gosselin a pris pour lui une « décision » qu'il croit « définitive », on sent, au ton dont il écrit à sa mère, (4) que cette démarche est pour lui, sinon un sacrifice, au moins une aventure, et non l'adhésion confiante et sereine d'une âme toute à sa foi. Ce délai n'étonne donc pas ; sans doute sa vocation s'obscurcit de plus en plus... Trompant brusquement toute attente, c'est au contraire alors qu'il l'affirme avec le plus de vigueur, en un langage tout nouveau pour lui. Ce n'est plus parce qu'il a des goûts « studieux et sédentaires » qu'il sera prêtre : pour la première fois il déclare que « la volonté de Dieu » s'est manifestée. (5) Il ne cherchera pas dans l'Église le « bonheur humain », qui n'est qu'une « chimère », mais il y trouvera « le devoir, la

(1) *Lettres intimes*, 16 juin 1843.
(2) Cognat. *Correspondant*, 25 janvier 1883.
(3) *Lettres du séminaire*, 6 juin 1843.
(4) *Ibid.*, 12 mai 1843.
(5) *Lettres intimes*, page 138 et suivantes, 16 juin 1843.

vertu, et les jouissances inséparables de l'exercice des facultés nobles ». Et tout cela repose sur une démonstration « rationnelle » du christianisme. Il a réponse à tout. La perte de son indépendance, qui l'effrayait naguère, ne l'effraie plus : le prêtre a, comme tout homme, la seule liberté qui compte, la liberté intérieure, la liberté de « penser pour soi »; il se taira sans regret, la « loi de silence » s'impose à tout homme qui veut « vivre en paix ». Voilà, après tant d'hésitations, une singulière fermeté; voilà aussi, après tant de déclarations d'indépendance, une singulière résignation, un idéal bien bourgeois. Plus préparé et peut-être plus apte à la recherche de la perfection intérieure qu'à la vie sociale, il se persuade de chercher en lui-même une revanche muette de la dépendance extérieure; peut-être aussi, dans l'examen décisif qu'il a fait à l'occasion de ce premier engagement, a-t-il vu s'atténuer des motifs qu'une première surprise avait jadis démesurément grossis. Mais surtout ce qui avait eu raison de la volonté lointaine et novatrice de sa sœur, c'était la volonté présente, agissante, de son directeur et de ses maîtres, favorisée par tous les charmes du passé et par les secrets désirs de Renan, et exerçant d'ailleurs, pour ainsi dire, sa magistrature régulière. En lui accordant un délai pour la tonsure, le directeur de Renan lui a rappelé quelle était sa « décision » (1) au sujet de sa vocation; ses « supérieurs » « l'assurent », « avec plus de concert » que jamais, « que la volonté de Dieu est qu'il soit prêtre ». (2) Et ainsi cette première

(1) *Lettres intimes*, page 136.
(2) *Ibid.*, page 138.

victoire n'est pas son œuvre à lui seul ; par suite, nous pouvons penser que la lutte n'est pas finie ; mais, quoi qu'il en soit, c'est l'âme momentanément pacifiée qu'il entre à Saint-Sulpice, et qu'il va aborder l'étude de « ces deux mondes inconnus : la théologie et la Bible ». (1)

*
* *

Pendant que ce délai donnait à Henriette le temps d'agir, elle s'effrayait de ces puissantes influences qui venaient retarder ce qu'elle regardait comme inévitable. Elle comprit le danger, chercha à y soustraire son frère ; elle n'avait pu l'empêcher d'entrer à Issy, elle tenta de l'enlever à Saint-Sulpice. C'est peut-être pendant les vacances de 1843, c'est au plus tard dans les premiers mois de l'hiver (2) qu'elle lui proposa, puisqu'il avait obtenu un délai, d'accepter pour quelque temps la charge d'un préceptorat en Allemagne. Encore prudente, elle lui représenta que rien n'était plus propre à faire connaître les hommes et les choses (3) qu'un séjour à l'étranger ; mais c'eût été surtout un long répit, et un isolement où il aurait mieux entendu, dans la voix d'Henriette, celle de sa propre conscience.

Comme pour donner raison aux craintes de sa sœur, le jour de Noël 1843, Renan reçut la tonsure, et, le jour de la Trinité 1844, les ordres mineurs. Malgré les avertissements de ses maîtres d'Issy, on ne trouvait en lui rien d'hérétique ; il était l'un des cinq séminaristes chargés du catéchisme de persévérance à Saint-

(1) *Souvenirs*, page 277.
(2) *Lettres intimes*, page 263.
(3) *Ibid.*, page 166.

Sulpice. Et cependant la première impression de ce futur prêtre devant la théologie est étrange. « C'est une étude attachante, écrit-il à sa mère, mais un peu sèche. Si elle n'a pas le haut intérêt et la beauté de la philosophie, elle n'en a pas non plus les difficultés. Il y a pourtant quelques traités qui égalent la philosophie en hauteur et en importance. » (1) En écrivant à Henriette, il distingue entre la théologie dogmatique, « toute empreinte de la scolastique du moyen âge, moulée encore, pour ainsi dire, sur les formules abstraites et creuses de l'école », et l'apologétique. Celle-ci « est grande et belle », et le meilleur éloge qu'il en puisse faire, c'est qu'elle est « une vraie philosophie, nécessitant des analyses de l'homme, de la société, des discussions de critique, des recherches toutes expérimentales, en un mot ». (2) La philosophie reste sa grande passion intellectuelle ; mais à côté d'elle en naît une seconde, la philologie ; l'hébreu, dont l'étude « était suivie par un très petit nombre d'élèves », (3) avait déjà pour lui « le plus grand charme ». (4) Il l'écrit à sa mère, il l'écrit à son ami Liart. On reste vraiment étonné de trouver déjà si fortes en lui, presque deux ans avant le dénouement, les tendances qui domineront toute sa vie scientifique. Et cependant il reçoit la tonsure. C'est qu'il a trouvé un directeur plus agissant que le doux M. Gosselin. Dès son entrée à Saint-Sulpice, on l'avait invité à faire ce premier pas. Ses doutes, un moment exorcisés, étaient revenus le tourmenter. Mais si la

---

(1) *Lettres du séminaire*, 6 novembre 1843.
(2) *Lettres intimes*, 27 novembre 1843.
(3) *Souvenirs*, page 286.
(4) *Lettres du séminaire*, 6 novembre 1843.

voie était douloureuse, on lui persuadait qu'elle le menait vers la croyance de ses maîtres; de ces « peines de quelques jours », (1) qu'il voyait partagées par beaucoup de ses condisciples, sa foi devait sortir plus robuste et mieux trempée. Son directeur, jugeant sans doute qu'il ne fallait pas prolonger outre mesure de tels délais pour un acte qui n'était pas encore irrévocable, (2) redoubla de sollicitations. Renan hésita longtemps, mais la résistance n'était pas encore un devoir évident; il pouvait encore céder à une autorité qui semblait sûre d'elle-même et qui l'avait habitué à l'obéissance; il se décida la veille du jour de la cérémonie, et, une fois de plus, peut-être avec l'illusion, qui dura peu, qu'il n'obéissait à aucune détermination étrangère, « suivit passivement la ligne qu'une force supérieure traçait devant » lui. (3) Mais, dès le jour où il prenait ce premier engagement sérieux, il en donnait une interprétation singulièrement hardie, qu'il a attribuée plus tard à son directeur. (4) En récitant les paroles du psaume : *Dominus pars hereditatis meae,...* il prenait pour son partage « cette vérité qui est le Dieu caché »; (5) les « idoles » et les « dieux étrangers » (6) du psaume, c'était tout ce qui n'est « ni beau, ni bon, ni vrai ». (7) En un mot, il traduisait les versets du vieux roi juif dans la langue du spiritualisme cousinien; la consécration sacerdotale devenait pour lui une

(1) *Souvenirs*, page 308, lettre à Liart, 29 mars 1844.
(2) *Lettres intimes*, page 163.
(3) *Ibid.*, page 207.
(4) *Souvenirs*, page 305.
(5) *Ibid.*, page 405.
(6) *Psaumes*, XVI, 4.
(7) *Lettres intimes*, page 165.

profession de foi philosophique ; en ce moment dont il avait fait ressortir toute l'importance, rien de chrétien en lui, pas même un de ces élans de dévotion où il devait pourtant, plus tard encore, retrouver quelquefois l'illusion de la foi. Un pareil détachement ne peut être provisoire ; c'en est fini pour Renan, à jamais, de l'intime société de l'âme religieuse avec Dieu le Père ; et ce n'est plus que par une habituelle inconséquence que sa piété peut voir encore en Dieu le Fils autre chose que le plus divin des enfants des hommes.

Cependant, que l'on comprenne ou non, autour de lui, ses réserves, on commence, semble-t-il, à discerner la haute valeur de son esprit, et, comme l'Église est une société complète où toutes les aptitudes trouvent leur emploi, on pense à l'utiliser pour le service de Dieu dans l'ordre scientifique. (1) On pressent Renan sur une place de professeur à Saint-Nicolas ; et, malgré le caractère « impérieux » de M. Dupanloup, malgré l'esprit de « petitesse » de ses collaborateurs, il y consentirait peut-être « afin de pouvoir... fréquenter certains cours, et se livrer à certaines recherches qui ne peuvent se faire commodément qu'à Paris. Ses maîtres lui font des « propositions assez explicites » pour qu'il soit « sûr d'être reçu à bras ouverts » dans la société de Saint-Sulpice ; M. Carbon lui en avait parlé au bout de très peu de temps ; (2) ce ne serait déjà plus « l'enseignement élémentaire et classique » pour lequel il n'a que de la répugnance ; il accepterait donc peut-être cette offre, mais pour quelques années seulement et « à

(1) *Lettres intimes*, 16 avril 1844, pages 167-172.
(2) *Souvenirs*, page 272.

la condition de n'être employé que dans les séminaires du diocèse de Paris ». Quand il s'agit de ses intérêts essentiels, c'est-à-dire de ceux de son progrès intellectuel, on voit donc qu'il n'est rien moins qu'un instrument docile entre les mains de ses supérieurs; il se sert au contraire de leurs desseins pour réaliser les siens; il réserve son droit d'indépendance, son rêve de « vie solitaire et privée », où se retrouvent toujours les figures de sa mère, d'Henriette, et la pensée de sa chère Bretagne. Enfin on parle beaucoup d'« une maison de hautes études » que projette l'archevêque de Paris, et son directeur lui « donne à entendre par plusieurs mots couverts » que, s'il le veut, la porte lui en sera ouverte. C'est le projet qui séduit le plus Renan : il pourrait s'y adonner aux recherches scientifiques de son choix sans préoccupation d'utilité pratique, en toute liberté d'esprit. C'est là qu'il met son espoir; le reste ne serait qu'un « pis-aller ». Mais, même pour cette place d'honneur, il veut, avant de se décider, en étudier « de près l'esprit et les constitutions ».

Ces vues d'avenir sont celles de ses maîtres; que devient la proposition par laquelle Henriette avait voulu les prévenir? Renan ne repousse pas absolument l'idée d'un préceptorat en Allemagne; il diffère seulement sa décision jusqu'aux vacances de 1845; (1) mais les projets qu'il examine ne supposent-ils pas tous que cette décision pourra être un refus? Aussi Henriette s'inquiète; elle voudrait arracher son frère à toute possibilité de vie ecclésiastique; et voilà qu'il hésite entre Saint-Nicolas, Saint-Sulpice, et la maison de l'arche-

(1) *Lettres intimes*, page 166.

vêque. Il a déjà accepté, malgré elle, l'idée de la discipline; mais n'est-ce pas accepter une servitude toute spéciale que d'entrer dans un de ces « corps »? n'est-ce pas être esclave parmi les esclaves? Aussi, après avoir protesté qu'elle n'a pas à le « conseiller », elle le « conjure... de ne jamais s'engager dans aucune agrégation qui lui ôterait toute liberté d'agir et l'enlèverait ainsi et à sa propre raison et à ceux qui l'aiment »; ce serait, pour elle, « le dernier malheur de sa vie ». (1) Mais elle s'est alarmée à tort; son frère a accepté la « loi de silence », il n'accepterait pas une règle qui lui commandât une action passionnée. Il applique aux « congrégations » ce relativisme, cette « intuition du devenir » (2) qui est déjà au fond de toutes ses idées; non seulement il déclare, avec l'Église elle-même, qu'elles ne peuvent convenir à certaines personnes, parmi lesquelles il se compte, mais il déclare encore qu'elles sont incompatibles avec certains temps, et que le nôtre est de ce nombre; (3) affirmation hardie, par laquelle sa doctrine propre se met en contradiction avec l'enseignement de l'Église. S'il accepte certains projets, c'est qu'il n'y a rien, même à Saint-Sulpice, qui ressemble à une véritable congrégation. Non seulement il ne prendrait pas d'engagement contraignant et perpétuel, mais il ne veut même pas paraître promettre de s'engager dans une société, quelque libre qu'elle soit : quand, un peu plus tard, ses maîtres lui offriront une gratification pour une conférence d'hébreu, et que cette offre lui paraîtra faite au futur sulpicien, il s'en défendra

(1) *Lettres intimes,* page 176.
(2) *Souvenirs,* page 284.
(3) *Lettres intimes,* page 187.

et exigera une réduction qui le laissera plus libre. (1) Mais l'Église catholique ne tend-elle pas à devenir de plus en plus un « corps », en même temps que la chrétienté se démembre? Maintenant que le catholicisme a devant lui, non plus quelques hérétiques, mais surtout une société laïque en voie d'organisation, qui prétend se faire, en dehors de lui, une vie complète, ne tend-il pas de plus en plus, suivant l'impulsion de Lamennais, à devenir un « parti »? (2) Renan ne peut accepter cette perspective. Dans sa recherche inquiète et dans son dédain pour l'action, l'idée d'une organisation, d'une tactique pour la défense de la Vérité lui semble à la fois comme une outrecuidance et une impiété. Dès ce moment, il ne considère pas l'Université laïque comme une ennemie; il ne partage pas, à son sujet, les « idées exagérées » de certains « déclamateurs »; (3) il trouvera « tout à fait comique » leur « enthousiasme » et leur « zèle désintéressé »; (4) quand il croira voir dans la fondation de l'archevêque de Paris un instrument de combat, il sera bien décidé à n'y jamais entrer: il ne veut pas être « un homme de parti ». (5)

Dans ces délibérations où l'on voit se préciser, devant des événements prochains, le caractère et les tendances de Renan, semble se passer la première année de son séjour à Saint-Sulpice. De plus en plus les indices se multiplient qui révèlent son détachement des doctrines établies. Il va passer ses vacances de 1844 en Bretagne;

---

(1) *Lettres intimes*, pages 203-204.
(2) Renan, *Essais de morale et de critique : Lamennais.*
(3) *Lettres intimes*, page 231.
(4) *Ibid.*, page 196.
(5) *Ibid.*, page 208.

il y retrouve avec un charme toujours nouveau la tendresse de sa mère et les souvenirs de son enfance ; mais qu'il se sent loin déjà de ses vieux maîtres ! Ces prêtres bretons, qui avaient incarné pour lui la vraie foi, qui lui avaient représenté l'Église dans toute sa pureté, lui paraissent maintenant, « quoique respectables », « circonscrits dans un cercle de vues si étroites qu'il craindrait qu'un contact trop immédiat ou trop prolongé ne finît par l'y renfermer avec eux ». (1) Il occupe ses vacances à lire les poèmes hébraïques, particulièrement les psaumes, et il en parle comme il en parlera toujours, comme d'une œuvre admirable, mais purement humaine, type de la poésie spontanée des anciens âges. (2) Rentré à Saint-Sulpice, il s'occupe sérieusement de l'étude de l'allemand, (3) et il est surpris de voir ses pensées « en parfaite harmonie avec les points de vue » des philosophes et des écrivains protestants de l'Allemagne. (4) Comment pouvait-il être à la fois le disciple des sulpiciens, de Herder et de Kant ? ne devait-il pas se lasser de cette inconséquence, et, s'il fallait choisir, abandonnerait-il ce qui était l'œuvre propre de sa pensée ?

Le moment approchait où il se croirait obligé de choisir, car on allait lui proposer de prendre le sous-diaconat, le premier des ordres irrévocables. Déjà, un an auparavant, il y pensait avec angoisse : « O mon Dieu ! mon Dieu ! s'écriait-il, éloignez de moi ce calice » ; (5)

---

(1) *Lettres intimes*, pages 195-196.
(2) *Ibid.*, page 197.
(3) *Ibid.*, pages 204-205.
(4) *Ibid.*, page 212.
(5) *Ibid.*, page 186.

et il prévoyait déjà que, pour le sous-diaconat comme pour la cérémonie de la tonsure, il demanderait un délai. Or, ses angoisses, ses doutes n'ont pas cessé ; et pourtant voilà qu'il lui faut « insérer son action dans la décision de sa destinée » ; (1) il ne veut se déterminer cette fois que par une « certitude absolue, résultat non d'influences étrangères ou des circonstances, mais d'une conviction intime, d'une volonté libre et personnelle ». (2) Or l'idée de l'instabilité de la certitude le hante ; même quand on ne doute pas, qui sait si le doute ne va pas surgir ? Il lui semble donc « plus moral de tenir son esprit exempt d'engagements et libre de suivre la vérité partout où elle se montre ». (3) Il veut au moins s'assurer le temps de la réflexion, s'ouvrir aussi une issue pour « le cas où le devoir l'obligerait à reculer ». (4) Et alors il revient au projet d'Henriette ; s'il a appris sérieusement l'allemand, c'est au moins autant pour être mieux en état de profiter de cette offre que pour le progrès de ses études ; (5) il va donc demander un délai, et, au commencement de l'année classique suivante, ce préceptorat serait « le moyen le plus simple de faire agréer un refus au moins momentané à des supérieurs que la prudence lui défendrait de choquer, quand même la probité ne lui commanderait pas envers eux la reconnaissance ». (6) Comme au temps d'Issy, l'espoir renaît chez Henriette ; à ce retour d'indécision, à cette hypo-

(1) *Lettres intimes*, 13 février 1845, page 207.
(2) *Ibid.*, pages 208-209.
(3) Cognat, *Correspondant*, 25 décembre 1882.
(4) *Lettres intimes*, page 209.
(5) *Ibid.*, premier décembre 1844, page 205.
(6) *Ibid.*, 13 février 1845, pages 211, 213.

thèse d'un recul possible, elle comprend que son frère se dégage enfin, elle va l'y aider de toute son autorité. Sans retard, elle lui répond, et elle lie en un solide raisonnement, par lequel elles prennent une force toute nouvelle, les idées un peu éparses de Renan. « Oui... il faut que ta détermination vienne d'une volonté *éclairée* et *libre*. Or, *pour qu'elle soit libre,* il faut que tu sortes, pour quelque temps au moins, de l'atmosphère où tu as jusqu'à présent vécu, et, *pour qu'elle s'éclaire,* il est de toute nécessité que tu puisses connaître quelque peu ce monde où tu dois passer ta vie : il est des choses que tous les livres de l'univers ne sauraient enseigner. » (1) Elle fait plus ; elle s'efforce d'écarter du débat suprême tous les éléments étrangers qui pourraient obscurcir la conscience de Renan : elle le rassure au sujet des rigueurs de l'opinion pour ceux qui reculent devant les liens de l'état ecclésiastique ; elle lève toutes les difficultés pécuniaires. (2) Enfin elle lui rappelle que, « quand une chose devient un *devoir,* toute autre question, quelque délicate qu'elle soit, s'affaiblit et disparaît devant cette loi impérieuse ». (3)

C'est alors que, fort de ces nouveaux encouragements, Renan écrit le mot décisif : « Je ne crois pas assez. » (4) Il a mis les affirmations du catholicisme à l'épreuve de la critique « psychologique et historique ». (5) Historiquement, l'Église a constitué le christianisme en tirant des Écritures ses mystères, ses dogmes, ses sacrements.

---

(1) *Lettres intimes,* page 217.
(2) *Ibid.,* pages 219-220.
(3) *Ibid.,* page 221.
(4) *Ibid.,* 11 avril 1845, page 226.
(5) *Souvenirs,* page 407, lettre à l'abbé Cognat, 11 septembre 1846.

Pour elle, l'histoire de ses dogmes, depuis le concile de Jérusalem jusqu'à celui du Vatican, c'est celle d' « un progrès dans la foi, et non d'un changement ». (1) Le savant cherche à pénétrer les secrets de la nature physique ou de la nature morale ; les secrets du monde surnaturel sont écrits dans les Livres saints. L'Église propose à la foi les Livres saints tout entiers, par conséquent la vérité surnaturelle tout entière ; c'est là, pour employer le mot de saint Paul si souvent cité, le « dépôt » qu'elle doit « garder » ; « elle n'y fait jamais aucun changement, aucun retranchement, aucune addition ». (2) Mais elle peut préciser les notions, « faire passer progressivement » un dogme de la proposition confuse à l'enseignement explicite et à la définition solennelle » ; (3) et, en fait, elle a « classé, analysé, expliqué, étiqueté, affirmé », elle n'a « rien ajouté, rien changé au fond des choses ». (4) C'est en cette compréhension progressive d'une vérité immuable et complète que consiste ce qu'on peut appeler la vie du dogme. Cette antique et subtile théorie ne suffit plus à Renan. Ce commentaire que prétend être le dogme lui semble infidèle et démesuré ; il ne soutient pas le texte, il l'étouffe, et, en fait, il s'y substitue. Renan lui demande en vain ses titres et sa méthode, et rien ne le satisfait. L'Église catholique, dans un âge où la science a tout renouvelé, vit sur les raisonnements naïfs des premiers

---

(1) Vincent de Lérins, *Commonitorium peregrini*, I, 23 ; cf. Cognat, *Correspondant*, 25 décembre 1882.

(2) Vincent de Lérins, *Commonitorium peregrini*, I, 23.

(3) Jangey, *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, article Dogme catholique.

(4) R. P. de la Barre, S. J., *La vie du dogme catholique* (Étude religieuses, S. J., 5 mai 1899).

chrétiens ou des anciens juifs. Pour Renan au contraire, les mystères et les dogmes ne sont qu'une « mythologie » (1) qui tombe devant la critique, une construction élevée par des âmes obscures ou mystiques ; les sacrements et le culte ne dérivent des Évangiles que par une série de « suppositions gratuites », (2) et forment un singulier travestissement « d'une institution qui ne devait avoir aucune forme extérieure ». (3) Telles sont les certitudes qui s'imposent maintenant à l'esprit libéré de Renan ; et, quel que fût pour lui le charme du passé, « tout a dû céder à la perception de la vérité ». (4) Jésus seul est resté debout, le « Jésus de l'Évangile, si beau, si pur, si calme », (5) « si idéal en sa souffrance ». (6) Les paraboles prêchées sur les chemins de Galilée ou sur le lac de Tibériade, le sermon sur la Montagne, la nuit douloureuse de Gethsémani, tels sont, tels seront toujours les articles du Credo de Renan. C'était bien celui qu'il retrouvait chez les philosophes allemands, en particulier chez celui qui lui était le plus familier, Herder. (7) Dans cet « homme du peuple » qui prêcha « le royaume de Dieu », Herder admire « l'humanité la plus touchante » ; il oppose comme Renan la religion de Jésus, c'est-à-dire « sa charité vivante », « son amour des hommes » au « culte irréfléchi de sa personne et de sa croix » ; il montre dans la formation et l'organisation de l'Église la cor-

---

(1) *Lettres intimes*, page 229.
(2) *Souvenirs*, page 284.
(3) Herder, *Philosophie de l'histoire*, XVII, 1.
(4) *Lettres intimes*, page 228.
(5) *Ibid.*, page 225.
(6) *Souvenirs*, page 309.
(7) Herder, *Philosophie de l'histoire*, livre XVII.

ruption de tous les enseignements du Christ, l' « impur limon descendu d'une source limpide ». Pour Renan comme pour Herder, le « christianisme pur », (1) c'est la morale évangélique, c'est l'exemple vivant de celui qu'il appellera plus tard « un homme incomparable » (2) et qu'il n'appelle déjà plus son « Dieu » (3) que par une habitude de langage ; en un mot, c'est le christianisme purifié de tout ce qui en fait une religion. Dès ce moment, et non, comme le disent les *Souvenirs,* au mois d'août seulement, « l'œuvre de la logique était finie » pour Renan, « l'œuvre de l'honnêteté commençait ». (4)

La lutte avait été terrible dans son âme ; la prière du Mont des Oliviers, (5) le cri désespéré du Golgotha, (6) étaient revenus sur ses lèvres ; quand la pensée de la mort l'avait poursuivi, (7) quand la mort lui avait semblé le seul remède à ses maux, (8) quand le souvenir toujours présent de sa mère l'avait « navré de tristesse », (9) la passion de Jésus l'avait soutenu dans la sienne. A ce moment encore, la marche de sa pensée l'effraie ; il voudrait croire qu'il en est encore au doute ; et, torturé, il s'écrie : « Et pourtant ils vous disent qu'il faut admettre tout cela, qu'on n'est pas catholique sans cela. O mon Dieu, mon Dieu, que faut-il être donc ?... » (10)

---

(1) *Lettres intimes*, page 228.
(2) 1862, leçon d'ouverture au Collège de France.
(3) *Lettres intimes*, page 228.
(4) *Souvenirs*, page 311.
(5) *Lettres intimes*, page 225.
(6) *Souvenirs*, page 309, lettre à Liart, du 22 mars 1845.
(7) *Lettres intimes*, page 214.
(8) *Ibid.*, page 225.
(9) *Ibid.*, page 215.
(10) *Ibid.*, page 229.

A cette question, sa sœur va répondre. Maintenant que le problème et sa solution sont nettement posés, le dialogue devient pressant ; Henriette, tantôt par ses encouragements, tantôt par ses prières, n'aura de cesse qu'elle n'ait amené son frère à accomplir tout son devoir. En même temps qu'elle le remercie d'avoir, comme elle le lui conseillait, refusé le sous-diaconat, elle le persuade qu'il ne peut plus revenir en arrière. « Lorsque certaines idées ont été agitées, elles laissent toujours quelques traces, et *la moindre* de ces traces doit suffire pour l'arrêter » ; (1) « certains voiles une fois soulevés ne se replacent jamais ». (2) Le sentiment filial lui-même de Renan n'a pas à s'alarmer. Henriette, qui « pressentait toujours ce qui arrive », (3) y a préparé avec soin l'esprit de leur mère. Et d'ailleurs le devoir n'est-il pas essentiellement un sacrifice ? (4)

Quand Renan, à la fin de juillet, part pour Tréguier où il va passer ses vacances, il n'hésite plus, il est décidé à la rupture. Amené jadis à circonscrire le choix de sa carrière entre l'état ecclésiastique et l'enseignement, il avait choisi l'état ecclésiastique ; puis, dans l'Église, il avait rêvé une vie de recherches ou de haut enseignement ; maintenant que le devoir lui commande de renoncer à l'Église, il ne lui reste plus que l'enseignement laïque. Qu'il poursuive ses études dans les langues orientales, qu'il entre à l'École Normale, comme le lui conseille un de ses maîtres, (5) ou qu'il

(1) *Lettres intimes*, page 235.
(2) *Ibid.*, page 261.
(3) *Ibid.*, page 239 ; cf. page 277.
(4) *Ibid.*, page 239.
(5) *Ibid.*, page 246.

enseigne au petit séminaire Saint-Nicolas, sa vie ne reprendra jamais le caractère ecclésiastique. Il a mis confidentiellement au courant de son état d'esprit trois directeurs de Saint-Sulpice ; il leur a dit qu'il viendrait à la fin d'octobre faire à Paris les démarches décisives auxquelles il se serait arrêté; ces trois directeurs l'engagent à rentrer au séminaire, quelles que puissent être ensuite ses résolutions; mais il « y répugne », comme à une démarche « détournée et peu sincère ». (1) Il semble décidé à tout, sauf à dire toute la vérité à sa mère; (2) la crainte de la blesser le tourmente toujours, il veut la préparer insensiblement à ce coup trop rude, et il convient avec sa sœur de tout un vocabulaire spécial pour les lettres qu'ils échangeront pendant les vacances.

Malgré toutes ces précautions, la douceur coutumière de ses vacances fut, cette fois, troublée d'amertume. Il avait le sentiment douloureux que ses maîtres et sa mère le comprenaient de moins en moins et l'auraient blâmé s'ils l'avaient compris ; les lectures hébraïques et allemandes auxquelles il consacrait surtout ses vacances le confirmaient dans ces idées; (3) les Allemands surtout l'enchantaient en lui montrant réalisée cette « heureuse combinaison de la poésie, de l'érudition et de la philosophie » (4) qui

---

(1) *Lettres intimes*, page 250.

(2) Sa mère s'était alarmée lorsqu'elle avait appris qu'il suivait un cours au Collège de France ; il l'avait rassurée en distinguant les leçons scientifiques de M. de Quatremère des *calomnies* et des *blasphèmes* de Quinet et de Michelet. (*Lettres du séminaire*, 2 mai 1845)

(3) *Souvenirs*, pages 311-313; cf. *Lettres intimes*, page 299.

(4) *Lettres intimes*, page 301.

seule pouvait satisfaire les goûts multiples de sa nature ; en même temps ils lui faisaient regretter de n'avoir pas été élevé dans une de ces communions protestantes dont le lien est assez souple pour laisser à l'esprit toute sa hardiesse. Il s'en ouvrait à son directeur, déclarait qu'il avait perdu l'espoir de revenir à l'orthodoxie par la voie de « l'examen rationnel et critique », qu'il ne le pourrait plus qu' « en stigmatisant sa raison ». (1) Se demandait-il vraiment parfois s'il n'en arriverait pas là ? Ce qui est certain, c'est qu'il se prenait à regretter la foi qu'il avait perdue, qu'il se réfugiait dans la dévotion la plus matérielle ; qu'il aurait voulu hésiter encore à mesure qu'il voyait approcher le terme qu'il s'était fixé. (2) Henriette, qui avait éprouvé une « grande joie » à lui voir « de la résolution,... quelques traces de cette énergie, de cette force de volonté » (3) qu'elle avait tant désirées pour lui, sentait cependant le péril et essayait de le prévenir. Pour la première fois, au lieu de lui laisser toute liberté, elle réclamait le droit de lui dicter sa conduite : « Ne commets ni faiblesse, ni imprudente concession ; moi qui connais le fond de ta pensée, *je les regarderais comme coupables,* et je ne puis croire que mon opinion soit à tes yeux de nulle valeur. Songe qu'il s'agit non seulement de toute ta vie, mais du repos de la mienne, du seul bonheur que la terre puisse me donner. » (4) Et presque au même moment Renan lui écrivait un billet désolé : sa mère avait été très affectée

(1) *Souvenirs*. pages 318-319, lettre du 6 septembre 1845.
(2) *Ibid.*, pages 320-321, même lettre; cf. *Lettres intimes*, page 303.
(3) *Lettres intimes*, pages 257-258.
(4) *Ibid.*, page 289.

du peu qu'il lui avait laissé entrevoir ; « Mon Dieu ! dans quel filet tu m'as conduit ! » s'écriait-il en se souvenant du vieux Job ; (1) « je n'y vois d'issue qu'en perçant le cœur de ma mère ». (2) Henriette proteste contre toute pensée d'abandon, l'assure « que revenir au passé lui est complètement impossible », (3) espère qu'il s'est ressaisi. Et cette fois elle a raison d'espérer ; si Renan a eu quelques moments de faiblesse, si, en revenant à Paris, il a cru encore « en être réduit pour longtemps aux demi-mesures », (4) il a su, devant un événement imprévu, prendre la ferme décision que lui dictait sa conscience.

Le jour même où il arrive à Paris, le 9 octobre, choisi par l'archevêque pour commencer la « maison d'études » des Carmes, il a immédiatement annoncé son intention « de ne pas passer l'année au séminaire » (5) et il a pour toujours quitté Saint-Sulpice. Sans doute il voudrait encore se laisser persuader qu'il reviendra ; (6) mais à vrai dire, s'il croit que la suite de ses études peut modifier certaines de ses idées, il ne voit pas comment il pourrait devenir prêtre, ou redevenir catholique. Il a accompli l'acte que lui commandait « l'honnêteté », il a rompu à tout jamais avec la maison de servitude, avec l'Église de ses maîtres et de sa mère ; il a cessé de regarder en arrière, vers les joies de la terre d'Égypte, pour suivre vers le désert la « haute raison » de sa sœur, « la colonne lumineuse qui

(1) *Job*, XIX, 6.
(2) *Lettres intimes*, page 303.
(3) *Ibid.*, page 310.
(4) *Ibid.*, page 316.
(5) *Ibid.*, page 317.
(6) *Ibid.*, page 318.

marchait devant lui »; (1) et il connaît alors « le calme supérieur qui suit l'accomplissement d'un sacrifice ». (2)

*
* *

Ainsi se dénoua la crise religieuse de Renan, par un de ces actes de volonté comme cet irrésolu sut en accomplir toutes les fois que l'exigèrent de lui la science ou la conscience; cet acte prend peut-être plus de valeur encore quand on sait ce qu'il lui en a coûté d'angoisses et de faiblesses; et plus on reconnaîtra d'importance à l'influence d'Henriette dans toute cette lutte, plus on saura de gré à Renan de cette décision finale, par laquelle, loin de sa sœur et de ses conseils, il se montra digne d'elle.

Les Lettres complètent le récit des *Souvenirs;* elles nous font mieux connaître la première crise d'Issy, où il s'agit de sa vocation, avant celle de Saint-Sulpice, où il s'agit de sa foi. Mais elles mettent décidément en relief la vérité essentielle des *Souvenirs.* Dans cette nature d'une étonnante richesse, bien des éléments expliquent son évasion définitive de l'Église romaine. Son irrésistible besoin de liberté intellectuelle, son tempérament d'audacieux « chercheur de vérité », sont les tendances essentielles qui se font jour très tôt, dès que sa personnalité se dégage de l'autorité de ses premiers maîtres. Mais la critique proprement philosophique, qui s'éveilla la première, ne joua qu'un rôle secondaire et passager dans cette lutte; l'opposition de

(1) *Souvenirs*, page 321.
(2) *Lettres intimes*, page 317.

l'esprit libéral et de l'Église autoritaire n'a eu elle-même qu'un temps le premier rang; la victoire finale est bien celle de la critique historique des livres sacrés, et non de la critique métaphysique des dogmes; si, dans ses lettres à sa sœur, Renan n'a pu que l'indiquer, (1) il l'a indiqué nettement; il n'a pas considéré le christianisme comme un système de doctrines, mais comme « un point historique important »; (2) et ce n'est pas quarante ans après qu'il l'a écrit, pour se composer une attitude devant la postérité; c'est au moment même où la crise venait de se dénouer. (3) Son « éloignement de l'orthodoxie » (4) n'est pas le dernier acte de son éducation théologique, mais le premier, et le plus décisif, de sa carrière d'historien.

René Litalien

---

(1) Renan devait être beaucoup plus précis dans ses lettres à Liart, son ancien condisciple de Tréguier et de Saint-Nicolas, depuis élève du séminaire de Saint-Brieuc, qui prit les ordres, et mourut à Tréguier dans les derniers jours de mars 1845. Cf. *Souvenirs*, page 306, note : « Sa famille me fit rendre, après sa mort, les lettres que je lui avais écrites; *je les ai toutes.* » Elles sont encore inédites.

(2) *Lettres intimes*, page 350.

(3) 31 octobre 1845.

(4) *Lettres intimes*, page 350.

TABLE

Pages

Inauguration du monument de Renan à Tréguier le dimanche 13 septembre 1903.

ERNEST RENAN. — La prière sur l'Acropole 3

Prière que je fis sur l'Acropole quand je fus arrivé à en comprendre la parfaite beauté.

M. Paul Guieysse, député du Morbihan, président des *Bleus de Bretagne*, fait remise du monument au maire de Tréguier. 13

M. Guillerm, maire de Tréguier, répond. 15

Discours de *M. Chaumié*, ministre de l'instruction publique. 17

Discours de M. BERTHELOT 23

Discours d'ANATOLE FRANCE 35

M. Psichari, gendre d'Ernest Renan, parle au nom de la famille 59

Cahiers de la Quinzaine.

RENÉ LITALIEN. — *La crise religieuse de Renan* 64

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce troisième cahier le mardi 10 novembre 1903.

Le Gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PAYEN, administrateur), 9, rue du Pont. — 8128

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration : ces fonctions demeurent libres.

Nous servons :

des abonnements de souscription à cent francs ;
des abonnements ordinaires à vingt francs ;
et des abonnements de propagande à douze francs.

Il va de soi qu'il n'y a pas une seule différence de service entre ces différents abonnements. Nous voulons seulement que nos cahiers soient accessibles à tout le monde également.

Le prix de nos abonnements ordinaires est à peu près égal au prix de revient ; le prix de nos abonnements de propagande est donc sensiblement inférieur au prix de revient. Nous ne consentons des abonnements de propagande que pour la France.

Nous acceptons que nos abonnés paient leur abonnement par mensualités de un ou deux francs.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

L'abonnement de propagande cesse de fonctionner pour chaque série à l'achèvement de cette série ; la quatrième série normale ayant fini fin juin 1903, on pouvait jusqu'au 30 juin 1903 avoir au prix de propagande les vingt premiers cahiers de cette série.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier juillet au 31 décembre 1903 on peut encore avoir pour vingt francs les vingt-deux cahiers de la quatrième série complète.

Le dixième cahier de cette série, Romain Rolland, *Beethoven*, était épuisé depuis plusieurs mois; nous avons procédé pendant les vacances à une seconde édition et nous avons complété par des exemplaires de cette seconde édition les quatrièmes séries acquises par la voie de l'abonnement. Cette seconde édition, tirée à trois mille exemplaires, est en vente au bureau des cahiers.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués; ainsi à partir du premier janvier 1904 la quatrième série sera vendue au moins trente-cinq francs.

M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, reçoit pour l'administration et pour la librairie tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, — de huit heures à onze heures et de une heure à sept heures.

M. Charles Péguy, gérant des cahiers, reçoit pour la rédaction le jeudi soir de deux heures à cinq heures.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, toute la correspondance d'administration et de librairie : abonnements et réabonnements, rectifications et changements d'adresse, cahiers manquants, mandats, indication de nouveaux abonnés. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom.

Adresser à M. Charles Péguy, gérant des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, la correspondance de rédaction et d'institution. Toute correspondance d'administration adressée à M. Péguy peut entraîner pour la réponse un retard considérable.

Nous avons fait tirer à cinq mille exemplaires sur deux pages pour ce troisième cahier un vient de paraître *constitué par la* table des matières, *par l'introduction et par la conclusion du travail de M. Litalien.*

Nous empruntons à l'Action, *journal de la démagogie anticatholique, numéro daté du vendredi 11 septembre, le programme officiel des fêtes qui entouraient et comprenaient cette inauguration :*

FÊTES DE RENAN A TRÉGUIER

12, 13, 14 Septembre 1903

Samedi 12 septembre

A 2 heures et demie après-midi. — Grande Matinée théâtrale, avec le concours d'artistes de la Comédie-Française, de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, de divers théâtres et de la Musique de la Flotte. — Prix des places : Premières, 5 francs ; deuxièmes, 3 francs ; troisièmes, 1 franc.

A 8 heures et demie. — Concert sur la place, suivi d'une retraite aux flambeaux.

Dimanche 13 septembre

A 10 heures. — Inauguration du monument Renan, sous la présidence de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, suivie d'un défilé des troupes devant la statue.

A midi. — Banquet démocratique de 2.000 couverts, offert par les républicains bretons à M. Combes, ministre de l'Intérieur, président du Conseil des ministres. — Prix de la souscription : 3 francs.

A 4 heures. — Danses bretonnes au son du biniou. — Concert.

A 8 heures et demie. — Illuminations. — Fête vénitienne sur la rivière. — Bal à grand orchestre.

A 10 heures et demie. — Feu d'artifice, tiré par Ruggiéri.

Lundi 14 septembre

A 10 heures. — Départ du Ministre de l'Instruction publique. — Jeux de boules.

A 2 heures. — Grandes luttes bretonnes. — 200 francs de prix. — Attractions et prix divers.

A 4 heures. — Grandes courses vélocipédiques : 1° Internationale : Premier prix, 50 francs ; deuxième prix, 30 francs ; troisième prix, 20 francs. — 2° Départementale : Premier prix, 30 francs ; deuxième prix, 20 francs ; troisième prix, 15 francs ; quatrième prix, 10 francs.

A 8 heures et demie. — Bal à grand orchestre et à la lumière électrique.

QUATRIÈME CAHIER DE LA CINQUIÈME SÉRIE

ROMAIN ROLLAND

le Théâtre du Peuple

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième et de la quatrième série.*

Nous mettons ce cahier dans le commerce; nous le vendons trois francs cinquante.

Nous avons fait tirer à dix mille exemplaires sur huit pages pour ce quatrième cahier un vient de paraître *constitué par l'*avertissement, *la* table *détaillée* des matières *et la fin de la* conclusion.

Sur les œuvres et les travaux de Romain Rolland publiés dans les éditions des cahiers antérieures à la fondation des cahiers et dans les trois premières séries des cahiers, se référer au

Sixième cahier de la quatrième série, cahier de courrier, courrier de Paris, inventaire des cahiers, *en forme de catalogue, un cahier de 72 pages, un franc*

Nous publierons dans un cahier de la cinquième série le relevé sommaire des œuvres et des travaux de Romain Rolland publiés dans la quatrième série de nos cahiers.

Les œuvres et les travaux de Romain Rolland paraissent régulièrement en cahiers.

le théâtre du peuple

Le nouveau est venu, l'ancien a passé.

Schiller à Goethe. — 1804

139158
4 10

à Maurice Pottecher,

premier fondateur en France

du *Théâtre du Peuple*

Au moment où paraît ce cahier, se font les premiers efforts sérieux pour fonder à Paris le Théâtre du Peuple. Déjà, depuis septembre, un Théâtre Populaire *régulier est ouvert, à Belleville. Un autre, cette semaine même, vient de s'ouvrir à Clichy. On y tâche, sans fracas, sans représentations extraordinaires, par un travail modeste et régulier, d'établir entre l'art et le peuple un courant ininterrompu. D'autres tentatives analogues doivent être faites, cette année, sur divers points de Paris. A côté de ces essais loyaux, des contrefaçons prétentieuses, qui attestent du moins la puissance du mouvement populaire, tentent de s'emparer du beau nom de Théâtre du Peuple, pour le dénaturer. Il importe de distinguer impitoyablement la plante populaire des parasites qui s'efforcent de vivre à ses dépens. Le Théâtre du Peuple n'est pas un article de mode et un jeu de dilettantes. C'est l'expression impérieuse d'une société nouvelle, sa pensée et sa voix; et c'est, par la force des choses, en cette heure de crise, sa machine de guerre contre une société caduque et déchue. Les années qui viennent seront décisives pour le Théâtre du Peuple de Paris. Non que rien puisse*

l'empêcher maintenant de s'établir. Il est nécessaire, et il sera. Mais il ne faut point d'équivoque. Il ne s'agit pas d'ouvrir de nouveaux vieux théâtres, dont le titre seul est neuf, des théâtres bourgeois qui tâchent de donner le change, en se disant populaires. Il s'agit d'élever le Théâtre par et pour le Peuple. *Il s'agit de fonder un art nouveau pour un monde nouveau.*

Romain Rolland

15 novembre 1903

INTRODUCTION

LE PEUPLE ET LE THÉATRE

Il s'est produit un fait remarquable depuis dix ans. L'art français, le plus aristocratique de tous les arts, s'est aperçu que le Peuple existait. — Il le connaissait bien comme matière à discours, à roman, à drame, ou à tableau,...

« Admirable sujet à mettre en vers latins! »...

Mais il ne comptait pas avec lui, comme avec un être vivant, un public et un juge. (1) Les progrès du socialisme ont attiré l'attention et les convoitises des artistes vers le souverain nouveau, dont les politiciens étaient jusqu'à présent les interprètes uniques : auteurs et acteurs tout ensemble. Ils ont découvert le peuple à leur tour, — découvert, si j'ose dire, un peu à la façon dont les explorateurs d'aujourd'hui découvrent une terre inconnue : comme un débouché pour leurs pro-

(1) Alors le poète belge Rodenbach écrivait : « *L'art n'est pas fait pour le peuple...* Pour qu'il soit compris par le peuple, il faudrait l'abaisser à son niveau. »

duits. Les auteurs y veulent introduire leurs œuvres, l'État son répertoire, ses acteurs, et ses fonctionnaires. C'est toute une comédie, où chacun joue son rôle; mais il n'y a peut-être lieu pour personne de trouver là un sujet d'ironie; car il n'y a peut-être personne qui soit tout à fait à l'abri de l'ironie. Aussi bien il faut prendre les hommes comme ils sont, et ne pas décourager l'intérêt particulier de chercher à se confondre, ou de se confondre naïvement, avec l'intérêt général, pourvu que ce dernier en profite. Or il en est ainsi; et, de ce grand mouvement qui s'étend avec trop de force et d'universalité pour que le bien n'y soit pas mêlé au mal, et la pensée de l'utilité publique aux soucis personnels, je ne veux retenir que deux faits : — C'est d'abord l'importance subite prise par le Peuple en art, — ou plutôt, l'importance prêtée au Peuple; car le Peuple, comme d'habitude, ne parle guère, et chacun parle pour lui. — Et c'est, en second lieu, l'extraordinaire diversité des opinions qui s'abritent sous le nom général d'art populaire.

En réalité, il y a, parmi ceux qui se disent les représentants du Théâtre du Peuple, deux partis absolument opposés : les uns veulent donner au peuple le théâtre tel qu'il est, le théâtre quel qu'il soit. Les autres veulent faire sortir de cette force nouvelle : le Peuple, une forme d'art nouvelle, un théâtre nouveau. Les uns croient au Théâtre. Les autres espèrent dans le Peuple. Entre eux, aucun rapport. Champions du passé. Champions de l'avenir.

Je n'ai pas besoin de dire de quel côté s'est rangé l'État. L'État, par définition, et si paradoxal qu'il semble, est toujours du passé. Quelque nouvelles que

soient les formes de vie qu'il représente, dès l'instant qu'il les représente, il les arrête et il les fige. On ne fixe pas la vie. C'est le rôle de l'État de pétrifier tout ce qu'il touche, de faire de tout idéal vivant un idéal bureaucratique.

Cet idéal a été représenté, dans l'occasion, par l'*Œuvre des Trente ans de Théâtre*. Grâce à son intelligent promoteur, M. Adrien Bernheim, quelques représentations classiques ont été données dans les faubourgs parisiens par les acteurs des grands théâtres subventionnés. Aussitôt M. Bernheim et ses amis de s'écrier : « Le théâtre du Peuple est fondé ! » — Voilà une belle invention ! On baptise le théâtre bourgeois théâtre populaire, et le tour est joué ! Donc, rien ne changera, et, dans la société en transformation incessante, l'art seul restera immobile, nous serons condamnés pour l'éternité à un idéal caduc, à un théâtre dont la pensée, le style, le jeu, n'ont plus rien de vivant, à la tradition dégénérée d'une maison de comédiens !

Je dirai plus loin ce que je pense de l'entreprise des *Trente ans de Théâtre*. Je tâcherai d'en parler avec le respect que mérite toute tentative généreuse. Mais elle suppose une confiance en la bonté de notre civilisation en général, et de notre théâtre en particulier, que je suis loin de partager ; et je combattrai sans pitié ses illusions. Ces illusions, je le sais, sont partagées par la majorité des esprits de l'élite actuelle. Cela nous prouve ce que nous savons depuis longtemps : qu'il n'y a guère à compter sur cette élite pour l'avenir. Elle s'efforce en vain de donner le change : elle est conservatrice et bourgeoise, elle est du passé, elle

ne peut créer la société ni l'art nouveau; elle disparaîtra.

La vie ne peut être liée à la mort. Or, l'art du passé est plus qu'aux trois quarts mort. Ce n'est pas là un fait particulier à notre art français. C'est un fait général. Un art passé ne suffit jamais à la vie; et souvent il risque de lui nuire. La condition nécessaire d'une vie saine et normale, c'est la production d'un art incessamment renouvelé, au fur et à mesure de la vie.

Je ne sais si la société qui s'élève créera son art nouveau comme elle. Mais ce que je sais, c'est que si cet art n'est pas, il n'y a plus d'art vivant, il n'y a plus qu'un musée, une de ces nécropoles où dorment les momies embaumées du passé. Nous avons été élevés dans le culte des souvenirs; il nous est difficile de nous en dégager. Une poésie les enveloppe, et leur donne ces teintes adoucies et fondues des horizons lointains. Mais de ces belles formes qui palpitèrent jadis, la vie s'est retirée, ou se retire de jour en jour. Si même quelques chefs-d'œuvre, plus robustes que les autres, ont gardé jusqu'à nous une partie de leur puissance, il n'est pas sûr que cette puissance soit bonne aujourd'hui. Rien n'est bien qu'à sa place et en son temps. On peut croire que le bien et le beau existent de façon absolue, qu'ils sont d'éternelles idées. Mais leurs expressions varient selon les formes des esprits humains; et telles qui firent le charme et la noblesse d'un siècle, risquent, dépaysées dans un autre, d'y être monstrueuses et blessantes. Un des dangers de l'art signalés par Tolstoy vient peut-être de ce que ces forces du passé, détournées de leur emploi, transportées dans un

milieu auquel elles ne sont pas accommodées, causent de graves désordres. Ce n'est pas seulement en morale qu' « un méridien décide de la vérité », et qu' « une rivière la borne ». Il en est de même dans l'art. Des siècles ont proscrit le nu, au nom de scrupules, non seulement moraux, mais esthétiques. Les statuaires du Moyen-Age l'écartaient comme difforme, pensant que « le vêtement est nécessaire à la grâce du corps ». Les peintres de l'école de Giotto ne trouvaient dans le corps de la femme « aucune mesure parfaite ». (1) Les hommes du dix-septième siècle qui connaissaient le mieux l'architecture gothique, (2) la condamnaient précisément au nom des raisons qui nous la font aimer. Un génie du dix-huitième siècle (3) s'indignait comme d'une injure d'être comparé à Shakespeare. Un grand peintre italien (4) traite la peinture flamande d'art de sacristie, « bon pour les femmes, les moines et les dévots ». Et le moujik, dont parle Tolstoy, regarde avec dégoût la Vénus de Milo. Il est possible que le beau pour l'élite soit le laid pour la foule, qu'il ne réponde pas à ses besoins, aussi légitimes que les nôtres. N'imposons donc pas, sans examen, au peuple du vingtième siècle l'art et la pensée de sociétés aristocratiques et passées. D'ailleurs le théâtre populaire a beaucoup mieux à faire qu'à ramasser les restes du théâtre bourgeois. Nous ne tenons pas à étendre la clientèle des théâtres actuels : ce n'est pas pour eux que nous travaillons; nous n'avons à prendre en considération que le bien de

(1) Cennino Cennini, en 1437.
(2) Fénelon.
(3) Gluck.
(4) Michel-Ange.

l'art ou le bien du peuple. Il faudrait un fier optimisme pour croire que l'un ou l'autre soit intéressé à la diffusion de notre culture artistique, prise dans son ensemble.

Osons secouer l'orgueilleuse superstition de notre précieux art, dont nous sommes si fiers. Examinons franchement s'il y a rien pour le peuple dans le bagage dramatique du passé. — Et s'il n'y a rien, disons-le, sans souci des préjugés.

LE THÉATRE DU PASSÉ

PREMIÈRE PARTIE

LE THÉATRE DU PASSÉ

I

MOLIÈRE

Je commencerai par convenir qu'il semble que nous ayons les éléments d'un théâtre comique populaire : Molière en est la pierre angulaire. Par certains côtés, il appartient même plus, en apparence, au peuple qu'à la bourgeoisie. Notre classe n'est plus toujours en parfaite harmonie avec les idées et les sentiments de Molière. Si nous étions francs, nous avouerions parfois des mouvements de révolte, presque d'antipathie, que retiennent et qu'étouffent aussitôt la puissance d'un grand nom et la peur du ridicule. (1) La vie animale s'est trop appauvrie chez nous, pour que nous trouvions un plaisir bien vif aux Scapins et aux Sbriganis, aux coups de bâton et aux clystères, aux grasses gaillardises, et surtout à l'âpreté brutale d'une verve souvent cruelle, qui s'attaque indifféremment aux faibles et aux forts, et ne ménage ni l'âge, ni les infirmités, ni tout ce qu'il

(1) L'échec tout récent du *Bourgeois gentilhomme*, à la représentation de gala donnée à l'Opéra, en octobre dernier, pour le roi et la reine d'Italie, en est un indice frappant.

y a de pitoyable dans la nature humaine. Le Grand Roi riait aux éclats, quand Lulli, costumé en mufti, sautait par dessus la rampe, et enfonçait un clavecin à coups de pied et à coups de poing. Saint-Simon raconte de Versailles et de l'entourage de la duchesse de Bourgogne des farces énormes et méchantes, qui montrent la sauvagerie de la Cour. Les comédies de Molière sont accordées au diapason de son temps. Aujourd'hui, le peuple est plus au point que nous pour en jouir à son aise. Encore faut-il distinguer entre les peuples, si j'en crois ce qu'on m'a conté d'une représentation populaire de *Georges Dandin* en Russie. La pièce indigna les paysans, qui prirent violemment parti pour Dandin, contre la coquinerie de sa femme. — Nous n'en sommes pas là; et *le Mariage forcé* est un des gros succès de nos Universités populaires. J'ai vu jouer à Gérardmer, sous la direction de Maurice Pottecher, *le Médecin malgré lui;* et bien que les acteurs fussent des garçons et des fillettes du village, sans habitude du théâtre et même de la récitation, la pièce m'a semblé mieux à sa place qu'au Théâtre Français. Les essais qu'on a faits à *la Coopération des idées,* et dans les théâtres des faubourgs, du *Bourgeois gentilhomme* et du *Malade imaginaire* n'ont pas moins réussi. Ce sont œuvres populaires, semble-t-il, par la largeur du dessin, la robuste allégresse, le souffle d'épopée rabelaisienne. — Ne nous hâtons pourtant pas de conclure de notre idée de peuple au peuple tel qu'il est. Je voyais récemment *le Malade imaginaire* dans une des représentations populaires des *Trente ans de Théâtre;* et certes le succès fut grand, — bien qu'on ait applaudi davantage dans la même soirée des déclamations

sentimentales de Musset; — mais jamais l'énormité de la farce ne me parut si énorme, non seulement parce que certains acteurs avaient cru devoir outrer encore leur comique naturellement outré, mais parce que brusquement on remarquait, en la voyant au grand jour, quelle part de convention classique se cache dans cette pitrerie de génie. On y est habitué à la Comédie française; on n'y prend plus garde. Mais le peuple l'ignore, et il en est surpris. Plus d'une fois, j'ai senti chez mes voisins cette gêne que j'ai souvent observée dans le public des universités populaires : le soupçon que leurs amuseurs bourgeois ne les traitassent en enfants, qu'ils ne voulussent se mettre à leur portée. Cette crainte gâtait leur plaisir, — plaisir réel d'ailleurs; car qui peut résister au rire de Molière ?

Au reste, si le peuple ne goûtait dans le répertoire de Molière que la bouffonnerie, l'avantage serait médiocre; il apprendrait peut-être une meilleure langue, mais son intelligence ni son cœur n'y gagneraient guère. Et je crains que ce ne soit le cas jusqu'à présent : les chefs-d'œuvre classiques de Molière le laissent assez froid; je l'ai vu s'ennuyer poliment au *Misanthrope,* admirable psychologie de salon, ou aux *Femmes savantes,* où la comédie emprunte à la tragédie sa dignité d'allure et son noble maintien. Je sais qu'on a fait à *Tartuffe,* lors de sa représentation en novembre 1902, à Ba-ta-clan, un succès retentissant; mais ce succès ne s'adressait pas à Molière; il s'adressait à M. Combes, ou à son porte-parole, le journaliste anticlérical, qui crut bon de faire intervenir la pièce dans l'affaire des Congrégations, et « dénonça dans Tartuffe l'éternel ennemi, concluant que la guerre devait conti-

nuer, plus nécessaire à l'heure actuelle que jamais ». Comme le dit alors naïvement un critique, « c'était jouer sur le velours. L'homme noir est en horreur à tout public français. On ne se lasse jamais, chez nous, de le dénoncer et de le haïr ». (1) Mais dans ces conditions, il ne s'agit plus d'art, et j'ai quelque raison de croire que Tartuffe livré à lui-même eût été moins populaire. Si savoureux qu'il soit et d'une si robuste carrure, la forme est trop peu libre; elle sent son siècle; les longs discours abondent, sans parler du langage spécial de la dévotion, dont le sens échappe à la foule. Le peuple méprise l'hypocrisie religieuse; mais je doute qu'il la comprenne, surtout sous la forme qu'elle avait revêtue au temps des *Provinciales*.

Mais ne chicanons point Molière. Sa part est assez belle. Par l'une ou l'autre face de son double masque comique, il plaît depuis deux siècles à toutes les classes de la nation, et souvent il les rassemble dans une joie fraternelle. Cela est rare, presque unique sur notre scène. La monnaie de Molière ne manque pas en France. Mais quel qu'ait été le talent des successeurs du grand homme, on ne trouve guère chez eux cet opulent mélange de tempéraments opposés, ces deux natures : l'une qui analyse la vie avec une finesse ironique, un peu désabusée; l'autre qui en jouit avec une puissante gaieté. L'observation va d'un côté, et la verve de l'autre; à leur suite, le public se divise; et l'art s'étiole, ou se dégrade. J'aurai l'occasion de dire plus loin ce que je pense de notre comédie moderne.

---

(1) *Le Temps*, 24 novembre 1902.

II

LA TRAGÉDIE CLASSIQUE

La comédie de Molière peut, à la rigueur, pourvoir aux premiers besoins d'un théâtre populaire; elle ne peut lui suffire. D'une façon générale, ce n'est pas assez de la comédie. Le rire est une force; la satire intelligente des vices satisfait la raison. Mais on ne saurait y trouver de ressort assez énergique pour l'action. La comédie classique, entre toutes, s'impose d'étroites limites; son domaine est celui du bon sens; elle y règne en maîtresse, mais elle n'en sort guère. Il n'est rien d'aussi précieux que le bon sens; et ce n'est pas en un temps qui en semble si dépourvu, qu'il faudrait dire le contraire; le bon sens peut mener à tout, même à l'héroïsme : — on l'a vu. — Mais un peuple est femme; il ne se conduit pas seulement par sa raison : davantage par ses instincts et ses passions; il les faut nourrir et diriger. Les émotions du grand art tragique peuvent avoir sur lui une prise puissante dont les effets sont inappréciables. Avons-nous en France un répertoire dramatique ou tragique qui puisse lui servir d'aliment? Existe-t-il un théâtre qui exalte les puissances héroïques de l'âme, la vigueur de ses passions et de sa volonté?

Le premier qui s'offre à l'examen est notre tragédie classique du dix-septième siècle.

On a fait grand bruit du succès récent d'*Andromaque* à Ba-ta-clan. C'est de là que M. Bernheim et ses amis sont partis pour affirmer que la tragédie clas-

sique était un genre populaire. Examinons donc ce succès. — « L'épreuve tentée à Ba-ta-clan, écrivait naguère M. Larroumet, champion de M. Bernheim, a été d'une évidence radieuse. *Andromaque* a excité un enthousiasme inouï. Le peuple (3.000 spectateurs) n'a pas perdu un détail de l'action, un mot du dialogue. Oui, l'élégance de Racine, son choix de mots, sa généralité de termes, le fondu de sa couleur, il a saisi et senti les nuances de tout cela. » (1)

Je vois mal, pour ma part, « le peuple (3.000 spectateurs) » appréciant « le choix des mots » et « le fondu de la couleur » de Racine, à la façon d'un professeur de rhétorique. Qui veut trop prouver ne prouve rien. — Soyons plus méfiants, et voyons dans quelles conditions eut lieu la représentation. Pour cette fois, ce ne fut pas un journaliste anticlérical, qu'on chargea de présenter Racine au peuple, ce fut un avocat d'assises. Pourquoi un avocat ? Le critique du *Temps* nous l'apprend :

« Maître Félix Decori, le célèbre avocat d'assises, *de par sa profession* devait voir juste dans l'art de Racine. Il n'y a pas un sujet de Racine qui ne reparaisse à chaque page dans la *Gazette des Tribunaux*. Pour *Andromaque* en particulier, le sujet n'est autre chose qu'un crime passionnel. L'aventure d'Oreste et de Pyrrhus, d'Hermione et d'Andromaque se ramène à ceci : une femme se venge de l'homme qu'elle aime, qui ne l'aime pas, et qui aime une autre femme, en faisant tuer cet homme par un homme dont elle est aimée, qu'elle n'aime pas et auquel elle se promet. Maître Decori n'a eu qu'à prendre dans ses souvenirs de la barre pour

(1) *Le Temps*, 27 octobre 1902.

y trouver une histoire exactement semblable, dont les héros étaient un boucher, sa femme, leur garçon et une mercière. Il l'a racontée, et a conclu : « Je viens de vous exposer le sujet d'*Andromaque*. » (1)

Maintenant je comprends le succès d'*Andromaque*. Vous avez offert au peuple un feuilleton du *Petit Journal!* — Mais croyez-vous sincèrement que ce soit là *Andromaque?* Est-ce là ce « fondu de la couleur », cette « élégance de Racine », etc., etc. ? Comment ne voyez-vous pas que dans l'art de Racine, le sujet n'est presque rien, que l'analyse des âmes, que l'expression est tout, et que quand vous soulignez d'un trait grossier le sujet, *le mélodrame,* vous ne faites pas applaudir Racine, vous le tournez en dérision !

M. Faguet l'a bien senti, et dans une de ses pages les plus dégagées de tout esprit d'école, il a montré ironiquement ce que la foule voyait dans le chef-d'œuvre de Racine. — M. Faguet n'est certes point l'ami du Théâtre du peuple ; il prouve fréquemment à ses lecteurs du *Journal des Débats,* — qui ne demandent qu'à en être convaincus, — que le théâtre du peuple ne peut pas exister ; *car* il n'a pas existé jusqu'à présent : (2) — étant admis d'avance qu'il n'y a jamais de progrès, et que tout est toujours le même, — ce qui est bien commode. M. Faguet est trop spirituel, pour qu'on entreprenne de discuter avec lui une assertion dont il sait mieux que personne l'exacte valeur ; et toute la vengeance que j'en veux tirer, c'est de me servir de son ironie même, quand elle s'exerce à notre profit.

---

(1) *Le Temps*, même article.
(2) *Journal des Débats*, 20 juillet 1903.

« Vous êtes-vous avisés, demande-t-il, d'envisager *Andromaque* en mélodrame? Si vous vous en êtes avisés, vous vous êtes aperçus qu'elle peut très bien être prise de ce biais. Il y a une innocente persécutée, un traître aidé d'une traîtresse, et un tyran féroce. Voilà les éléments du mélodrame : ils y sont tous. Et après bien des péripéties où le personnage sympathique ne fléchit pas, arrive jusque sur le point de commettre une faiblesse et ne la commet pas, reste fidèle à ces deux sentiments nobles : son amour maternel et son amour conjugal, le tyran féroce est tué, le traître devient fou, la traîtresse se poignarde, et le personnage sympathique devient reine de France, en compagnie de son petit garçon sauvé des eaux. C'est le mélodrame par excellence, c'est le roi des mélodrames. » (1)

Suit un projet de dénouement à la Diderot, pour représentations populaires : le couronnement d'Andromaque. « Qu'elle monte sur le trône, et que Céphise lui apporte son enfant, et qu'Andromaque le prenne sur ses genoux, et l'embrasse avec sensibilité. La toile tombe. »

« Mais, continue M. Faguet, examinez combien de tragédies classiques renferment un mélodrame avec ses éléments suffisants et nécessaires : personnage sympathique, personnage sympathique en péril, péripéties, personnage sympathique triomphant à la fin, vertu récompensée et vice puni ?... — J'ai vu jouer *Phèdre, Athalie,* devant un public très populaire, respectueusement, mais froidement. Dans *Phèdre,* on ne s'intéressait qu'à l'innocent persécuté, à Hippolyte... On n'était véritablement remué qu'à la scène de dis-

(1) *Journal des Débats,* 23 février 1903.

cussion d'Hippolyte avec Thésée, au quatrième acte, et à celle du récit de Théramène. — Pour *Athalie,* c'était bien autre chose. L'effet produit par *Athalie* était un effet d'*étonnement,* et rien autre. Le public populaire était étonné, et puis il était encore étonné, et ce fut cela jusqu'à la fin inclusivement. Et cela est naturel. Que faisait le public populaire à toute cette représentation d'*Athalie ?* Et que vouliez-vous qu'il fît? Il cherchait le personnage sympathique, et naturellement il ne le trouvait pas, Racine ayant négligé ou dédaigné de l'y mettre. Il se disait : « Bon! Joad est une vieille canaille, très forte du reste ; Athalie est une vieille canaille, qui devient gaga; Abner est un pur et simple imbécile. Mais celui à qui l'on veut que je m'intéresse, où est-il ? Quand sortira-t-il de la coulisse ? Je l'attends pour m'émouvoir. » — Le public populaire l'a attendu jusqu'à la fin du cinquième acte ; et du reste, qu'Athalie fût égorgée, Joad vainqueur, et Joas couronné, cela lui était bien égal. *Moi-même...* Parfaitement !... J'étais devenu un peu peuple par communication, et j'en arrivai peu à peu à cette impression : « Elle est admirable, cette pièce ; mais admirable et intéressante sont deux choses extrêmement différentes ; et pour ce qui est de l'intérêt dramatique, *ils ont raison : ce n'est pas une pièce intéressante.* » (1)

Je prie qu'on note ces dernières lignes, si lucides et si libres. Elles sont vraies, non seulement d'*Athalie,* mais d'une bonne partie des chefs-d'œuvre classiques. Que le théâtre de Racine ne soit pas populaire, c'est un fait qui ne prouve ni contre le peuple, ni contre Racine.

---

(1) *Journal des Débats,* même article.

Ce sont deux mondes différents : il n'y a aucun intérêt à les vouloir rapprocher. Le grand art de Racine est d'une impersonnalité sereine, au fond de laquelle transparaissent, comme d'une eau limpide, les âmes et leurs émotions, — surtout des âmes faibles et des émotions féminines. L'auteur ne prend point parti ; à peine semble-t-il se passionner pour ou contre les événements où vont se briser ses héros ; il ne fait rien pour les violenter, il les subit passivement. On ne sent point en lui une force supérieure qui cherche à s'imposer : le Maître, dont une foule, surtout une foule française, aime à sentir au théâtre la domination de la volonté, de la pensée, ou simplement du verbe, — ce qui fit, de notre temps, la popularité plus ou moins justifiée de Dumas fils. — Le théâtre de Racine est l'œuvre d'un dilettante de génie, qui fait de l'art pour l'art, que l'action n'intéresse guère, et qui par suite n'en peut guère exercer, sinon sur les artistes comme lui, — aristocratie dont le nombre sera toujours restreint.

***

Il en est autrement de Corneille. On se trouve en présence d'une volonté qui s'adresse directement à la volonté, d'un homme qui parle à l'homme, d'un grand courant d'action qui relie, d'une façon continue, le public à la scène. Certains, — les délicats, — peuvent être choqués de l'insistance fatigante d'un homme qui vous parle au visage, qui ne vous lâche plus après vous avoir saisi, et qui vous étourdit de sa faconde violente. Mais la foule aime qu'on lui commande. Elle n'a point avec Corneille ce malaise qu'elle éprouve inconsciem-

ment aux pièces de Racine : d'être étrangère à ce qui se passe sur la scène, d'assister du dehors à des drames intimes. Corneille la jette dans l'action. Il réalise cette première loi du grand poète dramatique : parler pour tous. — Puis ce robuste Normand est peuple par certains traits de son tempérament : son amour des discours, sa violence sanguine, ses emportements soudains, ses brusques volte-faces de sentiments, toute la sauvagerie instinctive qui s'abrite sous les idées générales, — comme Horace poignardant sa sœur au nom de la Raison ! (1) Ces caractères entiers, qu'un grand événement imprévu bouleverse de fond en comble, et transforme de toutes pièces, sont d'essence populaire. Le revirement absolu d'âmes comme celles de Cinna, d'Émilie, d'Auguste, à la fin de la tragédie, est presque inexplicable à des consciences bourgeoises, lentes et réfléchies ; elle est naturelle à des âmes passionnées et sans nuances. (2)

Et pourtant, aucune pièce de Corneille n'est restée entièrement populaire. Il en est plusieurs raisons :

La langue. — C'est un fait général, que la forme d'une tragédie ou d'un drame se fane plus vite que celle d'une comédie ; du moins, elle cesse plus vite d'être sentie du public. En effet, elle est moins réaliste, elle

---

(1) « C'est trop, ma patience *à la raison* fait place. »

(Horace tuant Camille)

(2) Certains vers de Corneille montrent des successions de passions aussi rapides et aussi inattendues, que la mimique à demi-barbare d'un acteur japonais :

« Ma haine va mourir, que j'ai crue immortelle ;
Elle est morte, et ce cœur devient sujet fidelle ;
Et prenant désormais cette haine en horreur,
L'ardeur de vous servir succède à sa fureur. »

(Cinna)

s'appuie moins sur l'observation de la nature, elle est plus subjective, plus individuelle ; elle reçoit davantage l'empreinte du poète, du temps, de la nation. L'imagination poétique se nourrit de l'atmosphère du siècle, de l'ensemble d'habitudes populaires ou mondaines où l'auteur a vécu. Rien n'est dépaysé plus promptement qu'une métaphore poétique, quand le poète a vécu de la vie de cour, ou de salons, dont le mobilier intellectuel se renouvelle tous les dix, vingt, ou trente ans. Aussi ces images deviennent souvent presque incompréhensibles, sauf à une faible élite de raffinés, qui trouvent un charme de plus à ce qu'elles ont de rare, de surprenant pour le goût, soit qu'elles brûlent de façon étrange, comme les métaphores de Shakespeare, soit qu'elles aient pris des teintes délicates et passées, un peu vieillottes, comme les images classiques. — En dehors de ces causes générales d'usure, le style de Corneille est particulièrement obscur. Sauf aux points culminants de l'action, il est abstrait, embrouillé, souvent impropre, parfois inintelligible ; on raillait déjà de son temps le galimatias cornélien. Je veux bien qu'il ne soit pas toujours un obstacle à l'admiration du peuple, qui n'entend guère dans les discours que quelques mots retentissants, et l'accent de celui qui les dit. Mais c'est là une chose fâcheuse, qu'on doit reconnaître, et déplorer ; car cette stupide fascination de la parole, devant qui abdique la raison, a causé dans l'histoire des malheurs innombrables ; et le rôle d'un théâtre populaire, loin d'encourager le sommeil de l'esprit, est de le combattre résolument, en ne présentant rien au peuple qu'il ne puisse comprendre.

D'autre part, le système dramatique de Corneille est

fait pour rebuter un auditoire populaire. Il ne lui offre qu'un minimum de plaisir. Peu de personnages ; peu d'événements ; point de mise en scène ; point d'action apparente, ou une action qui se traduit en paroles abstraites. Ce théâtre repose sur les anciennes humanités, le discours latin, l'amplification du barreau, la rhétorique bourgeoise. Rien pour la vie physique du peuple, qui souffre d'être comprimée. Rien pour son imagination enfantine et avide. On sent que cet art est l'expression d'une société « d'imagination sèche et de raison exigeante », (1) à l'opposé du peuple. — Cela est frappant dans les idées, les sujets, les personnages mêmes, dont toute une partie nous est devenue étrangère et lointaine. Il ne s'agit pas seulement de certaines fureurs, dont nous ne sentons plus l'aiguillon avec cette intensité, de certaines passions de l'âge de pierre, comme celle du point d'honneur (plus surprenante encore dans le théâtre espagnol, et qui conduit tel héros de Calderon à des actes non seulement atroces, mais absurdes). Il ne s'agit pas non plus uniquement de ces parties mortes de l'âme, de cette galanterie insupportable, de cette politesse amoureuse, ridiculement démodée. L'âme même de cet art est à peu près perdue pour nous. C'est un art politique, fait pour un public d'hommes d'État, de patriotes, de théoriciens du gouvernement ou de la révolte. Il reflète, comme on l'a dit, cette génération de grands ambitieux des ministères Richelieu et Mazarin, « ces âmes fortes et dures », dont la passion dominante était de gouverner, et qui, en pensée, parfois en action, essayant de toutes les

(1) Gustave Lanson. — *Histoire de la littérature française.*

formes politiques, et raisonnant sur toutes, contribuèrent à l'élaboration de la puissante machine politique du dix-septième siècle. A eux s'adressent les discussions de *Cinna,* de *Sertorius,* d'*Othon.* Si pénétrantes qu'elles soient, quel intérêt vivant ont-elles gardé pour nous ? Sans doute notre temps, comme celui de Corneille, est un temps de politique, âprement attaché à résoudre des problèmes de gouvernement et de vie sociale, à trouver une formule nouvelle qui satisfasse nos exigences intellectuelles et morales. Mais les questions qui nous occupent sont différentes de celles d'il y a deux cents ans ; et en politique, on ne s'intéresse qu'aux questions présentes. Les raisons de Cinna et de Maxime n'ont pas perdu leur prix ; mais ce sont (comme presque toujours chez Corneille) discours d'aristocrates, rompus à la pratique des affaires, et méprisants du peuple. Que le peuple s'en défie. Au fond, ces discussions contraires mènent presque toujours à l'apothéose de la monarchie, et de la paix victorieuse qui suit les longues guerres. On comprend que Napoléon ait fait servir *Cinna* à ses desseins, et que Talma l'ait joué à Erfurt, devant les rois vaincus. Mais aujourd'hui, de tels spectacles sont déplacés et sonnent faux. Et quant à les donner au peuple pour leur grandeur d'art, quelles que soient les idées qui y sont exposées, c'est d'un dilettantisme qu'il sied peu d'encourager.

Un petit nombre seulement des œuvres de Corneille me semblent accessibles à la foule : — *Horace,* dont les cris d'héroïsme sauvage sont bien faits, — un peu trop, — pour remuer les masses. Même le procès de la fin n'est pas sans une grandeur populaire qui échappe au public actuel. Malheureusement la langue est souvent

obscure, et l'action lente et froide. — La jeunesse ardente du *Cid,* sa liberté d'allure, son abondance généreuse de vie, inspirent une sympathie irrésistible. Peut-être cependant le problème chevaleresque qui y était posé pour les gentilshommes duellistes de la cour de Louis XIII est-il devenu un peu archaïque pour les ouvriers du faubourg Saint-Antoine. — *Nicomède* serait peut-être l'œuvre la plus populaire de Corneille; car le caractère principal est de cette espèce chère à tout peuple : un bon géant joyeux, un Siegfried gaulois, seul au milieu d'ennemis, déjouant leurs perfidies, raillant leurs petitesses, avec un héroïsme ironique, tranquille et finalement heureux. Les figures qui l'entourent sont pittoresques : la belle sauvage Laodice, le vieux roi, peureux et menteur, le chevalier français Attale, le diplomate anglo-saxon Flaminius. La pièce est habilement machinée, et les aventures ont peut-être plus d'intérêt, que ce n'est l'habitude des tragédies, ou un intérêt moins attendu, et qui grandit jusqu'à la fin. Pourquoi, précisément ici, le style est-il plus obscur et plus galimatias que jamais ? Comme *Horace,* et davantage encore, on ne pourrait jouer *Nicomède* sans coupures et sans explications. — En somme, et sans pousser l'examen plus avant, il semble qu'on ne puisse rien retenir de la tragédie du dix-septième siècle que pour la lecture, et non pour la représentation. (1)

---

(1) Maurice Pottecher, bien placé pour observer de près le public populaire, est du même avis : « Je ne crois guère possible de faire un emprunt à notre tragédie classique ; c'est une forme d'art aristocratique qui me semble peu convenir à l'auditoire d'un Théâtre du peuple ; et des acteurs populaires ne sont point faits pour parler la langue que Corneille et Racine prêtent à leurs héros. » *(Le Théâtre du Peuple. — Revue des Deux Mondes,* premier juillet 1903)

III

LE DRAME ROMANTIQUE

Pour le Drame romantique, la question est tout autre. Il ne s'agit pas d'en faciliter l'accès au peuple, mais bien plutôt d'en préserver le peuple, si celui-ci avait tendance, comme je crois, à se laisser séduire par lui. — On n'a plus aucun mérite à le dire : le drame romantique n'est qu'une forme du mélodrame; et toute la poésie verbale dont il est revêtu ne fait qu'augmenter ses dangers. (1) C'est une peau de lion jetée sur la niaiserie ou la bassesse. Avec ses superbes prétentions de donner la clef de l'universelle énigme, de peindre le monde entier et de l'expliquer, « de regarder *tout, à la fois, sous toutes ses faces* », comme l'annonce naïvement la préface de *Marie Tudor,* ce drame se contente à fort bon marché. En fait d'observation, il s'en tient à des abstractions de tragédie voltairienne, qu'il affuble des oripeaux d'une érudition d'autant plus minutieuse qu'elle est moins sûre. En fait de pensée, c'est un arlequin bigarré d'idéologies contradictoires où le ton dominant est un naturisme assez plat, venu des Encyclopédistes, sur lequel les

(1) Il va de soi qu'on ne parle ici ni de l'admirable théâtre de Musset, rêve d'aristocratique adolescent, ni des quelques drames d'Alfred de Vigny, d'ailleurs inférieurs à leur renommée, froids et antipopulaires. Quant à Hugo, il est juste de reconnaître qu'il n'a tenu qu'à lui de faire un théâtre hautement populaire, comme il fit un roman et un pamphlet puissamment populaires, malgré tous leurs défauts. Mais au temps où il écrivit ses grands drames, il n'y avait rien de démocratique en lui.

emphases révolutionnaires et les violences exaspérées du romantisme allemand ont déposé leur vernis. Riche de bruit, d'éloquence, d'airs de bravoure, d'images éclatantes, de fausse science et de fausse pensée, ce théâtre est le capitan matamore de l'art français. Il ne se donne la peine, ni de penser, ni d'apprendre, ni d'observer; il n'a ni vérité, ni honnêteté; il *bluffe* avec maëstria. C'est bien un mélodrame qui exploite son public, qui le prend par sa niaiserie, dupe des mots bruyants, par sa sensiblerie habituée à confondre la passion avec les grimaces de la passion, par sa bassesse enfin, qui sous les revendications pseudo-humanitaires et pseudo-religieuses, trouve l'appât d'un matérialisme grossier, où il mord avidement. Ces faux brigands, ces faux révoltés sont les premiers-nés et les mieux venus de cet art de Montmartre, qui a depuis sévi, non sans éclat, sur la raison française. Art de cénacles tumultueux, où le talent abonde, sans parvenir, que par exception, à sa maturité, faute de recueillement, de sincérité, et de mécontentement de soi. Toutes ces fureurs romantiques sentent plus la Bohême que la Révolution. En assourdissant le peuple de déclamations anarchiques, elles contribuent à le maintenir dans l'inertie, plus sûrement encore que les artistes patentés de la bourgeoisie. L'indigence poétique du père Dumas montre à découvert la platitude de ce mélodrame, mis tout nu, déshabillé de son lyrisme. — Je crois fermement que le drame romantique est un des plus dangereux ennemis du théâtre populaire que nous cherchons à fonder en France. Il a poussé des rejetons innombrables, divisés en deux branches : les drames issus de Hugo, et la postérité de

Dumas père. Ceux-ci, race de mélos criards, de gueux à panaches, d'aventuriers hâbleurs, se sont abattus sur les théâtres des faubourgs comme une nuée de sauterelles, et ont fait le désert partout où ils ont passé. Ceux-là, moins bons garçons, avec d'orgueilleuses visées, se sont installés dans les théâtres dits des poètes, où ils ont travaillé assidûment à corrompre le goût de la bourgeoisie : ils n'y ont pas manqué. Succès facile. Le public bourgeois n'est capable de juger que d'un art réaliste moyen, étayé sur le bon sens et sur l'observation à dose modérée. Il est dépaysé dans la poésie, et ne saurait distinguer la fausse de la vraie. Il y a même quelque chance pour que la caricature lui plaise davantage, justement parce que les traits en sont plus accusés. Quand il fut amené par les exigences du snobisme à la nécessité de sembler comprendre cette langue qui lui était étrangère, il alla droit aux charlatans et il en fut la dupe. La critique, qui devait l'en défendre, abdiqua en masse, par lâcheté devant la mode, par indifférence, par dilettantisme, par manque de foi dans la raison; l'absurde eut tout le loisir de s'étaler au théâtre, où il ne manqua point d'illustres interprètes. On peut dire qu'une de ces interprètes eut même l'influence décisive, non seulement sur le succès, mais sur la formation de cet art; et c'est son nom, — le nom de Sarah Bernhardt, — qui convient le mieux à caractériser ce néo-romantisme byzantinisé, — ou américanisé, — raidi, figé, sans jeunesse, sans vigueur, surchargé d'ornements, de bijoux vrais ou faux, morne sous son fracas, blafard dans son éclat.

Dans ces dernières années, M. Rostand a ramené délibérément le théâtre au romantisme de Hugo et de

Dumas père, en le rajeunissant par une pointe d'argot à la mode. Mais ce poète brillant et funambulesque, ce gavroche du romantisme, — malgré ses retentissants essais dramatiques, ou plutôt à cause d'eux, — n'est qu'un auteur comique qui se fourvoie dans le drame. L'auteur du Prince Long-Nez et de son escorte de d'Artagnans, du clown Flambeau dit Flambard, de l'incroyable Metternich, commissaire et diable de Guignol, — amusant de verve, de calembours, de gasconnades poétiques, d'intarissable faconde, — n'a jusqu'ici touché aux sentiments tragiques que pour montrer qu'ils étaient pour lui une terre inconnue. Il y a suppléé par l'éloquente flatterie des sentiments de la populace : le chauvinisme fanfaron de *l'Aiglon,* ou la dévotion demi-mondaine de *la Samaritaine.* Il a réussi. Le succès, pour certains, répond à tout. Je veux croire que lui-même a de l'art de plus nobles mesures. Qu'il prenne donc garde. Le succès l'a séparé de la vie. Il ne la voit plus qu'à travers une rhétorique vide. — Je regrette de l'attaquer. Il est une force; et toute force, fût-ce une force verbale, ou d'images, ou de gaieté, est digne de sympathie : nous n'en manquons pas pour lui. Mais puisqu'il ne met pas cette force au service de la vérité, nous le combattons comme un danger public. — Il n'est pas donné à tout le monde d'être un danger public ! — Combien de poètes pensent avoir bien mérité de la patrie, parce qu'ils ont chanté l'héroïsme, le dévouement, le sacrifice ! Mais si l'on n'y a cru que des lèvres, et non du cœur, — si l'on n'y a vu que des mots qui sonnent allègrement, et non de sérieuses et difficiles réalités, — si l'on y a cherché son succès personnel et non le bien des autres, — on a avili l'héroïsme, le dévouement et le sacrifice, on ne

les a point servis. Les virtuoses du sentiment, qui s'écoutent chanter, et chantent pour l'applaudissement, sont funestes, car ils habituent les âmes au mensonge intérieur.

C'est une thèse à la mode, — mise en circulation, je crois, par M. Jules Lemaître, — qu'il faut encourager le snobisme du public; car il est, à son insu, l'allié de toutes les pensées nouvelles, auxquelles il apporte son argent et son crédit mondain. Il se peut que cette dédaigneuse indulgence soit à sa place dans la société actuelle. Nous n'en avons que faire, quand il s'agit du peuple. Un peuple peut se passer de beauté; il ne doit pas se passer de vérité. Nous ne lui demandons pas de respecter et d'admirer ce qu'il ne comprend pas : cela sert à former un peuple de fonctionnaires pliés au despotisme. Nous lui demandons de ne rien admettre qu'il ne comprenne, de ne rien admirer qu'il ne sente. Qu'importe qu'il soit injuste d'abord pour quelques grandes œuvres? Il est plus près d'elles en les niant, que les snobs en les applaudissant; et il garde intacte en lui la source de vérité, d'où sort toute grandeur. Je serais tranquille sur l'avenir d'un tel peuple. Bien doué, comme est le nôtre, et sincère, — si on le décharge seulement de l'excès de labeur qui l'écrase, si on lui donne des loisirs pour penser, — il n'est rien à quoi il ne parvienne. — Mais le mensonge de pensée et de sentiment que dégage presque toute notre poésie d'aujourd'hui, l'infecterait pour jamais.

IV

LE THÉATRE BOURGEOIS

Notre siècle a vu le développement d'un autre genre dramatique, qui eut une immense fortune dans le monde entier : le Drame bourgeois. Issu de la comédie larmoyante du dix-huitième siècle, ce genre répondait à une transformation profonde de la société : l'élévation d'une classe au pouvoir. Il a dû son succès légitime, — toutes antipathies personnelles mises à part, — à ce qu'il représentait la vie intime de cette classe victorieuse, ses problèmes et ses inquiétudes. Il était bien que l'art se fît l'interprète de la vie contemporaine. — Par malheur, la bourgeoisie du dix-neuvième siècle, bien différente en cela de celles du seizième et du dix-septième, est beaucoup plus occupée de questions pratiques que de questions désintéressées, et surtout artistiques : on le sent désagréablement dans le théâtre qui la reflète. Ses porte-parole, Augier et Dumas fils, ne se sont guère appliqués à peindre des caractères, comme Molière, ou des conditions, comme le voulait Diderot, à représenter les tragédies privées et les douleurs domestiques ; et quand ils l'ont fait, ç'a été sans éclat. Ce qui prime tout chez eux, c'est quelques problèmes de morale domestique et sociale, posés et non résolus par la société nouvelle. Il est naturel que de telles œuvres aient passionné leur époque ;

mais il est naturel aussi que ces œuvres passent avec leur époque, si elles valent par la thèse et non par la vie ; car il suffit d'une réforme sociale pour rendre le sujet indifférent. Ce genre de théâtre est utile à la société, au perfectionnement de laquelle il contribue ; il peut même être utile au public, qu'il fait penser. Mais il faut qu'il se renouvelle constamment. Puisqu'il est l'interprète d'un monde mouvant et en continuelle évolution, puisqu'il se fait l'auxiliaire et le conseiller des jurisconsultes et des législateurs, puisqu'il s'attaque à des plaies causées par les vices de l'organisation actuelle, et qu'un pansement peut apaiser, — presque tous ses sujets se démodent tous les vingt ou trente ans ; il en est peu qui aient un fond éternel ; et s'il en est un ou deux, je ne vois pas qu'un génie les ait traités de façon éternelle. C'est un art essentiellement de transition ; sa force d'aujourd'hui fait sa faiblesse de demain ; et si notre théâtre du peuple s'ouvrait à lui maintenant, il lui faudrait un répertoire nouveau. Car qu'est-ce que le peuple a à faire de problèmes bourgeois, restreints au monde bourgeois ? Il faudrait, en conservant le genre, le renouveler aussitôt, l'adapter aux conditions nouvelles.

J'ajoute que si le genre précédent : le drame poétique, manquait de bon sens et de vérité, celui-ci est par trop dénué de poésie. Il est borné, terre à terre, et pas plus que la comédie, n'offre un aliment assez généreux, — si substantiel soit-il, — à une nation qui doit fournir une étape dure et dangereuse, et qui a besoin que toutes ses puissances soient exaltées. — Dans ces dernières années, quelques grandes tentatives ont été faites chez nous, — sans parler de l'étranger, — pour ouvrir

le théâtre bourgeois au peuple et à la poésie à la fois. Mais bien qu'on y voie poindre les problèmes et les âmes populaires, elles portent pour la plupart la marque de l'esprit le moins populaire et le plus aristocratique qui soit. *Le Repas du Lion* en est le plus illustre exemple.

Je ne parle pas de la Comédie moderne. Elle ne manque pas de talent. Mais subtile et fade, sentimentale et corrompue, elle sent son public : une bourgeoisie oisive et dégénérée, qui n'a plus la force ni d'aimer, ni de haïr, ni de juger, ni de vouloir quoi que ce soit. Elle flotte indécise entre les berquinades et la pornographie, et parfois unit les deux en un mélange écœurant et niais. Ce théâtre n'a jamais représenté la nation. Il est une insulte à la nation. Je me souviens de l'indignation et du mépris que j'éprouvai, quand, venant à Paris pour la première fois, je découvris l'art des boulevards parisiens. L'indignation, je ne l'ai plus ; mais le mépris m'est resté. Un tel théâtre nous déshonore par sa renommée même. Il est la maison de débauche de l'Europe. Qu'il continue de pourrir, s'il lui plaît, sa clientèle cosmopolite : c'est affaire à elle ; cette basse élite peut se défendre ; et s'il lui plaît de s'avilir, laissons-la faire : il n'y a pas grand mal. Je serais presque tenté de dire à ses artistes, comme Timon à Phryné et à Timandra : « Soyez toujours... ce que vous êtes. Achevez de perdre ceux qui veulent être perdus. » — Mais ne touchez point au peuple. N'essayez pas de salir les sources de la vie. Quand on voit, aux lectures populaires, quel public ingénu, sincère, ouvert à toutes les impressions, est ce peuple resté jeune malgré les flétrissures et les misères, on songe au mot de

l'Évangile : « Quiconque scandalisera l'un de ces petits... »

Au reste, j'ai la conviction que dans un théâtre vraiment ouvert à tous, où hommes, femmes et enfants seraient assemblés en famille, le public saurait faire sa police lui-même et imposer à la scène le respect de ce qui veut le respect. L'instinct de la conservation est une force trop puissante : un peuple sain ne se laisse pas détruire de gaieté de cœur, comme quelques poignées d'inutiles.

V

LE RÉPERTOIRE ÉTRANGER. LES TRAGIQUES GRECS. SHAKESPEARE. SCHILLER. WAGNER.

Reste le répertoire étranger. De très grands hommes, les plus grands de l'art dramatique : Sophocle, Shakespeare, Lope, Calderon, Schiller, ont été populaires, au moins dans certaines œuvres. Mais c'est un grand malheur que la différence des temps et des races. Malgré la majesté d'un Sophocle, malgré la sérénité mélancolique de l'art grec, malgré l'intolérance de ses admirateurs, j'ose dire que dans le succès récent d'*Œdipe Roi,* il entre beaucoup de dilettantisme érudit, beaucoup de respect superstitieux, surtout beaucoup d'admiration pour le prestige personnel d'un acteur de génie. Sans le nom de Sophocle, sans l'émotion puissante, mais presque toute plastique, du jeu de Mounet-Sully, sans l'impression matérielle d'une musique, d'ailleurs médiocre, ni le peuple, ni la bourgeoisie, n'eussent été capables de distinguer, parmi la foule des mélodrames passés, la sublime grandeur d'*Œdipe Roi,* et d'y trouver plaisir.

Encore, malgré la distance qui nous sépare des croyances morales et religieuses des Grecs, sommes-nous moins loin de Sophocle, que, — je ne dirai pas de Lope et de Calderon : leurs drames sanglants, leurs héros de proie, leurs gentilshommes assassins, ne seront pleinement acceptés chez nous que quand les

combats de taureaux et les boucheries du cirque y seront rétablis par un retour de barbarie, toujours possible, mais que du moins nous ne favoriserons point ; — nous sommes moins loin encore de Sophocle que de Shakespeare. Tout nous sépare de Shakespeare : le temps et la race à la fois. Rien ne nous fait plus sentir l'infirmité de notre esprit à pénétrer pleinement et sans préparation la forme d'un siècle passé. Ce style qui, dans son temps, était un voile transparent, exactement modelé aux souples lignes de la pensée, nous en sépare aujourd'hui, comme un rideau opaque et bariolé, dont les étranges dessins et les couleurs éclatantes nous brouillent et brûlent les yeux. Assistant, une fois, à une lecture populaire de *Macbeth* par Maurice Bouchor, je tâchais de m'oublier moi-même, d'être peuple, comme ceux qui m'entouraient ; et j'avais un sentiment de gêne, en quelque sorte de honte, à entendre certaines métaphores, dont la grandeur archaïque prenait *dans ce milieu* un caractère d'emphase obscure et de prétention presque insupportable. Faut-il donc dévêtir Shakespeare de la grâce précieuse et sauvage de son style ? Tâche sacrilège, périlleuse, pénible à ceux qui l'aiment. Mais cela ne suffirait même point à sauvegarder l'intégrité du reste. Il faudrait trancher, rogner, limer, dans les caractères et dans l'action, pour les mettre au point d'un public populaire. Les Anglais eux-mêmes ne s'en font pas faute, — ni les Allemands, avec leurs prétentions à l'exactitude, et ces illustres traductions « presque aussi belles que l'original », — une phrase qui en dit long sur leur façon de sentir Shakespeare ! — A plus forte raison, devrions-nous, en France, nous résigner à ces profanations. Sans

doute, le peuple est, encore ici, plus près que le public actuel de certains côtés de l'œuvre de Shakespeare, de ses instincts et de ses actes tumultueux et violents ; mais combien plus loin encore de la pensée profonde aux mille replis ! (1) — Il est misérable d'ajuster un grand homme à la mesure de la multitude.

On serait contraint aussi de mutiler les grands lyriques allemands du commencement du siècle. Parmi les drames populaires de cette période, je mentionnerai *le Prince de Homburg* de Henri de Kleist, et le *Guillaume Tell* de Schiller. L'œuvre de Kleist est poignante, grandiose, et soulève encore aujourd'hui l'enthousiasme des foules allemandes ; mais c'est une apothéose de la monarchie prussienne ; nous aurions quelque gêne à y prendre part ; et cette pièce doit avoir surtout pour nous la valeur d'un type presque unique de drame patriotique, au sens élevé du mot, sans vil chauvinisme, sans flatterie des bas instincts de la multitude. — Quant à l'admirable *Guillaume Tell*, où circule un sang puis-

(1) Maurice Pottecher a pourtant fait la tentative intéressante de donner intégralement *Macbeth* à son *Théâtre du Peuple* de Bussang, en 1902 et 1903. Mais si je crois avec lui que cette représentation populaire de Shakespeare se rapprochait plus que toute autre, en France, des conditions mêmes où Shakespeare donna son œuvre, il m'est impossible de croire que l'œuvre ait été réellement comprise par le peuple de Bussang. Au reste, Pottecher lui-même convient que la plupart des beautés de Shakespeare échappent au public populaire. « Les beautés dont nous nous étonnons surtout, cette profondeur psychologique du génie, cette vue de l'instinct, servie par l'intelligence, qui démêle et fond à nouveau, dans la conscience de l'ambitieux, le courage physique, la lâcheté morale, la ruse et la folie, associés pour le meurtre, ces mots d'une simplicité et d'un raccourci sublime, oui, tout cela échappe à la plus grande partie des spectateurs, sensibles seulement à la brutalité des faits et à la violence du mélodrame. » (*Le Théâtre du Peuple. — Revue des Deux Mondes*, premier juillet 1903) Ajoutons-y surtout la difficulté de comprendre l'esprit d'un autre âge et d'une autre race.

sant et lourd, où règne l'honnête génie de la bourgeoisie héroïque de la Révolution, c'est une pièce excellemment populaire dans les pays allemands. J'en ai eu la preuve, à diverses reprises, par les représentations d'Altorf : les rôles y sont tenus par la bourgeoisie et le peuple du canton ; le public tout entier concourt au spectacle, participe à l'action, fait écho aux paroles de liberté. Je croirais volontiers que l'art populaire n'a pas créé de plus grande figure que celle de Tell, hercule allemand, athlète rêveur, aux résolutions lentes, à l'énorme force silencieuse, où dorment les pensées et les émotions comme en un lac majestueux, dont les vents ont peine à rider la pesante masse, mais qui, une fois soulevé, est pareil à la mer. — Mais ce qu'il y a dans l'œuvre d'essentiellement germanique, le flegme, la froideur dissertante, la sentimentalité, la naïveté romanesque, n'échapperait pas sans doute aux ciseaux de nos arrangeurs. Et que resterait-il de la pièce ? — Quant aux autres drames de Schiller, je vois mal leur emploi sur une scène française.

Plus près de nous, quelques hommes ont tâché d'écrire directement pour le peuple : en Autriche, Raimund, Anzengruber ; en Russie, Tolstoy et Gorki ; Hauptmann en Allemagne. (1) Mais de ceux-ci, des œuvres comme *les Tisserands* ou *la Puissance des Ténèbres,* sont de longs cris de misère, ou de lugubres récits, dont la menace et

(1) Nous ne parlons pas d'Ibsen, qui, malgré de beaux poèmes populaires, comme *Terje Vigen,* est le plus aristocratique des penseurs, et dont *l'Ennemi du peuple* n'a pu devenir... l'ami du peuple, que par la plus ironique des méprises et l'aveuglement de l'esprit de parti.

On nous dit qu'un autre grand poète aristocrate, Gabriele d'Annunzio, travaille, en ce moment même, à une pièce populaire.

le désespoir semblent plutôt faits pour réveiller la conscience des riches, que pour soutenir ou distraire de pauvres gens, déjà trop accablés par la vie. Tout au plus s'adressent-ils à une poignée d'entre eux, à l'élite révolutionnaire, aux chefs de la future révolte; mais il serait presque absurde de penser que ces spectacles de deuil écrasant pussent rester au répertoire d'un peuple sorti de l'esclavage. Ce sont des cauchemars qu'on doit souhaiter qu'il rejette de lui, le plus tôt possible, avec horreur. — Quant à Anzengruber, (1) il semble qu'il ait eu conscience du théâtre populaire, et qu'il en ait donné quelques types assez heureux. Une partie de ses œuvres serait même d'actualité en France, par leur constante protestation contre l'esprit clérical; mais elles sont, dans l'ensemble, trop fidèlement adaptées au goût de la petite bourgeoisie viennoise; et Anzengruber manquait du génie nécessaire pour dégager des observations locales le caractère universel. Il nous est du moins un exemple intéressant d'un théâtre moyen, parlant au peuple sans flatterie et sans dédain, et lui présentant avec clarté le spectacle de sa propre vie.

Enfin se présente à nous, au terme du siècle qui vient de finir, le nom grandiose du tout-puissant Wagner. Cet homme qui fut le plus souverain créateur en musique, depuis Beethoven, l'a été aussi peut-être dans le drame poétique, depuis Schiller et Goethe. Il a tracé d'impérissables figures; il a créé des héros populaires, familiers et surhumains, comme ceux des antiques épo-

(1) Voir sur Anzengruber d'intéressants articles de M. Auguste Ehrhard, parus dans la *Revue d'art dramatique* (juillet-août 1897).

pées : Brunnhilde, Siegmund, Siegfried. Il a, du premier coup, donné le modèle du théâtre populaire dans son éblouissante fresque des *Maîtres Chanteurs,* débordante de force, d'humour, de couleur et de mouvement. Un peuple y grouille avec une joie tumultueuse ; et le rayonnement de ces innombrables âmes semble se concentrer dans la bonhomie héroïque du vieux Hans Sachs, conscience profonde et sereine du peuple. Malheureusement, la cause du théâtre de Wagner est indissolublement liée à celle de la musique, et nous avons évité jusqu'à présent de l'introduire dans nos recherches pour constituer un répertoire populaire français ; car elle les complique singulièrement, et, je crois, sans profit pour l'instant. L'éducation musicale du peuple commence à peine en France ; il faudra des années encore, avant qu'elle soit suffisante ; et d'ici là, il est inutile de penser au drame lyrique wagnérien, — en admettant que cette forme d'art allemand ait quelques chances de s'acclimater tout à fait chez nous. En tout cas, s'il nous faut de la musique, donnons d'abord au peuple les méditations viriles et les bienfaisantes douleurs du plus héroïque des hommes. Que Beethoven passe avant Wagner. (1) — Le théâtre de Wagner est empoisonné, malgré sa grandeur, de rêves malsains qui sentent le milieu où il est né, l'aristocratie d'art décadente, arrivée à la fin de son évolution, et presque de sa vie. Quel profit le peuple pourrait-il tirer des complications maladives de cette sensibilité, de la métaphysique du Walhalla, du Désir de Tristan

(1) A plus forte raison, avant Meyerbeer et Adolphe Adam, chers aux *Trente ans de Théâtre* de M. Bernheim.

qui souffle la mort, et des tourments mystico-charnels des chevaliers du Graal? Cela est sorti d'une élite infectée de subtilités néo-chrétiennes, ou néo-bouddhiques, de songes peut-être fascinants, mais mortels pour l'action, et qui ont poussé, comme poussent de superbes mousses sur des arbres pourris. Au nom du ciel, ne donnons point au peuple nos maladies, — quelque complaisance que nous trouvions à les cultiver en nous. Tâchons de faire une race plus saine, et qui vaille mieux que nous.

VI

IL N'EXISTE DANS LE PASSÉ QU'UN RÉPERTOIRE DE LECTURES POPULAIRES, NON DE THÉATRE POPULAIRE. — LES LECTURES NE SUFFISENT POINT. LE THÉATRE EST NÉCESSAIRE.

Nous sommes arrivés au terme de cette course à travers le passé. Que nous reste-t-il dans les mains de toutes ses richesses? Une poignée d'œuvres, dont pas une ne demeure entière. Un répertoire de lectures populaires; mais de théâtre, point.

Pourquoi ne pas nous résigner, pourquoi ne pas nous en tenir, comme fit Maurice Bouchor, et tant d'autres à sa suite, (1) au système des lectures abrégées, avec conférences, résumés des scènes omises, et conclusions morales? — En premier lieu, parce que, — nous le disons franchement, — ce n'est pas seulement le bien du peuple que nous avons en vue, c'est le bien de l'art, c'est la grandeur de l'esprit humain. Entre toutes ses créations, qui seules donnent son prix à la vie, nous avons une admiration sans bornes pour le théâtre, son œuvre : statue de l'homme, sculptée par l'homme dans sa propre pensée, image brûlante de l'univers, univers lui-même plus grand que le premier. Le genre faux des

(1) Il ne faut pas oublier le nom de Dickens, qui, par l'intérêt et le succès extraordinaire de ses lectures publiques, dès 1853 à Birmingham, mais surtout de 1858 à 1870, en Angleterre et en Amérique, fut en quelque sorte le génial précurseur de ce mouvement.

lectures dramatiques donne des transpositions aussi pâles du théâtre, que les reproductions de tableaux dans les journaux illustrés, ou les transcriptions de symphonies d'orchestre au piano. C'est, il est vrai, ce qu'on nomme populariser, ou vulgariser l'art. Mais si vulgariser est l'équivalent de rendre vulgaire, nous combattons cette démocratisation de la beauté. Nous voulons ranimer l'art exsangue, élargir sa maigre poitrine, faire rentrer en lui la force et la santé du peuple. Nous ne mettons pas la gloire de l'esprit humain au service du peuple ; nous appelons le peuple, comme nous, au service de cette gloire.

Mais nous croyons aussi servir plus utilement le peuple par le théâtre que par les lectures. Les lectures, quel que soit le charme du lecteur, sont encore une forme de l'éducation primaire ou secondaire ; elles interposent des professeurs entre l'art et le public ; elles sont malgré tout dissertantes et prédicantes. C'est bien là le dessein de ceux qui les font. Ils veulent initier graduellement le peuple aux belles choses ; et ils prétendent de plus, avec des scrupules excessifs, lui donner le meilleur du théâtre sans les dangers du théâtre, sans le cabotinage et ses étranges attractions sur la foule. — Or il me semble, d'abord, qu'ils ne font que substituer un cabotinage à un cabotinage : à celui des acteurs, celui des diseurs, bourgeois et bourgeoises désireux d'étaler devant un auditoire complaisant leurs talents d'agrément, leurs monologues, leurs romances, et leurs morceaux de piano. Je ne sais si ce cabotinage vaut mieux ; mais il est certainement plus maladroit, à peu d'exceptions près. Et quant aux précautions pour mettre l'art à la portée du peuple, j'ai été témoin

parfois de l'irritation qu'elles causent à certains auditeurs. Il y a des explications qui humilient : on n'y prend pas assez garde. Rien ne fait plus souffrir un homme du peuple que d'être traité en enfant, ou de le croire, que de sentir chez le lecteur bourgeois une condescendance protectrice à se mettre à son niveau. (1) C'est le défaut ordinaire de ces lectures. L'esprit de l'auditoire y est comme un enfant qu'on habitue à marcher. Au théâtre, on le laisse aller seul, et faire ses premiers pas : il n'est rien de si efficace. Le théâtre est un exemple vivant, contagieux, irrésistible. Il est enveloppé de gloire. C'est un champ de bataille, où les âmes sont lancées en pleine action, à la suite des héros, aspirant à leur ressembler. Seule l'éloquence de la tribune peut produire de tels effets ; les lectures ne le peuvent point. Elles parlent aux sens à travers un écran ; elles s'adressent à l'intelligence ; elles ont peur de la vie physique. Sotte timidité. Il faut veiller au contraire à enrichir l'énergie physique du peuple, cette précieuse force matérielle, support de toute notre civilisation. La supériorité du théâtre est de prendre hardiment les instincts, et de les sculpter dans le vif. — Certes il est bon de tâcher de perfectionner l'homme, malgré sa nature, par l'effort de sa raison. Mais il est mieux de faire appel directement à la nature ; car l'homme vraiment grand est celui qui est grand par nature, comme sans y songer, avec un généreux et puissant abandon.

---

(1) Pour des raisons semblables, j'ai vu des auditoires populaires honteux et blessés de s'entendre lire les contes de Perrault, que l'on imagine maladroitement devoir convenir au peuple, parce qu'ils en sont sortis, — tandis qu'ils ne sont plus aujourd'hui qu'un jeu pour des sceptiques.

Nous reconnaissons l'utilité transitoire des lectures populaires. Elles font en ce moment une active propagande artistique. Ces petits concerts morcelés, ces tranches de déclamation et de musique sont peut-être nécessaires pour ménager la paresse de l'esprit populaire, déshabitué d'un grand effort par l'abrutissement des cafés-concerts. Prenons-les donc pour ce qu'elles sont : une œuvre d'éducation, une annexe des cours du soir, faite pour préparer le terrain à l'art véritable ; mais ne confondons pas celui-ci avec elles. Ce sont des baraquements provisoires, élevés hâtivement, en attendant que l'édifice soit construit. N'allons pas nous contenter de ces masures de bois, et prendre pour la cathédrale la petite demeure du maître de l'œuvre, au pied de la cathédrale.

VII

L'ŒUVRE DES TRENTE ANS DE THÉATRE ET LES GALAS POPULAIRES

Cette cathédrale, l'*Œuvre des Trente ans de Théâtre* a prétendu l'édifier en quelques semaines avec les ruines incohérentes du passé.

Il faut distinguer dans l'*Œuvre des Trente ans de Théâtre* l'œuvre de bienfaisance de l'œuvre de théâtre. De la première il n'y a que des éloges à faire. « C'était originairement une caisse de secours supplémentaire, destinée à venir en aide, directement et immédiatement, non seulement aux auteurs et aux artistes, qui ont leurs sociétés régulièrement constituées, mais à tous les gens de théâtre, auteurs, artistes, critiques, machinistes, décorateurs, etc., qui, après trente ans de travail et de lutte se trouveraient sans ressources, et aussi à ceux que la maladie ou la disparition d'un des leurs laisse dans le besoin. » (1) Rien de mieux, et il est extraordinaire que les Parisiens aient attendu si longtemps pour venir en aide à ceux qui, après les avoir amusés toute leur vie, tombaient ensuite dans la misère. L'initiative d'une telle mesure honore M. Adrien Bernheim, et l'on ne peut que rendre hommage à l'activité qu'il

(1) Adrien Bernheim. — *Trente ans de Théâtre.* 1903.

a mise au service de cette cause ; l'homme qui agit, même quand il se trompe, a toujours une supériorité sur ceux qui se contentent de parler, fût-ce admirablement.

Mais il ne s'agit pas ici de la caisse de retraites des comédiens français ; il s'agit du théâtre populaire, que les promoteurs de l'*Œuvre* prétendent avoir fondé.

L'*Œuvre des Trente ans de Théâtre*, dont le comité tint sa première séance le 30 décembre 1901, débuta en mai 1902 par cinq représentations aux théâtres de Montparnasse, de Grenelle, des Gobelins, de Saint-Denis, et au Concert Européen de la rue Biot. C'étaient des spectacles coupés, où il y avait de tout : du classique, du romantique, de l'opérette, de la chansonnette, de la danse, mademoiselle Moreno, Fugère, les sœurs Mante, Paulette Darty, Polin, sans parler des conférenciers, dont nos divertissements à la mode ne saurâient plus se passer. En octobre 1902, commencèrent les représentations classiques, avec le concours des théâtres subventionnés et surtout de la Comédie française. Vingt-cinq *galas populaires* furent donnés dans la première saison, d'octobre à juin. On joua *Horace* à la salle Wagram, *Andromaque* et *Tartuffe* à Ba-ta-clan, le *Misanthrope* à Bellevilie, aux Bouffes du Nord, au théâtre Maguéra, au théâtre Trianon, *le Malade imaginaire* à la salle Huyghens, *l'Arlésienne* à la salle Humbert de Romans, etc. On donnait aussi des danses, des fragments d'opéras et d'opéras-comiques, et les inévitables conférences. Les noms de tous les auteurs ou compositeurs vivants étaient systématiquement écartés du programme. Selon la formule de M. Larroumet, qui se fit le patron de l'Œuvre, « le grand répertoire allait

chercher le peuple chez lui, dans les faubourgs, de temps à autre ». (1)

Voyons comment. Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser des représentations d'*Andromaque* et de *Tartuffe*. Je prendrai comme type, cette fois, le *vingtième gala populaire,* donné au théâtre Trianon, le jeudi 2 avril 1903.

Le tarif des places était le suivant :

Orchestre.	Francs	3 »
Balcon.		2 50
Première galerie		2 »
Banquettes		1 »

Et je ne prétends pas que ces prix soient exagérés ; mais je rappelle, en passant, que les dernières places, au Théâtre Français, sont à 1 franc, et qu'à l'Odéon, elles sont à 0 franc 50, au tarif ordinaire. Que si l'on prend pour terme de comparaison le tarif des prix réduits à l'Odéon, on trouve même qu'il est moins élevé, l'orchestre étant à 2 francs 50, — le balcon, — deuxième

---

(1) C'était déjà là une idée de M. Camille de Sainte-Croix. Dans quelques articles de *la Petite République,* parus en 1887, il proposait que l'on fit jouer les troupes des théâtres subventionnés sur les scènes des faubourgs parisiens; — un examen plus approfondi de cette idée lui en démontra d'ailleurs l'insuffisance, et il chercha, depuis, à réaliser un projet plus complètement populaire. — La même année, en 1887, M. Ritt, directeur de l'Opéra, présentait au ministre Fallières un projet de théâtre populaire, où il recourait aux troupes et aux répertoires des quatre théâtres subventionnés, délégués plusieurs jours par semaine, et des deux grands concerts symphoniques. Mais il voulait un théâtre fixe, et un personnel de choristes, figurants et musiciens d'orchestre, attachés au théâtre. — Cette idée fut développée en 1902, à la Chambre, par M. Couyba, rapporteur des Beaux-Arts.

et troisième rangs, — à 2 francs, et les galeries à 1 franc 50, 1 franc 25, 0 franc 75 et 0 franc 50. (1)

D'après le plan du théâtre Trianon, que j'ai sous les yeux, il y avait environ 350 places à 3 francs, 180 à 2 francs 50, 190 à 2 francs, et 100 à 1 franc. Au total, environ 530 places au-dessus de 2 francs, et une centaine au-dessous. Ce ne sont pas là, il me semble, des prix bien populaires. Je ne parle pas de l'extrême inégalité des places, si blessante dans un théâtre du peuple, dont la première condition doit être le mélange des classes.

A ces prix venait encore s'ajouter un droit de vestiaire de 0 franc 10 par canne ou parapluie, et de 0 franc 25 par manteau, ce qui, pour une famille de trois personnes, faisait une dépense supplémentaire de plus d'un franc. Cette taxe ne mettait même pas le spectateur à l'abri des exigences des ouvreuses, qui réclamaient avec leur habituelle énergie leur petit profit. Si tout cela est populaire, j'en suis heureux pour le peuple : car c'est la preuve qu'il est fort à son aise.

---

(1) Tarif des prix réduits à l'Odéon :

Avant-scène de première	Francs	6 »
Baignoires d'avant-scène.		5 »
Premières loges de face.		3 »
Fauteuils d'orchestre		2 50
Balcon, premier rang.		2 50
— deuxième et troisième rangs . . .		2 »
Premières loges de côté.		2 »
Baignoires.		2 »
Première galerie de face		1 50
Deuxièmes loges de face		1 50
Avant-scène des secondes.		1 25
Parterre.		1 25
Deuxièmes loges de côté		0 75
Deuxièmes et troisièmes balcons.		1 »
Avant-scène de deuxième galerie.		0 50
Deuxième galerie.		0 50
Amphithéâtre.		0 50

En fait, ce n'était pas le peuple qui remplissait la jolie salle du *Trianon :* c'était un public bourgeois, dont l'élégance eût fait envie à l'Odéon. On me dira qu'il est souvent difficile de distinguer à son costume un ouvrier parisien d'un bourgeois. Je le veux bien; mais il m'est difficile de croire qu'un ouvrier se mette, le soir, en redingote et en chapeau haut de forme, pour aller au théâtre; or cet uniforme de la bourgeoisie se voyait de l'orchestre aux galeries, et jusqu'aux dernières places. Fait caractéristique d'ailleurs : les places à 3 francs et à 2 francs 50 étaient remplies ; les places à 1 franc étaient presque vides.

Messieurs et dames se lorgnent avec leurs jumelles en attendant le lever du rideau, qui tarde, comme il convient. La conférence obligée commence vers 9 heures; le spectacle, vers 9 heures et demie ; il est coupé de deux longs entr'actes, et se termine à minuit moins le quart. — Rien de plus populaire, comme on voit, et de mieux combiné en vue du travail du lendemain.

Après la conférence d'un monsieur en habit noir, et le couplet de règle en l'honneur du cardinal de Richelieu et de la Compagnie, — je veux dire de M. Adrien Bernheim et de son *Œuvre*, — la Comédie française joua *le Misanthrope*. Le choix de cette pièce pour une représentation populaire m'avait particulièrement attiré. *Le Misanthrope* est, pour ainsi dire, *le Canard sauvage* de Molière, l'œuvre pessimiste et ironique, où le grand homme, las de sa lutte contre le monde, après avoir satirisé les autres, se déchire lui-même de ses propres railleries. J'eusse été fort curieux de voir l'effet d'une telle œuvre sur le peuple; mais de peuple, point. A son défaut, j'observai « l'aristocratie » du quartier. Elle

écouta avec une grande attention, avec intelligence, même avec intérêt, mais sans beaucoup de plaisir. Au reste, j'eus l'impression très nette que le public se surveillait et ne montrait pas le fond de sa pensée. Il me semblait, vis-à-vis de Molière et de la Comédie française, dans la situation de petites gens bien élevées, qui reçoivent la visite d'hôtes qui leur sont supérieurs par la situation sociale, ou l'illustration du nom. Ils sont reconnaissants et flattés de l'attention. Ils s'appliquent à les recevoir poliment, se gardent bien de dire s'ils s'ennuient, et applaudissent comme il faut, après que leurs hôtes ont parlé. Mais il ne faudrait pas, je crois, recommencer l'épreuve trop souvent. Et mon impression est ici d'accord avec l'expérience d'un des directeurs des théâtres des faubourgs, M. Larochelle fils, qui disait à M. Bernheim : « Molière et Racine ne réussiront dans nos quartiers, que s'ils sont joués par la Comédie française, et encore pas trop souvent. Croyez-moi. Gardez-vous bien de multiplier ces représentations classiques. Une par saison, dans chaque quartier, c'est-à-dire deux par année, et nous serons largement satisfaits. » (1) Mais deux représentations par an font-elles un Théâtre du Peuple ? Et si ces représentations sont telles que celle que je viens de décrire, sont-ce même là des représentations populaires ?

La représentation de *Bérénice* au même théâtre Trianon,— vingt-cinquième *gala populaire*, 17 juin 1903,— est peut-être encore plus caractéristique. Presque toutes les places, — *toutes* les places de fauteuils et de loges, sans exception, — étaient louées plusieurs jours à l'avance ; et

(1) *Le Temps*, 12 février 1903.

le public était moins populaire encore, s'il est possible, qu'à la soirée du *Misanthrope*. Nombre de spectateurs en habit, aux fauteuils et aux loges; et pas un ouvrier. — Cela n'empêcha point le conférencier, M. Auguste Dorchain, de s'adresser à son auditoire distingué, comme à une assemblée de rudes travailleurs, qui ont peiné tout le jour sur leur dure tâche. Et cela n'empêcha point l'auditoire distingué, — dames élégantes et messieurs en habit, — de prendre le compliment pour eux, et de l'applaudir, ravis. — Qui trompe-t-on ici ?

Dans de telles conditions, il est clair que les organisateurs de l'*Œuvre des Trente ans de Théâtre* pouvaient risquer sans inquiétude le paradoxe étrange de donner en « gala populaire » l'œuvre la plus aristocratique de Racine, une pièce qui semble écrite pour l'éducation des princes, et que les souverains de l'Europe actuelle, — en Saxe, en Serbie, ou ailleurs, — ne feraient assurément pas mal de faire jouer devant leurs fils, — « Pour mes fils, quand ils auront vingt ans », — ou même de méditer pour leur propre compte, — mais dont le peuple n'a rien à faire. — Il faut ajouter qu'on avait pris soin de dorer la pilule, en enveloppant la tragédie entre deux larges tranches de chansons niaises ou égrillardes, et que le triomphateur de la soirée fut, — avec madame Bartet, — M. Polin. (1)

---

(1) Programme de la soirée :
1. Chansons de madame Anna Thibaud et de M. Cooper.
2. *Bérénice*, de Racine, par la Comédie française.
3. Chansons, par M. Polin.

On remarquera que je ne parle que des représentations littéraires. Des représentations musicales, j'aurais trop à dire. Au moins la Comédie française et l'Odéon, auxquels s'adresse l'*Œuvre des Trente ans de Théâtre*, ont-ils un répertoire de chefs-d'œuvre. Mais le répertoire musical de nos théâtres subventionnés est

Assurément toutes les représentations ne sont pas du type de celles de *Trianon*. Le spectacle du 18 février 1903 à la salle Huyghens, par exemple, où la Comédie française jouait *le Malade imaginaire*, était à des prix plus réduits, et la composition du public était différente. Il y avait aux petites places du vrai peuple, et beaucoup. Toutefois le plus grand nombre des places était occupé par la petite bourgeoisie. Et je veux bien que celle-ci ne soit pas moins intéressante que celui-là, comme l'assure M. Nozière. (1) Encore faudrait-il que ce public prétendu populaire ne fût pas exactement et uniquement le même que celui qui suivait déjà les représentations de l'Odéon et du Théâtre Français : autrement, où serait le progrès ? — Or, j'ai été très frappé par les conversations que j'entendais, à ces galas populaires. A la salle Huyghens, après *le Malade imaginaire*, on comparait le jeu de Coquelin, ce soir-là, à son jeu habituel, dans le même rôle, au Théâtre Français. A la salle Trianon, mes voisins étaient mieux renseignés encore : ils avaient vu Silvain dans ses différents rôles, et savaient depuis combien d'années Dehelly était à la Comédie française. Il est évident qu'il n'y aurait pas urgence à élever des théâtres du peuple, si le public en devait être composé de gens de cette espèce. — Notez qu'il ne s'agit pas des spectateurs des premiers rangs, mais de places moyennes.

---

encombré d'œuvres prétentieuses et niaises : et ce sont précisément celles-là dont on fait choix pour le peuple ; ce sont des opéras de Meyerbeer, des opéras-comiques d'Adam, etc., c'est-à-dire des œuvres sans conscience, sans sincérité et sans style. Il y a de quoi tuer pour jamais l'esprit musical, déjà si faible, de notre peuple.

(1) *Le Temps*, 23 février 1903.

Mais admettons que, public et représentations, tout soit populaire, comme il doit être. Combien avez-vous donné de représentations ? Que prouvent ces quelques essais ? Vous vous hâtez trop de triompher. Souvenez-vous des Universités populaires. On y a chanté victoire. Maintenant la plupart sont vides. Vous ne savez pas observer le peuple. Pourvu qu'il vous applaudisse, vous ne lui en demandez pas plus, et vous ne vous inquiétez pas de ce qu'il pense. Le peuple est respectueux, et il vous fait crédit ; mais ni ce crédit, ni son respect ne sont indestructibles. Il vous épie, et il vous juge. Il y a trois ans, aux lectures des Universités populaires, où je me mêlais parfois au public alors très nombreux, je disais aux organisateurs : « Prenez garde. Ils s'ennuient. » On me répondait : « Ils applaudissent. » On eût presque ajouté : « Qu'ils s'ennuient, pourvu qu'ils applaudissent ! » A présent, ils ne viennent plus. Et je le répète aujourd'hui : « Prenez garde. Ils applaudissent ; mais ils se sont ennuyés. Ils sont venus pour voir. Quand ils seront venus deux fois, trois fois, dix fois, et qu'ils auront bien vu ce que sont vos classiques, votre poignée de classiques, ils ne reviendront plus. » — Je ferais de même. — Je fais de même. Certes j'admire les grands classiques, et du meilleur de mon esprit. Mais qu'ont-ils à faire avec ma vie présente, mes soucis, mes rêves, mon combat journalier ? Comme disait tout à l'heure M. Faguet, « admirable et intéressant sont deux choses extrêmement différentes ». Cette différence, les partisans sincères des antiques ne la nient pas ; mais bravement, ils disent qu'après tout l'intérêt n'est pas essentiel à l'œuvre d'art. « Je dirais, écrit

Maurice Pottecher, qu'on peut aller jusqu'à éprouver un peu d'ennui d'une belle œuvre, sans cesser de la tenir pour admirable et d'en sentir la perfection. L'enthousiasme suscité par Eschyle, par Aristophane, par Dante, par Shakespeare, n'a presque rien à voir avec le plaisir sentimental que nous procure une œuvre capable de nous attendrir et de nous divertir jusqu'aux larmes, dans le moment que nous l'écoutons. A ce compte, un vaudeville réussi ou un bon mélodrame serait donc supérieur aux *Guêpes* ou à *Hamlet ?* » (1) — Hélas ! il a du moins sur ces chefs-d'œuvre l'inappréciable avantage d'être aujourd'hui VIVANT. Nulle beauté, nulle grandeur, ne saurait tenir lieu de la jeunesse et de la vie. Au lieu de dédaigner la vie et de la laisser livrée à d'indignes artistes, tâchez d'aller à elle ; mais n'espérez pas l'attirer vers ces sommets lointains, où s'élèvent, à l'abri du présent, au-dessus de l'action, les beaux temples du passé. Osons le dire : votre art désintéressé est un art de vieillards. Il est bien, il est naturel que nous aspirions pour la fin de notre vie, quand nous aurons accompli notre tâche et pris largement notre part de l'action commune, à l'art désintéressé, à la sérénité de Goethe, à la pure beauté. C'est l'idéal suprême et le terme du voyage. Mais je plains l'homme, ou le peuple, qui y arriverait trop tôt, sans l'avoir mérité. Il ne la sentirait pas, et cette sérénité ne serait chez lui que l'apathie de la mort. La vie, c'est le renouveau constant, c'est la lutte. Mieux vaut cette lutte avec toutes ses souffrances, que votre belle mort.

---

(1) *Revue d'art dramatique*, 15 mars 1903.

J'entends parler d'un théâtre du peuple, qui n'ait point de parti, qui soit « illimité comme la vie », éternel, universel. Ce sont de nobles rêves. Les générations futures les réaliseront, si elles peuvent, à la fin des siècles. Pour le moment, tâchons de mettre l'éternité dans chaque minute présente, et de vivre avec le siècle. L'art ne peut s'abstraire des souffrances et des désirs de son temps. Le théâtre du peuple doit partager le pain du peuple, ses inquiétudes, ses espérances et ses batailles. Il faut être franc. Le théâtre du peuple sera aujourd'hui social, ou il ne sera pas. Vous protestez que le théâtre ne doit pas se mêler de politique, et vous êtes les premiers, — je l'ai montré à propos de *Tartuffe*, — à introduire sournoisement la politique dans vos représentations classiques, afin de tâcher d'y intéresser le peuple. Osez donc avouer que la politique dont vous ne voulez pas, c'est celle qui vous combat. Vous avez senti que le théâtre du peuple allait s'élever contre vous, et vous vous hâtez de prendre les devants, afin de l'élever pour vous, afin d'offrir au peuple votre théâtre bourgeois, que vous baptisez : peuple. Gardez-le : nous n'en voulons pas. « *Le nouveau est venu ; l'ancien a passé.* »

LE THÉATRE NOUVEAU

IV.

DEUXIÈME PARTIE

LE THÉATRE NOUVEAU

I

LES PRÉCURSEURS DU THÉATRE DU PEUPLE : ROUSSEAU, DIDEROT, LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, MICHELET. — LES PREMIÈRES TENTATIVES DE THÉATRES DU PEUPLE. — LE THÉATRE DE BUSSANG.

Les premiers qui semblent avoir eu l'intuition d'un art dramatique nouveau pour la société nouvelle, d'un Théâtre du Peuple pour le Peuple souverain, sont certains des grands précurseurs de la Révolution, les philosophes du dix-huitième siècle, ces souffles orageux qui semaient à tous les coins du monde les germes de vie nouvelle : surtout Rousseau et Diderot ; — Rousseau, constamment préoccupé de l'éducation de la nation, — Diderot, toujours avide d'enrichir la vie, de centupler ses puissances, d'unir les hommes en une ivresse joyeuse et fraternelle.

Rousseau, dans son admirable *Lettre sur les spectacles*, (1) si sincère, si profonde, où l'on a affecté de voir un paradoxe, pour avoir le droit de ne pas tenir compte de ses rudes leçons, — Rousseau, après

(1) *Lettre à d'Alembert*, 1758.

avoir analysé le théâtre et la civilisation de son temps, avec l'impitoyable clairvoyance d'un Tolstoy, ne conclut pourtant pas contre le théâtre en général, et il envisage la possibilité d'une régénération de l'art dramatique, en lui donnant un caractère national et populaire, à l'exemple des Grecs :

Je ne vois qu'un remède,

dit-il,

à tant d'inconvénients, c'est que nous composions nous-mêmes les drames de notre théâtre, et que nous ayons des auteurs avant des comédiens. Car il n'est pas bon qu'on nous montre toutes sortes d'imitations, mais seulement celles des choses honnêtes et qui conviennent à des hommes libres. Il est sûr que des pièces tirées, comme celles des Grecs, des malheurs passés de la patrie ou des défauts présents du peuple, pourraient offrir aux spectateurs des leçons utiles... Les spectacles des Grecs n'avaient rien de la mesquinerie de ceux d'aujourd'hui. Leurs théâtres n'étaient point élevés par l'intérêt et par l'avarice; ils n'étaient point renfermés dans d'obscures prisons ; leurs acteurs n'avaient pas besoin de mettre à contribution les spectateurs, ni de compter du coin de l'œil les gens qu'ils voyaient passer la porte, pour être sûrs de leur souper. Ces graves et superbes spectacles, donnés sous le ciel, à la face de toute une nation, n'offraient de toutes parts que des combats, des victoires, des prix, des objets capables d'inspirer une ardente émulation et d'échauffer les cœurs de sentiments d'honneur et de gloire... Ces grands tableaux instruisaient le peuple sans cesse.

Rousseau avait une autre idée, bien plus originale et plus démocratique que ce Théâtre du Peuple : celle des Fêtes du Peuple. J'y reviendrai tout à l'heure.

A la même époque, le grand Diderot, le plus libre des génies du dix-huitième siècle, et le plus fécond peut-être, moins soucieux que Rousseau des fins éduca-

trices du théâtre, et bien plus de ses fins esthétiques, disait dans son *Paradoxe sur le comédien :* « La vraie tragédie est encore à trouver. » Et il ajoutait dans son *Deuxième entretien sur le Fils naturel :*

Il n'y a plus, à proprement parler, de spectacles publics... Les théâtres anciens recevaient jusqu'à 80.000 citoyens... Jugez de la force d'un grand concours de spectateurs, par ce que vous savez vous-même de l'action des hommes les uns sur les autres, et de la communication des passions dans les émeutes populaires. 40 à 50.000 hommes ne se contiennent pas par décence... Celui qui ne sent pas augmenter sa sensation par le grand nombre de ceux qui la partagent, a quelque vice secret; il y a dans son caractère je ne sais quoi de solitaire qui me déplaît. — Mais si le concours d'un grand nombre d'hommes devait ajouter à l'émotion du spectateur, quelle influence ne devait-il point avoir sur les auteurs, sur les acteurs? Quelle différence entre amuser tel jour, depuis telle jusqu'à telle heure, dans un petit endroit obscur, quelques centaines de personnes; ou fixer l'attention d'une nation entière dans ses jours solennels! (1)

Et, esquissant avec la puissance habituelle de son intuition quelques-unes des révolutions artistiques que produirait la fondation de ce théâtre nouveau, Diderot écrivait ces lignes, où il devançait non seulement l'art de son temps, mais aussi l'art de notre temps :

Je ne demanderais, pour changer la face du genre dramatique, qu'un théâtre très étendu, où l'on montrât, quand le sujet d'une pièce l'exigerait, une grande place avec les édifices adjacents, tels que le péristyle d'un palais, l'entrée d'un temple, différents endroits distribués de manière que le spectateur vît toute l'action, et qu'il y en eût une partie cachée pour les acteurs. Telle fut ou put être autrefois

(1) *Deuxième entretien sur le Fils naturel, Dorval et moi*, 1757.

la scène des Euménides d'Eschyle. Exécuterons-nous rien de pareil sur nos théâtres ? *On n'y peut jamais montrer qu'une action, tandis que dans la nature il y en a presque toujours de simultanées, dont les représentations concomitantes, se fortifiant réciproquement, produiraient sur nous des effets terribles...* Nous attendons l'homme de génie qui sache combiner la pantomime avec le discours, entremêler une scène parlée avec une scène muette, et tirer parti de la réunion des deux scènes, et surtout de l'approche, ou terrible ou comique, de cette réunion qui se ferait toujours...

La géniale pensée de Diderot trouva un écho passionné chez les Shakespeariens allemands de la *Sturm und Drangperiode,* chez Gerstenberg, chez Herder, chez Goethe adolescent. (1)

A son tour, l'original Louis-Sébastien Mercier, nourri de Shakespeare et des Allemands, disciple de Diderot, et « singe de Jean-Jacques », ainsi qu'on l'appelait, fondit ensemble leurs tendances diverses ; et il réclama en termes formels, dans son *Nouvel essai sur l'Art dramatique,* (1773) et surtout dans son *Nouvel examen de la Tragédie française,* (1778) la création d'un théâtre populaire, inspiré du peuple, et destiné au peuple. Il rappelait le lointain modèle des Mystères du Moyen-Age ; et, mêlant aux conceptions esthétiques de Diderot et des Shakespeariens les préoccupations morales de Rousseau, il voulait « un théâtre aussi

---

(1) Herder, définissant Shakespeare en 1773, et le donnant comme idéal dramatique, montrait que ses pièces n'étaient pas des actions au sens grec, mais au sens du Moyen-Age ; et il disait : « Une mer d'événements, où les vagues se succèdent en mugissant, voilà son théâtre. Les actes de la nature vont et viennent, réagissant les uns sur les autres, quelque disparates qu'ils semblent, s'engendrent mutuellement et se détruisent afin de réaliser l'intention du Créateur. »

étendu que celui de l'univers », mais qui fût aussi « un tableau moral » ; car le premier devoir du poète dramatique était, disait-il, « d'influer sur les mœurs de ses concitoyens ». Prêchant d'exemple, il écrivit des drames historiques, politiques et sociaux : *Jean Hennuyer, évêque de Lisieux,* où il montrait un apôtre de la tolérance, à l'époque de la Saint-Barthélemy ; *la mort de Louis XI, roi de France; la Destruction de la Ligue; Philippe II, roi d'Espagne* (1785).

A la suite de Mercier, d'autres écrivains français reprirent l'idée d'un théâtre national, c'est-à-dire s'adressant à toute la nation. Bernardin de Saint-Pierre, dans sa *Treizième Étude de la Nature,* appelle de ses vœux un Shakespeare national, qui présenterait au peuple assemblé les grandes scènes de la patrie ; et il lui propose d'avance le sujet de *Jeanne d'Arc.*

Je voudrais,

dit-il, après avoir tracé d'une façon rapide et déclamatoire la scène de Jeanne d'Arc sur le bûcher,

je voudrais que ce sujet, traité par un homme de génie, à la manière de Shakespeare, qui ne l'eût certainement pas manqué, si Jeanne d'Arc eût été anglaise, produisît une pièce patriotique, que cette illustre bergère devînt parmi nous la patronne de la guerre, comme sainte Geneviève l'est de la paix ; que son drame fût réservé pour les circonstances périlleuses où l'État peut se rencontrer ; qu'on en donnât alors la représentation au peuple, comme on montre à celui de Constantinople, en pareil cas, l'étendard de Mahomet ; et je ne doute pas qu'à la vue de son innocence, de ses services, de ses malheurs, de la cruauté de ses ennemis, et de l'horreur de son supplice, notre peuple, hors de lui, ne s'écriât : « La guerre, la guerre contre les Anglais ! »

Marie-Joseph Chénier dédie en 1789 son *Charles IX ou l'École des Rois :* « à la Nation Française ».

Français, mes concitoyens, acceptez l'hommage de cette ragédie patriotique. Je dédie l'ouvrage d'un homme libre à une Nation devenue libre... Votre scène doit changer avec tout le reste. Un théâtre de femmelettes et d'esclaves n'est plus fait pour des hommes et pour des citoyens. Une chose manquait à vos excellents poètes dramatiques : ce n'était pas du génie ; ce n'étaient pas des sujets ; c'était un auditoire.

(15 décembre 1789)

Il dit encore :

Le théâtre est un moyen d'instruction publique... Sans les gens de lettres, la France serait en ce moment au point où se trouve encore l'Espagne... Nous touchons à l'époque la plus importante qui marque jusqu'à ce jour l'histoire de la nation française ; et la destinée de vingt-cinq millions d'hommes va se décider... A des arts esclaves succèdent des arts libres ; le théâtre, si longtemps efféminé et adulateur, n'inspirera que le respect des lois, l'amour de la liberté, la haine du fanatisme, et l'exécration des tyrans. (1)

L'action de Mercier s'exerçait plus directement encore en Allemagne, sur Schiller, qui le lut avidement, le traduisit et s'en inspira. Il est remarquable que Mercier ait indiqué à Schiller, — dans son *Nouvel Essai,* — le sujet de *Guillaume Tell,* comme Rousseau lui avait indiqué le sujet de *Fiesque.* Et Mercier lui inspira encore, très probablement, certaines scènes de son *Don Carlos.* (2) On ne doit pas oublier les liens

---

(1) *Discours de la liberté du théâtre,* 15 juin 1789.

(2) Voir Albert Kontz. — *Les drames de la jeunesse de Schiller.* Leroux. 1899.

qui rattachaient à la jeune pensée révolutionnaire de la France celui que la Convention fit citoyen français, — celui qui fut, en quelque sorte, le plus grand poète de la Révolution, comme Beethoven en fut le plus grand musicien, — l'auteur des *Brigands* (1781-2), écrits *In tyrannos* (contre les tyrans), — de *Fiesque*, « tragédie républicaine » (1783-4), — de *Don Carlos* (1785), où il avait voulu représenter, dit-il, « l'esprit de liberté en lutte avec le despotisme, les chaînes de la sottise brisées, les préjugés de mille années de date ébranlés ; une nation qui réclame les droits de l'homme ; les vertus républicaines mises en pratique... »; (1) — le sublime poète de l'*Ode à la Joie* (1785), ivre de liberté, d'héroïsme et d'amour fraternel. (2)

*
* *

« Le théâtre, avait dit Mercier, est le moyen le plus actif et le plus prompt d'armer invinciblement les forces de la raison humaine, et de jeter tout à coup sur un peuple une grande masse de lumière. »

---

(1) *Huitième lettre sur Don Carlos*, 1788.

(2) Goethe resta beaucoup plus éloigné de l'esprit révolutionnaire, bien qu'on en puisse trouver un instant l'influence dans son *Egmont* (1788), qui meurt en disant : « Peuple, défends tes biens ! Pour sauver ce que tu as de plus cher, tombe avec joie, comme je t'en donne ici l'exemple. » — Mais l'homme qui aimait mieux l'injustice que le désordre, et qui parodia la Révolution dans *le Citoyen général* (1793) et *les Exaltés* (1793), était évidemment peu fait pour concevoir un art du peuple.

Et pourtant, à la fin de sa vie, ces idées pénètrent même en lui. On en trouve quelques traces dans ses conversations avec Eckermann. « Un grand poète dramatique, qui est fécond, et qui anime toutes ses œuvres d'une noble pensée, peut arriver à faire de l'âme de ses œuvres l'âme du peuple. Cela mériterait bien la peine d'être

Ainsi pensa la Révolution. Elle reprit les deux idées de Rousseau, d'un théâtre éducateur, et de Fêtes nationales. Des fêtes, je parlerai plus loin. L'idée d'un théâtre du peuple ne fut pas le monopole d'un parti. Les noms les plus opposés et parfois les plus ennemis sont associés dans le puissant effort qui fut alors tenté pour fonder un art dramatique populaire. Mirabeau, Talleyrand, Lakanal, David, Marie-Joseph Chénier, Danton, Boissy d'Anglas, Barère, Carnot, Saint-Just, Robespierre, Billaud-Varennes, Prieur, Lindet, Collot d'Herbois, Couthon, Payan, Fourcade, Bouquier, Florian, et bien d'autres, défendirent cette cause par leur parole, leurs écrits, et leurs actes. On trouvera à la suite de cette étude le texte des principaux décrets du comité de Salut public, de la commission d'Instruction publique, et de la Convention, relatifs au théâtre et aux fêtes populaires. J'en donnerai ici un bref résumé :

Dans le rapport du 11 juillet 1793, pour la fête du 10 août, David proposa qu'au Champ de Mars, après la cérémonie, qui devait être elle-même le vrai spectacle, on construisît « un vaste théâtre, où seraient

---

tenté... Un poète dramatique qui connaît sa vraie destinée, doit travailler sans cesse à se développer en s'élevant, afin que l'influence qu'il exerce sur le peuple soit bienfaisante et noble. » (Premier avril 1827)

Il faut noter en passant dans certains écrits de Goethe, en particulier dans *Wilhelm Meister* (II, 3 et suivants), de courtes descriptions de représentations populaires. Dans un pays de montagnes (Hochdorf), les ouvriers d'une fabrique ont converti une grange en salle de spectacle, et ils y jouent une comédie pleine d'action, mais sans caractères : Deux rivaux dérobent une jeune fille à son tuteur, et se la disputent entre eux. — Un peu plus loin, on voit une sorte de représentation populaire improvisée en plein air : un dialogue entre un mineur et un paysan.

représentés, par des pantomimes, les principaux événements de notre Révolution ». — En fait, on donna un simulacre du bombardement de la ville de Lille, pour lequel on avait construit une forteresse au bord de la Seine.

Mais, dès le 2 août 1793, le comité de Salut public, « désirant former de plus en plus chez les Français le caractère et les sentiments républicains », proposait une « loi de règlement sur les spectacles », qui fut adoptée par la Convention, après un discours de Couthon. La Convention décrétait que, du 4 août au premier septembre, — c'est-à-dire pendant l'époque où les fêtes du 10 août attireraient à Paris un grand nombre de provinciaux, — les théâtres désignés par la municipalité représenteraient trois fois par semaine des « tragédies républicaines, telles que *Brutus, Guillaume Tell, Caïus Gracchus*... Il serait donné, une fois la semaine, une de ces représentations aux frais de la République ». (1)

En novembre 93, à la suite du célèbre discours de Marie-Joseph Chénier sur les fêtes populaires, que j'aurai occasion de citer dans un chapitre suivant, Fabre d'Églantine fit adopter l'idée de créer des *théâtres nationaux* pour compléter l'ensemble de ces fêtes. — Une Commission spéciale de six membres fut choisie à cet effet dans le Comité ; elle était composée de Romme, David, Fourcroi, Mathieu, Bouquier et Cloots. — Le 11 frimaire an II, — premier décembre 93, — Bouquier, dans son

(1) La première de ces représentations populaires fut donnée le 6 août au Théâtre de la République. On jouait *Brutus*. L'affiche portait : *De par et pour le Peuple.*

plan général d'Instruction publique, — section IV, intitulée : *du dernier degré d'instruction,* — proposait :

Article premier. — Les théâtres... les fêtes... font partie du second degré d'instruction publique.

Article 2. — Pour les faciliter,... la Convention déclare que les églises et les maisons ci-devant curiales, actuellement abandonnées, appartiennent aux Communes.

Le 4 pluviôse an II, — 23 janvier 94, — la Convention, présidée par Vadier, répartissait cent mille livres aux vingt théâtres de Paris qui,

en conformité du décret du 2 août, avaient donné chacun quatre représentations pour et par le peuple.

Le 12 pluviôse, — 31 janvier 94, — le comité de Sûreté générale recommandait aux directeurs des différents spectacles de Paris

de faire de leurs théâtres une école de mœurs et de décence,... mêlant aux pièces patriotiques... des pièces où les vertus privées soient représentées dans leur éclat.

Boissy d'Anglas, dans un écrit adressé le 25 pluviôse, — 13 février, — à la Convention et au comité d'Instruction, (1) demandait

que l'on consacrât les jeux de la scène à acquitter la reconnaissance du peuple, en évoquant par leur prestige les grands hommes perdus, en retraçant avec toute leur pompe les grandes actions nationales qui devront vivre dans la postérité... En considérant le théâtre (continuait-il)

---

(1) *Quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, sur les institutions qui peuvent en assurer le perfectionnement et sur divers établissements nécessaires à l'enseignement public, adressées à la Convention nationale et au Comité d'instruction publique, par Boissy d'Anglas, député du département de l'Ardèche.*

comme l'un des établissements les plus propres à perfectionner l'organisation sociale, et à rendre les hommes plus vertueux et plus éclairés, vous ne consentirez pas qu'il soit uniquement l'objet de spéculations financières, mais vous en ferez aussi une entreprise nationale... Que ce soit là l'un des principaux objets de votre magnificence publique... Ainsi vous agrandirez encore la carrière où l'esprit humain peut s'élever à une plus grande hauteur... Ainsi vous offrirez au peuple une source toujours renaissante d'instruction et de plaisirs. Ainsi vous formerez à votre gré le caractère national.

Toutes ces idées d'un théâtre éducateur de la nation aboutirent le 20 ventôse an II, — 10 mars 1794, — à un arrêté du comité de Salut public, qui est la véritable charte de fondation du Théâtre du Peuple.

Le comité, composé ce jour-là de Saint-Just, Couthon, Carnot, Barère, Prieur, Lindet et Collot d'Herbois, décida *que l'ancien Théâtre-Français « serait uniquement consacré aux représentations données de par et pour le peuple, à certaines époques de chaque mois. L'édifice serait orné en dehors de l'inscription suivante :* THÉATRE DU PEUPLE. *Les sociétés d'artistes établies dans les divers théâtres de Paris seraient mises tour à tour en réquisition pour les représentations qui devaient être données trois fois par décade. Le répertoire des pièces à jouer sur le Théâtre du Peuple serait demandé à chaque théâtre de Paris et soumis à l'approbation du Comité. Les municipalités des communes étaient chargées d'organiser, sur les bases de cet arrêté, des spectacles civiques donnés au peuple gratuitement chaque décade ».*

Cette affectation de l'ancien Théâtre-Français aux spectacles populaires n'était que provisoire, dans la

pensée du comité de Salut public. L'esprit des créateurs du Théâtre du Peuple trouvait avec raison de graves inconvénients, pour ne pas dire une impossibilité absolue, à fonder d'une façon durable un art dramatique nouveau dans un bâtiment ancien, dont les dispositions matérielles, les habitudes, la clientèle, sont un obstacle insurmontable au libre développement de l'art. Ils voulaient trouver pour ce théâtre nouveau des formes architectoniques nouvelles.

Le 5 floréal an II, — 24 avril 1794, — le comité de Salut public « appela les artistes de la République à concourir à transformer en arènes couvertes le local qui servait au théâtre de l'Opéra, — Porte-Saint-Martin actuelle, — pour y célébrer les triomphes de la République et les fêtes nationales »; et, le 25 floréal, — 14 mai, — Robespierre, Billaud, Prieur, Barère et Collot, signaient un arrêté pour convertir la place de la Révolution, — Concorde, — « en un cirque, ayant accès de toutes parts, et devant servir aux fêtes nationales ».

Ce n'était pas tout d'avoir fondé le Théâtre du Peuple; il fallait lui assurer un répertoire. Le comité, composé de Robespierre, Couthon, Carnot, Billaud, Lindet, Prieur, Barère et Collot, fit appel aux poètes le 27 floréal, — 16 mai 1794, — pour « célébrer les principaux événements de la Révolution, et composer des pièces dramatiques républicaines ». Mais les occupations du Comité étaient trop multiples, sa lutte avec la contre-révolution et avec les rois trop absorbante et trop terrible, pour qu'il pût suivre d'une façon attentive « la régénération de l'art dramatique ». Il chargea de cette tâche difficile la commission de l'Instruction publique, par arrêté du 18 prairial, — 6 juin 1794.

La Commission, dont l'énergique et intelligent Joseph Payan était l'âme, s'en acquitta vigoureusement. Elle publia le 5 messidor, — 23 juin 1794, — sous le titre *Spectacles*, une circulaire adressée aux directeurs et entrepreneurs de spectacles, autorités municipales, auteurs dramatiques, etc. Dans cet écrit, d'un style incorrect et déclamatoire, mais brûlant de vie et de généreuses ambitions, Payan déclarait la guerre, non seulement aux spéculations malpropres des auteurs et des directeurs, à l'immoralité scandaleuse et lucrative des théâtres, mais à l'esprit arriéré qui y régnait encore, à l'inertie et aux conventions serviles de l'art. « *Les théâtres sont encore encombrés des débris du dernier régime, de faibles copies de nos grands maîtres, où l'art et le goût n'ont rien à gagner, d'intérêts qui ne nous regardent plus, de mœurs qui ne sont pas les nôtres. Il faut déblayer ce chaos...* Il faut dégager la scène, afin que la raison y revienne parler le langage de la liberté, jeter des fleurs sur la tombe de ses martyrs, chanter l'héroïsme et la vertu, faire aimer les lois et la patrie. » La Commission faisait appel au concours de tous les hommes éclairés : artistes, directeurs, écrivains patriotes. « Calculez avec nous la force morale des spectacles. Il s'agit d'élever une école publique où le goût et la vertu soient également respectés. » Il ne s'agissait pas là, comme on a dit, de sacrifier l'art aux préoccupations politiques. Tout au contraire, Payan, au nom de la Commission, protesta avec mépris contre les mutilations infligées par les Hébertistes au texte de certaines pièces, et il en rétablit l'expression intégrale, disant que « les premières lois qu'il faut respecter dans un drame sont celles du goût et du bon sens ». La gran-

deur de sa conception de l'art populaire s'affirme d'une façon éclatante dans un arrêté du 11 messidor an II, — 29 juin 1794, — où il frappe impitoyablement, non les pièces antirépublicaines, *mais les pièces républicaines* sur la Fête à l'Être Suprême, qui dégradaient le sujet par leur médiocrité. Je renvoie aux documents cités plus loin, pour lire dans leur entier ces pages hautaines, qui loin d'attirer la mode au service de l'art républicain, la rejettent avec dégoût :

Il est une foule d'auteurs alertes à guetter l'ordre du jour; ils connaissent le costume et les couleurs de la saison : ils savent à point nommé quand il faut affubler le bonnet rouge, et quand le quitter. Leur génie a fait un siège, emporté une ville, avant que nos braves républicains aient ouvert la tranchée... De là la corruption du goût, l'avilissement de l'art ; tandis que le génie médite et jette en bronze, la médiocrité, tapie sous l'égide de la liberté, ravit en son nom le triomphe d'un moment, et cueille sans effort les fleurs d'un succès éphémère... Observons aux jeunes littérateurs que la route de l'immortalité est pénible ; que, pour offrir au peuple français des ouvrages impérissables comme sa gloire, il faut se défier d'une fécondité stérile, d'un succès non acheté, qui tue le talent, où le génie se dissipe en quelques étincelles fugitives parmi une nuit de fumée ; que ces fruits précoces et hâtifs dont le mérite se calcule d'après la recette, avilissent l'œuvre et l'ouvrier. C'est avec peine que la Commission se voit forcée de marquer ses premiers pas dans le sentier du goût et du vrai beau par des leçons sévères ; mais, idolâtre des arts, dont la régénération lui est confiée,... elle est comptable aux lettres, à la nation, à elle-même, du poète,... de l'historien,... du génie, dont elle n'aura pas fécondé, dirigé les élans. Que le jeune auteur ose donc mesurer d'un pas hardi toute l'étendue de la carrière,... qu'il fuie partout la pensée facile et battue de la médiocrité. L'écrivain qui n'offre, au lieu de leçons, que des redites ; au lieu d'intérêt, que des panto-

mimes; au lieu de tableaux, que des caricatures, est inutile aux lettres, aux mœurs, à l'État; et Platon l'eût chassé de sa République...

La hauteur superbe d'un tel langage montre à quelles nobles mains était alors confiée la direction de l'art. Malheureusement, le temps manqua à ces hommes; Payan ne put même pas écrire le travail qu'il annonçait, dans son arrêté du 29 juin, sur la régénération du théâtre. Il fut balayé le 10 thermidor, — 28 juillet, — dans l'ouragan qui emporta, avec Robespierre et Saint-Just, le génie de la Révolution. — Il est affligeant d'ajouter qu'à la grandeur des chefs répondait bien mal la médiocrité des artistes, surtout des écrivains; — car la peinture eut du moins un David; la musique, un Méhul, un Lesueur, un Gossec, un Cherubini, — la Marseillaise. — Cette médiocrité consternait le Comité, et inspira d'âpres paroles à Robespierre et à Saint-Just. « Les hommes de lettres en général, dit Robespierre dans son discours du 18 floréal an II, — 7 mai 94, — se sont déshonorés dans cette Révolution, et, à la honte éternelle de l'esprit, la raison du peuple en a fait seule tous les frais. » De 1793 date, comme l'ont montré Eugène Maron (1) et Eugène Despois, (2) le développement extraordinaire du vaudeville! (3)

Pour moi, je le comprends. Tout l'héroïsme de la

---

(1) *Histoire littéraire de la Convention.*

(2) *Le Vandalisme révolutionnaire.*

(3) D'après un écrit du trop illustre Hervé, l'auteur de *Chilpéric* et de *l'Œil crevé*, la création de l'opérette daterait même de 1792, et le premier exemple connu en serait *le Petit Orphée*, représenté le 13 juin 1792, sur le théâtre des Variétés: les auteurs en étaient Rouhier-Deschamps pour le poème, Deshayes pour la musique, et Beaupré-Riché pour le ballet. — Voir *le Temps*, 30 mai 1903 : Adolphe Brisson, *Promenades et visites.*

nation s'était jeté dans la mêlée, aux assemblées et aux armées. Qui aurait eu le dilettantisme d'écrire, quand les autres se battaient? Il ne restait dans l'art que les lâches. — Mais quelle tristesse de penser que cette sublime tempête s'est dissipée, sans avoir laissé de traces dans aucune œuvre qui traverse les siècles!

*
* *

Après cinquante ans, un homme en retrouva l'écho. Michelet, qui ne nous transmit pas seulement le récit de ces temps héroïques, mais leur âme même, parce qu'elle était en lui; Michelet, qui écrivit l'histoire de la Révolution comme un homme de la Révolution qui l'a vraiment vécue, reprit d'instinct la tradition révolutionnaire d'un Théâtre du Peuple. Il l'exprima avec sa généreuse éloquence, dans ses leçons aux étudiants :

Tous ensemble, mettez-vous simplement à marcher devant le peuple. Donnez-lui l'enseignement souverain, qui fut toute l'éducation des glorieuses cités antiques : un théâtre vraiment du peuple. Et sur ce théâtre, montrez-lui sa propre légende, ses actes, ce qu'il a fait. Nourrissez le peuple du peuple... Le théâtre est le plus puissant moyen de l'éducation, du rapprochement des hommes; c'est le meilleur espoir peut-être de rénovation nationale. Je parle d'un théâtre immensément populaire, d'un théâtre répondant à la pensée du peuple, qui circulerait dans les moindres villages... Ah! que je voie donc, avant de mourir, la fraternité nationale recommencer au théâtre!... un théâtre simple et fort, que l'on joue dans les villages, où l'énergie du talent, la puissance créatrice du cœur, la jeune imagination des populations toutes neuves, nous dispensent de tant de moyens matériels, décorations prestigieuses, somptueux costumes, sans lesquels les faibles dramaturges de ce temps usé ne peuvent plus faire un pas.

...Qu'est-ce que le théâtre? L'abdication de la personne actuelle, égoïste, intéressée, pour prendre un rôle meilleur. Ah! que nous en avons besoin!... Venez, je vous prie, venez reprendre votre âme au théâtre populaire, votre âme au milieu du peuple! (1)

Et Michelet indiquait pour le futur théâtre de la Nation quelques sujets tirés de l'épopée nationale : *Jeanne d'Arc, la Tour d'Auvergne, Austerlitz,* et surtout *les Miracles de la Révolution.*

C'est de la main de Michelet que l'idéal artistique de la Révolution et des penseurs du dix-huitième siècle est parvenu jusqu'à ceux d'entre nous qui, en France, ont entrepris de fonder le Théâtre du Peuple.

L'étranger nous avait devancés. En 1889, un théâtre populaire, le *Volkstheater,* était inauguré à Vienne, avec une pièce d'Anzengruber : *la Tache sur l'honneur.* En 1894, le *Schiller Theater* était ouvert à Berlin par M. Loewenfeld. Un an après, il avait 6.000 abonnés. Une troupe d'une trentaine d'artistes y jouait le répertoire ancien et moderne : de Calderon et de Shakespeare jusqu'à Ibsen, à Dumas fils, et aux contemporains français et allemands; et la situation en fut si prospère qu'on créa à Berlin un second théâtre Schiller. (2)

A Bruxelles, la section d'art de la *Maison du Peuple,* qui, depuis 1892, donnait des soirées littéraires et musicales, s'unissait en 1897 avec le *Toekomst,* — l'Avenir, — cercle choral et dramatique flamand, fondé dès 1883, et organisait des représentations dans la belle salle des

---

(1) Michelet. — *L'Étudiant* (cours de 1847-1848), *passim.*

(2) Voir sur le *Schiller Theater,* l'article de Jean Vignaud : *Un théâtre populaire à Berlin.* — *Revue d'art dramatique,* 5 octobre 1899, — et les articles d'Adrien Bernheim dans *le Temps* (1902).

fêtes de la Maison du Peuple, où 3.000 personnes peuvent prendre place. (1) On y jouait *les Tisserands* d'Hauptmann, *la Puissance des Ténèbres* de Tolstoy, *l'Ennemi du Peuple,* et *Solness le constructeur* d'Ibsen, *Au delà des forces humaines* de Bjoernson, *les Aubes* de Verhaeren, *Philaster* de Beaumont et Fletcher, traduit par *G.* Eekhoud, etc. — A Gand, le *Vooruit* donnait des concerts de musique classique, et organisait, en 1897, une représentation du *Tannhäuser,* le jour du mardi gras, pour réagir contre les orgies du carnaval.

En Suisse, la tradition des grands spectacles populaires n'avait jamais été perdue, et elle était reprise avec plus d'éclat dans ces dernières années. (2)

En France, le premier qui osa réaliser le Théâtre du Peuple, fut Maurice Pottecher. Le 22 septembre 1892, pour le centième anniversaire de la fondation de la République, il eut l'idée de donner dans sa petite ville des Vosges, à Bussang, une représentation du *Médecin malgré lui,* traduit dans le patois de la Haute-Moselle. Le succès fut grand. Trois ans après, le 2 septembre 1895, il inaugurait avec un drame de sa composition : *le Diable marchand de goutte,* son *Théâtre du Peuple* de Bussang. Ce théâtre consistait en une scène ouverte de

---

(1) Sur les représentations de la *Maison du Peuple* de Bruxelles, voir : Jules Destrée : *Les préoccupations intellectuelles, esthétiques et morales dans le parti ouvrier belge. — Mouvement socialiste,* premier et 15 septembre 1902. Du même auteur : *Renouveau au théâtre. — Bibliothèque de propagande socialiste. 1902.*

(2) Voir plus loin, page 146. — Je ne parle pas ici de spectacles traditionnels, comme les représentations de la Passion à Ober Ammergau, et les *Maggi,* (les représentations de Mai) de la campagne de Toscane, qui se sont perpétués, sans interruption, depuis le quinzième siècle (peut-être le quatorzième) jusqu'à nos jours. Ils sont écrits et joués par des paysans du pays de Pise, de Lucques, de Pistoie ou de Sienne. Voir aux documents de la fin, numéro III.

15 mètres de large, adossée à la pente d'une montagne, et dressée au bout d'un pré, qu'entouraient trois tribunes couvertes. Deux mille personnes assistèrent à la première représentation. Tous les ans, depuis lors, le Théâtre de Bussang n'a cessé de donner, en août et en septembre, deux « journées dramatiques » : l'une, payante, où l'on représente une œuvre nouvelle; l'autre, gratuite, où l'on joue l'œuvre donnée l'année précédente. Le répertoire du théâtre est assuré par Maurice Pottecher lui-même, qui écrit chaque année une pièce nouvelle, parfois deux, et qui les joue, avec les siens et avec des ouvriers ou des bourgeois du village. Son talent, la noblesse de sa conscience artistique, et la persévérance inlassable de ses efforts, ont conquis le succès dont son œuvre était digne, et lui assurent dans l'histoire le haut honneur d'avoir été, chez nous, le fondateur du premier Théâtre du Peuple. (1)

A peu près à la même époque, Louis Lumet promenait à travers les quartiers de Paris, de la Maison du Peuple à Montmartre, aux Mille Colonnes à Montparnasse, et au Moulin de la Vierge à Plaisance, le *Théâtre Civique,* qui donnait des récitations artistiques et des spectacles coupés plutôt que de vraies représentations.

Dans le Poitou, l'heureux succès d'une pièce de circonstance, une pastorale de M. Pierre Corneille, jouée par hasard devant des paysans, donnait à l'auteur l'idée de fonder à La Mothe-Saint-Héraye un théâtre populaire, qu'il inaugurait en septembre 1897, par la *Lé-*

(1) Voir aux documents, numéro IV, les détails relatifs au *Théâtre du Peuple* de Bussang.

gende de Chambrille, et en septembre 1898, par *Erinna, prêtresse d'Hésus,* tragédie de forme classique.

En Bretagne, M. Le Goffic et M. Le Braz organisaient en août 1898, à Ploujean, la représentation d'un vieux mystère du seizième siècle rajeuni : *la Vie de Saint-Gwénolé.*

Enfin les représentations de Nîmes, de Béziers, d'Orange, (1) bien que gâtées par le double cabotinage provençal et parisien, et flottant au hasard des *Précieuses ridicules* au *Chalet* d'Adolphe Adam, de la *Phèdre* de Racine à l'*Iphigénie* de Moréas, et de l'*Œdipe* de Sophocle à celui de Péladan, — servaient la

(1) Le théâtre antique d'Orange fut « rouvert » en 1869, je crois, par une cantate : *les Triomphateurs,* du félibre Antony-Réal, et *Joseph,* de Méhul. On y donna *le Chalet* d'Adam en 1874, *les Précieuses ridicules* en 1886; puis des tragédies antiques ou pseudo-antiques : *Œdipe, Antigone, Alceste, les Phéniciennes, Athalie, Phèdre, Horace,* l'*Orphée* et l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck. Cette année, il y eut en quelques semaines jusqu'à trois séries de spectacles; et la confusion des programmes fut extrême. On joua *la Légende du cœur* de Jean Aicard, *Œdipe et le Sphinx* de Joséphin Péladan, *Citharis* de Alexis Mouzin, *Iphigénie* de Jean Moréas, *Horace, Phèdre, les Phéniciennes, Orphée,* etc. A vrai dire, j'y voudrais voir surtout, au lieu de ces reconstitutions de lettrés, et de ces transpositions absurdes de tragédies de salon en plein air, des drames provençaux, comme *la Reine Jeanne* de Mistral. Le succès de la pièce d'Aicard a été particulièrement significatif, cette année. « Ce n'a pas été un succès de théâtre, au sens ordinaire du mot; ç'a été une allégresse d'entente, croissant d'acte en acte, de scène en scène, entre le poète et ses compatriotes. » — Voir Léopold Lacour : *Au Théâtre d'Orange. Le présent et l'avenir. — Revue de Paris,* premier septembre 1903, et *les Théâtres en plein air. — L'Art du Théâtre,* octobre 1903.

A Béziers, dans les arènes construites par M. Castelbon de Beauxhostes, les représentations ont eu jusqu'à présent un caractère exclusivement musical; elles ont même été à peu près réservées à la musique de M. Saint-Saëns *(Déjanire, Parysatis),* à une exception près : le *Prométhée,* musique de M. Gabriel Fauré, poème de MM. Jean Lorrain et Ferdinand Hérold.

Enfin les représentations de Nîmes sont toutes récentes. M. Mounet-Sully y joua, le 26 juillet dernier, dans les Arènes antiques, *Œdipe Roi,* précédé d'un prologue de M. Maurice Magre.

cause du théâtre populaire, qui s'essayait de tous côtés en une multitude de tentatives, à Nancy, à Lille, dans le pays basque, dans les Universités populaires : à *l'Émancipation* du quinzième arrondissement de Paris, qui jouait, en 1900, *la Grève* de Jean Hugues, (1) — surtout à la *Coopération des idées* du faubourg Saint-Antoine, formée en 1886 par quelques ouvriers, (2) et où M. Deherme, qui fut non seulement son véritable fondateur, mais le fondateur des Universités populaires, installa en 1899 un théâtre d'un caractère extrêmement éclectique.

Tous ces efforts avaient le défaut d'être isolés, épars, sans liens entre eux, sans cohésion, sans publicité suffisante, sans force capable de lutter contre la routine des artistes, et l'indifférence publique. En mars 1899, quelques jeunes écrivains, faisant partie de la *Revue d'art dramatique*, pensèrent à organiser à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international de théâtre populaire, afin de grouper et de concentrer toutes les forces populaires de l'art. Le Congrès devait être précédé d'une enquête faisant appel à toutes les bonnes volontés, et demandant aux

(1) *Cahiers de la Quinzaine*, sixième cahier de la troisième série.

(2) « Frappés de ce que l'instruction primaire de leurs pareils, arrêtée net au seuil de la jeunesse, a de beaucoup trop incomplet, et par conséquent de dangereux, désireux aussi d'échapper à l'oppression des organisations électorales, où l'on affirme beaucoup, mais où l'on ne pense guère, quelques ouvriers, mettant en commun leur désir de raisonner, ainsi que les quelques livres qu'ils possédaient, convinrent de se rencontrer à date fixe, un soir par semaine, pour causer. Ce fut d'abord dans l'arrière boutique d'un marchand de vins, rue des Boulets, en 1886. » (Henri Dargel : *Le théâtre du peuple à la Coopération des idées. — Revue d'art dramatique*, avril 1903) — Tels furent les débuts de *la Coopération des idées*, dont le nom vint d'un journal, lancé en 1894, par M. Deherme.

fondateurs de théâtres populaires l'historique de leurs entreprises, et les réflexions suggérées par leurs expériences. Ainsi eût été préparée la matière des discussions du Congrès. — Pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, le projet, d'ailleurs trop vaste, dut être abandonné ; mais il fut repris par eux, six mois plus tard, sur un terrain plus restreint et plus précis : celui d'un théâtre populaire parisien. (1)

Le 5 novembre 1899, la *Revue d'art dramatique* publia une lettre au ministre de l'instruction publique, le priant d'appuyer ses efforts pour fonder un théâtre populaire à Paris, en nommant un délégué, chargé d'étudier à l'étranger, surtout à Berlin, le fonctionnement des théâtres populaires existants. En même temps, la *Revue* ouvrait un concours, dont le prix, de 500 francs, devait être donné à l'auteur du meilleur projet de théâtre du peuple ; elle constituait, pour l'examen des manuscrits, un jury composé de Henry Bauer, Lucien Besnard, Maurice Bouchor, Georges Bourdon, Lucien Descaves, Robert de Flers, Anatole France, Gustave Geffroy, Jean Jullien, Louis Lumet, Octave Mirbeau, Maurice Pottecher, Romain Rolland, Camille de Sainte-Croix, Édouard Schuré, Gabriel Trarieux, Jean Vignaud, Émile Zola. Le Comité eut une douzaine de réunions à la *Revue d'art dramatique*, de novembre 1899 à février 1900. Une délégation se mit en rapport avec le ministre Leygues. Celui-ci se rendit parfaitement compte de l'importance d'un théâtre populaire parisien ; mais tout en prodiguant

(1) On trouvera aux documents de la fin, numéro V, le résumé de ces projets, et des travaux qui suivirent, à la *Revue d'art dramatique*.

les promesses aux membres du Comité, tous ses efforts tendirent à empêcher que le théâtre du peuple fût l'œuvre d'un parti avancé, comme celui de la *Revue d'art dramatique,* et à l'exécuter à leur place, et à sa façon. Il désigna, comme ils le demandaient, un délégué pour étudier les théâtres populaires à l'étranger; et ce délégué fut M. Adrien Bernheim. M. Bernheim assista à une séance du Comité, en décembre 1899; mais on ne réussit pas à s'entendre: les intentions du gouvernement étaient trop évidentes pour tous. M. Bernheim partit pour Berlin, et le Comité de la Revue continua ses travaux. Il eût fallu être très uni dans le sein du Comité pour pouvoir lutter contre l'ingérence de l'État. Le Comité se sépara au bout de trois mois, après avoir rendu compte du concours qu'il avait institué. Une vingtaine de manuscrits avaient été reçus, dont cinq ou six présentaient un réel intérêt; un, celui d'Eugène Morel, était tout à fait remarquable. Trois prix furent décernés. Le travail de Morel fut publié par la *Revue d'art dramatique* en décembre 1900. (1) Il reste encore aujourd'hui l'ouvrage le plus complet et le plus original, pour tout ce qui regarde les conditions matérielles et pratiques du nouveau Théâtre du Peuple. Dans la même Revue, Romain Rolland écrivait une étude sur les conditions morales de ce théâtre, et sur son répertoire; et, le 30 décembre 1900, le *Théâtre civique* de Louis Lumet donnait, au Nouveau Théâtre, une représentation populaire de *Danton,* au profit des tullistes grévistes du Nord; la pièce était

(1) Eugène Morel. — *Projet de Théâtres populaires.* — Éditions de la *Revue d'art dramatique.*

précédée d'un discours de Jaurès. Un an plus tard, le 21 mars 1902, l'auteur de *Danton* faisait jouer, au théâtre de la Renaissance-Gémier, *le 14 Juillet,* « action populaire », qui se réclamait de l'idéal artistique et civique des hommes du comité de Salut public. « Ressusciter les forces de la Révolution, disait la préface, ranimer ses puissances d'action, rallumer l'héroïsme et la foi de la nation aux flammes de l'épopée républicaine, afin que l'œuvre interrompue en 1794 soit reprise et achevée par un peuple plus mûr et plus conscient de ses destinées : tel est notre idéal. » (1)

Les tentatives de la *Revue d'art dramatique* avaient eu un retentissement à la Chambre, dans le rapport de M. Couyba, pour le budget des beaux-arts en 1902, et dans son discours du 5 mars 1902. Mais on a vu comment le ministre Leygues, et son habile délégué, M. Bernheim, travaillèrent à canaliser le courant populaire de l'art au profit de l'État. Le procédé est classique, — comme leur répertoire. Mais malgré la complicité de la presse bourgeoise, je doute qu'il réussisse contre la force irrésistible d'un mouvement qui va droit à son but, sans se laisser détourner par rien. On n'escamote plus le peuple à notre époque. Aucun de ceux qui ont la conscience profonde de l'art populaire n'a été dupe de cette bruyante diversion ; et les efforts pour élever à Paris un théâtre vraiment du Peuple ont continué sans relâche. Ils semblent sur le

(1) *Le 14 Juillet, action populaire,* trois actes de Romain Rolland. — *Cahiers de la Quinzaine. Onzième cahier de la troisième série.* — *Danton* forme le sixième cahier de la deuxième série.

point d'aboutir cette année à toute une floraison de théâtres populaires. Quatre œuvres me semblent particulièrement intéressantes : l'essai de la *Coopération des idées;* le *Théâtre populaire* de Belleville; le *Théâtre du Peuple* de M. Beaulieu; et le projet d'organisation d'un groupe de théâtres populaires par M. Camille de Sainte-Croix et M. Turot.

*
* *

Depuis le 3 décembre 1899, où s'était ouvert au 157 du faubourg Saint-Antoine le théâtre du Peuple de la *Coopération des idées,* les représentations n'avaient jamais été interrompues. La salle était malheureusement trop petite; elle ne tient que 3 à 400 personnes assises, et elle est de dégagements incommodes. (1) On peut aussi critiquer le mélange bizarre et indigeste de pièces de tout genre et de toute provenance, qui y sont jouées. On y trouve un peu de tout : Corneille, Racine, Molière, Marivaux, Regnard, Beaumarchais, Musset, Ponsard, Hugo, Augier. Courteline est l'auteur le plus joué, avec Labiche et Grenet-Dancourt ; mais on représente aussi du Rostand, du Pailleron, et

(1) La scène mesure 4 mètres de façade, sur 4 mètres 50 de profondeur ; elle est desservie sur ses trois côtés par un couloir de 1 mètre 30 de large. — Les ouvriers ont fabriqué eux-mêmes les décors. A l'heure qu'il est, le théâtre possède six décors complets : une place publique, un jardin, une chambre rustique, un salon, une chambre, plus un décor de tragédie, dû à la collaboration de M. Dervaux, architecte de l'Imprimerie nationale, et de M. Célos, peintre-décorateur, et représentant la cour intérieure d'une maison antique, avec un paysage au fond.

toute la comédie moderne, et la plus parisienne, et la plus mondaine : Capus, Meilhac, Porto-Riche, Veber, Tristan Bernard. Le nom même de Francis de Croisset ne nous est pas épargné. Parmi les œuvres plus populaires, *Liberté* de Maurice Pottecher, qui fut le premier spectacle ; *les Mauvais bergers, l'Épidémie, le Portefeuille* de Mirbeau, *Blanchette* de Brieux, *la Cage* et *Tiers état* de Descaves, *la Nouvelle idole* de Curel, et diverses pièces de Jean Jullien *(le Maître)* ; d'Ancey, de Marsolleau, de Trarieux, de Henri Dargel, de Jean Hugues *(la Grève)*, et de Romain Rolland *(les Loups)*. J'ai dit assez nettement mon opinion, au cours de cette étude, sur les dangers de cet éclectisme incohérent, pour n'avoir pas à y revenir. C'est pour l'élite même une nourriture fade, dont les esprits vigoureux répugnent à user ; et elle peut devenir mortelle pour un public ignorant et neuf, qui risque d'être submergé et étouffé par cet amas de sentiments et de styles contradictoires. Il n'en faut pas moins louer la généreuse vitalité de ce mouvement artistique. En trois ans, on a joué, dans la petite salle du faubourg Saint-Antoine, environ 200 pièces, dont une trentaine en 3, 4 et 5 actes, et quelques-unes inédites. Les acteurs n'ont pas fait défaut. Il s'est trouvé jusqu'à quatre troupes à la fois, recrutées dans le public de la *Coopération*, sans parler des divers groupes populaires qui lui ont prêté leur concours, et des élèves du Conservatoire qui, le 8 mars dernier, y jouaient *Horace*, avec mesdames Dudlay et Delvair de la Comédie française. Nous sommes donc en présence d'un *Théâtre du Peuple* en formation, absolument populaire, qui, sous l'active direction de M. Henri Dargel, se développe rapide-

ment, et qui, du jour où il aura trouvé un local plus ouvert au grand public, — il le cherche actuellement, — sera dans les meilleures conditions pour réussir. (1)

*
* *

Mais il y a plus; et déjà, depuis septembre 1903, un *Théâtre populaire* régulier est ouvert, au cœur du Paris ouvrier, 8, rue de Belleville.

Le directeur de ce théâtre, M. E. Berny, un homme jeune, intelligent et audacieux, s'est inspiré, autant que possible, des *desiderata* exprimés par l'enquête de la *Revue d'art dramatique*. La salle, qui n'est pourvue que d'une seule galerie, peut contenir de 1.000 à 1.200 spectateurs. Si l'expérience réussit, l'adjonction de deux galeries supplémentaires portera à 1.800 ou à 2.000 le nombre des places. Le prix est de 0 franc 25, 0 franc 50, 0 franc 75, 1 franc, 1 franc 25 et 1 franc 50 au maximum. Un système d'abonnements donne au théâtre populaire le moyen de risquer cer-

(1) S'associant à M. Édouard Quet, et à madame Marya-Chéliga, M. Henri Dargel veut compléter son œuvre en fondant ce qu'il nomme *le Théâtre du Peuple de Paris*. Il s'agit « de créer et de répandre un répertoire dramatique digne de la mission sociale d'un véritable théâtre du Peuple ». Pour cela, un certain nombre de représentations nouvelles doivent être seront données au *Théâtre du Peuple*, salle de l'Athénée Saint-Germain, 21, rue du Vieux-Colombier, devant un public d'abonnés. Ces représentations payantes fourniront des ressources matérielles pour donner ensuite, avec les mêmes pièces, des représentations populaires à des prix très réduits, dans les théâtres de quartier, dans les Universités populaires, et dans les Maisons du Peuple, en France et à l'étranger.

taines tentatives un peu hasardeuses, en constituant un minimum de recette régulièrement assuré, — 20 francs et 15 francs pour vingt représentations, suivant la catégorie des places. — Pour faciliter aux ouvriers le paiement de ces sommes, il leur est permis de s'acquitter par des versements hebdomadaires. On s'adresse aussi aux syndicats, aux associations ouvrières, aux Universités populaires, pour une combinaison d'abonnements collectifs. Le théâtre se promet d'organiser le jeudi des matinées scolaires à des prix excessivement réduits, — 0 franc 50 et 0 franc 25. — Le répertoire change chaque semaine; il est éclectique, tout en tâchant de répondre aux conditions morales, dont un théâtre populaire, vraiment digne de ce nom, ne saurait se passer. Il ne se refuse pas à puiser parfois dans le répertoire classique, mais avec discrétion et discernement ; il ne veut même pas rompre trop brusquement d'abord avec le mélodrame cher au peuple, par mesure de prudence; mais il s'efforce d'améliorer peu à peu le goût du public, en montant le plus possible d'œuvres qui fassent penser, parmi les pièces historiques, philosophiques, morales, ou sociales, de ces dernières années; et il fait appel aux auteurs nouveaux, pour qu'ils lui fournissent des œuvres nouvelles, spécialement destinées au public populaire, et ne craignant pas d'aborder les questions sociales du jour.

Le théâtre de M. Berny a été inauguré le 19 septembre dernier par *Monsieur Badin* de Courteline, *le Portefeuille* de Mirbeau, et *Danton* de Romain Rolland. Eugène Morel présentait dans une causerie *le Théâtre populaire* à un public, — enfin ! — exclusivement popu-

laire. (1) Depuis, M. Berny a monté successivement, *Sapho* de Daudet, *Boule de Suif* de Maupassant, *le Maître* de Jean Jullien, *la Rabouilleuse* d'Émile Fabre, *Madame Sans Gêne* de Victorien Sardou ; et son programme de cette année annonce *les Tisserands* de Hauptmann, *Germinie Lacerteux* de Goncourt, *Résurrection* de Tolstoy, *Germinal* de Zola, *la Robe rouge* de Brieux, *Poil de Carotte* de Jules Renard, *la Clairière* de Descaves, *l'Honneur* de Sudermann, *l'Arlésienne* de Daudet, etc.

Le succès a, jusqu'à présent, répondu à ces efforts.

Dès aujourd'hui, la démonstration est faite. A ceux qui traitaient le Théâtre Populaire d'utopie, M. Berny a répondu par les faits. Le Théâtre Populaire peut vivre ; — et la preuve, c'est qu'il vit. Il vit, et il vivra. — M. Berny aura l'honneur d'en avoir fait la première tentative sérieuse, à Paris.

*
* *

Quelques semaines après l'ouverture du *Théâtre populaire* de Belleville, un des acteurs les plus remarquables des théâtres Antoine et Gémier, M. H. Beaulieu, ouvrait le 14 novembre, au Théâtre Moncey, à Clichy, un second *Théâtre du Peuple*, d'un caractère plus résolument d'avant-garde. Entouré d'une troupe de jeunes artistes de talent, et convaincus, comme lui, de la nécessité de former un peuple artiste, et un art populaire, il compte donner surtout des pièces d'idées, françaises et étrangères. Au programme, *Thérèse Raquin*,

(1) Eugène Morel : *Discours pour l'ouverture d'un théâtre populaire.* — *Revue d'art dramatique*, 15 octobre 1903.

les Tisserands, la Bonne Espérance, l'Honneur, la Vie Publique, Poil de Carotte, le 14 Juillet, etc. Les places sont à 0 franc 50 et à 1 franc. Une centaine doivent être distribuées gratuitement, certains jours de la semaine, aux élèves pauvres des écoles primaires, à divers groupements ouvriers ou intellectuels, aux soldats de la garnison de Paris, etc. Le jeudi, seront données, en matinée, des représentations de classiques français et étrangers, — abonnements de 10 francs pour douze représentations. — Il y a de plus des abonnements de Premières, — six représentations au minimum d'œuvres nouvelles, — afin d'intéresser l'élite à ce Théâtre du Peuple. D'autres dispositions semblent inspirées du *Schiller Theater* de Berlin : bénéfices répartis aux artistes, suppression des ouvreuses, vestiaire tarifé à 0 franc 10, installation au foyer d'une exposition permanente de tableaux, moulages, photographies, etc.

M. Beaulieu avait aussi pensé, — et ce ne serait pas la partie la moins originale de son œuvre, à faire des tournées de théâtre du peuple, dans les centres socialistes ou populaires de la province ou des pays voisins de langue française : à Lyon, Saint-Étienne, Lille, Bruxelles, Genève, etc. Nous espérons qu'il n'y a pas renoncé : car ce serait là une expérience qui compléterait excellemment les tentatives réalisées à Paris, tentatives dont son œuvre est assurément une des plus sympathiques et des plus dignes du succès.

***

Enfin M. Camille de Sainte-Croix, qui, depuis les représentations tumultueuses de *Thermidor* à la Comédie

française, en 1890, ne se lassait pas de réclamer pour le peuple républicain de Paris des théâtres républicains, puisque le peuple se voyait exclu des grands théâtres subventionnés par l'usurpation réactionnaire des abonnés mondains, a cherché, depuis 1900, les éléments d'une masse budgétaire, qui permît d'ouvrir, par créations échelonnées, quatre grands théâtres populaires sur quatre points différents des faubourgs parisiens. Il a exposé le résultat de ses recherches dans un projet, que M. Henri Turot doit présenter au Conseil municipal, et M. Marcel Sembat à la Chambre. Dans l'idée de M. de Sainte-Croix, chacun de ces quatre théâtres, qui seraient à la fois dramatiques et lyriques, aurait un directeur et un administrateur spéciaux ; mais ils seraient reliés par un cahier des charges commun et un même conseil de surveillance. Les représentations d'œuvres modernes y alterneraient avec les représentations classiques, et la musique avec la poésie. (1)

On voit quel fourmillement d'idées nouvelles et généreuses. Après une longue période d'incubation et d'attente, le Théâtre du Peuple sort de terre, de toutes parts. C'est une poussée irrésistible.

La campagne de presse, menée depuis plusieurs années par Camille de Sainte-Croix, Lucien Descaves, Gustave Geffroy, Jean Jullien, Octave Mirbeau, les études et l'enquête si complètes de Georges Bourdon dans la *Revue bleue*, les chroniques de Faguet, de

(1) D'autres tentatives plus fragmentaires ont été faites dans ces dernières années. Il est juste de citer, par exemple, le *Théâtre d'avant-garde* ou *Théâtre du Peuple*, 10, rue Henri-Chevreau, qui, de juin 1902 à août 1903, donna sept soirées, — vingt-cinq actes inédits, — au tarif unique de 0 franc 50 à toutes places.

Nozière, de Gaston Deschamps, de Larroumet, de Bernheim, ont créé dans le public un courant d'intérêt et de sympathie si marqué et si universel, en faveur du théâtre du Peuple, que c'est à qui des représentants de l'ancien théâtre : directeurs, acteurs, primadonnas, projettent de le réaliser, — en le déformant naturellement. Mais quel que soit leur crédit, et l'appui de la presse complice, ils n'y réussiront pas. Car le Théâtre du Peuple s'élève, non seulement sans eux, mais contre eux ; et il a pour raison d'être — de les détruire.

Tel est l'historique rapide des tentatives faites en France pour fonder le Théâtre du Peuple. Elles se rattachent directement, comme on voit, à la grande tradition démocratique des penseurs du dix-huitième siècle et des hommes de la Convention. — Quel sera ce théâtre ?

Les conditions économiques ont été étudiées de la façon la plus complète par Eugène Morel. Je ne suis pas d'accord avec Morel sur beaucoup de questions. Morel croit au théâtre en soi, et à la foule en soi. « Plus il y a de théâtres, plus c'est bien. Plus il y a de monde, plus c'est bien. Je ne regarde pas à la qualité, mais à la quantité. » (1) Et pour moi, au contraire, je ne regarde qu'à la qualité, et point à la quantité. Je ne crois au théâtre que s'il a un idéal. Je ne me soucierais plus du peuple, s'il devait devenir une seconde bourgeoisie, aussi grossière dans ses jouissances, aussi hypocrite dans sa morale, aussi stupide et aussi apathique que la première. Peu m'importerait de prolonger alors un art qui ne serait qu'un néant sonore, et une humanité qui sent le cadavre. — Mais si je crois beaucoup moins que Morel en la valeur absolue de l'art, et beaucoup plus que lui en une révolution morale et sociale de l'huma-

(1) Lettre d'Eugène Morel à Georges Bourdon. — *Revue bleue*. 10 mai 1902.

nité, je le regarde comme une des intelligences les plus originales et les plus vivantes qui se soient attachées au problème de l'art populaire. Son *Projet de théâtres populaires* est, pour toutes les questions d'organisation matérielle, une œuvre vraiment neuve, pleine d'idées fécondes; la hardiesse des conceptions s'y allie au sens pénétrant des nécessités pratiques. Je n'ai pas à l'analyser ici : il faut le lire en entier, pour en suivre la rigoureuse logique. Je me contente d'en exposer les principes essentiels.

Morel fonde son théâtre, ou plutôt *ses* théâtres du Peuple sur le principe de l'abonnement. « Ce n'est qu'en voyant constamment de belles choses, que le goût se forme ; l'éducation exige la *répétition*. Pour agir efficacement sur un public, il faut l'avoir constamment en main. Des fêtes exceptionnelles peuvent avoir plus d'éclat, mais leur influence est nulle. » (1) Cet abonnement serait hebdomadaire. « C'est la forme la plus régulière de l'abonnement, celle qui créera le mieux une *habitude*. » En conséquence, Morel propose l'émission de bons de 25 francs, remboursables par tirages périodiques, au gré de l'administration, et il y annexe vingt-cinq billets de théâtre. Moyennant un supplément de 10 francs, le porteur du bon pourrait renouveler son abonnement, quand les coupons seraient épuisés. Je n'entre pas dans le détail du paiement, que Morel

(1) Je ne partage pas sur ce point l'opinion de Morel. Il suffit de se rappeler quel écho profond et durable peuvent avoir, dans l'esprit d'un enfant sevré de distractions, quelques très rares spectacles vus de loin en loin. Mais il est vrai qu'ils ne créent pas une *habitude* ; et je crois nécessaire d'user à la fois des spectacles réguliers, comme d'une sorte d'éducation, et des fêtes exceptionnelles, comme d'une exaltation du cœur et de la volonté.

s'efforce de faciliter le plus possible, et des dispositions accessoires, par lesquelles il réduit les frais, en escomptant une diminution des droits d'auteurs, et une réforme dans les taux de perception de l'Assistance publique, qui dégrèverait presque complètement le Théâtre du Peuple. « En somme, conclut-il, nous n'établissons pas la gratuité ; mais nos dispositions sont telles, que bien peu de familles seront trop pauvres pour aller au théâtre. et, qu'ainsi entendu, le théâtre, loin d'être un luxe, une folie, ne fera que développer dans le peuple des idées de prévoyance et d'économie. »

Le réabonnement, n'étant plus qu'à 10 francs au lieu de 25, n'offrira plus les mêmes ressources pour l'année suivante. Mais dès ce moment, le théâtre du peuple ne doit plus être isolé. « Il importe, dès sa réussite, et profitant de sa réussite, de jeter immédiatement les bases d'un autre théâtre, dans un autre quartier. Alors une pièce ne sera plus jouée sept, mais quinze jours, et la diminution des frais viendra compenser la diminution prévue de recettes. Ce second théâtre jouissant du matériel et de la troupe du premier sera plus aisément fondé : il jouira de l'expérience acquise. Le matériel de décors et de costumes viendra aussi réduire les dépenses du premier. » Ce n'est pas seulement à Paris que ces théâtres s'élèveront, c'est dans toute la France. « Nous voudrions couvrir de théâtres toute la France. » Ces théâtres formeraient entre eux des associations matérielles, où acteurs, costumes et décors pourraient être mis en commun, sous la surveillance d'un comité central et de son délégué, directeur général. L'État n'interviendrait qu'en fournissant son aide pour réunir les abonnements, et son contrôle pour assurer les principes

fixés par les fondateurs mêmes du théâtre. On ne lui demanderait ni subvention, ni garantie. Les Théâtres du Peuple seraient indépendants, sous l'égide de l'État. (1)

J'en ai dit assez pour montrer l'originalité de ce projet, et pour engager à l'étudier de près.

***

Supposons les fonds réunis et le public groupé. Quelles seraient les conditions du théâtre qui voudrait être vraiment populaire ?

Je n'essaierai pas de poser des règles absolues : il faut avoir la sagesse de se souvenir qu'il n'est guère de bonnes lois, mais des lois qui sont bonnes pour un temps qui passe ou un pays qui change. Un art popu-

---

(1) Comparer à ce projet l'organisation du Théâtre Schiller de Berlin. Le Théâtre Schiller repose aussi sur le principe de l'abonnement. L'abonnement est trimestriel et coûte 6 francs 25 ; il donne droit à cinq fauteuils (tous frais compris : vestiaire, programme, etc.) Nulle subvention d'État. La base commerciale du théâtre est un groupe d'actionnaires, constituant le conseil de surveillance, et dont le directeur est l'employé-gérant, aux appointements annuels fixes de 12.500 francs. Si les bénéfices dépassent les 5 0/0 du capital, ils sont distribués, non aux actionnaires, mais aux artistes et aux employés les mieux notés. Le directeur, M. Loewenfeld, assure à ses artistes, — qui étaient au nombre de 34, en décembre 1899 : 22 hommes et 12 femmes, — des appointements ne dépassant pas 10.000 francs, un mois de congé par an, et les frais de costumes pour les femmes. — Nous avons dit plus haut qu'après la première année, M. Loewenfeld avait 6.000 abonnés. Le Schiller Theater donna 380 représentations en 11 mois, dont 319 soirées, 49 matinées, 12 représentations scolaires. Il joua 37 pièces anciennes et modernes, dont 2 premières. Il donna 25 soirées de poésie, une soirée de fables et de contes de Noël. Aucune pièce ne peut être jouée plus de douze fois, et l'affiche change tous les jours. En dehors des spectacles, le théâtre sert dans la journée à des expositions permanentes et à des conférences. — Voir les articles déjà signalés de Jean Vignaud et de Adrien Bernheim.

laire est mobile par essence. Non seulement le peuple ne sent point comme l'élite ; mais il y a toutes sortes de peuples : celui d'aujourd'hui, celui de demain ; celui d'une ville ou d'un quartier, celui d'un autre quartier ou d'une autre ville. Nous ne pouvons prétendre qu'à établir une moyenne, applicable au peuple de Paris et à l'heure présente.

La première condition d'un théâtre populaire, c'est d'être un délassement. Qu'il fasse d'abord du bien, qu'il soit un repos physique et moral pour le travailleur fatigué de sa journée. C'est l'affaire des architectes du théâtre futur de veiller à ce que les places bon marché ne soient plus des lieux de supplice. C'est l'affaire des poètes de tâcher que leurs œuvres répandent la joie, et non la tristesse ou l'ennui. Il faut une grande vanité, désireuse de s'étaler, ou un enfantillage un peu niais, pour oser offrir au peuple les derniers produits de l'art décadent, qui donnent bien du mal quelquefois à l'intelligence des oisifs. Et quant aux souffrances de l'élite, à ses angoisses et à ses doutes, qu'elle les garde pour elle : le peuple en a plus que sa part ; il est inutile de l'augmenter. L'homme de notre temps qui a le mieux compris et aimé le peuple, Tolstoy, n'a pas toujours échappé à ce travers de l'art, dont il a pourtant humilié si durement l'orgueil ; sa vocation d'apôtre, son besoin impérieux d'imposer sa foi, les exigences de son réalisme artistique ont été plus forts, je crois, dans *la Puissance des Ténèbres*, que son admirable bonté. De telles œuvres me semblent plus décourageantes qu'utiles pour le peuple. Si nous ne devions jamais lui offrir que ces spectacles, il aurait raison de nous tourner le dos et de s'en aller au cabaret chercher l'engourdisse-

ment de ses peines. C'est trop de prétendre, après une vie triste, le divertir avec le spectacle d'une vie triste. Si quelques rares esprits se plaisent à « sucer la mélancolie, comme la belette suce l'œuf», on ne peut exiger du peuple le stoïcisme intellectuel des aristocrates. Il aime les spectacles violents, mais à condition que ces violences n'écrasent point, une fois de plus, au théâtre comme dans la vie, les héros avec qui il s'identifie. Si résigné ou découragé qu'il soit pour son propre compte, il est d'un optimisme exigeant pour le compte de ses personnages de rêve ; il souffre d'un dénouement lugubre. — Est-ce à dire qu'il lui faille nécessairement le mélodrame larmoyant, qui finit bien ? — Évidemment non. Ce grossier et mensonger spectacle est un soporifique et un stupéfiant, qui contribue, comme l'alcool, à maintenir le peuple dans l'inertie. Le pouvoir de délassement, que nous voulons attribuer à l'art, ne doit pas s'exercer au détriment de l'énergie morale. Bien au contraire.

Que le théâtre soit une source d'énergie : c'est la seconde loi. Le devoir d'éviter ce qui écrase et déprime est tout négatif ; il a une contre-partie nécessaire : soutenir et exalter l'âme. Qu'en délassant le peuple, le théâtre le rende plus propre à agir le lendemain. Des êtres simples et sains n'ont, d'ailleurs, pas de joie complète sans l'action. Que le théâtre soit donc un bain d'action joyeuse. Que le peuple trouve dans son poète un bon compagnon de route, alerte, jovial, au besoin héroïque, au bras duquel il s'appuie, et dont la belle humeur lui fasse oublier les fatigues du chemin. Le devoir de ces compagnons poétiques est de le mener droit au but, — et de lui apprendre aussi, chemin faisant, à bien regar-

der autour de soi. C'est là, à ce qu'il me semble, la troisième condition du théâtre populaire :

Le théâtre doit être une lumière pour l'intelligence. Il doit contribuer à répandre le jour dans ce terrible cerveau humain, plein d'ombres, plein de replis, plein de monstres. Tout à l'heure nous avons mis en garde contre la tendance des artistes à croire toutes leurs pensées bonnes pour le peuple. Il ne s'agit pas, pour cela, de lui éviter ce qui fait penser. La pensée de l'ouvrier est d'ordinaire au repos, tandis que son corps travaille ; il est utile de l'exercer, et pour peu qu'on sache s'y prendre, ce peut être même un vif plaisir pour lui, comme c'est un plaisir pour tout homme robuste de rompre à de rudes exercices ses membres engourdis par une longue immobilité. Qu'on lui apprenne donc à voir clairement et à juger les choses, les hommes et surtout lui-même.

La joie, la force et l'intelligence : voilà les trois conditions capitales d'un théâtre populaire. Tout le reste en découle. Quant aux intentions morales qu'on veut y joindre, aux leçons de bonté, de solidarité sociale, qu'on ne s'en embarrasse point. Le seul fait d'un théâtre permanent, de hautes émotions communes et répétées, crée, — pour un temps, — un lien fraternel entre les spectateurs. Et au lieu de bonté, donnez-nous seulement plus de raison, plus de bonheur et plus d'énergie : la bonté, nous nous en chargeons. Le monde est plus sot que méchant, et méchant surtout par sottise. La grande tâche est de faire entrer le plus d'air, le plus de clarté, le plus d'ordre possible dans le chaos de l'âme. Mais c'est assez de la mettre en état de penser et d'agir : ne pensons pas, n'agissons pas

pour elle. Évitons surtout les prêches et les morales, grâce auxquels les amis du peuple ont l'art de rendre l'art rebutant à ceux qui l'aiment le plus. Le théâtre populaire doit éviter deux excès opposés, qui lui sont coutumiers : la pédagogie morale, qui, des œuvres vivantes, extrait de froides leçons, — ce qui est à la fois antiesthétique et maladroit ; car l'esprit défiant sent l'hameçon et s'en détourne ; — et le dilettantisme indifférent, qui veut se faire uniquement, et à tout prix, l'amuseur du peuple : jeu déshonorant, dont le peuple ne sait pas toujours gré, car il est capable de juger ses amuseurs, et il entre souvent du mépris dans le rire dont il accueille leurs contorsions, aux lectures populaires. — Ni recherche de la morale, ni recherche du plaisir. De la santé. La morale n'est qu'une hygiène de l'esprit et du cœur. (1) Faites-nous un théâtre qui déborde de santé et de joie. — « La joie, ressort puissant de l'éter-

---

(1) « Le bien-être ineffable que nous éprouvons, lorsque nous nous sentons parfaitement sains de corps et d'esprit. »

(Schiller à Goethe, 7 janvier 1795)

Il est remarquable que les génies les plus populaires, ceux qu'on se plaît à regarder comme les plus moraux de tous, sont aussi ceux qui ont parlé le plus librement et dédaigneusement de la morale :

« La belle et saine nature humaine, ainsi que vous le dites, n'a besoin ni de morale, ni de droit naturel, ni de métaphysique politique : vous auriez pu ajouter qu'elle n'a même pas besoin de s'appuyer sur la divinité ni sur l'immortalité. »

(Schiller à Goethe, 9 juillet 1796)

« J'ai senti de nouveau tout ce qu'il y a de vide dans ce qu'on appelle la moralité. »

(Schiller à Goethe, 27 février 1798)

« Hier, avec tes sermons, Zmeskall, tu m'as rendu tout triste. Que le diable te torde le cou, je ne veux rien avoir à faire avec ta morale. La force, l'énergie, voilà la morale des gens qui se distinguent du commun des mortels. C'est aussi la mienne. »

BEETHOVEN

nelle nature... ; la joie qui fait mouvoir les rouages de l'horloge des mondes... ; la joie qui roule les sphères dans les espaces... ; la joie qui fait sortir les fleurs des germes et les soleils du firmament !... »

*
* *

Ce sont là les conditions, pour ainsi dire, *morales* du théâtre nouveau. Il faut y joindre quelques conditions *matérielles* très importantes.

Pour l'architecture de la salle, Morel préconise la forme trapézoïdale, qui est celle du théâtre de Bayreuth, et de la Maison du Peuple de Bruxelles. M. Gosset, architecte, propose des gradins demi-circulaires, étagés en amphithéâtre, et répartis sur deux ou trois étages. Je n'ai pas de préférence. L'essentiel est que toutes les places soient égales ; et par conséquent, aucun de nos théâtres anciens, odieusement aristocratiques, ne peut être utilisé par le théâtre populaire, ni lui servir de modèle, à l'exception de nos cirques. On ne réalisera la fraternité des hommes dans l'art, qui doit être le but du théâtre populaire, on ne réalisera même aucun art véritablement universel et humain, qu'après avoir brisé la stupide suprématie de l'orchestre et des loges, et l'antagonisme des classes que provoque l'inégalité blessante des places dans nos salles de spectacles actuelles. Tout au plus, admettrais-je deux sortes de places, en réservant dans le fond de la salle des places, non de luxe, mais tout au contraire de famille. L'ouvrier, rentrant en retard et fatigué par sa journée, peut n'avoir pas eu le temps de faire un peu de toilette,

et éprouver quelque gêne à se montrer au théâtre en tenue négligée : ces places lui permettraient de voir sans être vu. Encore ne sais-je pas s'il ne vaut pas mieux imposer au peuple cette légère contrainte d'amour-propre et de politesse, qui l'oblige à certains soins de sa toilette et de son corps : ce ne serait peut-être pas un des moindres avantages du théâtre populaire.

Pour la scène, elle devrait être construite de façon à ce qu'on pût y faire manœuvrer des masses : une quinzaine de mètres d'ouverture, avec cadre mobile permettant de la réduire, — sur vingt mètres de profondeur. Morel demande une machinerie perfectionnée, pour laquelle il y aurait lieu d'étudier les systèmes de planchers mobiles usités en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, les plaques tournantes permettant de monter de multiples tableaux, s'il est besoin, et de laisser toute liberté à l'imagination créatrice du poète, qui est à la gêne dans nos théâtres actuels. — Il est certain qu'il n'y a nulle raison pour se priver de ces perfectionnements modernes dans un théâtre entièrement nouveau, où leur établissement n'occasionnerait pas une bien grande augmentation de frais. Mais je ne cache pas que, pour ma part, je n'y tiens en aucune façon. Georges Bourdon écrit que « le bouleversement de la machinerie est peut-être pour demain une évolution inappréciable dans l'art dramatique lui-même ». (1) Je crois que la suppression quasi totale de la machinerie serait une évolution bien autrement puissante encore.

---

(1) Georges Bourdon : *Le théâtre du peuple.* — *Revue bleue* 15 février 1902.

Je rappelle le mot de Michelet : « Un théâtre simple et fort, où la puissance créatrice du cœur, la jeune imagination des populations toutes neuves nous dispensent de tant de moyens matériels, décorations prestigieuses, etc., sans lesquels les faibles dramaturges de ce temps usé ne peuvent plus faire un pas. » L'art aurait tout à gagner à se délivrer de ce luxe enfantin, dont il est esclave, et qui n'a de prix que pour les cerveaux ratatinés de mondains puérils et vieillots, qui ne peuvent pas sentir l'émotion vraie de l'art. Certaines représentations de l'*Œuvre des Trente ans de Théâtre* se passent fort bien de décors ; et de simples répétitions sans décors ni costumes produisent souvent une impression cent fois plus poignante et plus réelle, que les représentations les mieux réussies. J'en ai fait souvent l'expérience, aussi bien dans nos théâtres parisiens, que dans les théâtres du peuple, comme celui de Bussang. Le décor est une convention, dont seuls sont dupes ceux qui sont excessivement naïfs, et ceux qui le sont excessivement peu. Ceux-ci ne m'intéressent point. Pour ceux-là, il ne faut pas croire que le peuple en ait le monopole ; le peuple est plus simple, mais il n'est pas plus naïf que nous. La naïveté est, ou un don très rare, accordé par la nature, ou, dans le cas spécial qui nous occupe, le fait de gens qui n'ont pas l'habitude d'aller au théâtre. Or nous prétendons justement que le peuple ait cette habitude, ou qu'il la prenne. Inutile par conséquent d'escompter sa naïveté : en l'an 1903, le plus naïf des publics est encore celui qui se presse, tous les soirs, sur nos boulevards, à une comédie de M. Capus. — Au reste, je ne fais point la guerre aux décors, ni aux costumes, mais à leur luxe scandaleux et inutile, que

nulle société bien organisée ne devrait tolérer, et dont l'art n'a que faire. Je n'ai besoin pour le théâtre du peuple que d'une vaste salle, ou de manège, comme la salle Huyghens, ou de réunions publiques, comme la salle Wagram, — de préférence, d'une salle disposée en pente, de façon que tous puissent bien voir : et dans le fond, — ou au milieu, si c'est un cirque, — une haute et large estrade nue.

Il n'y a, en somme, qu'une condition nécessaire, à mon sens, pour le théâtre nouveau : c'est que la scène, comme la salle, puisse s'ouvrir à des foules, contenir un peuple et les actions d'un peuple. (1) De cette condition, tout le reste découle. Il faut évidemment que les pièces représentées devant plusieurs milliers de spectateurs soient adaptées à l'optique et à l'acoustique spéciales de ces vastes étendues.

---

(1) Il y aurait lieu d'étudier les représentations populaires de la Suisse. Plusieurs de leurs dispositions pourraient être reprises utilement : en particulier, ce qu'on nomme là-bas le « chemin des cortèges ». C'est un long ruban de route sinueuse, qui, partant d'une vaste porte ménagée à droite et à gauche de la scène, — et *en dehors de la scène*, — passe devant la scène, et *en dehors du rideau*. C'est par là qu'arrivent les armées, les combats, les charges de cavalerie. Ainsi peuvent s'exécuter, sans confusion, des mouvements de foule tumultueuse ; et cette disposition ajoute beaucoup à l'illusion réaliste du spectacle. Dans les représentations en plein air de la Suisse, le chemin des cortèges part souvent de la pleine campagne, des prairies, des bois qui entourent la scène. — Les Suisses usent des décors, même dans leurs spectacles en plein air. Je ne saurais les en louer. Ce mélange du décor peint et du décor naturel me semble très choquant. Je sais que Maurice Pottecher en est partisan, et croit qu'on peut produire ainsi d'heureuses combinaisons. Peut-être y arrivera-t-on, mais avec un art du décor tout nouveau, avec des architectures véritables, avec une optique nouvelle de la scène en plein air. Jusqu'à présent, les résultats m'ont semblé barbares; et rien ne vaut l'harmonie de l'horizon naturel, des prairies, des collines lointaines, encadrées entre deux murs, deux tours, — comme en certains *Festspiele* suisses : à Aarau par exemple, — qui limitent l'espace réservé à l'action.

Grétry, qui, dans ses *Essais sur la musique,* (1) fait la curieuse esquisse d'un théâtre nouveau, où il tâche de concilier son art menu de spirituelle sentimentalité avec les aspirations démocratiques de son temps, a très intelligemment indiqué les relations nécessaires qui existent entre les formes architecturales et les formes dramatiques. Ces pages sont connues des musiciens ; il est bon de les rappeler aux littérateurs.

« Pourquoi, au sortir des spectacles, entend-on dire si souvent : « Ah! comme je me suis ennuyé! » Ce n'est pas toujours parce que la pièce est ennuyeuse, ni parce que les acteurs sont mauvais, quoique ce soit toujours à ces agents qu'on attribue son ennui; c'est surtout parce qu'il y a rarement une unité entre les parties constituantes des spectacles, c'est-à-dire, entre le local, les drames qu'on y représente, et les moyens d'exécution... Ayez, j'y consens, une vaste salle de spectacle; mais que la symphonie soit formidable; qu'elle ne s'amuse pas à exécuter des morceaux doux. S'il faut que je devine souvent, je m'ennuierai bientôt. Il ne faut ici que de grands traits, de grosses masses; tout ce qui est fait pour être vu et entendu de près doit en être exclu... Dès qu'il s'agit d'intrigues amoureuses, de pièces d'intrigues proprement dites, de sujets champêtres ou familiers, ce n'est que par mille détails, par les *a parte,* par mille jeux de physionomie, que les acteurs peuvent présenter des vérités de ce genre; ce n'est que par mille nuances entre le fort et le doux, par mille

(1) Livre IV, chapitre 4. — L'ouvrage a été imprimé aux frais de l'Etat, par arrêté du comité d'Instruction publique du 28 vendémiaire an IV, sur le rapport de Lakanal.

agréments, petites notes, trilles, batteries, *pizzicato, arpeggio,* que le musicien compositeur peut rendre la vérité des détails moraux qui constituent une action non exagérée; et tous ces petits moyens, si précieux dans un cadre ordinaire, sont nuls dans une grande salle. — Pouvons-nous avoir de grandes salles pour nos tragédies en musique? Oui; mais voici ce qu'il faut observer : 1° que le poète ne traite que des sujets historiques déjà connus; alors la plus courte exposition suffira; 2° qu'il ne présente que des masses, de grands tableaux ornés de pompe, marches, sacrifices, combats, danses, pantomimes, toujours rapides lorsque ces objets ne sont qu'accessoires de l'action principale; 3° que tous les morceaux de poésie destinés au chant mesuré soient simples, et ne renferment qu'un sentiment... De là naîtra l'énergie, la rapidité, la variété que demande un tel spectacle. Le musicien ne travaillera qu'*en grosses notes* sur un poème ainsi préparé; son harmonie, sa mélodie seront larges; tous les détails des genres *finis* seront exclus de son orchestre. Peu de basses travaillées, à moins que ce ne soit avec de grosses notes; point de roulades dans le chant; presque toujours note et parole, c'est-à-dire un chant syllabique. Ici tout doit être volumineux; c'est un tableau fait pour être vu à une grande distance; c'est alors qu'il faut en quelque sorte *peindre avec un balai.* Les paroles destinées au chant ne renfermant qu'un sentiment, le musicien n'ayant qu'une unité à conserver dans chaque morceau, et n'étant point astreint d'en créer une avec plusieurs affections, prendra souvent un mètre ou un rythme, qu'il conservera sans interruption dans chaque morceau de musique. Gluck l'a senti, et n'a été vrai-

ment grand que lorsqu'il a *contraint* son orchestre ou le chant par un même trait. »

A quelques réserves près, qui tiennent à ce que Grétry assigne volontiers au drame musical les limites de sa propre nature, toutes ces réflexions sont justes, même profondes, et s'appliquent aussi bien à la littérature qu'à la musique : il ne s'agit que de les « transposer ». — Oui, il faut exclure du théâtre populaire « tout ce qui est fait pour être vu et entendu de près ». « Il faut de grands traits, de grosses masses. » « *Il faut travailler en grosses notes.* » « *Il faut peindre avec un balai.* » — Adieu, les psychologies compliquées, les subtiles rosseries, les obscurs symbolismes, tout cet art de salons ou d'alcôves ! Qu'il continue, s'il peut, de traîner sa vie vieillotte dans les théâtres de l'ancien temps. Il serait dépaysé, ennuyeux, ridicule chez nous. Notre théâtre populaire est ramené par la force des choses à l'optique du théâtre grec. De larges actions, des figures aux grandes lignes, vigoureusement tracées, des passions élémentaires, au rythme simple et puissant; des fresques, et non des tableaux de chevalet; des symphonies, et non de la musique de chambre. (1)

---

(1) Ici encore, nulle étude plus précieuse que celle de ces représentations suisses, parfois données, comme en juillet dernier, à Lausanne, en plein air, devant 20.000 spectateurs. — Voici quelques-unes des observations que j'ai pu faire à ce sujet :

1. — Il n'est point vrai que ces immenses théâtres ne puissent convenir, comme le disent les musiciens, qu'aux représentations musicales. Si l'acoustique est normale, la déclamation parlée porte juste aussi loin que la déclamation chantée, et beaucoup mieux que l'orchestre, qui, dans les théâtres en plein air, doit être réduit aux bois et aux cuivres; car les cordes ne sont pas entendues.

2. — Il va de soi que l'acteur ne peut observer les règles de jeu et de déclamation ordinaires. Il faut qu'il s'avance sur le bord de la scène, et articule très nettement toutes ses paroles. Par suite, s'impose à ce théâtre une convention nécessaire : une simplification de

Un art monumental, fait pour un peuple, par un peuple. (1)

Par un peuple ! — Oui, car il n'est de grande œuvre populaire, que celle où l'âme du poète collabore avec

---

l'action, un grossissement du dialogue, qui n'exclut pas d'ailleurs les saillies, mais qui les veut franches et nettes : peu de mots, peu de gestes, mais très expressifs ; une concentration vigoureuse de la passion, de l'action et du style.

3. — La musique est très utile, — au second plan. — Elle doit être le fond de la fresque, le support de l'action, l'atmosphère du drame. Il faut qu'elle imprègne chaque scène du coloris qui lui convient, et qu'elle n'attire jamais l'attention à elle, qu'elle se sacrifie au drame. Il faut, en un mot, qu'elle soit à la fois intelligente et désintéressée... (Mais je demande l'impossible.)

4. — Un théâtre de ce genre appelle nécessairement de puissants effets de fresque. Les foules y sont employées, comme les individus sur les anciens théâtres. Il faut y établir des dialogues de groupes, des doubles et triples chœurs, — en se gardant toutefois de revenir à l'archaïsme antique, comme Schiller dans sa *Fiancée de Messine ;* on doit conserver à l'intérieur de chaque groupe une grande liberté de mouvements. — Aux intrigues individuelles seront ainsi peu à peu substitués les conflits de masses. — De grandes lignes. De vigoureuses oppositions dramatiques. De larges effets d'ombre et de lumière. On ne peut dire l'imposante et tragique impression que produit, dans de tels spectacles, un effet de silence absolu, succédant au tumulte. Les Grecs l'avaient bien senti. L'instinct des paysans suisses le leur a fait retrouver.

5. — Dès à présent, on voit se dégager des essais de cet art dramatique monumental, des principes d'un art dramatique nouveau : en particulier celui de *la Double action*, entrevu par Diderot. — Voir plus haut, page 70. — Les vastes étendues de ces théâtres de Suisse ou de Bavière (Ober Ammergau), permettent de présenter *simultanément*, sur des plans différents, des épisodes différents, on peut même dire : des moments différents de la même action. Ici, la Vierge en pleurs cherche son fils, tandis que par une autre rue de Jérusalem le Christ s'achemine au supplice. Là, César monte au Capitole, tandis qu'à l'intérieur du palais les conjurés se préparent et s'agitent. Ce sont, vues à la fois, les faces différentes d'un même instant de crise, l'envers et l'endroit d'un même fait. Et c'est, en même temps qu'un prodigieux enrichissement du drame, un effet d'une angoisse tragique, produit par la vue du Destin qui s'achemine vers l'homme inconscient de sa présence, et qui ne voit pas venir la catastrophe fatale.

(1) Par un peuple ? — Je ne veux pas dire que le peuple doive nécessairement prendre part à l'action, et que ces drames populaires doivent être joués par des acteurs populaires. — Ceci est une

l'âme de la nation, celle qui s'alimente aux passions populaires. Les critiques bourgeois prétendent souvent que rien ne saurait intéresser davantage le peuple, que les romans et les pièces dont les héros sont d'une classe supérieure à la sienne, et la peinture d'une société plus riche, qui lui fasse oublier l'ennui de sa propre misère. Il se peut qu'il en soit ainsi, tant que le peuple est réduit à la demi-domesticité; mais si le sentiment de sa personnalité s'éveille, s'il prend conscience de sa dignité morale, il rougira de cet art de laquais ; et le devoir de ceux qui l'estiment est de l'arracher à ces amusements indignes. Il ne s'agit pas de donner au peuple, pour unique spectacle, le peuple. Mais il faut le relever de la position humiliante qu'on lui assigne au théâtre depuis des siècles : domestique

---

grosse question, très complexe, et où interviennent des considérations non seulement esthétiques, mais morales. S'il s'agit de spectacles exceptionnels, de grandes fêtes nationales ou populaires, rien de plus naturel, et même de plus souhaitable, que la participation directe du peuple à ces spectacles, — comme il est de règle en Suisse, où tous les rôles sont tenus par des gens du peuple ou de la bourgeoisie du canton, sans distinction de classes — : c'est qu'ici l'action dramatique est réellement une *action*, et qu'en s'y mêlant, on fait acte, non seulement d'acteur, mais de citoyen. — Mais dès qu'il est question d'un théâtre populaire régulier, cette participation du peuple au spectacle a beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Elle le détournerait de travaux plus utiles; elle lui apporterait un surcroît de travail, absolument déraisonnable; et surtout elle lui donnerait des habitudes d'esprit vaniteuses et insincères. L'art n'y gagnerait rien d'ailleurs; mais, même s'il y gagnait, ce serait un gain trop chèrement acheté. — Je suis ici tout à fait d'accord avec Maurice Pottecher qui, tout en employant des acteurs populaires pour les représentations exceptionnelles de Bussang, est énergiquement opposé à l'idée d'employer des amateurs pour le théâtre populaire parisien. « A quoi bon dans une ville qui compte tant de professionnels sans emploi ? On n'aboutirait guère qu'à produire des acteurs médiocres, et à grossir le nombre des cabotins. » (*Le Théâtre du Peuple. — Revue des Deux Mondes*, premier juillet 1903)

caché derrière la porte, épiant par le trou de la serrure les gestes de ses maîtres, avec une mauvaise curiosité, narquoise et craintive. Qu'il assiste, en citoyen de l'univers, au spectacle de l'univers. (1) Que toutes les classes aient place sur la scène, comme sur les gradins du théâtre, mais en qualité d'hommes égaux et fraternels, et non d'ordres rivaux et hiérarchisés. Et qu'on offre aussi au peuple la vue des grands du monde, des rois, des ministres, des conquérants, — non parce qu'ils furent ses maîtres, mais parce qu'ils furent les représentants et les dépositaires de l'État, de la Chose publique, dont il est aujourd'hui l'héritier. En un mot, que tout lui soit offert en spectacle, mais à condition qu'il se retrouve dans tout, et qu'à travers le présent et le passé, il se solidarise avec l'univers, — afin que toutes les énergies humaines viennent confluer en lui.

---

(1) Que le poète soit « l'homme de l'univers », disait déjà Louis-Sébastien Mercier dans son livre : *Du théâtre, ou nouvel essai sur l'art dramatique* (1791).

III

QUELQUES GENRES DE THÉATRE POPULAIRE
LE MÉLODRAME

Le Théâtre populaire est la clef d'un monde d'art nouveau, que l'art commence à peine à entrevoir. Nous arrivons à une croisée de routes, presque toutes inexplorées ; à peine quelques esprits se sont-ils aventurés sur quelques-unes d'entre elles. L'instinct du peuple aurait dû cependant guider les artistes ; il parlait franchement ; ses préférences n'étaient point douteuses. Mais qui se serait soucié, parmi les artistes, des préférences du peuple ? Il leur eût semblé méprisable de ne le point mépriser. Sots parvenus, qui rougissent de la rusticité des parents, dont la sève fait toute leur force !

Méprisé ou raillé, le peuple n'en a cure ; il est resté, depuis cent ans, fidèle à des genres de théâtre qui excitent la verve des délicats : le cirque, la pantomime, le bouffe, et le premier de tous : le Mélodrame. — Qu'est-ce à dire ? sinon les théâtres simples, ceux qui éveillent des émotions simples, des plaisirs simples, bons ou mauvais, mais simples, et s'adressant directement à l'âme par les sens.

En Grèce, le théâtre était populaire. Quel était ce théâtre ? — La mode est revenue, dans ces dernières années, aux adaptations de tragédies grecques ; elle a refait une célébrité à *Œdipe Roi*. Mais, tout en suivant

le courant, les critiques beaux-esprits, qui aiment à faire sentir qu'ils ne sont dupes de rien, ont eu soin de remarquer qu'*Œdipe Roi*, au fond, était un mélodrame, — avec un secret orgueil, sans doute, au fond d'eux-mêmes, de l'infériorité de Sophocle comparé aux maîtres du théâtre contemporain. Ils ne se trompent pas. *Œdipe Roi* est un mélodrame, et des plus noirs qui soient. *L'Orestie* en est un autre, dont d'Ennery eût rougi d'égaler la naïve horreur.

Au temps de la reine Élisabeth, en Angleterre, le théâtre était populaire. Quel était ce théâtre? — Il arrive de temps en temps que l'on rejoue chez nous certaines pièces de Shakespeare. La critique, qui ne saurait jamais trop louer le jeu merveilleux des artistes, le goût exquis des décors, l'habile mise en scène, la délicieuse musique, et l'admirable traduction, — il lui arrive parfois de reconnaître à Shakespeare des beautés qui sont de l'invention des traducteurs, — la critique, du moins dans ses moments d'indépendance, laisse parfois entendre que Shakespeare est bien heureux d'avoir pour lui tant d'éléments de succès étrangers à son œuvre, sans parler du plus puissant de tous : le prestige du temps. Elle insinue que *le Songe d'une nuit d'été* est une farce foraine, et *Macbeth* un *mélo,* avec des spectres ridicules et barbouillés de sang, des remords, des hallucinations, et toute la machinerie de la conscience, telle qu'on la figure à l'Ambigu. Les gens de goût ne peuvent s'empêcher de sourire au massacre final d'*Hamlet;* et il est heureux qu'on ait jusqu'à présent épargné à leur délicatesse le spectacle des frénésies du *roi Lear,* et de Cornouailles piétinant les yeux de Glocester.

Ironies, ou dédains, ou enthousiasmes de la mode, il n'importe : ceci fut le théâtre populaire, et ceci l'est encore. Et ceci est le Mélodrame.

Certes, il y a loin des sublimes mélodrames de Sophocle et de Shakespeare à ceux de nos fabricants éhontés, qui n'ont de souci que celui de la recette. Mais sans nous occuper de cette racaille, la plus vile des gens de lettres, puisque ce sont les pauvres qu'elle vole, étudions le genre qu'ils exploitent, sous sa forme la plus générale, et en apparence la plus médiocre : nous verrons la raison légitime de son succès auprès du peuple.

« Prenez deux personnages sympathiques, l'un comme victime, l'autre comme terre-neuve, un personnage odieux comme dindon final de la farce sinistre; introduisez-y quelques grotesques,... des hors-d'œuvre choisis dans l'observation quotidienne,... de menues allusions politiques, religieuses ou sociales du jour; mêlez le rire et les pleurs; relevez d'une chanson à refrain facile. Cinq actes, et peu d'entractes » : voilà la recette.

Elle légitime sans doute les faciles railleries de l'élite; mais, comme le montre M. Georges Jubin, dans un intelligent petit article sur le Mélodrame, (1) « vous aurez aussi peut-être, en vous moquant, découvert la loi même du théâtre populaire. — Rire et pleurer, se distraire à des intermèdes, voir le mal en sachant que le bien sera le plus fort, avoir enfin du spectacle pour son argent : voilà les quatre soucis :

(1) Georges Jubin. — *Le théâtre populaire et le mélodrame.* — *Revue d'art dramatique*, novembre 1897.

souci d'*émotions variées,* de *réalisme vrai,* de *moralité simple,* et de *probité commerciale mutuelle,* que le peuple apporte en passant aux contrôles, et dont il convient que tout auteur dramatique se souvienne, s'il veut faire du « théâtre populaire » proprement dit ».

1° Souci d'*émotions variées :* Le public populaire vient au théâtre pour « sentir », et non pour « apprendre »; et comme il s'abandonne entièrement à ses émotions, il veut qu'elles soient diverses; car la tristesse ou la gaieté continue tend trop son esprit; il veut se reposer des larmes dans le rire, et du rire dans les larmes.

2° Souci de *réalisme vrai :* Une des raisons du succès de tel ou tel mélodrame est dans l'illusion d'exactitude que lui cause la reconstitution épisodique de tel ou tel milieu réel, et connu de lui : un cabaret, un mont-de-piété, un marché, etc.

3° Souci de *moralité simple :* Un public populaire a besoin, je ne dirai pas par naïveté, mais par santé, de trouver au théâtre un appui à « l'intime conviction, que chacun a au fond de lui, d'une victoire définitive du Bien », et qu'il a raison d'avoir; car elle est une force presque nécessaire à la vie, et la loi du progrès.

4° Souci de *probité commerciale,* « parce qu'il y a en effet une probité, — de la part des directeurs et des auteurs, — à ne pas voler le public en le tenant enfermé quatre heures, pour lui donner une heure trois quarts de spectacle », et que le peuple vient au théâtre, pour voir la pièce, et non, comme l'élite, pour voir la salle, — pour avoir des émotions tragiques, et non pour parader, médire et flirter.

Des deux publics, lequel a le vrai souci de l'art, — et qu'y a-t-il dans ces règles qui ne soit légitime, vivant et humain? Il ne s'agit que de les appliquer avec honnêteté et conscience artistique; et c'est la faute des artistes, si le mélodrame moderne, abandonné au premier fabricant venu, se traîne dans la niaiserie. Il ne tient qu'à eux de le relever. Qu'au lieu de s'appliquer aux genres mondains, factices et étriqués, qui peuplent nos théâtres, ils reprennent les genres populaires, en les dégageant des vulgarités qu'y ont accumulées plusieurs générations de commerçants vulgaires, et en y faisant rentrer le souci de la vérité, de l'art et de la langue française. Ils n'y gagneront pas moins que le peuple; car cet effort leur permettra d'échapper à la mode qui passe, et d'atteindre au fond universel et durable de la vie.

Au reste, il n'y a rien de plus difficile et de plus haut que le grand mélodrame poétique : c'est proprement l'œuvre du génie. On ne saurait le délimiter d'avance, le réduire à des lois. Incarner les passions les plus simples, comme l'amour, l'ambition, la jalousie, la piété filiale, dans des types aussi profondément humains, aussi universels et individuels à la fois que Roméo, Macbeth, Othello, Cordelia; faire sortir du développement naturel, ou du choc de ces âmes, des actions tragiques, qui atteignent au faîte du tragique et aux limites de l'action, des drames fulgurants et grondants, comme des convulsions de la Nature : — nul ne le peut pleinement qu'un créateur surhumain, comme Eschyle, Shakespeare, ou Wagner; et pour ceux-là, il n'est pas d'autres règles que d'être ce qu'ils sont.

On peut seulement exprimer le souhait que notre poésie s'intéresse avec plus de sérieux à la tragédie de la vie quotidienne, qu'elle tâche d'en dégager l'élément éternel, le mystère, et la poésie intérieure. Le plus grand de nos dramaturges français, — un romancier, — Balzac, en a donné l'exemple. La vie présente est grosse, non seulement de poésie tragique, mais de puissances fantastiques, comme les antiques légendes. « Il suffit, comme le dit Gabriele d'Annunzio, de regarder passer le tourbillon confus des choses vivantes avec cet esprit fantastique dont parle Vinci, quand il conseille à ses disciples d'observer les crevasses des murs, les cendres du foyer, les nuages, la boue, ou d'écouter le son des cloches, pour y trouver des *invenzioni mirabilissime* et d'*infinite cose.* » (1) — Mais la vie est à tous, et peu savent en user. Il ne s'agit que de savoir la prendre. Les conseils ne servent ici de rien.

---

(1) « Et quand tu regardes un mur sillonné de crevasses, tu peux y découvrir l'image de paysages, de montagnes, de fleuves, de rochers, d'arbres, de larges vallées; ou tu peux encore y voir des batailles, des figures en action, des visages et des costumes étranges. Et toutes ces choses apparaissent sur ces murs, comme dans le son d'une cloche tu crois entendre le nom ou le mot que tu imagines. » — Léonard, manuscrit Ashburnam.

IV

L'ÉPOPÉE HISTORIQUE

Il n'en est pas de même pour un genre où nous trouvons encore marqués les pas du plus vaste des poètes : Shakespeare, — l'Épopée nationale, que l'auteur d'*Henry IV* et de *Richard III* a menée superbement, du roi Jean au roi Henry VIII, parmi les fanfares triomphales d'Azincourt et les tempêtes de la guerre des Deux Roses.

L'Épopée nationale est toute neuve pour nous. Nos dramaturges ont négligé le drame du peuple de France. Il y a là un trésor de pensées et de passions, dont il faut ouvrir l'accès aux artistes et à la foule, qui ne le connaissent point ou qui le connaissent mal. Notre peuple a peut-être la plus héroïque histoire du monde, depuis Rome. Rien d'humain ne lui est étranger. D'Attila à Napoléon, des champs Catalauniques à Waterloo, des Croisades à la Convention, les destinées du monde se sont jouées sur son sol. Le cœur de l'Europe a battu dans ses rois, ses penseurs, ses révolutionnaires. Et si grand qu'ait été ce peuple dans tous les domaines de l'esprit, il le fut par dessus tout dans l'action. L'action fut sa création la plus sublime, sa poésie, son théâtre, son épopée. Il accomplit ce que d'autres rêvèrent. Il n'écrivit pas une Iliade; il en vécut une dizaine : celle de Charlemagne, celle des Normands, celle de Godefroi de Bouillon, celle de saint Louis, celle de la Pucelle,

celle d'Henri IV, celle de la Marseillaise, celle de l'Alexandre corse, celle de la Commune. Ses héros ont fabriqué du sublime plus abondamment que ses poètes. Nul Shakespeare n'a chanté leurs actions; mais le Béarnais, à la tête de ses cornettes blanches, ou Danton sur l'échafaud, ont parlé, ont agi, ont vécu du Shakespeare. La vie de la France a touché le sommet du bonheur et le fond de l'infortune. C'est une prodigieuse Comédie humaine, un ensemble de drames, où de claires volontés dirigent des armées de passion. Chacune de ses époques est un poème différent. Et pourtant, à travers toutes, on sent la persistance de quelques traits indestructibles, d'un destin mystérieux de la race, qui fait l'unité grandiose de l'épopée.

Tant de forces n'ont encore été d'aucun emploi pour l'art français. Car on ne peut compter pour quelque chose les drames-feuilletons de Dumas père, les faits divers de Sardou, — ou *l'Aiglon!* — — Les seuls qui, comme Vitet, (1) ont eu l'intelligence du Drame de l'Histoire, sont des esprits tranquilles et contemplatifs, qui n'étaient point faits pour le théâtre, et ne songeaient pas d'ailleurs à travailler pour lui. — « Il y a quelque chose de faux et de blessant pour l'intelligence, dans la place disproportionnée qu'ont prise aujourd'hui l'anecdote, le fait divers, la menue poussière de l'histoire, aux dépens de l'âme vivante. Il ne s'agit pas d'offrir à la curiosité de

---

(1) Vitet : *Les Barricades* (mai 1588). — *Les États de Blois* (décembre 1588). — *La mort de Henri III* (août 1589).

On ne connaît pas assez ces trois suites de *Scènes Historiques*, parues en 1827-29, d'un réalisme exact et minutieux, dont quelques pages atteignent presque à l'intensité d'évocation de Shakespeare. Elles n'ont pas peu servi à Dumas et à Hugo, qui jamais n'en ont égalé la vérité et la vie.

quelques amateurs une froide miniature, plus soucieuse de la mode et du costume que de l'être des héros. Il faut ressusciter les forces du passé; ranimer ses puissances d'action. » (1) — « Le théâtre de nos jours, écrivait Schiller, est obligé de lutter contre l'inertie, la torpeur, l'absence de caractère, la vulgarité intellectuelle de l'esprit de l'époque; il doit donc montrer du caractère et de la force: il doit chercher à ébranler le cœur et à l'élever. La beauté pure est réservée aux nations heureuses; quand on s'adresse à des générations malades (ou troublées), il faut les secouer par des émotions sublimes. » Il faut leur offrir un art héroïque.

Cette épopée héroïque de la France, que le théâtre populaire l'accomplisse. Les poètes aristocrates y ont piteusement échoué, malgré leurs grands efforts. — Échec prévu; car il faut à de telles œuvres la flamme populaire; et sans elle, on ne peut écrire que des poèmes alexandrins, faits pour la distraction érudite de quelques académies.

Nul genre d'art ne convient mieux au théâtre que nous voulons fonder. Sans parler de l'émotion communicative qu'a toujours sur le peuple le spectacle d'événements réels, bien plus que toute fiction; — sans parler de l'illusion plus complète qui s'attache à la représentation de faits qui furent vraiment des faits, et non des inventions poétiques; — sans parler de la force magnétique de l'exemple, et de l'action irrésistible qui se dégage de la vue de l'action, — le drame historique a des avantages de premier ordre pour la formation de la conscience et de l'intelligence du peuple.

---

(1) Préface du *14 Juillet*.

La plupart de ceux qui cherchent à se faire les éducateurs du peuple se croient obligés de demander au théâtre des solutions nettes aux problèmes actuels. Mais outre que certains de ces problèmes n'ont pas de solution actuelle, et qu'il est imprudent de la hâter, rien n'est plus funeste, comme système d'éducation, que d'imposer au peuple des formules toutes faites. Ce qui importe, c'est de développer son esprit, par l'exercice de ses facultés d'observation et de raisonnement. L'histoire peut lui apprendre à sortir de lui-même, à lire dans l'âme des autres, de ses amis et de ses ennemis. Il se retrouvera dans le passé avec un mélange de caractères identiques et de traits différents, avec des vices et des erreurs qu'il sera capable de reconnaître et de condamner, et qui le mettront en garde contre ses passions d'aujourd'hui. L'aveu de ses propres fautes l'amènera peut-être à plus d'indulgence pour les fautes des autres. Les variations perpétuelles des idées, des mœurs et des préjugés, l'instruiront à ne pas prendre ses idées, ses mœurs et ses préjugés actuels pour le pivot du monde, à ne pas enfermer la justice et la raison dans les règles pharisaïques d'un temps, à considérer ce qui passe, et à ne le prendre pas pour éternel.

Mais il n'y a pas seulement des leçons de tolérance dans la vue du passé, et le scepticisme indulgent n'est que la première étape des âmes qui rebâtissent leur conscience sur des bases moins fragiles. Ce qui varie rend plus sensible ce qui demeure. C'est le grand bienfait de l'histoire, qu'elle dégage le roc indestructible du sable qui le recouvre. A l'unité factice d'une foule, troupeau que réunissent des instincts aveugles, elle substitue l'unité morale d'une famille, liée par le triple

lien du sang, des épreuves et des pensées fraternelles. Elle assied la personnalité individuelle sur une existence séculaire, d'une solidité à toute épreuve. Il ne s'agit point de réveiller le fanatisme chauvin, mais la solidarité fraternelle de tous les hommes d'un même peuple. Que chacun sente les liens qui l'attachent à la communauté, que sa vie s'enrichisse de toutes les vies antérieures, présentes et futures de sa nation. Dans une telle conscience, il trouvera des raisons plus vigoureuses d'agir, d'être ce qu'il est. (1) L'esprit qui s'élève sur les siècles s'élève pour des siècles. Pour faire des âmes fortes, nourrissons-les de la force du monde.

Le monde : — car la nation n'y suffit pas. — Déjà, il y a 120 ans, le libre Schiller disait : « J'écris comme citoyen du monde. De bonne heure, j'ai perdu ma patrie pour l'échanger contre le genre humain. » (2) Déjà, il y a près d'un siècle, Goethe au regard serein disait : « La littérature *nationale,* cela n'a plus grand sens aujourd'hui : le temps de la *littérature universelle (die Weltlitteratur)* est venu, et chacun doit aujourd'hui travailler à hâter ce temps. » (3) Et il ajoutait : « Si je ne

---

(1) « L'histoire est au peuple ce que la faculté du souvenir est aux individus, le lien d'unité et de continuité entre notre être d'hier et notre être d'aujourd'hui, la base en nous de toute expérience, et, par l'expérience, le moyen de tout perfectionnement. »

LAMARTINE (1864)

(2) 1783.

(3) Goethe à Eckermann. 31 janvier 1827.

Ailleurs : « Ampère a placé son esprit si haut qu'il a bien loin au-dessous de lui tous les préjugés nationaux ; par l'esprit, c'est bien plutôt un citoyen du monde qu'un citoyen de Paris. Je vois venir le temps où il y aura en France des milliers d'hommes qui penseront comme lui. » (4 mai 1827)

« Il est évident que, depuis longtemps déjà, c'est en ayant devant les yeux l'ensemble de l'humanité, que travaillent les meilleurs génies de toutes les nations. Dans toutes les œuvres, toujours on

me trompe, ce sont les Français qui tireront les plus grands avantages de cet immense mouvement. » (1) A nous de réaliser sa prophétie. Ramenons les Français à leur histoire nationale, comme à une source d'art populaire; mais gardons-nous bien d'exclure la légende historique des autres nations. Sans doute, la nôtre nous est plus immédiatement sensible, et notre premier devoir est de faire valoir le trésor que nous avons reçu de nos pères. Mais que les hauts faits de toutes les races aient place sur notre théâtre. Comme Cloots et Thomas Paine, faits membres de la Convention, comme Schiller, Klopstock, Washington, Priestley, Bentham, Pestalozzi, Kosciusko, nommés citoyens français par décret de Danton, — que les héros du monde soient aussi les nôtres. Surtout, qu'ils aient chez nous une seconde patrie, ceux qui furent les héros du peuple, dans les autres siècles et les autres pays. Que le Théâtre du Peuple recherche par tout l'univers les lettres de noblesse du Peuple. Élevons à Paris l'Épopée du Peuple européen.

Enfin, il ne suffit pas de nous faire les chantres du passé. Quand nous y aurons puisé des énergies nouvelles, ce n'est pas pour les garder inactives. L'ac-

---

verra davantage, à travers les nationalités et le caractère particulier de l'écrivain, percer et briller cette idée générale... On reconnaît les idées les plus belles à ce signe, qu'elles appartiennent à l'humanité tout entière. »

(Notes et fragments : à propos d'une traduction de romans allemands par Carlyle [1827])

(1) Goethe continue : « Ce sont les Français qui gagneront le plus à ce mouvement pour l'étendue du coup d'œil ; ils ont déjà le pressentiment que leur littérature exercera sur l'Europe l'influence qu'elle avait déjà conquise au milieu du dix-huitième siècle ; et, cette fois, l'influence sera exercée par des idées plus hautes. » 18 juin 1829, *au comte Reinhard.*

tion doit surgir du spectacle de l'action. Chacune de nos pensées doit tendre à l'action; chacune de nos actions doit tendre à l'avenir. Une fois toutes nos forces ramassées en nous, et conscientes, marchons. Armés de tout ce qui fut grand autrefois, travaillons à créer l'homme nouveau, la morale nouvelle, la vérité nouvelle. L'Histoire héroïque, telle que je l'imagine, n'est pas une lanterne à l'arrière d'un train, dont la lueur tremblotante éclaire confusément la route parcourue. C'est un phare au milieu de l'océan, qui montre d'un seul jet de flamme la place du navire au milieu de l'océan, d'où il vient, où il est, où il va. Le présent n'a pas de consistance, séparé du passé. Le passé n'a pas de réalité, séparé du présent. Que tout concoure à l'œuvre unique : la vie. Que la vie de tous les temps ne forme qu'un tout indissolublement uni, une montagne en mouvement, un seul Être qui vit par des millions de poitrines, et, par des millions de voies, monte de toutes parts à l'assaut de l'univers, qu'un jour il dominera.

V

DE QUELQUES AUTRES GENRES DE THÉATRE DU PEUPLE
DRAME SOCIAL. — DRAME RUSTIQUE. — CIRQUE

J'ai insisté sur l'Épopée historique par préférence personnelle, — il n'est pas interdit de parler de ce qu'on connaît le mieux, — et parce qu'il était nécessaire de réagir contre le discrédit, non d'un genre, — il est encore inconnu en France, et tout entier à créer, — mais d'un nom galvaudé par le ridicule de quelques fantoches romantiques. Ce n'est là qu'une seule des provinces du théâtre populaire nouveau. Combien d'autres s'ouvrent à nous !

Avant tout, le Drame social, vigoureusement essayé par toute une génération de dramaturges nouveaux. A la suite des poètes du Nord, d'Ibsen, de Bjoernson, et de Hauptmann, Jean Jullien, Descaves, Mirbeau, Ancey, Hervieu, Brieux, de Curel, Émile Fabre, Gabriel Trarieux, Lucien Besnard, c'est-à-dire presque tous ceux qui comptent dans le théâtre d'aujourd'hui, ont montré la vitalité singulière de ce genre, qui a sur tous les autres à l'heure actuelle l'avantage d'être le plus nécessaire de tous ; car il a jailli spontanément des souffrances, des doutes et des aspirations présentes ; et il fait partie intégrante de l'action. Certains lui en font un reproche, comme s'éloignant ainsi de l'idéal désintéressé de l'art. Pour moi, je l'en loue, et j'en ai déjà dit mes raisons. Heureuses, les époques et les œuvres sereines. Mais

quand l'époque est troublée, et que la nation combat, c'est le devoir de l'art de combattre à ses côtés, de l'enflammer, de la guider, d'écarter les ténèbres et d'écraser les préjugés qui lui barrent le chemin. J'entends gémir sur les violences auxquelles l'art entraînera fatalement, et sera entraîné sur cette voie. Ces violences ne tiennent point à lui, mais aux iniquités, auxquelles la conscience de l'humanité se heurte, et qu'il faut qu'elle brise. L'art n'a pas pour objet de supprimer la lutte, mais de centupler la vie, de la rendre plus forte, plus grande et meilleure. Il est l'ennemi de tout ce qui est l'ennemi de la vie. Et si l'amour et l'union est son but, la haine peut être, à certains jours, son arme. « La haine est bonne, disait un ouvrier du faubourg Saint-Antoine à un conférencier qui s'évertuait à lui prêcher que toute haine est mauvaise ; la haine est juste ; c'est elle qui soulève les opprimés contre l'oppresseur. Quand je vois un homme en pressurer d'autres, cela me révolte, je le hais, et je sens que j'ai raison. » Qui ne hait pas bien le mal, n'aime pas bien le bien. Et qui peut voir l'injustice sans tenter de la combattre, n'est ni tout à fait un artiste, ni tout à fait un homme. Le plus doux des poètes, celui qui eut de son art l'idée la plus sereine, Schiller, n'a pas craint de le lancer dans la mêlée, et « de se proposer pour but d'attaquer les vices, et de venger de leurs ennemis la religion, la morale, et les lois sociales ». (1) Au reste, il ne s'agit pas pour l'art d'opposer le mal au mal, mais la lumière. Le mal que l'on voit en face, et qui sait qu'on le voit, est plus qu'à

(1) Préface des *Brigands*. 1781.

moitié vaincu. C'est le rôle du Drame social de jeter dans la balance indécise du combat le poids de l'intelligence et la force impérieuse de la raison.

*
* *

Il reste bien d'autres genres dramatiques, dont le théâtre a fait jusqu'ici peu d'emploi. Le drame campagnard, poème de la Terre, imprégné de l'odeur des champs et de l'humour des provinces au parler savoureux. Pouvillon, en quelques-unes de ses tragédies pastorales; Pottecher, en ses comédies poétiques et rustiques : *le Sotré de Noël* ou *Chacun cherche son trésor;* le Suisse, René Morax, dans ses drames vaudois d'un vigoureux et tranquille sentiment populaire, comme *la Dîme,* (1) en ont donné l'exemple. Art d'un prix inestimable; car il sauve et ranime la vie poétique des petites patries, et leur individualité qui s'efface de jour en jour. — Noterai-je aussi le drame mêlé de musique dont *l'Arlésienne* est un modèle admirable? — Et pourquoi écarter dédaigneusement de notre théâtre la pantomime et l'action toute pure, que l'on relègue à présent aux cirques? Le spectacle de l'action est d'un magnétisme trop puissant pour le bien comme pour le mal; il serait sot de le négliger. Les jeux du cirque ont entretenu à Rome le goût de l'action, que nous perdons aujourd'hui, et qui est nécessaire aux grands peuples. Les Grecs ont cultivé tout ensemble les jeux du corps et ceux de l'âme. Faisons au corps sa place dans notre art, et que

(1) Voir plus loin, pages 146 et 147, note.

cette place soit large. Notre théâtre doit être un théâtre d'hommes, et non pas d'écrivains.

Combien de formes nouvelles, à peine tentées encore, qui pourront fleurir dans le théâtre populaire! Mais il serait vain de décrire plus longuement des ombres de l'avenir. (1) Rien ne compte que les œuvres. Nous abordons sur un continent inconnu. Que chacun s'y lance à l'aventure; il reviendra, les mains pleines de butin. Osons surtout, osons élever notre art à la hauteur de la grande Tragédie qui se joue à cette heure dans le monde. — Reprenons pour notre compte les paroles de Schiller, à la représentation du *Camp de Wallenstein,* le 12 octobre 1798 : (2)

« L'ère nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui, enhardit aussi le poète à quitter la route battue, à vous transporter du cercle étroit de la vie bourgeoise, sur un théâtre plus élevé qui ne soit pas indigne de cette heure sublime où s'agitent nos efforts. Car un grand sujet peut seul remuer les entrailles profondes de l'humanité;

---

(1) Un mot seulement d'un genre qui ne compte guère en France: *l'Improvisation.* Dans les provinces où l'esprit est plus vif, et la race plus éveillée, il n'est pas nécessaire que le théâtre populaire soit tout entier écrit. Il serait même bon de laisser à la fantaisie populaire l'occasion et le plaisir de se jouer librement sur un canevas donné, comme cela existe encore en Italie, où la *commedia dell' arte* continue sous des formes populaires. Et pour ceux qui trouveraient que l'improvisation n'est pas de l'art, je citerai non seulement Michelet, disant « qu'il serait dommage de donner à l'esprit spontané, improvisateur des Méridionaux, des pièces faites: un texte suffit ; ils sauront bien eux-mêmes le développer », — mais Goethe, qui écrit du *Camp de Wallenstein* que « le genre de la pièce exigerait qu'à chaque représentation on vît quelque chose de neuf, afin que les spectateurs ne puissent plus s'orienter ». (5 octobre 1798, *à Schiller)*

(2) Cf. le magnifique appel de Mazzini « aux poètes du dix-neuvième siècle » *(Ai poeti del secolo XIX)* (1832).

dans un cercle étroit, l'esprit se rétrécit ; l'homme grandit, quand son but s'élève. Et maintenant, au terme sérieux de ce siècle, où la réalité même devient poésie, où nous voyons de puissantes natures lutter sous nos yeux pour un prix important, où l'on combat pour les grands intérêts de l'humanité : la domination et la liberté, — maintenant, l'art aussi, sur le théâtre où il évoque des ombres, peut tenter un vol plus hardi ; il le peut, il le doit même, s'il ne veut s'effacer, couvert de honte, devant le théâtre de la vie. »

Nous n'avons pas à nous plaindre de notre destin. Il ne nous a point ménagé le travail et l'action. Heureuses les époques comme la nôtre, qui ont une tâche immense à accomplir ! Heureux les hommes qui succombent sous le poids d'une glorieuse fatigue ! Cela est mieux que de succomber sous l'ennui du néant, ou de contempler tristement l'œuvre accomplie par d'autres. Nous ne dirons pas, comme le mélancolique auteur des *Caractères,* fin et grêle reflet d'une époque épuisée : « Tout est dit et l'on vient trop tard. » — Rien n'a été dit encore pour la société nouvelle. Tout est à dire. Tout est à faire. A l'œuvre !

AU DELA DU THÉATRE

TROISIÈME PARTIE

AU DELA DU THÉATRE

LES FÊTES DU PEUPLE

CONCLUSION

Si riche que soit le champ ouvert au Théâtre du Peuple, il n'est encore qu'une forme restreinte du spectacle populaire; et j'en rêve une plus vivante et plus humaine. J'aime le Théâtre, pour la communion fraternelle qu'il offre aux hommes dans de mêmes émotions, — cette grande table ouverte à tous, où tous peuvent venir boire dans l'imagination de leurs poètes l'action et la passion, dont leur vie est sevrée. Mais je n'ai pas la superstition du Théâtre, pas plus que de quelque forme que ce soit de notre Art. Le Théâtre, comme notre Art tout entier, sous leurs formes les plus nobles, suppose une vie rétrécie et attristée, qui cherche dans le rêve un refuge factice contre ses pensées. Plus heureux et plus libres, nous n'en aurions pas besoin. La vie nous serait le plus glorieux spectacle et l'art le plus accompli. Sans prétendre à un idéal de bonheur, qui s'éloigne toujours à mesure qu'on avance, osons dire que

l'effort de l'humanité tend à restreindre le domaine de l'art, et à élargir celui de la vie. Un peuple heureux et libre a besoin de fêtes, plus que de théâtres ; et il sera toujours son plus beau spectacle à soi-même.

Préparons pour le Peuple à venir des Fêtes du Peuple.

Rousseau le réclamait déjà. Après ses âpres critiques du théâtre,

Quoi !

dit-il,

ne faut-il donc aucun spectacle dans une république? Au contraire, il en faut beaucoup. C'est dans la république qu'ils sont nés, c'est dans leur sein qu'on les voit briller avec un véritable air de fête... Nous avons déjà plusieurs fêtes publiques; ayons-en davantage encore, je n'en serai que plus charmé. Mais n'adoptons point ces spectacles exclusifs qui renferment tristement un petit nombre de gens dans un antre obscur; qui les tiennent craintifs et immobiles dans le silence et l'inaction... Non, peuple, ce ne sont pas là vos fêtes. C'est en plein air, c'est sous le ciel qu'il faut vous rassembler... — Mais quels seront les objets de ces spectacles? Qu'y montrera-t-on? Rien, si l'on veut. Plantez au milieu d'une place un piquet couronné de fleurs, rassemblez-y le peuple, et vous aurez une fête. Faites mieux encore : donnez les spectateurs en spectacle ; rendez-les acteurs eux-mêmes; faites que chacun se voie et s'aime dans les autres, afin que tous en soient mieux unis.

Et il rappelait les fêtes de Lacédémone, dont parle Plutarque :

Il y avait trois danses en autant de bandes, selon la différence des âges; et ces danses se faisaient au chant de chaque bande. Celle des vieillards commençait la première, en chantant le couplet suivant :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillants et hardis.

Suivait celle des hommes, qui chantaient à leur tour, en frappant de leurs armes en cadence :

Nous le sommes maintenant,
A l'épreuve à tout venant.

Ensuite venaient les enfants, qui leur répondaient en chantant de toute leur force :

Et nous bientôt le serons,
Qui tous vous surpasserons.

Qui ne croirait entendre, en lisant cette page, les accents de la Marseillaise ? Et en effet, c'est de là qu'ils sont sortis ; et la Révolution tout entière a repris avec un enthousiasme grandiose cette idée de Rousseau.

*
* *

Dès le commencement de la Révolution, Mirabeau écrivit un discours : *De l'organisation des fêtes nationales*, où il exprimait l'idée de l'éducation par les fêtes. Il en écartait toute pensée religieuse, et il s'appuyait sur l'exemple de l'antiquité. Il proposa neuf fêtes : fête de l'abolition des ordres, fête du serment, fête de la régénération, etc..., leur donnant nettement un caractère d'action politique et de triomphe révolutionnaire.

Le sceptique Talleyrand lui-même traça, dans un rapport, un programme de « Fêtes nationales ».

Toutes ces fêtes auront pour objet direct, dit-il, des événements anciens ou nouveaux, publics ou privés, les plus chers à un peuple libre ; pour accessoires tous les symboles qui parlent de la liberté, et rappellent avec plus de force à cette égalité précieuse, dont l'oubli a produit tous les maux

des sociétés; et pour moyens ce que les beaux-arts, la musique, les spectacles, les combats, les prix réservés pour ce jour brillant, offriront dans chaque lieu de plus propre à rendre heureux et meilleurs les vieillards par des souvenirs, les jeunes gens par des triomphes, les enfants par des espérances !

Le 11 juillet 1793, le peintre David, député du Louvre, chercha le premier à réaliser ces projets dans son *Rapport et décret sur la fête de la réunion républicaine du 10 août,* présentés à la Convention, au nom du comité d'Instruction publique. — Puis il présenta d'autres projets de fêtes : le 5 nivôse an II, — 25 décembre 93, — *pour la reprise de Toulon;* — le 19 prairial an II, — 7 juin 94, — *pour la Fête de l'Être suprême;* — le 23 messidor an II, — 11 juillet 94, — *pour la Fête de Bara et Viala,* qui était fixée, comme on sait, au 10 thermidor, et que la chute de Robespierre empêcha. — Tous ces plans, exprimés dans un langage d'une emphase absurde, et dont la rhétorique ridicule a fourni aux historiens de mauvaise foi, comme Taine, le prétexte de faciles et grossières caricatures, en assimilant faussement la pensée de David à celle des grands Conventionnels, — ces plans, malgré le cabotinisme odieux de leur auteur, sont du plus haut intérêt. Ils montrent un effort, souvent grotesque, mais vigoureux, pour puiser dans la vie même l'inspiration des fêtes et de l'art; et peut-être y a-t-il en elles une originalité plus féconde que dans tout le théâtre français du dix-huitième siècle. — J'en cite des fragments dans les *Documents* de la fin. (1)

---

(1) *Documents,* numéro II.

Marie-Joseph Chénier, qui ne cessa de s'opposer aux projets de David, par bon sens et peut-être aussi par jalousie, (1) contribua plus que quiconque à l'établissement de fêtes nationales. Le 15 brumaire an II, — 5 novembre 93, — il prononça un discours sur ce sujet dans la Convention :

La liberté sera l'âme de nos fêtes publiques; elles n'existeront que pour elle et par elle... Organisons les *Fêtes du peuple*... Il ne suffira point d'établir la fête de l'Enfance et de l'Adolescence, ainsi qu'on vous l'a proposé... Il faudra semer l'année de grands souvenirs, composer de l'ensemble de nos fêtes civiques une histoire annuelle et commémorative de la Révolution française.

Quelques jours plus tard, le 6 frimaire an II, — 26 novembre 93, — Danton, revenant à la charge, disait : « Donnons des fêtes nationales au peuple »; et, rappelant les jeux olympiques, il ajoutait :

Le peuple entier doit célébrer les grandes actions qui auront honoré notre Révolution... Il faut que le berceau de la liberté soit encore le centre des fêtes nationales. Je demande que la Convention consacre le Champ de Mars aux jeux nationaux, qu'elle ordonne d'y élever un temple où les Français puissent se réunir en grand nombre. Cette réunion alimentera l'amour sacré de la liberté, et augmentera les ressorts de l'énergie nationale; c'est par de tels établissements que nous vaincrons l'univers.

Anacharsis Cloots, « cultivateur et député du département de l'Oise », défendit avec d'autant plus d'ardeur

(1) « Il est absurde de prescrire tous les mouvements à un peuple, ainsi que l'on commande l'exercice à des soldats... Un décret n'est pas un tableau. » (Premier nivôse an III)

le principe des fêtes populaires, qu'il était plus âprement hostile au principe des théâtres populaires : en quoi il représentait la pure tradition de Rousseau, dans toute son intransigeance. Dans un écrit qui date probablement du commencement de nivôse an II, — décembre 93, — peu de jours avant son arrestation, il raillait avec sa lourde et robuste verve l'idée aristocratique de théâtres pour le peuple, et il lui oppose les fêtes, sous leur forme la plus simple :

Pas d'autre théâtre à nos sans-culottes que la Nature, qui nous invite à danser la farandole sous un chêne séculaire. Lire, écrire, chiffrer, voilà pour l'instruction. La joie et un violon, voilà pour les spectacles...

Condorcet avait accepté sans enthousiasme le principe des fêtes, et proposait de célébrer des anniversaires glorieux, plutôt que des allégories morales et sociales. Lakanal semble avoir été un des premiers à proposer des fêtes de ce dernier genre. Mais ce fut Robespierre, comme on sait, qui fit voter l'ensemble des *Fêtes décadaires,* par son fameux discours du 18 floréal an II, — 7 mai 94, — *sur les Rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les Fêtes nationales,* où la rhétorique du temps ne peut faire oublier la hauteur de l'éloquence et de la pensée; l'écho glorieux des victoires de la Révolution y retentit, et l'espoir trop tôt déçu d'une régénération du monde :

Rassemblez les hommes; vous les rendrez meilleurs... Donnez à leur réunion un grand motif moral et politique... L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature; et le plus magnifique de tous les spectacles, c'est celui d'un

grand peuple assemblé... Un système de fêtes bien entendu serait à la fois le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération. — Ayez des fêtes générales et plus solennelles pour toute la République ; ayez des fêtes particulières, et pour chaque lieu, qui soient des jours de repos, et qui remplacent ce que les circonstances ont détruit. — Que toutes tendent à réveiller les sentiments généreux qui font le charme et l'ornement de la vie humaine : l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois... Qu'elles puisent leur intérêt et leurs noms mêmes dans les événements immortels de notre Révolution et dans les objets les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme...

Et il fit adopter un décret instituant l'ensemble de ces Fêtes, (1) et chargeant les comités de Salut public et d'Instruction publique d'en élaborer l'organisation.

Le 20 prairial an II, — 8 juin 94, — eut lieu la première de ces fêtes : *la Fête de l'Être Suprême,* que le modéré Boissy d'Anglas chantait, quelques jours après, le 12 messidor, — 30 juin, — dans son *Essai sur les fêtes nationales*, (2) adressé à la Convention. Puis, le 26 messidor, fut fêté *le 14 juillet.*

---

(1) Voir les *Documents* de la fin, numéro I.

(2) 118 pages *in octavo*. C'est là que se trouve la phrase, souvent rappelée depuis à Boissy d'Anglas, qui l'eût volontiers oubliée : « Robespierre, parlant de l'Être Suprême au peuple le plus éclairé du monde, me rappelait Orphée enseignant aux hommes les premiers principes de la civilisation et de la morale. » — Boissy d'Anglas y propose un grand nombre de fêtes consacrées « aux principaux actes de la vie civile » : naissances, mariages, enterrements, fêtes des aïeux, commémorations historiques, anniversaires républicains, fêtes des récompenses, où l'on porterait au Panthéon les morts illustres, et où l'on inscrirait les grands noms sur des colonnes. « Bientôt cette solennité serait la fête de l'Europe ; bientôt l'univers vous accorderait l'initiative de la gloire. » — Boissy d'Anglas adressa cet essai à Florian, qui en fut ravi.

Un théâtre avait imaginé de donner, dès le 22 prairial, — 10 juin, — des représentations de la Fête de l'Être Suprême. Le haut idéalisme des grands Conventionnels en fut blessé. Les 11 et 13 messidor, — 29 juin et premier juillet, — la commission d'Instruction publique, et le comité de Salut public prirent un arrêté interdisant aux théâtres cette profanation. On retrouve dans les termes de l'arrêt les hautaines idées de Rousseau sur l'infériorité du Théâtre, comparé aux Fêtes du peuple :

Il en est de ces fêtes en miniature, de ces rassemblements de théâtre, comme de ces groupes d'enfants qui embarrassent un instant le détour d'une rue et se croient une armée. Que diriez-vous si l'on vous montrait les batailles d'Alexandre dans une lanterne magique, ou le plafond d'Hercule sur une bonbonnière ? — Quand un auteur me présente la France sur quelques planches, la nature en raccourci ; quand je vois sortir d'une douzaine de coulisses un peuple immense, dont un champ vaste contient à peine la majesté, qui ne se rassemble que sous la voûte du ciel, je crois retrouver le génie barbare de Procuste, qui mutilait des corps vivants pour les réduire aux proportions de son lit de fer... Le premier qui imagina de faire jouer de telles fêtes, dégrada leur majesté, détruisit leur effet... Les fêtes du peuple sont générales, et ne se célèbrent qu'en masse.

Ces mots n'étaient pas des mots. Les hommes de ce temps avaient vu les plus belles des fêtes, les fêtes que le peuple de France se donna à lui-même : ces sublimes Fédérations, qui ont inspiré à Michelet des pages immortelles :

Bonheur singulier, trop grand pour un homme ! j'ai tenu un moment dans mes mains le cœur ouvert de la France, sur l'autel des Fédérations ; je le voyais, ce cœur héroïque, battre au premier rayon de la foi de l'avenir !... Personne

en France (personne au monde peut-être) ne lira cela sans pleurer... Plus d'église artificielle, mais l'universelle église. Un seul dôme, des Vosges aux Cévennes, et des Pyrénées aux Alpes... « Ainsi finit le meilleur jour de notre vie. » Ce mot que les fédérés d'un village écrivent le soir de la fête à la fin de leur récit, je suis tout près de l'écrire en terminant ce chapitre. Il est fini, et rien de semblable ne reviendra pour moi. J'y laisse un irréparable moment de ma vie, une partie de moi-même ;... il me semble que je m'en vais appauvri et diminué.

*
* *

Cette heure inoubliable, nous voulons qu'elle revive. Nous voulons que le peuple puisse encore une fois goûter cette ivresse fraternelle, ce réveil de la liberté. C'est l'espoir de cette heure qui m'avait fait rêver pour le peuple de spectacles dramatiques, ayant pour conclusion des fêtes populaires, non pas jouées sur la scène, et réservées aux acteurs, mais où le public entier eût pris part : « C'est ici, écrivais-je à la fin du *14 juillet*, la fête du Peuple d'hier et d'aujourd'hui, du Peuple éternel. Pour qu'elle prît tout son sens, il faudrait que le public lui-même y participât, qu'il se donnât à lui-même le spectacle de son triomphe, qu'il se mêlât aux chants et aux danses de la fin, que le Peuple devînt acteur lui-même dans la fête du Peuple. » (1) — Mais ceci est encore du théâtre ; et si le grand mouvement social qui nous emporte s'achève, si le peuple atteint enfin à la souveraineté, il y a mieux à faire pour lui que des théâtres. Embellis-

(1) *Le 14 Juillet. — Scène Finale (Fête du Peuple).*

sons sa vie publique, donnons-lui par des fêtes conscience de sa personnalité, glorifions la Vie.

Je ne parle pas seulement de ces solennités triomphales, où la Révolution voulait transfigurer ses propres actions, et dont la Belgique et la Suisse ont encore conservé, ou repris la tradition : la première, par ses puissantes manifestations politiques, d'où le souci de l'art n'est point absent, (1) — l'autre surtout, par ses fêtes dramatiques en plein air, où des milliers d'hommes prennent part, soutenus par l'orgueil et l'amour de la petite patrie : — représentations vraiment monumentales, qui sont peut-être à l'heure actuelle ce qui donne le mieux l'idée des spectacles antiques. (2)

---

(1) Par exemple, les manifestations du premier mai, à Bruxelles, à Gand, à Charleroi, en 1896, 97, 98. — Voir *Jules Destrée : Les préoccupations intellectuelles, esthétiques et morales dans le parti ouvrier belge. — Mouvement Socialiste,* 15 septembre 1902, et : *Esthétique des cortèges. — Le Peuple,* novembre 1901. — On sait d'ailleurs quel développement a pris en Belgique, depuis quelques années, l'*Art public.* — Voir à ce sujet les articles de *Fiérens-Gevaert,* en particulier dans la *Revue de Paris* du 15 novembre 1897.

(2) Ces fêtes, dont la tradition n'a jamais été interrompue en Suisse depuis des siècles, ont repris un développement et un éclat surprenant depuis une dizaine d'années. A l'occasion des anniversaires des grandes actions nationales, ou des centenaires de l'indépendance des cantons, chaque ville a rivalisé de faste et d'enthousiasme pour se glorifier elle-même en de pompeux spectacles ; et de cette émulation sont sorties des fêtes populaires, vraiment uniques. Parmi les plus belles, celle de Neuchâtel, pour le cinquantenaire de la République neuchâteloise (*Neuchâtel Suisse,* pièce historique en un prologue et douze tableaux, par *Philippe Godet,* intermèdes musicaux de *Joseph Lauber,* représentée à Neuchâtel, les 11, 12, 13, 14, 21 juillet 1898, par six cents acteurs et figurants et cinq cents chanteurs) : — le *Festdrama* de *Arnold Ott,* représenté à Schaffhouse en 1900 ; — le *Basler Bundesfeier,* pièce historique en quatre actes de *Rudolf Wackernagel,* musique de *Hans Huber,* représentée à Bâle, en juillet 1901, par cinquante acteurs, quatre cents chanteurs et deux mille figurants ; — et cette année même, en juillet et août 1903, la *Représentation du Val d'Anniviers,* dans le Valais, par Marcel Guinand ; le *Festspiel* de Rhein-

Mais il est des fêtes plus simples ; et nous n'avons pas besoin, comme dit Rousseau,

de renvoyer aux jeux des anciens Grecs : il en est de plus modernes, il en est d'existants encore... Nous avons tous les ans des revues, des prix publics, des rois de l'arquebuse, du canon, de la navigation. On ne peut trop mul-

---

felden ; le *Festspiel* de *Fischer* à Aarau ; et surtout le *Festival vaudois*, paroles et musique de *E. Jaques-Dalcroze*, représenté à Lausanne les 4, 5 et 6 juillet, sur une scène de six cents mètres carrés, devant vingt mille spectateurs, par deux mille cinq cents acteurs et figurants, dirigés par Gémier : cette fête extraordinaire, où des armées à pied et à cheval, des troupeaux de bœufs et de chèvres, prenaient part à l'action, où toutes les classes étaient mêlées, a résumé de la façon la plus magnifique les efforts accomplis depuis dix ans par les autres villes suisses.

A côté de ces fêtes exceptionnelles, telle autre a un caractère périodique, comme la *Fête des vignerons* de Vevey, qui a lieu tous les vingt ans. — Il faut convenir pourtant que, jusqu'à ces dernières années, il n'était sorti de ce mouvement dramatique aucune œuvre populaire, digne de survivre à l'occasion qui l'avait fait naître ; toutes ces représentations étaient trop uniquement des *Festspiele* de circonstance, des apothéoses patriotiques et des prétextes à cavalcades. Le *Festival vaudois*, où la musique est très supérieure au texte littéraire, n'échappe pas à ce reproche.

Mais, depuis peu, commence à se former en Suisse un art dramatique vraiment populaire et vivant. Le représentant le plus intéressant de ce mouvement, à l'heure actuelle, est M. René Morax. Déjà, dans le *Neuchâtel suisse* de M. Godet, et *le Peuple vaudois* de M. Henri Warnery, les dialogues populaires ont quelque saveur ; déja tel acte du *Festspiel* de M. Fischer à Aarau, comme l'acte de la guerre des paysans, a quelque force tragique. Mais l'œuvre la plus remarquable de ces dernières années dans le théâtre suisse, est, je crois, *la Dîme* de M. René Morax, pièce historique en quatre actes et sept tableaux, musique de M. Dénéréaz, représentée à Mézières, près Lausanne, le 15 avril 1903. Il y a là, à défaut d'une action très intéressante, des dons d'observation et de vie populaire de premier ordre. Une telle pièce serait digne de ne pas rester enfermée en Suisse, et d'être jouée sur nos théâtres populaires français. — Il faut faire grande attention à ce jeune écrivain, qui a publié d'autres pièces de valeur, comme *la Nuit des quatre temps*, *la Bûche de Noël*, et, la plus intéressante à mon sens, après *la Dîme*, *Claude de Siviriez*, drame historique en cinq actes et six tableaux, où le conflit de la foi catholique et de la foi protestante, en Suisse, au temps de la Réforme, est présenté avec grandeur et simplicité.

tiplier des établissements si utiles et si agréables ; on ne peut trop avoir de semblables rois...

Les plus simples de ces fêtes sont peut-être les meilleures. Et Morel, qui reprend, sans s'en douter, une idée de Rousseau, (1) — Morel a bien raison d'ouvrir son théâtre idéal aux bals populaires.

La danse se perd en France, et, surtout à Paris, réservée à des établissements louches, elle n'est plus que prétexte à obscénités. Il serait fort moral que les jeunes gens puissent connaître des jeunes filles, la rencontre ayant lieu ailleurs que dans la rue, et sans que l'endroit couvert soit dangereux ; enfin, la danse, c'est un plaisir, réel, vif, et l'un des plaisirs les plus sains à tout point de vue, elle est un grand excitant à la gaîté et ne dégénère guère en vice. — Mais le peuple ne sait plus danser ? Il faut donc lui apprendre. (2)

*
* *

« Est-ce donc à ce bel objet que doit aboutir l'effort grandiose de notre civilisation ? », diront dédaigneuse-

---

(1) Rousseau, critiquant en ceci le puritanisme de Genève, disait : « Il est une espèce de fêtes publiques, dont je voudrais bien qu'on se fît moins de scrupule : savoir, les bals... Je voudrais qu'ils fussent publiquement autorisés, et qu'on y prévînt tout désordre particulier, en les convertissant en des bals solennels et périodiques, ouverts indistinctement à toute la jeunesse à marier. Je voudrais qu'un magistrat, nommé par le Conseil, ne dédaignât pas de présider à ces bals... Les liaisons devenant plus faciles, les mariages seraient plus fréquents ; ces mariages, moins circonscrits par les mêmes conditions, préviendraient les partis, tempéreraient l'excessive inégalité, maintiendraient mieux le corps du peuple dans l'esprit de sa constitution. Ces bals, ainsi dirigés, ressembleraient moins à un spectacle public qu'à l'assemblée d'une grande famille : et du sein de la joie et des plaisirs naîtraient la conservation, la concorde et la prospérité de la République. » (*Lettre à d'Alembert*)

(2) Eugène Morel : *Projet de théâtres populaires.*

ment les artistes ; « et le terme du théâtre et de l'art populaire est-il l'anéantissement du théâtre et de l'art ? » — Peut-être. Mais qu'ils se tranquillisent : c'est là un idéal, où il est douteux que nous arrivions jamais, car il supposerait un bonheur dans la vie, que nous ne pouvons nous flatter d'atteindre. Le plus grand des artistes de notre temps, Wagner, n'a pas craint de dire avec une amère franchise, que « si nous avions la vie, nous n'aurions pas besoin d'art. L'art commence exactement au point où finit la vie. Quand elle ne nous offre plus rien, nous crions par l'œuvre d'art : « Je voudrais ! » Je ne comprends pas comment un homme vraiment heureux peut avoir l'idée de faire de l'art... L'art est un aveu de notre impuissance... L'art n'est qu'un désir... Pour ravoir ma jeunesse, ma santé, pour jouir de la nature, pour une femme qui m'aimerait sans réserve, pour de beaux enfants, je donne tout mon art ! Le voilà ! donne-moi le reste. » (1) — Si seulement nous arrivions à donner un peu de « ce reste » aux malheureux, à mettre un peu de joie dans la vie, et que ce fût aux dépens de l'art, nous ne le regretterions pas.

Je sais de quels liens le cœur est enlacé par le charme du passé. Mais faut-il s'hypnotiser dans la contemplation vaine de la beauté qui fut, et dans l'effort inutile pour la ressusciter ? Ne soyez pas si timorés. Ne tremblez pas autour de vos Louvres et de vos bibliothèques, dans la crainte de les perdre. Regardez moins derrière vous, et davantage devant. Tout passe. Qu'importe ? Ayons le courage de vivre et de mourir, et de laisser

(1) *Lettres à Uhlig.*

les choses vivre et mourir comme nous, autour de nous, sans vouloir immortaliser les choses mortelles, et sans attacher l'avenir au cadavre des siècles morts. Ce qui a été, a été ; et nous cherchons en vain à en réchauffer l'ombre. Les œuvres meurent comme les hommes. Œuvres écrites ou œuvres peintes, tragédie de Racine ou campanile San Marco, elles s'effritent et croulent. Même ce qui dure le plus : les génies, disparaissent. Ils pâlissent peu à peu. Ce sont comme de grands mondes, qui dans la nuit de l'Espace se refroidissent et s'éteignent. Il est vain de le déplorer et plus vain de le nier. Pourquoi Dante et Shakespeare même échapperaient-ils à la loi commune ? Pourquoi ne mourraient-ils pas comme de simples hommes ? Ce qui importe, ce n'est pas ce qui fut, c'est ce qui sera ; ce n'est pas que la mort s'arrête, mais que la vie éternellement renaisse. Et vive la mort, si elle est nécessaire à fonder la vie nouvelle ! Loin de la retarder, hâtons-la plutôt. Puisse l'art populaire s'élever sur les ruines du passé !

Mais pour que cet art populaire triomphe, ce n'est pas assez des seuls efforts de l'art. — « Un jour, » raconte Mazzini, — il était tout jeune encore, et voulait se consacrer aux lettres, — « un jour, je pensai que pour qu'il y eût un art, il fallait qu'il y eût un peuple ; et l'Italie d'alors n'en était pas un. Sans patrie et sans liberté, nous ne pouvions pas avoir d'art. Il fallait donc se vouer d'abord au problème : Aurons-nous une patrie ? et tâcher de la créer. Ensuite, l'art italien fleurirait sur nos tombes. » — A notre tour, nous disons : Vous voulez un art du peuple ? Commencez par avoir un peuple, un peuple qui ait l'esprit assez libre pour

en jouir, un peuple qui ait des loisirs, que n'écrase pas la misère, le travail sans répit, un peuple que n'abrutissent pas toutes les superstitions, les fanatismes de droite et de gauche, un peuple maître de soi, et vainqueur du combat qui se livre aujourd'hui. Faust l'a dit :

Au commencement, est l'Action.

ROMAIN ROLLAND

DOCUMENTS

DOCUMENTS

I

TEXTES DE LA RÉVOLUTION RELATIFS AUX THÉATRES ET AUX FÊTES DU PEUPLE (1)

Séance de la Convention nationale du 2 août 1793

Président : DANTON

COUTHON. — Citoyens.... Vous blesseriez, vous outrageriez les républicains, si vous souffriez qu'on continuât de jouer en leur présence une infinité de pièces... qui n'ont d'autre but que de dépraver l'esprit et les mœurs publiques. Le Comité, chargé spécialement d'éclairer et de former l'opinion, a pensé que les théâtres n'étaient point à négliger dans les circonstances actuelles. Ils ont trop souvent servi la tyrannie ; il faut enfin qu'ils servent aussi la liberté...

Décret. — Le Comité de Salut public,... désirant former de plus en plus chez les Français le caractère et les sentiments républicains, propose une loi de règlement sur les spectacles, qui est adoptée comme il suit :

ARTICLE PREMIER. — La Convention nationale décrète qu'à compter du 4 de ce mois, et jusqu'au premier septembre

(1) Voir : *Recueil des Actes du Comité de Salut public,* publiés par *Aulard.*
Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par *J. Guillaume.*
Réimpression de l'ancien Moniteur. 1840.

prochain, sur les théâtres de Paris qui seront désignés par la municipalité, seront représentées, trois fois la semaine, les tragédies républicaines, telles que celles de *Brutus, Guillaume Tell, Caïus Gracchus,* et autres pièces dramatiques qui retracent les glorieux événements de la Révolution, et les vertus des défenseurs de la Liberté. Il sera donné, une fois la semaine, une de ces représentations aux frais de la République.

Article II. — Tout théâtre qui représentera des pièces tendantes à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté, sera fermé, et les directeurs seront arrêtés et punis selon les rigueurs des lois.

Discours prononcé à la Convention nationale par Marie-Joseph Chénier, député du département de Seine-et-Oise, le 15 brumaire an II, — 5 novembre 1793.

... La première chose qui se présente à l'esprit, en traitant de l'éducation morale, c'est l'établissement des fêtes nationales. C'est là que l'imagination doit déployer ses inépuisables trésors, qu'elle doit éveiller dans l'âme des citoyens toutes les sensations libérales, toutes les passions généreuses et républicaines. Je me rendrai maître du désir qui me porte à traiter avec étendue cette matière dont je me suis spécialement occupé. Quelque jour, je remonterai dans la tribune, pour proposer une organisation complète des fêtes nationales... La liberté sera l'âme de nos fêtes publiques ; elles n'existeront que pour elle et par elle. L'architecture élevant son temple, la peinture et la sculpture retraçant à l'envi son image, l'éloquence célébrant ses héros, la poésie chantant ses louanges, la musique lui soumettant les cœurs par une harmonie fière et touchante, la danse égayant ses triomphes, les hymnes, les cérémonies, les emblèmes, variés selon les différentes fêtes, mais toujours animés de son génie, tous les âges prosternés devant sa statue, tous les arts agrandis et sanctifiés par elle, s'unissant pour la faire chérir : tels sont les matériaux qui s'offriront aux législateurs quand il s'agira d'or-

ganiser les *fêtes du peuple ;* tels sont les éléments auxquels la Convention nationale doit imprimer le mouvement et la vie. Il ne suffira point alors, citoyens, d'établir la fête de l'Enfance et celle de l'Adolescence, ainsi qu'on vous l'a proposé. Des idées plus élevées et plus étendues se présenteront à vous : il faudra semer l'année de grands souvenirs, composer de l'ensemble de nos fêtes civiques une histoire annuelle et commémorative de la Révolution française. Sans doute il ne sera point question de faire repasser annuellement sous nos yeux l'image des événements rapides, mais sans caractère, qui appartiennent à toute révolution ; mais il faudra consacrer dans l'avenir les époques immortelles où les différentes tyrannies se sont écroulées devant le souffle national, et ces grands pas de la Raison, qui franchissent l'Europe et vont frapper les bornes du monde ; enfin, libres de préjugés et dignes de représenter la nation française, vous saurez fonder, sur les débris des superstitions détrônées, la seule religion universelle, qui apporte la paix et non le glaive, qui fait des citoyens et non des rois ou des sujets, des frères et non des ennemis, qui n'a ni sectes ni mystères, dont le seul dogme est l'égalité, dont les lois sont les oracles, dont les magistrats sont les pontifes, et qui ne font brûler l'encens de la grande famille que devant l'autel de la patrie, mère et divinité commune.

Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique, par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du Comité d'instruction ; — 11 frimaire an II, — premier décembre 1793.

PLAN GÉNÉRAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Section IV. — *Du dernier degré d'instruction*

ARTICLE PREMIER. — La réunion des citoyens en sociétés populaires, les théâtres, les jeux civiques, les évolutions militaires, les fêtes nationales et locales, font partie du second degré d'instruction publique.

Article II. — Pour faciliter la réunion des sociétés populaires, la célébration des fêtes nationales et locales, des jeux civiques, des évolutions militaires, et la représentation des pièces patriotiques, la Convention déclare que les églises et maisons ci-devant curiales, actuellement abandonnées, appartiennent aux communes.

Écrit d'Anacharsis Cloots, cultivateur et député du département de l'Oise ; — nivôse an II, — décembre 1793.

... Il y a impossibilité physique et morale de donner la comédie à 30 millions de laboureurs, de vignerons, de bûcherons... La nation ne doit entretenir que les établissements dont la cité de France tout entière profite ; et il est impossible que plus de dix à douze communes aient des théâtres supportables ; le reste de la France chanterait sur la pelouse, pendant que vos acteurs déclameraient sur les planches. Non, non, le soleil luit pour tout le monde, et ceux qui préféreront les amusements d'un salon aux récréations champêtres n'ont qu'à se donner ce plaisir en payant leurs entrées. Laissez faire l'industrie particulière ; il en est des théâtres comme de la boulangerie : le gouvernement doit simplement veiller à ce qu'on n'empoisonne ni le corps ni l'esprit, à ce que l'on débite une nourriture saine. Il ne s'agit pas d'amuser une république en miniature, une poignée d'aristocrates corinthiens ou athéniens... Pas d'autre théâtre à nos sans-culottes que la nature, qui nous invite à danser la farandole sous un chêne séculaire. Lire, écrire, chiffrer, voilà pour l'instruction ; la joie et un violon, voilà pour les spectacles.

Séance de la Convention nationale, du 4 pluviôse an II (23 janvier 1794)

Président : Vadier

Décret :

La Convention nationale décrète qu'il sera mis à la disposition du ministère de l'intérieur la somme de 100.000 livres, laquelle sera répartie, suivant l'état annexé au présent

décret, aux 20 spectacles de Paris, qui, en conformité du décret du 2 août (vieux style), ont donné chacun 4 représentations pour et par le peuple :

A l'Opéra-National. . . . . livres	8.500
Au Théâtre national, ci-devant Français. . .	7.000
République, rue de la Loi	7.500
De la rue Feydeau	7.000
Comique-National, rue Favart	7.000
National, rue de la Loi	7.000
Rue ci-devant Louvois	5.500
Vaudeville	4.500
Montausier, jardin de l'Égalité.	4.600
Palais-Variétés.	5.000
National de Molière	4.800
Délassements-Comiques	4.800
Ambigu-Comique.	4.800
De la Gaîté.	3.600
Patriotique	3.600
Lycée des Arts.	3.200
Comique et Lyrique	3.200
Variétés-Amusantes	3.200
Franconi (spectacle d'équitation).	2.400
Républicain de la Foire Saint-Germain. . . .	2.800

AFFICHE DES SPECTACLES DU MÊME JOUR :

Gratis. — En réjouissance de l'anniversaire de la mort du tyran :

OPÉRA-NATIONAL. — *Miltiade à Marathon*, opéra en 2 actes ; *l'Offrande à la Liberté ; le Siège de Thionville.*

RÉPUBLIQUE, rue de la Loi. — *Le nouveau réveil d'Épiménide.*

DE LA RUE FEYDEAU. — Incessamment, *la Prise de Toulon.*

NATIONAL, rue de la Loi. — Incessamment, *Manlius Torquatus.*

DES SANS-CULOTTES, ci-devant Molière. — *La Reprise de Toulon.*

Lyrique des Amis de la Patrie, ci-devant Louvois. — *Le Corps de garde patriotique; Toulon reconquis, ou la fête du Port de la Montagne.*

De la Cité. — *L'amour et la raison; La folie de Georges ou l'ouverture du Parlement d'Angleterre*; *Le Vous et le Tu.*

Lycée des Arts. — *L'École du Républicain; Le Devin du village; le Mariage aux frais de la nation.*

De la Montagne, au Jardin de l'Égalité. — *La Sainte omelette.*

Etc.

Comité de Salut public; — 20 ventôse an II, — 10 mars 1794.

Présents : Barère, Carnot, Prieur, Couthon, Collot, Saint-Just, Lindet.

Le Comité de Salut public de la Convention nationale, délibérant sur la pétition présentée par les sections réunies de Marat, de Mutius Scaevola, du Bonnet (rouge) et de l'Unité, arrête :

1. — Le Théâtre ci-devant Français, étant un édifice national, sera rouvert sans délai; il sera uniquement consacré aux représentations données de par et pour le peuple, à certaines époques de chaque mois.

2. — L'édifice sera orné en dehors de l'inscription suivante : *Théâtre du Peuple.* Il sera décoré au dedans de tous les attributs de la Liberté. Les sociétés d'artistes établies dans les divers théâtres de Paris seront mises tour à tour en réquisition pour les représentations, qui devront être données 3 fois par décade, d'après l'état qui sera fait par la municipalité.

3. — Nul citoyen ne pourra entrer au Théâtre du Peuple, s'il n'a une marque particulière qui ne sera donnée qu'aux patriotes, et dont la municipalité réglera le mode de distribution.

4. — La municipalité de Paris prendra toutes les mesures pour l'exécution du présent arrêté.

5. — Le répertoire des pièces à jouer sur le Théâtre du

Peuple sera demandé à chaque théâtre de Paris, et soumis à l'approbation du Comité.

6. — Dans les communes où il y a spectacle, la municipalité est chargée d'organiser, sur les bases de cet arrêté, des spectacles civiques donnés au peuple gratuitement chaque décade. Il n'y sera joué que des pièces patriotiques, d'après le répertoire qui sera arrêté par la municipalité, sous la surveillance du district, qui en rendra compte au Comité de Salut public.

Signé : Barère, Prieur, Collot d'Herbois.

(Archives nationales. A. F. II. 67)

Comité de Salut public ; — 5 floréal an II, — 24 avril 1794.

Présents : Barère, Carnot, Couthon, Collot, Prieur, Billaud, Robespierre, Saint-Just, Lindet.

Le Comité de Salut public appelle les artistes de la République à concourir à transformer en arènes couvertes le local qui servait au théâtre de l'Opéra, entre la rue de Bondy et le boulevard ; ces arènes seront destinées à célébrer les triomphes de la République, et les fêtes nationales, pendant l'hiver, par des chants civiques et guerriers. Le concours sera ouvert pendant un mois, à compter du 10 floréal et du jour de la réception du présent arrêté pour les artistes qui sont dans les départements.

(De la main de Barère)

Signé : Barère, Billaud, Carnot, Collot, Prieur.

Séance de la Convention nationale, du 18 floréal an II (7 mai 1794)

Discours de Robespierre sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales.

Citoyens, c'est dans la prospérité que les peuples, ainsi que les particuliers, doivent pour ainsi dire se recueillir

pour écouter, dans le silence des passions, la voix de la sagesse. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la république française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur eux-mêmes et sur la patrie, et affermir les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la félicité de la république. (1)

. . . . . .

C'est peu d'anéantir les rois, il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple français. C'est en vain que nous porterions au bout de l'univers la renommée de nos armes, si toutes les passions déchirent impunément le sein de la patrie. Défions-nous de l'ivresse même des succès. Soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes, et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale. Voilà le véritable but de nos travaux ; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but en vous proposant le décret suivant :

Article premier. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Article II. — Il reconnaît que le culte digne de l'Être Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

Article III. — Il met au premier rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

Article IV. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

---

(1) Nous ne citons que les premières et les dernières lignes de ce très beau discours, qui est fort long, et dont on trouvera le texte dans les *Œuvres de Robespierre, recueillies et annotées par Vermorel*, 1866.

Article V. — Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

Article VI. — La République française célébrera tous les ans, les fêtes du *14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793.*

Article VII. — Elle célébrera aux jours de décadis les fêtes dont l'énumération suit :

A l'Être Suprême et à la Nature. — Au Genre humain. — Au Peuple français. — Aux Bienfaiteurs de l'humanité. — Aux Martyrs de la liberté. — A la Liberté et à l'Égalité. — A la République. — A la Liberté du monde. — A l'Amour de la patrie. — A la Haine des tyrans et des traitres. — A la Vérité. — A la Justice. — A la Pudeur. — A la Gloire et à l'Immortalité. — A l'Amitié. — A la Frugalité. — Au Courage. — A la Bonne Foi. — A l'Héroïsme. — Au Désintéressement. — Au Stoïcisme. — A l'Amour. — A la Foi conjugale. — A l'Amour paternel. — A la Tendresse maternelle. — A la Piété filiale. — A l'Enfance. — A la Jeunesse. — A l'Age viril. — A la Vieillesse. — Au Malheur. — A l'Agriculture. — A l'Industrie. — A nos Aïeux. — A la Postérité. — Au Bonheur.

Article VIII. — Les Comités de Salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

Article IX. — La Convention nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

Article X. — Le Comité de Salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir ces objets, et en récompensera les auteurs.

. . . . . .

Article XV. — Il sera célébré le 2 prairial prochain une fête en l'honneur de l'Être Suprême.

Comité de Salut public ; — 21 floréal an II, — 10 mai 1794.

(De la main de Robespierre)

Le Comité de Salut public arrête que la Commission d'instruction publique s'occupera de l'organisation des fêtes nationales, et réunira toutes les lumières qui dépendent d'elle à cet égard, pour présenter le plus tôt possible ses idées au Comité de Salut public sur cet objet important.

Comité de Salut public ; — 25 floréal an II, — 14 mai 1794.

Présents : Barère, Carnot, Collot, Couthon, Billaud, Prieur, Robespierre, Lindet.

. . . . . .

Article XXV. — La place de la Révolution sera convertie en un cirque par le moyen de glacis dont la pente douce favorisera l'accès de toutes parts, et qui servira aux fêtes nationales.

(De la main de Barère)

Signé : Barère, Billaud, Prieur, Collot, Robespierre.

Comité de Salut public : — 27 floréal an II, — 16 mai 1794.

Présents : Barère, Carnot, Collot, Couthon, Prieur, Billaud, Robespierre, Lindet.

Le Comité de Salut public appelle les poètes à célébrer les principaux événements de la Révolution française ; à composer des hymnes et des poésies patriotiques, des pièces dramatiques républicaines, à publier les actions historiques des soldats de la liberté, les traits de courage et de dévouement des républicains et les victoires remportées par les armées françaises. — Il appelle également les citoyens qui cultivent les lettres à transmettre à la postérité les faits les plus remarquables et les grandes époques de la régénération des Français, à donner à l'histoire le caractère sévère

et ferme qui convient aux annales d'un grand peuple conquérant sa liberté attaquée par tous les tyrans de l'Europe; il les appelle à composer des livres classiques, et à faire passer dans les ouvrages destinés à l'instruction publique la morale républicaine, en attendant qu'il propose à la Convention le genre de récompenses nationales à décerner à leurs travaux, les époques et les formes du concours.

(De la main de Barère)

Signé : Barère, Prieur, Carnot, Billaud, Couthon.

(Archives nationales, AFh. 66. dossier 232)

Comité de Salut public ; — 18 prairial an II, — 6 juin 1794.

Le Comité de Salut public arrête :

Article premier. — La commission de l'instruction publique est exclusivement chargée, en vertu de la loi du 12 germinal, de tout ce qui concerne la régénération de l'art dramatique et la police morale des spectacles, qui fait partie de l'éducation publique.

Article II. — Elle est pareillement chargée de l'examen des théâtres anciens, des pièces nouvelles et de leur admission. L'administration de police de la municipalité de Paris et toutes celles de la République feront parvenir sans délai, à la commission, tous les registres et répertoires relatifs aux pièces de théâtre.

Article III. — La police intérieure et extérieure des théâtres, pour le maintien du bon ordre, est expressément réservée aux municipalités.

Article IV. — L'organisation matérielle de la direction des théâtres, leur administration intérieure et financière, sont laissées aux soins des artistes, qui néanmoins en soumettront les plans et les résultats à la commission de l'instruction publique. Les artistes ne pourront être membres de cette administration...

(De la main de Barère)

Signé : Collot, Barère, Billaud.

Commission d'instruction publique; — 5 messidor an II (23 juin 1794)

SPECTACLES.

Du 5 messidor, an second de la République française, une et indivisible.

Le gouvernement républicain est le centre où toutes nos institutions doivent venir se rattacher.

Jusqu'à présent, les théâtres abandonnés aux spéculations des auteurs, dirigés par les petits intérêts des hommes ou des partis, n'ont marché que faiblement vers le but d'utilité politique que leur marque un meilleur ordre de choses.

Quelques-uns, il est vrai, surtout ceux que le despotisme avait condamnés à une nullité réfléchie, à une trivialité repoussante, à une immoralité hideuse, parce qu'ils étaient fréquentés par cette classe de citoyens que le despotisme appelait le peuple, et qu'il n'était pas utile au despotisme que le peuple soupçonnât sa dignité, quelques-uns, dis-je, ont paru sortir de leur léthargie aux premiers accents de cette liberté qui rappelait sur leur scène le bon sens et la raison.

Si leurs efforts ont été en général plus constants qu'heureux, si, malgré quelques étincelles fugitives, quelques phosphores éphémères, la carrière dramatique est restée couverte de ténèbres perfides, nous en connaissons les causes ; les préjugés d'auteurs caressés d'un certain public, accoutumés à un certain genre de succès, des sentiments plus bas encore, expliquent assez à l'observateur ce sommeil momentané des Muses.

Bientôt nous irons chercher le mal jusque dans sa racine, nous en poursuivrons le principe, nous en préviendrons les funestes effets : pour ce moment, il suffit de préparer la régénération morale qui va s'opérer, de seconder les vues provisoires de l'arrêté du Comité de Salut public, de verser dans les spectacles le premier germe de la vie politique à laquelle ils ont été appelés par le plan vaste dont la Commission d'instruction publique concertera l'exécution avec le Comité de Salut public.

Les théâtres sont encore encombrés des débris du dernier régime, de faibles copies de nos grands maîtres, où l'art et le goût n'ont rien à gagner, d'intérêts qui ne nous regardent plus, de mœurs qui ne sont pas les nôtres.

Il faut déblayer ce chaos d'objets, ou trop étrangers à la Révolution, ou peu dignes de ses sublimes efforts; il faut dégager la scène, afin que la raison y revienne parler le langage de la liberté, jeter des fleurs sur la tombe de ses martyrs, chanter l'héroïsme et la vertu, faire aimer les lois et la patrie.

L'arrêté du Comité de Salut public, du 18 prairial, charge la Commission d'instruction publique de ce travail.

De celui-là dépendent les succès de l'art dramatique ; il est la base et comme la première pierre du temple que la république élève aux Muses.

Pour le hâter, il faut le concours et des artistes qui exécutent, et des autorités qui surveillent. La Commission appelle autour d'elle les hommes et les lumières, le patriotisme et le génie.

C'est aux artistes, directeurs, entrepreneurs de spectacles, dans quelques lieux que ce soit de la République, à faire passer à la Commission l'état de leurs répertoires actuels, les manuscrits nouveaux qu'on leur présente.

Ils doivent soumettre à la revision de la Commission l'organisation intérieure de leur administration policiale et financière ; qu'ils observent que les artistes des théâtres y peuvent bien prendre une part consultative et surveillante, puisqu'il s'agit de leurs intérêts ; mais que ceux de l'art qu'ils professent, les travaux qu'exige la perfection à laquelle ils doivent tous avoir l'ambition d'aspirer, les excluent de toute prétention à composer le conseil actif de cette administration.

. . . . . .

Et vous, écrivains patriotes qui aimez les arts, qui dans le recueillement du cabinet, méditez tout ce qui peut être utile aux hommes, déployez vos plans, calculez avec nous la force morale des spectacles. Il s'agit de combiner leur influence sociale avec les principes du gouvernement ; il

s'agit d'élever une école publique où le goût et la vertu soient également respectés.

La Commission interroge le génie, sollicite les talents, s'enrichit de leurs veilles, et désigne à leurs travaux le but politique vers lequel ils doivent marcher.

Les membres composant la Commission d'instruction publique,

Signé au registre : PAYAN, commissaire.
FOURCADE, adjoint.

Commission d'instruction publique ; — 11 messidor an II (29 juin 1794)

FÊTES A L'ÊTRE SUPRÊME. — PIÈCES DRAMATIQUES

Rapport et Arrêté (approuvé par le Comité de Salut public, le 13 messidor)

Rien ne prouve mieux la nécessité d'établir sur les théâtres le gouvernement révolutionnaire des arts, que le genre et l'esprit des ouvrages dont se composent leurs répertoires.

A ne considérer ces productions que du côté politique et d'après leurs rapports avec le gouvernement, on ne peut disconvenir que leur but général, leur marche commune, ne soient de saisir le goût du moment plutôt que la pensée publique et éternelle, d'imiter plus que de créer, de ne conquérir enfin que des applaudissements de circonstance.

De là leur nullité politique.

Il est une foule d'auteurs alertes à guetter l'ordre du jour; ils connaissent le costume et les couleurs de la saison; ils savent à point nommé qnand il faut affubler le bonnet rouge, quand le quitter.

Leur génie a fait un siège, emporté une ville, avant que nos braves républicains aient ouvert la tranchée.

Dans ces échos des idées reçues, ne cherchez pas celles

qu'il eût fallu faire recevoir : ce qui plaît prend à leurs yeux le caractère de l'utile.

De là encore la corruption du goût, l'avilissement de l'art ; tandis que le génie médite et jette en bronze, la médiocrité, tapie sous l'égide de la liberté, ravit en son nom le triomphe d'un moment, et cueille sans effort les fleurs d'un succès éphémère.

Ces réflexions s'appliquent naturellement à quelques pièces de théâtre présentées à l'examen de la Commission sous le titre de *Fête à l'Être Suprême.*

Les nommer, c'est en faire l'analyse : elles offrent le grand, le sublime tableau du 20 prairial, rétréci dans les proportions de la scène qui les attend.

L'on doit rendre justice au fond de l'ouvrage : l'intention en est pure.

Mais n'en est-il point de ces fêtes en miniature, de ces rassemblements de théâtre, comme de ces groupes d'enfants qui embarrassent un instant le détour d'une rue et se croient une armée ? Que diriez-vous si l'on vous montrait les batailles d'Alexandre dans une lanterne magique, ou le plafond d'Hercule sur une bonbonnière ?

Quand un auteur me présente la France sur quelques planches, la nature en raccourci ; quand je vois sortir d'une douzaine de coulisses un peuple immense, dont un champ vaste contient à peine la majesté, qui ne se rassemble que sous la voûte du ciel, je crois retrouver le génie welche de ce financier, qui faisait couper ses livres pour les ajuster à ses tablettes d'acajou, ou le génie barbare de Procuste, (1) qui mutilait des corps vivants pour les réduire aux proportions de son lit de fer.

Quelle scène enfin, avec ses rochers, ses arbres de carton, son ciel de guenilles, prétend égaler la magnificence du 20 prairial, ou en effacer la mémoire ?

Ces tambours, cette musique, l'airain mugissant, ces cris de joie élancés jusqu'aux cieux, ces flots d'un peuple de frères, ces vastes flots dont le balancement doux et ma-

(1) Le premier texte, ensuite corrigé, dit : « *de Busiris* ».

jestueux peignait à la fois et l'élan de l'ivresse reconnaissante, et le calme serein de la conscience publique, ces voiles humides, ces nuages que les zéphirs, en jouant, balançaient sur nos têtes, entr'ouvraient de temps en temps aux rayons du soleil, comme s'ils eussent voulu le rendre témoin des plus beaux moments de la fête ; enfin, l'hymne de la victoire, l'union du peuple et de ses représentants, tous les bras élevés, tendus vers le ciel, jurant devant le soleil les vertus et la République.

C'était là l'Éternel, la nature dans toute sa magnificence, toute la fête de l'Être Suprême.

Ce n'est que dans ces souvenirs qu'on peut retrouver les impressions profondes dont nos cœurs furent émus : les chercher autre part, c'est les affaiblir; rapporter sur la scène ce spectacle sublime, c'est le parodier.

Ainsi, le premier qui imagina de faire jouer de telles fêtes, dégrada leur majesté, détruisit leur effet, et éleva le signal du fédéralisme dans la religion du peuple français et du genre humain ; car s'il est permis de concentrer dans une salle, de travestir sur un théâtre les fêtes du peuple, qui ne voit que ces mascarades deviendront de préférence les fêtes de la *bonne compagnie*, qu'elles prépareront à de certaines gens le plaisir de s'isoler, d'échapper au mouvement national? Les fêtes du peuple sont les vertus : elles sont générales, et ne se célèbrent qu'en masse.

Quel encens enfin à offrir à l'Éternel, que ces productions bizarres, ces chants rauques d'une foule d'auteurs nouveau-nés, que la liberté n'inspira jamais.

Ce serait ici le lieu de tracer aux auteurs le plan des spectacles nationaux et dignes d'un peuple libre, si ce tableau ne faisait pas partie d'un travail plus large, qui doit régénérer la scène républicaine : contentons-nous d'observer, surtout aux jeunes littérateurs, que la route de l'immortalité est pénible ; que si un despote ne souffrit pas que des crayons vulgaires défigurassent ses traits, la liberté aussi ne se reconnaît que sous les pinceaux d'Apelle; que, pour offrir au peuple français des ouvrages impérissables comme sa gloire, il faut se défier d'une fécondité stérile, d'un succès non acheté, qui tue le talent,

où le génie se dissipe en quelques étincelles fugitives, parmi une nuit de fumée; que ces fruits précoces et hâtifs, symptômes du besoin beaucoup plus que des talents, dont le mérite se calcule d'après la recette, avilissent l'œuvre et l'ouvrier.

C'est avec peine que la Commission se voit forcée de marquer ses premiers pas dans le sentier du goût et du vrai beau par des leçons sévères; mais, idolâtre des arts, dont la régénération lui est confiée, elle saura distinguer le mérite, rechercher le talent, encourager ses efforts, applaudir à ses succès; elle est comptable aux lettres, à la nation, à elle-même, du poète dont elle n'aura pas monté la lyre; de l'historien à qui elle n'aura pas donné un burin, des crayons; du génie dont elle n'aura pas fécondé, dirigé les élans.

Que le jeune auteur ose donc mesurer d'un pas hardi toute l'étendue de la carrière; que la généreuse ambition d'être utile présente toujours à sa pensée les sujets sous leur rapport moral et républicain; qu'il fuie partout la pensée facile et battue de la médiocrité.

L'écrivain qui n'offre, au lieu de leçons, que des redites; au lieu d'intérêt, que des pantomimes; au lieu de tableaux, que des caricatures, est inutile aux lettres, aux mœurs, à l'État, et Platon l'eût chassé de sa République.

D'après ces réflexions, la Commission d'instruction publique, considérant que les pièces consacrées à retracer la fête de l'Être Suprême n'offrent, quels que soient les talents des auteurs, que des cadres étroits, au lieu d'un immense tableau;

qu'elles sont au-dessous de la nature et de la vérité;

qu'elles tendent à contrarier l'effet, à détruire l'intérêt des fêtes nationales, en rompant leur unité par une copie sans art, par une image sans vie, en substituant des groupes à la masse du peuple, en insultant à sa majesté;

qu'elles nuisent aux progrès de l'art, étouffent le talent, corrompent le goût sans instruire la nation; — arrête :

Que la fête à l'Être Suprême ne pourra être représentée sur aucun théâtre de la République;

que le présent sera adressé aux municipalités, pour sus-

pendre dans leurs arrondissements les représentations des poèmes de cette nature qui pourraient y avoir lieu, et que ces autorités instruiront la Commission des mesures qu'elles prendront à ce sujet.

Paris, 11 messidor, l'an 2 de la République française, une et indivisible.

Les membres de la Commission de l'instruction publique :

Signé : PAYAN, commissaire.
FOURCADE, adjoint.

Le Comité de Salut public approuve la mesure adoptée par la Commission de l'instruction publique.

13 messidor, an 2.

Signé : BARÈRE, COLLOT, C.-A. PRIEUR, BILLAUD-VARENNES, ROBESPIERRE, CARNOT, SAINT-JUST.

Pour extrait :

PAYAN, commissaire.

Commission d'instruction publique ; — 19 messidor an II (7 Juillet 94)

Rapport et projet d'arrêté au Comité de Salut public pour la fête du 26 messidor, époque anniversaire du 14 Juillet.

La fête du 14 Juillet est la fête du peuple.

... Il est beau, il est utile de consacrer par une fête annuaire la mémoire de cet événement.

... Le temps n'a pas permis de dessiner avec quelque étendue, de faire exécuter avec quelque succès, la pompe d'un spectacle qui rappelât au peuple son triomphe; mais ce sera au moins marquer le but moral du Comité de Salut public, que de signaler ce jour comme un des jours chers à la patrie.

En conséquence, la Commission lui propose d'arrêter le programme suivant :

La fête du 14 Juillet sera la joie du peuple.

Tous les théâtres seront ouverts au peuple. La Commission indiquera les pièces de leur répertoire les plus analogues à la teinte de ce jour.

Après les spectacles, au soir, le Jardin national sera illuminé. L'Institut de musique y exécutera un concert...

Il commencera à neuf heures du soir.

Signé au registre : PAYAN, commissaire.
FOURCADE, adjoint.

Vu et approuvé, le 21 messidor an II, — 9 juillet :

BARÈRE, CARNOT, SAINT-JUST, COUTHON,
BILLAUD-VARENNES.

II

PLANS DES FÊTES DE DAVID

I

Rapport et décret sur la fête de la réunion républicaine du 10 août, présenté à la Convention nationale, le 11 juillet 1793.

... Ne vous étonnez pas, citoyens, si dans ce rapport je me suis écarté de la marche usitée jusqu'à ce jour. Le génie de la liberté, vous le savez, n'aime pas les entraves. Réussir est tout, les moyens pour y parvenir sont indifférents. — Peuple magnanime et généreux, peuple français, c'est toi que je vais offrir en spectacle aux yeux de l'Éternel... Amour de l'humanité, liberté, égalité, animez mes pinceaux.

Les Français réunis pour célébrer la fête de l'unité et de l'indivisibilité, se lèveront avant l'aurore; la scène touchante de leur réunion sera éclairée par les premiers rayons du soleil...

Première station et ordre du cortège. Sur l'emplacement de la Bastille, devant la fontaine de la Régénération, représentée par la Nature, pressant ses mamelles. Le président de la Convention y fera une libation. Puis tous les commissaires des envoyés des Assemblées primaires boiront à tour de rôle, dans la même coupe, « au son de la caisse et de la trompe ». Après quoi, « ils se donneront le baiser fraternel ». Ils se mettront en marche. En tête, les Sociétés populaires

avec une bannière, « sur laquelle sera peint l'œil de la surveillance pénétrant un épais nuage ». Puis, la Convention, chacun des membres portant un bouquet d'épis de blés et de fruits. Huit d'entre eux porteront sur un brancard une arche ouverte, avec les tables des Droits de l'Homme et l'Acte Constitutionnel. Autour de la Convention, les commissaires des envoyés des Assemblées primaires des 86 départements formeront une chaîne, unis par un cordon tricolore, et tenant une pique avec une banderolle au nom du département, et une branche d'olivier. *Puis, viendra « toute la masse respectable du Souverain », tous confondus, les maires à côté des bûcherons et des maçons; « le noir Africain, qui ne diffère que par la couleur, marchera à côté du blanc Européen; les intéressants élèves de l'Institution des Aveugles, traînés sur un plateau roulant, offriront le spectacle touchant du Malheur honoré.* Vous y serez aussi, tendres nourrissons de la maison des Enfants trouvés, portés dans de blanches barcelonnettes; vous commencerez à jouir de vos droits civils trop justement recouvrés... » Enfin viendra un char de triomphe, formé par une charrue, « sur laquelle seront assis un vieillard et sa vieille épouse, traînés par leurs propres enfants ». Un groupe militaire suivra, conduisant un char attelé de huit chevaux blancs, et contenant l'urne des cendres des héros morts pour la patrie, au milieu de leurs parents « de tout âge et de tout sexe », avec des couronnes de fleurs. L'armée fermera la marche, encadrant des tombereaux revêtus de tapis parsemés de fleurs de lys, et chargés des dépouilles des vils attributs de la royauté et de la noblesse, avec l'inscription : « Peuple, voilà ce qui a fait toujours le malheur de la société humaine ».

Seconde station. Boulevard Poissonnière. Sous un arc de triomphe, les héroïnes des 5 et 6 octobre 1789, seront assises sur leurs canons, des branches d'arbre à la main. Le président de la Convention leur remettra une branche de laurier.

Troisième station. Place de la Révolution. On fera l'inauguration d'une statue de la Liberté, entourée d'une masse

imposante de chênes touffus, aux branches desquels le peuple suspendra des rubans tricolores, des bonnets de la liberté, des hymnes, des inscriptions, des peintures. Aux pieds de la statue, sera dressé un énorme bûcher, avec des gradins au pourtour. On y brûlera les imposteurs attributs de la royauté. Les 86 commissaires, une torche à la main, mettront le feu. Et aussitôt après, « *des milliers d'oiseaux rendus à la liberté, portant à leur col de légères banderolles, porteront au ciel le témoignage de la liberté rendue à la terre* ».

Quatrième station. Place des Invalides. Une figure colossale s'élèvera sur une montagne : c'est « le Peuple français, de ses bras vigoureux rassemblant le faisceau départemental; l'ambitieux fédéralisme sortant de son fangeux marais, d'une main écartant les roseaux, s'efforce de l'autre d'en détacher quelque portion ; le Peuple français l'aperçoit, prend la massue, le frappe, et le fait rentrer dans ses eaux croupissantes, pour n'en sortir jamais ».

Cinquième et dernière station. Champ-de-Mars. On y entrera par un portique, où « deux Termes, symboles de l'égalité et de la liberté, tiendront une guirlande tricolore tendue, à laquelle sera suspendu un vaste niveau, le niveau national, planant sur toutes les têtes indistinctement ». Le cortège montera sur l'autel de la Patrie, et chacun y attachera son offrande, les fruits de son travail. On déposera sur l'autel les actes de recensement des votes des Assemblées primaires. Le peuple fera serment de défendre la Constitution jusqu'à la mort. Salve générale. Les 86 commissaires remettront au président de la Convention la portion du faisceau qu'ils ont porté. Le président les rassemblera toutes avec un ruban tricolore, les remettra au peuple, avec l'arche de la Constitution, et dira : « Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes les vertus. » Et des baisers fraternels mille fois répétés termineront cette scène. — L'urne des cendres héroïques, couronnée de lauriers, sera déposée dans un endroit désigné, où sera élevée une superbe pyramide. Un banquet frugal et fraternel aura lieu sur l'herbe.

« Enfin il sera construit un vaste théâtre, où seront représentés, par des pantomimes, les principaux événements de notre Révolution. » (1)

II

Rapport sur la fête de la reprise de Toulon. — 5 nivôse an II (25 décembre 93)

Le plan de David comprend un défilé triomphal : Cavalerie, trompettes, sapeurs; 48 canons; tambours; sociétés populaires et comités révolutionnaires; tambours; les vainqueurs de la Bastille. *Quatorze chars pour les blessés* (pour les quatorze armées). Autour, des jeunes filles en blanc, avec des ceintures tricolores, et portant une branche de laurier. Hymnes à la Victoire. Puis, la Convention. Tambours. Musique. Char de la Victoire, rempli des drapeaux enlevés à l'ennemi. Cavalerie, trompettes. Musique belliqueuse.

III

Rapport sur la Fête de l'Être Suprême. — 19 prairial an II (7 juin 94)

[Le rapport proprement dit, est précédé d'un long discours emphatique que Taine, avec plus d'habileté que de bonne foi, a pris comme spécimen de l'éloquence et des fêtes de la révolution. Voici quelques-uns des passages les plus ridicules :]

---

(1) David ajoutait que les citoyens les plus vertueux logeraient les envoyés des départements, avec une indemnite du gouvernement, et que leurs maisons auraient, à cette occasion, le privilège d'être décorées de guirlandes de chêne.

La Convention vota 1.200.000 livres pour cette fête. — Le spectacle patriotique offrit le simulacre du bombardement de la ville de Lille, pour lequel on avait construit une forteresse sur les bords de la Seine.

L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toutes parts, et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur. A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, enfants, vieillards et mères s'embrassent et s'empressent à l'envi d'orner et de célébrer la fête de la Divinité... La chaste épouse tresse de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie, tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mère dont il est la plus belle parure ; le fils aux bras vigoureux se saisit de ses armes, il ne veut recevoir de baudrier que des mains de son père ; le vieillard souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage en présentant l'épée aux défenseurs de la liberté. — Cependant l'airain tonne ; à l'instant les habitations sont désertes, elle restent sous la sauvegarde des lois et des vertus républicaines : le peuple remplit les rues... Les groupes divers, parés des fleurs du printemps, sont un parterre animé dont les parfums disposent les âmes à cette scène touchante. — Les tambours roulent ; tout prend une forme nouvelle. Les adolescents armés de fusils forment un bataillon carré autour du drapeau de leurs sections respectives. Les mères quittent leurs fils et leurs époux ; elles portent à leur main des bouquets de roses; leurs filles, qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leurs époux, les accompagnent et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les pères conduisent leurs fils, armés d'une épée; l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne. Tout est prêt pour le départ...

[Après ce préambule grotesque, qui n'a d'autre objet que d'étaler la rhétorique, la poésie et les vertus de David, le peintre expose son plan sur le même ton oratoire :]

En premier lieu, s'élèvera au Jardin national, un amphithéâtre destiné aux membres de la Convention. Au bas, un monument, « où le monstre désolant de l'Athéisme est soutenu par l'Ambition, l'Égoïsme, la Discorde, et la fausse Simplicité, qui, à travers les haillons de la misère, laisse

entrevoir les ornements dont se parent les esclaves de la royauté ». Sur leur front est écrit : « Seul Espoir de l'Étranger ». — Le président de la Convention y mettra le feu avec un flambeau. Des débris s'élève la Sagesse, aux sons d'un chant simple et joyeux.

Puis le peuple se mettra en marche, tambours et trompettes en tête : en deux colonnes parallèles, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Les adolescents formeront un bataillon carré. Le rang des sections sera déterminé par l'ordre alphabétique. Les représentants de la Convention porteront chacun un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits. « Ils sont environnés par l'enfance ornée de violettes, l'adolescence de myrte, la virilité de chêne, et la vieillesse de pampres et d'olivier ». Au centre, quatre taureaux couverts de festons et de guirlandes traînent un char, sur lequel est un trophée d'instruments des arts et métiers, et des productions agricoles.

On arrive enfin au champ de la Réunion. Là se dresse une montagne. Au sommet, l'arbre de la Liberté. « Les représentants s'élancent sous ses rameaux protecteurs. » Les hommes se groupent d'un côté, les femmes de l'autre. La musique commence. La première strophe, contre les ennemis de la République, est chantée par les hommes, et reprise en chœur par tout le peuple. La seconde strophe est chantée par les femmes. La troisième, par le peuple tout entier. « Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne... Ici, les mères pressent les enfants qu'elles allaitent ; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfants mâles, elles les présentent en hommage à l'auteur de la Nature. Les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles auront apportées, seules propriétés dans un âge aussi tendre. » Les fils prêtent un serment guerrier. Les vieillards donnent leur bénédiction paternelle. Décharges d'artillerie, et chants guerriers...

[Mais cet insupportable et prétentieux bavardage est suivi d'un *Détail des cérémonies et de l'ordre à observer dans la fête*, qui est beaucoup plus précis et plus pratique. J'y note *l'ordre de la marche* :]

Cavalerie et trompettes. Sapeurs et pompiers. Canonniers. 100 tambours et élèves de l'Institut national. 24 sections sur 2 colonnes, chacune de six personnes de front, les hommes à droite, les femmes et les enfants à gauche, les bataillons d'adolescents au centre, avec un corps de musique. Puis, un groupe de vieillards, de mères de famille, d'enfants, de jeunes filles, et d'adolescents armés de sabres, choisis par les sections, qui se placeront sur la montagne du Champ de Mars. Un corps de musique. La Convention, avec les attributs mentionnés plus haut. Au centre, le char traîné par 8 taureaux couverts de guirlandes. 100 tambours. 24 sections, comme plus haut : au milieu d'elles, le char des enfants aveugles, exécutant l'hymne à la Divinité, de Deschamps et Bruny. Enfin la cavalerie. — La route suivie est : le Jardin national, le pont-tournant, un circuit autour de la statue de la Liberté, le pont de la Révolution, la place des Invalides, l'avenue de l'École militaire, et le champ de la Réunion. — Une fois tout le monde rangé autour de la montagne, le corps de musique exécute l'hymne à la Divinité. Puis, une grande symphonie. Ensuite, sur l'air de la Marseillaise, trois strophes chantées, la première par les vieillards et les adolescents, la seconde par les mères de famille et les jeunes filles, la troisième par la montagne tout entière. « *Les trompettes placés sur le haut de la colonne élevée sur la montagne indiqueront au peuple répandu dans le champ de la Réunion, le commencement de chaque strophe et le moment où sera chanté en chœur le refrain.* Les vieillards, les adolescents, les mères de famille, et les jeunes filles, placés sur la montagne, seront guidés pour le chant de chaque strophe par le chœur de musique. » (1)

---

(1) Le ridicule de cette rhétorique ne saurait faire oublier le sentiment puissant et nouveau de la Foule, comme élément essentiel de ces Actions dramatiques, et l'intelligence pratique de David dans le maniement de ces énormes masses populaires. Et en fait, ces plans furent exécutés avec succès. Ce qui fut beau, c'est que « le peuple y joua le principal rôle », comme dit David. Il en eut le sentiment d'instinct, et il le joua bien.

IV

Rapport sur la fête de Bara et Viala; — 23 messidor an II (11 Juillet 94)

[Ce rapport est également précédé d'un discours d'une emphase insupportable, et plus odieusement ridicule encore que celui du 19 prairial. Après une suite d'invectives contre les tyrans, de prosopopées aux ombres des martyrs, et de narrations de collège, David en arrive au *Plan de la fête :*]

Elle devait avoir lieu à 3 heures de l'après-midi. Au Jardin national, le président de la Convention prononce un discours, et remet les urnes de Viala et de Bara à *des députations d'enfants, âgés de 11 à 13 ans, et de mères, dont les enfants étaient morts pour la liberté.* A 5 heures, ces députations des mères et des enfants se mettent en marche, sur deux colonnes. Au centre, les artistes des théâtres, en six groupes : musique instrumentale, chanteurs, danseurs, chanteuses, danseuses, poètes récitant des vers. — Puis, les représentants du peuple, entourés des soldats blessés. Le président de la Convention donne la main droite à l'un d'eux, la gauche à la mère de Bara. Puis, le peuple. — La musique exécute des marches funèbres. « Les chanteurs exprimeront nos regrets par des accents plaintifs. Les danseurs dans des pantomimes lugubres et militaires. — On s'arrête. Tout se tait. Tout à coup, le peuple élève la voix, et par trois fois s'écrie : Ils sont morts pour la patrie. » — Arrivés devant le Panthéon, la Convention se place sur les degrés du temple; les jeunes enfants, les musiciens, les chanteurs, les danseurs et les poètes, du côté des cendres de Viala ; les mères, les musiciennes et les danseuses, du côté des cendres de Bara. Les urnes sont déposées sur un autel, au milieu de la place. « Autour, les jeunes danseuses forment des danses funèbres qui retracent la plus profonde tristesse ; elles répandent des cyprès sur les urnes. » Des chants s'élèvent contre le fanatisme. — Il se fait un

nouveau silence. *Le président embrasse les urnes, et proclame l'immortalité pour Bara et pour Viala. Les portes du Panthéon s'ouvrent. « Tout change. Allégresse. Le peuple, par trois fois, fait entendre ce cri : Ils sont immortels! »* Canon. Jeux. Danses joyeuses et martiales. Vers déclamés par les poètes. Évolutions militaires. Discours du président de la Convention au peuple. Les mères portent l'urne de Bara au Panthéon, et les enfants celle de Viala. — Puis le cortège repart, pour le Jardin national, où le président fait un nouveau discours aux mères et aux jeunes soldats. (1)

---

(1) Le rapport de David fut envoyé aux écoles primaires, aux armées, et aux sociétés populaires. — On sait que la fête n'eut pas lieu. Le 9 thermidor mit fin à tous ces projets.

III

LES REPRÉSENTATIONS DE MAI (MAGGI) EN TOSCANE

Un des exemples les plus rares de la continuité des traditions populaires au théâtre est fourni par les *Maggi* (représentations de Mai) dans la campagne de Toscane. Ces spectacles sortent directement des fêtes de Mai, célébrées dans l'antiquité. Sous leur forme dramatique, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, ils semblent dater du quatorzième ou quinzième siècle. Les plus anciens manuscrits qu'on en ait gardés, remontent, d'après M. Alessandro d'Ancona, à 1770. Les auteurs et acteurs sont des paysans des environs de Pise, Lucques, Pistoie, Sienne, etc.

Les *Mai* sont écrits en stances de quatre vers de huit syllabes, rimant le premier avec le quatrième, le second avec le troisième. Ces stances sont chantées sur une sorte de cantilène perpétuelle, lente, uniforme, avec quelques trilles et passages de bravoure. Ce sont des airs traditionnels, qui se reproduisent souvent, de *Mai* en *Mai*.

Les sujets des *Mai* sont héroïques ou religieux. On n'en connaît qu'un seul qui soit emprunté à l'histoire moderne. C'est un *Louis XVI*. Il est des plus intéressants ; il montre comment la Révolution française se répercutait dans ces cerveaux de paysans italiens. Elle est représentée sous la forme d'une rébellion féodale, conduite par quelques courtisans ou soldats ambitieux, qui se nomment *Moratte* (Marat), *Datore* (Danton), et *Mirabò*. Le Dix Août devient un simple duel entre *Mirabò* et un capitaine du roi. *Mo-*

ratte représente l'Assemblée, qui ordonne qu'on enlève la couronne de la tête du roi,

la corona di sul capo
e sia alfin decapitato :
cosi vuole il Parlamento.

(et qu'il soit à la fin décapité :
ainsi le veut le Parlement.)

Datore fait le procès, sur l'ordre de *Mirabò*. Un soldat coupe la tête de Louis XVI. Après quoi, *Moratte* ordonne qu'on chante et qu'on danse :

Or con brio, con mille canti,
si cominci festa grande.

(Or qu'avec brio, avec mille chants,
on commence une grande fête.)

Mais, pour la morale de la pièce, les soldats se repentent à la fin, et demandent pardon à Dieu :

Chieggo a voi scusa e perdono
di tal fatto cosi orrendo ;
Solo Iddio giusto e tremendo
lasciam giudice del trono.

(Je vous demande excuse et pardon
de tel fait aussi abominable ;
laissons Dieu, juste et redoutable
être seul juge du trône.)

— Voir le beau livre de M. Alessandro d'Ancona : *Origini del teatro in Italia*, 1877. — M. d'Ancona a non seulement étudié les manuscrits des *Maggi*, mais il a pu connaître les auteurs de certains d'entre eux : un particulièrement, qui avait écrit l'*Incendie de Troie*, et qui était maçon dans le petit village d'Asciano. Cet homme ne connaissait pas les récits antiques, mais il était tout plein du souffle de l'ancienne poésie chevaleresque. On sait combien nos chansons de gestes, nos poèmes français du Moyen-Age, se sont perpétués dans l'imagination et dans les récits des campagnes italiennes.

IV

LE THÉATRE DU PEUPLE DE BUSSANG

Le premier essai fait en France d'un théâtre du Peuple eut lieu, grâce à Maurice Pottecher, le premier septembre 1895 à Bussang, — village d'environ 1.800 habitants, près de la source de la Moselle et du col de Bussang, qui sert aujourd'hui de frontière entre l'Alsace et la France. Le Théâtre s'élève sur le versant d'une colline, un peu au-dessus du village. Sur la façade de la scène est inscrite la devise : *Par l'Art, pour l'Humanité.* La scène a quinze mètres de largeur sur dix de hauteur et dix de profondeur. Elle est construite en bois et fer; le fronton est recouvert d'écorces de sapins. Parfois les décors du fond sont enlevés, et la montagne même, à laquelle le théâtre est adossé, sert de décor naturel à l'action. La prairie qui s'étend au pied de la scène, et qui a été peu à peu entourée de galeries couvertes, peut contenir plusieurs milliers de spectateurs. Les acteurs sont composés de parents et d'amis de l'auteur, d'ouvriers d'usine, d'employés, et de petits bourgeois de Bussang. Les représentations ont lieu chaque année, dans la seconde quinzaine d'août, ou au commencement de septembre. L'une des représentations est gratuite; l'autre, payante : celle-ci est une sorte de répétition générale, où l'on donne pour la première fois les pièces nouvelles, qui seront jouées ensuite en spectacle gratuit. Voici la liste des pièces représentées par le *Théâtre du Peuple* de Bussang depuis sa fondation. Leur seule nomenclature dira l'extrême variété du répertoire, qui est presque tout entier l'œuvre de Maurice Pottecher :

1895. *Le Diable marchand de goutte*, pièce populaire en trois actes, par Maurice Pottecher.

1896. *Morteville*, drame en trois actes, par Pottecher.

1897. *Le Sotré de Noël*, farce rustique en trois actes, mêlée de chants et de rondes populaires, par Richard Auvray et Maurice Pottecher, musique de Charles Lapicque et Lucien Michelot.

1898. *Liberté*, drame en trois actes, suivi de *Le Lundi de la Pentecôte*, comédie en un acte, par Pottecher.

1899. *Chacun cherche son trésor*, histoire de sorciers en trois actes, par Pottecher, musique de Lucien Michelot.

1900. *L'héritage*, tragédie rustique en prose, par Pottecher.

1901. *C'est le Vent*, comédie villageoise en trois actes, par Pottecher.

1902. *La tragédie de Macbeth*, de Shakespeare, traduite par Pottecher.

1903. *A l'Écu d'Argent*, comédie en trois actes, par Pottecher.

Antoine vint, en 1901, donner une représentation de *Poil de Carotte*, au *Théâtre du Peuple* de Bussang. — Voir sur l'œuvre de Bussang, dont l'initiative a été décisive pour le succès de la cause du théâtre populaire en France, le très intéressant livre de Maurice Pottecher : *Le Théâtre du Peuple (Renaissance et destinée du théâtre populaire)*, 1899, — et son article du premier juillet 1903, à la *Revue des Deux Mondes*.

V

TEXTES RELATIFS AUX TRAVAUX DE LA « REVUE D'ART DRAMATIQUE » POUR FONDER A PARIS UN THÉATRE DU PEUPLE

Projet de circulaire rédigé en mars-avril 1899, pour provoquer la réunion d'un Congrès international de théâtre populaire.

L'art est en proie à l'égoïsme et à l'anarchie. Un petit nombre d'hommes en ont fait leur privilège, et en tiennent le peuple écarté. La partie la plus nombreuse et la plus vivante de la nation n'a point d'expression dans l'art. Il n'y a d'art que pour les blasés. Grand appauvrissement pour la pensée. Grand danger pour l'art. Car de l'assimiler aux jouissances exclusives d'une classe conduira tôt ou tard ceux qui en sont privés, à le haïr et à le détruire.

Pour le salut de l'art, il faut l'arracher aux privilèges absurdes qui l'étouffent, et lui ouvrir les portes de la vie. Il faut que tous les hommes y soient admis. Il faut enfin donner une voix aux peuples, et fonder le théâtre de tous, où l'effort de tous travaille à la joie de tous. Il ne s'agit pas d'élever la tribune d'une classe : prolétariat, ou élite intellectuelle ; nous ne voulons être les instruments d'aucune caste : religieuse, politique, morale, ou sociale ; nous ne voulons rien supprimer du passé ou de l'avenir. Tout ce qui est, a droit à s'exprimer, et nous accueillons toutes les pensées, pourvu seulement qu'elles soient des pensées de vie, et non de mort, pourvu qu'elles accroissent la puissance d'action de l'humanité. Loin d'en écarter aucune, nous

cherchons à les grouper et à les fondre. L'art d'aujourd'hui est anarchique ; tout y est confus, émietté, sans lien. La vie est d'un côté, et l'intelligence de l'autre. Ici la poésie, là le sens commun. Et rien ne vit, et ce sont des monstres informes qui aspirent vainement à la lumière. — Unissons nos forces. Travaillons à rétablir l'unité dans l'art et dans les esprits. Appelons tous les hommes au *Théâtre du Peuple*. Que chacun, sans rien abdiquer de soi-même, y apporte sa personnalité, — l'un ses facultés d'action, son énergie, sa volonté, — l'autre, son intelligence, son goût, ses sens affinés, — et qu'ils s'enrichissent mutuellement de leurs âmes mêlées en une émotion fraternelle.

Forts de cette foi dans la cause de l'Art populaire, nous entreprenons de grouper les multiples efforts, disséminés dans toute l'Europe, pour fonder un théâtre du peuple. Nous voudrions leur fournir un terrain de discussion générale et d'entente, en conviant nos amis Européens à un congrès d'études et d'action, qui se tiendrait à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1900, et en préludant à ce congrès, dès à présent, par une *Enquête sur le théâtre populaire*.

Cette enquête se présente sous trois formes différentes :

1. — Nous nous adressons à toutes les bonnes volontés. Nous faisons appel à toutes les communications, ayant trait au théâtre populaire. Ces communications seront soigneusement étudiées, analysées, publiées s'il y a lieu.

2. — Nous demandons à tous les fondateurs de théâtres populaires l'historique de leurs entreprises, et les réflexions, les desiderata, qui leur auront été suggérés par leur action.

3. — Nous nous permettons d'indiquer un certain nombre de questions relatives à l'organisation du théâtre populaire, — sur lesquelles nous demandons à nos amis, soit une réponse écrite, aussi détaillée que possible, soit des réflexions qui seront oralement apportées aux séances du Congrès, et soumises à la discussion générale.

Nous ne nous flattons pas que de cet échange de pensées sorte tout armée l'œuvre d'art nouvelle. Mais nous travaillons à lui frayer la voie, en créant les conditions

matérielles et morales, sans lesquelles cette œuvre ne peut se produire. Nous désirons de plus établir par notre congrès une entente durable entre tous ceux qui croient en l'art populaire. Nous espérons faire sortir de cette entente l'ébauche d'une organisation du théâtre populaire par toute l'Europe, et la fondation de théâtres d'essai, où seront appliquées les idées du Congrès.

Nous appelons à nous tous ceux qui se font de l'art un idéal humain, et de la vie un idéal fraternel. A tous ceux qui ne veulent point séparer le rêve de l'action, le vrai du beau, le peuple de l'élite.

Qu'on ne s'y trompe pas: il ne s'agit pas ici d'une tentative littéraire. C'est une question de vie ou de mort pour l'art et pour le peuple. Car, si l'art ne s'ouvre pas au peuple, il est condamné à disparaître; et si le peuple ne trouve pas le chemin de l'art, l'humanité abdique ses destinées.

[Le questionnaire qui faisait suite à ce discours-manifeste a été repris, à peu près exactement, par la *Revue d'art dramatique*, et les principaux journaux, à sa suite, en novembre 1899.] (1)

Le 5 novembre 1899, la *Revue d'art dramatique* publia une *lettre au ministre de l'instruction publique*, rédigée par Lucien Besnard. Elle le priait d'appuyer les efforts de la Revue, pour créer un théâtre populaire à Paris, et pour étudier au préalable l'organisation des autres théâtres populaires de l'étranger. Elle annonçait de plus l'ouverture d'un concours, dont le prix de 500 francs serait donné à l'auteur du meilleur projet de théâtre populaire; elle constituait, pour l'examiner, un Comité composé de : Henry Bauer, Lucien Besnard, Maurice Bouchor, Georges Bourdon, Lucien Descaves, Robert de Flers, Anatole France, Gustave Geffroy, Jean Jullien, Louis Lumet, Octave Mirbeau, Maurice Pottecher, Romain Rolland,

(1) A ces séances de mars-avril 1899, prenaient part Lucien Besnard, directeur de la *Revue d'art dramatique*, Maurice Pottecher, Gabriel Trarieux, et Romain Rolland.

Camille de Sainte-Croix, Édouard Schuré, Gabriel Trarieux, Jean Vignaud, Émile Zola.

Le Comité se réunit à la *Revue d'art dramatique*, 5, rue de Rougemont, les 16, 22, et 29 novembre, 5, 6, 8, 12, 16, 20 décembre 1899, 19 janvier et 2 février 1900.

Y prirent part, plus ou moins active, tous les écrivains ci-dessus mentionnés, sauf Maurice Bouchor, Anatole France et Émile Zola. — Le Comité publia le questionnaire suivant :

PROJET DE THÉATRE POPULAIRE A PARIS

1. — *Conditions matérielles et économiques.*

a. Sera-t-il ambulant ou fixe ? S'il est fixe, peut-il s'accommoder des édifices actuellement existants ? Dans l'affirmative, lequel doit être préféré ? Raisons, et moyens d'adaptation. — Dans la négative, quelle forme nouvelle de construction réclame-t-il ? Dresser autant que possible, le plan et les devis des dépenses de la construction nouvelle.

b. Sera-t-il gratuit ou payant ? de jour ou de nuit ? quotidien, ou hebdomadaire, ou à des intervalles éloignés et des occasions solennelles ? — Quel sera le mode de représentation ? — Par une troupe d'acteurs fixes, ou par des troupes se succédant par périodes régulières, comme dans certains théâtres étrangers (Italie), ou par la participation effective du peuple aux représentations, comme aux théâtres populaires de Bussang, de Suisse, des campagnes bavaroises ?

c. Quel mode d'administration ? Collectif ou unitaire ? Un directeur, ou un Comité ? (Quels seraient les pouvoirs de l'un ou de l'autre, ou de l'un et de l'autre ?)

d. A quelles ressources convient-il de s'adresser de préférence pour fonder le théâtre populaire de Paris ? Souscription nationale, capitaux, ou protection de l'État ?

2. — *Conditions artistiques.*

a. Quel répertoire convient au théâtre populaire de Paris ? Existe-t-il un répertoire dans le passé ? Lequel ? —

Comment en constituer un nouveau ? — Examiner les différents modes existants pour la lecture et le choix des œuvres dramatiques : directeur, jury de comédiens, jury de littérateurs. — N'y aurait-il pas lieu de faire participer le peuple au choix des pièces, — par des concours publics, par exemple ?

b. Le répertoire du théâtre populaire de Paris sera-t-il purement parisien ou français, — ou bien les traductions étrangères y auront-elles droit de cité ? — Devra-t-il prendre part au mouvement politique, ou s'ouvrira-t-il à tout idéal, quel qu'il soit ?

c. Le théâtre populaire sera-t-il uniquement littéraire. — ou faut-il faire une place à la musique, soit sous forme de drame lyrique, soit sous forme de concerts ? — Y aurait-il lieu de l'ouvrir à tous les arts ? Serait-il ainsi, non seulement le théâtre, mais la Maison d'art du peuple, — Louvre, Conservatoire, et Théâtre français réunis ?

[Le 25 novembre, une délégation du comité, composée de Lucien Besnard, Georges Bourdon, Robert de Flers, Octave Mirbeau, Romain Rolland, Gabriel Trarieux et Jean Vignaud, fait visite au ministre de l'instruction publique, Leygues, qui promet son aide efficace.

Mais aussitôt après, commence le désaccord, dans le sein du comité, entre les partisans de l'ingérence de l'État, et les partisans de l'indépendance de l'œuvre. Le délégué du ministre, M. Adrien Bernheim, se met, le 6 décembre, en rapports avec le comité. Il propose la participation effective, au théâtre populaire, de l'Opéra et de la Comédie française. Ces projets se heurtent à l'opposition de la fraction la plus avancée du comité, qui, plus intolérante, ou plus clairvoyante, soupçonne le gouvernement de vouloir accaparer le théâtre populaire.

Cependant, M. Bernheim part pour étudier les théâtres populaires d'Allemagne, et le comité continue ses essais d'organisation. Il adopte le principe d'un Comité de direction, de 9 membres au maximum, renouvelable par tiers tous les deux mois, élu par le comité dit des fondateurs. Ce Comité de direction choisirait les pièces et nommerait

le directeur, qui serait choisi pour deux ou trois ans, et rééligible. — S'il était possible de bâtir un théâtre nouveau, il devrait être à places égales, tarifé à 1 franc, et gratuit certains jours de fêtes. A défaut d'un théâtre nouveau, si l'on devait, pour commencer, se contenter d'un des anciens théâtres, on adopterait trois tarifs : 0 franc 50, 1 franc et 1 franc 50, au maximum 2 francs. Parmi les diverses salles, ou emplacements, qui semblent le mieux convenir à l'établissement d'un théâtre populaire, on désigne l'Ambigu, Ba-ta-clan, le Cirque d'hiver, le Marché du Temple (qui devait être alors exproprié), la cour des Messageries, près de la place du Château d'Eau, le Marché de l'Ave-Maria, près du quai des Célestins. — En même temps, le Comité étudiait les manuscrits reçus pour le concours (une vingtaine), et il en réservait trois. Il attribua trois prix : le premier à Eugène Morel, dont le *projet de théâtres populaires* fut publié par la *Revue d'art dramatique* en décembre 1900, les autres à M. Onésime Got, et à l'auteur (1) d'un manuscrit, portant comme épigraphe : *Instruire pour révolter.*

Mais les efforts du comité se heurtèrent à l'indifférence du gouvernement; et le seul résultat immédiat de cette campagne fut l'inauguration par le ministre Leygues de l'université populaire de la rue Mouffetard, le dimanche 28 janvier 1900, avec le concours des quatre théâtres subventionnés. Cérémonie plus mondaine que populaire, où assistait une fraction infime de peuple, et qui fut la première ébauche des *galas populaires* de M. Bernheim. J'ai dit ailleurs ce qu'il fallait penser de ces parodies officielles du Théâtre Populaire, *ad usum Delphini*, à l'usage de l'État. — Les travaux de la *Revue d'art dramatique* devaient porter leurs fruits plus tard.]

---

(1) M. Alla.

Depuis que les pages précédentes sont écrites, nous avons pu suivre les premiers essais des Théâtres populaires de Belleville et de Clichy. Le *Théâtre Populaire* de Belleville, qui en est à son quatrième mois d'existence, est très vivant. Parfaitement situé, au milieu d'une des populations ouvrières de Paris les plus denses et de l'esprit le plus éveillé, il a dès à présent son public, et même sa clientèle populaire, qui suit assidûment ses pièces. L'élément ouvrier y tient une grande place. J'ai eu l'occasion d'observer plusieurs fois ce public, aussi bien à des représentations de Sardou, qu'à des premières de Jean Jullien. J'ai été frappé de l'attention et du sérieux avec lesquels il suit les œuvres, exprimant souvent ses impressions tout haut, donnant raison à tel personnage, ne cachant pas son antipathie pour tel autre, prêt à applaudir et à huer tour à tour. On m'a dit que lorsqu'on lui joua *Danton,* il apostrophait vertement les personnages de la Révolution qui ne lui plaisaient pas : les Vadier, les Fouquier-Tinville. A la représentation de *Madame Sans-Gêne,* à laquelle j'ai assisté, j'ai vu l'instant où il allait siffler Napoléon, parce que Napoléon reprochait à l'héroïne d'avoir été blanchisseuse. Il prend parti toujours et partout; il ne saurait rester indifférent. Ce public populaire de Belleville est doué d'une intelligence vive; c'est en somme, parmi le peuple de France, une sorte de petite aristocratie populaire. Remarquez à une de ses représentations, à une de ses matinées du dimanche, ces figures de jeunes gens, de jeunes filles, aux traits fins, au teint pâle, souvent diaphane, presque tous étiolés par

l'ouvrage de la semaine. Comme on y sent l'empreinte de conversations, de lectures, — faites au hasard, pêle-mêle, — d'expériences continuelles! Quelles expressions aiguës, complexes, ironiques et soucieuses, aux sourires étranges, aux yeux intelligents et un peu troubles! Sous ces visages transparents et mobiles, il semble qu'on voie passer des flots de désirs, de soucis, d'ironies changeantes. C'est vraiment le peuple très intelligent, — presque trop intelligent, — un peu morbide, des grandes villes. Et ce pourrait être très vite, après quelques années de bon théâtre, un public idéal, spirituel et passionné.

Le théâtre de Belleville n'a pas seulement un bon public populaire; il a aussi une troupe intéressante. Il y a là naturellement des faiblesses, des inexpériences, mais aussi beaucoup de talents jeunes et ardents, ou de comédiens habiles; et surtout elle offre une cohésion et une homogénéité remarquable; l'ensemble se tient certainement mieux qu'à tel grand théâtre, comme l'Odéon. Quand on pense que, chaque semaine, on monte une pièce nouvelle, on a une sincère estime pour les courageux efforts de cette jeune troupe, et pour le talent de son directeur, M. E. Berny, qui en est l'âme.

***

Le *Théâtre du Peuple* de M. Henri Beaulieu, — ex-théâtre Moncey, 50 avenue de Clichy, — vient de s'ouvrir, le samedi 14 novembre, avec *Thérèse Raquin* de Zola, et *Lidoire* de Courteline. Il a de grandes qualités artistiques; et le talent personnel de son direc-

teur et acteur suffirait déjà à le rendre intéressant. — Peut-être sa situation est-elle moins avantageuse que celle du Théâtre de Belleville, et aura-t-il plus à lutter pour se constituer une clientèle populaire. De plus en plus, je crois qu'une des premières préoccupations de ceux qui cherchent à fonder un théâtre populaire doit être d'abord d'étudier avec soin l'esprit du quartier où ils s'établissent, et la clientèle habituelle de la salle où ils veulent donner des représentations. Dans une ville aussi vivante, et aussi complexe que Paris, il y a autant de différences entre les quartiers, et parfois même entre les rues, qu'entre deux provinces de France. Ce n'est pas que je ne croie qu'on ne puisse arriver à transformer un public : c'est au contraire, pour moi, l'objet de tout art qui vaut quelque chose, de tout art qui répugne à cette basse courtisanerie du public, que professent la plupart de nos critiques dramatiques d'aujourd'hui. Mais il y faut naturellement beaucoup de temps et de peine. — Nous engageons tous nos amis à soutenir les efforts si méritoires de M. Beaulieu.

M. Beaulieu annonce un très vaste programme :

Thérèse Raquin, pièce en quatre actes, d'Émile Zola;

La Bonne Espérance, quatre actes, de Heyermans et Jacques Lemaire;

Les Tisserands, cinq actes, de Gerhard Hauptmann;

La Robe Rouge, quatre actes, de Brieux;

L'Honneur, quatre actes, de Sudermann;

Les Trois Filles de M. Dupont, trois actes, de Brieux;

Les Mauvais Bergers, cinq actes, d'Octave Mirbeau;
Les Loups, trois actes, de Romain Rolland;
Le Cloître, trois actes, de Verhaeren;
L'Argent, trois actes, d'Émile Fabre;
L'Assommoir, cinq actes, d'Émile Zola;
La Puissance des Ténèbres, six actes, de Tolstoy. (Traduction Oscar Méténier);
Le Petit Lord, trois actes, de Jacques Lemaire;
L'Arlésienne, cinq actes, d'Alphonse Daudet (avec la musique de Bizet);
Le Détour, trois actes, de H. Bernstein;
L'Enquête, deux actes, de G. Henriot;
La Vie Publique, quatre actes, d'Émile Fabre;
Médor, trois actes, de Malin;
Le 14 Juillet, trois actes, de Romain Rolland;
Monsieur Vernet, deux actes, de Jules Renard;
Boubouroche, deux actes, de Courteline;
Crainquebille, trois actes, d'Anatole France;
La Cage, un acte, de Lucien Descaves;
Le Négociant de Besançon, un acte, de Tristan Bernard;
Lidoire, un acte, de Courteline;
Poil de Carotte, un acte, de Jules Renard;
Le Gendarme est sans pitié, un acte, de Courteline et Norès;
La Demande, un acte, de Jules Renard et Docquois;
Jacques Damour, un acte, d'Émile Zola;
Le Portefeuille, un acte, d'Octave Mirbeau;
Les Chapons, un acte, de Lucien Descaves et G. Darien;
Tout pour l'Honneur, un acte, d'Émile Zola et Henry Céard;

L'Évasion, un acte, de Villiers de l'Isle-Adam;
La Révolte, un acte, de Villiers de l'Isle-Adam;
Son petit cœur, un acte, de Louis Marsolleau;
La Pelote, trois actes, de Lucien Descaves;
Le Fardeau de la Liberté, un acte, de Tristan Bernard;
Les Souliers, un acte, de Lucien Descaves;
Mademoiselle Fifi, un acte, de Oscar Méténier;
Le Voile du Bonheur, un acte, de Clemenceau;

et des *Pièces nouvelles* de :

Brieux, Tristan Bernard, Lucien Besnard, Jacques Bizet, Bienstock, Claude Berton, Émile Fabre, Jean Jullien, Jacques Lemaire, de Lorde, Léopold Lacour, Romain Rolland, et Émile Verhaeren.

Le prix des places est de 2 francs pour les loges, 1 franc pour les fauteuils d'orchestre ou de balcon, et 0 franc 50 pour les galeries. Les enfants de 6 à 12 ans, accompagnés de leurs parents, entrent gratuitement, (samedis, dimanches et fêtes exceptés). La location est sans augmentation de prix. Les abonnements sont de 10 francs par carnet de douze fauteuils d'orchestre ou de balcon.

M. Amédée Catonné, secrétaire de rédaction de *l'Art pour tous,* a l'obligeance de nous communiquer les renseignements suivants sur une tentative récente de Théâtre populaire provincial : le *Théâtre du Peuple* de Neuvy-sur-Loire (Nièvre).

En avril 1901, à Neuvy, quelques amis : MM. le docteur A. Charpentier, Ludovic Bédu, Quétin, Cime-

tierre, et Desenne, eurent l'idée, à la suite d'une représentation de Courteline, donnée par eux au profit des pauvres, de créer un *Théâtre du Peuple,* qui fût une œuvre artistique et philanthropique à la fois. Elle devait avoir pour objet, d'après les termes mêmes de leur programme : « 1° de donner, quatre fois par an, des représentations dont les bénéfices seraient employés au soulagement immédiat de toutes les misères connues des membres participants à l'association;

« 2° De développer dans la province la culture intellectuelle, et de contribuer à l'éducation morale. »

Ils firent appel aux bonnes volontés du pays, et cet appel fut entendu. Beaucoup d'ouvriers et de travailleurs des champs leur apportèrent leur concours. Des amis les aidèrent dans la construction d'un théâtre mobile, dressé dans la salle Chavannes. Des artistes brossèrent trois décors, dont une *Vue de Neuvy*.

Le 8 septembre 1901, ils donnèrent *la Mort du duc d'Enghien* de Hennique, *Jean-Marie* de Theuriet, et *Monsieur Badin* de Courteline. — En novembre 1901, le spectacle comprenait *Blanchette* de Brieux, et *Un Client sérieux* de Courteline. — Leur programme annonçait encore *l'Ennemi du Peuple* d'Ibsen, *les Remplaçantes* de Brieux, *Poil de Carotte* de Jules Renard, *Danton*, etc.

Cette œuvre semble s'être arrêtée en chemin; mais il convenait de signaler une initiative aussi originale.

BIBLIOGRAPHIE

ALLA. — Projet de théâtres populaires. *Revue d'art dramatique*. Avril, mai, juin, juillet 1901.

AULARD. — *Études et leçons sur la Révolution française*. 1893. Alcan.

ADRIEN BERNHEIM. — *Trente ans de Théâtre*. 1903. Charpentier.

E. BERNY. — Le Théâtre populaire de Belleville. *Revue d'art dramatique*. Juin 1903.

LUCIEN BESNARD. — Deux essais en France de théâtre populaire. *Revue d'art dramatique*. Septembre 1897.

LUCIEN BESNARD. — Lettre au Ministre de l'Instruction publique sur le théâtre populaire. *Revue d'art dramatique*. Novembre 1899.

LUCIEN BESNARD. — Le Théâtre populaire en 1900. *Revue d'art dramatique*. Janvier 1901.

MAURICE BOUCHOR. — *Lectures populaires*.

GEORGES BOURDON. — Le Théâtre du Peuple. (Enquête de la *Revue Bleue*. 25 janvier, 15 et 22 février, 5 et 12 avril, 10 mai 1902)

MARIE-JOSEPH CHÉNIER. — *Discours de la liberté du théâtre*. 1789.

HENRI CLOUZOT. — Le Théâtre populaire de Doué en Anjou, aux seizième et dix-septième siècles. *Revue d'art dramatique*. Juin 1902.

Comité de Salut public *(Recueil des Actes du)*, publiés et annotés par Aulard. Imprimerie Nationale.

Comité d'Instruction publique de la Convention nationale *(Procès-verbaux du)*, publiés et annotés par J. Guillaume. Imprimerie Nationale.

Concours de Théâtre populaire. *Revue d'art dramatique.* Décembre 1899.

Constant Pierre. — *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution.* 1900. Imprimerie Nationale.

Pierre Corneille. — *Le Théâtre populaire poitevin.*

Henri Dargel. — Le Théâtre du Peuple à la Coopération des Idées. *Revue d'art dramatique.* Avril 1903.

Henri Dargel. — Le Théâtre du Peuple. *Le Volume.* 19 septembre 1903.

J.-L. Jules David. — *Le peintre Louis David. Souvenirs et documents inédits.* 1880. Havard. 2 volumes in-folio.

Deherme. — *Universités populaires.*

Eugène Despois. — *Le vandalisme révolutionnaire.* 1885. Alcan.

Jules Destrée. — Les préoccupations intellectuelles, esthétiques et morales dans le parti ouvrier belge. *Mouvement Socialiste.* Premier et 15 septembre 1902.

Jules Destrée. — Renouveau au théâtre. *Bibliothèque de propagande socialiste.* — Bruxelles, au journal *le Peuple.* 1902.

Diderot. — *Second entretien sur le Fils naturel.* 1757.

Auguste Ehrhard. — Le Théâtre populaire en Autriche. *Revue d'art dramatique.* Juillet, août, septembre 1897.

Enquête sur la question sociale au théâtre. *Revue d'art dramatique.* Février-mars 1898.

JEAN JAURÈS. — Le Théâtre et le socialisme. *Revue d'art dramatique*. Décembre 1900.

GEORGES JUBIN. — Le Théâtre populaire et le mélodrame. *Revue d'art dramatique*. Novembre 1897.

JEAN JULLIEN. — Quelques considérations sur l'art de faire du théâtre. *Revue d'art dramatique*. Septembre 1903.

LÉOPOLD LACOUR. — Au Théâtre d'Orange. Le présent et l'avenir. *Revue de Paris*. Premier septembre 1902, premier septembre 1903.

LOUIS LASTRET. — Gustave Charpentier et le Théâtre du peuple. *Revue d'art dramatique*. Novembre 1902.

CH. LE GOFFIC. — Le Théâtre populaire breton. *Revue d'art dramatique*. Octobre 1898.

A. LIEBY. — La presse révolutionnaire et la censure théâtrale sous la Terreur. *La Révolution française*. Octobre 1903.

LOUIS LUMET. — Le Théâtre civique. *Revue d'art dramatique*. Octobre 1898.

JULES MICHELET. — *L'Étudiant*. Cours de 1847-1848.

MONITEUR *(Réimpression de l'ancien)*. 1840.

JEAN MOREL. — Le Théâtre alsacien. *Revue d'art dramatique*. Octobre 1902.

EUGÈNE MOREL. — *Projet de Théâtres populaires*. Couronné au concours institué par la *Revue d'art dramatique*. 1901. Ollendorf.

EUGÈNE MOREL. — Discours pour l'ouverture d'un théâtre populaire. *Revue d'art dramatique*. 15 octobre 1903.

H. PATRY. — Le Théâtre populaire protestant en Guyenne au seizième siècle. *Revue d'art dramatique*. Juin 1902.

MAURICE POTTECHER. — Renaissance et destinée du Théâtre populaire. *Revue d'art dramatique*. Octobre 1898.

MAURICE POTTECHER. — Un Théâtre populaire à Paris. *Revue d'art dramatique.* Septembre 1899.

MAURICE POTTECHER. — *Le Théâtre populaire.* 1899. Ollendorff.

MAURICE POTTECHER. — Shakespeare au Théâtre du Peuple. *Revue d'art dramatique.* Juin 1902.

MAURICE POTTECHER. — Théâtre classique et Théâtre populaire. *Revue d'art dramatique.* Février 1903.

MAURICE POTTECHER. — Le Théâtre du Peuple. *Revue des Deux Mondes.* Premier juillet 1903.

Résurrection du Théâtre populaire en France. *Revue d'art dramatique.* Octobre 1898.

ROMAIN ROLLAND. — *Les origines du théâtre lyrique moderne. (Histoire de l'Opéra en Europe avant Lulli et Scarlatti)* Chapitre VI. 1895. Fontemoing.

ROMAIN ROLLAND. — Le Théâtre du Peuple et le Drame du Peuple. *Revue d'art dramatique.* Décembre 1900.

ROMAIN ROLLAND. — Les Précurseurs du Théâtre du Peuple. *Revue d'art dramatique.* Juin 1903.

ROMAIN ROLLAND. — L'Œuvre des Trente ans de Théâtre et les galas populaires. *Revue d'art dramatique.* Juillet 1903.

J.-J. ROUSSEAU. — *Lettre à M. d'Alembert (sur les spectacles).* 1758.

ALPHONSE SÉCHÉ. — A propos du Théâtre populaire. *Revue d'art dramatique.* Août 1903.

Théâtres en plein air (les). *L'Art du théâtre.* Octobre 1903.

JULIEN TIERSOT. — Les Fêtes de la Révolution française. *Ménestrel.* 1893-94.

GABRIEL TRARIEUX. — *La lanterne de Diogène (notes sur le théâtre).* 1902. Librairie Molière.

HENRI TUROT. — Le Théâtre et le socialisme. *Revue d'art dramatique*. Octobre 1898.

GUSTAVE TÉRY. — *L'éducation du Peuple*.

JEAN VIGNAUD. — Dimanches populaires de poésie. *Revue d'art dramatique*. Mars 1899.

JEAN VIGNAUD. — Un Théâtre populaire à Berlin. *Revue d'art dramatique*. Octobre 1899.

JEAN VIGNAUD. — M. Bernheim et le Théâtre populaire. *Revue d'art dramatique*. Avril 1903.

MAURICE WOLFF. — *Les doctrines de l'éducation révolutionnaire (l'Œuvre sociale de la Révolution française)*. Fontemoing.

Voir aussi les chroniques de MM. HENRY BAUER, LUCIEN DESCAVES, EUGÈNE FOURNIÈRE, GUSTAVE GEFFROY, JEAN JULLIEN, OCTAVE MIRBEAU, CAMILLE DE SAINTE-CROIX, — etc.

GEORGES HANTZ. — *La légende d'Anniviers* à Vissoye (une fête populaire). *Revue d'art dramatique*. 15 novembre 1903.

PAUL MARIÉTON. — *Le théâtre antique d'Orange*, éditions de la *Revue félibréenne*, 1903.

TABLE

Pages

Avertissement. 7

Introduction :

Le Peuple et le Théâtre 11

PREMIÈRE PARTIE

Le théâtre du passé. 1

I. — Molière 19

II. — La tragédie classique. 23

Racine, Corneille.

III. — Le drame romantique 34

IV. — Le théâtre bourgeois. 39

V. — Le répertoire étranger. Les tragiques grecs. Shakespeare. Schiller. Wagner. 43

Sophocle ; Lope et Calderon ; Shakespeare ; Henri de Kleist ; Schiller ; Raimund, Anzengruber ; Tolstoy et Gorki ; Hauptmann ; Wagner.

VI. — Il n'existe dans le passé qu'un répertoire de lectures populaires, non de théâtre populaire. — Les lectures ne suffisent point. Le théâtre est nécessaire 50

VII. — L'*Œuvre des Trente ans de Théâtre* et les *galas* populaires. 54

DEUXIÈME PARTIE

Le théâtre nouveau. 65

I. — Les précurseurs du théâtre du peuple : Rousseau, Diderot, la Révolution française, Michelet. — Les premières tentatives de théâtres du peuple. — Le théâtre de Bussang 67

Rousseau, *lettre à d'Alembert sur les spectacles;* Diderot, *paradoxe sur le comédien, deuxième entretien sur le Fils naturel;* les Shakespeariens allemands de la *Sturm und Drangperiode*, Gerstenberg, Herder, Goethe adolescent; Louis-Sébastien Mercier, *nouvel essai sur l'Art dramatique, nouvel examen de la Tragédie française;* Bernardin de Saint-Pierre, *treizième Étude de la Nature;* Marie-Joseph-Chénier, *Charles IX;* Schiller;

La Révolution française : le théâtre du peuple préconisé par tous les partis; rapport de David, 11 juillet 1793, pour la fête du 10 août; 2 août 1793, proposition du comité de Salut public; adoptée par la Convention, après un discours de Couthon; décret de la Convention; novembre 1793, après discours de Marie-Joseph Chénier sur les fêtes populaires, Fabre d'Églantine fait adopter l'idée de créer des *théâtres nationaux;* commission spéciale; Bouquier, *plan général d'Instruction publique;* 4 pluviôse an II, la Convention répartit cent mille livres; 12 pluviôse an II, recommandation du comité de Sûreté générale; 25 pluviôse an II, demande de Boissy

d'Anglas à la Convention et au comité d'Instruction; 20 ventôse an II, arrêté du comité de Salut public, véritable charte de fondation du Théâtre du Peuple; 5 floréal an II, appel du comité de Salut public; 25 floréal, arrêté; 27 floréal, appel du Comité, pour assurer un répertoire; 18 prairial, arrêté, tâche transmise à la commission de l'Instruction publique; 5 messidor, circulaire de cette commission; Joseph Payan; 11 messidor, un arrêté de la commission; résultats dérisoires;

Michelet, leçons aux étudiants;

Le *Volkstheater* à Vienne; à Berlin le *Schiller Theater;* deuxième théâtre Schiller; à Bruxelles, section d'art de la *Maison du Peuple;* s'unit au *Toekomst;* à Gand le *Vooruit;* en Suisse; en France, le *Théâtre du Peuple* de Maurice Pottecher à Bussang; Louis Lumet et le *Théâtre civique;* en Poitou, théâtre populaire de M. Pierre Corneille; en Bretagne; représentations de Nîmes, de Béziers, d'Orange; Nancy, Lille, pays basque, Universités populaires, *Émancipation* du quinzième, *Coopération des idées;* la *Revue d'art dramatique*, projet d'un congrès international de théâtre populaire, projet d'une enquête, lettre au ministère de l'instruction publique, concours, le travail d'Eugène Morel, *projet de théâtres populaires; Danton* au Théâtre civique, précédé d'un discours de Jaurès; *le 14 Juillet*, action populaire, à la Renaissance-Gémier; à la Chambre, dans le rapport de M. Couyba, pour le budget des beaux-arts en 1902, et dans son discours du 5 mars 1902;

La *Coopération des Idées;* le *Théâtre populaire* de M. Berny à Belleville; le *Théâtre du Peuple* de M. Beaulieu à Clichy; M. Camille de Sainte-Croix propose de former un groupe de

quatre grands théâtres populaires parisiens, projet qui sera présenté au Conseil municipal par M. Turot et à la Chambre par M. Sembat ; Les campagnes de presse.

II. — Le théâtre nouveau. — Conditions matérielles et morales 99

Le projet d'Eugène Morel ; la première condition d'un théâtre populaire, c'est d'être un délassement ; que le théâtre soit une source d'énergie, c'est la seconde loi ; le théâtre doit être une lumière pour l'intelligence ; avec ces conditions morales, plusieurs conditions matérielles, architecture de la salle, organisation de la scène, les décors ; les acteurs ; Grétry, *essai sur la musique ;* le théâtre du peuple pour et par le peuple. Ebauche d'un art dramatique nouveau.

III. — Quelques genres de théâtre populaire. — Le mélodrame. 117

Souci d'émotions variées ; souci de réalisme vrai ; souci de moralité simple ; souci de probité commerciale.

IV. — L'épopée historique 123

Shakespeare. — Épopées françaises vécues ; Vitet ; histoire nationale et histoire universelle.

V. — De quelques autres genres. — Drame social. — Drame rustique. — Cirque. . 130

TROISIÈME PARTIE

Au delà du théâtre. 135

Les fêtes du peuple. — Conclusion. 137

Rousseau ; Mirabeau, discours *de l'organisation des fêtes nationales ;* un rapport de Talleyrand ; 11 juillet 1793, David, *rapport et décret*

sur la fête de la réunion républicaine du 10 août; du même, autres projets de fêtes; Marie-Joseph Chénier, discours à la Convention, 15 brumaire an II; Danton, 6 frimaire; Anacharsis Cloots; Condorcet; Lakanal; Robespierre, discours du 18 floréal an II *sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les Fêtes nationales;* décrets; 20 prairial, *fête de l'Être Suprême;* 26 messidor, fête du *14 Juillet;* 11 et 13 messidor, arrêté de la commission d'Instruction publique et du comité de Salut public interdisant aux théâtres la reproduction de ces fêtes; les Fédérations;

Conclusion.

DOCUMENTS

I. — Textes de la Révolution relatifs aux théâtres et aux fêtes du peuple 155

Séance de la Convention nationale du 2 août 1793, président Danton; décret.

Discours prononcé à la Convention nationale par Marie-Joseph Chénier, député du département de Seine-et-Oise, le 15 brumaire an II, — 5 novembre 1793.

Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique, par G. Bouquier, membre de la Convention nationale et du Comité d'instruction, — 11 frimaire an II, — premier décembre 1793; — plan général d'instruction publique; section IV, du dernier degré d'instruction.

Écrit d'Anacharsis Cloots, cultivateur et député du département de l'Oise, — nivôse an II, — décembre 1793.

Séance de la Convention nationale, du 4 pluviôse an II, — 23 janvier 1794, — président Vadier; décret.

Affiche des spectacles du même jour.

Comité de Salut public. — 20 ventôse an II, — 10 mars 1794.

Comité de Salut public. — 5 floréal an II, — 24 avril 1794.

Séance de la Convention nationale, du 18 floréal an II, — 7 mai 1794, — *discours de Robespierre* sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales.

Dans ce discours, proposition de décret sur les fêtes populaires.

Comité de Salut public. — 21 floréal an II, — 10 mai 1794.

Comité de Salut public. — 25 floréal an II, — 14 mai 1794.

Comité de Salut public. — 27 floréal an II, — 16 mai 1794.

Comité de Salut public. — 18 prairial an II, — 6 juin 1794; — arrêté.

Commission d'instruction publique. — 5 messidor an II, — 23 juin 1794; — *Spectacles.*

Commission d'instruction publique. — 11 messidor an II, — 29 juin 1794; — Fêtes à l'Être Suprême; pièces dramatiques; *rapport et arrêté* (approuvé par le Comité de Salut public, le 13 messidor).

Commission d'instruction publique. — 19 messidor an II, — 7 juillet 1794. — Rapport et projet d'arrêté au Comité de Salut public pour la fête du 26 messidor, époque anniversaire du 14 Juillet.

Vu et approuvé le 21 messidor.

II. — Plans des fêtes de David 174

I. — Rapport et décret sur la fête de la réunion républicaine du 10 août, présenté à la Convention nationale, le 11 juillet 1793.

II. — Rapport sur la fête de la reprise de Toulon. — 5 nivôse an II, — 25 décembre 93.

III. — Rapport sur la Fête de l'Être Suprême. — 19 prairial an II, — 7 juin 94.

IV. — Rapport sur la fête de Bara et de Viala. 23 messidor an II, — 11 juillet 94.

III. — Les représentations de mai *(maggi)* en Toscane. 183

IV. — Le Théâtre du Peuple de Bussang. 185

V. — Textes relatifs aux travaux de la *Revue d'art dramatique* pour fonder à Paris un théâtre du peuple 187

Projet de circulaire rédigé en mars-avril 1899, pour provoquer la réunion d'un Congrès international de théâtre populaire.

Projet de théâtre populaire à Paris.

Le *Théâtre populaire* de Belleville 194

Le *Théâtre du Peuple* de Clichy 195

Le *Théâtre du Peuple* de Neuvy-sur-Loire (Nièvre). 198

BIBLIOGRAPHIE. 201

TABLE 207

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce quatrième cahier le mardi 24 novembre 1903.

Le Gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PAYEN, administrateur), 9, rue du Pont. — 8176

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration : ces fonctions demeurent libres.

Nous servons :

des abonnements de souscription à cent francs ;
des abonnements ordinaires à vingt francs ;
et des abonnements de propagande à douze francs.

Il va de soi qu'il n'y a pas une seule différence de service entre ces différents abonnements. Nous voulons seulement que nos cahiers soient accessibles à tout le monde également.

Le prix de nos abonnements ordinaires est à peu près égal au prix de revient ; le prix de nos abonnements de propagande est donc sensiblement inférieur au prix de revient. Nous ne consentons des abonnements de propagande que pour la France.

Nous acceptons que nos abonnés paient leur abonnement par mensualités de un ou deux francs.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

L'abonnement de propagande cesse de fonctionner pour chaque série à l'achèvement de cette série ; la quatrième série normale ayant fini fin juin 1903, on pouvait jusqu'au 30 juin 1903 avoir au prix de propagande les vingt premiers cahiers de cette série.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier juillet au 31 décembre 1903 on peut encore avoir pour vingt francs les vingt-deux cahiers de la quatrième série complète.

Le dixième cahier de cette série, Romain Rolland, *Beethoven*, était épuisé depuis plusieurs mois; nous avons procédé pendant les vacances à une seconde édition et nous avons complété par des exemplaires de cette seconde édition les quatrièmes séries acquises par la voie de l'abonnement. Cette seconde édition, tirée à trois mille exemplaires, est en vente au bureau des cahiers.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués; ainsi à partir du premier janvier 1904 la quatrième série sera vendue au moins trente-cinq francs.

M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, reçoit pour l'administration et pour la librairie tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, — de huit heures à onze heures et de une heure à sept heures.

M. Charles Péguy, gérant des cahiers, reçoit pour la rédaction le jeudi soir de deux heures à cinq heures.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, toute la correspondance d'administration et de librairie : abonnements et réabonnements, rectifications et changements d'adresse, cahiers manquants, mandats, indication de nouveaux abonnés. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom.

Adresser à M. Charles Péguy, gérant des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, la correspondance de rédaction et d'institution. Toute correspondance d'administration adressée à M. Péguy peut entraîner pour la réponse un retard considérable.

Collège de France. — Premier semestre 1903-1904. — MM. les lecteurs et professeurs ouvriront leurs cours le lundi 7 décembre 1903.

Philosophie grecque et latine. — M. Bergson, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, étudiera l'*Évolution des théories de la mémoire,* les Vendredis, à quatre heures trois quarts ; il expliquera le livre XI (τὸ Λ) de la *Métaphysique* d'Aristote, les Samedis, à trois heures trois quarts.

Au dernier moment, et après que le cahier précédent était tiré, nous avons résolu de faire tirer à dix mille et non pas seulement à cinq mille exemplaires, le *vient de paraître* de ce cahier, *cahier de l'inauguration du monument de Renan à Tréguier le dimanche treize septembre 1903;* devant les premiers résultats obtenus par l'envoi raisonné de ces *vient de paraître,* nous avons en effet résolu d'étendre ce service autant que nous le pourrions, et nous demandons à nos abonnés de nous y aider; pour savoir ce qui paraît dans les cahiers, il suffit d'envoyer son nom et son adresse à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement ; on recevra régulièrement nos *vient de paraître ;* pour faire savoir à quelqu'un ce qui paraît dans les cahiers, il suffit d'envoyer à M. André Bourgeois le nom et l'adresse de la personne à qui on s'intéresse ; avertir en même temps cette personne; elle recevra régulièrement nos *vient de paraître.*

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. Vient de paraître la deuxième édition, tirée à trois mille exemplaires, de :

ROMAIN ROLLAND. — **Beethoven,** — dixième cahier de la quatrième série, un cahier de 104 pages dans la deuxième édition, deux francs

Romain Rolland. — *Vies des hommes illustres.*

Masque de Beethoven, *moulé par Franz Klein en 1812,* dans les quatre cents premiers exemplaires de cette seconde édition, qui ne sont en vente que dans nos collections complètes.

Romain Rolland. — **Beethoven.**

TEXTES

Beethoven. — *testament d'Heiligenstadt,* pour mes frères Carl et (Johann) Beethoven, *Heiligenstadt, le 6 octobre 1802;*

Beethoven. — *testament d'Heiligenstadt,* pour mes frères Carl et (Johann). A lire et à exécuter après ma mort, *Heiligenstadt, le 10 octobre 1802;*

Lettres

au pasteur Amenda, en Courlande, *probablement écrit en 1801;*

au docteur Franz Gerhard Wegeler, *Vienne, 29 juin* (1801); à Wegeler, *Vienne, 16 novembre 1801;*

lettre de Wegeler et d'Éléonore (von Breuning) à Beethoven;
lettre de Wegeler, *Coblentz, 28 décembre 1825;*
lettre d'Éléonore Wegeler, *Coblentz, 29 décembre 1825;*

Beethoven à Wegeler, *Vienne, 7 octobre 1826;*
à Wegeler, *Vienne, 17 février 1827;*
à Moscheles, *Vienne, 14 mars 1827.*

Bibliographie

pour les lettres de Beethoven;
pour la vie de Beethoven;
pour l'œuvre de Beethoven;
portraits de Beethoven.

CINQUIÈME CAHIER DE LA CINQUIÈME SÉRIE

GEORGES CLEMENCEAU

discours pour la liberté

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième et de la quatrième série.*

Nous mettons ce cahier dans le commerce ; nous le vendons deux francs.

Nous avons fait tirer à dix mille exemplaires sur quatre pages pour ce cinquième cahier un vient de paraître *constitué par les annonces et par la* table *détaillée* des matières.

139869

Nos anciens abonnés savent, et nos nouveaux abonnés verront que nos cahiers sont en premier des cahiers de renseignement, de dossiers et documents, de textes et commentaires; notre premier office est de publier en ce format durable de travail autant que nous le pouvons tous les textes qui sont par leur valeur, par leur qualité, par leur importance, des instruments de travail.

Sur les dossiers et documents, sur les textes et commentaires publiés dans les trois premières séries des cahiers, se référer au

Sixième cahier de la quatrième série, cahier de courrier, courrier de Paris, inventaire des cahiers, *en forme de catalogue, un cahier de 72 pages, un franc*

Nous publierons dans un cahier de la cinquième série le relevé sommaire des dossiers et documents, des textes et commentaires publiés dans la quatrième série de nos cahiers.

Un des événements les plus intéressants des récentes opérations politiques parlementaires est la remontée constante et graduelle, raisonnée, de M. Clemenceau. M. Clemenceau a été élu sénateur du Var le dimanche 6 avril 1902. Nous publions ci-après le texte officiel du discours prononcé par lui au Sénat dans la séance du mardi 17 novembre dernier pour la défense des libertés communes contre les usurpations de l'État :

discours pour la liberté

139869
4/10/16

Sénat, session extraordinaire de 1903, compte rendu *in extenso*, neuvième séance, *séance du mardi 17 novembre*. — *Journal officiel* du mercredi 18 novembre 1903 :

Présidence de M. Fallières, président

Suite de la première délibération : 1° sur la proposition de loi de M. Béraud et plusieurs de ses collègues, tendant à l'abrogation du chapitre premier du titre III de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement; 2° sur le projet de loi sur l'enseignement secondaire libre : M. le président. — Article 2, texte nouveau, à titre d'amendement proposé par M. Louis Legrand : MM. Louis Legrand, Thézard, rapporteur; Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Retrait de l'amendement par son auteur. — Article 2 de la commission : MM. de Lamarzelle, Clemenceau. — Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

M. le président. — La parole est à M. Clemenceau.

M. Clemenceau. — Messieurs, cette longue et grave discussion aboutira-t-elle enfin à des résolutions de clarté? Je voudrais, pour ma part, y contribuer de mon modeste effort, d'autant plus obstinément que la confusion des idées, des partis, paraît plus grande. Un bulletin de liberté générale va se rencontrer avec le

bulletin d'hommes qui ne réclament la liberté que pour eux-mêmes. *(Très bien! très bien! à gauche. — Rumeurs à droite)*

Je repousse l'omnipotence de l'État laïque parce que j'y vois une tyrannie; d'autres la repoussent parce que ce n'est pas leur tyrannie. *(Très bien! à gauche)*

Lorsque nous examinerons la question des garanties de la liberté, je me trouverai en désaccord absolu avec eux et j'aurai la joie de me retrouver avec mes amis.

M. de Lamarzelle. — Nous avons souvent confondu nos votes ensemble dans notre jeunesse, monsieur Clemenceau.

M. Clemenceau. — Vous voyez que je n'hésite pas à les confondre de nouveau lorsque ma conscience l'ordonne. *(Très bien! à droite)*

M. l'amiral de Cuverville. — La liberté pour tous.

M. Clemenceau, *s'adressant à la gauche.* — Vous voulez, mes chers amis, enlever le pouvoir politique aux ennemis de la République : c'est quelque chose; ce n'est pas assez, parce que le pouvoir politique est éphémère et passe; je veux encore enlever le pouvoir sur les âmes et je ne puis le faire que par la liberté, parce que l'âme ne se rend pas à la contrainte. *(Très bien! à gauche)*

Si la contrainte avait pu prévaloir, l'Église serait maîtresse du monde. Je profite de la leçon.

Ma préoccupation ici, celle qui me guidera au cours de mes observations est unique; je veux préserver de toute atteinte dans la République l'idéal républicain de

libération humaine; je veux montrer que la défense républicaine ne peut marcher de pair qu'avec le maintien intégral, le développement du droit républicain.

Messieurs, définissons les termes. Dans l'enseignement, comme dans toutes les autres parties de la construction politique tout dérive de deux principes primordiaux : l'autorité et la liberté. Ce sont les mêmes mots, ce sont deux conceptions absolument différentes et absolument contraires dans la monarchie et dans la République.

Dans la monarchie, l'autorité vient d'en haut; c'est une délégation du pouvoir divin; la liberté, je serais bien embarrassé de la définir; elle n'existe pas; mettons que, de temps à autre, le souverain peut avoir des accès de tolérance.

Dans la République, la liberté c'est le droit commun de chacun; et l'autorité, — et ici je me tourne du côté de mes amis, — ne peut être que la garantie de la liberté de chacun. *(Très bien! à gauche)*

Seulement, il se produit une circonstance qui modifie quelque peu la position de chacun.

Les républicains ont renversé la monarchie au nom de la liberté. Puis, maîtres de l'autorité, ils ont éprouvé quelque peine à se dessaisir d'une puissance qui n'a pu sauver la monarchie.

Et, d'autre part, des monarchistes qui n'avaient jamais accordé la liberté, ne pouvaient faire autrement que de la réclamer dans l'opposition. De là une interversion des rôles, et c'est précisément ce qui m'amène à expliquer à mes collègues comment, tout à l'heure, mon bulletin va se trouver confondu, pour un très court instant, avec ceux de la droite.

Malgré la grande tentation de ne pas se dessaisir ou de se dessaisir dans la moindre mesure possible de cette autorité que notre parti détenait, nous avons cependant accordé des libertés que, jusqu'ici, ce pays n'avait jamais connues. *(Légères rumeurs à droite)*

Ne protestez pas !

Nous avons donné la liberté de la presse telle qu'aucun régime en France ne l'a connue ; nous avons donné la liberté de réunion telle qu'aucune forme de gouvernement en France n'aurait jamais pu vivre sous un pareil régime ; et nous sommes en train d'établir, malgré vous, *(l'orateur désigne la droite)* la liberté de conscience, en libérant ce pays du joug de l'Église catholique. *(Très bien! très bien! à gauche)*

Quand nous avons donné ces libertés, qu'est-il arrivé ? Nous avons confondu nos bulletins avec ceux de la droite, et cela au nom de la liberté, qu'elle nous aurait refusée si les rôles avaient été intervertis. En toutes circonstances, mon bulletin a répondu à l'appel de ceux de nos collègues qui demandent la liberté.

Aujourd'hui, mon bulletin, même si je ne suis suivi d'aucun de mes amis, se confondra de nouveau avec ceux de la droite, pour la même grande cause de la liberté républicaine.

Non pas que je prétende faire une faveur à mes adversaires, mais je prétends que la République doit donner le même droit à tous, sans distinction d'idées ni de partis. Il n'y a pas de grâce, il n'y a pas de faveur, de privilège dans la République : il y a le droit, et nous devons concéder le même droit à tous ! *(Très bien! sur divers bancs)*

Messieurs, l'erreur fondamentale de ce débat, à mon

sens, c'est que les républicains sont convaincus que la loi Falloux a été une loi de liberté, et ils se disent : la liberté n'a pas été favorable aux républicains; elle a été favorable aux ennemis de la République.

Mes chers collègues, la loi Falloux a été une loi de réaction politique et sociale, sous la direction de l'Église, ayant pour instruments toutes les corporations dépendant de l'Église.

Ce fut une loi dont la cause originelle est bien facile à découvrir. Vous savez tous que l'apparition du socialisme a rejeté brusquement toute la bourgeoisie libérale française, à un certain moment, dans les bras de l'Église pour organiser la défense sociale de ses intérêts de classe.

Si vous vouliez me permettre de vous donner brièvement lecture de quelques paroles qui ont été prononcées au cours de la discussion, vous verriez tout de suite quel fut le caractère de cette loi.

La réalité, c'est que la loi de 1850 n'a pas accordé la liberté à des hommes, comme le fait la doctrine républicaine, mais à des corporations de servitude romaine qui annihilent l'homme, qui le suppriment pour la domination.

Vous citerai-je les paroles de Barthélemy-Saint-Hilaire disant : « Ce n'est pas la liberté qu'on nous demande, ce n'est pas la liberté d'enseignement, c'est la liberté d'être les maîtres. »

Et Montalembert : « J'ai fait vingt ans la guerre à l'Université. » Il se vante d'avoir « voté la loi contre les instituteurs primaires », il cite M. de Broglie disant : « C'est le baccalauréat qui produit les révolutionnaires. »

Et Montalembert : « Qui défend l'ordre ? C'est le curé ; » — c'est là le fond de la question. — « Il représente l'ordre moral. »

Il ajoute : « Il faut choisir entre le socialisme et le catéchisme. » Il blâme les pères qui déclassent leurs enfants. Il a été dénoncé à Pie IX comme trahissant la cause de destruction intégrale de tout enseignement non clérical. Il s'en excuse, il s'en est tenu à ce qu'il réclame par « esprit de conciliation ». Il avait dit : « L'Église sera reine ou ne sera rien. »

Si tel était l'esprit des auteurs de la loi Falloux, tout s'explique dans cet ensemble.

On supprime les grades, c'est contraire à la liberté. On donne pour base à l'enseignement, l'ignorance ; on réduit le programme primaire après d'éloquents anathèmes à l'astronomie, coupable de désaccords avec la Bible; on abroge l'ordonnance de Charles X qui, en 1828, interdisait l'enseignement aux congrégations non autorisées.

Je n'ai pas à vous dire qu'on livre les conseils académiques, le conseil supérieur aux prêtres et à leur clientèle. Ai-je besoin de vous apprendre que ces conseils, dans les mains du clergé, font la guerre aux instituteurs républicains, qu'on ferme les établissements indépendants de l'Église, qu'on supprime le cours de Michelet au Collège de France? Véritablement ce sont des faits qu'il est inutile de vous rappeler, vous les connaissez. Mais ils sont très importants pour ma démonstration, car je prétends que vous ne vous trouvez pas seulement en face d'un problème scolaire, mais que vous êtes en face d'un problème politique dont le problème scolaire n'est qu'une partie à résoudre

dans le même esprit que l'ensemble. *(Assentiment à gauche)*

Comment la lutte continua, après la République proclamée, nous le savons tous.

En 1875, la majorité cléricale de l'Assemblée nationale poursuivait l'œuvre de la loi Falloux par sa loi sur l'enseignement supérieur ; et, quand la République reprit l'avantage, Jules Ferry proposait aux Chambres le vote de l'article 7, qui n'était pas autre chose, — combien modeste était l'ambition des républicains ! — que l'ordonnance de Charles X, de 1828, déclarant que les congrégations non autorisées ne pourraient pas enseigner. Charles X, sous le masque de Jules Ferry, fut jugé trop libéral encore par l'honorable M. Ribot, qui combattit l'article 7.

Si je mentionne ce nom, c'est pour que, dans la confusion des idées présentes, il soit bien entendu que la doctrine de la liberté que je viens défendre, si elle n'est pas celle de M. de Lamarzelle, n'est pas davantage celle de M. Ribot.

Et, pour montrer dans quelle direction s'exerçaient tous ces efforts des deux côtés, je veux vous lire une phrase, une seule, d'un homme singulièrement qualifié pour prononcer en la matière, l'honorable M. Lucien Brun, qui occupait une position éminente dans la principale université catholique de France.

Dans son *Introduction au droit,* il posait admirablement la question qui revient éternellement devant nous : « Introduction à l'étude du droit. — La puissance spirituelle est supérieure à la puissance temporelle ; en cas de conflit entre les deux, le jugement appartient au pouvoir spirituel. »

Voilà la question de fond ; on parle de ce que l'on veut ou de ce que l'on ne veut pas enseigner dans les écoles. La question de principe entre nous est de savoir à qui appartient le pouvoir social et s'il doit se faire une division de puissance spirituelle et temporelle.

Quant à moi, j'estime, avec M. Brun, que, s'il y a une distinction à faire entre les deux puissances, il est certain que la puissance spirituelle doit l'emporter sur la puissance temporelle. Mais ce n'est pas ainsi que j'accepte la question et, ici, j'ai le regret de me trouver l'antagoniste très résolu et déterminé de mon honorable collègue et ami M. Lintilhac.

M. Lintilhac nous propose de transférer la puissance spirituelle du pape à l'État, du pape infaillible, immuable, à l'État faillible et changeant. C'est un catholicisme civil, laïque, avec un clergé universitaire. *(Rires)*

M. Lintilhac. — J'ai dit qu'il fallait profiter de l'expérience sociale.

M. Clemenceau. — Messieurs, c'est Aristote qui le veut ainsi. *(Hilarité générale)*

M. Lintilhac. — C'est l'État républicain !

M. Clemenceau. — Vous nous avez apporté ici une phrase, qui doit être lue de nouveau à la tribune comme le fondement de votre opinion ; c'est la phrase suivante d'Aristote :

« L'éducation doit être unique et identique pour tous. Il faut bien se garder de croire qu'un citoyen s'appartienne à soi-même, tous appartiennent à l'État. » *(Rires)*

M. le comte de Goulaine. — C'est admirable !

M. Clemenceau. — Messieurs, vous savez que cette citation nous a été apportée sous forme de rébus et qu'on nous a invités à en deviner l'auteur. Au moment où M. Lintilhac a dénoncé Aristote, j'allais dire : « Ignace de Loyola ». *(Nouvelle hilarité)*

Car vous avez bien retrouvé là le *perinde ac cadaver ;* c'est bien la doctrine de l'absorption totale, sans réserve et complète, de l'individu dans la corporation. C'est l'idéal de la congrégation que vous reprenez à votre compte.

Il y a un personnage légendaire que je me reprocherais de nommer à cette tribune, qui, pour éviter la pluie, se jette dans la rivière. *(Rires)* Pour éviter la congrégation, nous faisons de la France une immense congrégation. *(Très bien ! très bien !)*

M. de Lamarzelle. — Et une congrégation obligatoire.

M. Clemenceau. — C'est le mot d'ordre de la République prochaine.

Messieurs, vous avez bien remarqué cette phrase : « Tous les hommes appartiennent à l'État. »

On avait commencé par nous dire : « Les enfants sont la propriété de l'État. » La pente est dangereuse. Il y a trois ordres d'enseignement. Les libéraux du monopole ne demandaient le monopole que pour l'enseignement primaire ; et puis, quand il s'est agi de savoir où commencerait la liberté de l'homme et où finirait l'annihilation de l'enfant, les hommes de logique ont demandé qu'on leur concédât encore l'enseignement secondaire. Enfin, M. Lintilhac, logique jusqu'au bout, exige le monopole de l'enseignement supérieur, c'est-à-

dire que vous enverrez à l'armée, à l'ennemi, des hommes de vingt ans qui, lorsqu'ils auront quitté les drapeaux, reviendront pour achever leur éducation. Et M. Lintilhac, à cette heure-là même, lorsqu'ils auront couru le risque de mourir pour la patrie, ne leur concédera pas encore la liberté de savoir. *(Très bien ! très bien !)*

Eh bien ! messieurs, je ne puis pas être de cette doctrine où l'abstraction État devient le Moloch insatiable en qui toute vertu, on nous l'a dit expressément, est de s'abîmer pour jamais. C'est un saut de deux mille ans en arrière.

Nous avons fait la Révolution française. Nos pères ont cru que c'était pour s'affranchir ; pas du tout, c'était pour changer de maître.

Ah ! c'est la tendance universelle de ceux qui trouvent plus facile de détruire l'idole que de supprimer en eux l'esprit de superstition. *(Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs)*

Quand Brutus a tué César, une voix sort de la foule : « Il faut faire Brutus César ! »

Oui ! nous avons guillotiné le roi, vive l'État-roi ! Nous avons détrôné le pape, vive l'État-pape ! Nous chassons Dieu, comme disent ces messieurs de la droite, vive l'État-Dieu !

Messieurs, je ne suis pas de cette monarchie, je ne suis pas de ce pontificat. *(Très bien ! très bien !)*

L'État, je le connais : il a une longue histoire, toute de meurtre et de sang. Tous les crimes qui se sont accomplis dans le monde, les massacres, les guerres, les manquements à la foi jurée, les bûchers, les supplices, les tortures, tout a été justifié par l'intérêt de

l'État, par la raison d'État. *(Assentiment sur divers bancs)*

L'État a une longue histoire ; elle est toute de sang.

Je ne dirai pas, par principe républicain, qu'il y a eu de bons rois, — cela ferait trop plaisir à ces messieurs de la droite, *(Rires)* — mais cependant je dirai qu'il y a eu des rois bons.

M. Victor Leydet. — L'exception confirme la règle.

M. Clemenceau. — Il y a eu des papes religieux; *(Nouveaux rires)* il se peut qu'il y en ait eu qui se soient essayés à la tolérance. L'État est de sa nature implacable, il n'a pas d'âme, il n'a pas d'entrailles, il est sourd au cri de la pitié; on n'émeut pas l'État, on ne peut pas l'apitoyer.

Parce que je suis l'ennemi du roi, de l'empereur et du pape, je suis l'ennemi de l'État omnipotent, souverain maître de l'humanité.

En vérité, croyez-vous que j'aie quitté la monarchie, que j'aie renoncé à cette antique providence qui tient les clefs de l'enfer et du paradis, à l'évangile de douceur et de charité qui fut proclamé sur la montagne, pour adorer le monstre État tout dégouttant de sang humain, qui est responsable de toutes les abominations dont a gémi et dont gémit encore l'humanité ?

Non, je ne le peux pas.

Hier ne nous disait-on pas que l'État était supérieur à la justice ? Je ne suis pas le sujet de cet État ; et si vous regardez les chrétiens, les catholiques, quelle leçon pour vous !

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi et comment les chrétiens, qui furent une liberté dans le cirque, en étaient arrivés à traduire le précepte : « Aimez-vous les uns les autres » par des supplices, par des massacres, par des bûchers ?

La question est intéressante, messieurs, parce qu'elle est pleine d'enseignements pour vous à cette heure.

Eh bien, je vais vous le dire. C'est qu'ils ont été victimes de la même illusion que vous : ils ont voulu être l'État. *(Très bien! très bien!)* Le christianisme était une chose admirable, un des plus beaux élans qu'on ait vus dans le monde, jusqu'au jour où les chrétiens ont cru trouver dans l'État une force pour leur propagande. Ce jour-là le christianisme a sombré, il n'a plus été qu'une corporation de domination par le fer et le feu : il a été la pire tyrannie que le monde ait connue, et aujourd'hui, bien que murmurant encore les paroles qui leur viennent de la tradition, les catholiques n'aspirent à rien qu'à reconquérir le pouvoir politique pour refuser les libertés qu'ils nous demandent aujourd'hui, c'est-à-dire pour continuer contre vous l'oppression d'autrefois. *(Protestations à droite.—Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche)*

Eh bien, M. Lintilhac n'a pas vu cela. *(Hilarité générale et applaudissements)*

M. Lintilhac. — Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Pourquoi accabler l'État idéal démocratique de demain avec les crimes de l'État d'hier dont j'ai horreur autant que vous? C'est une solidarité que je repousse et que je n'ai jamais établie.

M. Clemenceau.—On peut toujours repousser toute solidarité avec le passé, mais je vous assure, mon cher collègue, qu'il ne dépend nullement de vous, de moi ni de personne ici, de dire ce que sera l'État de demain. *(Très bien!)*

M. Lintilhac. — Ce sera notre vertu de le faire bon. *(Bruit)*

M. Clemenceau. — Mais cela ne dépendra pas toujours de vous. Vous n'en aurez pas le pouvoir, et que pèsent les intentions? Ceci n'est d'ailleurs pas un dialogue, et je vous prie de me laisser continuer. Vous connaissez mes sentiments pour votre personne, mais je ne puis admettre votre thèse et j'ai bien le droit, je pense, de la contredire; vous n'avez pas encore le monopole de la leçon... *(Vifs applaudissements)*

M. Lintilhac. — Cependant, je ne peux pas me laisser prêter comme opinion ce que je n'ai pas dit.

M. Clemenceau. — Je n'ai cité aucune parole de vous. Je montre l'aboutissant de votre thèse.

Dans tous les cas, laissez-moi parler; vous me répondrez, si vous voulez, quand j'aurai fini.

J'ai dit que la charité de l'évangile s'était traduite en violences sanglantes et j'ajoute qu'il en fut ainsi d'abord de notre belle devise révolutionnaire. Notre œuvre est aujourd'hui d'en faire la réalisation pacifique. Prenons garde qu'en cherchant cette réalisation dans l'omnipotence de l'État, nous n'aboutissions aux violences qu'a toujours produites cette omnipotence. C'est ce que M. Lintilhac n'a pas compris, à mon très grand regret.

Messieurs, il y a, dans une vieille chanson de mon pays, un paysan qui revient de Paris et qui raconte ses impressions. Il n'a pas pu voir la ville, les maisons l'en ont empêché. *(Rires)*

Eh bien, il est arrivé à mon honorable collègue le phénomène inverse. *(Nouveaux rires)* L'État l'a empêché de voir les citoyens, la forêt l'a empêché de voir les arbres et, de fait, l'homme fut ignoré de toute l'antiquité, qui l'absorba dans la cité. Il fallut la Révolution française pour le découvrir et lui donner ses droits. C'est même ce qui nous oblige aujourd'hui à savoir que dans l'État il n'y a qu'une réalité, vivante, concrète, avec laquelle vous soyez tenu de procéder : l'homme, que nous voulons libre et juste. *(Très bien! très bien!)*

L'État que vous invoquez, je l'invoque avec vous, mais comme garantie suprême du développement humain par la justice et par le droit.

J'entends bien : vous rêvez l'État idéal. Ainsi Platon, ainsi Aristote, ainsi Thomas Morus, ainsi d'autres rêveurs. Vous rêvez l'État idéal ! Cet État, dans les livres, vous le faites aussi beau qu'il peut vous plaire ; mais nous sommes ici des hommes faibles, changeants, aux prises avec la réalité.

Croyez-vous que je n'aie jamais changé dans ma vie? Ce serait le plus grand mal que je pusse dire de moi-même. *(Très bien ! à gauche)*

Et vous cherchez un dogme ! L'Église possède son dogme ; elle sait très bien pourquoi il lui faut le monopole de l'enseignement. M. Lucien Brun vous l'a dit tout à l'heure. Elle a son dogme à elle, il est écrit, il lui est venu du ciel ; elle veut le propager parmi nous, l'imposer aux hommes récalcitrants ! Mais nous, où est notre

dogme? Que suis-je en mesure d'imposer comme vérité absolue à qui que ce soit ici? Je suis très fort si je puis convaincre, mais je suis déplorablement faible si je veux imposer, puisque je ne dispose pas des foudres de la providence.

Où est votre dogme? Vous ne pouvez pas me répondre, parce que vous n'en avez pas, parce que vous ne pouvez pas en avoir! Enfin, dans cet enseignement, il faudra bien que le professeur en chaire dise quelque chose. Il faudra bien qu'il prenne parti. Il faudra bien qu'il dise s'il approuve ou s'il blâme. Quand il arrivera à l'histoire de Tibère et quand il lui faudra raconter certain drame de Judée, quelle opinion aura-t-il? Que dira-t-il? Est-ce que Jésus-Christ sera Dieu ou homme seulement?

Et quand on en viendra à ce grand phénomène du christianisme, qui encombre l'histoire, qui a été et est encore aujourd'hui au premier plan des pensées et des actes de la civilisation, comment le qualifiera-t-il? Quelle opinion en donnera-t-il à ses élèves?

M. Crémieux. — Mon cher collègue, avec ce système-là, vous allez jusqu'à nier le contrôle de l'État.

M. Clemenceau. — Mon cher collègue, je ne nie pas du tout le contrôle de l'État. Je montre que le monopole, dont vous êtes un partisan résolu, conduit à l'obligation d'avoir un dogme; et ce dogme, je vous défie de le formuler.

Vous ne le formulerez pas; c'est impossible. Et pour ne pas me borner à une assertion, je prends un ou deux grands phénomènes historiques, et je vous montre l'im-

possibilité où vous êtes de prendre parti dans cet enseignement dont vous réclamez le monopole.

Que direz-vous, je vous le demande, du catholicisme? Comment le jugerez-vous? Quelle sera la formule qu'il faudra admettre pour être un bon élève, et être reçu aux examens avec des boules blanches dans un de ces collèges dont vous aurez le monopole?

Et quand la Réforme arrivera, quand Luther se lèvera, comment jugerez-vous, après tous les hérésiarques qui sont morts sur le bûcher, l'hérésiarque réformateur qui les continue et leur donne une victoire?

Vous ne pouvez pas ne pas en parler. Il faudra bien avoir une doctrine là-dessus, dire s'ils ont eu tort ou raison, si l'Église a bien fait de brûler Jean Huss ou si vous l'en blâmez.

Oui, quand vous aurez à parler de cette grande époque de la Réforme, comment ferez-vous? Quel concile, — pardonnez-moi le mot, — quel concile de pions sera chargé de donner la formule infaillible d'un jour? *(Rires approbatifs sur un grand nombre de bancs)*

M. Charles Riou. — Ce sera le conseil des ministres.

M. Clemenceau. — Et quel moyen avez-vous de l'imposer? Ah! avant la Révolution française, la partie était belle pour les dominateurs; on avait la seule puissance qu'il y eût dans le monde; mais cette puissance, nos pères l'ont prise, l'ont broyée, l'ont réduite en poussière et l'ont jetée en liberté sur l'humanité tout entière! Et c'est maintenant que vous cherchez à en rassembler quelques fragments épars pour en faire un minuscule bloc d'autorité contre lequel

donneront d'ensemble toutes les libertés que vous avez réalisées.

Folie ! *(Murmures à l'extrême gauche)*

Il n'y a pas de plus grande erreur, il n'y a pas de plus grande faute.

Oui, vous protestez, vous dites : ce n'est pas ce que nous voulons faire ! Qu'est-ce que le monopole, sinon cela, puisque vous avez certaines choses à enseigner, que vous voulez enseigner et que vous ne permettez pas d'en enseigner d'autres ? Vos intentions sont bonnes : je vous montre où vos actes conduiraient. L'entreprise de contrainte est un terrible engrenage. Vous ne sauriez dire vous-mêmes où vous pourrez vous arrêter, et vous vous lancez dans cette aventure sans issue quand vous n'avez même pas pu appliquer votre très modeste loi d'obligation ! Vous avez fait l'instruction obligatoire et vous n'avez pas pu l'appliquer.

Tous les ans on constate qu'un nombre très grand des conscrits qui arrivent sous les drapeaux ne savent même pas lire !

Un sénateur. — C'est vrai !

M. Clemenceau. — L'autre jour, j'entendais un de mes bons amis de ce côté-ci de l'Assemblée *(l'orateur désigne la gauche)* dire : Nous ne sommes pas bien révolutionnaires, nous ne demandons que le retour à la loi de 1808 ! *(Sourires)*

Oh non ! vous n'êtes pas bien révolutionnaires ! Je vous trouve même assez réactionnaires ! *(Rires)*

La loi de 1808, c'est la loi de Napoléon ; c'est la loi du temps où Napoléon prononçait la parole qu'a si

opportunément rappelée M. Béraud : « Il n'y a rien que je ne puisse faire avec mes gendarmes et mes prêtres ! »

Remplacez le mot « prêtres » par le mot « instituteurs » *(Mouvements divers)* et vous aurez l'idée de derrière la tête des partisans du monopole.

Messieurs, si vous pouviez réussir, vous mettriez aux mains du suffrage universel, aux mains des majorités changeantes qui se succèdent dans les Assemblées, l'instrument de réaction le plus formidable qui ait encore été vu dans le monde, car la responsabilité en serait insaisissable, dispersée dans la foule anonyme.

Nous savons tous que le suffrage universel, instrument d'émancipation, n'a pas eu des débuts qu'on puisse qualifier de libérateurs. Qu'en serait-il d'un instrument qui ne peut servir qu'à une réaction effrénée aux mains d'une foule irresponsable !

C'est que tout se tient dans le monde. Il ne suffit pas d'employer le mot bloc, il faut le comprendre.

Napoléon avait une certaine suite dans les idées, quoi qu'on en dise. *(Hilarité générale)* Lui partout ; la liberté nulle part. Où était la liberté de la presse dans ce temps-là ? Où était la liberté de réunion ? Où était la liberté de conscience ?

L'Église avait été achetée par le Concordat, par la reconnaissance des frères de la doctrine chrétienne ; c'était contre l'idéologie, contre les républicains que se faisait le monopole.

Et la roue a tourné et vous voilà maîtres du pouvoir.

Il y a trente ans que vous êtes les maîtres, et, sous le régime de cette loi mauvaise, vos majorités ont toujours été en croissant ; un monarchiste, l'autre jour, vous disait : « Nous sommes trente dans cette Assem-

blée. » Vous l'avez donnée, cette liberté de la presse, dont Napoléon a eu peur, et vous êtes en train de donner, — vous la donnerez bientôt, j'en ai l'espérance, — la liberté de conscience.

Et vous voulez, dans cet édifice de libertés que vous êtes en train de construire, introduire tout à coup la partie d'autorité la plus violente, la plus arbitraire, la plus choquante pour toutes les consciences et pour tous les temps ! *(Vive approbation sur divers bancs)* Cela n'est pas possible. Vous pouvez le faire, on peut tout faire, surtout on peut toujours commettre une erreur ; le peuple est faillible aussi ; nous n'avons pas remplacé le pape par le peuple, et nous sommes tous faillibles.

Mais, lorsque nous nous sommes orientés vers la libération des hommes, des intelligences, nous n'avons pas le droit tout à coup de reculer épouvantés devant notre œuvre, et d'en appeler, comme des enfants qui ont peur, à une autorité protectrice dont nous serions les premières victimes. *(Très bien ! très bien !)*

Non ; nous avons fait confiance à la liberté, et nous devons continuer à lui faire confiance.

J'entends bien que ma parole n'a pas ici toute l'autorité qu'il faudrait pour faire réfléchir quelques-uns de mes meilleurs amis. Cependant, dans la discussion même de cette loi Falloux, la bonne parole a été dite particulièrement par un homme que vous honorez tous, parole que je veux vous rappeler, parce qu'elle est de nature à vous faire hésiter tout au moins. Edgar Quinet, combattant la loi Falloux, disait : « On ne force pas le principe d'une société ; lorsque la législation d'un peuple est conçue dans un esprit, on ne peut pas, impunément, mettre une loi particulière en contradiction avec les

autres ; ce serait arracher la pierre de fondation de la société pour s'en faire une arme d'occasion. »

Voilà la meilleure définition que l'on puisse donner du monopole et de la loi Thézard ; c'est une pierre que vous arrachez de la fondation républicaine pour vous en faire une arme d'occasion, sans calculer le dommage fait à l'édifice de la liberté ! La vérité, c'est que l'Église est un bloc d'autorité divine, que la monarchie est un amalgame d'autorité divine et d'autorité humaine, et que l'esprit humain, toujours croissant, a élargi la fissure entre ce qui est divin et ce qui est humain. Et pour vous, — que vous le vouliez ou non, — même si vous deviez, à l'unanimité, renier votre principe ce soir, vous êtes un bloc de puissances libératrices qui devez un jour déterminer la justice par le développement de l'individu, sous la garantie de l'État ; sinon vous n'êtes rien que des esclaves révoltés qui voulez déplacer la tyrannie au lieu de l'éliminer. *(Très bien ! très bien ! sur divers bancs)*

Le progrès ne peut pas résider dans une abstraction. Vous ne le trouverez tangible que dans l'individu : c'est l'homme qui est la mesure des progrès accomplis.

Le progrès est dans l'accroissement de son action libérée à mesure que la discipline qu'il peut s'imposer à lui-même lui permet d'en faire un usage plus équitable et plus utile pour ses concitoyens.

Autrement vous n'auriez fait que changer de maîtres : passer du joug de la personnalité royale au joug de l'impersonnalité de la foule et des majorités ; joug de pontificat, joug de roi, joug de majorité, joug toujours !

Si nous voulons nous délivrer nous-mêmes, il faut délivrer tout le monde.

C'est ainsi que l'avaient compris nos pères. J'ai cherché, moi aussi, quels pouvaient être les ancêtres de M. Lintilhac. *(Hilarité)*

M. Dominique Delahaye. — C'est Aristote !

M. Clemenceau. — Je n'en ai pas trouvé en dehors d'Aristote, ce qui n'est pas un titre suffisant pour des républicains.

La Révolution s'est prononcée sur la question de la liberté de l'enseignement. Elle a dit, à deux reprises : « L'enseignement est libre. »

M. Delpech. — Il n'y avait plus de congrégations !

M. Clemenceau. — Si vous voulez me laisser parler, vous verrez tout à l'heure ce que j'entends faire des congrégations.

Elle a dit : l'enseignement est libre. Et lorsque mon ami Leydet, tout à l'heure, objectait : « Il y avait le certificat de civisme », la réponse est, en vérité, trop facile.

La Révolution avait dit aussi, avait écrit sur les murailles : « Liberté, égalité, fraternité », et elle lui avait donné, par un reste d'éducation autoritaire catholique, le commentaire de la guillotine.

Il n'en est pas moins vrai que la Révolution française est le plus grand mouvement d'émancipation qui se soit produit dans le monde.

Ne regardez pas aux actes ; c'est une mêlée, c'est une bataille ; regardez aux idées qui ont universellement germé depuis lors et vous verrez que, sur la question d'enseignement comme sur le reste, la doctrine de

liberté a été formulée d'une façon éclatante : « L'enseignement est libre. »

Je ne parle pas de la Constitution de 1830 et de la Constitution de 1848 qui l'a suivie. Toutes deux ont fait appel à la liberté d'enseignement, mais lorsque M. Béraud vous a cité les noms des hommes qui avaient combattu la loi Falloux, qui étaient tous de nos amis, les républicains Pascal Duprat, Crémieux, quand il nous a dit : Ces hommes se sont prononcés contre la loi Falloux, il a oublié de nous dire que tous, sans une seule exception, se sont prononcés pour la liberté d'enseignement, — je ne veux pas encombrer mon discours de citations ; je les ai là, il est inutile d'apporter la preuve puisque le fait ne peut pas être contesté, — tous ont été unanimes ; on n'a pas trouvé un seul républicain partisan du monopole, tous ont parlé en faveur de la liberté, jusqu'à ce « bon Ledru-Rollin », comme on dit, dont l'opinion ne me paraît point négligeable.

Je sais que la question a pris un aspect différent, d'après la forme que lui a donnée une fraction nouvelle du parti républicain : le parti socialiste, dont je ne parlerai qu'avec respect, parce que sa cause est grande, parce que ses revendications de justice sont nobles et qu'aucun homme ne peut s'en désintéresser. Je distinguerai la critique socialiste de la construction socialiste. La critique socialiste est nécessaire dans la République ; elle dénonce des iniquités intolérables que tous les républicains doivent réprouver.

Pour ce qui est de la construction d'avenir, lointain encore, sans doute, puisque le groupe socialiste, nombreux dans les Chambres, ne nous a pas encore présenté un projet de loi constituant, par exemple, la

propriété sur de nouvelles bases ; pour ce qui est de cette construction, dis-je, je ne puis guère la considérer, jusqu'à nouvel ordre, que comme une prophétie intéressante, qui peut suggérer des réflexions utiles, qui peut nous mettre sur la voie de réformes heureuses, mais que je dois écarter, pour le moment, de cette discussion.

Messieurs, le parti socialiste est aussi un parti étatiste ; il ne dit pas « l'État », il dit « la collectivité », mais c'est toujours la même religion.

Le parti socialiste invoque le secours de l'État pour déterminer une plus grande somme de justice. En cela, dans un très grand nombre de cas, dans la plupart de ceux qui ont été évoqués jusqu'ici, je suis avec lui et je lui apporte le concours de ma parole et de mon vote ; mais lorsqu'il s'élance dans l'avenir, lorsqu'il entend dès à présent formuler des lois générales auxquelles il nous propose de souscrire, je demande à réfléchir.

Un très grand orateur, qui est l'honneur de la tribune française, M. Jean Jaurès, s'est déclaré le partisan résolu du monopole. J'ai cherché à savoir comment cette conviction s'était formée dans son esprit ; et ma curiosité était d'autant plus grande que le chef de la doctrine collectiviste, Karl Marx, s'est prononcé de la façon la plus nette pour la liberté de l'enseignement ; il a écrit : « Une chose tout à fait à rejeter, c'est une éducation du peuple par l'État. » On ne peut pas être plus net.

M. Jaurès a exprimé à cet égard des opinions successives que je vous demande... *(Mouvements et rires à droite)*

Oh ! je dis cela sans aucune ironie. Ce serait un

grand malheur si chacun de nous prétendait être en possession d'une opinion révélée. Pour ma part, j'ai eu un très grand nombre d'opinions successives et je suis de ceux qui ne le cachent point ; je trouve même là un argument contre le monopole d'État dans l'ordre de la pensée. *(Très bien ! très bien ! sur divers bancs)*

Dans la *Revue bleue,* en 1897, dans un article sur la crise de l'enseignement, M. Jaurès écrit :

« Il n'y a donc pas, il ne peut pas y avoir une solution particulière du problème de l'enseignement. Seule une crise sociale profonde le résoudra contre l'Église et pour la liberté. Quand il n'y aura plus d'intérêts de classe contraires aux intérêts de la science et aussi de la libre vérité, alors, mais alors seulement, la nation enseignante redeviendra maîtresse de l'éducation. »

C'est M. Jaurès qui a écrit cela le 13 mars 1897.

Vous le voyez, le monopole de l'État est ajourné à des temps qu'aucun de nous, si jeune qu'il puisse être, n'est destiné à voir.

Second point de vue. M. Jaurès dépose devant la commission présidée par M. Ribot :

« Il me paraît impossible de maintenir, avec l'état de division des esprits, des intérêts et des consciences, cette liberté de l'enseignement, sans aboutir ou à une guerre civile, sous la forme rétrograde, à une guerre religieuse, ou à une mainmise funeste de l'Église sur la nation. J'estime également impraticable en fait, avec le point d'appui insuffisant dont dispose aujourd'hui l'idée laïque, avec la contradiction qui existe entre l'idée de l'État enseignant et l'idée de la famille possédant, d'établir le monopole de l'enseignement ; parce que l'État ne peut se charger de l'éducation de tous

qu'à la condition de se charger, dans une certaine mesure, de la vie de tous, et je ne vois pas l'État seul enseignant s'il n'est pas seul possédant. »

Enfin, dans un article de *la Petite République* d'il y a quelques jours, — 13 octobre 1903 :

« Peut-être les radicaux, qui demandent aujourd'hui, avec nous, le collectivisme de l'enseignement, seront-ils embarrassés un jour pour combattre le collectivisme de la production. »

Une terrible question vous est posée là. Quelle réponse allez-vous faire ? La conception de M. Jaurès est parfaitement logique. Que répondrez-vous lorsqu'il vous dira : « Vous avez livré l'esprit, comment refuseriez-vous le corps ? »

Pour ma part, je ne veux pas livrer l'esprit. Ce serait le recommencement de l'Église, ce serait un apprentissage de liberté à refaire contre un pape à mille têtes, insaisissable, indétrônable ; ce serait le plus grand danger que la République pût courir.

Messieurs, il y a une objection à laquelle on n'a jamais répondu et qui a cependant bien sa valeur : elle vient de cette majorité changeante que vous appelez l'État. L'État avait un sens déterminé au temps d'Aristote ; cela voulait dire le roi, qui ne change pas, qui se continue dans sa dynastie, qui reste quelque chose d'immuable.

Qu'est-ce que l'État avec le peuple, avec la volonté du peuple, qui change suivant l'impression du moment ?

Le monopole que vous demandez à créer, il existe dans un État qui n'est pas très loin de nous. Vous pouvez prendre l'Orient-Express pour aller à Vienne et,

dans vingt-deux heures, vous aurez le plaisir de le voir fonctionner.

Ce monopole a une histoire qui n'est pas sans intérêt.

En 1848, emporté par le grand mouvement de réaction générale, l'empereur d'Autriche conclut avec le pape un concordat qui lui livra le monopole de l'enseignement primaire. Ce que fut ce monopole, je n'ai pas besoin de le décrire ; vous pouvez le deviner.

En 1870, la période libérale s'accentuant, l'empereur François-Joseph dénonce le concordat et fait le monopole de l'État. Il le fait sur la base où vous pourriez le faire vous-mêmes. Il s'agit de « donner à la jeunesse une éducation religieuse et morale ». C'est à peu près la formule de notre spiritualisme universitaire ; et si vous faites le monopole aujourd'hui, c'est la formule que vous serez vous-mêmes obligés de subir.

Ce monopole, les cléricaux le combattirent, comme ils le combattent ici aujourd'hui. Ils ne voulaient pas du monopole de l'État, ils voulaient du monopole du pape. Ils le combattirent avec une très grande énergie. Mais, à ce moment, c'était le libéralisme d'État qui sévissait et le monopole fut voté. Le chef des libéraux, Herbst, disait : « Nous n'avons fait que peu de choses avec les lois interconfessionnelles. Le progrès consiste en ce que nous avons fait ce peu sans le concours de Rome. »

Voilà le monopole des trois ordres de l'enseignement établi. Les cléricaux l'ont combattu ; ils sont la minorité. Et qu'arrive-t-il?

Il arrive que les cléricaux deviennent la majorité et qu'ils se servent du monopole d'État contre les libé-

raux. Il arrive qu'ils chassent les instituteurs libéraux. Il arrive qu'ils persécutent toute l'Université libérale. Et finalement le chef des antisémites cléricaux, le docteur Lueger, s'écrie : « Mais nous nous arrangeons très bien de cette loi. » *(Rires)*

L'école non confessionnelle est redevenue l'école confessionnelle, et ce sont les libéraux qui ont fait le monopole de l'Église.

Ne voyez-vous pas qu'il y a là un danger auquel il faut prendre garde. Vous savez très bien que votre majorité n'est pas éternelle, qu'elle est dans la dépendance des consultations populaires, qui modifieront la classification des partis dans des proportions qu'il nous est impossible aujourd'hui de déterminer.

Ce monopole, que sera-t-il ? Personne ne peut le dire ; personne ne peut le savoir. Quel usage en fera-t-on ? M. Lintilhac disait très justement à un de nos collègues : « Si les républicains étaient en minorité, nous aurions autre chose à pleurer que le monopole ! »

Mais je ne veux pas pleurer ! *(Sourires)* Je ne veux pas être vaincu ! Je veux me placer sur un terrain où je sois inexpugnable, — et vous n'en trouverez pas d'autre que le droit de l'individu, parce que c'est une réalité tangible, parce que le problème des républiques est d'accroître cette réalité, de la faire toujours plus forte, toujours plus puissante, de faire l'homme toujours plus libre, toujours plus grand ! *(Très bien !)*

Et votre clergé universitaire, qu'est-il ? qui le connaît ?

Vous avez une loi, — je parle du système de l'autorisation recommandé par M. Thézard, — pour interdire aux cléricaux d'avoir des écoles privées. Ils n'auront

pas d'écoles libres, mais ils peuvent entrer dans l'Université ; elle leur est toute grande ouverte : vous avez fermé la petite porte, vous avez ouvert la grande !

M. de Lamarzelle. — Certainement !

M. Clemenceau. — M. Gourju l'a fort bien indiqué : vous exigez un billet de non confession pour fonder une école libre, et vous n'exigez rien de pareil pour entrer dans l'Université.

Votre Université est déjà assez cléricale; c'est, je crois, M. Béraud, qui parlait du pont d'or que beaucoup de professeurs ne demandaient qu'à franchir pour passer à l'enseignement congréganiste. Permettez-moi de vous dire que ce pont d'or ne sera pas suffisant. Je crois qu'il faudra établir plusieurs ponts, si pour repousser les cléricaux de l'école libre, vous les concentrez, vous les attirez dans votre Université !

Et puis, enfin, il y a un argument plus grave que tous les autres; votre école neutre, elle sera nécessairement empêtrée dans les conceptions bibliques, elle n'empêchera pas, elle ne pourra pas empêcher les questions de se poser dans la tête des enfants : Qui sommes-nous? Qu'est-ce que la terre, ce ciel, ces nuages, ces étoiles? D'où cela vient-il? D'où cela procède-t-il? Où cela nous emmène-t-il?

Il y a un vieux livre qui a résolu toutes ces questions, c'est la Bible.

Un sénateur à gauche. — Ce n'est pas très scientifique !

M. Clemenceau. — Je le crois bien. Il ne les a pas résolues dans le même sens que la science moderne.

Que ferez-vous? Ou vous prendrez parti contre ces conceptions, ou bien vous n'oserez répondre à aucune des questions qui assiègent le jeune esprit.

Et si vous faites la table rase dans l'intelligence de l'enfant, à quoi aboutirez-vous sinon à le préparer pour les leçons de l'Église? Car vous n'aurez pas fermé toutes les écoles, vous aurez laissé ouverte la plus redoutable, celle qui répond bien ou mal à toutes les questions, qui a la solution de tous les problèmes. Tous ces problèmes que vous n'aurez pas osé aborder, on ira en chercher la solution de l'autre côté de la rue. Il se trouvera que vous aurez travaillé contre vous-mêmes.

Oh! je sais bien, il y a des initiatives de liberté qui pourraient proposer aux enfants, aux lieu et place des anciennes conceptions légendaires, les conceptions de la science moderne, il y aurait des écoles de raison et ces écoles de raison, c'est vous, hommes de raison, qui allez les fermer! Se peut-il une aberration plus grande?

Vous avez peur du catholicisme qui expire sous les coups de la raison... *(Protestations à droite)*

M. de Lamarzelle. — Pas encore!

M. Clemenceau. — Et vous fermez les écoles de la raison!

Au moins l'ours de la fable tua la mouche avec l'homme! *(Sourires)* Vous, vous tuez le progrès de l'esprit humain dans l'enseignement, vous tuez l'homme, et non seulement vous laissez vivre la congrégation, mais vous lui donnez une force incommensurable, vous

lui mettez en main un instrument nouveau d'autorité pour lui permettre de s'imposer!

Et ce n'est pas tout. Quand l'État est roi, la logique populaire se dit qu'il faut un homme pour l'incarner; et à quelle heure se fera le raisonnement? A l'heure où vous aurez soulevé toutes les résistances par votre loi de monopole contre laquelle se révoltent les consciences individuelles. *(Très bien! très bien! sur divers bancs)* Est-ce une théorie que je fais? N'avons-nous pas vu, de nos jours, en France, ce mouvement si intéressant, si passionnant, des universités populaires? Et voilà ce que le monopole, comme première conquête de la liberté, va détruire! Il y a, je crois, une université socialiste en Belgique : vous la fermeriez si, demain, la Belgique faisait partie de la France! Il y a des écoles sans Dieu, en Hollande : elles seraient fermées de vos mains, c'est-à-dire que vous iriez directement contre le but que vous vous proposez d'atteindre.

Et pourquoi? quelle raison nous en a-t-on donnée ici?

On repousse la liberté de l'enseignement, avec l'inspection si chère à notre collègue Fernand Crémieux, on ne veut pas de la liberté réglementée, contrôlée par l'inspection, parce que l'inspection est un leurre. Quand l'inspecteur se présente, un sourire du professeur indique à l'enfant qu'il ne faut pas tenir compte de ce qu'il dit. C'est pour éviter ce sourire que vous vous mettez en révolte contre tous vos principes, contre toutes vos idées, que vous démolissez de vos mains l'édifice de la liberté que vos pères avaient construit au prix de tant de sacrifices!

Et maintenant, il faut, après avoir fait la critique

d'autrui, que je subisse à mon tour la critique d'autrui.

Je suis pour la liberté. Ah! si la République était seulement vaincue, de quels applaudissements vous couvririez mes paroles, mes chers amis, mais nous sommes vainqueurs, nous sommes détenteurs de l'autorité, et la liberté a contre elle l'état d'esprit que nous ont fait la décadence hellénique, — que je ferais bien remonter, pour ma part, au temps d'Aristote, *(Sourires)* — et la Rome païenne, abominable dans son autorité violente, et la Rome catholique, qui n'a fait qu'hériter de l'ambition, de la volonté de domination à tout prix de la Rome païenne.

M. Dominique Delahaye. — C'est contraire à toute la vérité historique, cela!

M. Clemenceau. — Voilà bien, mon cher collègue, ce qui prouve qu'il nous faut la liberté dans l'enseignement. *(Rires approbatifs sur divers bancs)*

Vous ne détenez pas l'histoire, moi non plus; quand vous serez à la tribune, vous direz votre vérité historique; je dis la mienne comme je peux, fort mal, sans doute...

M. Dominique Delahaye. — Vous la dites très bien.

M. Clemenceau. — Mais veuillez reconnaître que je fais un très grand effort, puisque j'ai le courage de me séparer d'un certain nombre de mes amis pour chercher, comme doit le faire un vrai républicain, la justice et la liberté en dehors de tout esprit de parti.

M. Dominique Delahaye. — C'est admirable!

M. Clemenceau. — Pour moi, c'est une opinion très ancienne, à laquelle j'ai beaucoup réfléchi : je discerne toujours le vieil esprit romain dans l'Église romaine. L'Église s'est emparée non seulement de la capitale elle-même, mais des idées qui hantaient ses vieilles murailles. Elle les a faites siennes; s'il fallait développer ici cette pensée, — ce n'est pas le lieu, — je me ferais fort de vous démontrer que le véritable héritier des conceptions de la conquête romaine n'est autre que l'évêque de Rome, qui s'est fait César et a repris le rêve de la domination universelle.

Messieurs, nous sommes des hommes d'esprit latin. La poursuite de l'unité par le dieu, par le roi, par l'État nous hante : nous n'acceptons pas la diversité dans la liberté.

Au fond, la Révolution française a été d'abord un grand changement de terminologie avant que sonnât l'heure des réalités. Ce qui subsiste, ce sont deux systèmes de gouvernement dans l'ordre de la pensée : la coercition, qui diminue l'homme, la liberté, qui l'augmente. *(Très bien! très bien!)*

J'estime qu'aujourd'hui, au point où nous sommes arrivés, il ne suffit pas de maintenir le droit que nous avons reçu de nos anciens, de la Révolution française : il faut le développer; et quand je cherche à organiser le régime nouveau, je n'en trouve pas d'autre que le régime de la liberté d'enseignement qui, je l'ai dit en commençant, n'a jamais existé dans ce pays.

Oh! je le sais, on nous dit que ce régime est plein de dangers à cause des deux jeunesses.

Je ne veux pas m'étendre sur les deux jeunesses. Je prétends qu'il y a bien autre chose que deux jeunesses. Il y a deux sociétés, l'ancienne société théocratique d'autorité, et la société civile démocratique qui ne peut vivre que par la liberté.

Pour résoudre ce problème de l'unité qui l'obsède, notre honorable collègue M. Lintilhac conçoit une sorte de duel entre l'Église et l'Université.

Nous n'échappons à l'Église que pour tomber dans les bras de l'État, de l'Université. Si nous ne sommes pas écrasés par l'un, il faut que nous soyons écrasés par l'autre ; c'est la Révolution, la liberté qui l'exige.

Le tort de tous les professeurs, — c'est un tort bien naturel, — c'est de croire qu'ils fabriquent des hommes. *(Rires approbatifs sur divers bancs)*

Messieurs, en pareille matière, je suis pour la routine classique; je crois que le père et la mère y sont bien encore pour quelque chose. *(Nouveaux rires)*

J'entends dire tous les jours : « L'enfant est une cire molle, on le forme comme on veut. »

Non. L'hérédité et le milieu ont déterminé ces petits hommes qu'on vous envoie. Vous leur apprenez à apprendre. *(Très bien! très bien)*

Mais vraiment, croyez-vous de bonne foi qu'un enfant, sur les bancs du collège, soit toujours en corrélation nécessaire, déterminée par son professeur, avec l'homme qu'il sera plus tard ? Cela serait bien inexact, en tous cas, pour tous ceux que j'ai connus. *(Nouvelles marques d'approbation)*

M. Charles Riou. — Parfaitement.

M. Clemenceau. — Mon honorable collègue M. Riou

me dit « parfaitement ». Nous sortons tous les deux du lycée de Nantes. *(Rires)*

M. Le Provost de Launay. — Et M. Combes du séminaire.

M. Clemenceau. — Et M. Combes du séminaire, et je l'en honore, parce qu'il a mis en valeur sa personnalité en se montrant supérieur aux professeurs qui, selon la doctrine de M. Lintilhac, auraient dû le déterminer à jamais. *(Très bien! très bien! à gauche)*

M. Lintilhac. — J'ai dit que les esprits supérieurs résistaient à la déformation par l'éducation.

M. Clemenceau. — Puisque vous m'interrompez, mon cher collègue, — et je vous en remercie, — vous me fournissez l'occasion de répondre à cette partie de votre argumentation, ce que j'aurais probablement négligé de faire.

Oui, vous avez dit que les esprits supérieurs résisteraient à vos efforts. J'en suis bien aise.

M. Lintilhac se contente de déterminer, de mettre en mouvement les esprits inférieurs. *(Sourires)*

Eh bien, moi, je suis bien plus ambitieux que vous ; oui, vous voulez faire marcher les moyens, les médiocres : avec ceux-là vous voulez constituer un type moyen, faire une république de bons élèves, une république de bons fonctionnaires qui marcheront suivant la direction que vous leur aurez donnée. *(Très bien! à gauche)* Moi, je suis comme Diogène ; mais, plus ambitieux que lui, je cherche des hommes et je dis que vous ne pouvez pas en faire, de votre propre aveu.

Ah! vous aiderez à les faire! Ce n'est pas que je veuille protester contre l'action de l'enseignement, tout au contraire, — je la tiens pour infiniment précieuse, et personne n'est plus que moi prêt à lui rendre hommage, — mais les jeunes gens qui vous arrivent viennent avec des idées déterminées qu'ils acquièrent tous les jours dans leurs familles; contre cela votre confrérie de professeurs est impuissante. J'ai dit que vous ne pouviez pas fermer la grande école de l'Église; vous ne fermez pas davantage la grande école de la famille. *(Très bien! très bien!)* Vous n'empêchez pas l'enseignement du soir, vous n'empêchez pas que le père, dans l'esprit de l'enfant, qui ne demande qu'à se confier à ceux qui l'aiment, à ceux qu'il voit tous les jours s'intéresser à sa vie, ne puisse, d'un mot juste ou faux, barrer tout l'enseignement que vous aurez péniblement édifié dans votre journée. *(Nouvelles marques d'approbation)*

Messieurs, je le disais tout à l'heure, tout se tient. Vous avez fait la liberté de la presse, vous avez fait la liberté de réunion, vous ferez, j'en ai confiance, la liberté de conscience. Vous aurez le courage de faire la liberté de l'enseignement.

Quand on a commencé à faire la liberté, on n'est pas maître de s'arrêter en chemin. Faire la liberté, ce n'est pas seulement lui élever des statues, donner son nom à des places publiques, à des arbres, cela n'est rien. Il faut en faire une réalité vivante, car c'est elle seule qui peut gagner les esprits et les garder.

Cherchant à expliquer comment le monopole de l'Église et le monopole de l'État, confondus, avaient fait ces deux générations qui se sont heurtées dans la sanglante tragédie de la Révolution, vous nous avez

dit : « Il y avait alors Condorcet, il y avait Voltaire, il y avait Diderot ; » mais n'y sont-ils donc plus ? Ni Voltaire, ni Condorcet, ni Diderot n'ont cessé d'agir, je suppose; leurs livres étaient interdits ; ils étaient brûlés : aujourd'hui ils sont partout et avec eux leurs fils, ceux qui les représentent authentiquement parmi nous.

Dans cette Assemblée, nous avons un homme que nous pouvons regarder comme l'un de leurs dignes successeurs, j'ai nommé Berthelot. Berthelot s'est prononcé sur cette question, il y a quelques jours, dans une réunion publique ; il a parlé ; il a parlé comme eussent parlé ces grands ancêtres ; il a dit la parole que nous attendions d'eux. Écoutez !

« Cependant, messieurs, notre tradition, ne l'oublions jamais, est celle de la pensée libre. Dans notre enthousiasme pour la science et la raison, nous devons toujours maintenir ce principe fondamental qu'il s'agit de convaincre les hommes en nous appuyant uniquement sur leur adhésion volontaire, sans persécuter personne, sans jamais prétendre à l'infaillibilité, sans réclamer et imposer au nom de la raison le monopole de dogmes immuables. » *(Très bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs)*

Messieurs, je suis avec Berthelot.

Mais vous, quels sont vos répondants ? où sont les conseillers autorisés du monopole ? Vous vous jetez aveuglément dans une lutte dans laquelle la fatalité veut que vous soyez vaincus. Vous prétendez opposer les fils aux pères. Pouvez-vous penser que les pères ne se révolteront pas ? Pouvez-vous penser que les pères, que vous obligez d'envoyer leurs enfants à une école dont ils désapprouvent l'enseignement, ne se met-

tront pas en révolte, au foyer, contre cet enseignement? Ah! ils ne seront pas seuls. C'est alors que l'Église se présentera pour leur venir en aide. L'Église, que vous ne pouvez pas fermer, à laquelle vous êtes obligés, dans le système républicain, de laisser l'entière liberté de son enseignement, l'Église viendra au secours du père révolté, et le père et l'Église feront effort sur l'enfant; et cette conversion que la liberté vous eût donnée, vous la rendrez impossible.

Eh bien, moi, j'entrerai au foyer, tout seul avec la liberté, portes et fenêtres grandes ouvertes, et je dirai au père : « Voilà l'histoire de l'Église, elle est de massacres, de bûchers, de sang, de dragonnades, de persécutions, elle est de tyrannie. Et voici maintenant la République : elle est de liberté! toutes les paroles peuvent arriver à toi et à ton enfant. » Car je veux conquérir le père avec l'enfant; et quand je lui aurai démontré la puissance de ce régime de liberté et sa supériorité sur le régime de coercition, le père sera conquis au libre examen. Quand il aura été conquis à la libre critique, il sera mien; ce sera un nouveau soldat de la liberté et un nouveau soldat de la République, et j'aurai fait la paix là où vous organisez la guerre.

Si vous voulez savoir ce que peut produire ce régime, regardez l'étonnante floraison des écoles aux États-Unis d'Amérique.

Ah! oui, je le sais, vous ferez un peuple d'automates avec des gestes machinés de démocratie. Mais pendant ce temps, les peuples chez qui l'initiative est en honneur, s'empareront du monde. *(Vive approbation sur un grand nombre de bancs)* Ils se répandront dans l'univers et ils y porteront les grandes idées de justice et

de civilisation générale que nos aïeux avaient si glorieusement inaugurées. *(Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs)*

Je sais bien que les États-Unis ont trouvé table rase. Nous, nous avons trouvé la France occupée par l'Église et, à mesure que nous l'avons délogée de quelques-unes de ses positions, elle a reculé sans doute, mais elle a laissé des postes d'occupation dans toutes les positions stratégiques.

Et c'est ici qu'il faut que je m'explique, non plus sur le principe de la liberté, en faveur duquel je viens de parler, mais sur ce que j'appelle, — ne vous en déplaise, messieurs, *(l'orateur se tourne vers la droite)* — les garanties de la liberté contre le privilège.

Messieurs, je trouve devant moi une corporation internationale ayant pour chef un souverain étranger. L'honorable M. de Cuverville avait, dans une interruption, dénié au pape la qualité de souverain étranger. Fort heureusement, notre honorable collègue, M. le comte de Blois, a rétabli la véritable doctrine en affirmant, à cette tribune, que le pape était bien un souverain étranger.

M. l'amiral de Cuverville. — La véritable doctrine ? Je le conteste.

M. Clemenceau. — Vous le contesterez contre la réalité, puisque le pape est souverain, qu'il est étranger, et qu'il se proclame à la fois souverain temporel et spirituel.

M. l'amiral de Cuverville. — C'est un souverain temporel et dépossédé.

M. Clemenceau. — Il a beau être dépossédé, il est souverain. C'est lui qui le dit, et il doit le savoir mieux que vous. *(Rires sur quelques bancs)*

Je dis que nous trouvons devant nous les membres d'une corporation internationale soumis à un souverain étranger, véritable enclave de servitude romaine dans notre droit civil de liberté. C'est leur domination que nous avons refoulée. C'est sur eux, contre eux, que nous avons conquis nos libertés. Ils sont vaincus, mais réclament le maintien de leurs privilèges. La liberté d'un seul, c'est la domination ; le droit commun, c'est la liberté de tous. Quiconque réclame une liberté au delà de la commune liberté, réclame un privilège : c'est le cas de la congrégation.

Nous trouvons devant nous des hommes qui réclament un droit de privilège non pas pour les individus qui constituent cette corporation, mais pour la corporation elle-même, en vue d'une domination corporative... *(Mouvement)*

Ils réclament un privilège ; lequel?

Le privilège de fonder dans la société française une société qui a pour principe la négation des principes de la société française. *(Très bien! très bien! à gauche)*

Vous proclamez la liberté, ils y opposent l'obéissance, *(Très bien! à gauche)* l'obéissance à quoi? A autre chose que la loi, à quelque chose de contraire à la loi! Et cela pour la domination.

Vous proclamez la propriété individuelle ; ils revendiquent l'appropriation non individuelle, la mainmorte, l'accumulation des capitaux comme instrument de domination.

Vous établissez, comme fondement de votre ordre

social, la famille. Ils répudient la famille ! *(Vifs applaudissements à gauche, protestations à droite)*

M. Dominique Delahaye. — Ce n'est pas exact.

M. de Lamarzelle. — Nous vous répondrons.

M. Clemenceau. — Non, vous ne répondrez pas.

M. de Lamarzelle. — Je tâcherai.

M. Clemenceau. — Vous me direz que sentant l'étonnement qu'une pareille conception peut causer dans les esprits, ces gens s'attribuent, — faussement, — les titres de père et de mère : ce sont de faux pères, ce sont de fausses mères. *(Vifs applaudissements à gauche)*

Ils ne connaissent pas la force du lien de sang qui lie la chair à une autre chair; ils n'ont pas vu l'enfant naître, ils ne l'ont pas vu souffrir, ils ne l'ont pas suivi dans sa lutte misérable pour l'existence, ils n'ont rien de commun avec lui qu'une prétendue paternité spirituelle qui ne peut être indépendante de l'autre et qui se traduit trop souvent par des martyres, par des supplices comme au refuge de Tours. *(Vifs applaudissements sur les mêmes bancs à gauche)*

Ils répudient la famille, les charges de la famille, les devoirs de la famille, et quand ils se sont créé une existence sans devoirs humains, il en profitent pour faire une concurrence mortelle aux ouvriers qui ont des enfants à faire vivre, à élever.

Ce sont des citoyens de la société romaine, enclavés dans notre société française issue de la Révolution; ce sont des sujets de la théocratie, en désaccord de principe avec les citoyens de la démocratie. Nous leur

offrons le droit commun, le droit civil français, la liberté commune, la même liberté qu'à tous les Français. Que peuvent-ils demander de plus ?

La liberté qui me suffit doit leur suffire. J'en suis fâché pour eux, mais je ne suis pas prêt à leur accorder un privilège. Ils prêchent des doctrines antisociales qui sont la négation de la société issue de la Révolution : je n'en ai pas peur, qu'ils les prêchent ! Mais constituer dans l'État, par privilège, un État spécial qui surajoute à son privilège la liberté, non plus individuelle, mais d'une corporation en révolte contre la société elle-même, voilà ce que je ne puis tolérer, dans l'intérêt même de la commune liberté.

Je ne le puis tolérer, mais les congrégations, en fait, se sont audacieusement imposées, en dépit de la loi, et les gouvernants les ont subies et se sont faits leurs complices.

Ainsi ont coexisté sur notre territoire deux États, le français, le romain, qui se pénètrent, qui s'enchevêtrent, qui s'opposent en ennemis, pour l'attaque et pour la défense des droits civils de la Révolution française.

Notre solution de la difficulté est simple : c'est une solution de liberté. Je vous en prie, messieurs, ne l'oubliez pas, n'oubliez jamais que c'est la République qu'il s'agit de faire, et que notre but ne saurait être d'obtenir la victoire facile d'un jour sans lendemain.

Nous proposons de mettre la religion dans le domaine de la liberté, de supprimer tous ses organes de domination pour la mettre dans le domaine du droit commun. Nous proposons de placer le pouvoir politique dans le peuple français, non pas pour lui donner le pouvoir absolu des monarques disparus, mais pour lui

permettre d'exercer sa puissance légitime sur lui-même en respectant, en garantissant les droits intangibles de l'individu.

C'est là, messieurs, le but vers lequel nous marchons : nous n'y sommes pas encore. Pour le moment, par le budget de l'État, par la fonctionnarisation du clergé, — je vous demande pardon du barbarisme, — nous faisons les frais de la guerre de Rome contre la République française. C'est avec cet état de choses que nous voulons en finir, quelques-uns de mes amis par l'autorité d'omnipotence qui se retournerait contre eux, moi, par la liberté, avec les garanties de liberté que j'ai indiquées.

Dans ma doctrine, l'établissement d'un seul droit commun pour tous donne à chacun la même arme pour l'exercice de la même liberté.

J'attendrai les protestations contre la légitimité d'un tel état de choses. Pour toutes les idées, libre carrière ; pour tous les hommes, le même droit ; refus du privilège à quiconque veut ajouter le privilège au droit commun. En d'autres termes, une seule société, une seule loi, une seule catégorie de citoyens. Est-ce là ce que vous oserez appeler la tyrannie ?

Messieurs, je vous demande pardon d'avoir parlé aussi longtemps ; *(Parlez ! parlez !)* j'ai, de bonne foi, essayé de suivre le chemin de la raison et de l'idée républicaine à travers les incertitudes et la confusion de la discussion dans laquelle nous sommes engagés. Je ne sais pas si j'ai réussi ; mon ambition est simplement de vous faire comprendre à quel point de vue je me suis placé. J'entends beaucoup de mes amis me dire : Vous êtes un esprit absolu. On est toujours l'esprit

absolu de quelqu'un. Cependant, je fais un grand effort. Le discours que je viens de prononcer, comme celui que j'ai prononcé il y a quelques mois, je ne les aurais certainement pas faits au début de ma carrière dans le Parlement. J'ai regardé, j'ai appris, j'ai tâché de profiter des leçons qui me sont venues de toutes parts. Je ne dirai pas que je suis resté aussi ferme républicain que par le passé; à cet égard, je n'ai pas changé; il est impossible de concevoir un homme qui soit plus détaché de Rome que je ne le suis. *(Sourires)* J'en suis arrivé au point que je n'éprouve même pas le besoin de l'insulter.

Je crois que le problème est de séculariser mon pays, de le dégager de l'ancienne théocratie romaine. Je comprends que je ne puis le faire qu'à mesure que je suis capable d'obtenir l'assentiment de la majorité de mes concitoyens et je cherche à le faire dans une forme qui ne les heurte pas. Cette séparation de l'Église et de l'État que j'appelle, que je croyais ne jamais voir et que j'espère maintenant qu'il me sera donné de voir réaliser de mon vivant, j'entends qu'elle ait lieu dans des conditions de libéralisme telles que personne, qu'aucun des Français qui voudront aller à la messe ne puisse se trouver dans l'impossibilité de le faire.

M. l'amiral de Cuverville. — Quand vous serez président du conseil!

M. Clemenceau. — Voulez-vous préciser votre interruption? Je ne la comprends pas, mon cher collègue. *(Parlez! parlez!)*

Messieurs, vous êtes témoins que je ne veux choquer personne, que je vous explique en toute simplicité et

en toute franchise l'état d'esprit d'un homme qui a été dans les Assemblées pendant longtemps et qui, à l'heure où il approche du terme de sa carrière, cherche à concentrer son action sur un point vital de l'adversaire qu'il a trouvé devant lui, avec le désir de réussir, sans blesser les consciences, sans porter atteinte à ce qui est intangible chez moi, et ce que je reconnais intangible chez vous. Faisant ainsi, je cherche l'ordre ; je cherche l'ordre par la liberté ; je cherche en même temps la justice ; je cherche l'ordre dans la paix de justice et de liberté.

Et lorsque notre honorable collègue M. Thézard, dans cette discussion difficile, nous apporte le projet sur lequel nous délibérons en ce moment, je lui demande pardon de le dire, j'ai écouté son discours avec la plus grande attention, et j'ai le plus profond respect pour son opinion, mais je crois que, universitaire lui-même, il a prononcé d'un point de vue universitaire.

C'est toujours l'idée de ce malheureux duel entre l'Université et l'Église. Au delà de l'Université, au delà de l'Église, il y a les citoyens ; c'est à l'ensemble des citoyens que je pense. Le projet de M. Thézard a tous les inconvénients du monopole, et il y ajoute tous les dangers de la liberté. C'est l'omnipotence de l'État, corrigée par l'arbitraire, *(Sourires)* l'omnipotence de l'État, de l'État changeant. Qu'auriez-vous dit d'un Louis XIV qui aurait révoqué l'édit de Nantes un jour et persécuté les catholiques le lendemain ? C'eût été le gâchis. C'est le gâchis que vous nous préparez.

Votre principe de l'autorisation pourrait avoir une apparence de raison dans une monarchie, parce qu'il semble au moins qu'il y a une continuité de vue qui se

poursuit à travers les temps. Pour nous, nous ne voyons dans les majorités changeantes que des instruments pour pourvoir aux nécessités politiques du jour en continuant de respecter et garantir les droits de l'individu, proclamés par la Révolution française.

Qu'avez-vous fait, cependant ? Vous êtes arrivés à nous proposer une solution bâtarde, philippotarde, si vous me permettez ce mot. *(Sourires)*

Ce n'est pas le monopole et c'est le monopole, cela dépend de quel côté vous regardez : *Janus bifrons.*

Quant au principe de la liberté, il a été défendu à cette tribune avec beaucoup d'éloquence par l'honorable M. Chaumié, et je n'ai pas la prétention de refaire l'excellent discours de notre ministre de l'instruction publique. Sans doute, je trouve qu'il y a des lacunes dans son projet ; je l'ai prouvé en déclarant que l'amendement de M. Girard avait toutes mes sympathies.

J'aurais voulu, je l'avoue, et je serais disposé à présenter un amendement dans ce sens, j'aurais voulu qu'il eût tenu compte de la proposition très intéressante faite par M. Combes, d'abord comme ministre en 1896, et reproduite par lui comme sénateur en 1898, sur les sanctions de l'enseignement secondaire, dont le rapporteur était notre ancien collègue M. Pozzi.

Ce projet de loi instituait un jury d'État qui faisait passer l'examen aux élèves des lycées et aux élèves de l'enseignement libre. J'aurais aimé beaucoup à retrouver dans le projet de M. Chaumié cette disposition jadis préconisée.

Je voudrais renforcer dans la mesure du possible les garanties proposées par l'honorable M. Chaumié. J'y tiens d'autant plus que je me trouve, à mon grand

regret, dans l'obligation de me séparer de mes amis. Je le regrette profondément. Moi, à qui on reproche d'avoir renversé tant de ministères, c'est justement quand je soutiens un ministère que je vois quelques-uns de mes amis, qui soutiennent le même ministère, se détacher de moi. *(Hilarité générale)*

M. Victor Leydet. — Vous nous avez donné de bonnes habitudes.

M. Clemenceau. — C'est une fatalité malheureuse que m'impose l'indépendance de ma pensée.

Tout en désirant très sincèrement le vote du projet de M. Chaumié, je rechercherai, dans la mesure de mes moyens, à obtenir le maximum de garanties efficaces que le Sénat voudra bien consentir.

Messieurs, il y a en cette affaire une question de méthode et, permettez-moi de le dire, bien que je n'aie aucune qualité pour la poser, une question de gouvernement. Notre but, je vous l'ai dit tout à l'heure, — il faut que cela soit bien entendu entre nous, — c'est la sécularisation de l'État. Faire descendre l'Église de son trône de domination pour la reléguer dans le domaine de la liberté, voilà notre but. Que reste-t-il à faire ?

Il reste à régler la question des congrégations, la question de la liberté de l'enseignement, et celle de la séparation de l'Église et de l'État.

Messieurs, ce programme, c'est celui du gouvernement que nous avons devant nous. Je n'ai pas l'habitude de flatter les gouvernements, cependant il me sera permis de dire que, dans cet ordre d'idées, aucun gouvernement, depuis la fondation de la République, n'a fait davantage et n'a même fait autant. Je sais bien que

vous criez à la persécution, messieurs de la droite, mais aussi longtemps que votre persécution n'est pas une persécution, je ne redoute point vos cris. Nous avons commencé par refuser l'autorisation aux congrégations non autorisées et nous avons tiré de la loi de notre honorable collègue M. Waldeck-Rousseau tout ce qu'elle contenait, et même, si j'en crois M. Waldeck-Rousseau, un peu plus que ce qu'il s'était proposé de lui faire contenir. *(Sourires)* Ce n'est pas moi qui en ferai un reproche à M. Combes.

Une loi sur l'enseignement est en ce moment soumise aux délibérations du Sénat qui, je l'espère, en fera sortir la laïcisation générale de l'enseignement. A nous d'accomplir notre œuvre.

Enfin, je crois pouvoir dire que nous nous orientons vers la séparation de l'Église et de l'État. Je dis précisément que nous nous « orientons » pour ne pas blesser votre sentiment de la correction gouvernementale, mes chers collègues de la droite. Il faut dire les choses comme elles sont. Ce programme est celui du gouvernement actuel, et c'est pour cela que je soutiens ce gouvernement.

Or, je demande à mes amis de la gauche s'ils croient que c'est le moment, lorsque le gouvernement fait face résolument à nos adversaires, de l'abandonner en se livrant au plaisir, non pas inoffensif, de faire une manifestation d'autorité réactionnaire ?

Je ne le crois pas. Ah ! je sais bien que l'honorable M. Lintilhac, le prenant d'un peu haut avec les républicains qui se permettent de rester attachés à la liberté, nous a dit que nous nous en repentirions, si nous ne votions pas la proposition de la commission. Mais de

quoi me repentirais-je ? Croyez-vous que la défaite serait capable de me faire repentir ? Elle me rendrait encore plus ferme dans mes idées républicaines et me donnerait de nouvelles forces contre vous et contre tous ceux qui ne conçoivent la liberté que comme un changement de tyrannie.

Et puis, notre collègue encore nous a menacés d'une campagne électorale ! Eh bien, allez chercher les grenouilles républicaines qui demandent la royauté de l'État ! *(Rires et applaudissements sur divers bancs)*

M. Méric. — Vous n'êtes pas aimable pour vos amis.

M. Béraud, *désignant la droite.* — Ils sont contents !

M. Clemenceau. — Ah ! je ne sais pas s'ils sont contents ou non contents ; je ne m'occupe de rien que de servir la vérité, la liberté et la justice, suivant la mesure de mon intelligence ! *(Marques d'approbation)*

M. Méric. — Mais nous aussi !

M. Clemenceau. — Je ne vous apostrophe pas, et vous m'apostrophez, voilà la différence ! Quand vous monterez à cette tribune, je vous écouterai sans interruption, comme j'ai écouté M. Lintilhac.

Lorsque j'ai demandé la liberté de la presse, ces messieurs aussi *(l'orateur désigne la droite)* m'ont applaudi ; est-ce que c'était une raison pour refuser la liberté de la presse ? Quand je demande la liberté de l'enseignement, ces messieurs aussi veulent bien m'applaudir : est-ce une raison pour refuser la liberté de l'enseignement ?

Laissez-moi donc le dire, je ne m'isole pas de vous ;

(l'orateur désigne la gauche) malgré vous, je demeure solidaire de mon parti à condition qu'il représente nos idées ; et si mon parti abandonne, pour un moment, ces idées, je continuerai, fussé-je seul, à les défendre !

Un sénateur au centre. — C'est très courageux, ce que vous dites là !

M. Clemenceau. — Il n'y a aucun courage à cela.

Je ne prétends pas le moins du monde, mes chers collègues, faire le procès d'aucun de vous. Nous agissons avec la diversité de nos intelligences et suivant nos idées ; nous cherchons à nous convaincre et non point à nous faire peur, à nous terroriser en aucune façon. *(Très bien ! très bien ! à gauche)*

Vous allez me retrouver, tout à l'heure, ce que j'ai toujours été, ce que je suis à cette tribune; et vous savez très bien que je mourrai dans la foi républicaine. *(Vive approbation à gauche)*

M. Méric. — On ne suspecte pas votre bonne foi.

M. Clemenceau. — Alors, laissez-moi parler; j'aurai bientôt fini.

Messieurs, je sais qu'il y a des publicistes républicains, que j'estime et que j'aime, qui se sont jetés dans la cause du monopole ; — c'est Aristote qui disait : *(Sourires)* « J'aime Platon, mais j'aime mieux la vérité. » — Ils réfléchiront. Par leurs articles, par leurs discours, ils préparent le mouvement d'opinion qui doit aboutir à cette tribune. Nous sommes ici sous le regard du peuple français pour échanger des raisons, pour échanger des arguments, et c'est ce que j'ai essayé de faire,

en me détachant de toutes espèces de considérations d'ordre contraire.

Vous avez deux systèmes en présence : l'autorisation et la liberté; l'autorisation arbitraire, le caprice dont nul ne rendra compte, l'autorisation changeante qui variera avec les ministères. Est-il bien sûr que si notre collègue M. Méline était président du conseil, M. Thézard vous proposerait aujourd'hui le système de l'autorisation? Les ministères passent, et, avec eux, leurs idées. Il est élémentaire de le prévoir.

Je cherche à m'élever au-dessus de toutes ces considérations. Notre but est de séculariser l'État, et le gouvernement, de bonne foi, fait de son mieux à cette heure pour y arriver; mon devoir est de l'aider et je l'aide.

Je l'aide non pas en votant contre lui, mais en votant avec lui, en votant le projet du ministre de l'instruction publique, soutenu par le président du conseil, et en cherchant à l'améliorer dans la mesure de mes moyens par mes amendements.

J'aurais voulu que ces raisons déterminassent mes amis à abandonner le projet dans lequel ils se cantonnent pour faire, par un contraste singulier, une opposition intransigeante au gouvernement qu'ils ont la volonté de soutenir.

A gauche. — Mais non!

M. Clemenceau. — Il ne faut pas dire : « Mais non! »

M. Victor Leydet. — C'est une question de principe, voilà tout!

M. Clemenceau. — Tout à l'heure, plusieurs d'entre vous voteront contre le gouvernement qu'ils font profession de soutenir... *(Bruit et interruptions à gauche)*

Je répète : tout à l'heure, plusieurs d'entre vous voteront contre le gouvernement qu'ils font profession de soutenir, et je dis qu'ils auraient raison si ce gouvernement désertait l'idée de sécularisation; et je dis qu'ils auront tort, parce que le gouvernement, au lieu de déserter l'idée de sécularisation, s'efforce de la servir.

Messieurs, j'ai fini. Je vous demande pardon d'avoir occupé cette tribune si longtemps. *(Non! non! — Parlez!)*

Vous me rendrez cette justice, qu'en m'élevant au-dessus des considérations de groupes et d'amitiés, j'ai uniquement cherché à servir, dans la mesure de mes forces, l'idée républicaine. Cette idée, je la résume d'un mot.

Messieurs, le monde est à la force, le monde est aux conflits, aux luttes d'intérêts; mais, sous ces luttes sauvages d'appétits plus ou moins furieux, dans la profondeur des masses, une idée a surgi qui meut les hommes et les pousse à la conquête d'une société meilleure : c'est l'idée du droit humain, l'idée du droit de l'homme, de l'homme grandi en roi, en souverain, dont la souveraineté ne connaît de limites que la souveraineté des autres. C'est cette idée qui a changé la société depuis les temps anciens, qui en a fait ce qu'elle est aujourd'hui; c'est en elle qu'est la force de l'avenir; elle est notre *palladium*, c'est l'idée que nous ne devons jamais, quoi qu'il arrive, déserter.

Jamais, pour ma part, je ne permettrai qu'elle passe

de ce côté *(la droite)* de l'Assemblée. C'est avec elle qu'est la force de l'avenir. Nous avons été vainqueurs parce que nous l'avions avec nous, parce que nous détenions cette grande idée du droit où la justice et la liberté se rencontrent. On l'a invoquée contre nous; mais comme ce n'était que le déguisement d'une réalité de privilège, la force est restée de notre côté.

Nos pères ont fait, il y a cent ans passés, une révolution de droit dans le monde. Pour les continuer, nous ne pouvons que maintenir et développer la notion de droit qu'ils nous ont léguée; et comment développer le droit, si ce n'est par le développement de l'homme qui en est la substance? C'est pourquoi le mot d'ordre de cette civilisation moderne que la Révolution a fondée et que le *Syllabus* maudit, ne peut être, à travers toutes les incertitudes d'une si longue bataille, que de libérer, de grandir, d'accroître l'homme toujours. *(Très bien! très bien! et applaudissements. — L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)*

Avant tout commentaire nous devons publier ici un article du Bloc, *première année, numéro 30, dimanche 18 août 1901, qui fait corps avec le discours que l'on vient de lire;* le Bloc *était sous-intitulé gazette hebdomadaire :*

CROIRE OU SAVOIR

Un fait récent a posé devant l'opinion républicaine la question de l'éducation religieuse des enfants. Le problème paraît être théoriquement fort aisé à résoudre, chaque chef de famille réclamant le droit d'élever sa jeune progéniture dans les idées qu'il tient pour vraies, soit qu'il les ait reçues, sans examen, des ancêtres, soit qu'un effort d'esprit tout personnel lui ait fait des convictions particulières.

On a beaucoup écrit sur « le droit de l'enfant » et sur « le droit du père ». On ne peut nier qu'un moment arrive où les deux droits s'opposeront par la force des choses. L'heure vient fatalement d'une crise de l'autorité paternelle dans toute la famille. L'enfant a grandi, il éprouve plus ou moins obscurément le besoin de penser par lui-même et le concours des deux hérédités dont il sort lui fait une disposition personnelle à se différencier de parents dont la tendance invariable est de lui laisser une empreinte d'eux-mêmes. Après avoir tiré plus ou moins heureusement, chacun sur son bout de chaîne, une réciproque affection induit le plus souvent les deux parties à composer. Les enfants doivent s'accommoder tant bien que mal d'un père façonné « aux idées d'autrefois », les pères se résignent à subir des enfants « sans expérience », qui s'aventurent dans le

monde au gré de leurs fantaisies. On vit, on meurt, chacun ayant tort ou raison tour à tour, très fier quand l'occasion lui vient de dire à l'autre : « N'avais-je pas prédit ce qui est arrivé ? »

Dans le silence de l'éternité tout s'apaisera bientôt. Mais avant d'en arriver là le marmot qui vient de naître trouve à l'autorité de ceux qui le mirent au monde, sans autorisation préalable, une douceur extrême. Ce jour-là, n'ayant que des besoins physiques, et se trouvant hors d'état d'y pourvoir, le despotisme lui est doux de la main qui s'empresse à le satisfaire. Il le sollicite énergiquement de toutes ses facultés d'expression, et manifeste à tout propos son parfait contentement d'une sujétion où il réalise la plénitude actuelle de son être. Nulle discussion encore sur « le droit » de chacun. L'apparence absolue de ce mot, sous lequel ne se cache rien que la brutalité d'un fait qui s'impose, nous réserve bien des mécomptes, s'appliquant à une créature toujours en voie de changement.

L'enfant grandit, et, depuis le premier jour, toute son énergie de croissance tend à l'individualiser davantage, à le séparer de plus en plus de ses procréateurs en l'affranchissant peu à peu de la nécessité de leurs secours. Son droit à la vie physique lui paraît souverain. Il en use, il en abuse avec une inconscience de jeune bête. Mais voici les symptômes d'une vie morale qui vont se produire. Vivre, c'est s'approprier le nécessaire et même le superflu. L'acte instinctif de l'enfant est de s'approprier toutes choses, sans se poser la question des conséquences. Dès les premières lueurs de compréhension, le précepte intervient : « Il ne faut pas faire cela. » C'est l'apparition de la morale sous la

forme d'un commandement dont l'explication n'est pas toujours convaincante. Une borne est posée provoquant moins le respect que le désir de passer au delà. Lentement, lentement, l'esprit s'ouvre au commerce du monde. L'univers soulève ses premiers voiles. Mille questions jaillissent des lèvres, appelant, en réponse, de vagues formules, provisoirement acceptables dans l'impossibilité de l'analyse. Jusque-là l'esprit des parents et l'esprit de l'enfant ne sont qu'un. Mais prochaine est l'épreuve.

Les deux maîtres

Il faut étudier. Il faut travailler. Il faut apprendre. Devant la jeunesse ingénue deux hommes se présentent. L'un pauvre, rébarbatif, souvent morose, montrant sur son visage les sillons douloureux de la vie, qui vient offrir, sans pouvoir se couvrir d'une autre autorité que d'hommes comme lui, le fruit de l'expérience accumulée des siècles sur tel ou tel point de la connaissance humaine. Pour le comprendre, l'enfant se voit requis de produire un douloureux effort d'intelligence, toujours plus grand, jusqu'à ce que le dégoût vienne de la tension rebutante dont nulle fin ne se découvre. Des livres consultés montrent bientôt que sur les questions soulevées l'humanité n'a pas toujours pensé de même. La science d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier. Pourquoi la science de demain ne différerait-elle pas de celle d'aujourd'hui ? Tant de labeur ingrat pour s'assimiler des choses qui changent, présentent à tout moment des aspects inconnus ! Encore ne s'agit-il là que du « connaissable ».

A l'imagination maintenant de construire les solutions les plus plaisantes, en même temps que les plus conformes à l'avantage utilitaire. Il en est peut-être comme a dit celui-ci, sinon il est possible que tout soit comme a dit celui-là. Depuis que l'homme pense, il a successivement émis toutes les hypothèses de science, de métaphysique, de rêve. Dans le tas, que chacun pense à sa convenance, se construise un paradis à sa mesure. Croyez ce qu'il vous plaira. Mais surtout que vos croyances ne soient pas pour choquer vos concitoyens. On vous pardonnerait de révoquer en doute ce qui est « démontrable », la théorie de la gravitation universelle, par exemple. Mais si votre « indémontrable » ne peut pas faire bon ménage avec celui ou ceux de vos concitoyens, il en résultera pour vous de grands ennuis.

L'enfant, bien entendu, ne peut se rendre compte de ces choses. Même s'il ne doit jamais les comprendre, il n'en sent pas moins, toutefois, que son pédagogue omniscient n'a pas réponse à tout, — loin de là, — et cela lui est une souffrance. Ce qu'il voudrait c'est que, pour chaque problème qui se présente on lui offrît une solution claire, simple, définitive, qui fût le dernier mot sur la matière. Le *Magister dixit* est né de ce besoin. Hélas ! Le maître dit, et quand il a dit, il reste, il restera toujours à dire. Dès que l'enfant l'a découvert, — et le phénomène s'accomplit en lui bien plus tôt qu'on ne pense, — il en éprouve une déconvenue extrême, un découragement dont sa paresse le console en le confinant dans le labeur strictement utilitaire.

C'est alors qu'à l'insuffisant pédagogue, — obligé de convenir que sa science est bornée, — succède le détenteur de la révélation suprême, tout doux, tout aimable,

tout en vertus extérieures, satisfait de lui-même, révéré de tous, se vantant d'être supérieur à la vie. C'est l'homme qui ne connaît pas de question sans réponse, le maître des mystères, celui qui possède la clef de toutes choses. Ah ! celui-là ne court point le risque de s'égarer en des recherches ardues d'expérimentation, d'analyse. Il n'usera point sa pensée à reculer, de si peu que ce soit, les limites de la connaissance, car il connaît tout de prime abord, son autorité étant, non pas d'un homme borné, mais du Dieu fabricateur du monde, de qui il a reçu le pouvoir. Il va dire à son tour, mais cette fois, il n'y a plus de contradiction possible. Sans une variation, tous ceux qui ont reçu le même mandat, diront les mêmes paroles, accompliront les mêmes rites, et, après avoir expliqué l'univers sans le secours d'aucune science, donneront sans difficultés la formule éternelle, absolue, de l'humanité sur la terre.

Et le merveilleux, c'est qu'ici il n'est plus besoin de se casser la tête pour comprendre. Il suffit de répéter les mots qu'on vous présente. On vous demande simplement de *croire*, phénomène que la suggestion d'autrui suffit à produire chez les âmes faibles, tandis que chez les autres, l'effort de savoir exige, avec l'initiative, une persévérance obstinée dans les voies ardues de la connaissance. La foi, non la raison, voilà l'instrument de la destinée humaine, et, si vous en doutez, on aura recours à tous les arguments de la raison pour vous démontrer que les démonstrations de la raison sont vaines.

Ce seul point admis, tout devient lumière, en effet, pour le croyant. Il a l'explication, la prévision de tout. Il n'a plus à rechercher sa voie, à se conduire. *Il est*

conduit. Pourvu qu'il prononce à l'heure marquée des paroles déterminées, pourvu qu'il accomplisse les rites prescrits, — car le Créateur souverain a cette étrange faiblesse d'avoir besoin de l'adoration de ses créatures, — sa vie, simplifiée, facilitée, s'acheminera, par des routes heureuses, vers des félicités non d'un jour, mais de l'éternité.

Quant aux manquements de simple moralité qui pourront intervenir, nous voyons chaque jour que c'est la moindre affaire. La confession, les prières, les jeûnes, les pénitences variées pourvoiront à votre salut, toute la hiérarchie sacrée ayant pouvoir de remettre vos fautes, et se dévouant même au service de vos intérêts ici-bas quand elle y trouve un avantage.

Est-il besoin de rappeler que si l'ordre de la nature est impuissant à vous procurer l'objet de vos désirs, l'Église fait en maints lieux un abondant commerce de miracles ?

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses !

Entre le prêtre, représentant de la puissance souveraine du monde, et le maître du modeste savoir humain, voilà l'enfant placé. Deux conceptions du monde sont aux prises pour la possession de sa naissante intelligence. Il faut faire un choix, semble-t-il, car elles apparaissent radicalement inconciliables. Notez que, dans la plupart des cas, les parents ont d'avance choisi pour l'enfant, par le baptême, comme leurs parents avaient choisi pour eux. La marque d'une doctrine est sur lui dès son premier vagissement.

Aux époques de foi, cette violence faite au nouveau-

né paraissait un élémentaire devoir. Tout s'ensuivait alors, selon l'ordre établi. L'instruction totale était religieuse, accessoirement complétée de quelques éléments de connaissance utiles pour la pratique de la vie. Cela avait un sens. Juste ou fausse, éternelle ou fragile, une harmonie sociale découlait d'une compréhension générale des choses.

Mais voici que ces rudiments méprisés de connaissance, toujours croissant, toujours empiétant sur le domaine de l'inconcevable, finissent par s'ordonner. par se développer en une immense floraison de savoir, produite dans l'investigation du monde, par l'élimination du procédé mental qui se résume en l'ancienne formule : croire. Et voici qu'en même temps les « croyances » n'apparaissent plus que comme les traditionnelles légendes d'un temps où l'homme était tenu d'interpréter, de résoudre provisoirement, d'inspiration, les grands problèmes de sa destinée que les progrès d'une enquête séculaire devaient lui permettre plus tard d'aborder expérimentalement.

Le conflit est fatal : nul ne peut s'y soustraire. Conflit social qui se retrouvera à tous les carrefours de la vie publique et privée, mais nulle part ne s'accusera avec autant d'intensité qu'au foyer paternel, lorsque l'heure viendra pour chacun de transmettre à sa descendance l'héritage d'une mentalité ancestrale plus ou moins modifiée par un effort personnel de culture.

Questions d'intérêts

Et, chose inattendue, à y bien regarder, le conflit des croyances est le moindre. L'ordre établi ne change pas

par la seule raison que les croyances décroissent. Les gestes du culte, — devenus purement réflexes, — se transmettent de génération en génération sans que personne ose s'interroger de trop près pour prendre la mesure exacte de sa foi. Un peu plus, un peu moins de sincérité dans les manifestations rituelles, la conscience profonde pourrait seule donner des précisions là-dessus, et l'on se garde précisément de lui poser la question d'une façon trop pressante. Les derniers siècles du paganisme nous montrent ce spectacle dans une aveuglante clarté.

De même l'affaiblissement de la foi chrétienne, de nos jours. Mieux encore, les actes extérieurs du culte redoublent d'intensité, les superstitions les plus grossières se répandent avec d'autant plus de facilité que la croyance intime faiblissant, l'esprit retourne inconsciemment à la matérialisation de la divinité, au fétichisme reçu des ancêtres. C'est que la croyance religieuse a été le point central autour duquel se sont cristallisés les traditions, les mœurs, les institutions, les lois, les intérêts constitutifs de la société. Le support disparu, traditions, mœurs, institutions, lois, intérêts, se prêtent un mutuel appui, subsistent en vertu de l'équilibre ancien, et durent jusqu'à ce qu'une nouvelle doctrine, acceptable par tous, devienne un nouveau point de cristallisation sociale à son tour.

C'est le problème de notre temps. Beaucoup avaient pensé que la foi disparue entraînait à bref délai une reconstitution sociale nécessaire. Il apparaît aujourd'hui que le phénomène du renouveau ne se produit point comme par un coup de théâtre. Les traditions, les mœurs, les institutions, les lois, les intérêts, nés des

anciennes croyances et soutenus par elles, soutiennent maintenant le culte extérieur, en retardent pour un temps la décomposition inévitable.

Les oligarchies du passé, qui n'eurent de raison d'être que par les croyances disparues, s'accrochent désespérément aux étais vermoulus de la construction croulante. *Croire, croire,* c'est le mot d'ordre de leur présent, comme ce fut celui de leur passé. Des âmes simples se rencontrent encore dans les rangs de ceux qui se dénomment chez nous « l'aristocratie », comme ce commandant de Bréon qui, après avoir demandé chaque jour la lumière d'en haut, acquitta Dreyfus malgré la formidable pression de l'esprit de classe. Il n'en est pas moins vrai que nos classes supérieures actuelles, — fort mêlées, — voient surtout dans la religion une puissante organisation de défense au profit des appétits satisfaits contre les appétits à satisfaire.

La bourgeoisie gouvernante s'est emparée du gouvernement grâce à sa promesse réitérée d'ouvrir les voies d'accès à l'ordre nouveau qui se prépare. Mais aussitôt installée au pouvoir, toutes les forces du passé, — traditions, mœurs, lois, institutions, intérêts, — se présentent pour soutenir les maîtres du jour. Quel désintéressement prodigieux, quelle audace pour résister à la tentation de les approprier à son usage ? Les raisons ne manquent jamais, et la masse inorganisée, impuissante à constituer une force d'ensemble, cède, en dépit des révoltes partielles, à l'antique suprématie des choses qui sont.

Je ne dis rien du peuple parce qu'il est *en devenir*. Les prolétaires des grands centres industriels cherchent péniblement leur voie et ne l'ont pas encore trouvée. Les

paysans de nos campagnes s'éveillent aux premiers rayons de lumière, mais sont plus lents à se mouvoir.

La liberté de l'éducation

Il va sans dire que l'état d'esprit impliqué par ces situations diverses se manifeste simultanément dans la vie publique et dans la vie privée. De la vie publique, il n'est pas besoin de parler. Les classes supérieures se dépensent en efforts pour attirer la foule aux lieux du culte. Elles y réussissent remarquablement, car il s'agit, pour ceux qui accourent, non de croire et de se comporter en conséquence, mais d'accomplir des rites en public et d'en recueillir le profit ici-bas.

Lorsque ces croyants de tout ordre, dont nul ne peut sonder les cœurs, cherchent à transmettre à leurs enfants les doctrines sur lesquelles se fonde leur vie, qui donc pourrait s'en étonner? Qui s'en plaindra et leur refusera les moyens de tenter de modeler leur descendance à leur image? Ici même j'ai réclamé pour eux cette liberté que leur refuse l'empirisme intolérant de notre bourgeoisie « libre-penseuse », et j'ai trouvé devant moi la contradiction d'hommes de la plus haute culture, lyriques champions d'un ordre nouveau, mais attardés dans les procédés du *compelle intrare* plus séduisants par leur simplicité que les chances lointaines d'une liberté déplaisante.

Les Chambres viennent précisément de voter une loi dont on a fait grand bruit et qui aboutit à ce résultat de violenter les gens pour qu'une doctrine, — toujours la même, — soit enseignée aux enfants par des moines d'un certain habit plutôt que d'un autre. C'est ce pro-

dige d'absurdité qu'on ose nous présenter comme une victoire. Nombre de parlementaires vont plus loin encore dans cette voie, prétendant réserver les fonctions publiques aux hommes qui, au lieu d'avoir reçu l'enseignement scientifique et l'enseignement religieux en bloc, les auront reçus séparément, l'un dans l'école et l'autre dans l'Église. Le simple fait qu'on discute sérieusement de pareilles « réformes » montre où la politique dite républicaine en est arrivée.

Unité ou duplicité de l'enseignement

Quoi qu'il en soit, je note que les « hautes classes », conséquentes avec elles-mêmes, réclament l'unité d'enseignement, et quoique leur enseignement soit à l'opposé de celui que je rêve, il m'est impossible de ne pas reconnaître que leur principe est juste, tout enseignement digne de ce nom devant être *un*, par définition nécessaire.

Mais, de cela, précisément, notre bourgeoisie gouvernante ne peut s'accommoder. Réclamer pour ses enfants l'unité d'enseignement positif, c'est à quoi elle ne songe guère. Elle a institué *l'instruction neutre*, qui ne dit ni oui ni non, — ou qui dit oui et non suivant le goût du maître, — sur les questions maîtresses qui dominent la vie, et laisse à chacun le soin d'aller se pourvoir ailleurs des réponses que tout esprit sincère ne peut faire autrement que de juger urgentes. La même République, d'ailleurs, dont *la Laïque* est la grande conquête, entretient à grands frais le temple où un clergé, dûment salarié à cet effet, se charge de résoudre en quelques formules brèves tous les problèmes interdits au péda-

gogue. Grâce à cet arrangement, où l'hypocrisie des époques de transition peut se développer tout à son aise, chacun de nous peut être libre-penseur ou croyant tour à tour, pour son compte ou pour celui de sa postérité. Laïque à la mairie, et dévot à l'Église au jour de son mariage, le bon bourgeois sceptique, qui ne croit ni à Dieu ni à diable, suivant la formule usitée, tient à donner à son enfant les deux enseignements contradictoires, pour lui laisser le soin de débrouiller plus tard qui de ces deux maîtres, l'un prêchant le *croire* et l'autre le *savoir,* lui a dit mensonge ou vérité.

Interrogez le père sur le démenti qu'il se donne ainsi à lui-même, il répondra que l'école laïque représente sa doctrine et que l'Église représente, pour l'enfant qui sera homme bientôt, un ensemble d'intérêts à ménager pour le succès de cette entreprise hasardeuse qu'on dénomme la vie. Et si le point de vue n'est pas de ceux dont on puisse tirer gloire, le raisonnement n'est que trop juste, ainsi que je l'ai fait voir tout à l'heure.

D'autres fois, le père, plus idéaliste, risquerait l'aventure d'un enseignement unique, tout de démonstration, mais la mère a reçu la tradition des pratiques cultuelles, et sans s'inquiéter trop de ce que son fils pourra croire un jour, elle n'aurait pas de tranquillité d'esprit si l'enfant n'accomplissait pas certains rites *comme les autres.* Elle sait faire valoir à propos la question d'intérêt. Le père cède pour avoir la paix, et par crainte aussi de porter la responsabilité d'une « position manquée » dans l'avenir. Voilà l'enfant entre les deux maîtres qui vont se disputer son intelligence, — le prêtre ayant tout l'avantage, — et le laisse-ont, tiraillé, fourbu, désorienté, découragé de connaître,

se faire une philosophie pratique des seuls moyens de parvenir. Vienne le pesant rhéteur qui lui prêchera la faillite du savoir, l'Église sera là pour le recueillir.

La double pratique

Telle est la situation présente. Je ne m'en étonne pas. Je constate et j'explique dans la mesure de mes moyens. Tout le monde sait que ma constatation ne s'applique pas à l'universalité de la bourgeoisie gouvernante, et que quelques hommes se rencontrent pour donner à leurs enfants l'unité d'enseignement par la démonstration des connaissances positives. Ceux-là sont l'exception rare, car il faut réunir, pour faire front aux préjugés bourgeois, et la hauteur d'idéalisme et la force de caractère.

Aux prêcheurs d'idéal qui ont reculé dans cette entreprise où les attendaient leurs amis, je ne me sens point le droit de jeter l'anathème. Je préfère à Moïse, vouant à la mort les infidèles, la prêtresse Théano, qui refusa de maudire. Seulement je tiens à m'inscrire contre une distinction jugée importante par quelques-uns de mes amis. On nous a donné à entendre que ce n'était pas du tout la même chose d'envoyer un enfant à l'école chez les moines, ou dans quelque collège de l'Université et de là au catéchisme de l'Église.

Pour moi, il m'est impossible de voir la différence. Oserait-on soutenir, sauf pour l'avantage de pouvoir argumenter, que le moine ou la nonne enseignent autre chose que le simple curé ? Clergé régulier, ou séculier, l'enseignement est identique : voilà ce qu'on ne peut nier de bonne foi. Dès lors quel avantage

d'avoir choisi le lycée pour son fils au lieu d'une maison de Jésuites, si, en fin de compte, ces élèves des deux maisons se doivent rejoindre au pied des mêmes autels ? Quel avantage, sinon d'illusionner le public, peut-être, ou plus probablement de s'illusionner soi-même ?

Cela, j'avais à cœur de le dire, parce que l'immense majorité de notre bourgeoisie républicaine, faisant parade d' « anticléricalisme », trouve habile de se mettre en règle des deux parts en faisant succéder l'un à l'autre, dans l'esprit de sa progéniture, l'adoration de *la Laïque* et le culte suivant les rites du cléricalisme exécré. J'admets naturellement la pleine liberté de chacun en cette affaire. Mais il est temps de dire que, réformateurs ou révolutionnaires, ceux qui ont recours à la double pratique, pourraient avant de réformer les autres et de remanier la société en tout ou en partie, donner l'exemple, et commencer l'expérience de l'ordre nouveau sur eux-mêmes.

Une société finit. Une société commence. Nous sommes au point de rencontre. En nos âmes se heurtent deux conceptions de la vie, chacune fondée sur un principe qui est la négation de l'autre. *Croire* ou *savoir*. C'est à nous de choisir. Mais nos « classes dirigeantes » refusent de faire le choix. Elles décrètent, par pharisienne hypocrisie, un monstrueux accouplement des deux contradictoires. Il faut bien constater le fait, puisqu'il se dresse fastueusement devant nous. Il n'en est pas moins vrai que ceux là aujourd'hui contribuent plus efficacement que tous autres à détacher l'humanité de l'ancien ordre social, qui osent donner l'exemple de rompre eux-mêmes avec des mœurs de mensonge.

Le progrès humain, quoi que beaucoup puissent

croire, ne saurait résider dans la puissance d'une formule économique et sociale à dégager pour l'appliquer indistinctement aux hommes de toute culture.

L'amélioration de l'humanité est tout entière contenue dans cette culture elle-même qui permettra de choisir entre les formules proposées et fera l'adaptation des hommes au nouvel essai de vie supérieure.

La beauté d'agir

Ce sera le signe de l'évolution la plus belle, lorsque la majorité des hommes, choquée de la tartuferie qui se vante d'allier subtilement le *savoir* et le *croire*, en arrivera, dans l'ordre des connaissances positives, à ce besoin d'unité de pensée qui fit, dans le domaine des croyances, la force des premiers chrétiens. De là, viendra cette unité d'enseignement que nous préparons avec tant de peine, et, comme conséquence, la vie *une* ainsi que la voulurent les premières Églises, non plus en partie double telle que nous la promenons maintenant du confessionnal au laboratoire.

Ni les premiers chrétiens, ni le Christ, n'ont réalisé leur rêve. L'esprit de leur enseignement s'est envolé pour nous laisser un détritus de rites que les simples considèrent encore comme le christianisme lui-même.

L'amour des hommes, la charité, la solidarité sont des moyens. Le but, c'est un peu moins de mal sur la terre. Il faut trouver à ces leviers de l'esprit un point d'appui plus sûr que l'enfantine promesse des célestes séjours. Il faut découvrir de la vérité, sur l'univers et sur nous-mêmes, tout ce que nos facultés nous permettent d'en comprendre. Qu'importent les limites de

l'esprit ? Savoir qu'on ne sait pas, c'est savoir encore, puisque c'est se connaître.

Nous en sommes au point à cette heure qu'un nombre suffisant d'idées sont éclaircies pour que les hommes de sincérité puissent régler sur une compréhension positive une conduite rationnelle de leur vie. Les premiers chrétiens, pour leur foi, se faisaient égorger dans le cirque. Les apôtres de la liberté de penser marchaient d'un pas ferme aux bûchers. On n'en demande pas tant, aujourd'hui, de nos libres-penseurs. Qu'ils agissent simplement comme ils pensent, qu'ils osent affronter le préjugé social jusque dans leur famille, à l'exemple des premiers qui répudièrent les dieux de l'Olympe pour la foi nouvelle. Il n'en faut pas davantage. Si cette foi n'avait changé que les discours, l'Église ne serait pas née, l'Église n'aurait pas pu vivre.

Des paroles, des écrits, nous en avons outre mesure. Le talent de penser et de dire n'est pas ce qui nous fait défaut. C'est d'actes que nous avons besoin pour la leçon de caractère. L'homme capable d'agir a la satisfaction suprême d'avoir donné tout son effort. Il est au-dessus des futiles récompenses humaines. Il est supérieur à la victoire elle-même. L'autre s'arrête à moitié chemin et ne peut manquer d'en souffrir. Beaucoup, qui ne sont pas sans fautes, prennent plaisir à lui jeter la pierre. J'aime mieux lui crier courage !

GEORGES CLEMENCEAU

Dans ce débat poursuivi pour et contre la liberté de l'enseignement, les sénateurs n'avaient pas oublié, mais le public ne s'est pas assez rappelé que M. Lintilhac, ancien professeur de l'Université, aujourd'hui sénateur, avait occupé une situation politique personnelle importante auprès de M. Leygues, c'est-à-dire auprès du ministre sous qui furent commis les attentats les plus graves aux libertés du personnel enseignant. Nos anciens abonnés se rappellent que nous avons publié en temps utile tout un dossier, mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant en France; *mémoires et dossiers qui occupaient pour ainsi dire tout le quinzième cahier de la deuxième série et que nous avons tenus à jour dans plusieurs cahiers suivants; nous avons particulièrement publié alors tout un* mémoires et dossiers *du cas Hervé; aujourd'hui nous sommes particulièrement heureux de joindre au présent cahier de dossier un article de Hervé publié dans* le Travailleur Socialiste *de l'Yonne sur le cas Dimier; cet article vient en appoint, et même en couronnement aux mémoires et dossiers que nous avons publiés alors; il prend en outre un intérêt singulier au lendemain du jour où le même M. Lintilhac nous vantait, et menaçait de nous imposer les bienfaits d'un monopole politique parlementaire et gouvernemental.*

Beaucoup de nos abonnés s'étaient demandé quelle attitude Hervé avait prise quand s'était présenté le cas Dimier; le cas Hervé avait tenu dans nos cahiers une si grande et, nous pouvons le dire, une si bonne place, que l'on voulait savoir si Hervé demandait pour un adversaire les libertés communes qu'il avait si hau-

tement et si fortement revendiquées pour lui-même; notons qu'en tout état de l'affaire Dimier, le cas Hervé gardait sa valeur propre; et même si Hervé avait refusé pour M. Dimier, simplement avait négligé de demander pour M. Dimier les libertés communes qu'il avait revendiquées pour lui, le cas Hervé, l'ancien cas Hervé n'en conservait pas moins son ancienne valeur propre, intrinsèque, juridique; Hervé pouvait diminuer; son ancien cas ne pouvait pas diminuer; mais tout de même c'est avec un grand contentement intérieur que nous avons lu, dans l'article que nous reproduisons ci-après, que Hervé revendiquait pour un adversaire exactement les libertés communes qu'il avait revendiquées pour lui; on n'attendait pas moins de son bon sens, de son sens droit, et d'une certaine rondeur et bonhomie de conscience qui avait beaucoup frappé tout le monde il y a deux et trois ans; il n'en est pas moins vrai que la reddition de la simple justice est devenue un événement si rare dans un pays déformé par les talions des partis politiques parlementaires qu'on éprouve une joie presque d'étonnement quand un de ces événements se réalise, — et qu'on retrouve un vieil ami exactement au point où l'on espérait qu'il passerait.

Le Travailleur Socialiste *de l'Yonne, organe de la Fédération autonome des Travailleurs Socialistes du département, paraît le samedi matin. S'adresser pour la rédaction, les abonnements et les annonces à l'administrateur-gérant, rue du Puits-de-la-Chaîne, 32, Sens, et au citoyen Monneret, rue Sous-Murs, 18, Auxerre. L'article que nous reproduisons ci-après est l'article de tête, numéro daté du samedi 16 mai 1903 :*

LE DROIT DES FONCTIONNAIRES

Il ne faudrait pas que, dans son ardeur fort louable à poursuivre la lutte anticléricale, le parti républicain et à sa tête le parti socialiste se laissassent aller jusqu'à des mesures iniques et imbéciles.

Or, c'est à la fois une sottise et une iniquité que vient de commettre le ministre du commerce, Trouillot, ministre intérimaire de l'instruction publique, en frappant d'une suspension de cinq mois, M. Dimier, professeur de philosophie au lycée de Lille, coupable d'être allé, sans ostentation, faire une visite à des Pères maristes qui partaient à la suite des décrets Combes.

Pour être approuvé par l'unanimité de la presse du bloc, y compris *la Petite République* et *l'Action*, cette mesure n'en est ni plus juste, ni plus intelligente.

Que le parti catholique et conservateur demande ou approuve la révocation d'un fonctionnaire, à raison d'opinions politiques manifestées hors de son service, c'est son affaire: il est autoritaire par nature: de la liberté intellectuelle, des droits de l'individu, il s'est toujours autant soucié qu'un poisson d'une pomme, du moins quand l'arbitraire et la violence n'atteignaient que ses adversaires.

Mais que le parti démocratique en fasse autant, surtout que le parti socialiste le suive dans cette voie, c'est

là une méconnaissance de leurs principes et de leurs intérêts qui m'afflige et m'inquiète tout à la fois.

Cherchez bien, et au fond de toutes les explications données pour justifier de pareilles mesures, vous trouverez ce principe réactionnaire et bourgeois : « C'est l'État qui le paie ; l'État a le droit de le chasser s'il fait mine de n'être pas de son avis. »

Le fonctionnaire est assimilé au domestique que l'on chasse quand il déplaît à son maître.

Encore nos républicains et nos socialistes de pacotille protesteraient-ils s'ils apprenaient qu'un patron a renvoyé un de ses ouvriers, qu'un maître a chassé un de ses laquais, parce que l'homme sous leur coupe aurait eu l'audace d'avoir une autre opinion politique que celui « qui le fait vivre » ? Ils ne seraient pas les derniers à crier à la violation de la liberté individuelle.

Mais du moment qu'il s'agit de l'État-Patron, et qu'ils se figurent être pour toujours ou pour longtemps les maîtres de cet État-Patron, ils se taisent, ou plutôt ils applaudissent à ses exécutions brutales.

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'éducation du parti républicain est à refaire de fond en comble ; c'est à nos amis socialistes qu'incombe la tâche de rechercher cette mentalité déplorable.

Il faut qu'ils ne se lassent pas de répéter autour d'eux qu'un fonctionnaire, neuf fois sur dix, est entré au service de l'État parce qu'il lui fallait vivre, et qu'il n'est pas libre d'en sortir quand l'État lui déplaît, car le plus souvent il mourrait de faim sur les grandes routes : que le fonctionnaire, s'il est payé, est payé pour faire un service déterminé ; que son salaire n'est pas une aumône ; qu'en acceptant d'entrer dans un service

public, il a vendu sa force de travail, son talent, mais il n'a pas vendu sa conscience.

Le professeur Dimier était payé pour enseigner la philosophie à ses élèves. Si sous prétexte de philosophie il a enseigné de la théologie ; si, dans sa chaire, il a déformé les doctrines philosophiques qui lui déplaisent, le matérialisme ou l'évolutionnisme, par exemple, qu'on le frappe ; s'il a fait de la politique en classe, qu'on le traduise devant les tribunaux universitaires et qu'on l'expulse.

Mais le professeur Dimier, pas plus que le professeur Hervé, n'a abdiqué sa liberté de conscience, ni ses droits de citoyen, en prenant la robe universitaire ; si, sincèrement catholique, ayant eu recours au ministère des Pères maristes pour baptiser ses enfants, confesser sa femme, il croit devoir, à l'occasion du départ de ces Pères, leur faire une visite de politesse ou de gratitude, l'État n'a rien à y voir ; je dis même plus ; si, croyant devoir faire cette visite, le professeur Dimier ne l'avait pas faite par peur de déplaire à ses chefs, ce professeur eût été un goujat et un pleutre, en tout cas un éducateur indigne et un triste modèle pour ses élèves.

Que nos amis socialistes se rendent bien compte surtout qu'en applaudissant aujourd'hui à l'exécution d'un professeur catholique, ils se mettent dans l'impossibilité logique et morale de protester demain quand on frappera un professeur socialiste.

Et ce n'est pas seulement au lendemain qu'ils doivent songer, c'est au surlendemain, à l'avenir, à la cité collectiviste que nous voulons instaurer, et où tout le monde sera en quelque sorte fonctionnaire. Si nous ne voulons pas mériter l'accusation que nous adressent

déjà nos adversaires de rêver un État-caserne, où il n'y aura plus de liberté pour personne, c'est à nous, dès maintenant, de prouver que nous savons concilier la qualité de fonctionnaire et la complète liberté individuelle, en dehors du service; c'est à nous de revendiquer pour les fonctionnaires, si ennemis qu'ils soient de nos propres idées et quelque douceur qu'on éprouve à frapper un adversaire, le droit, leur travail terminé, d'afficher n'importe quelle opinion religieuse ou politique, qu'elle plaise ou non au gouvernement.

Hors de là, il n'y a qu'arbitraire et despotisme.

GUSTAVE HERVÉ

Jeudi 3 décembre 1903. — Je lis dans l'Aurore *de ce matin que le général André, ministre de la guerre, vient de donner l'ordre à MM. Buret et Desemblanc, les survivants du drame d'Argoungou, de rejoindre leur corps avant le 15 décembre, pour les punir, cités en témoignage devant la cour d'assises de l'Yonne par M. Urbain Gohier, d'avoir apporté librement en témoignage le récit des événements sur qui portait le débat. L'ordre ministériel aurait été envoyé le lendemain de l'acquittement. Les politiques parlementaires et le personnel gouvernemental, qui ont tant fait pour déshonorer l'affaire Dreyfus et le dreyfusisme, se croient-ils tenus, non seulement de multiplier les abus, les injustices, mais de choisir, comme exprès, parmi ces abus, parmi ces injustices, exactement celles qui ont un caractère pour ainsi dire techniquement antidreyfusiste.*

LES LIBERTÉS INTERNATIONALES

En même temps que se poursuivait pour et contre la liberté de l'enseignement le débat dont nous constituons peu à peu un dossier, un débat s'engageait, qui se continuera sans doute quelque jour, pour et contre les libertés nationales et internationales; nous réunissons aujourd'hui les premières pièces de ce nouveau dossier; conformément à notre institution, nous publions, après le premier article de M. Clemenceau, la réponse de M. Francis de Pressensé.

L'Aurore *du mercredi 25 novembre 1903 avait publié l'article suivant de M. Clemenceau. M. Clemenceau a pris* l'Aurore *comme rédacteur en chef le lundi premier juin 1903. Depuis le mardi premier décembre dernier,* l'Aurore *est revenue à cinq centimes le numéro pour Paris, la Seine, et le département de Seine-et-Oise; elle est restée à dix centimes pour les autres départements. Depuis la même date elle paraît à six pages le dimanche et toutes les fois qu'il est nécessaire.*

D'ABORD, IL FAUT ÊTRE

Une parole malheureuse de M. de Pressensé a déchaîné un orage à la Chambre. Le député de Lyon ne veut point de revanche pour l'Alsace-Lorraine, et parce qu'il n'en veut point, il n'admet pas que personne puisse sentir autrement que lui-même à cet égard. Cet effort de pensée est vraiment un peu court, et nul ne doit s'étonner des protestations qui sont venues de toutes parts.

Je laisse de côté les nationalistes, dont le jeu ordinaire est de reconquérir les provinces perdues par des effets de facile éloquence, et les clérico-modérés qui, ne pouvant se hausser au pouvoir par la vertu de leurs idées, profitent de toute occasion pour s'offrir aux portefeuilles tant regrettés. Je ne considère que la masse des Français dans leurs dispositions à l'égard de l'Alsace-Lorraine. Si M. de Pressensé a cru exprimer leur opinion, il a vraiment commis l'erreur la moins pardonnable. En cette délicate matière, je m'en tiens, jusqu'à nouvel ordre, à la doctrine de Gambetta : n'en parler jamais, y penser toujours. Mais, s'il faut en parler, — et cela, en effet, arrive quelquefois, — encore devons-nous être attentifs à ne le faire, sous les yeux du conquérant étranger, que pour montrer l'unité du sentiment national sans lequel il n'est point de peuple digne de ce nom. Cette considération, à mon avis, doit dominer toutes les autres, car, pour opérer la rénovation sociale que rêve M. de Pressensé, il faut être et pouvoir demeurer une nation d'abord.

Ce n'est pas parce que les nationalistes, faute de posséder les idées fondamentales d'un parti, exploitent et dénaturent un sentiment légitime, que nous devons abdiquer en notre âme toutes les conceptions, toutes les émotions constitutives d'une collectivité pensante, cimentée par les joies et les misères des grands drames de l'histoire. Le progrès humain s'est fait jusqu'à nos jours par groupes nationaux, par patries. Je vois bien que l'évolution de justice dégage lentement la notion idéale de patrie des scories d'iniquité sous lesquelles la violence des hommes l'a si longtemps ensevelie. Je vois bien que le sentiment de la fraternité humaine, proclamé par notre Révolution, s'accroît en nous chaque jour. Mais avant qu'un progrès, d'abord purement verbal, s'accompagne d'actes réellement meilleurs, qui sait de quelles convulsions, de quelles catastrophes sanglantes l'heureuse évolution sera troublée?

On a tout dit sur la folie des armements à outrance. M. de Pressensé croit-il qu'il dépend de nous d'en faire sortir des scènes de bergerie? Si nous désarmons seuls, n'est-ce pas nous livrer? Le désarmement à deux n'a pas de sens. Quel signe entrevoit-il de l'unanimité? Pressensé, qui s'était engagé pendant la guerre, a vu la France gisant éparse sous le talon de l'étranger, et n'ayant plus, pour signe de ralliement, que le drapeau tenu par Gambetta. Prend-il son parti de revoir un nouveau démembrement où, cette fois, notre génie national lui-même pourrait sombrer? Peut-on rayer de l'histoire présente ce qui est, et dire : Le démembrement de la France est non existant? Croit-il que le sentiment de la dignité personnelle soit moins nécessaire à la collectivité qu'à l'individu? Hommes ou peuples peuvent-ils

vivre sans honneur? La France peut-elle feindre de ne pas entendre les cris d'appel des enfants arrachés de ses entrailles? Qui nous respectera, si nous ne nous respectons pas d'abord?

M. de Pressensé veut la paix? Moi, de même, et tous les Français aussi certainement. Nul doute que notre démocratie soit moins disposée que jamais à se jeter, tête perdue, dans une aventure belliqueuse. Cependant notre désir n'est rien sans des dispositions correspondantes au delà de nos frontières. Livrés à leurs réflexions, les peuples sont moins enclins qu'autrefois aux entreprises de violence, — *lorsqu'elles paraissent dangereuses*. Est-ce une raison pour les leur montrer sans danger? Et puis, l'opinion des peuples compte-t-elle toujours pour quelque chose en pareil cas? Qui donc en France songeait à la guerre trois semaines avant le coup de folie de Napoléon III? Peut-on croire que les socialistes allemands pourraient tenir tête à Guillaume II, si la fantaisie lui venait quelque jour de recommencer son « inoubliable grand-père »?

Il ne suffit pas de bêler la paix. Ceux qui veulent fonder la paix sociale sur la pleine reconnaissance du droit humain, comment peuvent-ils nous recommander une paix entre nations qui aurait pour fondement la méconnaissance du droit primordial des hommes à s'appartenir? La contradiction est si monstrueuse que je ne puis comprendre comment elle n'a pas arrêté net la formule choquante sur les lèvres de M. de Pressensé. Aujourd'hui vous rayez, de votre autorité, la question de l'Alsace-Lorraine. Vous allez jusqu'à contester aux Français le droit même d'y avoir pensé. Que Guillaume II fasse un pas en avant. Demain il nous faudra,

selon vous, oublier la Champagne, la Bourgogne, que sais-je encore? Où nous sera-t-il permis de nous arrêter pour garder quelque chose encore du sentiment français? A quelle colline, à quel ruisseau limitez-vous la France irréductible? Et vous qui souvent réclamez la légitimité de la révolte devant la violence faite au droit des personnes, dites-moi comment vous conciliez cette attitude avec l'ordre de lâche soumission devant la violence faite au droit de la collectivité?

L'élimination de la force dans les rapports humains est le plus noble rêve. L'avons-nous réalisé entre Français? Pas encore. Je crains bien qu'il ne soit encore plus difficile de le réaliser entre des peuples que tant d'intérêts opposés, tant de malentendus séparent. Pourquoi ne pas commencer par chercher la solution des difficultés existantes, au lieu de poser de grands principes généraux pour ne les point appliquer, comme MM. Delcassé et d'Estournelles, qui instituent l'arbitrage, — *dont nous disposions déjà avant eux,* — pour de minuscules questions de justice de paix, et laissent à la violence des armes la solution des dissentiments périlleux, comme devant. Ministre et député sont très fiers de cette belle œuvre et ne perdent aucune occasion de se célébrer eux-mêmes. Regardons-les faire la roue, pour l'amusement de la galerie. Cependant, « tenons notre poudre sèche », comme dit l'autre.

GEORGES CLEMENCEAU

L'Aurore *du jeudi 26 novembre publiait la réponse de M. Francis de Pressensé :*

UNE RÉPONSE

Nous avons reçu de M. Francis de Pressensé la lettre suivante, que nous insérons avec empressement :

Paris, le 25 novembre 1903

Mon cher Clemenceau,

Je peux négliger les attaques plus ou moins violentes ou perfides des nationalistes et des crypto-nationalistes à l'occasion de la parole que j'ai prononcée lundi à la Chambre, qui n'était que le raccourci, — naturellement brutal, — d'un discours applaudi le vendredi par toute la gauche, et qui m'a valu, — comme à ceux qui protestèrent en juillet 1870 contre la guerre, — les fureurs de la droite et les foudres des radicaux : à vous, je veux répondre, parce qu'il ne me plaît pas d'oublier qu'à vos côtés, en butte aux mêmes reproches, j'ai livré un grand combat.

Et d'abord permettez-moi de vous remercier d'avoir, en indiquant d'un mot ce qu'à dix-sept ans, en 1870, j'ai fait pendant la guerre, écarté la monstrueuse calomnie à laquelle se livrent, contre le patriotisme de ceux qui ne pensent pas comme eux sur la politique internationale, des hommes dont beaucoup ne prêchent la

guerre que pour autrui et s'abstiennent avec soin de courir le moindre risque pour la patrie. C'est un grossier et très ordinaire sophisme nationaliste que de prétendre que, de ne pas concevoir le rôle de la France comme ces messieurs, c'est manquer à son devoir envers la patrie. En vérité, sur ce terrain de l'accomplissement d'une obligation sacrée, ce n'est pas nous, socialistes, j'ose le dire, qui avons à redouter la comparaison avec les plus bruyants des exploiteurs du chauvinisme.

Ceci dit, je regrette que, faute de vous reporter à l'*Officiel*, vous ayez, — involontairement, j'en suis sûr, — faussé ma pensée et mutilé ma déclaration. Vous dites que, d'après moi, il faut passer l'éponge sur la question d'Alsace et de Lorraine et se résigner d'avance à la perte de la Champagne et de la Bourgogne. J'ai déjà quelquefois trouvé cet argument employé contre moi : c'était sous la plume des scribes de *la Patrie française*, au cours de notre lutte pour la justice. — Or, si vous aviez bien voulu lire le texte intégral de mes paroles, vous y auriez vu : « La France, *qui ne reconnaît pas les atteintes portées au droit des peuples,* ne doit pas s'hypnotiser comme elle l'a fait trop longtemps dans la perspective d'une revanche dont personne ne veut et que personne n'a jamais voulue. » — Cette formule dit toute ma pensée. Oui, il y a eu en 1870, il y a encore une atteinte au droit des peuples : on a disposé, de par la force, du sort d'une population ; malgré elle. Contre cet attentat, la conscience proteste, et elle le fait d'autant plus efficacement qu'elle répudie toute idée de recours aux mêmes moyens et que ce n'est pas au Dieu des batailles qu'elle demande, avec la restauration pure et simple du droit de l'Alsace-Lorraine sur elle-

même, la solution d'un douloureux conflit. — Quant à la *revanche,* ce n'est pas seulement l'idée impie et sacrilège que *seule* une guerre peut réparer ce qu'une guerre a fait (et cela seul suffirait à nous enfermer éternellement dans un cycle de guerres sans fin, engendrées les unes des autres); c'est la notion brutale et stupide de la loi du talion appliquée aux relations des peuples : Œil pour œil, dent pour dent : tu as répondu à Iéna par Sedan, je répondrai à Sedan par un nouvel Iéna, — et ainsi de suite. — Je ne crois pas qu'une grande démocratie doive attendre des jeux de la force et du hasard la réparation des attentats au droit. Permettez-moi d'ajouter que la France, dont, notoirement, la force matérielle ne s'accroît pas proportionnellement à celle de l'étranger, a moins encore que toute autre nation intérêt à remettre, au mépris de ses principes, la cause de son droit à l'arbitrage des armes. Et cela est si vrai que nul parmi ceux qui invoquent la *revanche* n'a jamais songé, je ne dis pas à en provoquer, mais même à en saisir les occasions ; chaque fois que la guerre a surgi à l'horizon, tout le monde a tout fait pour en exorciser le spectre. L'alliance russe elle-même, nul ne l'ignore, a été contractée en réalité, non pour préparer la *revanche,* mais pour consolider le *statu quo* et garantir l'*uti possidetis.*

Donc, en fait, nul ne veut, nul n'a jamais voulu de la *revanche,* de l'appel aux armes. Mais tout le monde a feint de la vouloir. Et cette fiction a eu pour conséquence, d'abord de nous engager et de nous retenir dans la voie des armements à outrance, enfin et surtout d'organiser notre politique intérieure et extérieure autour d'un mensonge.

C'est en représentant notre armée comme toujours à la veille d'entrer en campagne pour réparer les désastres de 1870 que l'on a créé l'état d'esprit nationaliste, la *Ligue des Patriotes* et celle de la *Patrie française,* déchaîné le militarisme, avec le culte de la caste militaire, le maintien des conseils de guerre, tout le cortège de crimes et de folies dont l'*Affaire* nous a donné l'effrayant et écœurant spectacle. C'est ce mensonge qui a pesé sur nos affaires étrangères, en faisant accroire à la foule naïve que la Sainte Russie nous apportait la *revanche* dans le creux de la main du tsar et que nous n'avions donc rien à lui demander et tout à lui donner en échange.

Quant à moi, au risque d'être, non seulement outragé par les nationalistes, mais aussi mal compris et mal jugé par des hommes comme vous, j'ai la conviction, en combattant la *revanche,* de servir et la cause de la France, et celle de cette Alsace et de cette Lorraine qu'il ne s'agit pas de reconquérir de force, mais auxquelles nous voulons rendre le droit inaliénable des peuples sur eux-mêmes.

Je n'ajoute qu'un mot : si je croyais que la *revanche* est vraiment la forme nécessaire du patriotisme, je me couperais la main plutôt que de parler, même vaguement, de désarmement et de paix ; je me garderais comme d'un crime de combattre le militarisme, sans lequel une grande guerre heureuse ne se conçoit même pas, et je me rangerais docilement derrière M. Paul Déroulède, seul champion logique de la vraie doctrine. Il n'est qu'une politique qui me semble inintelligible : c'est celle de ceux qui, tout en répétant, — en *bêlant,* puisque le mot est de vous, — les formules de tolstoïsme

pacifiste et christicole, professent la nécessité, — non des revendications imprescriptibles de la conscience, — mais de la *revanche* brutale, du talion barbare. Et je m'étonne que des hommes qui ont eu, eux aussi, à souffrir des calomnies du chauvinisme imbécile, viennent grossir, même une heure, le chœur des patriotes professionnels contre des socialistes coupables de croire que la justice ne se fait pas à coup d'injustices et que la paix ne sortira pas de la guerre.

Croyez, je vous prie, mon cher Clemenceau, à mes sentiments dévoués.

FRANCIS DE PRESSENSÉ,
Député du Rhône

L'Aurore *du vendredi 27 novembre publiait l'article suivant de M. Clemenceau :*

CONTRE LA RÉSIGNATION

J'ai lu avec l'attention qu'elle mérite la réponse de Pressensé. Si j'avais mis en doute l'amour du député de Lyon pour sa patrie, je lui en exprimerais bien volontiers mes regrets. Mais je n'ai rien dit ni insinué qui pût conduire à cette conclusion. Il s'agit entre nous de savoir comment l'amour des Français pour leur pays peut et doit le plus heureusement se manifester. Là-dessus je ne puis que constater notre désaccord.

Pressensé allègue que, dans la phrase même à laquelle je refuse mon adhésion, il a protesté contre *« les atteintes portées au droit des peuples »*. Gérault-Richard, de même, qui appuie la réponse de Pressensé, me demande si la belle protestation de Jaurès est venue à ma connaissance. Oui, certes, je reconnais que Jaurès et Pressensé ont protesté formellement. La différence entre eux et moi, c'est que, lorsqu'ils ont protesté, ils se croient en règle avec eux-mêmes et avec la France, et, passant à d'autres sujets de conversation, prétendent nous interdire toute préoccupation de rentrer dans notre droit, de notre propre effort, si jamais la chance nous en est offerte par la destinée. C'est à cela que, pour ma part, je ne souscrirai jamais.

La protestation de l'impuissance aux abois a tout

justement la valeur d'une parole au vent. La protestation d'un homme ou d'un peuple qui veut survivre à sa défaite, — loin d'être l'ultime convulsion d'une défaillance suprême, — doit apparaître comme le premier sursaut d'une énergie révoltée. C'est en quoi ma protestation diffère profondément de celle de Pressensé. Ou plutôt je ne proteste pas, je n'ai pas besoin de protester si ma protestation ne doit être qu'une procédure verbale pour me soumettre, tête basse, à la brutalité d'un dominateur. Je ne proteste pas, je ne me dépense pas en paroles vaines. Silencieusement, méthodiquement, je tends l'effort de ma pensée, de mes actes, vers les réparations de l'avenir. Pressensé veut les attendre de la paix. Personne plus que moi n'en serait heureux. Mais je considère l'état de l'Europe, et partout je découvre d'immenses préparatifs, — dans des proportions inconnues jusqu'ici, — pour d'autres entreprises que de pacification, et force m'est bien d'accepter une situation qu'il ne dépend pas de moi de changer.

Je ne consens pas à affaiblir mon pays. Je prétends, au contraire, accroître sa force militaire, non pas par le « militarisme », auquel mon contradicteur prétend me condamner (car le militarisme des armées de parade nous a précisément fait Sedan), mais par un meilleur emploi de nos hommes et de notre puissance budgétaire dont nos grands chefs galonnés, depuis le retour de Sedan, n'ont fait qu'organiser le gaspillage en maintenant les abus qui sont une source éternelle de faiblesse pour l'armée. Je veux l'armée contrôlée, critiquée, disciplinée, incessamment rappelée à ses devoirs, que trop de chefs oublient, non l'armée des pronunciamientos à la façon de M. Déroulède, ou de la justice

par ordre, selon les Billot, les Mercier. Je veux l'armée forte, par l'organisation rationnelle, par le travail, par l'élan des vertus civiques et des ardeurs guerrières dont notre Révolution donna l'admirable spectacle et que je me reprocherais d'affaiblir par un mot imprudent qui pourrait décourager les uns, désorienter les autres. C'est pourquoi lorsque Pressensé croit triompher de moi en ne me laissant de choix qu'entre lui-même et M. Déroulède, il me permettra de répondre en prenant modestement place parmi la presque universalité des Français, qui ne veulent point la guerre, qui ne feront rien pour la provoquer, mais qui entendent que la France demeure prête pour les redoutables éventualités que la plus élémentaire prudence commande de prévoir.

Je ne crois pas que Pressensé puisse trouver une phrase écrite ou parlée où j'aie prêché « la revanche », car j'ai toujours pensé qu'il y avait mieux à faire. Cela ne m'a pas empêché d'avoir toujours présente à l'esprit la fatalité d'un retour du droit vaincu. Pressensé n'a envisagé que l'hypothèse d'un duel entre l'Allemagne et la France. Les questions de politique extérieure lui sont trop familières pour qu'il ne sache pas qu'une solidarité d'intérêts, terriblement enchevêtrés, pourra mettre quelque jour en présence des coalitions diversement formées. Ne croit-il donc pas qu'un tel jour, — dont il ne dépend ni de lui ni de moi de provoquer ou d'arrêter la venue, — doive nous trouver en disposition de revendiquer notre droit? Pour moi, je n'hésite pas à répondre par l'affirmative. Est-il d'avis, au contraire, que notre devoir, alors, sera de nous croiser les bras et de laisser se former en Europe une puissance mon-

strueuse de domination militaire dont nous serons, sans avoir même eu l'honneur d'une résistance, les sujets asservis? Eschine voulait qu'Athènes se soumît au Macédonien. Pressensé condamnerait-il donc Démosthène? Athènes fut vaincue. Au moins elle avait lutté, elle n'avait pas abdiqué l'honneur de son nom, la dignité de son caractère. Et son effort ne fut pas perdu, puisque la révolte, dont elle a donné l'exemple jusque dans sa décadence, fait partie de ce noble patrimoine d'humanité où nous puisons encore des forces d'impulsion vers un avenir meilleur.

Oui, j'ai eu à souffrir, comme vous dites, du chauvinisme imbécile, et je suis fier, autant que jamais, d'avoir mérité ses outrages, et Pressensé, dès demain, me trouvera prêt à recommencer. Mais quel homme serais-je si des considérations de personnes pouvaient m'influencer dans un pareil débat? Il s'agit, non de moi, mais de la patrie que je cherche à servir à mon rang, dans la conviction que tout effort désintéressé lui sera finalement profitable. Ce sentiment est celui de Pressensé, j'en suis sûr. Il croit servir la France mieux que moi en subissant avec résignation la violence faite au droit, après une protestation *pro forma* dont il n'entend tirer aucune conséquence. Moi, je dis que le droit vaincu n'est jamais vaincu tant qu'il y a, pour le représenter, des hommes qui ne se résignent pas. Je dis que la paix, voulue de Pressensé, comme de moi-même, ne se fonde, pas plus dans l'ordre social que dans l'ordre international, sur la violence de l'iniquité. J'ai sollicité la contradiction de Pressensé sur ce point, je ne l'ai pas obtenue. J'ai demandé à Pressensé pourquoi il admettait la révolte de l'opprimé dans l'ordre social et non

dans l'ordre international. Il ne m'a pas répondu. J'ai demandé à Pressensé où serait la limite de sa protestation passive, s'il se révolterait pour la Champagne, la Bourgogne, l'Ile de France. Il ne m'a pas répondu.

La Pologne est écrasée, démembrée. Pressensé lui permet la protestation résignée, mais qu'elle n'essaye pas de revivre ! Les Danois arrachés de leur patrie par la Prusse pourront se dépenser en protestations éloquentes, non essayer de se reconquérir. Les Arméniens, les Macédoniens, — après quelles tueries ! — se révoltent contre l'oppresseur, et Pressensé lui-même propose que la France vienne à leur secours par une procédure diplomatique qu'il dépend de la volonté du sultan de faire aboutir à la guerre. Et nous, ces mêmes Français qu'on pousse à l'action pour la Macédoine ou l'Arménie, nous n'aurions qu'à demeurer passivement inertes lorsqu'il s'agit de l'Alsace-Lorraine ! Lafayette ira rejoindre Washington combattant pour l'indépendance, nous tirerons le canon à Navarin pour la Grèce, la France versera son sang pour aider à la délivrance de l'Italie, mais s'il n'est question que de deux provinces françaises, on ne nous permettra point de prévoir que cet incident puisse avoir dans l'avenir une répercussion militaire. Car il faut que « quelqu'un commence » à se résigner, et si, en « commençant », nous ne faisons que nous offrir à de nouvelles violences, nous continuerons de donner cours à notre résignation, ornée d'une rhétorique de protestation.

Eh bien, cette politique, je n'en suis pas, je n'en puis pas être, parce qu'elle ne me paraît pas pouvoir aboutir à autre chose qu'à l'établissement d'une vaste hégémonie militaire du peuple ou des peuples qui ne se

résigneront pas. Dans le monde où nous vivons, le droit, sans l'appui de la force, n'est qu'un cri de vaincu. Je le regrette autant que Pressensé, mais je ne puis changer ni l'homme, ni l'histoire, pas plus celle d'hier que celle de demain. Aux Polonais, aux Danois, aux Italiens « non rachetés », aux Grecs, aux Bulgares, aux Arméniens, Pressensé pourra prêcher la résignation de l'Évangile. Ils ne se soumettront pas, et les Français pas davantage. Et je les loue hautement de cette virile fierté.

GEORGES CLEMENCEAU

L'Aurore *du samedi 28 novembre publiait l'article suivant de M. Clemenceau :*

LA PAIX

Après la visite du roi d'Angleterre à Paris, le voyage des parlementaires anglais achève de révéler un notable et très heureux changement dans la disposition des esprits des deux côtés de la Manche. Le banquet du Grand Hôtel, où se sont rencontrés de nombreux membres des deux parlements, — et non des moindres, — met le sceau à cette cordiale entente des personnes qui doit précéder celle des gouvernements.

Les Français ne voyagent pas et vivent dans le dédain de la géographie. C'est un de leurs grands défauts, car, dans l'impossibilité de toute comparaison, il leur est aussi difficile de se connaître eux-mêmes que de porter un jugement équitable, en connaissance de cause, sur les peuples voisins. Et comme les Français eux-mêmes, délivrés de la monarchie, ont pris possession de leur propre gouvernement, on conçoit que la mentalité qui dérive d'un tel état de choses ne va pas sans d'assez grands périls.

Les Anglais, eux, parcourent toute la terre, visitent toutes les mers, tous les continents, et s'installent même partout où ils trouvent leur chance. Ils connaissent certainement la planète mieux qu'aucun autre peuple du monde. Si j'avais besoin d'un renseignement sur la partie la plus ignorée du globe, c'est à Londres

assurément que je l'irais chercher. La France est un chemin naturel au départ de tous ces voyageurs. Ils y passent, ils la visitent, quelques-uns même s'y arrêtent. Le spectacle de nos villes les retient un moment, et l'on en rencontre qui, après un séjour plus ou moins prolongé, se donnent la peine d'écrire sur nos mœurs. Cet effort de l'Anglais sur la France est assurément supérieur à celui du Français sur l'Angleterre. Et pourtant la différence des conceptions est telle, que je suis enclin à croire quelquefois que c'est précisément sur l'état d'esprit des Français que les habitants de la Grande-Bretagne ont le moins de notions précises. Ils viennent en France, soit pour traverser le pays, soit pour se reposer de leurs travaux dans un isolement salutaire, soit pour vivre entre eux dans le dessein d'échanger des pensées sur notre compte sans se mêler à notre vie.

Il faut dire que l'accès du foyer français est incroyablement fermé. En Angleterre, aux États-Unis, la moindre carte de recommandation vous ouvre la maison, vous met en relations cordiales avec toute la famille. En France, pour une lettre apportée d'un ami, on échangera des visites, enguirlandées de toutes les formules de la courtoisie, on consacrera une journée, une soirée au voyageur, et puis bonsoir. Il n'est pas très aisé, dans ces conditions, de se pénétrer réciproquement, de se connaître. Quand les Français se seront décidés à sortir de chez eux pour voir le monde, je ne doute pas qu'il n'en résulte un accroissement, plutôt tardif, de leurs qualités hospitalières.

En attendant ce jour lointain, tous ceux de nos compatriotes qui ne s'hypnotisent pas aux souvenirs de la

guerre de Cent Ans s'estimeront heureux qu'une noble caravane de parlementaires anglais aient répondu avec tant d'empressement à l'appel d'amitié qui leur vint, il y a quelques mois, d'un certain nombre de nos députés et de nos sénateurs. N'est-il pas du commun avantage que des représentants autorisés des deux peuples, — ceux-là mêmes qui prennent une part directe au gouvernement de leur pays, — échangent leurs impressions, comparent leurs sentiments, se sollicitent réciproquement l'esprit sur les différentes questions à l'ordre du jour? Cette partie de l'œuvre de M. d'Estournelles de Constant est particulièrement digne de louanges.

La réception des parlementaires anglais à Paris n'a certainement pas été au-dessous de la réception des parlementaires français à Londres. Nous leur avons offert le dessus du panier. M. le président du conseil a prononcé d'excellentes paroles sur l'arbitrage. M. Berthelot, en un remarquable discours, a formulé la condamnation historique de l'impérialisme, ce qui, dans les circonstances actuelles, est fort loin d'être négligeable. Ce m'est un plaisir tout particulier de citer le passage où se trouve exposée, en un puissant raccourci, la situation européenne :

Messieurs,

L'état de l'Europe est, en vérité, déplorable. Depuis que les événements de 1865 à 1870 ont déchaîné de nouveau le vieux droit de la force et de la conquête sur les capitaux acquis par le travail et, ce qui est plus cruel, sur le sol et sur les habitants de différents États, chaque nation s'est sentie menacée et chacune s'est armée jusqu'aux dents, sur terre et sur mer, grossissant ses efforts jusqu'à l'épuisement des finances et stérilisant l'énergie de ses jeunes con-

citoyens, dans la fleur de leur âge et de leur activité, pour la consacrer au service militaire. Nous nous sommes mis ainsi hors d'état de réaliser ces rapides progrès de richesse et de bien-être général que nos frères d'Amérique, exempts de semblables charges, accomplissent sous nos yeux. Mais ce n'est encore là que le moindre danger. Qui ne frémit à la moindre pensée de l'heure où l'infatuation d'un souverain ou bien l'orgueil blessé d'une nationalité égoïste déchaînerait toutes ces armées, toutes ces flottes, les unes contre les autres. L'opinion publique recule devant l'horreur d'une semblable catastrophe, et c'est là peut-être aujourd'hui la garantie la plus sûre contre son accomplissement.

En attendant, chaque nation s'efforce de se couvrir par des alliances, des ententes, des amitiés préservatrices. La France s'est alliée à la Russie et fortifiée par l'amitié de l'Angleterre et de l'Italie ; l'Allemagne s'est alliée à l'Autriche et à l'Italie, à l'aide de traités qui semblent impliquer une sorte de protectorat. La Russie s'est alliée à la France et elle a conservé en même temps la pratique de ses ententes traditionnelles avec l'Allemagne.

Au milieu de cet entrelacement de liaisons diverses par leur nature et par leur enchaînement, il devient heureusement bien difficile à tout gouvernement isolé de provoquer une grande conflagration. Elle tend à être arrêtée dès l'origine par la menace des contre-coups sur les alliés et amis, communs actuellement à l'agresseur et à l'attaqué. L'opinion publique, aujourd'hui si puissante chez les peuples civilisés, ne permettrait d'ailleurs que bien difficilement d'agir, même à ceux qui pourraient se prévaloir d'un isolement qui les soustrairait à tout engagement formel pour accomplir un semblable attentat contre les volontés de l'humanité.

Certes, il ne faudrait pas interpréter notre amour de la paix comme une abdication de nos sentiments d'honneur et de dignité nationale. Dans l'Europe de l'avenir, telle que nous la rêvons, le désarmement ne saurait être le témoignage unilatéral de l'humiliation d'une nation isolée : pour être accepté, il doit être universel.

Jaurès, en coquetterie d'éloquence, s'est piqué d'offrir à nos hôtes le régal d'une envolée de lyrisme comme il n'en est pas de plus belle. Ce qui ne l'a pas empêché de dire une parole politique nécessaire en déclarant que le rapprochement anglo-français, dépourvu d'arrière-pensée, ne se faisait contre personne au monde. Ce fut une belle journée pour la paix. Tâchons de lui faire un lendemain.

GEORGES CLEMENCEAU

P. S. — Cependant, le tsar, initiateur de la conférence d'arbitrage et d'une proposition de réduction des armements, s'emparait (sans arbitrage et sans désarmement) de la Mandchourie. Ce n'est pas, non plus, par l'arbitrage et le désarmement que lord Curzon opère au Thibet. Beaucoup de marge encore de l'intention au fait !...

G. C.

Le Bloc, *première année, numéro 47, daté du dimanche 15 décembre 1901, avait publié l'article suivant, qui fait partie intégrante de ce dossier :*

PRO DOMO

Jaurès ne me répond pas sur les trente millions des moines. En revanche, bien qu'il ait notablement évolué depuis lors, il lui vient rétrospectivement une envie de prendre la défense de la politique de Jules Ferry contre l'opposition radicale de ce temps et en particulier contre le signataire de ces lignes.

Jaurès ne traite pas de la politique d'empirisme opportuniste à l'intérieur. Il la défendait alors comme il la défend aujourd'hui, aidant de tout son pouvoir à la pratiquer sous la direction de M. Waldeck-Rousseau.

C'est la politique extérieure de Jules Ferry que Jaurès se reproche de n'avoir pas défendue alors avec assez d'énergie. Depuis ce temps, il est devenu socialiste révolutionnaire, et ce n'est pas moi qui m'étonnerai jamais d'un développement de mentalité qui l'honore. Seulement, je crois apercevoir que si son idéal a changé, sa conception de pratique est demeurée la même. Je ne le lui reproche pas davantage, car je sais qu'on ne pourra trouver sous ses paroles aucune vue d'intérêt particulier puisqu'il cherche uniquement l'avantage de ses idées. Cela rend la discussion bien facile entre nous puisqu'il ne s'y mêle aucune question de personnes.

Il pourra croire, à la vérité, que, consciemment ou

non, j'éprouve quelque ennui à reconnaître mes fautes. Il commettra une assez grande méprise si telle est sa pensée. Je vois que pour donner à sa politique une unité qui est hors du débat il tient à mettre du socialisme jusque dans sa « modération » de jadis, — semblable par tant de points à sa « Révolution » d'aujourd'hui. Je ne contesterai point là-dessus. Pour moi, je serais désolé si quarante ans d'expérience ne m'avaient rien appris. Je n'ai pas changé d'idéal, mais je me glorifie d'avoir modifié mes conceptions politiques sur un grand nombre de points. Il n'aurait donc nul effort à me demander pour obtenir de moi la confession de mes erreurs. La seule condition nécessaire est dans l'assentiment de mon intelligence, et l'argumentation de Jaurès est bien loin d'avoir produit ce résultat.

Le rapprochement de la France et de l'Allemagne

Le point de départ de l'affaire est un discours de M. Massabuau dans lequel ce député nationaliste a loué M. Jules Ferry à la tribune, d'avoir voulu l'alliance franco-allemande. D'anciens *revanchards* professionnels que nous les avons connus, les nationalistes en sont venus là, et M. Déroulède lui-même, après avoir mis l'honneur de son « patriotisme » à saccager les brasseries où se débitait la bière allemande, a tranquillement ajourné aux ultimes calendes le retour de l'Alsace-Lorraine à la patrie française, — jadis point central et unique raison d'être de son programme d'action. M. Charles Ferry a cru devoir protester contre l'assertion de M. Massabuau, et affirmer, — ce qui est la vérité, —

que son frère était resté fidèle à l'Alsace-Lorraine française. Or, c'est cette déclaration précisément qui a suscité le curieux commentaire de Jaurès, où je me trouve courtoisement pris à partie :

Pourquoi donc, écrit Jaurès, M. Charles Ferry proteste-t-il si fort contre ceux qui prêtent à son frère l'idée d'un rapprochement avec l'Allemagne ? Ce sera au contraire, un titre d'honneur pour Jules Ferry d'avoir compris que les allures fanfaronnes étaient sans dignité et qu'il fallait pratiquer avec l'Allemagne une politique de paix sans intrigue et *sans arrière-pensée.*

Ce texte surprendra tous ceux qui ont cru voir une assez grande distance entre une politique de simple dignité et « les allures fanfaronnes » de professionnels de la « revanche ». Comment Jaurès peut-il penser que ce soit « un titre d'honneur» pour Jules Ferry d'avoir imploré le secours de Bismarck contre la Chine, acte où nous vîmes une atteinte à la politique de fierté nationale préconisée par nous à l'égard de l'empire allemand? Comment encore peut-il concilier l'allégation que Jules Ferry fut exempt d'« arrière-pensée » dans sa politique de rapprochement de la France et de l'Allemagne avec cette constatation « qu'il ne s'élevait pas au-dessus de la politique de « revanche » ?

Par l'effet de son mirifique « socialisme », qui n'est pas sans rencontrer des critiques sévères jusque dans son propre parti, Jaurès, lui, plane à cette hauteur, et des sommets de la pensée humaine il lance une condamnation universelle sur les malheureux empêtrés dans les marécages du patriotisme vulgaire. Il me sera permis d'en appeler, car le jugement me paraît, en vérité, trop sommaire.

Jaurès, qui reproche à M. Massabuau de n'avoir pas le sentiment des nuances, trouve commode, pour exécuter les radicaux de 1885, de ne pas distinguer entre le patriotisme pur et simple et « le patriotisme de théâtre », « les allures fanfaronnes », le « chauvinisme aveugle », « les vantardises dangereuses », etc., etc. Jules Ferry a dit à Jaurès : « Il ne faut pas faire avec l'Allemagne la politique du poing dans la poche. » « Et il avait bien raison, ajoute Jaurès, une attitude de mauvaise humeur sournoise et de bouderie impuissante était indigne de la France. » Qui donc a jamais demandé rien de pareil au gouvernement français ? Il est trop facile, vraiment, de prêter à ses adversaires, pour les confondre, des sentiments qui ne furent jamais leurs. L'écrivain socialiste lui-même pourrait découvrir une notable différence entre une « attitude de mauvaise humeur sournoise » et le fait d'aller humblement demander l'appui du chancelier de fer pour tenir la Chine en échec afin de pouvoir faire subir aux Tonkinois, par le secours de l'Allemagne, le sort même que nous avions éprouvé des Allemands.

Socialistes de gouvernement et radicaux

Jaurès rappelle la fameuse dépêche du livre jaune qui dénonçait l'attitude humiliée du gouvernement français au regard du chancelier de fer, et parlant des huées dont les radicaux l'accueillirent (devant lesquelles il regrette de n'avoir pas défendu Jules Ferry) il n'aperçoit dans la répudiation d'un acte de mendicité politique qui blessait au plus vif toute fierté française qu'un « *orage nationaliste venant de la gauche* ». Tout

ce qu'il y peut voir c'est une préparation du boulangisme. «Je n'aimais pas, ajoute-t-il, la méthode agressive et destructive de l'extrême gauche, qui devait conduire à des mouvements césariens ou au néant.» Dans la bouche de M. Méline ou de M. Waldeck-Rousseau, cette phrase aurait un sens. Sous la plume de Jaurès, « destructeur » (?) de la société bourgeoise, je suis obligé de constater qu'elle semble de rhétorique pure. Peut-être cette réponse classique des opportunistes aux radicaux lui sera-t-elle revenue en mémoire telle qu'il l'entendait alors formuler chaque jour par ses compagnons de bourgeoisie conservatrice. Il la trouvait logique alors. L'habitude est cause qu'elle lui a semblé, même après un si grand changement de point de vue, n'avoir rien perdu de sa valeur.

Ou bien encore se plaît-il à transposer l'argument de son ancienne doctrine modérée au socialisme constructeur qu'il professe actuellement. Quand il nous reproche de détruire sans remplacer, (on croirait entendre Thiers ou Dufaure), il expliquera sans doute que son blâme vise notre impuissance à nous élever jusqu'à « l'affirmation socialiste ». Nous avions tort contre Jaurès quand il était bourgeois parce que nous n'étions pas alors, ce qu'il n'était pas plus que nous : révolutionnaires. L'aventure est plaisante, mais elle le paraît bien davantage si Jaurès prend sérieusement pour une affirmation politique la proclamation d'une espérance. L'induction marxiste, quoi qu'on puisse dire, n'est encore qu'à l'état de prophétie, et si Jaurès cède à l'innocente manie de tous les prophètes qui se croient de vision supérieure au reste des humains, il ne s'ensuit pas du tout que la France soit prête à le suivre, et je le

vois si combattu dans son propre parti que je me demande s'il peut croire vraiment qu'il suffise d'affirmer pour avoir droit au titre de constructeur.

Les hommes qui se sont montrés plus modestes, et, ne se sentant pas de taille à refaire la société, bien qu'il soit toujours aisé de se proclamer novateur, se bornaient à recommander aux modérés, amis de Jaurès (qui ne voulurent pas les entendre), les solutions politiques et sociales de la Révolution française aux lieu et place des solutions monarchiques que Jules Ferry, comme Waldeck-Rousseau aujourd'hui, s'attachait à maintenir, ne méritent peut-être pas tant de dédain de la part de celui qui les juge aujourd'hui trop timides mais pourrait leur témoigner plus d'indulgence en songeant qu'il leur trouvait trop d'audace naguère.

Ne se moqueraient-ils pas tout simplement de nous, quelques-uns de ces édificateurs sublimes qui nous rayent de leurs papiers comme simples « destructeurs » et se contentent, avec l'aide de Jaurès, quand ils sont au pouvoir, de radicaliser très humblement, avec des atténuations d'opportunisme admirées de tous les connaisseurs. J'ai souvent demandé ce que le « socialiste » Millerand avait fait comme ministre que le plus modeste radical n'eût pu faire. On ne m'a jamais répondu, et pour cause.

Quant à l'accusation produite contre la politique radicale par Jaurès, de conduire « à des mouvements césariens ou au néant », je n'y puis voir qu'un retour inconscient à la phraséologie opportuniste qui lui fut chère. Comment ceux qui furent maintenus dans l'opposition par une entente inconstitutionnelle de la présidence et des politiciens opportunistes pourraient-ils être respon-

sables de la situation politique créée apparemment par ceux qui occupaient les postes d'action gouvernementale. Dans ce beau raisonnement ce seraient les hommes dont on n'a pas voulu suivre les avis qui porteraient le poids des réalités politiques qu'ils condamnèrent et dont nous subissons les conséquences. L'anarchie des esprits qui a produit le réveil du césarisme viendrait, non de ce que les républicains au pouvoir se sont cantonnés dans les institutions de la monarchie au lieu de revenir à l'organisation de la Révolution française, mais de ce que des républicains leur ont signalé le péril d'annoncer chaque jour la République et de ne pas la faire.

Est-ce le socialiste Jaurès sous la plume de qui une telle argumentation se rencontre ? Lui qui veut simplement révolutionner le monde, ne comprend-il pas que les « réformes sociales », quelles qu'elles soient, ne pourront germer et fructifier que dans le bon milieu de culture produit par le fonctionnement régulier des institutions politiques de justice et de liberté ? Ne voit-il pas que le désappointement des électeurs, qui attendaient une ère de réformes et ne l'ont pas vue venir, est imputable à ceux qui ont refusé les réformes, non à ceux qui les ont demandées ? Or, ce désappointement, il n'a pas le droit de l'ignorer, est ce qui a produit le mouvement césarien. Et lorsqu'il essaye de laver ses chers opportunistes de la faute qui les condamne, que fait-il lui-même sinon de s'employer à maintenir le mal dont nous souffrons en détournant le pays des hommes qui peuvent ouvrir la voie aux transformations sociales de l'avenir. Que fait-il sinon de nous laisser en proie, d'une part, aux politiciens qui refusent de substituer les tra-

ditions républicaines aux traditions de la monarchie (voir le discours de M. Waldeck-Rousseau sur la nécessité de faire avancer 30 millions aux Chinois par les contribuables, — discours approuvé par Jaurès), et d'autre part, aux socialistes qui annoncent, — de bonne foi sans doute, — un état économique nouveau qu'ils ne sont pas en mesure de réaliser ? Quoi de plus propre à perpétuer dans le pays le désordre mental qui ne montre de salut que dans la dictature ?

La politique coloniale et ses conséquences

L'un des grands ressorts de l'opportunisme pour détourner le pays des réformes intérieures fut les expéditions lointaines engagées successivement au petit bonheur, (1) auxquelles on a voulu donner, par la dénomination de « politique coloniale », une apparence de conception d'ensemble. Comment ces entreprises ont

---

(1) Il n'y a jamais eu aucun plan de politique coloniale. En théorie, après la guerre, tout le monde était pour « la politique de recueillement », et ceux-là mêmes qui se laissèrent engager dans l'aventure tonkinoise ne formulaient pas d'autre doctrine à la tribune.

A propos d'un article de M. de Broglie, dans la *Revue des Deux Mondes*, j'écrivais dans *le Journal*, à la date du 9 juillet 1896 :

« A l'heure même où M. Challemel-Lacour déclarait au nom du gouvernement que la « *concentration de nos forces est la première* « *condition de notre sécurité* », et « *qu'il ne nous est pas permis de* « *songer à une conquête du Tonkin qui ne présenterait pas de grandes* « *difficultés, mais qui serait absolument stérile* », nous nous lancions — pour nous arrêter, nul ne peut prévoir où — dans les aventures coloniales qui aboutissaient à « disséminer sur des points épars du « monde les ressources de toute nature qu'un intérêt supérieur nous « fait la loi de concentrer sur un seul. »

Et je citais ce passage de l'article de M. de Broglie :

« Je ne demande pas s'il est résulté pour nous de cette expansion, ou plutôt de cette enflure de puissance si largement dessinée sur le

été conçues et exécutées, je ne veux pas le redire. S'il plaît à Jaurès d'oublier ce que le Soudan, le Tonkin et Madagascar nous ont coûté en hommes et en argent, c'est son affaire. Pour quel avantage, il serait bien embarrassé de le dire.

Il écrit, à la vérité, la phrase suivante : « Jules Ferry ne pouvait pas engager la France au Tonkin et à Madagascar et l'exposer en Europe à un conflit avec M. de Bismarck. *En ce sens, la politique coloniale de la France a servi, dans cette période incertaine, la paix de l'Europe.* » Qu'est-ce à dire ? La République, nouvellement proclamée, n'avait-elle donc d'autre occupation concevable, aussitôt les républicains au pouvoir, que de se ruer sur l'Allemagne, avec qui elle ne pouvait songer à mesurer ses forces, ou de se venger sur les hommes noirs ou jaunes (par la seule raison qu'elle était plus forte qu'eux) du mal que lui avaient fait les Allemands et qu'elle se trouvait hors d'état de leur rendre ? Jamais je n'aurais attendu de Jaurès un pareil argument.

Pour nous, à ce moment, le besoin le plus urgent était la réforme intérieure. Ferry se proposant, avant tout, de détourner l'attention publique de la réforme intérieure, sa politique avait un sens. Mais Jaurès !

---

papier, une force et une ressource qui puisse suppléer à un degré quelconque à celles qui nous ont été enlevées. Ce serait se moquer de faire une telle question, et l'ironie en telle matière serait inconvenante. Les plus satisfaits ne peuvent prétendre même à préciser le jour où l'on pourra tirer de nos possessions nouvelles, soit une recrue pour notre armée, soit une recette pour notre budget.

« ... Or, est-il vraiment chimérique de supposer qu'une guerre éclate en Europe, qui menacerait peut-être de deux côtés à la fois une frontière dont une face, au moins, est devenue si peu sûre, et rendrait nécessaire de garder sous la main la totalité de nos forces ? Ne se reprochera-t-on pas alors, d'en avoir égrené même des parcelles à toutes les extrémités du monde à la fois ? »

Jaurès !... Jaurès qui se félicite d'un effroyable massacre d'hommes jaunes et noirs accompli par nous (au prix de quelle démoralisation militaire) pour leur prendre leur patrie, à l'heure même où nous protestions le plus haut contre le droit de *tous* les Français à la patrie française ! Jaurès proclamant que Jules Ferry « a eu le courage de rompre avec le chauvinisme tapageur et superficiel », quand c'est Jules Ferry lui-même qui a été le premier rénovateur du militarisme en donnant aux *panachards* des occasions faciles de se mettre en posture de héros vainqueurs. Jaurès accusant les radicaux d'avoir combattu la politique coloniale par des « appels chauvins », quand il lui suffirait de lire à l'*Officiel* la discussion dont il parle pour découvrir que c'est contre nous-mêmes que sévissaient désespérément toutes les passions chauvines qu'il met à notre compte !

Peut-il ignorer que Georges Périn, protagoniste dans ce grand combat, que moi-même avec tous mes amis, Camille Pelletan en tête, étions chaque jour traités de mauvais patriotes, outragés en pleine Chambre comme n'ayant pas le sentiment de « l'honneur national » et des devoirs qu'il impose ? Admirable rencontre, ce fut précisément pour répondre à cette accusation, venue d'un des plus grands seigneurs de l'opportunisme, Eugène Spuller, que je fus amené, — *pour ma défense,* — à parler à la Chambre de la dépêche dont la lecture, et non la rédaction, contriste si fort aujourd'hui même le Jaurès actuel, compagnon politique de Millerand et de Waldeck-Rousseau.

Au moment où je constatais (séance du 24 décembre 1885) que le peuple français se laissait trop souvent mener avec des mots et des déclamations de

chauvinisme, M. Spuller m'interrompait superbement pour dire : « En France l'honneur n'a jamais été un mot. » C'est alors, alors seulement, que réduit à prouver que ma conception de l'honneur national n'était pas inférieure à celle de M. Spuller, je me vis obligé de faire allusion à la dépêche du livre jaune où M. Jules Ferry implorait « le précieux concours » de M. le prince de Bismarck.

Cette dépêche, je ne voulais pas la lire. M. Jules Ferry lui-même m'invita à le faire, parlant de son banc avec mon autorisation expresse. Jaurès écrit : « *Il essaya en vain de s'expliquer de son banc, il fut acculé sous l'orage nationaliste qui venait de gauche* ». J'en suis fâché pour Jaurès, mais cette description est d'invention pure. Jules Ferry demanda à parler de son banc. Ce fut seulement pour me prier de lire la dépêche. Et le document lu, après une explication sommaire, il demanda la parole, et fut inscrit pour me répondre. Seulement quand son tour de parole arriva, (Voir le *Journal officiel du 25 décembre, page 391)* M. Jules Ferry ne se présentant pas à la tribune, MM. Paul de Cassagnac et de Baudry-d'Asson lui rappelèrent à deux reprises qu'il avait demandé la parole, sans pouvoir obtenir de lui un mot d'explication. On voit combien l'interprétation de Jaurès est loin de la vérité.

Faut-il ajouter pour ma défense, que dès le mois de novembre *(Voir la séance du 27 novembre)* je montrais comment la politique coloniale nous entraînerait à réclamer « *le concours* » (le mot est à l'*Officiel)* de M. de Bismarck. « Il est un ennemi dangereux, disais-je. Il peut être un ami plus dangereux encore. » Et après

avoir rappelé qu'il nous avait montré Tunis au Congrès de Berlin pour nous brouiller avec l'Italie et faire sa Triplice contre nous, j'ajoutais :

Peut-être nous a-t-il fait plus de mal dans la paix que dans la guerre. Dans la guerre, il y avait le sentiment de la communauté d'efforts pour résister à l'envahisseur ; après la défaite, le sentiment commun du relèvement par le travail, le désintéressement, le sacrifice. La dignité du vaincu était intacte parce que le droit demeurait intact, grâce aux efforts du parti républicain !

Dans la paix, l'incertitude de l'avenir, l'instabilité, le sentiment que tout l'édifice de la paix dépend d'un caprice impossible à prévoir, les tentations de la politique de proie, le mauvais exemple de tous ceux qui se ruent vers la puissance et vers la force, ont agi sur les peuples, sur les gouvernements. Vous le savez bien ! De là l'énervement, les divisions, l'impuissance, les appétits éveillés : le voisin prend, on veut prendre ; d'où l'affaiblissement du sens moral, le droit sacrifié, la politique nationale dénaturée.

On s'est trouvé ainsi, sans s'en être aperçu, sans jamais y avoir pensé un seul instant, avoir compromis ce qu'il fallait sauvegarder par dessus tout dans le pays, à savoir la dignité, l'indépendance, l'honneur national. Voilà la conséquence d'une première faute.

Voilà le danger de l'abandon de la politique de recueillement. Ah ! je reconnais que vous n'avez pas pu faire autrement du jour où vous êtes entré dans la politique d'action au dehors. Du jour où désertant l'Europe, vous vous êtes jeté sur l'Afrique, sur l'Asie, vous étiez condamné à subir, en Europe, *le concours*, la protection auxquels vous ne pouviez vous soustraire.

La « politique coloniale » l'emporta. Le sort en fut jeté. Ainsi les grandes réformes urgentes furent ajournées, si bien qu'à quinze ans de là elles attendent toujours.

La réforme militaire, qui eût changé l'esprit monar-

chiste et clérical des grands chefs de l'armée en appropriant notre instrument de défense à l'organisation républicaine. Je n'ai pas besoin de rappeler que le maintien de l'État-Major de la Jésuitière, si remarquablement inférieur à sa tâche en 1870, nous a donné l'affaire Dreyfus dont l'effet fut de nous mettre devant l'Europe en misérable posture.

La réforme administrative qui, à l'organisation despotique de l'an VIII, devait d'abord substituer l'organisation de liberté républicaine.

La réforme religieuse que Jaurès, avec MM. Waldeck-Rousseau et Millerand, entreprend d'accomplir par les moyens où échoua la monarchie, tandis qu'on écarte la seule solution de justice et de liberté qui donna sept ans de paix cultuelle à la France jusqu'au concordat de 1801 : la laïcisation complète de l'État.

La réforme financière, dont l'urgence est attestée par l'aggravation démesurée des impôts qui écrasent les travailleurs, c'est-à-dire notre production d'ensemble, en même temps qu'ils paralysent la prolificité de la France. Aux dépenses nécessaires du nouvel outillage s'ajoutent encore tous les abus de la monarchie, comme le prouve trop bien la pitoyable attitude du général André, dans l'affaire des émoluments illégitimes qu'il maintient à l'immonde Billot, sans comprendre, toute autre question écartée, que son premier devoir est d'arrêter partout le gaspillage. Nous sommes le pays du monde le plus chargé d'impôts, nous sommes le pays du monde où l'impôt est le plus mal réparti, et l'organisation financière de la monarchie est énergiquement défendue par les « républicains de gouvernement ». Cependant, nul n'ignore que nous sommes au

bout de notre capacité contributive et que la continuation du système actuel prépare une catastrophe dont on ne saurait mesurer les conséquences.

La réforme économique d'un système qui ajoute à l'énormité des impôts d'État, légitimes dans leur principe, l'énormité scandaleuse des impôts payés aux particuliers, qui, par les droits de protection ou les primes (trois cent millions, rien que pour les sucres), renchérissent dans des proportions inacceptables les denrées nécessaires à la vie.

Les réformes sociales enfin, non pas avec toute l'ampleur souhaitée de Jaurès et de nous-même assurément, mais encore très acceptables si l'on voit ce qui s'est fait dans l'empire allemand pour la protection du travail, et la sécurité du travailleur par le moyen des assurances. Nous y venons lentement.

Et quand on nous présente, pour grande amorce électorale, une loi sur les retraites ouvrières, quel est l'obstacle, ô Jaurès! sinon la difficulté de trouver la somme nécessaire. Lorsque vous faites cette constatation douloureuse, ne vous arrive-t-il pas, en bon socialiste souffrant des misères du peuple, de regretter le milliard et demi, pris aux contribuables pour faire mourir par milliers nos Français de la fièvre, en massacrant leurs frères d'Afrique ou d'Asie? Ne serait-ce pas mieux que de glorifier Jules Ferry pour ce haut fait?

Peut-être l'argument sentimental ne vous touche-t-il pas. Un jour, il émut la Chambre, lorsque ce même Frédéric Passy, qui vient de recevoir le prix Nobel pour la propagande de la paix, prit noblement, à la tribune française, la défense de ces Asiatiques sur qui nous

n'avons d'autre droit que le droit du plus fort. Il rappela aux représentants du peuple conquérant, inventeur des « droits de l'homme », que ces Jaunes étaient des hommes comme nous, qu'ils avaient des femmes, des enfants comme nous, des foyers qui leur étaient chers, comme nous, une patrie à laquelle ils étaient attachés, comme nous, et le même droit à la vie, et le même droit à la justice. Sur tous les bancs les applaudissements éclatèrent. Puis, cet hommage rendu à l'idéal, la République gouvernementale reprit par le fer et le feu son développement de conquête. Jaurès, devenu socialiste, a-t-il donc oublié la belle leçon qui passa sur lui sans l'atteindre, au temps où il rendait son culte à « la République bourgeoise ? »

Un milliard pour le Tonkin seul, cinq cent millions pour le Soudan, Madagascar, le Congo, le Dahomey, la Côte-d'Ivoire, (1) quelle charge supplémentaire, sans parler du sang qu'ils ont fourni, pour ces travailleurs de l'usine et des champs qui font si légitimement aujourd'hui l'objet de votre principal souci!

Un placement de père de famille ! disait Jules Ferry,

---

(1) Je ne dis rien de l'Algérie qui ne nous a pas coûté jusqu'ici moins de cinq milliards. « Nous avons dépensé cinq milliards dans notre colonie algérienne », disait *le Temps*, dans son numéro du 30 septembre dernier, et le même journal constatait aussitôt que, dans cette colonie payée si cher, l'élément français allait être bientôt submergé par l'élément étranger. Le dernier recensement (1896) donne au premier 258.000 âmes contre 296.000 au second.

Dans ces dernières années, le chiffre du Budget colonial a été de 80 millions environ, (81 au budget de 1899), auxquels il faut ajouter toujours une *dizaine* de millions de crédits supplémentaires.

Dans la discussion du Budget de 1899, Pelletan, rapporteur général, disait :

« Votre budget colonial est une anomalie si extraordinaire, qu'il dépasse non seulement le budget du peuple qui dépense le plus après vous pour ses colonies, mais encore les dépenses accumulées

hors d'état de comprendre, faut-il croire, que la véritable conquête aujourd'hui, est de commerce, non de guerre, et que les expéditions guerrières, par le surcroît de dépenses qu'elles entraînent, élèvent le prix de la main-d'œuvre, chargent la production, et ferment ainsi les débouchés qu'on se proposait d'ouvrir.

Jaurès espère-t-il qu'il lui sera donné de voir, avant de mourir, l'amortissement des milliards dépensés, qu'il faut bien attendre apparemment avant de parler des bénéfices du placement père de famille ? Hélas ! on ne peut pas même parler d'amortir quand nous augmentons chaque jour nos dépenses coloniales, pour le plus grand profit du commerce anglais et allemand. (1)

La question de la revanche

Ma réponse ne serait pas complète si je ne m'expliquais franchement avec Jaurès, sur la question qu'il soulève incidemment dans l'article auquel je réponds, mais qu'il a franchement précisée dans un article sub-

---

et additionnées de tous les peuples qui ont des colonies. Vous dépensez, à vous seuls, plus que le reste du monde, et près du double pour vos colonies... »

(Séance du 17 janvier 1899)

Pour Madagascar seulement le budget de 1901 a prévu une dépense de 30 millions. Le premier budget établi, après la conquête, était de 10 millions seulement. Voilà le « progrès ».

Un soldat au Soudan coûte annuellement 1.500 francs, chiffre déjà considéré comme formidable. A Madagascar 1.725, chiffre donné par M. Le Myre de Vilers dans son dernier rapport.

(1) Notre « succès commercial » à Madagascar est uniquement dû jusqu'ici aux tarifs prohibitionnistes qui ferment purement et simplement la porte à la concurrence étrangère. Est-ce un signe de force ou de faiblesse de la France, selon Jaurès ?

séquent de *la Petite République*. Je veux parler de la « revanche ».

Jaurès écrit :

Surtout rien ne pourra abolir, rien ne pourra rayer de l'ordre du jour de la France cette question vitale : Voulons-nous être un peuple de guerre ou un peuple de paix ? Et la grandeur de notre pays exige-t-elle qu'il retrouve, même par la force, les frontières perdues en 1870 ? Ou exige-t-elle au contraire qu'il répudie définitivement toute pensée d'agression militaire et qu'il propose à l'Europe le désarmement simultané des nations ? Est-ce à la politique de la revanche ou à la politique de la paix que nous devions nous rallier ? Voilà, encore une fois, le problème qui nous presse et qu'aucune habileté n'éludera, qu'aucune brutalité ne supprimera.

C'est en vain que les timides et les prétendus hommes d'État croient échapper au problème en réservant l'avenir. Écoutez-les : « Non, ils ne veulent pas la guerre ; non, ils ne veulent pas de provocations ; mais il faut que le pays de France maintienne ouvertes ses revendications, qu'il se tienne prêt à saisir les occasions favorables que lui apportera l'histoire. » Ainsi, ils rusent avec leur propre conscience et avec leur propre pensée. Ainsi, ils essayent de se dérober aux responsabilités. Vaine tactique ! car cette politique d'attente, c'est, au fond, la politique de revanche, mais timide et sournoise.

Dire qu'on réserve l'avenir, c'est dire qu'on déclarera la guerre à l'Allemagne le jour où les circonstances permettront d'espérer le succès. C'est donc prolonger l'état de paix armée et d'universelle défiance. C'est imposer à la France et à l'Europe le fardeau des armements continus : c'est fournir à Guillaume II et à ses hobereaux le prétexte, ou un des prétextes dont ils ont besoin, pour maintenir le militarisme prussien contre la démocratie allemande et le socialisme allemand. C'est donc assumer toutes les charges et tous les périls de la politique de guerre sans se donner au moins l'espérance d'un prompt dénouement. C'est la pire de toutes les solutions équivoques, épuisante et éner-

vante. C'est l'attente à demi humiliée, à demi fanfaronne où notre pays a usé depuis trente ans une large part de sa force matérielle et de sa force morale.

...Ils *(les treize membres du conseil supérieur de l'instruction publique qui ont voté contre le retrait d'emploi dans l'affaire Hervé)* ne se sont pas laissé émouvoir en une question où charlatans et dévots de patriotisme créent si aisément des malentendus par l'indignation factice des uns, par le préjugé fanatique des autres. En cette question de la patrie et de l'armée, dont on veut faire une idée réservée, un sanctuaire impénétrable, une enceinte de mystère et de terreur dont l'ombre barbare protégerait au loin la violence, le meurtre et la ruse, ils ont maintenu les droits de la liberté, c'est-à-dire les droits de l'esprit, l'esprit n'étant que la liberté.

...Le patriotisme à forme militaire est devenu une sorte de religion, et la « revanche » un rite mystérieux et sacré qui devait s'accomplir un jour dans les profondeurs de l'avenir.

...Si les lecteurs de *la Petite République* me le permettent et me prêtent une attention assez soutenue, je voudrais m'expliquer ici, pour nos amis et pour nos adversaires, sur notre conception de la patrie, sur le rôle de la France d'aujourd'hui et de demain, sur la politique de revanche, sur le désarmement, ses conditions et ses moyens, et aussi sur l'organisation provisoire de notre force défensive jusqu'au jour, que nous pouvons faire prochain, de la paix générale et certaine.

J'ai cru devoir faire cette longue citation pour ne pas m'exposer à trahir la pensée de Jaurès. Puisqu'il annonce son intention de donner bientôt à ces grands problèmes le plein des développements qu'ils lui paraissent comporter, je ne ferai, à son exemple, que prendre position à mon tour, et j'attendrai pour une plus complète discussion qu'il nous ait exposé l'ensemble de sa thèse.

Je découvre d'abord qu'il s'obstine à confondre les simples patriotes français, dont j'ai la prétention d'être, avec les sectateurs de « la religion de la revanche » dont les « appels chauvins », loin d'ajouter à notre force, nous mettent devant l'Europe railleuse en attitude de fanfaronnade impuissante. Jaurès m'accordera, je pense, que mon langage n'a jamais prêté à cette interprétation. Les chefs du « nationalisme » pourraient me servir de caution à cet égard. Je ne suis pas davantage de ceux « qui rusent avec leur propre conscience, avec leur propre pensée ». Je suis sûr de chercher la vérité en parfait désintéressement d'esprit, mais aussi, je n'en fais point mystère, avec une spéciale appréhension de l'erreur, en une matière où le raisonnement fautif peut avoir de si graves conséquences.

Je hais la guerre d'une haine que je ne crois pas inférieure à celle de Jaurès, mais je crois qu'il ne dépend pas de nous, comme il paraît le croire, de décréter la paix universelle demain. Tout ce que nous savons de l'histoire nous montre le genre humain livré à l'arbitrage de la force, et je crois bien que dans la Salente future les lois décrétées par les prophètes du socialisme eux-mêmes auront pour *ultima ratio* une contrainte organisée. Eh bien! vraiment peut-on croire, quand nous n'entrevoyons pas encore de moyen *théorique* de supprimer la force dans le monde, quand Jaurès lui-même en est à féliciter Jules Ferry de l'écrasement des hommes jaunes par les soldats de la République française, que l'esprit humain, façonné par un nombre incommensurable de siècles, se transformera du jour au lendemain, pour diriger son activité dans

un sens directement contraire, par la seule raison qu'on lui aura montré la supériorité de la paix sur la guerre? Hélas ! le courant d'atavisme, jusqu'à ce jour irréductible, ne peut se remonter par la seule puissance de la raison pure. Combien moindre l'effort demandé aux anticatholiques pour se séparer de la religion romaine! La plupart cependant n'y peuvent réussir. « L'inconscient », par sa redoutable inertie, résiste trop longtemps aux efforts de la volonté.

Il ne peut dépendre de nous, quels que soient nos paroles et nos actes, de changer l'état de l'Europe, ni même, — sinon après un temps qui échappe au calcul, — sa mentalité. Encore nos dispositions pacifiques pourraient-elles nous exposer à de tels périls, que Jaurès lui-même est obligé de se résoudre « provisoirement » à la constitution d'une force « défensive ». Agissons dès aujourd'hui, pense-t-il, le temps fera son œuvre. Ainsi je pense. Mais avant d'agir, je demande à me rendre compte de toutes les données du problème.

Or, j'aperçois d'abord que tout le progrès humain s'est fait par un développement de « patries », et bien que je puisse concevoir un jour où toutes ces patries se fondront, bien que je puisse même souhaiter ardemment la venue de ce jour et vouloir y contribuer dans la mesure de mes moyens, il faut être simplement aveugle pour croire que les hommes d'aujourd'hui s'orientent de ce côté. Jaurès m'épargnera sans doute une démonstration trop facile.

La constatation faite, je considère ma patrie et celles qui l'entourent, et je les juge, dans ce sentiment supérieur au nationalisme étroit, que la France est

encore nécessaire à l'humanité. Alors je trouve que la France ne vit pas seulement d'économie sociale, mais qu'une conception de sa fierté, de sa dignité, incompatible avec la soumission avilie à la force, est fatalement constitutive de son être, avec l'accompagnement inévitable d'une sentimentalité correspondante. Eh bien, je le demande à Jaurès en toute sincérité, quand nous entendons, de l'autre côté des Vosges, chaque jour, les plaintes des Français qui furent arrachés par la force de la mère-patrie et qui sont opprimés, comme Français, dans leur liberté de penser, de dire, de vouloir, que devons-nous répondre, nous qui n'avons pas pu conjurer ce malheur, à nos fils frémissant du désir de secourir leurs frères sous la botte de l'oppresseur? Que répondra Jaurès? Et s'il propose aux Français de se résigner chrétiennement, que ne dit-il dès à présent aux Boers de demander l'aman à l'Angleterre, aux Polonais de présenter leurs enfants aux fouetteurs de Guillaume II, aux Finlandais de s'aplatir sous le talon du Tsar, à la faiblesse partout de se rendre à la force en implorant merci?

Afin de lui donner tous ses avantages contre moi, je lui déclare franchement qu'en ce qui me concerne j'ai déjà fait la réponse, le jour où conduisant mon fils, encore enfant, en Suisse pour lui faire apprendre l'allemand, je lui montrai l'Alsace en lui disant que c'était une terre française, en dépit des soldats allemands, et que son devoir était de donner un jour son sang, s'il était nécessaire, pour refaire la patrie démembrée. Que chacun enseigne ses enfants à sa manière...

J'entends bien que Jaurès alléguera : « En ce cas,

qui commencera l'œuvre de paix? » Je réponds : Tous ceux qui s'acharnent à démontrer que le droit est supérieur à la force brutale, et que nous devons nous mettre, pour cette raison, en mesure de le défendre. Si Jaurès n'est pas de cet avis, qu'est-ce donc qui l'empêche de se rendre à la prédication évangélique de Tolstoï et de commencer par licencier son armée « provisoire » de défense? Il sait bien qu'il aboutit, par là aussi, à perpétuer la violence, car il ne peut ignorer à quelles larges interprétations se prête le droit de « défense ».

Pour moi, qui ne crois mériter aucune des épithètes malsonnantes dont Jaurès accable les Français qui n'ont point oublié l'Alsace-Lorraine, j'estime que c'est à ceux qui ont fait le mal de le réparer, pour l'œuvre de paix universelle, que je suis capable de rêver aussi bien que mon contradicteur. Que n'emploie-t-il son éloquence à éveiller la conscience des oppresseurs, à leur faire honte de leurs méfaits, au lieu de s'en prendre aux victimes pour leur prêcher le renoncement à tout ce qui fait la dignité de l'âme humaine? Il est trop contraire à la vérité de nous représenter comme embusqués, au coin d'un bois, pour guetter « sournoisement » l'innocente Germanie. Depuis 1871, l'Allemagne a le pied sur nous : ce n'est pas la même chose. En dépit de Jaurès, je vis et je mourrai, Français et républicain socialiste, dans l'espoir de la délivrance.

GEORGES CLEMENCEAU

LE BLOC

LE BLOC, gazette hebdomadaire rédigée par Georges Clemenceau, a paru du 27 janvier 1901, inclus, au 15 mars 1902, inclus. M. Georges Clemenceau signait *le Bloc* à titre de *rédacteur-gérant.*

Les numéros parus en 1901 portent, outre leur date, la mention : première année, *et sont numérotés de 1 à 49.*

Les numéros parus en 1902 portent, outre leur date, la mention : deuxième année, *et sont numérotés de 1 à 11.*

La collection complète se compose donc de 49 + 11 = 60 numéros.

Le prix du numéro était de 0 franc 50. Le prix des abonnements était, pour la France et les Colonies, un an, vingt francs; pour l'Étranger, un an, vingt-cinq francs.

M. Louis Lamaud, qui travaillait au Bloc *sous la direction de M. Clemenceau, et qui est aujourd'hui rédacteur à la nouvelle* Aurore, *a bien voulu établir*

cinquième cahier de la cinquième série

pour nos cahiers le relevé numérique du Bloc. *Il en reste à l'heure actuelle :*

80 collections complètes ;

135 collections de la deuxième année ;

et un certain nombre de numéros pour le réassortiment, de la première année seulement, dont nous publions le détail numérique avec le catalogue sommaire.

*Nous nous sommes rendus acquéreurs de ces collec*tions et de ces numéros ; nous sommes assurés que les unes et les autres ont une grande valeur, et que cette valeur ne pourra que s'accroître à mesure que les collections et que les numéros s'épuiseront ; nous les mettons en vente au bureau des cahiers aux conditions suivantes, qui sont des conditions économiquement justes :

Les cinquante premières collections complètes seront vendues vingt francs l'une, ce qui, pour soixante numéros, constitue un prix légèrement inférieur au prix de l'abonnement même ;

Les vingt collections complètes suivantes, c'est-à-dire les vingt avant-dernières collections complètes, seront vendues trente francs l'une ;

Les dix collections complètes suivantes, c'est-à-dire les dix dernières collections complètes, seront vendues quarante francs l'une ;

sous cette réserve qu'au moment où il ne nous restera plus de ces collections complètes qu'un nombre

égal au nombre qui nous restera de collections complètes des cahiers à la même date, ces collections complètes du *Bloc* seront jointes respectivement aux collections complètes des cahiers et vendues avec elles inséparablement pour un prix global que nous déterminerons alors.

Les cent premières collections, — complètes, — de la deuxième année seulement seront vendues cinq francs l'une ;

Les trente collections suivantes de la deuxième année seulement, c'est-à-dire les trente avant-dernières collections, seront vendues huit francs l'une ;

Les cinq collections suivantes de la deuxième année seulement, c'est-à-dire les cinq dernières collections, seront vendues dix francs l'une.

Aucun numéro de la deuxième année n'est mis en vente en dehors des collections.

Les numéros de la première année qui existent encore en dehors des collections seront vendus au prix que nous marquons au catalogue sommaire.

M. Lamaud a bien voulu établir pour nos abonnés le catalogue analytique sommaire des soixante numéros parus ; ce catalogue n'avait jamais été établi :

LE BLOC. — Catalogue analytique sommaire des articles de tête, et des principaux autres articles.

PREMIÈRE ANNÉE

Numéro **1**. — Sans date, paru le 27 janvier 1901.

Une gravure de Steinlen.

Inventaire. — Évolution de la nation française, plus spécialement étudiée à l'occasion de la crise de l'affaire Dreyfus. Opposition du droit des hommes à faire leur destinée, et de la conception théocratique de gouvernement. L'intérêt supérieur de la République, nouvelle raison d'État. Le ministère et la loi d'amnistie : « Je n'ai rien contre MM. Waldeck-Rousseau et Millerand que d'avoir trahi leur parole ».

Le Jésuite de l'État-Major. — Le rôle du Père Du Lac dans l'Affaire Dreyfus. La collusion Du Lac-Boisdeffre. Entrevue Du Lac-Reinach. La collusion Du Lac-Waldeck-Rousseau.

en dehors des collections, 140 exemplaires, dont les cent premiers 0 franc 50, les vingt suivants 0 franc 80, les vingt derniers un franc.

Numéro **2**. — dimanche 3 février 1901.

Toute la liberté. — Critique de la loi, présentée par M. Waldeck-Rousseau, sur les associations. Autorisées ou non autorisées, les congrégations se valent : la loi républicaine ne peut les reconnaître. *Défense de la liberté d'enseignement.*

Encore le Jésuite de l'État-Major.

en dehors des collections, 96 exemplaires, dont les quatre-vingts premiers 0 franc 50, les dix suivants 0 franc 80, les six derniers un franc.

Numéro **3.** — dimanche 10 février 1901.

En Chine. — La révolte des Boxers provoquée par les agissements de nos missionnaires. Comment les armées européennes ont fait régner l'ordre à Pékin. Les responsabilités de l'évêque Favier.

Le malfaiteur confondu (le Jésuite de l'État-Major).

en dehors des collections, 90 exemplaires, dont les soixante premiers 0 franc 50, les vingt suivants 0 franc 80, les dix derniers un franc.

Numéro **4.** — dimanche 17 février 1901.

La thèse de Jaurès (Suite à l'article du numéro 2 : *Toute la liberté).* — L'opportunisme des socialistes de gouvernement. Opposition du droit républicain et de l'existence des congrégations. La liberté d'enseignement et la liberté d'assistance à sauvegarder.

L'amnistie criminelle (le Jésuite de l'État-Major).

Les remplaçantes : la pièce de Brieux, la question des nourrices.

en dehors des collections, 93 exemplaires, dont les soixante premiers 0 franc 50, les vingt suivants 0 franc 80, les treize derniers un franc.

Numéro **5.** — dimanche 24 février 1901.

En vue des élections. — Examen de la situation politique, en vue des élections législatives du printemps 1902. Le président Loubet, partisan de la république des moines. Tendance du ministère à fuir au lieu de combattre, tactique renouvelée de l'amnistie de l'affaire Dreyfus.

Boisdeffre et la défense républicaine (le Jésuite de l'État-Major).

Nos missionnaires : les Jésuites de Shanghaï exploitent des « maisons de tolérance ».

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **6.** — dimanche 3 mars 1901.

Les accapareurs. — Un M. Brabant, spéculateur à la baisse sur les sucres, mis dans l'impossibilité d'exécuter ses engagements par deux accapareurs, par M. Cronier, et par M. Jaluzot, des Grands Magasins du Printemps, et des journaux : *la Presse* et *la Patrie*, député, lesquels s'étaient emparés de toutes les quantités disponibles sur le marché, pour faire la hausse. Examen de la législation sucrière : le système des primes à l'exportation, prime à l'accaparement ; le trust des raffineurs.

Le procès Henry-Reinach (le Jésuite de l'État-Major).

en dehors des collections, 90 exemplaires, dont les soixante premiers 0 franc 50, les vingt suivants 0 franc 80, les dix derniers un franc.

Numéro **7.** — dimanche 10 mars 1901.

La Justice militaire. — Gallifet, partisan d'une refonte complète du code de justice militaire : les délits de droit commun soumis, en temps de paix, aux tribunaux ordinaires. Le projet Leydet : extension des circonstances atténuantes aux articles du code militaire. Examen détaillé de la justice militaire en Allemagne : des juges versés dans la connaissance du code, des pénalités moins sévères.

Les Folies-Doumer : l'administration du gouverneur général de l'Indo-Chine ; *l'âge d'or...* pour les entrepreneurs.

en dehors des collections, 25 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **8.** — dimanche 17 mars 1901.

Gouverner, c'est prévoir. — L'empirisme de nos gouvernants. La dérision de la loi de M. Waldeck-Rousseau sur les associations : les congrégations subsistent. Les retraites ouvrières ne sont pas votées. Le gâchis politique, dû à l'impuissance d'agir.

Mentiris impudentissime : la maison de tolérance des Jésuites de Shanghaï.

en dehors des collections, 55 exemplaires, dont les quarante premiers 0 franc 80, les quinze derniers un franc.

Numéro **9**. — dimanche 24 mars 1901.

« **Tu ne tueras pas** ». — Sur le refus du service militaire. Des *Doukhobors* de Russie au Français Gontaudier. Contradiction universelle entre les paroles de pacification et l'organisation militaire du meurtre. La résistance : l'anarchiste Vaillant et le système de la révolte ; le chrétien Gontaudier et la non-participation au mal. L'évolution lente : *« Et puis, ceux d'entre nous qui sont pressés, ceux qui veulent absolument voir l'Eden avant que de mourir, n'ont qu'à faire comme le Doukhobor... »*

L'Aveu : la maison de tolérance des Jésuites de Shanghaï.

Acculé dans sa bauge (le Jésuite de l'État-Major). Aveu involontaire du Père Du Lac.

en dehors des collections, 20 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **10**. — dimanche 31 mars 1901.

La Révolution en Russie. — Opposition du Tsarisme et de la nation russe.

Toujours la liberté. — A René Viviani. Le discours du « Bloc », lors de l'interdiction de *Thermidor*, aux Français. Conciliation de la théorie du « Bloc » et de la liberté de l'enseignement.

Le coup de la fin (le Jésuite de l'État-Major). — Confirmation de M. Joseph Reinach.

en dehors des collections, 13 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **11**. — dimanche 7 avril 1901.

Une proposition d'arbitrage. — La tentative de M. Thomas Barclay : un traité d'arbitrage franco-anglais. L'*impérialisme* universel. La paix, intérêt commun des peuples.

Le menteur confondu : la maison de tolérance des Jésuites de Shanghaï ; confirmation par un témoin.

en dehors des collections, 22 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **12**. — dimanche 14 avril 1901.

Sous-marins. — Historique des bateaux sous-marins. Ce que coûtent les gros cuirassés, chers à M. de Lanessan. Les gaspillages de la marine.

en dehors des collections, 16 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **13**. — dimanche 21 avril 1901.

France et Russie. — Le voyage en Russie de M. Delcassé. Qu'y va-t-il faire ? Le nationalisme russe. La question de la Mandchourie.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **14**. — dimanche 28 avril 1901.

Le Prix du Transvaal. — Le sang : 60.000 soldats tués. L'or : 275.000.000 d'impôts nouveaux. La diminution morale : importance réelle, quoique généralement méconnue, de ce facteur ; le règne de la force ne sera pas éternel.

en dehors des collections, 20 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **15**. — dimanche 5 mai 1901.

L'Ère des difficultés en Chine. — La Chine prisonnière ne veut pas lâcher ses vainqueurs. Compétitions d'intérêts européens. Nos démonstrations militaires n'ont pas d'action sur l'ensemble du peuple asiatique. Nos diplomaties n'ont pas d'action sur le pouvoir impérial. La Croisade française : les missionnaires ; vols et impunité ; attentats à la liberté de conscience des Chinois ; l'œuvre de haine.

L'ordre social en action : affaire Cornulier ; acquittement du mari assassin.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **16**. — dimanche 12 mai 1901.

Fin de grève. — La grève de Montceau-les-Mines. Qu'en fait, les ouvriers sont ramenés au régime de travail antérieur à la grève : les félicitations de Jaurès ne sont pas des résultats. La grève générale ; le droit des *jaunes* et le droit des *rouges ;* difficultés de l'entente nationale et obstacles de la concurrence internationale. Millerand, et les soldats contre les grévistes : c'est un socialiste, et non le socialisme qui est au pouvoir.

en dehors des collections, 30 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **17**. — dimanche 19 mai 1901.

L'action réformatrice. — Lettre d'un abonné : la France est fatiguée de politique ; nécessité de réformes profondes dans l'ensemble de la législation ; refonte de l'impôt sur le principe de la progression. — L'action : « ...vouloir assez fortement pour la détente d'effort continu qui aboutit à l'acte, voilà seulement ce qui manque... Il se peut que beaucoup des mieux intentionnés restent au-dessous de

leur tâche. Je crois même que c'est la règle, et je ne crains pas de dire d'une façon générale que *tout homme est supérieur à son œuvre.* »

en dehors des collections, trois exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **18.** — dimanche 26 mai 1901.

La Révolution. — Étude critique sur l'ouvrage de M. Aulard : *Histoire politique de la Révolution française (origine et développement de la démocratie et de la République).* Par qui fut faite la Révolution : le rôle nul des *héros ;* le rôle effectif des *comités ;* le rôle prépondérant de l'*idée.*

Une lettre de Scheurer-Kestner, adressée à André Lebon, en septembre 1897 ; les premiers doutes ; la volonté de savoir et d'agir.

Bjoernson et Larroumet. — Le pangermanisme. L'exclusivisme français.

en dehors des collections, 17 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **19.** — dimanche 2 juin 1901.

Le voyage de M. Delcassé. — Les « frottements » de l'alliance franco-russe. Emprunts russes. Coquetteries russo-allemandes. Quels sont nos avantages ?

La pension du Faux-Témoin : Billot et l'affaire Dreyfus ; singulière attitude du ministère.

en dehors des collections, 25 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **20.** — dimanche 9 juin 1901.

Branle-bas d'élections. — La France est-elle un pays qui se gouverne lui-même ? Un socialiste de gouvernement :

Millerand a duré, cela justifie tout. Concentration électorale des radicaux et des socialistes; la République cléricale et la République sociale.

L'exclusivisme français : Larroumet, exemple vivant de l'erreur de sa thèse.

en dehors des collections, 26 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **21**. — dimanche 16 juin 1901.

Préparation de congrès. — Comment s'appellera le Congrès radical? A défaut de dénomination, le Congrès aura-t-il un programme? A défaut de programme, le Congrès aura-t-il des candidats? La question des fonds électoraux. Ne rien faire et laisser dire.

en dehors des collections, 11 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **22**. — dimanche 23 juin 1901.

Le point de vue chinois. — Reproduction de quatre lettres de Chinois à Chinois, sur les crimes commis en Chine par les armées européennes: ces documents, émanant de M. Alexandre Ular, avaient d'abord paru dans la *Revue blanche*. — Lettre particulière de M. Alexandre Ular, adressée à M. Georges Clemenceau, sur l'origine de ces documents et leur portée.

Pour la paix. — Lettre de Bjoernson à Clemenceau.

Encore l'exclusivisme français : la thèse de Larroumet.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **23**. — dimanche 30 juin 1901.

Magnificence de bourgeoisie. — « *Propos de Félix Faure* », par Saint-Simonin, parus dans *le Figaro*. La

mentalité d'un tanneur, président de la République. « Moi, Félix Faure ».

L'emprunt Doumer : cent millions pour l'Indo-Chine.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **24**. — dimanche 7 juillet 1901.

Paris-Berlin. — A propos d'une course d'automobiles. La noblesse n'a pas de patrie. L'argent non plus. La question du Maroc. Et l'Alsace-Lorraine ?

Le « contrôle » du Parlement : l'expédition de Chine.

L' « ouverture du Yun-nam » : l'emprunt Doumer.

Les deux voix : les dessous du conseil de guerre de Rennes; Jouaust et de Bréon.

en dehors des collections, huit exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **25**. — dimanche 14 juillet 1901.

Ce que pensent nos Marocains. — Une question religieuse. « Pourquoi cachez-vous votre société civile, qui fait votre force, derrière la société religieuse du temps passé, qui est votre faiblesse, quand la première vous attirerait tous les cœurs que la seconde repousse ?... Le dogme romain fait la nation chrétienne et la nation musulmane ennemies. Les « droits de l'homme » les réconcilient. Laissez là le dogme et arrivez, les « droits « de l'homme » à la main. »

en dehors des collections, 20 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **26**. — dimanche 21 juillet 1901.

Voyage en Chine. — La christianisation de la Chine. L'intervention officielle des missionnaires dans l'administration de la justice. Protestation des Chinois et révoltes en perspective.

La capitulation du général André : Le lieutenant-colonel Ducassé inscrit au tableau d'avancement ; cet officier, pendant l'Affaire, s'occupait à compromettre la situation d'une femme qui n'y était personnellement mêlée en rien, et à soustraire des pièces des dossiers.

en dehors des collections, 20 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **27**. — dimanche 28 juillet 1901.

La fête civique des Universités populaires. — Révolution et contre-révolution. L'expérience d'un siècle nous ramène au point de départ de l'Encyclopédie. La réforme mentale.

André, Fallières, Ducassé.

Au Louvre : Stupidité des règlements actuels ; pour les ouvriers d'art.

en dehors des collections, 22 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **28**. — dimanche 4 août 1901.

La colonisation de l'Église. — Comment les missionnaires s'entendent à manier le soldat français à leur usage, et quel but recouvre l'œuvre des prétendues conversions. L'expropriation à main armée des indigènes. La religion au secours du négoce. Le jésuite Labaste et le *Fahavalo.*

Le règne de Doumer, en Indo-Chine.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **29**. — dimanche 11 août 1901.

Encore la colonisation de l'Église. — Comment les missionnaires obtiennent des concessions de terrains à

Madagascar. — De l'utilité pour un Malgache, d'avoir, à défaut d'une conscience nette, un Jésuite dans sa manche. — Les sentiments chrétiens du Père Labaste ; le sabre, instrument de paix religieuse.

en dehors des collections, 20 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **30**. — dimanche 18 août 1901.

Croire ou savoir. — (A propos de la première communion de la fille de M. Jaurès.) Que les conflits d'opinions sont représentatifs des conflits d'intérêts. Conciliation bourgeoise du cléricalisme et de la laïcité, par la duplicité de l'enseignement : l'enfant à l'école et à l'église. Il faut choisir.

en dehors des collections 15 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **31**. — dimanche 25 août 1901.

La veillée des armes. — Le « bloc » réactionnaire contre les républicains divisés. Qu'un nationaliste n'est républicain que par raisons électorales. Il y a plébiscitaire et plébiscitaire, mais ça ne fait qu'un.

en dehors des collections, huit exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **32**. — dimanche premier septembre 1901.

La « justice » du sexe fort. — L'affaire Marie Davaillant. Les deux morales sexuelles : *la vertu de la femme.* La question de l'enfant. Les problèmes du mariage et l'égalité des sexes.

en dehors des collections, 19 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **33**. — dimanche 8 septembre 1901.

La visite du Tsar. — Opposition du système tsariste, et du gouvernement démocratique. Comment cette constatation permet aux réactionnaires de tirer de l'alliance franco-russe un argument contre l'institution républicaine. Des inconvénients pour la France de river sa politique extérieure à celle de la Russie.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **34**. — dimanche 15 septembre 1901.

Une affaire Dreyfus en Allemagne. — Identique mentalité du soldat dans les pays divers. Le juge civil, et le juge militaire. L'affaire Krosigk.

Nos maîtres : La police et les arrestations arbitraires; les agents des mœurs.

en dehors des collections, six exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **35**. — dimanche 22 septembre 1901.

Le divorce et l'annulation. — L'Église contre le divorce : l'adultère lui suffit. Les consultations canoniques des Pères Farelli-Pourcel ; les moyens de faire rentrer les divorces laïques dans le cadre des annulations religieuses. Il ne s'agit que de passer à la caisse.

en dehors des collections, dix exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **36**. — dimanche 29 septembre 1901.

Bilan. — Après la visite des souverains russes à Compiègne. Le prix de l'alliance. Comment les nationalistes n'ont pu obtenir que leur tsar vînt à Paris.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **37**. — dimanche 6 octobre 1901.

Égalité ! Égalité ! — La question « féministe ». — Réponse à madame Bradamante. De la théorie à la pratique. On possède les droits que l'on est capable de prendre. Les inconvénients actuels du vote féminin. — Réponse à madame Schmahl. L'organisation moderne du ménage. La femme au foyer.

Sous la coupole : Le budget de l'académie ; des comptes.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **38**. — dimanche 13 octobre 1901.

Histoires d'insurgés. — Le départ du général Davout, grand chancelier de la Légion d'honneur. A propos d'une décoration. Le pouvoir militaire contre le pouvoir civil. Préparation de coup d'État. Les bonnes intentions et les actes contestables du général André.

en dehors des collections, 15 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **39**. — dimanche 20 octobre 1901.

A la Comédie. — La victoire de M. Claretie sur ses comédiens. Un acte d'autorité qui n'est pas un acte de raison : la suppression du comité de lecture. Mauvaise gestion artistique et financière de l'administrateur du Théâtre-Français.

en dehors des collections, huit exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **40**. — dimanche 27 octobre 1901.

Le Peuple-Roi. — Étude critique sur *la Vie Publique*, de M. Émile Fabre, représentée au théâtre de la Renais-

sance. — L'institution du suffrage universel. Du droit de vote à la capacité de s'en servir...
La grève générale.

en dehors des collections, dix exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **41**. — dimanche 3 novembre 1901.

La Confession de Labori. — Un article de M. Labori, dans *la Grande Revue :* le mal politique et les partis. M. Labori et l'affaire Dreyfus. La duplicité du gouvernement de défense républicaine lors du vote de l'amnistie. Inutilité d'un nouveau groupement politique : ce ne sont pas les idées qui nous manquent, mais nous qui manquons aux idées. L'homme seul, contre les partis.

en dehors des collections, 13 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **42**. — dimanche 10 novembre 1901.

L'incident franco-turc. — L'affaire des quais. L'affaire Tubini-Lorando. L'occupation de Mitylène. S'il n'eût été question que des Arméniens... Pourquoi n'a-t-on pas songé à l'arbitrage ?

en dehors des collections, huit exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **43**. — dimanche 17 novembre 1901.

La politique étrangère de la Grande-Bretagne. — Le ballon d'essai de la *National Review :* rivalité anglo-allemande; les conditions d'une entente anglo-russe.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **44**. — dimanche 24 novembre 1901.

Pourquoi? — Affaires de Turquie : la question arménienne. — Inertie de notre diplomatie à faire respecter le traité de Berlin : ainsi le veut l'intérêt de la Russie.

Le rapport du général Voyron. — Résumé analytique de ce document, tenu secret parce qu'il contient certaines vérités que la congrégation ne trouve pas bonnes à dire : comme quoi le pillage, durant la guerre de Chine, a été organisé par nos missionnaires et à leur profit.

en dehors des collections, onze exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **45**. — dimanche premier décembre 1901.

Moines et Révolutionnaires. — Comment la défense républicaine exporte le cléricalisme. Les responsabilités des socialistes de gouvernement. La colonisation de l'Église. Un discours de Georges Périn, député de la Haute-Vienne, en 1882 : catholiques romains avant d'être français; l'enseignement de la langue française négligé.

en dehors des collections, dix exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **46**. — dimanche 8 décembre 1901.

La République jésuitise. — Les moines de Chine indemnisés par le gouvernement français des « pertes » subies par eux durant l'expédition!... La résignation des radicaux : fléchissement général des consciences, à l'approche des élections législatives.

Le chemin de fer du Yun-nam : M. Doumer avait oublié que le Yun-nam est territoire chinois.

en dehors des collections, dix exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **47**. — dimanche 15 décembre 1901.

Pro domo. — L'hypothèse d'un rapprochement franco-allemand et la question de l'Alsace-Lorraine. Réponse à Jaurès. La politique d'expéditions coloniales de Jules Ferry, instituée pour détourner les regards de la frontière de l'est, et satisfaire en même temps le chauvinisme national. A propos de l'idée de revanche : le rôle actuel des « patries » ; l'union des peuples : renoncement ou réparation?

en dehors des collections, 15 exemplaires, un franc l'un.

Numéro **48**. — dimanche 22 décembre 1901.

L'art de conserver les abus. — La question Delpech, au Sénat, sur les pensions Billot et Saussier. L'armée de la nation n'est pas l'armée du Roi. Comment le général André s'occupe à reculer illégalement la limite d'âge. En Allemagne tous les efforts tendent à rajeunir le commandement.

Confidentiel : Les passages du rapport Voyron relatifs à l'attitude des armées étrangères.

en dehors des collections, dix exemplaires, deux francs l'un.

Numéro **49**. — dimanche 29 décembre 1901.

A la veille des élections. — Professions de foi des candidats : le paradis va régner sur la terre. La souveraineté du peuple en action : les élus s'occupent à « durer »; la « curée » opportuniste continue de plus belle, depuis que M. Waldeck-Rousseau y a convié les socialistes.

en dehors des collections, treize exemplaires, deux francs l'un.

DEUXIÈME ANNÉE

Numéro **1**. — dimanche 5 janvier 1902.

Félonie de gouvernement. — Le général André replace en activité le général Geslin de Bourgogne, qu'il avait mis en disponibilité pour un discours prononcé à Vannes, et contenant l'apologie des traîtres de Quiberon, combattant contre la France avec l'aide des Anglais (1795). Répercussion de ces actes sur la mentalité militaire : les églises, autrefois vides d'officiers, en sont aujourd'hui encombrées.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **2**. — dimanche 12 janvier 1902.

L'État, c'est lui! — La dictature de M. Claretie, à la Comédie-Française. Le déficit financier et les intérêts des sociétaires. L'art officiel et la direction des Beaux-Arts.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **3**. — dimanche 19 janvier 1902.

Discours pour la Couronne. — Discours de M. Waldeck-Rousseau à Saint-Étienne. Que le contentement du président du Conseil ne doit pas nécessairement être partagé par tous les républicains. Bien parler et bien agir sont deux. Comment les faiblesses et les incohérences de la politique ministérielle facilitent le recrutement nationaliste. — Discours de M. Millerand. Du collectivisme au réformisme; lutte de classes, collaboration de classes; la politique des « transactions » et l'appétit du pouvoir.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **4**. — dimanche 26 janvier 1902.

Jésuites et Jésuitisants. — L'interpellation Guieysse, à la Chambre, sur la réintégration du général Geslin de Bourgogne. Explication embarrassée du général André. La mise au point faite par Pelletan, dans *la Dépêche de Toulouse*. Une rectification de Georges Clemenceau : *ce sont des « dreyfusards » qui sont intervenus en faveur du général frappé*. Tous les Jésuites n'appartiennent pas à la compagnie de Loyola.

La loi Falloux. — Accord sur l'abrogation. Désaccord sur l'institution d'un nouveau régime. La défiance de la liberté.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **5**. — dimanche 2 février 1902.

La Crise du « Figaro ». — Un journal de « classe ». Opinions politiques et rentrées pécuniaires. Le départ de M. Cornély. La défense des « droits des riches ».

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **6**. — dimanche 9 février 1902.

Tous les moyens. — Campagne électorale des femmes du monde contre la République. Boycottage des fournisseurs qui ne seraient pas « bien pensants ». La revanche du nombre : socialisme et lutte de classe. La quête pour les candidats du château : l'appel de fonds de la *Ligue des Femmes françaises*. La circulaire du *Bulletin du Vœu national*, citée par Henry Bérenger, dans *la Dépêche :* les jeunes filles recrutent les votes des vieux marcheurs.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **7**. — samedi 15 février 1902.

Les Prétendants. — Un manifeste électoral du prince Victor-Napoléon Bonaparte. Le régime parlementaire d'une part, et ses garanties de liberté; d'autre part, la concentration réactionnaire sous la direction de Rome. Le suffrage universel : difficulté de l'abdication populaire.

Choses d'Indo-Chine : La brutalité européenne; les missionnaires « chrétiens »; citations du courrier de M. Félicien Challaye, paru aux *Cahiers de la Quinzaine.*

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **8**. — samedi 22 février 1902.

Le traité anglo-japonais. — La diplomatie française prise au dépourvu. Hostilité de la Chine et du Japon. Les divers points de vue des diverses puissances. Un nouveau facteur de la politique internationale.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **9**. — samedi premier mars 1902.

La plateforme électorale. — La coalition contre la République. « Le bon maître sera le plus fort. » L'Église unit les forces auparavant divisées. L'équivoque nationaliste. Alliances dans l'ombre : Méline et la Patrie Française.

Le service de deux ans. — Rapport de M. Berteaux, sur le budget de la guerre.

Encore le rapport Voyron. — Publication de nouveaux extraits de ce document confidentiel.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **10**. — samedi 8 mars 1902.

Le Socialisme embourgeoisé. — Jugement favorable porté par Millerand sur lui-même. La doctrine opportuniste du socialisme de gouvernement. Changement de front devant les électeurs. Le parti socialiste révolutionnaire, et l'autre.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Numéro **11**. — 15 mars 1902.

Le Poincarisme. — Un homme représentatif d'une génération : dissociation de l'intelligence et du caractère ; la volonté d'être avec les plus forts. Une attitude électorale : la critique du ministère, en vue des sympathies nationalistes. Trop d'habileté peut nuire.

Question des sucres. — La conférence internationale de Bruxelles. L'abolition des primes.

La Traite rétablie. — Le recrutement d'Annamites, transportés en Nouvelle-Calédonie.

en dehors des collections, ce numéro est complètement épuisé.

Les deux premières feuilles de ce cahier étaient tirées quand l'Aurore *publia, dans son numéro du vendredi 4 décembre, l'article suivant de M. Clemenceau, — article complémentaire au dossier que nous avons commencé des libertés internationales :*

A PROPOS DE L'ARBITRAGE

Je ne puis que prendre acte avec joie des bonnes intentions des non moins bonnes gens qui font campagne en faveur de l'arbitrage. Il ne suffit pas, cependant, d'organiser un tribunal international, de banqueter, de prononcer des discours ou d'écrire des articles de journaux pour faire avancer la question d'un seul pas.

Ce qui fait l'intérêt des tribunaux ordinaires, c'est qu'il y a une sanction *de force* pour leurs arrêts. Quand juge ou jury ont prononcé une sentence, il n'est pas sûr du tout que, sans le secours de la gendarmerie, le condamné se rendît à la prison, au bagne, ou même à l'échafaud. La force armée classique veille à l'exécution des arrêts de justice, et, par ce moyen, ces arrêts sont autre chose qu'un simple passe-temps.

Quand le tribunal de La Haye aura dit que l'Angleterre a tort, je suppose, et que la Hollande a raison, comment obligera-t-on le fort à se soumettre à la décision qui le condamne à s'incliner devant le faible? Cette question n'a pas beaucoup préoccupé jusqu'ici, et pour cause, les politiques excellents qui se font honneur de palabrer sur la vertu de l'arbitrage. Rien n'est si malheureux que cette négligence, car, aussi longtemps que le tribunal international ne disposera

d'aucun moyen de faire exécuter obligatoirement ses arrêts, — dans le cas, trop facile à prévoir, de la mauvaise volonté de l'une des parties, — il ne sera rien qu'un magnifique décor de tromperie.

Une force internationale, je m'empresse de le reconnaître, n'est point impossible à organiser. Mais il faudra, pour qu'elle jouisse d'une puissance déterminante, faire correspondre à son organisation un désarmement obligatoire des nations soumises au tribunal d'arbitrage, sans quoi tout jugement pacificateur équivaudrait à une déclaration de guerre. Qui s'assurera que le désarmement n'est pas une simple apparence? Comment, avec la liberté du commerce des armes, et grâce à l'effet foudroyant des explosifs, empêchera-t-on l'armement, partiel ou général, en un temps qui peut être très court, de tel ou tel groupement? Quel contrôle permanent pourra-t-on instituer à cet égard? Et, quand on aura découvert un manquement à la foi jurée, quels moyens de réprimer la faute? Ce sont là des questions en dehors de la solution desquelles il ne saurait y avoir une organisation sérieuse de l'arbitrage.

Je suis fort loin de dire qu'elles soient impossibles à résoudre. Il me paraît seulement que les promoteurs de l'arbitrage, au lieu de conclure solennellement des conventions qui ne signifient rien du tout et de s'entre-féliciter, avec une solennité plutôt puérile, de ce néant, feraient bien de s'appliquer à résoudre les difficultés que je signale, d'où dépend l'avenir de l'institution de justice internationale qu'ils nous recommandent.

Dans la Grèce antique l'amphictyonie de Delphes était un véritable tribunal de La Haye, sans force d'exécution. Il devait assurer la paix. Philippe de Macédoine en fit

sortir « *la guerre sacrée* », qui fut le premier acte de sa domination par la force des armes. Nouveau danger à signaler : le cas où la force d'exécution abuserait de son pouvoir.

On voit que s'il est simple de recommander l'arbitrage après boire, il n'est pas très facile de l'organiser. Cela ne veut pas dire que nos arrière-neveux ne verront pas un jour « les États-Unis d'Europe ». Notre devoir, sans doute, est, dès à présent, de tout faire pour hâter ce progrès. Mais il est bien clair, n'est-ce pas, qu'on n'aboutira, en cas de succès, qu'à un simple déplacement de la force, non à la suppression de la violence armée. Encore ne serons-nous pas sûrs d'éviter ainsi la guerre, comme l'a démontré l'expérience des États-Unis d'Amérique par l'effroyable déchirement de la Sécession. Je n'insiste pas. Quelle distance de nos magnifiques espoirs à la plus modeste réalisation de pacifique justice !

Ne nous laissons pas décourager. Quelque lointain que paraisse le but, souvenons-nous qu'aucun de nos efforts pour nous en rapprocher ne peut être perdu. Le plus urgent peut-être, avant de prêcher la justice à autrui, serait de la cultiver soigneusement en nous-mêmes. C'est la partie la moins tentante, mais la plus efficace, de notre tâche. Et pourtant, si par la culture prolongée du juste en nos âmes, il se faisait quelque jour une génération d'hommes sincèrement respectueux du droit, toutes les difficultés que j'ai signalées plus haut se trouveraient d'un seul coup résolues.

GEORGES CLEMENCEAU

L'Aurore *du jeudi 3 décembre publiait la communication suivante de M. Clemenceau :*

BERNARD-LAZARE ET TRARIEUX

J'ai reçu la lettre suivante :

Paris, premier décembre,

Monsieur le Sénateur,

Je viens de voir votre article d'aujourd'hui. J'y ai lu, avec quelque surprise, cette phrase : « Gloire à Zola pour avoir poussé le *premier* cri de réveil. »

Vous avez oublié peut-être que, dès le mois d'octobre 1896, mon frère, Bernard-Lazare, bien avant tous les autres, le premier contre tous, avait dénoncé l'iniquité commise.

Vous avez oublié sans doute que, pendant un an, seul contre le pays entier, il a protesté contre l'œuvre odieuse, qu'il a usé ses forces dans une propagande obstinée et que c'est lui, plus que tout autre, qui réussit à éveiller les consciences, à porter la lumière dans les esprits. Cela, du moins, nous, les siens, nous ne l'oublions pas. Et c'est le même amour de la justice qui, durant toute sa vie, anima mon frère, qui nous fait nous révolter de voir oublié ainsi celui qui a donné son existence pour libérer les autres, et qui est parti sans

qu'aucun de ceux qui combattirent auprès de lui, mais après lui, ait salué cet homme admirable et simple.

Croyez, Monsieur le Sénateur, à mes sentiments les plus distingués.

FERNAND BERNARD

Non je n'ai rien oublié. Seulement, mes articles ne sauraient être une distribution de prix. Il faut me contenter d'une phrase sommaire au cours d'un bref développement. Je sais tout ce qu'a fait Bernard-Lazare et je lui rends hommage. Il a parlé *le premier*, mais Zola a mis le monde en mouvement par un acte admirable qui est le vrai point de départ de l'affaire. Le colonel Picquart, Leblois, Scheurer-Kestner, ont bien eu aussi leur mot à dire dans cette histoire. Ni eux, ni aucun des leurs n'auraient eu l'idée de réclamer.

Un de nos abonnés relève la phrase du même article où j'ai rappelé que je fus à peu près seul contre l'amnistie et me demande si j'ai oublié la double harangue de notre cher ami Trarieux, au Sénat, contre l'amnistie. Bien loin de là, assurément. Trarieux a combattu le bon combat partout et toujours, et d'autres avec lui. Je lui envoie de grand cœur mon salut affectueux. Mon honorable correspondant voudra bien m'excuser au même titre que M. Fernand Bernard. Le métier de journaliste exige souvent qu'on présente un ensemble de faits en raccourci. Quand j'ai écrit la phrase en question, je pensais d'abord, je l'avoue, à ceux qui nous abandonnèrent et que je ne voulais pas relater. J'inscrivis au passage mon impression de cette journée, et ma pensée suivit son cours. Trarieux, s'il m'a lu, n'a pas douté de ma grande joie à lui rendre justice pour l'héroïsme tranquille et la tenace revendication de droit dont il nous a donné le magnifique exemple.

G. C.

Je ne prévoyais pas que dans un cahier que nous voulions réserver presque tout entier au beau discours de Clemenceau pour la liberté de l'enseignement, au

dossier des beaux articles de M. Clemenceau pour la liberté de l'enseignement et pour les libertés internationales, au catalogue analytique sommaire du *Bloc,* et à quelques commentaires, je n'attendais pas qu'au moment où M. Clemenceau lutte si utilement pour les libertés communes, j'aurais, sur un article de lui, à intervenir personnellement; mais la mort a un droit devant qui nous devons incliner la courtoisie même et le respect dû aux vivants.

Je me reporte à l'article de M. Clemenceau à qui répond M. Fernand Bernard ; c'est le grand article intitulé *des Faux ! des Faux !* publié dans *l'Aurore* du mardi premier décembre, c'est-à-dire dans le premier numéro de *l'Aurore* qui parut sur six pages et qui fut vendu un sou à Paris, en Seine, et en Seine-et-Oise ; nous pouvons penser que ce numéro fut l'objet d'un lancement sérieux; nous avons presque tous collaboré à ce lancement, dans la mesure de nos moyens; ce grand article était aussi le premier article de M. Clemenceau sur la nouvelle demande en revision introduite par M. Dreyfus auprès des pouvoirs publics; la note de l'Havas annonçant que le garde des sceaux avait saisi la commission instituée au ministère de la justice avait été publiée dans les journaux, et en particulier dans *l'Aurore,* du dimanche 29 novembre; l'article de M. Clemenceau du même dimanche 29 était sur l'*appel à la conscience humaine* du *Bureau Socialiste International* contre les lynchages des noirs dans l'Amérique du Nord et portait ensuite le texte de ce manifeste: l'article de M. Clemenceau du lendemain lundi 30, *l'Idée fait son chemin,* portait sur la séparation de l'Église et de l'État; l'article du surlendemain

mardi premier décembre fut le premier article de M. Clemenceau sur le dernier recommencement de l'affaire; ce fut un article extrêmement vigoureux; extrêmement important; nous le publierons ici même si ce recommencement de l'affaire est sérieux et si ainsi nous sommes conduits à en constituer un dossier.

C'est dans cet article que nous avons lu la phrase incriminée : *Gloire éternelle à Zola pour avoir poussé le premier cri de réveil ! A sa voix, la vérité se mit en marche sous les huées de la bande monacale,* — et plus loin : *Derrière Émile Zola, quelques hommes se trouvèrent, pour refuser de se rendre. La magistrature, l'Université, l'armée même apportèrent un contingent faible par le nombre, mais d'une puissance victorieuse par l'invincible impulsion de l'idée.*

A première vue, au premier sursaut, et pour qui sait un peu ce que fut dans la réalité de l'histoire la réalité des événements, la profondeur et la passion des sentiments, la hauteur et la tenue de l'idée, la réalité des actes surtout qui ont constitué ce que nous nommons aujourd'hui l'affaire Dreyfus et qui éternellement sera nommé l'affaire Dreyfus, rien ne peut produire un aussi extrême agacement, et, ce qui est beaucoup plus grave que l'agacement, rien ne peut produire une aussi extrême indignation que cette primauté injustement attribuée à Zola; totale. Mon Dieu nous savons tous que ce sont les musiques militaires qui gagnent les batailles, et que la grosse caisse, en particulier, fait plus que l'artillerie pour effondrer les carrés; nous savons cela; c'est la croyance commune, universelle, et, pour prononcer le mot sacré, c'est la foi démocratique; on l'enseigne des heures innombrables dans les

écoles innombrables; cela réussit auprès des élèves, auprès des foules, auprès des troupes, auprès des électeurs; partout on enseigne à tout venant que le pas de charge, que les tambours et clairons battant et sonnant la charge faisaient la conquête, et le gain des batailles; mais entre nous enfin, hors de la politique, hors des manifestations scolaires, hors des élections, n'allons-nous pas savoir que toute victoire et que toute bataille, que tout travail réside aux volontés constantes et fidèles des hommes, aux pertinacités des peuples et des races, aux intensités cérébrales, aux longévités volontaires intelligentes ; n'allons-nous pas savoir distinguer de l'éloquence et de ses foudres, de la représentation, de la manifestation, de la musique et du retentissement, des cymbales et des rangées de tambours la haute et froide maîtrise, l'intelligente et rare volonté, le génie même, car c'est lui; sommes-nous tombés si bas dans la défiguration politique parlementaire que nous ne sachions plus distinguer des Mirabeau et des Danton, des Jaurès et des paroliers, l'ardente et froide volonté géniale d'un Richelieu, d'un Robespierre, et d'un Saint-Just.

Non pas que j'en aie à M. Clemenceau; lui-même entraîné dans l'affaire et depuis lors y marchant librement de son pas, lui-même emporté dans le prodigieux tourbillonnement, dans l'ardente action de cette affaire unique, il a pu sincèrement oublier comme elle avait commencé; remontant les souvenirs de sa mémoire, il a pu s'arrêter lui-même ébloui au foudroyant *J'accuse* de Zola; c'est à ce coup de foudre que s'arrête généralement aujourd'hui la foule des dreyfusistes, — puisque il y a, hélas, une foule des drey-

fusistes; — mais un homme comme Clemenceau, que son goût de la réalité doit pousser justement à rechercher les causes antérieures dans les événements de l'histoire et dans les actes, parce que dans l'immense majorité des faits et des résultats elles sont les vraies causes, un homme comme Clemenceau dont le talent oratoire est violemment ennemi de la redondance, n'aime que les foudres sèches, un homme comme Clemenceau se devait à lui-même de retrouver au delà de ce *J'accuse* éblouissant l'action unique, déterminante, fondamentale, originaire de Bernard-Lazare.

Il ne s'agit nullement d'en avoir à M. Clemenceau; un article de journal est forcément un raccourci; et nous avons trop admiré les infatigables, clairs et longuement brefs articles quotidiens que le même Clemenceau écrivait dans la même *Aurore* au cœur de l'affaire pour aujourd'hui récriminer contre les exigences de cette forme; tout ce que nous regrettons, c'est qu'ayant un nom à donner, sans chercher à savoir et sans considérer, littéralement sans réfléchir, ce ne soit pas le nom de Bernard-Lazare qui soit sorti de sa plume comme le nom de l'initiateur, qui de lui-même soit sorti, qui ait jailli; c'est exactement là tout ce que nous regrettons; nous ne faisons aucun reproche; aucune récrimination; aucun grief; le caractère même de Bernard-Lazare nous l'interdit; nous manifestons seulement un regret.

Il ne s'agit nullement d'en avoir à M. Clemenceau; M. Clemenceau n'a jamais caché l'estime qu'il avait de Bernard-Lazare; Bernard-Lazare n'a jamais caché l'estime qu'il avait de M. Clemenceau; quand M. Clemenceau suspendit puis cessa la publication du *Bloc*, je

demandai à Bernard-Lazare de vouloir bien faire auprès de lui les démarches nécessaires pour assurer aux cahiers la continuation administrative du *Bloc*, c'est-à-dire, sommairement parlant et mutations faites, pour effectuer dès lors l'opération que nous pouvons enfin réaliser aujourd'hui, et dans ce cahier même; Bernard-Lazare ne me parla jamais de Clemenceau que dans les termes d'une estime entière; Clemenceau n'a jamais eu à classer Bernard-Lazare parmi les mauvais dreyfusistes; Bernard-Lazare n'a jamais eu à classer Clemenceau parmi les mauvais dreyfusistes ; les douloureux débats qui se sont produits parmi les dreyfusistes ne se sont pas produits entre eux deux.

Il ne s'agit ici que d'une évaluation d'histoire.

Il ne s'agit nullement d'en avoir à M. Clemenceau ; il est parfaitement vrai, comme lui-même l'indique dans sa réponse à M. Fernand Bernard, que ce n'est nullement, que ce n'est absolument pas contre la mémoire de Bernard-Lazare qu'il éprouvait le besoin de remonter jusqu'à la mémoire de Zola; oui, quand il a écrit la phrase en question, il pensait d'abord à ceux qui nous abandonnèrent et qu'il ne voulait pas relater; il inscrivit au passage son impression de cette journée, et sa pensée suivit son cours ; aussi n'est-ce pas pour exercer une revendication que totalement inconnu de lui, mais dans un cahier qui premièrement lui revenait presque tout entier, je me suis permis d'intervenir personnellement; c'est au contraire pour son gouvernement personnel que je le prie de vouloir bien considérer qu'il y a dans cette affaire Dreyfus plusieurs couches d'événements, plusieurs strates d'action, plusieurs ordres de responsabilités parmi les dreyfusistes, et peut-être

plusieurs ordres de responsabilités parmi les antidreyfusistes, où je mets les indifférents; le nombre de ces ordres peut croître si l'affaire passe par de nouvelles phases; mais il ne peut pas diminuer.

Il ne s'agit ici que d'une évaluation d'histoire; mais il s'agit d'une évaluation d'histoire à laquelle nous tenons absolument.

Commençant par la fin, au moins par la fin provisoire, par la dernière fin que jusqu'ici nous connaissions, les dreyfusistes qui, de concert avec le gouvernement et avec certains antidreyfusistes, ont fait ou, ce qui moralement et pragmatiquement revient au même, ont laissé faire, ont accepté l'amnistie, et non seulement cette amnistie particulière de l'affaire Dreyfus, mais toute l'amnistie de tout le dreyfusisme même, forment un ordre tel que tous ceux qui ont fait, laissé faire ou accepté l'amnistie ou quelque amnistie sont dans cet ordre et que tous ceux qui n'ont ni fait, ni laissé faire, ni accepté aucune amnistie ne sont pas dans cet ordre, et que tous ceux qui ne sont pas dans cet ordre ont raison sur et contre tous ceux qui sont dans cet ordre; et à l'égard de l'affaire, et généralement à l'égard de toute l'action; ainsi tous ceux qui sont dans cet ordre sont assurés d'avoir tort; mais tous ceux qui sont hors de cet ordre ne sont pas assurés d'avoir raison; avoir été de quelque manière pour l'amnistie est une condition suffisante pour avoir tort; avoir été de quelque manière contre l'amnistie est une condition nécessaire mais non pas suffisante pour avoir raison. De ce que Zola fut vigoureusement, obstinément contre l'amnistie particulière de l'affaire Dreyfus, il ne suit nullement que Zola ait été l'initiateur, le

fabricateur et le premier auteur de l'affaire Dreyfus; avoir été pour l'amnistie a malheureusement conféré un très grand nombre de vices; avoir été contre l'amnistie n'a pu suffire à conférer toutes les vertus; la profonde amitié que Clemenceau a pu vouer, que nous avons pu vouer à Zola pour sa résistance opiniâtre à l'amnistie, amitié sans cesse rehaussée par le spectacle de tant de défections et de tant de lâchetés, la profonde reconnaissance que nous avons tous pu vouer à la mémoire de Zola ne peut justement retentir sur les commencements de l'affaire. Zola et Bernard-Lazare appartiennent l'un et l'autre, parmi les dreyfusistes, à l'ordre de ceux qui ont résolument combattu l'amnistie; Clemenceau appartient éminemment à cet ordre; nous en sommes nous-mêmes, à notre rang; tous ensemble nous avons raison, à cet égard, sur et contre tous ceux qui ont préconisé l'amnistie; mais entre nous, si d'autres débats s'émeuvent, qui nous départagera? dans cet ordre que nous avons reconnu, et qui se définit l'ordre de tous ceux qui ont résolument repoussé, résolument combattu l'amnistie particulière de l'affaire Dreyfus, de nouveaux débats ne vont-ils pas tailler de nouveaux ordres différents?

Je continuerai cette communication, si je le puis, dans un prochain cahier. J'y joindrai les quelques notes que je voulais mettre en commentaires au cahier même de M. Clemenceau, et, s'il y a lieu, quelques notes sur le recommencement de l'affaire.

TABLE

Pages

GEORGES CLEMENCEAU. — **Discours pour la liberté**, prononcé au Sénat dans la séance du mardi 17 novembre 1903. 3

Sénat, session extraordinaire de 1903, compte rendu *in extenso*, neuvième séance, séance du mardi 17 novembre. — *Journal officiel* du mercredi 18 novembre 1903 :

Présidence de M. FALLIÈRES, président

Suite de la première délibération : 1° sur la proposition de loi de M. Béraud et plusieurs de ses collègues, tendant à l'abrogation du chapitre premier du titre III de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement ; 2° sur le projet de loi sur l'enseignement secondaire libre : M. le président. — Article 2, texte nouveau, à titre d'amendement proposé par M. Louis Legrand : MM. Louis Legrand, Thézard, rapporteur ; Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Retrait de l'amendement par son auteur. — Article 2 de la commission : MM. de Lamarzelle, Clemenceau. — Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

discours de M. Clemenceau d'après le Journal officiel 5

un article du Bloc, *première année, numéro 30, dimanche 18 août 1901 :*

GEORGES CLEMENCEAU. — Croire ou savoir 57

Les deux maîtres. — Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses ! — Questions d'intérêts. — La liberté de l'éducation. — Unité ou duplicité de l'enseignement. — La double pratique. — La beauté d'agir.

Le droit des fonctionnaires , ... 74

GUSTAVE HERVÉ. — Le droit des fonctionnaires, — *un article paru dans* le Travailleur Socialiste *de l'Yonne*, numéro du samedi 16 mai 1903 77

Cahiers de la Quinzaine. — *Jeudi 3 décembre 1903,* une note de *l'Aurore* sur le rappel de MM. Buret et Desemblanc 80

Les libertés internationales 81

Georges Clemenceau. — *D'abord, il faut être,* — un article paru dans *l'Aurore* du mercredi 25 novembre 1903 83

Dossier. — Francis de Pressensé. — *Une réponse,* — parue dans *l'Aurore* du jeudi 26 novembre . 87

Georges Clemenceau. — *Contre la résignation,* — un article paru dans *l'Aurore* du vendredi 27 novembre. 92

Georges Clemenceau. — *La paix,* — un article paru dans *l'Aurore* du samedi 28 novembre 98

où inclus, un passage du discours de M. Berthelot à la réception des parlementaires anglais. . . 100

GEORGES CLEMENCEAU. — Pro domo, — *un article du* Bloc, *première année, numéro 47, dimanche 15 décembre 1901* 103

Le rapprochement de la France et de l'Allemagne. — Socialistes de gouvernement et radicaux. — La politique coloniale et ses conséquences. — La question de la revanche.

Dossiers. — *Le Bloc*. 125

Louis Lamaud. — *Catalogue analytique sommaire du* Bloc. 128

Complément.

Georges Clemenceau. — *A propos de l'arbitrage*, — un article publié dans *l'Aurore* du vendredi 4 décembre 148

Cahiers de la Quinzaine.

Bernard-Lazare et Trarieux, — une communication de M. Clemenceau dans *l'Aurore* du jeudi 3 décembre; où inclus une lettre de M. Fernand Bernard; commentaires. 152

Nous ne saurions trop engager nos abonnés, — particulièrement ceux qui travaillent et ainsi ont besoin d'instruments, — et ceux qui se composent une bibliothèque, — à nous commander, pendant qu'il en est temps encore, une collection complète du Bloc ; *à plus forte raison ne pouvons-nous trop engager ceux de nos abonnés qui ont acheté les numéros du* Bloc *en leur temps, ou qui ont été abonnés à cette gazette, et qui n'ont pas des collections complètes, à compléter leurs collections.*

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce cinquième cahier le mardi 8 décembre 1903.

Le Gérant : Charles Péguy

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués.

Imprimerie de Suresnes (E. Payen, administrateur), 9, rue du Pont. — 8225

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration : ces fonctions demeurent libres.

Nous servons :

des abonnements de souscription à cent francs ;
des abonnements ordinaires à vingt francs ;
et des abonnements de propagande à douze francs.

Il va de soi qu'il n'y a pas une seule différence de service entre ces différents abonnements. Nous voulons seulement que nos cahiers soient accessibles à tout le monde également.

Le prix de nos abonnements ordinaires est à peu près égal au prix de revient ; le prix de nos abonnements de propagande est donc sensiblement inférieur au prix de revient. Nous ne consentons des abonnements de propagande que pour la France.

Nous acceptons que nos abonnés paient leur abonnement par mensualités de un ou deux francs.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

L'abonnement de propagande cesse de fonctionner pour chaque série à l'achèvement de cette série ; la quatrième série normale ayant fini fin juin 1903, on pouvait jusqu'au 30 juin 1903 avoir au prix de propagande les vingt premiers cahiers de cette série.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier juillet au 31 décembre 1903 on peut encore avoir pour vingt francs les vingt-deux cahiers de la quatrième série complète.

Le dixième cahier de cette série, Romain Rolland, *Beethoven*, était épuisé depuis plusieurs mois; nous avons procédé pendant les vacances à une seconde édition et nous avons complété par des exemplaires de cette seconde édition les quatrièmes séries acquises par la voie de l'abonnement. Cette seconde édition, tirée à trois mille exemplaires, est en vente au bureau des cahiers.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués; ainsi à partir du premier janvier 1904 la quatrième série sera vendue au moins trente-cinq francs.

M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, reçoit pour l'administration et pour la librairie tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, — de huit heures à onze heures et de une heure à sept heures.

M. Charles Péguy, gérant des cahiers, reçoit pour la rédaction le jeudi soir de deux heures à cinq heures.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, toute la correspondance d'administration et de librairie : abonnements et réabonnements, rectifications et changements d'adresse, cahiers manquants, mandats, indication de nouveaux abonnés. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom.

Adresser à M. Charles Péguy, gérant des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, Paris, la correspondance de rédaction et d'institution. Toute correspondance d'administration adressée à M. Péguy peut entraîner pour la réponse un retard considérable.

Nous demandons à nos abonnés d'utiliser le mouvement de fin d'année et le mouvement de commencement d'année pour nous chercher des abonnés nouveaux : beaucoup de personnes font en décembre et en janvier leur budget de lecture pour l'année à venir; quand je sollicite moi-même un abonnement pour les cahiers, ce qui m'arrive, bien que j'aie depuis longtemps épuisé mon personnel de connaissances et d'amitiés, je ne dis jamais : Abonnez-vous aux cahiers; ils vous plairont; ils vous intéresseront; ils vous amuseront; il diront comme vous; ils vous flatteront. Je dis : Veuillez, à titre d'essai, vous abonner aux cahiers pour une ou deux séries; ces cahiers ne sont pas parfaits, je le sais mieux que personne; ils n'en représentent pas moins un effort de travail très sérieux.

Cahiers d'étrennes. — Je suis assuré qu'un grand nombre des cahiers déjà publiés feraient de belles étrennes; les étrennes ne sont pas toujours un vain commerce de futilités; pour les pauvres elles sont souvent une occasion de donner ce superflu nécessaire que sans elles on ne recevrait jamais; le vieux professeur qui au temps de ma jeunesse m'envoya régulièrement, d'année en année, de nouvelle année en nouvelle année, tout le Leconte de Lisle, — *poèmes antiques, poèmes barbares, poèmes tragiques,* — et tout le Sully-Prudhomme, a plus fait pour ma formation que tous les sociologues et que tous les pédagogues n'ont fait depuis pour ma déformation; qu'il en reçoive ici l'assurance respectueuse et affectueuse, puisque son ancienne amitié a bien voulu m'accompagner, efficace et constante, dans ces cahiers.

Gérant de tous ces cahiers, je n'ai pas à les dépar-

tager au regard du public pour cet usage; mais quand je regarde la collection des quatre premières séries sur laquelle je travaille, et ce commencement de la cinquième, je vois parfaitement quels cahiers j'enverrais, en étrennes, à quelles personnes.

Même je vois à qui on pourrait donner en étrennes un abonnement aux cahiers, pour une série; un abonnement à la série en cours, cinquième série, fait de bonnes étrennes, puisque le nouvel abonné reçoit au nouvel an les six premiers cahiers de la série, — sous cette réserve que le bénéficiaire ne soit pas lui-même en état de s'abonner, et que l'abonnement d'étrennes ne soit pas un abonnement gratuit déguisé; une expérience complète nous a montré tous les dangers de l'abonnement gratuit.

Depuis le troisième cahier de cette série inclus, *cahier de l'inauguration du monument de Renan à Tréguier le dimanche treize septembre 1903,* nous faisons tirer à dix mille exemplaires, pour chacun des cahiers qui le comportent, sur deux, quatre ou huit pages, un *vient de paraître ;* devant les premiers résultats obtenus par l'envoi raisonné de ces *vient de paraître,* nous avons en effet résolu d'étendre ce service autant que nous le pourrons, et nous demandons à nos abonnés de nous y aider; pour savoir ce qui paraît dans les cahiers, il suffit d'envoyer son nom et son adresse à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement ; on recevra régulièrement nos *vient de paraître ;* pour faire savoir à quelqu'un ce qui paraît dans les cahiers, il suffit d'envoyer à M. André Bourgeois le nom et l'adresse de la personne à qui on s'intéresse; avertir en même temps cette personne; elle recevra régulièrement nos *vient de paraître.*

AP
20
C15
sér.5
no 1-5

Cahiers de la quinzaine

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY